This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

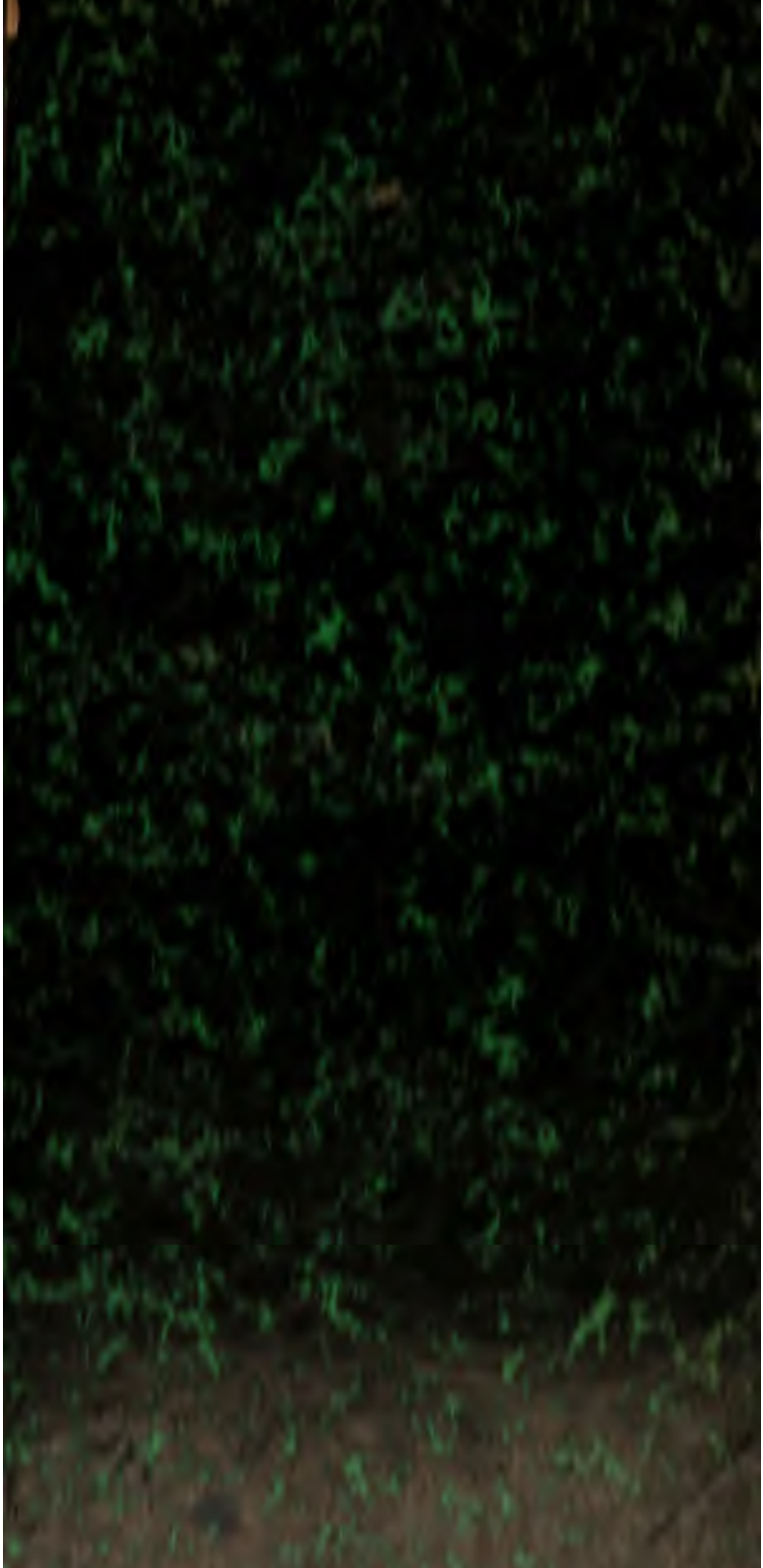

LSoc
1621
74

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787–1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE
DE FRANCE.

—

DIX-SEPTIÈME SESSION.

NANCY, IMPRIMERIE DE VAGNER,
Rue du Manége, 3.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE

DIX-SEPTIÈME SESSION

TENUE A NANCY, EN SEPTEMBRE 1850.

Deus..... mundum tradidit
disputationi eorum.....
Eccles., III, 10 et 11.

TOME SECOND.

A PARIS,

CHEZ DERACHE, LIBRAIRE,
Rue du Bouloy, 7.

A NANCY,

CHEZ VAGNER, LIBRAIRE,
Rue du Manége, 3.

MDCCCLI.

LSoc 1621.74
~~Sci 80.102~~

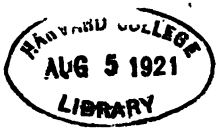

DEGRAND FUND

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

MÉMOIRES
DE LA TROISIÈME SECTION.

CONSIDÉRATIONS
SUR LES CAUSES DU GOÎTRE
ET DU CRÉTINISME ENDÉMIQUES
A ROSIÈRES-AUX-SALINES (MEURTHE),

PAR M. LE Dr MOREL.

§ 1.

La question posée par le Congrès exerce depuis un demi-siècle surtout la sagacité des médecins; elle éveille la sollicitude des Gouvernements; elle est digne de fixer l'attention de savants réunis dans un Congrès, pour donner une consécration nouvelle à tous les principes qui peuvent faire avancer la

science et adoucir les souffrances de l'humanité. C'est à ce double point de vue que la question du crétinisme peut être envisagée.

En recherchant les causes du crétinisme et du goître à Rosières, je devais nécessairement aborder les éléments de la prophylaxie; mon travail, sans cela, n'aurait pas été complet. En effet, désespérant d'apporter dans l'étiologie de ces affreuses maladies plus de lumière que n'en ont fait jaillir les écrits de Fodéré, de Saussure, de Malacarne, de Maffei, de Rösch, ainsi que le mémorable rapport tout récemment encore publié par la commission scientifique chargée d'étudier dans le Piémont les causes du goître et du crétinisme, je devais appeler l'attention des savants réunis dans ce Congrès sur la possibilité de combattre les causes de la maladie endémique qui règne à Rosières. Il me suffisait, pour cela, de raconter simplement ce que j'ai pu voir et observer. Les conclusions se déduiront tout naturellement de l'exposé historique que je vais avoir l'honneur de lire en présence de cette assemblée.

Une autre considération m'a guidé encore; permettez-moi, Messieurs, de l'émettre devant vous.

Placé dans un asile où sont réunis sept cent quatre-vingts aliénés, mon esprit a dû nécessairement se porter vers la recherche des causes qui obligent d'isoler tant de malheureux. Les aberrations de l'esprit humain se présentent chez nous sous toutes les formes. Nous n'avons pas seulement à traiter des malades dont l'intelligence est lésée, mais notre sollicitude s'étend encore à des infortunés chez lesquels la raison ne s'est jamais développée : nous avons affaire à des idiots, à des imbéciles de naissance et à des crétins. Les causes de ces déplorables maladies nous frappent journellement. Nous voyons que leur génération doit être étudiée aussi bien dans les conditions physiologiques que dans les conditions intellectuelles et morales, en dehors desquelles l'existence humaine ne se

pourrait comprendre ; et c'est parce que nous sommes imbu de cette vérité, que nous recherchons aussi à replacer l'humanité si tristement déchue dans les véritables éléments de sa régénération intellectuelle, physique et morale. Or, Messieurs, pourquoi serait-il impossible d'étendre au dehors ce qui se fait dans l'intérieur de nos asiles? Le traitement physique et moral à l'aide duquel il nous est souvent possible de reconstituer les éléments déchus ou pervertis de notre humanité, ne pourrait-il donc pas s'appliquer à certaines conditions sociales existant en dehors d'un hospice d'aliénés?

Que Rosières, sous ce rapport, nous serve d'exemple!

Vous allez voir, Messieurs, avec moi, une population de 2,250 individus dont les trois cinquièmes au moins vivent dans les conditions les plus déplorables : j'ai trouvé dans cette population, et je n'ai pris que les types les plus saillants, 32 crétins et 240 goitreux; et si maintenant vous voulez savoir le chiffre des crétins et des goitreux dans les pays les plus maltraités par ces affreuses maladies, il nous sera facile de vous satisfaire, car nous possédons les chiffres publiés par la commission scientifique du Piémont. Les provinces où cette affection sévit avec le plus d'intensité sont la Maurienne, la Tarentaise et la vallée d'Aoste.

La Maurienne sur 62,344 hab., compte 2,25 crétins sur 100.
La Tarentaise 216,688 — 1,45 —
La vallée d'Aoste 78,110 — 2,79 —

Maintenant, pour tout le Piémont, dont la population est de 2,651,106 habitants, le nombre des goitreux est de 8,23 pour 1,000 habitants et de 0,82 pour 100; celui des crétins s'élève à 2,67 pour 1,000 habitants et à 0,27 environ pour 100 ; cette proportion considérable, dit un savant médecin français, M. Brière de Boismont, prouve suffisamment combien était fondée la sollicitude du roi pour cette portion de ses sujets. Reportons-nous maintenant à Rosières.

Sur une population de 2,250 habitants (recensement

de 1846), nous trouvons 32 crétins; soit 1,42 pour 100.

Nous comptons 240 goîtreux; soit 10,66 pour 100 et 106,66 par 1,000.

C'est-à-dire que le nombre des crétins et des goîtreux se trouve plus considérable, abstraction faite de la population générale, à Rosières que dans le royaume de Piémont.

La Tarentaise, une des provinces de ce pays qui en compte le plus, nous présente 1,45 pour 100 et Rosières 1,42.

Et cependant, nous n'avons pu prendre, comme j'avais l'honneur de vous dire, que les types les plus saillants dans les deux catégories de maladies; malgré l'obligeance des personnes qui ont bien voulu guider nos pas, nous n'avons pu entrer dans toutes les habitations qui renferment ces malheureux; nous avons dû laisser de côté une certaine quantité d'imbéciles, d'idiots, de demi-crétins, de demi-goîtreux, qui, dans une statistique rigoureuse, devrajent se rattacher à l'ensemble. En vous donnant, Messieurs, de prime abord ces chiffres, nous avons un but : celui de justifier la tendance que je vous ai signalée dans le principe, et qui est de faire ressortir des faits que nous avons réunis les éléments d'une bonne prophylaxie; nous n'avons pas l'espoir d'être plus heureux que nos devanciers dans la recherche des causes, mais nous avons la ferme confiance de provoquer vos sympathies à l'égard de tant d'infortunés, et d'éveiller, par la même occasion, la sollicitude de l'administration éclairée d'un des départements les plus considérables et les plus importants de la République française.

§ 2.

Rosières-aux-Salines est, d'après la Statistique historique et administrative de M. Henri Lepage, une petite ville de l'ancien duché de Lorraine, aux pieds d'un coteau qui la sé-

pare de Saint-Nicolas, vers le point où le bassin de la Moselle se rapproche le plus de celui de la Meurthe.

D'après le même savant, « Rosières se trouve partagé en » trois parties par deux bras de la Meurthe, un troisième » passe environ à un kilomètre nord de la ville. Neuf ponts, » dont trois en bois sur la chaussée allant à Lunéville, servent » à l'écoulement des eaux pendant les inondations. Le terri- » toire de Rosières est un des plus fertiles du département, à » raison des diverses variétés de sol qu'on y rencontre; toutes » les céréales, toutes les plantes cultivées en Lorraine y réus- » sissent; on y cultive la vigne en grand, et les vins, sur- » tout ceux du plat pays, sont fort estimés.... La plaine pré- » sente d'anciennes tourbières, d'une admirable fécondité; » le reste est un sol d'alluvion riche et fertile. Sur les co- » teaux, on trouve des marnes irisées et le calcaire litho- » graphique; à peu de profondeur, d'immenses carrières de » gypse en pleine exploitation, et au-dessous de vastes bancs » de sel gemme. »

Nous avons pu vérifier par nous-mêmes la fidélité de cette description; une chose frappera de prime abord tout observateur qui viendra pour la première fois étudier le crétinisme à Rosières.

Lorsque l'on monte sur le coteau qui domine la ville à l'ouest, on découvre un magnifique pays d'une admirable fertilité; les vignes, dont le coteau ouest est couvert, s'étendent jusqu'à la fondation des premières maisons. Au levant, la vue se prolonge vers des plaines bornées dans l'horizon par des bois assez considérables. Au midi, le sol offre de légères ondulations, mais qui ne sont pas assez élevées pour intercepter la libre circulation de l'air; la plaine s'étend vers le nord dans la direction de Saint-Nicolas, et c'est de ce côté aussi que s'écoulent, par la pente naturelle qui leur est offerte, les différents cours d'eau qui traversent Rosières et son territoire.

Lorsque l'on examine la position générale de Rosières, et

qu'on la compare à celle des villages de la Maurienne et des vallées secondaires du duché d'Aoste, à l'embouchure de la vallée d'Arve, on se demande comment dans des localités si différentes existent les mêmes causes endémiques.

Les villages du pays que je cite sont cachés derrière le prolongement des montagnes, en sorte qu'en hiver ils sont entièrement privés de la lumière solaire, qui ne se montre que deux ou trois heures en été; tandis qu'à Rosières, l'air et la lumière pénétrent de tous côtés dans la ville. La rue principale, qui s'étend depuis l'entrée jusqu'à l'hospice qui se trouve à l'extrémité, est très-large; mais cette observation superficielle ne doit pas satisfaire celui qui veut étudier les causes prochaines ou éloignées d'une maladie endémique. Il est nécessaire que nous pénétrions dans l'intérieur des habitations, que nous examinions la manière dont la population est nourrie, chauffée, vêtue et éclairée. Il faut que nous fassions la part rigoureuse des conditions intellectuelles et morales dans lesquelles cette même population se développe; et lorsque nous aurons apprécié ces éléments divers, il nous sera possible de tirer des conclusions et sur la nature des causes délétères, et sur la manière de les combattre.

§ 3.

Habitations. — Si nous pénétrons dans les différentes parties de la ville et dans l'intérieur des habitations, nous verrons bientôt disparaître la première impression favorable que nous aura laissée Rosières.

Une foule de petites ruelles s'étendent des deux côtés de l'artère principale, surtout dans la direction du canal qui longe la ville au levant. Beaucoup des maisons qui sont renfermées entre les deux bras de la Meurthe ont été bâties aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. Signalons une disposition particulière

dans l'emménagement intérieur, disposition des plus désastreuses. La porte d'entrée et la fenêtre principale donnent sur la rue ; vous entrez par un corridor qui s'étend jusqu'au canal, dans une longueur de 50 à 60 mètres. Les pièces d'habitation intermédiaires, entre la première chambre qui a vue sur la rue et la dernière qui regarde le canal, ne reçoivent souvent de jour que par la porte. Le corridor, avons-nous dit, est plus bas que la rue, mais les chambres sont encore plus basses que le corridor. Les planchers qui existent sont pourris ; aussi les habitants sont-ils la plupart du temps en contact avec un sol froid et humide, envahi par les inondations, et les eaux croupissantes des ruelles qui longent les habitations finissent petit à petit par s'infiltrer jusque dans l'intérieur des maisons ; si, dans la longueur d'un corridor, il y a une cour intermédiaire, cette cour est habitée par des vaches ou des cochons, et les habitants, dans ces tristes lieux, sont privés des deux agents si nécessaires à l'existence, l'air et la lumière ; ils ne connaissent ni l'influence fécondante du soleil, ni celle d'une atmosphère salubre. Je n'ai vu, dans les études que j'ai pu faire sur le crétinisme, de conditions plus insalubres que celles de certains villages de la Maurienne, où les habitants passent la plus grande partie de leur vie dans des étables.

A Rosières, si quelques individus couchent dans des écuries, l'habitude n'est pas générale ; mais les nombreuses familles pauvres de cette localité n'ont généralement qu'une chambre, et la famille toute entière habite dans ce même lieu. Nous sommes entrés dans une chambre où logeaient un tisserand, sa femme et leurs enfants ; deux de ces enfants sont des crétins de naissance, un autre est un idiot ; tous les trois sont gateux ; la lessive de cette pauvre famille se faisait au moment de notre visite ; la lumière arrive à ces malheureux par une fenêtre qui ne peut s'ouvrir à cause du métier de tisserand ; par conséquent, l'air respirable ne leur est fourni que

par la porte ; nous avons mesuré cette chambre dans sa hauteur, sa largeur et sa profondeur, et après avoir fait la part de la place occupée par deux lits et un métier de tisserand, nous avons calculé que chaque habitant de ce triste repaire pouvait bien avoir trois mètres cubes d'air à respirer ; et quel air !.... Toutefois, après avoir visité d'autres habitations, nous avons trouvé que le tisserand et sa famille étaient bien logés comparativement à d'autres malheureux. Ils occupent le premier étage, et ils sont au moins préservés de l'humidité si fatale dans les rez-de-chaussée à ceux qui y habitent ; nous sommes entrés dans plusieurs de ces locaux ; dans une maison, nous avons trouvé une jeune crétine de 18 ans, délaissée dans son lit et se vautrant dans ses ordures ; dans d'autres habitations, les membres de la famille étaient absents et n'avaient pas même eu soin en sortant d'ouvrir les fenêtres, afin de changer l'air méphitique qu'ils respirent.

Il est facile de se figurer l'insalubrité de ces habitations en hiver ; les murs sont bâtis avec une pierre gelisse, qui se trouve sur place en creusant les fondations ; cette pierre est comme une éponge qui absorbe l'humidité et la renvoie par l'évaporation. Les ménages pauvres n'ont pas d'autre bois que celui qu'ils vont ramasser dans les forêts, et les plus fortunés sont ceux qui peuvent se procurer un poêle, ne calculant pas les inconvénients de vivre dans un milieu où l'air, échauffé parfois outre mesure, ne se renouvelle souvent que par les fissures des murs, ou par des portes et des fenêtres mal jointes.

§ 4.

Vêtements, nourriture. — Une des personnes qui nous accompagnaient était révoltée de la malpropreté qui règne et dans les maisons de ces malheureux et dans leur tenue ; mais pour moi, qui ai pu observer les crétins des vallées des Alpes

et de quelques parties du Piémont, j'ai constaté que les habitants pauvres de Rosières faisaient de louables efforts pour maintenir leurs crétins et leurs idiots aussi propres que leur dénuement le permet. Dans la Maurienne, la Tarentaise et la vallée d'Aoste, les individus se déshabillent rarement pour dormir ; ceux qui sont les plus aisés ont un linceul pour toute l'année ; la malpropreté des habitants est extrême ; le linge est seulement lavé trois à quatre fois par an ; aussi sont-ils couverts d'insectes (1). Je constate avec plaisir qu'à Rosières ils n'en sont pas encore réduits à ce triste état de dégradation.

Mais que dire de la nourriture? Hélas! elle est tout-à-fait insuffisante...., et la plupart du temps sa mauvaise qualité est un obstacle au développement des organes et à la réparation des pertes qu'ils ont subies; et comment, dans ce cas, les mères qui allaitent pourraient-elles communiquer à leurs nourrissons la vie qui, pour ainsi dire, leur manque? Les habitants pauvres se nourrissent presque exclusivement de pommes de terre ; ils louent une parcelle de terrain communal ; ils font labourer et fumer leur champ par un *fermier* qui, au bout de l'année, partage avec eux la récolte. Les provisions qu'ils peuvent ramasser en pommes de terre et autres légumes, sont placées dans des espèces de celliers souvent inondés dans la mauvaise saison ; il n'existe pas de caves dans la plupart des maisons. Malgré le bon marché du pain, cet aliment précieux n'est pas abordable à tout le monde ; nous en dirons autant du sel, qui devrait entrer en proportion plus notable dans les aliments. On compte des familles où l'on ne mange guère de pain que dans la soupe. La farine de maïs est un grand régal; quant à la viande, inutile de dire que lorsque certaines familles en mangent 3 ou 4 fois par an, elles s'estiment

(1) Brière de Boismont. Annales médico-psychologiques. T. XI, juillet 1850.

très-heureuses ; les plus fortunées encore sont celles qui peuvent élever un cochon ; mais la cherté des locations les empêche parfois de se procurer une ressource qu'elles n'exploitent souvent qu'au détriment de leur santé.

Le vin de Rosières a une certaine réputation, et on peut s'en procurer à très-bon marché ; le vin, pris en certaines proportions et mêlé à des eaux qui sont de mauvaise qualité, serait une précieuse ressource ; malheureusement, le pauvre est imprévoyant ; l'excitation passagère que lui procure le vin lui fait oublier ses maux, et l'ivrognerie a pour lui des charmes qu'il paie bien chèrement dans la personne de ses enfants. Il est prouvé aujourd'hui, par les résultats des observations faites dans le Nord de l'Europe et en Angleterre, que rien ne contribue autant à la dégénérescence de l'espèce que l'ivrognerie des parents ; et il arrive trop souvent que c'est sous la double influence de l'ivresse du père et de la mère que les enfants sont procréés.

§ 3.

Eaux potables. — L'eau est absorbée en trop grande quantité par notre économie pour que sa bonne ou mauvaise qualité doive passer inaperçue ; que n'a-t-on pas dit sur l'influence des eaux dans le développement du goître et du crétinisme ?

Il est un fait que l'on ne peut récuser, et que la commission scientifique du Piémont a été obligée d'admettre, c'est que dans les pays où le goître et le crétinisme sont endémiques, les eaux potables manquent en généralité de la limpidité cristalline propre aux bonnes eaux, et ont une saveur insipide.

Dans quelques-uns des lieux les plus infectés, on peut dire que les eaux sont de très-mauvaise qualité, et tellement surchargées de sulfates et carbonates calcaires, que plusieurs d'entre elles, à peine en contact avec l'air, déposent sur le

sol des couches assez abondantes pour former une espèce de canal artificiel (1), et lorsque des observateurs nous révèlent que dans d'autres localités où règnent ces maladies, les eaux potables sont d'excellente qualité, ils nous confirment dans la croyance que nous espérons faire ressortir des faits exposés dans ce mémoire; savoir : que le goître et le crétinisme ne reconnaissent pas une cause unique dans leur génération, et que vouloir n'admettre qu'une seule espèce de causes serait se renfermer dans un cercle étroit, que viendraient briser les faits de l'observation médicale et de la saine philosophie. C'est, du reste, si je ne me trompe, une des conclusions de la commission scientifique du Piémont, dont nous comptons ici un des membres les plus distingués, M. le docteur Bertini.

J'ai dû me préoccuper dans ces études de la qualité des eaux potables de Rosières. Il existe dans cette localité trois sources principales, qui servent aux besoins des habitants : la source La Chappe, celle de Harcompré et la fontaine Saint-Jacques; toutes les trois jaillissent du coteau ouest qui est couvert de vignes; leur parcours est peu considérable, et ces eaux sont généralement peu aérées. Les eaux de la source La Chappe m'ont été indiquées comme ne cuisant pas les légumes. Je me suis informé près du savant M. Braconnot si les analyses de ces eaux avaient été faites, j'ai appris avec surprise qu'il n'existait pas sous ce rapport de documents officiels. Je dois à l'obligeance de M. Barbaut, pharmacien, l'analyse des eaux de ces trois sources, et je donne le résultat de ses expérimentations, que nous espérons plus tard continuer sur une plus vaste échelle.

Source La Chappe, eau mauvaise. — La saveur de l'eau est fade.

100 grammes ont été ramenés par l'ébullition à 30 gram-

(1) Annales médico-psycholog. Juillet 1850.

mes; traitée par différents réactifs, cette eau a donné divers précipités de sulfate de magnésie et de chaux; cette même eau contient aussi du carbonate de chaux, en assez grande quantité pour ne pas cuire les légumes et empêcher la dissolution du savon.

Source Harcompré, moins pure. — La saveur de cette eau est fraîche et agréable.

100 grammes ramenés par l'ébullition à 30 grammes ont donné un dépôt granuleux de 20 à 25 centigrammes. Traitée par divers réactifs, cette eau a fourni de l'hydrochlorate de chaux et de magnésie combinée avec des sulfates.

Eau de la source Saint-Jacques, très-pure. — L'eau de la source Saint-Jacques est la plus pure; elle est tout-à-fait la même que celle de la source Harcompré; seulement le dépôt, par suite de l'évaporation, est très-peu abondant et presque nul. Cette eau est une des plus recherchées; malheureusement la source est trop à fleur de terre, et il s'y mêle parfois des débris de matière animale et végétale qui en altèrent la limpidité.

Vous connaissez, Messieurs, les conclusions du mémoire lu, le 10 décembre dernier, à l'académie par M. le docteur Granger. Cet auteur prétend : 1° que c'est bien l'eau de certaines sources qui donne le goître; 2° que c'est à la magnésie qu'il faut en attribuer le développement; 3° qu'en séparant la magnésie des eaux potables, ou en recourant à des eaux qui ne contiennent pas cette substance en dissolution, on peut s'en préserver; 4° que le sel ioduré à la dose maximum de 0,0005 employé pendant une année préserve complètement du goître, sans exposer à d'autres maladies.

Et c'est au moment même, Messieurs, où j'écris ces lignes, qu'un savant professeur de botanique, M. Chatin, vient d'émettre au sein de l'Institut une idée dont l'avenir se chargera de justifier la justesse. L'auteur que je cite semble avoir constaté que l'iode pénètre les trois règnes de la nature; non

seulement les plantes d'eau savent se l'approprier, mais les animaux vivant dans l'eau douce en font autant.

Quand on passe à l'examen des eaux elles-mêmes, on arrive à constater la présence du même corps, surtout dans les eaux ferrugineuses. L'extrême diffusion d'un corps chargé de remplir dans l'économie un rôle important, comme le fer, le soufre, le phosphore, fait voir son importance.

On sait que la thérapeutique s'est emparée avec succès des préparations iodurées, et il serait curieux, comme l'observe M. Fourcault, de pouvoir établir que lorsque les hommes de l'art croyaient administrer un spécifique, ils ne faisaient peut-être que restituer à l'économie un élément normal dont l'absence trouble l'harmonie des fonctions.

Au reste, l'idée de M. Chatin ne vient que confirmer les opinions émises dans ces derniers temps. La commission scientifique du Piémont, comme nous l'apprend M. Brière, avait déjà remarqué que les eaux potables des pays infectés manquent précisément des sels de brome et d'iode, qui entrent dans la composition des meilleures eaux potables, ou abondent en sels d'une action contraire, ou bien sont entièrement privées des uns et des autres.

Ajoutons que l'eau de Rosières, traitée par différents réactifs, ne nous a pas donné la moindre trace de brome ou d'iode.

Si j'insiste, Messieurs, sur la question du goître, c'est que Rosières, sous ce rapport, est, comme vous l'avez déjà vu, une des localités les plus malheureuses. Je vous envoie, m'écrit M. Taillard, médecin de Rosières, la liste des 240 goîtreux que nous avons vus (et nous n'avons observé que les plus remarquables). « J'ai vu, ajoute M. Taillard, dans ces détails cette hideuse calamité; aussi en ai-je été épouvanté. Non seulement l'espèce humaine est atteinte par le goître à Rosières, mais on m'assure qu'il n'était pas rare de voir des chiens et des chevaux soumis à la même infirmité; aussi est-ce peut-être la raison pour laquelle l'administration du haras

ne fait pas consommer par ses chevaux le foin récolté dans les prairies qui appartiennent à l'établissement, ce foin étant de mauvaise qualité. »

On m'a fait observer aussi que la manière particulière de cultiver la vigne pouvait bien contribuer au développement du goître. Les habitants ont des bêches très-courtes; ils cultivent leurs vignes de haut en bas; ils prétendent de cette manière avoir plus de force, parce que tout le poids de leur corps appuie sur l'instrument; on conçoit facilement que dans cette position la tête se congestionne avec facilité, et que l'afflux du sang contribue à augmenter le calibre des veines du cou, si considérables généralement chez les goîtreux.

J'admets cette cause, elle peut avoir de l'influence, mais on n'oubliera pas les détails que j'ai donnés sur les mauvaises conditions hygiéniques dans lesquelles vivent les habitants de Rosières; c'est là que doit être le point de départ de cette malheureuse affection; permettez-moi de vous citer un fait comparatif : l'asile de Maréville renferme un assez grand nombre de goîtreux; la plupart nous sont arrivés avec leur infirmité, mais plusieurs aussi l'ont acquise dans la localité; elle se propageait sous l'influence des causes que je signale, et qui régnaient surtout dans le quartier des imbéciles et des idiots, l'absence d'air et le manque de lumière.

L'accumulation trop grande des individus, la privation du vin, une alimentation trop exclusivement composée de légumes secs étaient, par la pauvreté des éléments qu'ils apportaient à l'hématose, les éléments générateurs d'un mal qu'une sage administration est parvenue à faire disparaître.

§ 6.

Nous n'avons pas encore, Messieurs, épuisé la statistique des causes; il nous reste à examiner les causes individuel-

les, ainsi que les conditions intellectuelles et morales, au milieu desquelles se développent les habitants de Rosières.

Mariage des parents.—Une des causes les plus immédiates du crétinisme est certainement l'état sanitaire des parents. On conçoit quelle est l'action importante du mariage lorsqu'il a lieu souvent entre les habitants de la même localité, ayant déjà des prédispositions maladives. Malheureusement, dans certains cas, on n'a pas seulement à signaler des prédispositions, mais un état réel de maladie. J'ai vu à Rosières une femme jeune encore (c'est une demi-crétine), assez intelligente pour gagner sa vie à la broderie; elle s'était mariée à un demi-imbécile; six enfants sont nés de ce mariage, plus ou moins malingres et quelques-uns rachitiques. Les six enfants de cette malheureuse femme et son mari sont morts dans la dernière invasion du choléra; elle nous raconte avec sanglots ce fait, car l'amoindrissement d'intelligence chez cette femme n'a pas détruit la sensibilité morale. Aujourd'hui, elle s'est associée avec une autre crétine assez intelligente pour exercer le métier de brodeuse, et l'activité réunie de ces deux femmes suffit à soutenir leur existence.

Nous appellerons, Messieurs, votre attention sur un fait important à propos du croisement des races. On connaît l'importance de ce croisement pour ce qui regarde et l'amélioration de l'espèce, et les conditions de sa continuité; mais lorsque le milieu où des populations hétérogènes viennent se réunir pour se propager est un foyer d'infection, dès lors les lois du croisement des races sont lésées dans leur application, et les éléments étrangers viennent bientôt se fondre dans l'élément primitif.

Voyons ce qui s'est passé à Rosières.

En 1710, la population de la ville, d'après M. Henri Lepage, était de 481 habitants; aujourd'hui, elle s'élève à 2,210. Vous admettrez bien avec moi, Messieurs, que ce chiffre n'est pas l'expression de l'augmentation progressive de la

population de 1710. Un nombre considérable d'étrangers a dû venir s'établir à Rosières ; supposons encore que parmi ceux-ci il soit venu des habitants de quelques localités environnantes, qui sont loin d'être débarrassées des causes du crétinisme (1), on doit cependant reconnaître que Rosières a dû se trouver à plusieurs reprises revivifiée par ces immigrations d'étrangers, attirés sans doute par l'industrie des salines que l'on exploitait ; et cependant le goître et le crétinisme n'ont cessé d'être endémiques dans cette localité, et les habitants âgés vous disent aujourd'hui : « Les crétins sont bien diminués ; il fallait visiter Rosières il y a 30 ou 40 ans pour voir les types les plus affreux, dont au moment actuel on ne trouve plus la représentation ». J'admets le fait, il est vrai, il est général. Il existe en Suisse, dans les Pyrénées, dans le Piémont ; son expression plus ou moins avancée est le thermomètre des améliorations qui se sont opérées depuis le commencement de ce siècle surtout ; mais, dans l'intérêt même de la prophylaxie, je suis obligé d'être jusqu'à un certain point pessimiste. Je suis persuadé que le crétinisme ne disparaîtra complètement que lorsque l'on s'attaquera vigoureusement à l'ensemble des causes qui produisent non seulement cette maladie, mais encore ses variétés ; et parmi elles, je compte l'élément scrofuleux, le rachitisme, l'idiotie, l'imbécillité et toutes ces dégénérescences de l'espèce humaine qu'un auteur a heureusement caractérisées de crétinisme des grandes villes.

Oui, Messieurs, le crétinisme peut diminuer, et jusqu'à un point disparaître dans telle ou telle localité ; mais il serait dangereux de s'endormir sur l'action perturbatrice des causes primitives ; tant que ces causes ne seront pas détruites, vous verrez, au sein des populations ci-devant crétinisées, des types nombreux de scrofuleux, de rachitiques, d'imbéciles et d'i-

(1) Il y a des crétins à Dombasle, à Dieuze, à Marsal, et dans d'autres localités de la Meurthe.

diots ; et ce que, sous ce rapport, M. le docteur Renaudin avait déjà observé à Sainte-Marie-aux-Mines, j'ai eu occasion de le remarquer à Rosières. Il suffit de visiter les salles d'école et les salles d'asile de cette localité, pour être frappé du grand nombre d'enfants ayant des têtes mal conformées : les uns sont apathiques, vicieux; les autres ne peuvent rien apprendre ou n'apprennent que difficilement ; quelques-uns montrent déjà dès l'enfance la plus tendre les germes de la maladie dont ils seront les victimes plus tard.

J'ai examiné les adultes, j'ai été frappé de la petite taille d'un grand nombre d'entre eux et du cachet maladif qu'ils portent sur leur physionomie ; je dois à l'obligeance de M. Dron, secrétaire de la mairie et ancien instituteur, le tableau suivant des conscrits réformés par défaut de taille de 1840 à 1849.

En 1840	sur 27	conscrits il y a eu	7 réformés.
1841	25		7
1842	16	—	3
1843	21	—	5
1844	27	—	4
1845	21	—	3
1846	29	—	4
1847	21	—	3
1848	20	—	3
1849	24	—	5
Total....	231	conscrits.	44 réformés.

Enfants naturels. — Il est une autre cause qui contribue à propager dans le sein des familles des éléments dégénérateurs de l'espèce, je veux parler des enfants illégitimes. Ces malheureux ne naissent pas seulement dans de mauvaises conditions sociales, mais ils apportent, en venant au monde, le germe des mauvaises prédispositions physiques et morales de leurs parents.

Le tableau suivant n'est pas sans intérêt :

NAISSANCE DES ENFANTS NATURELS DE 1840 A 1849.

1840	7	naissances illégitimes sur	68 enfants.
1841	6	—	55 —
1842	4	—	61 —
1843	4	—	51 —
1844	9	—	64 —
1845	6	—	60 —
1846	11	—	58 —
1847	6	—	57 —
1848	5	—	60 —
1849	9	—	64 —
Total....	67		597

Je sais que ce chiffre, tout considérable qu'il soit, est encore loin de ce que nous offrent sous ce rapport les grandes villes ; il n'en est pas moins constant que le neuvième des naissances de la petite ville de Rosières est composé d'enfants illégitimes pendant une période de 9 années.

§ 7.

Je crois avoir épuisé, Messieurs, la série des causes qui peuvent contribuer à développer à Rosières le goître et le crétinisme ; je devrais peut-être vous parler des causes prochaines du crétinisme, mais quand je vous dirais que la cause du crétinisme est le trop de dureté du cerveau et sa structure défectueuse, que peut-être aussi ce n'est que le plus haut degré du rachitisme ou de la scrofule, ou bien encore que cette cause gît dans la prépondérance de la condition veineuse du sang, je ne ferais que vous exposer les théories tour à tour soutenues et combattues par les savants les plus distingués.

J'étais tenté, pour compléter mon sujet, de parler des conditions physiologiques, intellectuelles et morales dans lesquelles se trouvent les crétins et les goîtreux; mais j'aurais été entraîné trop loin; j'ai voulu me maintenir dans la ligne du programme : les causes et la prophylaxie.

Toutefois, avant de passer à cette dernière partie, je dois faire remarquer que lorsqu'une cause quelconque s'oppose au libre développement intellectuel, physique et moral de l'espèce, les produits qui en résultent sont identiquement les mêmes, soit au physique, soit au moral; sous ce rapport, le crétin de Rosières ressemble absolument au crétin des Alpes, et le crétin des Alpes à celui des Cordillères; j'ai annexé à ce mémoire quelques dessins que je dois à l'obligeance de M. l'abbé Maurice, curé de Velaine, esprit aussi remarquable qu'artiste distingué. On peut voir par les numéros 1 et 3 qu'une crétine de Dieuze et une crétine de Vaxy (Meurthe), que nous avons à l'asile, ont le type du n° 4, jeune crétine de Rosières, qui n'en diffère que par une intelligence relativement très-développée. Le nommé Achéron, enfant trouvé de Nancy, et qui est dessiné dans le tableau numéro 2, peut nous donner une idée de ce que l'on appelle dans ces derniers temps crétins des grandes villes; c'est un individu imbécile, sourd-muet, plutôt rachitique que crétin, et ayant un goître induré énorme qu'il a un plaisir véritable à montrer aux étrangers.

Si nous trouvons que les crétins de tous les pays du monde parcourent leur triste existence sous l'empire des mêmes lois physiologiques et intellectuelles, nous remarquons aussi dans les conditions de leur naissance et de leur propagation des anomalies étranges, incompréhensibles, et qui nous prouvent, pour la millième fois, qu'il existe dans l'ordre naturel des choses et des faits recouverts jusqu'à ce jour d'un voile impénétrable. Comment se fait-il, par exemple, que des parents parfaitement bien portants au physique et au moral produisent des enfants crétins, et que des individus crétinisés aient des en-

fants parfaitement bien constitués? Le tableau numéro 6, que j'ai l'honneur de vous présenter, nous signale un fait de ce genre. La jeune crétine de 18 ans dessinée par M. l'abbé Maurice est l'aînée de cinq enfants parfaitement bien portants, et nés de parents qui se trouvent dans de bonnes conditions de santé et de fortune. La malade, qui est un type de crétine au dernier degré, est soutenue dans le tableau par sa sœur, qui est une charmante enfant de quinze ans. Ce fait n'est malheureusement pas le seul que je pourrais signaler. On nous a cité M. X....., ancien employé supérieur du Haras, qui est arrivé à Rosières avec sa famille composée d'enfants bien portants. Mme X..... est cependant accouchée à Rosières d'un enfant crétin. Je ne me hasarderai pas à donner des explications; toutefois, je ne puis m'empêcher de dire que généralement l'on ne fait pas assez attention à l'action des causes morales. La mère dans l'état de gestation se trouve dans des conditions physiologico-psychologiques bien différentes, et l'influence des causes morales peut se faire sentir jusque dans l'organisation du fœtus qu'elle porte. C'est ainsi que l'on nous a assuré que pendant tout le temps de sa grossesse, Mme X..... ne s'était pas séparée d'une jeune crétine, qu'elle soignait avec un dévouement extrême. La mère de l'enfant crétin dont vous voyez le portrait me racontait que, pendant sa grossesse, elle ne pouvait assez rassasier sa vue de l'aspect d'enfants crétins, et qu'elle avait un inexprimable plaisir à les voir jouer ensemble.

§ 8.

Prophylaxie et traitement. — Nous abordons, Messieurs, un sujet d'un grand intérêt pratique; ce que j'ai dit sur les causes du goître et du crétinisme vous a déjà fait entrevoir les éléments rationnels de la prophylaxie et du traitement. Aussi serai-je court, explicite et aussi aphoristique que pos-

sible. Toutefois, avant de commencer, je me trouve sous l'empire d'une idée que je ne puis m'empêcher de vous communiquer. Le sort des crétins de Rosières a déjà été beaucoup amélioré par les soins d'une administration municipale zélée et intelligente; aussi, ce qui me reste à dire est-il moins une critique de ce qui existe encore, que l'expression même des vœux de beaucoup d'honorables habitants de cette localité. Vivant moi-même dans un asile d'aliénés, je sais que le progrès est une chose lente à accomplir, et lorsque nous signalons les vices d'un ancien ordre de choses, nous ne cherchons pas à blâmer les intentions de nos prédécesseurs, nous constatons seulement, dans beaucoup de cas, l'impossibilité où ils se sont trouvés de réaliser tout le bien qu'ils auraient désiré.

§ 9.

Améliorations des habitations. — Les conditions d'une habitation saine sont excessivement importantes ; malheureusement, je ne prévois pas à Rosières la possibilité d'améliorer les anciennes maisons dont j'ai signalé la construction vicieuse. Ces maisons devraient être détruites, et le sol rehaussé avec leurs débris. On se préserverait ainsi des inondations et des causes d'infiltration de matières délétères et putrides. Peut-être est-ce au rehaussement qui s'est fait naturellement dans le terrain sur lequel est bâtie la ville que l'on doit, en partie, la diminution du crétinisme. On m'a assuré que des fouilles opérées avaient fait découvrir les traces d'habitations qui étaient au moins à trois mètres au-dessous du sol actuel.

§ 10.

Précautions contre les causes locales. — Les maisons qui se trouvent au levant, le long du canal et de la rivière, sont

environnées de trop d'arbres fruitiers; ces arbres empêchent la libre circulation de l'air. Les moyens employés pour l'écoulement des eaux ne sont pas assez bien entendus; les causes d'humidité et d'évaporation sont permanentes et développent des miasmes paludéens, dont l'influence a déjà été souvent appréciée par les physiologistes, dans l'étude de la congestion et de l'hypertrophie de certains organes, et l'on doit être encouragé dans les desséchements et l'application de meilleurs moyens de canalisation par ce qui a été fait à la Robertsau, près de Strasbourg; là aussi on avait à déplorer l'existence des causes endémiques du crétinisme.

§ 11.

La création d'un comité d'hygiène publique, établi dans le chef-lieu du canton, serait une chose très-précieuse. Ce comité communiquerait à l'administration locale une force nouvelle, et l'aiderait à lutter contre les préjugés et souvent contre la mauvaise volonté des administrés, qui à Rosières, comme partout ailleurs, luttent contre l'autorité qui veut leur imposer des règlements sanitaires, soit par leur mauvais vouloir, soit, le plus souvent encore, par la force d'inertie. Ce comité, dans lequel devrait nécessairement entrer l'élément médical, s'occuperait de tout ce qui aurait trait à l'amélioration de l'hygiène. Les pauvres ont besoin sous ce rapport d'être aidés non seulement par de bons conseils, mais par des moyens plus efficaces qu'il est inutile d'indiquer. Il veillerait aussi aux conditions du couchage, qui intéresse à la fois l'hygiène et la morale. Il est déplorable de voir que, faute de couchages et d'espace, les enfants d'une même famille soient obligés de coucher ensemble, sans distinction de sexes.

Je suis entré dans une habitation, en compagnie de M. Taillard, médecin, et de M. Bariod, interne à Maréville; nous

avons trouvé étendue sur de la paille une jeune fille de 16 ans, que dévorait la fièvre. Son père, sa mère et un autre enfant reposent dans un lit, et la jeune fille couche avec son frère, âgé de 19 ans.

§ 12.

Mesures propres à développer l'activité sociale. — Il existe à Rosières une fabrique de drap, et il est bien à désirer qu'il puisse s'en établir d'autres. Cette fabrique, qui s'occupe à faire du drap avec de vieux débris de vêtements, emploie, m'a-t-on dit, une centaine de personnes. Beaucoup d'enfants trouvent moyen de gagner jusqu'à 50 centimes par jour, en enlevant les fils de laine qui composent la trame des chiffons que l'on destine à la confection d'un drap nouveau. Un certain nombre de femmes, de jeunes filles et d'enfants de 12 à 15 ans peuvent gagner aussi de 40 à 75 centimes par jour, en faisant de la broderie; mais cette industrie repose sur un élément très-mobile; elle offre dans son application des intermittences qui enlèvent à ces malheureux leurs moyens d'existence.

§ 13.

Ecoles, éducation. — Grâce à l'administration locale, les écoles sont aujourd'hui bien tenues. Un jeune instituteur intelligent dirige les garçons, les jeunes filles sont sous la conduite de Sœurs de la Doctrine chrétienne. Il y a aussi une salle d'asile. Malheureusement, le local est insuffisant et mal aéré. Il ne s'y trouve pas de cour et de jardin où ces enfants, si prédisposés au goître ou au crétinisme, puissent prendre leurs ébats. La musique, si propre à éveiller les sentiments et l'intelligence, la gymnastique, à l'aide de laquelle il

est possible d'améliorer les conditions physiologiques des enfants maladifs, devraient être employés dans ces écoles.

C'est le vœu du jeune instituteur M. Odinot; je me fais un devoir, Messieurs, de vous communiquer la lettre qu'il m'a écrite. Les faits qui y sont exposés feront ressortir mieux encore la nécessité de donner à l'éducation de ces enfants une direction en rapport avec leurs dispositions natives.

« Rosières-aux-Salines, le 31 août 1850.

» Monsieur le docteur,

» Voici les renseignements que vous m'avez fait l'honneur » de me demander. Je vous les aurais transmis plus tôt, si je » n'avais cru devoir y réfléchir quelques jours.

» Ma classe compte en été 60 élèves et en hiver 123.

» Je crois pouvoir les distribuer en 3 classes.

» 1° Enfants capables et joueurs. . . Vifs . . 18 / Lents . 9 = 27

» 2° Enfants capables et jouant rarement, à moins » d'y être engagés ou forcés. 6

» 3° Enfants assez intelligents et jouant rarement. 19

» Dans ce nombre se trouve le petit albinos.

» Il paraît avoir des dispositions pour l'arithméti- » que. La faiblesse de sa vue lui fait rechercher l'ob- » scurité. On le voit rarement rire et jouer, quoiqu'il » parle souvent. Son père et sa mère sont, dit-on, » bien constitués.

» Le premier de ceux dont vous avez mesuré la » tête est un enfant excessivement gâté, abandonné » à toutes ses fantaisies. Je le crois ivrogne et vicieux. » Il descendra certainement dans une des dernières » classes.

» 4° Enfants peu capables, quelquefois joueurs, » mais à des jeux simples et grossiers. 62

5° Enfants incapables, jouant très-rarement ou ne » jouant jamais. 9

Observations particulières.

» 1° X..... est âgé de 13 ans, sait lire et écrire; il serait » idiot, si ses parents n'en avaient eu grand soin.

» 2° B..... est bègue, se soutenant difficilement sur ses jam- » bes. Vue très-faible.

» 3° C..... est complètement idiot. Ses parents n'en ont au- » cun soin.

» 4° D..... est abandonné à lui-même, très-mal élevé. Il » pourrait être beaucoup mieux, s'il avait été soigné.

» 5° E..... est presque sourd, très-hargneux. Il était beau- » coup mieux étant jeune.

» 6° F..... et G..... sont abandonnés à eux-mêmes, pres- » que idiots.

» 7° H..... et I..... sont deux frères. Le père est ivrogne, » brutal, il a hébété sa femme. Les enfants sont excessive- » ment sales, paresseux.

» Les enfants de la quatrième catégorie sont tous arriérés, » quoique la moitié sache lire.

» Il m'est impossible de donner des renseignements sur les » enfants vicieux, je ne puis les connaître.

» Les heures de travail des enfants ne sont nullement ré- » glées. Les parents les occupent lorsqu'ils en ont besoin. Un » grand nombre mènent paître les bestiaux.

» J'ai pu remarquer que les enfants s'occupent générale- » ment, soit au travail, soit au jeu, en proportion de leur in- » telligence. Ceux chez lesquels elle fait défaut n'ont pas plus » d'aptitude pour les travaux du corps que pour ceux de l'es- « prit.

» Lorsqu'un enfant joue, il n'est plus idiot. Si l'on pouvait » soumettre les imbéciles à des exercices corporels, qui dé- » gageassent leur corps, on élèverait d'autant leur intelligence. » Mais il faut pour cela du temps, des soins et de la patience.

» Je n'ai encore remarqué dans mes enfants aucune dispo- » sition artistique prononcée.

» Tels sont, Monsieur le docteur, les renseignements que » je puis actuellement vous donner. Je me ferais grand hon- » neur de vous répondre si vous aviez encore à m'interro- » ger sur des faits qui soient à ma connaissance.

Signé : ODINOT.

Mariages, *accouchements* (1). — « Il faudrait, dit la commission scientifique du Piémont, empêcher, par toutes les voies possibles, que deux personnes qui ont une tendance au crétinisme, ou qui appartiennent toutes deux à des familles dans lesquelles le crétinisme paraît héréditaire, ou bien qui sont rachitiques ou scrofuleuses au dernier degré, ne contractent mariage entre elles, et favoriser, au contraire, le croisement des races. » Je sais ce que cette prescription a de délicat et de difficile avec l'existence de notre législation. Toutefois, il serait bien utile que le comité d'hygiène dont je parle régularisât le service des accouchements, afin qu'il ne tombât pas entre les mains de femmes ignorantes et inexpérimentées. On ne doit pas perdre de vue que dans le Bas-Valais, selon les observations du docteur Moré, médecin communal de La Montée, le crétinisme a commencé à perdre de son intensité, dès qu'on a ouvert une école d'obstétrique, et qu'on a confié la charge d'accoucheuse seulement à des femmes qui

(1) Annales médico-psychologiques du mois de juillet 1850. Examen du rapport de la commission par M. Brière de Boismont.

avaient suivi cette école, pendant plusieurs années, et donné des preuves d'une aptitude incontestable (1).

Prix, encouragements. — Qui n'approuverait, Messieurs, l'usage établi dans plusieurs villes de l'Allemagne d'instituer des prix d'encouragement pour les plus sobres et tempérants, et pour ceux qui maintiennent le plus de propreté dans leurs habitations? Dans un siècle où l'on s'occupe beaucoup de l'amélioration de la race chevaline, serait-il donc ridicule d'établir des récompenses pour ceux, parmi les pauvres surtout, qui, par l'exemple de leurs vertus domestiques et l'observation des prescriptions hygiéniques, contribueraient à l'amélioration de la race humaine? La propreté, a dit un grand écrivain des premiers siècles de l'Eglise, est plus qu'une qualité, c'est une vertu! Mais lorsque cette vertu se trouve parmi les classes malheureuses, que la misère est si puissante à démoraliser, elle acquiert un mérite de plus. Je cite avec bonheur un fait dont j'ai été témoin à Rosières, et qui prouve que l'on ne doit jamais désespérer de relever la nature humaine par l'élément de la moralité. La famille du tisserand dont j'ai déjà parlé est composée de huit enfants. Trois de ces enfants n'ont plus même conservé l'instinct de faire proprement leurs besoins les plus naturels; et cependant cette malheureuse femme les maintient tous propres. L'ivrognerie est un vice commun à Rosières, et jamais on n'a vu le chef de cette pauvre famille dépenser un sou au cabaret; tout son travail est consacré à l'entretien de sa nombreuse famille. Lorsqu'il peut gagner 20 sous par jour, il estime avoir fait une bonne journée. Ces braves gens ne sont préoccupés que de leurs enfants, et M. Taillard me citait un trait caractéristique : c'est que la femme, qui avait des cheveux d'une remarquable beauté, est allée les vendre à Nancy un jour où il n'y avait rien à manger à la maison.

(1) Annales médico-psychologiques, juillet 1850, page 410.

§ 14.

FONDATION D'UN INSTITUT SPÉCIAL DESTINÉ A RECUEILLIR LES CRÉTINS DE ROSIÈRES.

Un honorable habitant de Rosières, M. Poirel, ingénieur, a eu l'heureuse et philanthropique pensée de proposer au conseil municipal la création d'une institution spéciale, annexée à l'hospice de la ville, pour y réunir les crétins qui ne pourraient être maintenus dans leurs familles qu'avec les plus grands inconvénients.

En 1846, j'ai déjà eu occasion de signaler, dans une lettre adressée à l'honorable et savant docteur Ferrus, l'existence d'une institution semblable, fondée en Suisse, sur la montagne de l'Abendberg, par le docteur Guggenbühl. J'avais visité cette institution, j'en démontrais l'importance en citant les paroles prononcées par M. le conseiller d'Etat Schneider, en 1841, en présence de la Société helvétique des sciences naturelles. « J'exprime la conviction intime, disait M. Schneider, que désormais on ne pourra pas plus se passer d'établissements semblables que de ceux que l'on a formés pour les sourds-muets, les aveugles et les aliénés; je crois donc que l'argent consacré à faire l'expérience de changer de misérables créatures, infirmes de corps et d'esprit, en hommes utiles, est employé avec fruit et sagesse. »

Je suis heureux, Messieurs, de pouvoir citer ces paroles en présence de savants réunis, des points les plus différents, dans le but de faire avancer les intérêts sacrés de la science et de l'humanité. J'espère que cette idée, émise au sein de cette honorable assemblée, portera ses fruits; consacrée par vous, elle en acquerra une influence plus grande, et détruira plus facilement certains préjugés qui empêchent des hommes

fort honorables, du reste, de se lancer résolument dans la voie du progrès.

Les préjugés dont je parle existent, je les ai entendu exprimer; quelques personnes regardent les crétins comme des êtres tellement dégradés au moral, qu'il est impossible de rien en faire de bon, tellement insensibles au physique, qu'ils n'éprouvent pas même l'influence du froid, du chaud ou du mal qui peut leur arriver; mais mon intention a été de réunir dans le dernier paragraphe quelques arguments qui, tout en résumant la question, démontreront, j'espère, la nécessité de l'isolement des crétins.

§ 15.

Je sais que les crétins sont des êtres dégradés, souvent vicieux, parfois dangereux; mais à qui la faute, et comment leur est-il possible de s'améliorer au milieu des conditions sociales où ils se trouvent? J'ai signalé à Rosières l'existence de 32 crétins très-remarquables, je ne compte pas le nombre plus considérable de ceux qui sont prédisposés à le devenir.

Sur ces 32 individus, 17 le sont d'une manière complète, 14 sont des semi-crétins, dont les forces et la demi-intelligence peuvent être encore utilisées; 19 appartiennent au sexe masculin, 12 au sexe féminin; 21 sont au-dessus de 20 ans, 10 au-dessous de cet âge.

Ces individus, m'écrit M. Dron, secrétaire de la mairie, sont généralement originaires de Rosières, ainsi que leurs pères et mères; ils appartiennent à la classe pauvre; ils habitent ordinairement des locaux insalubres; on ne remarque pas qu'ils soient passionnés, ils sont plutôt sous le poids d'une apathie digne de remarque.

Je relève l'observation de M. Dron et j'ajoute : C'est cette apathie fatale qu'il s'agit surtout de combattre, en plaçant ces êtres malheureux dans un milieu convenable, où leur éducation

physique, intellectuelle et morale recevra un nouveau développement. Si l'expérience n'avait pas déjà été faite, la proposition semblerait de prime abord paradoxale ; les efforts généreux tentés dans ces derniers temps en Suisse ont prouvé que, chez les crétins, ceux auxquels on s'était donné la peine d'enseigner, avec persévérance, la science du langage ne tombaient pas dans une idiotie pareille à celle que l'on remarque chez ceux dont on a complètement négligé l'enfance. La même méthode, appliquée aux imbéciles de divers degrés et aux enfants arriérés, a été couronnée de succès à Bicêtre et dans d'autres endroits, à Bicêtre surtout, grâce à l'impulsion donnée, sous ce rapport, par M. le docteur Voisin ; et ces observations, prises chez des individus dont l'organisme est imparfait, nous donnent néanmoins une idée de l'influence que le signe ou la parole exerce sur l'encéphale.

Nous ajouterons, avec un médecin philosophe (1) : « Ces » observations nous montrent que la puissance intellectuelle, » résultant de la réunion de l'âme à l'organisme nerveux, » n'est rien de plus qu'un germe, qui, comme l'œuf renfermé » dans l'ovaire, a besoin d'être fécondé pour produire un nou- » vel être. Elles nous apprennent que, dans la génération in- » tellectuelle, c'est l'enseignement qui est chargé de l'œuvre » de la fécondation. »

Or, si les crétins et les semi-crétins sont susceptibles d'amélioration, ce ne sera que dans une institution spéciale qu'ils pourront recevoir ce bienfait.

Je ne recule devant aucune objection, je connais tous les degrés du crétinisme, et tout ce que l'on peut dire de ces êtres malheureux. On les a présentés comme tellement insensibles aux influences morales, qu'ils ne connaissaient pas même la douleur physique.

M. Taillard me cite l'histoire d'un crétin qui, après s'être

(1) M. Buchez.

cassé la cuisse, ne s'en traînait pas moins d'habitation en habitation pour mendier son pain; ce n'est qu'après sa mort que l'on a découvert une fausse articulation dans la continuité du fémur. Un autre se crève un goître énorme avec son couteau, l'arrache, et guérit; plusieurs sont vagabonds et couchent dans les champs; soumis à toutes les intempéries des saisons, on a remarqué néanmoins que le choléra les avait ménagés en 1831 et 1832. Et que n'a-t-on pas dit encore sur leur insensibilité morale? La même chose, Messieurs, a été proclamée des aliénés, des imbéciles et des idiots; aussi, les a-t-on laissés longtemps dans l'état le plus complet de délaissement; aujourd'hui pourtant ces mêmes êtres, si profondément dégradés, vivent en commun sous l'empire d'une règle et d'une discipline. Ils étonnent les étrangers qui viennent les voir par leur activité, leur travail, leurs bons sentiments, et nous sommes assez heureux de pouvoir relever en eux la nature humaine.

Un de nos malades, qui n'est autre qu'un demi-crétin de Rosières, sourd-muet et imbécile, mendiant de profession, a tué un de ses camarades pour la valeur d'une pièce de cinq centimes qu'il lui disputait; c'est aujourd'hui un de nos meilleurs travailleurs et un des plus disciplinés.

Bref, ou les crétins dont je parle sont des êtres complètement incurables et souvent dangereux, ou bien ils sont susceptibles d'être améliorés; dans l'un et l'autre cas, la société est tenue de s'occuper d'eux, et l'isolement, dans une institution spéciale, est un bienfait et pour la société elle-même et pour ceux de ses membres si profondément déchus.

Dans le premier cas, vous enlevez du sein de la population générale des éléments qui ne peuvent que lui nuire, car on peut avancer sans témérité, lorsqu'on connaît l'influence si fatale sur les enfants de l'exemple et de l'imitation, qu'un crétin qui vit au sein d'une famille est, par le seul fait de sa présence, une cause incessante d'hérédité.

Dans le second cas, vous finissez par rendre à la société des êtres que vous avez guéris ou améliorés, et qui plus tard deviendront des membres utiles de la grande famille humaine.

Telle est, Messieurs, l'histoire du crétinisme à Rosières, et le résumé de ce que l'on peut faire pour extirper de cette localité cette plaie hideuse; si je n'ai pas rempli complètement mon programme, en vous édifiant sur les causes de cette maladie, je crois avoir rempli mon but principal, qui était d'exciter vos sympathies à l'égard de ces malheureux et d'appeler, en même temps, l'attention de l'administration éclairée de ce département sur la possibilité d'améliorer le sort de tant de familles infortunées.

3

4

Pierre f.cit

Lith. L. Digeut, Nancy.

ÉTUDES

SUR LES CAUSES DU GOÎTRE

ET DU CRÉTINISME ENDÉMIQUES

A ROSIÈRES-AUX-SALINES (1),

PAR M. LE Dr ANCELON.

Au seul nom du Valais s'éveille, dans l'esprit des hommes spéciaux, l'idée du goître endémique, compliqué de ce que le crétinisme peut offrir de dégradant et de hideux, à tous les degrés. Il semblerait, au premier aperçu, que la nature, réservant tous ses dons aux fertiles pays de la plaine, n'ait sillonné d'étroites et profondes vallées les pays de montagne que pour y déposer les germes de dégénérescence de l'espèce humaine. C'est du moins ce qui ressort de la direction prise par tous les observateurs; ils n'ont cherché le goître et le crétinisme endémique que dans des gorges sombres, à une élévation de mille mètres au-dessus du niveau de la mer, niveau en-deçà duquel ils se sont abstenus de prolonger leurs

(1) En réponse à la cinquième question de la troisième section.

investigations; c'est encore ce qui semble résulter de l'étonnement apparent avec lequel cette cinquième question a été posée. Les endémies de goître et de crétinisme cependant sont communes dans les bas-fonds de la Hollande, de la Flandre, du Bergamasque et du Mantouan, contrées qui, sous ce rapport, le cèdent peu aux marais de la Sologne, de l'Aunis et de la Lorraine ; et d'un autre côté, les bassins de la Meurthe et de la Moselle, la vallée de la Haute-Seille, où règne encore la hideuse difformité qui nous occupe, ne s'élèvent pas à plus de deux cents mètres au-dessus de l'Océan.

L'étude des causes du goître et du crétinisme n'a pas occupé moins de 60 auteurs de toutes les nations, parmi lesquels il faut distinguer Read et Valentin, que la Lorraine pourrait revendiquer à bon droit; et la France peut citer, avec orgueil, les noms de MM. Ferrus, Falret et Voisin qui, les premiers, se sont occupés du traitement, de l'éducation, de l'instruction des idiots.

§ 1.

On ne peut convenablement aborder l'étude des causes du goître et du crétinisme sans avoir établi, au moins en quelques mots, les caractères essentiels de ces difformités.

Tous les goîtreux ne sont pas crétins, tous les crétins sont plus ou moins goîtreux.

Nous devons à notre propre expérience de connaître trois sortes de goîtres, qui répondent à trois ordres de modificateurs pathogéniques différents :

1° Le goître causé par les cris, les efforts des accouchements laborieux et multipliés, et par l'habitude de porter des fardeaux sur la tête ou appendus aux épaules;

2° Le goître des tisserands, que l'on peut attribuer à leur genre de travail et aux émanations du chanvre roui;

3° Enfin, le goître qui complique le crétinisme endémique

et ne se borne pas au développement de la seule glande thyroïde.

a. Placé à la partie antérieure du cou et sur le conduit respiratoire, dont il suit tous les mouvements, le goître accidentel est loin d'être toujours le résultat d'une simple hypertrophie ; il est fort souvent de nature variqueuse; quelquefois, ce n'est qu'un kyste, plus ou moins volumineux, qui se développe dans les mailles du tissu cellulaire du corps thyroïde atrophié; dans tous les cas, il ne cesse de prendre de l'accroissement et d'apporter un obstacle, plus ou moins insurmontable, à l'accomplissement des fonctions du larynx, de la trachée-artère, du pharynx et de l'œsophage ; il ne trouble pas moins la marche du sang dans les vaisseaux de la tête et du cou.

b. Le goître des tisserands, aussi bien que le goître endémique des crétins, a une tendance à s'ossifier, à se transformer en squirrhe, en matière encéphaloïde, en cancer. Morgagni l'a trouvé farci de concrétions pierreuses. Les malades succombent le plus souvent aux hémorrhagies et aux fétides écoulements provoqués par l'ulcération de la tumeur.

c. Le crétinisme, qui appartient au génie endémique de certaines localités, est une espèce particulière d'idiotie, avec déformation du crâne, compliquée d'engorgement du corps thyroïde qui s'étend presque toujours aux glandes de la région cervicale. Il passe par des nuances infinies pour arriver d'un état voisin de la santé à une absence complète d'intelligence et de sensibilité. S'il est des sujets qui, selon la remarque de Fodéré, passent dans un certain monde, où l'admiration est chose banale et de commande, pour avoir encore de l'esprit, il en est un plus grand nombre chez qui l'existence est réduite aux simples fonctions des nerfs de la vie végétative. Il est rare qu'ils ne soient pas tous frappés d'un remarquable arrêt de développement. Les crétins dont la taille descend fort au-dessous de la moyenne sont en général mégalocéphales; ceux, au contraire, dont la taille est fort élevée

ont tous la tête étroite, allongée en pyramide. Suivant les degrés du crétinisme auxquels ils appartiennent, ils peuvent être strabiques, ou aveugles, ou sourds-muets.

Comme il n'entre pas dans mon sujet de poursuivre la description de tous les caractères physiques et moraux qui différencient les degrés du crétinisme, je passe sous silence les trois ordres établis par les auteurs, et j'aborde immédiatement l'objet spécial de la question : l'étude des causes du goître et du crétinisme endémiques.

§ 2.

On s'était borné à croire jusqu'à présent que le goître et le crétinisme ne pouvaient se rencontrer que dans le Valais, la Maurienne, la Tarentaise, le Val d'Aoste, le Tyrol; dans les gorges de l'Auvergne, des Pyrénées, des Asturies, de la Transylvanie, de la Styrie, des monts Krapacks, du fleuve Niger, de l'île de Sumatra, etc. Les médecins voyageurs signalaient la profondeur, l'humidité, l'obscurité, l'encaissement des vallées circonscrites par de hautes montagnes, où l'air, à l'abri des vents, reste immobile au milieu des vapeurs et des brouillards dont il est chargé; les torrents, grossis par la fonte des neiges, qui répandent leurs eaux bourbeuses dans les vallées et y laissent, en se retirant, de larges et dangereux marécages; la chaleur étouffante résultant de la concentration des rayons solaires par les rocs brûlants. On avait soin d'établir une sorte d'analogie entre la langueur de la végétation, l'arrêt de développement des pins si vigoureux ailleurs, et l'état rabougri des crétins des montagnes; et, chose remarquable, jamais semblable rapprochement n'a été fait entre l'état des animaux domestiques et celui de l'homme. Enfin, et pour compléter le tableau, l'approche de ces cloaques à crétins était toujours annoncée par la présence de goîtreux, que l'on retrouvait encore peu de temps après en être sorti.

Voyons quels rapprochements utiles nous pourrons faire de ce qui se rencontre dans les plaines humides, marécageuses et quelque peu tourmentées du département de la Meurthe, avec ce qui vient d'être énuméré.

Il y a un peu plus de 60 ans, le goître et le crétinisme étaient largement disséminés sur une bonne partie de la surface de la Lorraine; seulement la vallée marécageuse de la Haute-Seille passait, avec le bassin de Rosières-aux-Salines, pour plus affligés que le reste de la province; ils pouvaient alors être assimilés aux plus mauvaises régions que déjà nous avons fait connaître. Les classes aisées y jouissaient d'une immunité égale à leur bien-être, et les classes inférieures étaient frappées avec une intensité en rapport avec leur dénuement.

Aujourd'hui, malgré les progrès de la civilisation, et les changements apportés à la vie matérielle par les bienfaits de l'hygiène publique, le genre d'idiotie qui a imprimé son sceau à la population étiolée de Marsal est pour toujours passé en proverbe dans le pays. Moyenvic vient après Marsal, puis Vic et Dieuze. Toutes ces communes sont situées sur les bords et dans les marais de la Seille, vallée à peine dessinée, qui n'est ni sombre, ni profonde, ni entourée de hautes montagnes. Elles sont bâties sur des terrains fangeux, salifères : marais d'alluvion, immenses tourbières, qui recouvrent des stratifications de marnes irisées, de gypse et de sel gemme.

Rosières-aux-Salines, qui occupe le troisième rang immédiatement après Moyenvic, se trouve dans des conditions quelque peu différentes. Le sol sur lequel elle a été construite, composé de sable, de cailloux roulés, de quelques taches tourbeuses, s'étale sur les mêmes stratifications que celles dont j'ai parlé plus haut. La ville se trouve resserrée entre le canal de flottage des Vosges et un coteau qui, courant du sud-ouest au nord-est, ouvre à l'orient une large vallée dont le côté sud, paré de grands végétaux, est très-peu prononcé;

deux bras de la Meurthe y répandent une eau plus pure que l'eau bourbeuse de la Seille.

Sur le territoire de toutes ces communes, balayé par tous les vents, la végétation a toujours été luxuriante et vigoureuse; des céréales, recherchées pour leurs qualités supérieures, y croissent en abondance, et de nombreux coteaux de vigne, qui imposent un dur travail aux habitants, produisent assez de vin pour fournir à la consommation du pays. Quelle relation pourrait-on établir ici entre la magnificence du règne végétal et l'état rabougri des crétins? De quelle accusation ne devons-nous pas charger la pauvreté et la misère? Il serait bien facile de retrouver l'époque à laquelle d'heureuses modifications sociales et des moyens hygiéniques ont commencé à s'introduire dans nos contrées, car il faut remonter à l'âge de 36 ou 40 ans pour découvrir un nombre un peu considérable de crétins, et, pour en compter de plus jeunes, descendre en quelque sorte jusque dans les bas-fonds de la société. C'est une recherche aussi facile à faire à Rosières-aux-Salines que dans toutes les autres localités frappées dans la Lorraine. L'hôpital de Rosières renferme toutes les nuances du crétinisme, les plus extrêmes exceptées, chez des femmes de 70 à 40 ans; on y peut voir, en ce moment, une fille de 18 ans, remarquable par sa petite taille et son facies, et dont le père et la mère, pauvres manœuvres, sont crétins à des degrés différents. Sur la nombreuse et lymphatique population de la salle d'asile se retrouve, d'une manière générale, le cachet endémique, parce que c'est là que vont se réfugier les enfants des plus misérables familles destinées à propager les malheurs de l'hérédité. La proportion diminue rapidement, à mesure qu'on s'élève dans les autres écoles, par la raison qu'elles sont fréquentées par un plus grand nombre d'enfants appartenant à des classes plus aisées. Pour être exact, il faut ajouter ici que les maîtres se plaignent en général du peu d'intelligence et d'aptitude de

leurs jeunes élèves, dont toutes les facultés se réduisent à un peu de mémoire.

Le nombre de ces tristes victimes de l'incurie humaine diminue, à mesure que les générations se succèdent; mais le progrès inverse a malheureusement lieu pour les goîtreux. Cette dernière difformité, subordonnée à la marche toujours croissante de l'immoralité dans le jeune âge, nous fournit de nouvelles preuves des sympathies étroites qui relient le corps thyroïde aux organes sexuels.

Une autre remarque, qui n'est peut-être pas déplacée ici, c'est que, si les conditions de la vie se sont améliorées pour l'espèce humaine, elles sont certainement devenues moins favorables aux animaux domestiques. Le géographe Mérula, qui compare les chevaux de la Lorraine aux plus belles races turques et napolitaines (1), tiendrait un tout autre langage aujourd'hui, s'il lui était donné de voir les maigres équipages de la plupart de nos agriculteurs.

Marsal, Moyenvic et Vic, presque toujours enveloppés de brouillards fétides, sont exposés, de tous côtés, aux rayons du soleil; Dieuze, découvert au nord, à l'ouest et au sud, est couvert du côté du sud-est; aux vapeurs, qui se dégagent des marais qui l'environnent, se mêlent, sans cesse, les gaz échappés des immenses ateliers de produits chimiques de la saline. Rosières, exposé au soleil levant, abrité à l'ouest par le long coteau de Saint-Nicolas, est assaini par les grands végétaux qui animent le paysage du côté du sud.

Il nous faut déjà, comme on le voit, dans cette exposition des lieux où règne le crétinisme, retrancher du nombre des causes efficientes la stagnation de l'air; ce qui nous restera

(1) Equos procreat Lotharingia generosissimos, Napolitanis, Turcicisque subinde non impares. P. Merulæ cosmographiæ partis II, lib. III, de Gallia, p. 437; Amsterdam, 1636.

suffira bien encore pour établir d'une manière incontestable les motifs de l'endémicité que nous poursuivons.

§ 3.

Les conditions dans lesquelles se trouvent les populations où l'on observe les crétins sont dans la dépendance de l'état de l'air, des eaux, de l'alimentation, des habitations, du genre de vie et des mœurs.

Air.—De tout temps on a vanté l'air pur des hautes montagnes, et, dès lors, l'action vivifiante de l'oxygène mis en contact plus immédiat avec les surfaces pulmonaires et le sang surchargé de carbone. S'il est vrai, et l'expérience n'a plus laissé aucun doute à cet égard, que cette combinaison plus facile, plus rapide, active la nutrition et multiplie la puissance des ressorts de la vie, il ne doit pas être moins avéré que les êtres organisés et vivants se détériorent, à la longue, dans un milieu vicié : l'influence de conditions opposées produit des résultats également opposés. Quel effet ne doivent pas avoir, sur la composition et la marche de nos fluides, sur l'énergie, la résistance de nos solides, les éléments d'une atmosphère constamment chargée de brouillards humides et empoisonnés par les miasmes des marais? La calorification s'abaisse, la sécrétion des glandes s'exagère, la transpiration cutanée s'affaiblit et se supprime, la perspiration pulmonaire devient à peu près nulle et, sous la pression d'une asphyxie lente et graduelle, l'action cérébrale s'efface, pour abandonner l'organisme à l'empire du système nerveux ganglionaire.

L'air, imprégné de vapeurs de toute sorte, aux dépens de son oxygène sans doute, exerce encore d'une autre manière son action débilitante sur l'économie animale, en ce sens qu'il ne laisse plus arriver jusqu'à la surface cutanée qu'une lumière blafarde et désormais peu stimulante ; il n'est pas dif-

ficile de comprendre qu'en pareille circonstance la pression atmosphérique est bien moindre sur tous les corps.

Ainsi s'explique la lenteur, l'indolence et la tristesse méticuleuse des habitants de nos marais; de là vient leur étiolement, leur bouffissure et, jusqu'à un certain point, la tendance de leur système glandulaire à se développer outre mesure. Peut-être l'hypertrophie du corps thyroïde est-elle le résultat de la diminution ou de la suppression de toute perspiration pulmonaire? Qui sait si l'insuffisance du système osseux chez les crétins, indépendamment du préjudice que peut lui porter l'arrêt de développement de la masse cérébro-spinale, n'est pas étroitement liée à l'appauvrissement d'un phosphate calcaire baigné par une trop grande quantité de sucs aqueux? Que faut-il penser, au milieu de tout cela, de la puissance génératrice de ces êtres dégradés? Quels produits sont-ils en état de fournir à la société? La réponse à cette question est toute entière dans le soin que prennent les éleveurs de choisir des étalons beaux, bien faits, pleins d'énergie et de les placer dans les meilleures conditions hygiéniques.

Si le célèbre de Saussure, qui a fait tant de savantes excursions sur les Alpes, a remarqué que c'est dans les villages les plus exposés aux rayons du midi que l'on trouve le plus de crétins, c'est que ces villages sont, comme Marsal, Moyenvic, Vic et Dieuze, certainement plus rapprochés des marais. Un autre fait, auquel personne n'a songé, et qui cependant aurait dû frapper les observateurs, c'est que partout où il y a des goîtreux et des crétins, il y a des culs-de-jatte, des scrofuleux, des chlorotiques, des cancéreux, des phthisiques et des fièvres de toute espèce en grand nombre. Cependant, comme rien n'est absolu en médecine, il faut bien admettre que Rosières fait exception; tout ce cortége des misères humaines y accompagne bien rarement le goître et le crétinisme.

Existe-t-il une influence cachée, une action particulière des forces électrique et magnétique? Rien, dans la science, n'est

encore venu jusqu'à ce jour vérifier les justes soupçons de Fodéré et de Georget, à cet égard.

Eaux. — On a vivement accusé les eaux crues et calcaires, celles qui proviennent de la fonte des neiges ou de la glace, de produire le goître et le crétinisme. Les eaux de la vallée de la Seille et de Rosières-aux-Salines sont dures et séléniteuses, souvent troublées par de l'argile et de la marne; elles contiennent des quantités appréciables de chlorure de sodium et des traces de magnésie (substance à laquelle on a prétendu dernièrement faire jouer, dans la production du goître, le rôle principal, à l'exclusion de toute autre cause). Dans l'état actuel de la science, et eu égard à l'observation de chaque jour, il n'est plus possible d'admettre l'usage des eaux, quelles qu'elles soient, au nombre des causes du goître endémique. Leur action malfaisante, ainsi que le fait remarquer de Saussure, est bien loin de se manifester sur tous ceux qui en boivent, et, d'un autre côté, M. Boussingault a démontré l'utilité des sels de chaux pour l'économie animale. Enfin, si l'on considère que les localités qui nous occupent sont des vignobles, on comprendra que ceux qui y boivent le plus d'eau ne sont pas ceux que la difformité endémique atteint le plus ordinairement.

Alimentation. — Nos pauvres populations lorraines, chez lesquelles on observe le plus grand nombre de victimes, se nourrissent communément de pommes de terre cuites à l'eau et sans sel; rarement de pain; plus rarement de viande : encore la viande de porc dont elles usent quelquefois est-elle salée, fumée et toujours rance. Les indigents n'ont pas toujours l'occasion de satisfaire leur appétit, et quand il leur arrive de posséder des rations considérables, ils les font servir à surcharger leur estomac. En été, dans les classes inférieures, on mange presque exclusivement du lait caillé, de la salade, sans pain, et des fruits d'une qualité et d'une maturité toujours douteuses. Il est évident que les aliments ingérés sont loin d'appro-

cher des quantités exigées pour la bonne conservation des fonctions vitales; car, comme le prétend Liebig, la masse alimentaire doit être en rapport avec la quantité d'oxygène absorbé (1). Or, c'est précisément le contraire qui a lieu. « Une telle nourriture, dit Virey, fournit-elle des moyens de réparation suffisants pour contrebalancer l'action débilitante des causes générales? »

Habitations. — Depuis 30 ou 40 ans, la santé générale des habitants de la Lorraine s'améliore en raison des modifications hygiéniques qui s'exécutent, chaque année, dans les villes et dans les campagnes. Les ruelles obscures font place à des rues larges, éclairées, aérées; on nivelle et on pave les chaussées déparées par de nombreux et immenses cloaques, et l'on fait disparaître, autant qu'on le peut, tous les dépôts d'immondices, abandonnés autrefois sur la voie publique. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire, puisque le fléau qui nous occupe n'a pas encore entièrement disparu. Combien de rues sales, tortueuses et sombres sont encore à rectifier? Combien d'habitations basses, humides, au-dessous du niveau du sol, infectées par des eaux ménagères, stagnantes, sont encore le seul refuge des classes pauvres? Dans ces bouges, percés d'ouvertures trop étroites, mal éclairés, mal aérés, sont entassés, pêle-mêle, des êtres humains et des animaux domestiques; et, ces êtres humains, vêtus, en hiver comme en été, de mauvaise toile peu propre à retenir la chaleur du corps, et sans cesse en opposition avec les lois de l'hygiène, couchent dans des caisses dont la paille n'est presque jamais renouvelée. Il n'est peut-être point de pays où la police relative aux bâtiments devrait se montrer plus sévère que ceux où les constructions sont établies sur des terrains salifères; l'humidité permanente qu'entretient dans ces lieux l'ascension capillaire

(1) J. Liebig; Chimie appliquée à la physiologie, page 16.

des solutions salines est funeste à tous les êtres organisés et vivants. Si nous en sommes encore là aujourd'hui, qu'était-ce donc que la position des malheureux d'autrefois? Certes, si l'on doit encore s'étonner, c'est de n'avoir pas rencontré, partout, à des époques déjà loin de nous, le crétinisme dans ses formes les plus repoussantes.

Me voilà arrivé aux deux tiers de ma course, et je crois avoir démontré que l'humidité, le miasme paludéen, la misère et l'incurie hygiénique suffisent à donner à une forme morbide le caractère spécial d'endémicité. Mais poursuivons.

Genre de vie, mœurs, hérédité. — Avant 1789, toutes les populations des petites localités de France étaient complètement immobiles. Les habitants naissaient, se mariaient, se reproduisaient et mouraient sur la même place. Aujourd'hui, cet état de choses est changé. Les deux tiers au moins des habitants des petites villes, bourgs et villages se renouvellent chaque dix années, par les migrations, par le mode des alliances maintenant recherchées au dehors, par les exigences de l'industrie; un peu plus de travail productif, un peu plus d'aisance sont venus stimuler l'activité du peuple dans les campagnes. Il s'est opéré, sous ce rapport, une importante modification à Rosières-aux-Salines depuis l'établissement définitif du Haras national, qui eut lieu en 1793, la population de cette petite ville (1), qui n'était en 1710 que de 481 habitants, s'est progressivement élevée jusqu'aujourd'hui

(1) RAPPORT DES NAISSANCES AUX MORTS.

Rosières-aux-Salines.

Naissances.				Décès.	
1800	—	89	269	60	176
1801	—	90		61	
1802	—	90		55	
1847	—	57	181	71	217
1848	—	60		81	
1849	—	64		65	

Extrait des registres de l'état civil de Rosières.

à 2,564. Même progression pour les autres localités ; Marsal, qui n'avait en 1710 que 314 habitants, en contient aujourd'hui 1,196 ; la plupart y ont été attirés par les immenses travaux opérés chaque année, sous la direction du Génie militaire. Les populations de Moyenvic et de Vic, peu employées par leurs petites salines, se livrent à l'agriculture, à la viticulture et aux travaux d'assainissement. Les salines de Dieuze occupent, année commune, 700 ouvriers.

Dans toutes les localités situées à proximité d'importants coteaux de vigne, les femmes ont l'habitude de porter des fardeaux sur leur tête; les deux sexes sont obligés à gravir ou à descendre leurs sillons de vigne avec d'énormes hottes, pleines de terre, d'engrais ou de fruits, appliquées à leur dos et appendues à leurs épaules, au moyen d'étroites bretelles; d'où résultent pour eux une forte tension du col, une gêne considérable de la respiration et une extrême distension des vaisseaux de la tête. On sent tout d'abord ce que doit produire sur l'organe central des sensations cette pression funeste répétée presque chaque jour, et dans quel fâcheux état doit se trouver, à la longue, la circulation du sang et des autres humeurs. Ce n'est donc pas sans raison que l'on a pu dire : « Il paraît que la culture de la vigne nuit au développement et à la beauté des formes ». Peut-être eût-il fallu ajouter qu'elle joue le rôle d'un puissant auxiliaire dans la production du goître et du crétinisme par la misère, la mauvaise alimentation et l'insalubrité.

Les mœurs patriarchales d'autrefois étaient certainement plus pures que celles du siècle où nous vivons. Les mariages se faisaient alors en famille, il est vrai, mais à un âge physiologiquement convenable, et les désordres presque inconnus de la luxure n'avaient pas, comme en ces derniers temps, propagé de cruelles affections contagieuses, la phthisie pulmonaire et le vice scrofuleux, dont les progrès peuvent, à bon droit, éveiller la sollicitude de nos économistes. Le goût pour

En résumé, les causes du goître et du crétinisme peuvent être rapportées aux qualités du sol, à la composition de l'atmosphère, au genre de travail des vignerons, à la misère et à l'hérédité; ce sont elles qui, réunies ou combinées en plus ou moins grand nombre, impriment aux populations le cachet endémique. Aussi partout où pénètrent les bienfaits de la civilisation, le génie endémique du crétinisme des profondes vallées et des plaines s'efface et disparaît; sa marche se fait en raison directe des améliorations apportées chaque jour aux conditions de la vie.

C'est ainsi que les hideuses difformités autrefois si communes à Marsal, Moyenvic, Rosières-aux-Salines, Vic, Dieuze, etc., et reléguées aujourd'hui dans les restes d'une génération qui s'éteint, finiront en peu de temps par n'exister plus que dans le souvenir des hommes; surtout si l'on parvient à se convaincre de cette vérité, pour nous désormais incontestable, que là où il n'y a plus ni sol paludéen et tourbeux, ni atmosphère humide et chargée de dangereux miasmes, ni misère profonde et désespérée, la nature humaine victorieuse tend à reconquérir sa dignité, ses formes et sa beauté primitives.

Si donc il nous était permis d'émettre un vœu, en terminant, nous demanderions que l'on s'occupât plus activement de transformer en fertiles sillons le reste de nos marais et de nos tourbières; que l'on publiât, et que l'on fît rigoureusement exécuter de bonnes lois relatives aux alignements, au pavage des rues et aux habitations ordinairement louées aux pauvres; que l'on tâchât de procurer aux nécessiteux le pain de chaque jour; et enfin, à l'exemple de ce qui a été mis en pratique pour d'autres misères par l'abbé de l'Epée et Valentin Haüy, que l'on créât un collége spécial pour l'éducation des malheureux enfants disgraciés de la nature.

MÉMOIRE

SUR LE

TRAITEMENT DE LA FIÈVRE TYPHOÏDE,

PAR M. LE Dr BERTINI.

Pour répondre d'une manière satisfaisante autant que possible à la 15e question du programme: « Quelle est la meilleure méthode de traitement dans la fièvre typhoïde? » je suis d'avis de faire précéder un aperçu rapide des causes qui lui donnent lieu.

Je ne ferai point l'énumération de toutes les théories émises en France, en Allemagne et en Italie sur cette grave affection: ce serait abuser d'un temps précieux et répéter ce qui est bien connu de tous les honorables confrères auxquels j'ai l'honneur d'adresser la parole. Je me bornerai à un exposé succinct de mes opinions, qui sont communes à la majeure partie des membres de la faculté de médecine de Turin, et qui sont le fruit d'une longue pratique dans plusieurs hôpitaux et de ma clinique privée.

Les idées que je vais avoir l'honneur de vous exposer sont contenues dans un mémoire publié en 1841, sous ce titre: *Pensieri sul tifo e sulle cause occasioneli dello stato tifoïde,* par

le docteur Maffoni, membre de ladite faculté, mon élève et mon ami, et un des praticiens les plus distingués de la capitale.

L'accueil bienveillant fait au mémoire *sur la miliaire*, que j'ai lu à la section médicale du Congrès de Tours en 1847, me laisse l'espoir que vous voudrez bien accorder la même indulgence à ce que je me propose de vous dire.

Les causes qui donnent lieu à la fièvre typhoïde doivent se diviser en deux classes : les agents qui, en s'introduisant dans l'appareil digestif, peuvent déranger la chylification, altérer par suite l'hématose et produire des troubles graves dans les fonctions du système nerveux ; je rapporte à cette première classe les aliments peu assimilables ou gâtés, le vin altéré ou corrompu, les eaux malsaines, toutes les substances enfin incapables de fournir les matériaux d'un bon chyle et d'un sang vivificateur ; la seconde comprend les agents qui opèrent directement sur le système nerveux et sur ses centres, en produisant des bouleversements graves dans les fonctions régies par ce système, mais qui exercent en même temps une action manifeste sur la crase du sang, quoique plus fréquemment d'une manière secondaire que primitive.

Cette seconde classe doit être divisée en deux séries ; à la première appartiennent les agents qui diminuent l'innervation en tarissant la source et causant l'abattement (*avvilimento*) de la fibre nerveuse, et une altération dans la crase du sang, par suite du désordre produit dans les viscères destinés à la fonction de la nutrition et placés sous l'influence du système nerveux ganglionaire.

Tels sont : 1° une nourriture insuffisante ; 2° l'abus prolongé des boissons fermentées et alcooliques ; 3° les affections de l'âme qui affaiblissent la fibre, comme les chagrins, la jalousie, la nostalgie, l'ambition et l'amour non satisfaits (notez bien, Messieurs, je dis non satisfaits, parce que ces deux passions satisfaites donnent plus de vivacité au système nerveux, et produisent des effets bien différents), la peur, l'inquiétude

morale, etc.; 4° les travaux du corps excessifs et trop prolongés; 5° les longues veilles; 6° l'abus des plaisirs vénériens.

La seconde série comprend les agents qui matériellement affectent gravement les centres nerveux, altèrent la crase du sang, agissant à la manière des poisons sur ce liquide vital, plus promptement sur le système nerveux, plus lentement sur le sang. Il faut énumérer dans cette série l'air méphitique, non renouvelé, imprégné d'exhalaisons animales, ou d'émanations provenant d'eaux stagnantes, et quelques principes contagieux.

Je n'hésite point, d'après cet exposé, à affirmer que tout état typhoïde, primitif ou secondaire, qui se développe reconnaîtra toujours pour cause l'action d'une ou de plusieurs de celles que je viens d'énumérer, ou d'autres semblables qui ont produit un changement dans les centres nerveux et dans la crase du sang, en sorte que la maladie doit être considérée comme un produit de l'état pathologique particulier du système nerveux et du sang.

Pour ne pas excéder les limites fixées à une lecture académique, je m'abstiendrai de vous entretenir des changements que les causes dont j'ai parlé produisent dans l'organisme, en donnant lieu à la maladie qui nous occupe. Ce serait, du reste, faire un tort à votre perspicacité et à vos lumières pratiques que d'entrer dans ces détails.

On demandera de quelle manière on explique les symptômes typhoïdes qui se manifestent, spontanément, plusieurs jours après qu'un individu a été frappé d'un mal qui, à son début, paraissait une inflammation locale ou une affection rhumatique.

Je répondrai que dans ce cas on peut affirmer, avec un certain degré de probabilité, que les causes capables de produire la fièvre typhoïde avaient réellement amené un changement dans l'individu par la lésion des centres nerveux et l'introduction dans le sang de matériaux non susceptibles d'assimilation;

le docteur Maffoni, membre de ladite faculté, mon élève et mon ami, et un des praticiens les plus distingués de la capitale.

L'accueil bienveillant fait au mémoire *sur la miliaire*, que j'ai lu à la section médicale du Congrès de Tours en 1847, me laisse l'espoir que vous voudrez bien accorder la même indulgence à ce que je me propose de vous dire.

Les causes qui donnent lieu à la fièvre typhoïde doivent se diviser en deux classes : les agents qui, en s'introduisant dans l'appareil digestif, peuvent déranger la chylification, altérer par suite l'hématose et produire des troubles graves dans les fonctions du système nerveux ; je rapporte à cette première classe les aliments peu assimilables ou gâtés, le vin altéré ou corrompu, les eaux malsaines, toutes les substances enfin incapables de fournir les matériaux d'un bon chyle et d'un sang vivificateur ; la seconde comprend les agents qui opèrent directement sur le système nerveux et sur ses centres, en produisant des bouleversements graves dans les fonctions régies par ce système, mais qui exercent en même temps une action manifeste sur la crase du sang, quoique plus fréquemment d'une manière secondaire que primitive.

Cette seconde classe doit être divisée en deux séries ; à la première appartiennent les agents qui diminuent l'innervation en tarissant la source et causant l'abattement (*avvilimento*) de la fibre nerveuse, et une altération dans la crase du sang, par suite du désordre produit dans les viscères destinés à la fonction de la nutrition et placés sous l'influence du système nerveux ganglionaire.

Tels sont : 1° une nourriture insuffisante ; 2° l'abus prolongé des boissons fermentées et alcooliques ; 3° les affections de l'âme qui affaiblissent la fibre, comme les chagrins, la jalousie, la nostalgie, l'ambition et l'amour non satisfaits (notez bien, Messieurs, je dis non satisfaits, parce que ces deux passions satisfaites donnent plus de vivacité au système nerveux, et produisent des effets bien différents), la peur, l'inquiétude

morale, etc.; 4° les travaux du corps excessifs et trop prolongés; 5° les longues veilles; 6° l'abus des plaisirs vénériens.

La seconde série comprend les agents qui matériellement affectent gravement les centres nerveux, altèrent la crase du sang, agissant à la manière des poisons sur ce liquide vital, plus promptement sur le système nerveux, plus lentement sur le sang. Il faut énumérer dans cette série l'air méphitique, non renouvelé, imprégné d'exhalaisons animales, ou d'émanations provenant d'eaux stagnantes, et quelques principes contagieux.

Je n'hésite point, d'après cet exposé, à affirmer que tout état typhoïde, primitif ou secondaire, qui se développe reconnaîtra toujours pour cause l'action d'une ou de plusieurs de celles que je viens d'énumérer, ou d'autres semblables qui ont produit un changement dans les centres nerveux et dans la crase du sang, en sorte que la maladie doit être considérée comme un produit de l'état pathologique particulier du système nerveux et du sang.

Pour ne pas excéder les limites fixées à une lecture académique, je m'abstiendrai de vous entretenir des changements que les causes dont j'ai parlé produisent dans l'organisme, en donnant lieu à la maladie qui nous occupe. Ce serait, du reste, faire un tort à votre perspicacité et à vos lumières pratiques que d'entrer dans ces détails.

On demandera de quelle manière on explique les symptômes typhoïdes qui se manifestent, spontanément, plusieurs jours après qu'un individu a été frappé d'un mal qui, à son début, paraissait une inflammation locale ou une affection rhumatique.

Je répondrai que dans ce cas on peut affirmer, avec un certain degré de probabilité, que les causes capables de produire la fièvre typhoïde avaient réellement amené un changement dans l'individu par la lésion des centres nerveux et l'introduction dans le sang de matériaux non susceptibles d'assimilation;

mais que ce changement pathologique ou cette lésion n'était pas encore parvenue à un degré suffisant pour pouvoir se manifester avec des symptômes propres. Dans ces circonstances, une cause quelconque étant survenue capable de produire une affection rhumatique ou une inflammation, et ayant trouvé dans le malade un viscère prédisposé à la phlogose, ou qui précédemment en avait été affecté, on verra éclater une véritable congestion, ou une inflammation, qui masquera pendant quelque temps l'affection préexistante sous forme cachée, et avec laquelle elle se complique. Aussitôt que par un traitement convenable les symptômes de la congestion ou de l'inflammation seront diminués, se manifestera bien clairement l'état typhoïde, et la maladie se présentera sous une forme différente.

Dans ces circonstances, ce n'est pas le cas de dire qu'il y a eu changement de diathèse, comme prétendaient les Anciens, ni *diffusione*, irradiation, propagation de la phlogose aux centres nerveux, selon d'autres auteurs ; mais plutôt qu'il y avait coexistence de deux maladies, l'une encore occulte et masquée par la maladie survenue à la suite de causes accidentelles ; que cette dernière a cédé au traitement employé, ou a parcouru sa période conjointement avec la première, qui a ensuite paru avec ses symptômes particuliers; son développement plus prompt étant une conséquence du dérangement fébrile causé par la maladie survenue accidentellement.

Une énumération des symptômes et des observations cadavériques nous révélera l'essence des affections typhoïdes et leur différence avec les autres maladies plus connues.

Les symptômes indiquant l'altération des humeurs, et spécialement de la crase du sang, sont les suivants : couleur de la face changée, traits du visage troublés, peau jaunâtre, quelquefois plombée, manque de la flexibilité et du luisant des cheveux ; apparition de petéchies, d'ecchymoses, de grains miliaires, et sécrétion altérée de la salive, du mucus nasal, de la bile, des sucs gastrique et entérique, de la sueur des mains ;

odeur insupportable et acreté des matières fécales; ulcération de différentes parties du corps; abdomen météorisé, parotides tuméfiées, hémorrhagies, etc.

Les symptômes qui nous indiquent la lésion du système nerveux sont particulièrement les suivants : stupidité des sens, hébétude, délire, état d'indifférence, assoupissement, alternative d'insomnie et de sommeil, changements fréquents du pouls, soubresauts des tendons, douleurs vagues et aiguës dans les articulations, épuisement des forces musculaires, convalescence lente, accompagnée de sueurs profuses, avec persistance pendant longtemps du délire, ou d'imbécillité dans les fonctions mentales.

L'énumération de ces symptômes paraît démontrer l'altération profonde du système nerveux et de ses centres dans les affections de forme typhoïde, qui n'ont aucun rapport avec d'autres maladies, quoiqu'elles puissent se compliquer avec quelques états pathologiques. Il est donc évident qu'une véritable affection typhoïde exige le concours de tous les symptômes que je viens d'énoncer. Ainsi, on ne peut point appeler fièvre typhoïde toute maladie qui débute par l'abattement des forces, l'assoupissement, la lenteur du pouls, et par d'autres symptômes qui, en apparence, indiquent une congestion cérébrale ou une inflammation, mais qui se dissipent bientôt moyennant les premières saignées, sans donner lieu au développement d'une maladie indépendante de toute localisation.

On ne confondra pas de même l'affection typhoïde avec la vraie encéphalite, qui se distingue par des symptômes inflammatoires bien manifestes, ni avec l'hépatite, la gastrite, l'érysipèle offrant quelques symptômes de lésion cérébrale, à moins que la marche de la maladie ne nous fasse connaître qu'il y avait simplement un état d'inflammation, ou une complication phlogistique accidentelle locale succédant à un état pathologique général existant depuis longtemps, mais qui ne se manifestait pas. En conséquence, pour établir, à mon avis, un

véritable état typhoïde, il faut : 1° la coexistence des symptômes qui indiquent en même temps les dérangements des fonctions du système nerveux et l'altération des humeurs, particulièrement du sang; 2° une période déterminée (quoique subordonnée à l'intensité des lésions), et indépendante jusqu'à un certain point de toute méthode de traitement; 3° une convalescence très-lente, parce que la nature a besoin de beaucoup de temps pour rétablir les fonctions, principalement celles de la nutrition et de l'assimilation, qui ont été troublées par suite de profondes lésions.

Je vais passer en revue les lésions qui ont été observées sur les cadavres de ceux qui ont succombé au typhus ou à la fièvre typhoïde ; elles nous serviront pour combattre l'opinion des médecins qui soutiennent que l'état typhoïde est de nature inflammatoire, parmi lesquels je citerai le célèbre Rommasini, chef de la doctrine médicale dite *italienne*, comme je l'ai annoncé dans le mémoire que j'ai lu à la section de médecine du Congrès scientifique tenu à Strasbourg en 1842, et ayant pour titre : *Cenno sulle principali teoriche e sui sistemi di medicina che regnarono in Italia dal principio dal secolo XIX sino a noi*, et les autres hypothèses qui ont été enfantées pour expliquer l'origine de la fièvre typhoïde, selon la doctrine de l'inflammation.

En examinant les observations faites par des praticiens allemands, français et italiens sur le cerveau et dans la cavité du crâne des victimes de la fièvre typhoïde, on trouve des arguments suffisants pour conclure rationnellement que l'essence de cette affection, ou pour mieux dire sa cause prochaine ne peut être la conséquence d'une inflammation du cerveau ni de ses enveloppes : 1° parce que les traces d'inflammation observées par quelques auteurs ont aussi été remarquées dans des maladies qui n'avaient point eu pour précédent un véritable état typhoïde; 2° parce que plusieurs de ces lésions sont simplement l'effet, non la cause du mal, et que plus souvent

elles ont lieu peu de temps avant la mort; 3° parce que l'inflammation n'est point toujours la conséquence d'une rougeur de la pulpe nerveuse ou d'une infection nasale, quand on observe ces deux phénomènes; 4° parce qu'on a observé l'état typhoïde accompagné de tous ses symptômes, et terminé par la mort, chez des individus dont les cadavres n'ont présenté aucune lésion de l'appareil cérébral.

Ce qu'on vient de dire du cerveau et de ses enveloppes peut être appliqué à la moëlle épinière et aux nerfs auxquels elle donne naissance. Les traces d'inflammation qu'on peut y avoir reconnues sont secondaires, ou l'effet d'une complication accidentelle.

De même, on ne peut naturellement déduire la nature inflammatoire de la fièvre typhoïde des altérations qui ont été observées dans les organes contenus dans la cavité thoracique. Les auteurs qui les ont décrites tombent tous d'accord à les considérer comme une conséquence ou un effet de la maladie, ou comme des complications accidentelles.

Les lésions observées dans la cavité abdominale méritent une plus sérieuse attention, parce que beaucoup d'auteurs placent le siége de la fièvre typhoïde dans cette cavité. On a reconnu l'estomac enflammé, couvert de taches, de pustules, de granulations, gangrené, corrodé, putréfié; les intestins distendus par des fluides gazeux, par des matières fécales, enflammés, couverts d'excroissances, ulcérés, gangrenés; le foie de couleur de plomb et enflammé; la bile jaune et terne; la rate aussi enflammée, livide, rompue, putréfiée; les glandes du mésentère tuméfiées, enflammées; quelquefois tous les viscères du bas-ventre gangrenés.

Les raisons qui nous ont déterminé à ne pas considérer les lésions de l'encéphale comme causes des symptômes typhoïdes nous autorisent à en dire autant relativement à celles qui ont été reconnues dans les viscères abdominaux : 1° parce qu'elles présentent trop de variétés; 2° parce que dans beaucoup de

véritable état typhoïde, il faut : 1° la coe[illegible]minales; 3° parce tômes qui indiquent en même temps [illegible]cas dans lesquels au- fonctions du système nerveux et l'al[illegible]dans le cours de la ma- ticulièrement du sang; 2° une [illegible] subordonnée à l'intensité des l[illegible]ettre les opinions suivantes un certain point de toute m[illegible]es par des praticiens de grande valescence très-lente, pa[illegible]ptômes typhoïdes dépendent d'une coup de temps pour rét[illegible]ils sont le résultat d'une phlébite de la nutrition et de [illegible]que l'état typhoïde consiste dans une suite de profondes [illegible]qu'il dépend d'un excès d'excitation; 3°

Je vais passer [illegible]sources typhoïdes est: *a.* le produit d'une in- les cadavres d[illegible]ongée aux centres nerveux, *b.* la conséquence vre typhoïd[illegible]entérite irradiée au cerveau, *c.* une entérite fol- des méde[illegible]phlébite propagée (*diffusa*). inflamm[illegible] chef[illegible] no[illegible] [illegible]

Ce que j'ai exposé sert en partie à résoudre ces différents points pathologiques; le temps fixé pour la lecture de mémoi- res dans les sections ne me permet pas d'entrer dans de plus amples développements pour appuyer mes idées; ce serait d'ailleurs faire tort aux lumières et à l'expérience des confrères qui m'honorent de leur indulgence; je parlerai donc immé- diatement du traitement de la fièvre typhoïde.

Tout ce que j'ai eu l'honneur de dire nous amène au point essentiel de la 13e question du programme : Quelle est la meilleure méthode de traitement dans la fièvre typhoïde?

Je tâcherai de démontrer que l'essence ou la cause prochaine de cette affection peut être déduite de l'action des moyens curatifs qui ont été reconnus les plus utiles; je vais les passer en revue le plus brièvement possible.

Tous les auteurs qui ont traité de la fièvre typhoïde sont d'avis que, quelle que puisse avoir été la forme primitive de la maladie qui a successivement présenté les symptômes typhoïdes, il faut laisser de côté la médecine agissante, et se borner à une méthode expectante, ou au moins s'occuper seulement de combattre les complications, en aidant les forces de

en favorisant les sécrétions et les excrétions, et en
ervation. Telle est la méthode conseillée et suivie
ranck, par Stork et par tant d'autres illustres
s, anglais, français, par les italiens Robo-
, Pinarolo, Borsieri, Omodei, et par
s de la haute Italie.
que la méthode expectante ne
plus avantageuse, dans le trai-
, si cette fièvre reconnaissait pour
conque d'inflammation. On peut bien
une légère phlogose avec le repos, la diète
ne telle pratique serait au moins inutile, sinon
, dans une inflammation grave. Jamais un médecin
xpérimenté ne restera oisif auprès d'un malade attaqué
ne vraie encéphalite; au contraire, tous les praticiens modernes sont d'accord qu'il est plus prudent de rester dans l'inaction que de trop agir chaque fois que l'état typhoïde se présente.

En tenant compte des mutations qui se succèdent dans le cours d'une affection typhoïde, pendant que le médecin chargé du traitement se borne au rôle d'observateur, on se convaincra aisément combien est prudent et rationnel le conseil d'adopter une méthode expectante.

D'abord, le système nerveux de la vie animale reste dans un repos parfait; le peu d'activité qui reste se concentre dans la vie organique. Par conséquent, comme les fonctions de cette vie sont dans une activité continuelle, quand même on n'agit d'aucune manière, si on ne fatigue pas l'appareil digestif par l'introduction d'aliments, l'acte de la dénutrition continue; il est, en outre, favorisé par l'usage d'abondantes boissons aqueuses, en sorte qu'il opère incessamment l'élimination des principes hétérogènes (*disaffini*) altérant la crase du sang qui se purifie, et si le système nerveux conserve des forces suffisantes pour favoriser l'expulsion de ces principes

cadavres on n'a pas rencontré de lésions abdominales; 3° parce que, au contraire, il en existait dans des cas dans lesquels aucun symptôme de typhus n'avait paru dans le cours de la maladie.

Il serait à propos ici de combattre les opinions suivantes qui ont été vivement soutenues par des praticiens de grande renommée : 1° que les symptômes typhoïdes dépendent d'une entérite folliculaire; 2° qu'ils sont le résultat d'une phlébite propagée (*diffuse*); 3° que l'état typhoïde consiste dans une atonie générale; 4° qu'il dépend d'un excès d'excitation; 5° que l'essence des fièvres typhoïdes est: *a.* le produit d'une inflammation propagée aux centres nerveux, *b.* la conséquence d'une gastro-entérite irradiée au cerveau, *c.* une entérite folliculaire, *d.* une phlébite propagée (*diffusa*).

Ce que j'ai exposé sert en partie à résoudre ces différents points pathologiques; le temps fixé pour la lecture de mémoires dans les sections ne me permet pas d'entrer dans de plus amples développements pour appuyer mes idées; ce serait d'ailleurs faire tort aux lumières et à l'expérience des confrères qui m'honorent de leur indulgence; je parlerai donc immédiatement du traitement de la fièvre typhoïde.

Tout ce que j'ai eu l'honneur de dire nous amène au point essentiel de la 15e question du programme : Quelle est la meilleure méthode de traitement dans la fièvre typhoïde?

Je tâcherai de démontrer que l'essence ou la cause prochaine de cette affection peut être déduite de l'action des moyens curatifs qui ont été reconnus les plus utiles; je vais les passer en revue le plus brièvement possible.

Tous les auteurs qui ont traité de la fièvre typhoïde sont d'avis que, quelle que puisse avoir été la forme primitive de la maladie qui a successivement présenté les symptômes typhoïdes, il faut laisser de côté la médecine agissante, et se borner à une méthode expectante, ou au moins s'occuper seulement de combattre les complications, en aidant les forces de

la nature, en favorisant les sécrétions et les excrétions, et en facilitant l'innervation. Telle est la méthode conseillée et suivie avec succès par Franck, par Stork et par tant d'autres illustres praticiens allemands, anglais, français, par les italiens Roboreto, Ramazzini, Richa, Pinarolo, Borsieri, Omodei, et par presque tous mes confrères de la haute Italie.

Or, il est facile d'imaginer que la méthode expectante ne serait ni la plus naturelle, ni la plus avantageuse, dans le traitement de la fièvre typhoïde, si cette fièvre reconnaissait pour cause une espèce quelconque d'inflammation. On peut bien guérir, à la vérité, une légère phlogose avec le repos, la diète simple; mais une telle pratique serait au moins inutile, sinon dangereuse, dans une inflammation grave. Jamais un médecin sage et expérimenté ne restera oisif auprès d'un malade attaqué d'une vraie encéphalite; au contraire, tous les praticiens modernes sont d'accord qu'il est plus prudent de rester dans l'inaction que de trop agir chaque fois que l'état typhoïde se présente.

En tenant compte des mutations qui se succèdent dans le cours d'une affection typhoïde, pendant que le médecin chargé du traitement se borne au rôle d'observateur, on se convaincra aisément combien est prudent et rationnel le conseil d'adopter une méthode expectante.

D'abord, le système nerveux de la vie animale reste dans un repos parfait; le peu d'activité qui reste se concentre dans la vie organique. Par conséquent, comme les fonctions de cette vie sont dans une activité continuelle, quand même on n'agit d'aucune manière, si on ne fatigue pas l'appareil digestif par l'introduction d'aliments, l'acte de la dénutrition continue; il est, en outre, favorisé par l'usage d'abondantes boissons aqueuses, en sorte qu'il opère incessamment l'élimination des principes hétérogènes (*disaffini*) altérant la crase du sang qui se purifie, et si le système nerveux conserve des forces suffisantes pour favoriser l'expulsion de ces principes

morbifiques, peu à peu tout rentre dans l'équilibre, et la santé se rétablit. A ce point, on peut commencer l'alimentation, et, moyennant de nouveaux matériaux, réparer les pertes que le malade a essuyées.

La méthode expectante n'ayant pas été toujours suivie par tous les praticiens, ni dans tous les cas de fièvres typhoïdes, je vais passer en revue les différents moyens curatifs qui ont été employés ou conseillés.

Stimulants. — Nous venons de dire que quand le caractère d'une maladie est réellement inflammatoire la méthode expectante n'est pas indiquée ; à plus forte raison, les stimulants doivent-ils être évités dans son traitement. Mais si nous tenons compte de ce qui a été écrit par les auteurs les plus judicieux, et des observations pratiques sur la fièvre typhoïde, on peut affirmer que les stimulants peuvent être momentanément mis en usage quand le système nerveux est dans un grand état d'épuisement, et que les forces de la nature ne suffisent pas d'elles-mêmes à alimenter les principes morbifiques (*disaffini*) qui maintiennent l'état pathologique. On devra néanmoins s'en servir avec la plus grande circonspection, et en suspendre l'usage aussitôt qu'on aura excité une réaction modérée, parce que l'emploi excessif des stimulants épuise toujours davantage la source de l'innervation, et que par eux-mêmes ils ne peuvent point détruire la cause immédiate de la maladie.

Saignées. — L'observation journalière nous apprend que, si un grand nombre de malades de la fièvre typhoïde sont guéris sans soustractions sanguines, beaucoup ont été victimes de cette méthode ; les écrits des praticiens les plus respectables viennent à l'appui de notre assertion. Les cas dans lesquels on peut employer la saignée générale sont bien rares ; les saignées locales mêmes ne doivent être pratiquées qu'avec circonspection. Or, cette grande réserve n'est pas nécessaire pour les maladies inflammatoires, à l'égard desquelles l'expé-

rience nous apprend qu'on obtient plus d'avantages en allant audelà qu'en ménageant la saignée. Autre preuve manifeste que le caractère de la fièvre typhoïde n'est pas inflammatoire, et que les centres nerveux sont affectés de préférence.

Froid. — Ce moyen curatif employé à l'intérieur et à l'extérieur, et tant vanté par les praticiens allemands, anglais et italiens, doit être considéré plutôt comme un remède dirigé contre les symptômes, lorsqu'il peut être indiqué; par conséquent, on doit s'en servir (de même que de la saignée) avec beaucoup de circonspection, parce que le froid peut bien être utile comme exerçant une révulsion, mais non comme débilitant. C'est par cette raison que les auteurs ne conseillent point les bains froids, mais simplement les aspersions momentanées, qui donnent une secousse à la fibre sans l'affaiblir.

Pour ce qui concerne l'usage intérieur de l'eau froide, personne n'ignore que, dans les cas d'une forte chaleur, son effet est aussi momentané, parce que sa température se met en peu de temps en équilibre avec celle du corps, et que l'action véritable et durable de l'eau froide consiste à délayer les humeurs, à favoriser les sécrétions, en facilitant l'élimination des principes nuisibles.

Purgatifs et émétiques. — Nous sommes d'avis qu'on peut employer avec avantage ceux dont l'action est douce (*blanda*), comme la casse, le tamarin et autres substances de la même catégorie, et se borne à favoriser l'élimination de la matière morbifique, sans trop épuiser la source de l'innervation. Quant aux émétiques, je remarquerai que l'effet en est fugace, et qu'on peut rendre raison de leur utilité par l'action qu'ils exercent sur la peau, en provoquant la transpiration. D'ailleurs, c'est bien à tort qu'on prétendrait guérir la fièvre typhoïde avec ce moyen.

Vésicatoires. — Les praticiens les plus expérimentés, parmi lesquels je citerai Borsieri et Frank, sont d'accord sur leur utilité dans la maladie qui nous occupe; les vésicatoires nous

fournissent le plus puissant moyen pour exciter les extrémités nerveuses, et pour prévenir les congestions internes, si souvent funestes. L'observation nous apprend que, si au début de la maladie leur action est passagère, dans la suite, et lorsque le corps se prépare pour opérer des sécrétions, tout à coup une abondante exhalation se manifeste, sur les surfaces qui ont été dépouillées de l'épiderme, d'une grande quantité de sérosité, ce qui amène beaucoup d'amélioration. Si dans quelques cas les vésicatoires ont été inutiles, ou ont aggravé le mal, cela dépend de leur application trop précoce, c'est-à-dire quand il existait encore quelque complication inflammatoire; ou trop tardive, c'est-à-dire quand on était au terme fatal de la maladie.

Acides. — L'emploi des acides végétaux et minéraux, recommandé par presque tous les auteurs, a toujours été reconnu utile par leur action sur le sang et par la propriété de provoquer la sécrétion rénale, bien entendu qu'il s'agit ici d'acides délayés dans beaucoup de liquide aqueux.

Mucilagineux et émollients. — Ils sont généralement mis en usage, attendu leur propriété de diminuer l'état d'irritation du canal alimentaire, et leur qualité légèrement nutritive.

Diaphorétiques. — On est généralement d'accord de les employer dans la fièvre typhoïde, pourvu qu'on s'abstienne de ceux qui ont été qualifiés échauffants. L'avantage produit par les préparations antimoniales, dans beaucoup de cas de cette affection, dépend de leur action sur la peau; et directement sur le tube alimentaire.

Antispasmodiques. — Le camphre, la camomille, l'assa-fœtida, l'arnica, la valériane, etc. ont été employés tour à tour et avec succès dans le traitement de la fièvre typhoïde; les auteurs anciens et modernes, qui les ont mis en usage, expliquent d'une différente manière le mode d'action de ces substances; les uns les qualifient de stimulantes, les autres, et parmi ceux-ci les sectateurs de la doctrine italienne, leur at-

tribuent une propriété contrastimulante. Pour ma part, je les considère comme antispasmodiques, d'accord avec les plus respectables praticiens qui lui reconnaissent une action légère, dynamique, passagère, avec laquelle on parvient à calmer les spasmes sans trop affaiblir la puissance nerveuse, à la manière des substances que les Italiens nomment *torpente*, et sans exciter, comme le musc et l'éther, doués d'une grande action stimulante ; nouvel argument en faveur de notre assertion que la fièvre typhoïde n'est point une affection inflammatoire, ni de diathèse, dans le sens de Rommasini.

Ecorce du Pérou, amers et astringents. — L'observation clinique a démontré que ces substances ont été utiles en corrigeant le relâchement excessif des tissus, qui est la conséquence de la maladie, et qui donne lieu à ces sécrétions morbides qui épuisent toute la machine. Il faut ajouter que l'écorce du Pérou a aussi été administrée avec succès, lorsque l'affection typhoïde prenait la forme périodique. Au surplus, les amers, aussi bien que le quinquina, corrigent cet état de langueur qui, bien souvent, survient dans la convalescence, de manière que les substances que nous venons de nommer doivent être envisagées comme moyens de guérir les suites de l'affection plutôt que l'affection elle-même.

Chlore et chlorures. — Nous ne possédons pas assez d'observations pour établir si ces substances ont été avantageuses dans la fièvre typhoïde, dans le typhus contagieux et dans la dotientérite accompagnée de fièvre typhoïde. Si les chlorures peuvent avoir été de quelque utilité, elle doit être uniquement attribuée à leur propriété de détruire la contagion ou les miasmes contagieux.

Résumé. — Du court exposé que j'ai eu l'honneur de lire à cette assemblée et de ce que j'aurais pu y ajouter, sans la crainte de fatiguer la patience de mes confrères, je crois pouvoir déduire les corollaires suivants :

1° La forme typhoïde représente constamment un même

état morbide, quelles que soient les circonstances sous lesquelles il se présente.

2° Un tel état ne peut d'aucune manière être envisagé comme inflammatoire, n'étant démontré tel ni par les causes qui le déterminent, ni par ses symptômes, ni par l'anatomie pathologique, ni par le cours de la maladie, ni par l'effet des divers traitements.

3° En examinant attentivement et impartialement cette maladie et les causes capables de la produire, on peut rationnellement placer son essence dans une lésion des centres nerveux et une altération dans la crase du sang.

4° Bien que la lésion des centres nerveux ait jusqu'à ce jour échappé à nos sens, on doit pourtant l'admettre, ainsi qu'une lésion particulière de ces centres dans beaucoup de nervoses, dont l'anatomie pathologique ne peut nous découvrir la cause prochaine.

5° On ne peut, dans l'affection qui nous occupe, mettre en doute l'altération primitive de la crase du sang, qui est trop clairement démontrée.

6° Le degré de la maladie peut autant dépendre de la gravité plus ou moins grande de la condition pathologique primitive, que de la gravité des complications qui peuvent se présenter successivement, et aussi de la nature des agents introduits dans le corps, et qui ont été capables de produire la maladie.

7° On peut aisément se rendre raison des différentes variétés de la fièvre typhoïde, de sa marche plus ou moins lente, selon qu'elle a été précédée par la lésion des centres nerveux ou par l'altération du sang, sans établir tant de distinctions de maladies, quand il est reconnu qu'une seule est la cause pathologique dont elles dépendent.

8° En séparant la condition morbide capable de produire l'état typhoïde des complications et des suites morbides qu'il peut produire, il est facile d'expliquer comment tous les agents

thérapeutiques peuvent à leur tour être utiles; comment une méthode exclusive et active est en général nuisible. On peut enfin se rendre raison des avantages obtenus par la seule méthode expectante, sans néanmoins proclamer l'inutilité de tous les remèdes.

FRAGMENTS

D'UNE

TOPOGRAPHIE MÉDICALE

DE NANCY,

PAR M. LE Dr J.-B. SIMONIN PÈRE.

CHOLÉRA-MORBUS.

Le choléra morbus sporadique n'est pas rare ; je l'ai observé dix fois dans ma pratique. De ces cas, deux se sont manifestés dans le quatrième trimestre de 1823 ; un à la même époque en 1825 ; deux dans le troisième trimestre de 1826 ; un dans le premier trimestre de 1830 ; deux dans les troisième et quatrième trimestres de 1831 ; enfin, un seul dans le troisième trimestre de 1833 ; un malade a succombé. Cette maladie a toujours coïncidé avec le souffle des vents du sud, une température plus ou moins élevée, des brouillards, des pluies prolongées, et un état électrique de l'atmosphère.

C'est dans notre siècle que, la première fois, le choléra a

pris en Europe la forme épidémique et a couvert de deuil une partie de la France, notre département et notre ville.

Endémique dans l'Inde, cette maladie a pris, en août 1817, à Jessore, ville située à 33 lieues au nord de Calcutta, une gravité jusqu'alors inconnue, et franchissant ses limites ordinaires, elle a fait le tour du globe. Elle a paru à Calais, le 15 mars 1832, à Paris, le 26 dudit mois, et dans notre département, le 2 mai suivant.

73 communes, dont les noms suivent, ont été envahies par le fléau asiatique.

COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-SALINS.

Chicourt, Morville-sur-Nied.

DE LUNÉVILLE.

Barbonville, Bayon, Blainville-sur-l'Eau, Damelevières, Einville, Gerbéviller, Mont, Serres, Velle-sur-Moselle, Villacourt, Xermaménil.

DE NANCY.

Art-sur-Meurthe, Bainville-aux-Miroirs, Benney, Bouxières-sous-Froidmont, Burthecourt-aux-Chênes, Ceintrey, Chaligny, Champigneules, Chavigny, Dieulouard, Dombasle, Dommartemont, Flavigny, Fresne-en-Saintois, Frolois, Germonville, Haraucourt, Houdelmont, Houdreville, Houssé-ville, Lemainville, Laneuveville-devant-Bayon, Laxou, Lemesnil-Mitry, Lupcourt, Malzéville, Mangonville, Maron, Méréville, Montauville, Nancy, Neuviller-sur-Moselle, Saint-Nicolas, Pagny-sur-Moselle, Parey-Saint-Cézaire, Pont-à-Mousson, Pont-Saint-Vincent, Pulligny, Rosières-aux-Salines, Roville, Tomblaine, Tonnoy, Velaine-en-Haie, Ville-en-Vermois, Villers-lès-Nancy, Viterne, Xeuilley.

DE TOUL.

Arnaville, Bainville-sur-Madon, Bicqueley, Charmes-la-Côte,

Saint-Etienne, Gondreville, Liverdun, Maizières, Mandres, Pierre, Sexey-lès-Bois, Sexey-aux-Forges, Toul, Villey.

La population de ces communes, y compris celle du chef-lieu, s'élevait à 95,390 âmes.

3,945 cas de choléra grave ont eu lieu, 1,704 chez des individus du sexe masculin, et 2,241 sur des individus du sexe féminin. Le nombre des décès a été de 1,476; hommes 670, femmes 806. L'épidémie s'est terminée le 20 novembre.

A Nancy, la maladie a commencé le 12 mai et a fini le 22 octobre, elle a atteint sa plus grande intensité en septembre et en octobre. Sur une population officielle de 29,783 âmes, 334 individus ont été atteints par le choléra; 147 du sexe masculin et 187 du sexe féminin. 186 malades ont succombé; 84 hommes et 102 femmes.

Les décès, sous le rapport des âges, ont été répartis ainsi qu'il suit :

AGE DES CHOLÉRIQUES.	NOMBRE DES CAS.		TOTAUX
	Homm.	Femm.	
de 1 mois à 10 ans	11	8	19
10 ans 20 —	13	7	20
20 — 30 —	14	20	34
30 — 40 —	22	21	43
40 — 50 —	25	24	49
50 — 60 —	14	30	44
60 — 70 —	18	24	42
70 — 80 — et au-delà	15	22	37
Age inconnu	»	»	46

L'épidémie s'est répandue sur 63 points, tels que rues, impasses, places et faubourgs. Je vais nommer chacun d'eux d'après la plus grande fréquence des cas, en négligeant les lieux où il n'y en a pas eu plus de trois.

NOMS DES RUES, ETC.	Nombre de cas.	NOMS DES RUES, ETC.	Nombre de cas.
Ville-Vieille et localités adjacentes.		Impasse des Bénédictins	15
		Rue Paille-Maille	14
Grand-Rue	6	Rue de l'Equitation	12
Rue du Maure-qui-Trompe	4	Rue du Moulin	9
Rue de la Source	4	Faubourg Stanislas	9
Turique	6	Rue Saint-Georges	8
Faubourg de Metz	5	Faubourg Saint-Jean	8
		Rue du Faub. Saint-Nicolas	6
Ville-Neuve.		Rue Raugraff	6
		Faubourg Saint-Georges	5
Rue Notre-Dame	38	Rue Saint-Dizier	5
Rue des Artisans	29	Rue Sainte-Anne	4
Rue Jeannot	20	Rue de la Poissonnerie	4
Faubourg Saint-Pierre	18	Rue Stanislas	4
Rue de la Hache	16	Rue de la Vénerie	4

Le choléra a rarement frappé les individus favorisés par la fortune, presque toujours il a porté ses coups sur la classe indigente et laborieuse. Voici par ordre alphabétique les professions sur lesquelles le fléau a sévi.

PROFESSIONS.	Nombre de cas.	PROFESSIONS.	Nombre de cas.
		Report....	117
Amidonnier	1	Manufacturier	1
Blanchisseuses	6	Marbrier	1
Boulanger	1	Marcaire	1
Brasseur	1	Marchands de vin	3
Brodeuses	8	Menuisiers	4
Chapelier	1	Militaires	3
Charpentier	1	Militaires en retraite	3
Charron	1	Musicien	1
Colporteur	1	Pâtissier	1
Coquetier	1	Paveurs	2
Cordier	1	Peintre	1
Cordonnier	8	Plâtrier	1
Cuisinières	2	Religieuse hospitalière	1
Couvreur	1	Repasseuse	1
Dentelières	2	Revendeuses	4
Domestiques	8	Sacristain	1
Ebéniste	1	Scieur de bois	1
Ecrivains	4	Scieur en long	1
Epicier	1	Serruriers	5
Fabricant de cordes	1	Tailleurs, couturières	4
Ferblantier	1	Tailleur de pierres	1
Fileur de laine	1	Tambour	1
Fondeur	1	Tanneur	1
Garde champêtre	1	Teinturiers	2
Guetteur	1	Tisserands	4
Instituteurs	2	Vannier	1
Jardiniers	3	Vignerons	6
Journaliers	80	Vitrier	1
Limonadiers	2	Voiturier	1
Maçons	4	Voyageur	1
A reporter...	117	TOTAL.....	176

Les autres cas de choléra sont survenus sur des proprié-

taires, des rentiers, des ménagères, des adolescents et des enfants.

Je ne parlerai pas des symptômes de la maladie, de sa marche, de sa durée, de sa terminaison et des altérations pathologiques révélées par l'ouverture des corps; toutes ces circonstances ayant été fort bien exposées par MM. de Schacken (1) et Toussaint (2).

Pendant l'année 1832, le vent du nord-est a dominé. La température a été chaude, et sous ce rapport il n'y a pour ainsi dire pas eu d'hiver. En été, la pluie et les orages ont alterné avec un ciel pur et serein.

Depuis cette épidémie, on vit quelques choléras sporadiques plus graves qu'auparavant, et qui présentaient des symptômes du choléra indien. Il était cependant permis d'espérer qu'il ne se reproduirait pas en France, quand, après 16 années, il vint de nouveau nous consterner. Suivant une route semblable à celle qu'il avait parcourue en 1832, le choléra parut à Paris, le 20 janvier 1849, et le 18 mars il y régnait épidémiquement. Le 28 mai, il s'est montré à Nancy, d'où il se répandit dans 45 communes du département, dont voici les noms par arrondissement.

CHATEAU-SALINS.

Château-Salins, Château-Voué, Chenois, Fresnes, Harraucourt, Morville, Vic.

LUNÉVILLE.

Amenoncourt, Baccarat, Blainville-sur-l'Eau, Saint-Clément, Courbessaux, Damelevières, Deneuvre, Emberménil, Fraimbois, Gelaçourt, Lunéville, Xermaménil.

(1) Notice sur l'épidémie de Velaine-en-Haie, juin, juillet 1832, Traitement du choléra-morbus; Nancy, in-8°.

(2) Description du choléra-morbus épidémique qui s'est manifesté dans les villes de Saint-Nicolas et de Rosières, etc. Saint-Nicolas, 1835, in-8°.

NANCY.

Bouxières-sous-Froidmont, Cercueil, Dombasle, Eply, Jarville, Lanfroicourt, Laxou, Malleloy, Mailly, Nancy, Saint-Nicolas, Nomeny, Norroy, Parey-Saint-Cézaire, Raucourt, Réméréville, Saulxures.

SARREBOURG.

Bertrambois, Fraquelfing, Landange, Vého.

TOUL.

Crépey, Fontenoy, Foug, Gondreville, Lay-Saint-Remy, Toul.

102,664 individus formaient la population de ces communes, en y comprenant celle du chef-lieu; 2,562 furent atteints du choléra, et 1,047 succombèrent. 457 du sexe masculin, et 599 du sexe féminin. L'épidémie ne se termina qu'à la fin de décembre.

A Nancy, dont la population officielle était de 42,765 individus, il y eut, depuis le 28 mai jusqu'au 6 décembre suivant, 356 cas de choléra, 161 sur des individus du sexe masculin et 195 sur des individus du sexe féminin; 206 succombèrent, savoir : 88 hommes et 118 femmes.

D'après les âges, les attaques de la maladie et les décès furent répartis de la manière suivante :

SEXE ET AGE DES CHOLÉRIQUES.	Nombre de cas.	Nomb. de guérisons.	Nombre des décès.
Cholériques du sexe masculin.			
de 7 mois à 10 ans	12	3	9
de 10 ans à 20 —	6	3	3
de 20 — 30 —	17	9	8
de 30 — 40 —	25	16	9
de 40 — 50 —	32	21	11
de 50 — 60 —	23	10	13
de 60 — 70 —	22	5	17
de 70 — 80 et au-delà.	24	6	18
	161	73	88

SEXE ET AGE DES CHOLÉRIQUES.	Nombre de cas.	Nomb. de guérisons.	Nombre de décès.
Cholériques du sexe féminin.			
de 6 mois à 10 ans	14	4	10
de 10 ans à 20 —	6	3	3
de 20 — 30 —	20	10	10
de 30 — 40 —	30	18	12
de 40 — 50 —	39	23	16
de 50 — 60 —	30	9	21
de 60 — 70 —	27	6	21
de 70 — 80 et au-delà.	29	4	25
TOTAL DES CHOLÉRIQUES DU SEXE FÉMININ	195	77	118
— MASCULIN	161	73	88
	356	150	206

Les cas de choléra furent d'abord peu nombreux et séparés par d'assez longs intervalles; ils se multiplièrent du 16 au 29 juillet, lorsque les vents du nord et de l'est furent remplacés par ceux de l'ouest et du sud; mais ce fut du 27 août au 17 septembre que l'épidémie atteignit son maximum d'intensité. A partir de cette dernière époque, il y eut des alternatives de décroissance et de recrudescence. Enfin, dans les premiers jours de décembre, le fléau ne se manifesta plus que par quelques cas isolés. Aucun quartier de la ville ne fut épargné; cependant les faubourgs et les extrémités furent plus maltraités que le centre.

L'épidémie n'a atteint que des individus débilités par des maladies antérieures, par les écarts de régime, les excès et surtout par la misère et les privations.

En 1849, l'hiver a été si doux qu'on n'a pu faire provision de glace; l'été a été humide et froid. En novembre, la gelée est devenue intense, et, après un adoucissement marqué, le froid a repris vers la fin de décembre.

Je dois renvoyer, pour de plus ample détails, à l'histoire succincte du choléra-morbus épidémique de 1849, qui a été insérée dans les mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, pour ladite année, page 370.

La cause première du choléra indien s'est jusqu'ici dérobée à toutes les investigations. C'est une maladie épidémique dans l'immense majorité des cas, mais qui, dans quelques circonstances, peut se transmettre par contagion ; ce qui résulte des faits que j'ai observés et de ceux qui sont relatés par un grand nombre de médecins. De là la nécessité de prendre des précautions, aujourd'hui trop négligées, pour s'opposer à sa propagation (1).

MM. de Schacken et Toussaint, sectateurs de Broussais, ont considéré le choléra épidémique comme une phlegmasie des voies digestives, et, en 1832, ils lui ont opposé avec succès un traitement antiphlogistique énergique. La saignée leur a paru non seulement un remède efficace contre la maladie, mais encore un moyen presque certain pour la prévenir. Ce qu'il y a de positif c'est qu'à cette époque, et sous l'influence de ce traitement, on a vu très-peu de malades succomber aux congestions, qui ont été si fréquentes et si souvent mortelles en 1849.

En comparant les épidémies de 1832 et de 1849, on voit :

POUR LE DÉPARTEMENT,

1° En 1832, 27 communes envahies par le fléau de plus qu'en 1849, et cependant une population de 7,274 individus en moins.

2° En 1832, 1,383 cas de choléra de plus qu'en 1849, et une mortalité excédant celle de cette dernière année de 429.

(1) Simonin père. Rapport à l'Académie nationale de médecine sur la marche du choléra, en 1849, à Nancy et dans le département de la Meurthe. Bulletin de l'Académie nationale de médecine ; tome XIV, page 1133.

POUR NANCY.

1° En 1849, une population augmentée de 18,982 individus.

2° 22 cas de choléra et 20 décès de plus qu'en 1832.

L'épidémie de 1832 a donc été plus étendue, mais les décès proportionnellement à la population moins nombreux qu'en 1849, ce qu'on peut attribuer ou à une moindre intensité du mal à cette première époque, ou au traitement plus énergique alors mis en usage.

CAS REMARQUABLE

DE SUPERFÉTATION

OBSERVÉ SUR UNE FILLE AGÉE DE 14 ANS,

ET GUÉRI AU MOYEN D'UNE OPÉRATION,

PAR M. LE Dr SULIKOWSKI.

Marie Drapier, qui fait le sujet de cette observation, naquit à Jallaucourt (Meurthe), en 1833. Dès sa naissance, on s'aperçut qu'elle portait, vers la région inférieure de l'abdomen, une tumeur dont le volume alla toujours croissant, au point que, lorsque la malade eut atteint l'âge de dix ans, cette tumeur dépassait les genoux. A cette époque la malade éprouvait des coliques violentes, accompagnées de dévoiement, avec fièvre, perte d'appétit, etc. Les parois abdominales, énormément distendues, finirent par s'ouvrir vers l'ombilic, en livrant passage à six ou sept litres de liquide séreux, coagulable par la chaleur, et au milieu duquel se trouvaient quelques cheveux. Dès lors la malade se trouva soulagée.

Ce fut trois ans après que j'eus occasion de la voir. Je cons-

tatai à la région ombilicale une ouverture ayant les dimensions d'une pièce de cinq francs, à travers laquelle le doigt pouvait pénétrer dans une espèce de poche contenant [illegible] ayant le volume de deux poings, comme pédé ne tarda pas de cheveux et de dents. Dans le principe [illegible] parois de la poche qui la sait libre, à l'exception de son [illegible] à contracter des adhérences contenait. [illegible] praticiens, auxquels la malade fut présentée, reculèrent devant les dangers d'une opération; toutefois, sur les instances des parents, je me décidai à la tenter; ce que je fis avec l'assistance de MM. Mathieu et Welter, mes confrères, le 4 novembre 1845.

La malade ayant été plongée dans un sommeil profond, au moyen de l'éthérisation, je procédai de la manière suivante.

Au moyen de deux incisions semi-lunaires, commençant en haut, à douze centimètres au-dessus de l'ouverture ombilicale, et s'arrêtant en bas à environ un pouce du pubis, j'isolai complètement la tumeur, en divisant successivement toutes les parties molles, y compris le péritoine et une partie d'épiploon, qui ne faisaient qu'un avec la tumeur.

Plusieurs vaisseaux durent être liés, notamment l'artère et la veine ombilicales, qui étaient très-développées. Nous avons aussi divisé et lié ensuite une espèce de ligament qui se prolongeait jusqu'à la vessie, et qui nous a semblé être l'ouraque.

Après avoir épongé la plaie et rapproché les bords, nous les avons maintenus en contact par quatorze sutures entrecoupées, que nous avons soutenues par un appareil contentif. Ce fut là la partie la plus difficile de l'opération, attendu que les viscères tendaient sans cesse à sortir en masse de la cavité abdominale, à travers la plaie, qui avait près de trente centimètres de longueur.

La malade ne parut pas souffrir pendant l'opération; mais

elle perdit beaucoup de sang. Vers le soir survinrent des hoquets, des vomissements, des envies continuelles d'uriner, avec ballottement énorme du ventre, et, pardessus tout, une [illegible] considérable à travers l'appareil.

vessie de baudruche perdue infailliblement, j'eus recours à deux poignées de sel que j'appliquai à la surface du ventre une prise de voir, au bout d'un quart d'heure, elle ne fut pas ma sur- froide, dans laquelle j'ajoutai se dissiper, comme par miracle, et la malade les accidents sommeil calme qui se prolongea le reste de la nuit. [illegible]ir d'un

Le lendemain, la malade rendit, par un seul effort de vomissement, sept lombrics; du reste, elle continua à aller aussi bien que possible. Je fis renouveler l'eau de la vessie quatre fois dans la journée, et donnai de la limonade pour boisson.

Le 3me jour, la nuit fut un peu agitée; il y eut de la fièvre. — Même traitement.— Quelques cuillerées de bouillon maigre.

4me jour. — Premier pansement. — La plaie paraît être réunie par première intention.

5me jour. — On ôte les fils des sutures. — Réunion parfaite. — Bandage de corps. — Bons bouillons; un peu de vin.

7me jour. — La malade se promène dans sa chambre; elle est hors de danger.

15me jour. — Elle sort pour rendre visite à ses compagnes.

Aujourd'hui, trois ans après l'opération, elle se porte aussi bien que possible; elle a grandi et a acquis des forces proportionnément à sa taille et à sa constitution. Tout indique qu'elle pourrait impunément se marier.

Du reste, l'examen de la tumeur, après l'opération, fit voir que je ne m'étais pas trompé dans le diagnostique que j'avais porté.

Nous y avons reconnu distinctement la plupart des parties qui constituent la face, notamment les deux enfoncements oculaires séparés par un diaphragme nasal; les deux mâ-

choires, dont les os maxillaires, très-bien développés, présentaient quelques dents, et dans l'écartement desquels se voyait une langue proéminente. Le cou était à peine marqué ; mais l'abdomen, avec son ombilic, était très-distinct. Les parties génitales, savoir le pénil, le scrotum avec les deux testicules se reconnaissaient parfaitement.

D'où il résulte que Marie, la jeune fille opérée [illegible] dernier, en question devaient constituer deux jumeaux [illegible] le cordon ombilical arrivé dans la cavité utérine, fermé, s'y est en quelque sorte de sa sœur n'était [illegible] ensuite entraîné dans la cavité abdominale, où greffé et [illegible] continué à se nourrir au moyen des vaisseaux coupés pendant l'opération.

Cette observation étant extrêmement intéressante à plus d'un titre, j'ai cru servir les intérêts de la science en la présentant à la section de médecine, avec prière de lui donner toute la publicité possible en l'insérant dans son compte-rendu.

DE

LA FIÈVRE TYPHOÏDE

OBSERVÉE CHEZ LE CHEVAL (1),

PAR M. ROUGIEUX.

La fièvre typhoïde, qui a encore été appelée dothinentérie, entérite folliculaire, n'attaque pas seulement l'espèce humaine dans nos contrées; elle y sévit avec non moins d'intensité sur l'espèce chevaline, en revêtant presque toujours le caractère enzootique, rarement le caractère sporadique.

Peu étudiée, par les vétérinaires, sous ses divers rapports de causalité, de diagnostic et d'anatomie pathologique, elle fait de nombreuses victimes dans nos campagnes, où pullulent encore d'ignorants empiriques. Quelques-uns de nos cultivateurs croient aux sorts, aux sorciers, et ne rougissent point de recourir aux funestes et absurdes pratiques d'effrontés charlatans qu'on rencontre encore en certains lieux.

L'invasion soudaine de cette maladie dans le pays date des

(1) En réponse à la douzième question de la troisième section.

années 1846, 1847 et suivantes. La chaleur et la sécheresse, il nous en souvient, étaient grandes alors; les fourrages avaient été bien récoltés; mais ceux qu'avait fournis la récolte précédente, celle de 1845, avaient végété sous l'action de pluies continuelles; ils manquaient de principes roborants, ils étaient par conséquent peu propres à une alimentation substantielle. Cependant un grand nombre de chevaux, qui, dans quelques fermes, semblaient être placés dans les meilleures conditions hygiéniques et offraient les signes extérieurs d'une bonne santé étaient frappés du mal les uns après les autres, sans qu'il fût toujours permis d'en découvrir et d'en signaler la véritable cause.

Au milieu de cette incertitude étiologique, il existe cependant une raison de causalité qui, quoique n'étant point générale, n'en a pas moins une grande valeur pathogénique, en raison même de sa fréquence et des effets analogues et simultanés qu'elle produit et dans l'homme et dans les animaux qui nous occupent : je veux parler de l'influence des émanations marécageuses sur le développement des endémies et des enzooties typhoïdes.

Il résulte de mes propres observations, et des obligeantes déclarations que je dois à quelques-uns de mes confrères voisins, que la fièvre typhoïde a généralement fait élection de domicile dans les fermes et les villages avoisinés par des étangs très-multipliés dans nos contrées, par des eaux stagnantes et croupissantes résultant des débordements de la Seille et de ses affluents. A l'appui de cette assertion, je citerai ce qui se passa, en 1846-47, à Morhange, à Hellocourt, à Assenoncourt, à la Valthouse, au Bitchwalt. Là existent de vastes étangs tantôt couverts d'eau, tantôt desséchés pour être livrés à la culture; il s'en exhale continuellement des effluves paludéens, toujours nuisibles à la santé de l'homme et à celle des animaux domestiques.

La présence de ces marais à émanations continues, pendant

les fortes chaleurs, non loin des habitations rurales, est d'une grande valeur étiologique, en ce qui a trait à la manifestation de l'affection typhoïde dans les contrées où elle a été le plus généralement observée. Cette correlation intime de cause à effet, et chez l'homme et chez le cheval, offre la plus grande présomption en faveur d'un principe pathogénique identique, inhérent à certains lieux; principe passager cependant, qui a dû frapper conjointement, dans des circonstances que l'on ne peut déterminer avec exactitude, les deux espèces dont nous parlons, et produire sur elles des effets morbides parfaitement semblables.

Autour de cette cause, déjà si puissante, viennent s'en grouper d'autres que l'on rencontre partout, dont le mode d'action sur l'économie animale est plus appréciable et à proximité de la puissance de l'homme, lorsqu'il s'agit d'en prévenir la manifestation ; je veux parler des fourrages altérés, de la nature même de quelques plantes fourragères, de l'excès du travail, des habitations insalubres.

Mon confrère et mon ami, M. Demoyen, vétérinaire à Moyenvic, m'a assuré avoir remarqué, dans des fermes au voisinage desquelles on ne rencontre ni marais, ni étangs, et où la maladie exerçait de grands ravages, que les fourrages récoltés en 1847 présentaient une altération particulière. Sur les feuilles des trèfles communs et des trèfles blancs des prairies naturelles, il existait une immense quantité de taches noires, dues sans doute à la présence de productions cryptogamiques, dont les effets délétères sont généralement connus. C'est à l'usage de ces fourrages altérés que mon confrère crut pouvoir attribuer le développement de la fièvre typhoïde. Mes propres investigations, quelque minutieuses qu'elles aient été, n'ont jamais abouti à un résultat semblable ; les récoltes fourragères étaient, en général, de bonne qualité dans la contrée que j'habite ; seulement, dans quelques fermes où la maladie s'est déclarée, le travail disproportionné à la force des chevaux a été poussé à

l'excès, excès qui néanmoins n'a pas toujours eu pour résultat immédiat l'affection typhoïde. Cette dernière cause n'est donc ici que secondaire, occasionnelle en un mot : condition qui implique nécessairement deux ordres de causes, les unes prédisposantes, de nature paludéenne, effluvéenne, aliments viciés, etc. ; les autres occasionnelles, excès de travail, alimentation trop stimulante, composée en grande partie de légumineuses (trèfle, luzerne), données en vert ou desséchées, durant plusieurs mois de l'année. J'ai toujours remarqué que le trèfle donné en foin en grande quantité, avant qu'il n'ait subi ou même achevé sa fermentation dans le fenil, occasionne aux chevaux un état de pléthore qui les prédispose à contracter des maladies inflammatoires souvent très-graves. Il en a été de même des grandes chaleurs qui ont régné pendant l'été et l'automne de 1846, époque où la maladie s'est généralisée dans quelques écuries et a pris un caractère fort alarmant.

L'existence seule des chaleurs atmosphériques intenses, une alimentation trop substantielle, les travaux poussés à l'excès, l'état pléthorique de quelques chevaux produisent fréquemment des maladies purement inflammatoires, simples dans leur nature; mais ils ne peuvent imprimer à ces maladies le cachet typhique ; celles-ci revêtent seulement le caractère typhoïdien lorsque les causes antérieures, souvent éloignées, spéciales, et qui échappent dans bien des cas à la partie spéculative de la science, portent sourdement une atteinte grave à l'économie ; alors seulement apparaissent comme résultat inattendu l'évolution d'un état morbide quelconque, qui, de simple et de purement inflammatoire qu'il eût été, devient typhique ; la spécificité d'action se manifeste sur l'économie entière. Il en est de même de toutes les affections charbonneuses.

La science, qui marche sans cesse vers de nouvelles découvertes, ne nous a point encore appris le mode d'action, sur l'économie vivante, de ces productions gazeuses qui naissent au sein des marais par le fait même de la décomposition pu-

à soi comme si on voulait faire vibrer la corde d'un arc, au moment même où il s'échappe des doigts, on aperçoit sur le trajet parcouru par l'extrémité de ceux-ci un soulèvement transversal, une contraction fibrillaire du muscle, en forme de bourrelet, de la grosseur du doigt. Ce bourrelet, qui disparaît graduellement en quelques secondes, offre de la ressemblance avec le mouvement vermiculaire d'une sangsue qui cheminerait sous la peau. La sollicitation de ce phénomène cause toujours à l'animal une douleur d'autant plus prononcée que la maladie est plus grave ; c'est en cherchant à s'y soustraire qu'il témoigne la ressentir. Ce symptôme paraît n'appartenir qu'aux affections typhoïdes, du moins mes propres observations m'en ont convaincu ; il en est, en quelque sorte, caractéristique, pathognomonique. Je l'ai remarqué sur quelques vaches, qui m'ont présenté les caractères ultérieurs de la fièvre typhoïde. On l'observe dans l'homme affecté de la même maladie. Ce symptôme a toujours été pour moi d'une grande valeur diagnostique. Les flancs sont creux ; de fréquents borborygmes se font entendre ; le decubitus est rare, les membres s'œdématient souvent, et des infiltrations séreuses se forment sous le ventre, sous la poitrine.

Ces symptômes ne marchent pas toujours avec une parfaite régularité ; à diverses époques de la journée, le matin et vers le soir le plus fréquemment, ils augmentent d'intensité et constituent des paroxismes dans lesquels on remarque la cessation complète de l'appétit, une stupeur plus grande, une respiration plus fréquente, un pouls qui va de 80 à 90 pulsations : il est petit, serré, souvent irrégulier ; les battements du cœur augmentent en timbre et en force ; le coma survient ; cependant, l'animal a conscience de ce qui se passe autour de lui, et on le voit dans la période de rémission suivre de l'œil la personne qui lui donne des soins, témoigner de la convoitise pour quelques aliments ; il cherche ensuite à manger les substances alimentaires qui lui sont présentées, et pour lesquelles

son goût varie autant que son appétit; car ceux de ces aliments qu'il semblait appeler le matin, par exemple, il les refuse le soir ou le lendemain pour donner la préférenee à d'autres.

Lorsque la maladie marche vers une terminaison funeste, des symptômes graves apparaissent. L'appétit cesse totalement; la face se grippe; la respiration devient stertoreuse, comme dans quelques affections vertigineuses; les battements du cœur sont tumultueux et accompagnés souvent du tintement métallique; le pouls est précipité, irrégulier; la faiblesse musculaire grande; la bouche se dessèche, la langue se couvre de fuliginosités; l'animal tombe, agite ses membres pendant quelques instants, et meurt.

Le sang, au début de la maladie, ne paraît pas encore avoir éprouvé d'altérations notables. Extrait de la veine, et recueilli dans un verre, à la période d'augment ou d'état, il se coagule assez promptement, et se sépare, par parties égales en hauteur, en caillot blanc et en caillot noir. Le premier a une teinte safranée, le second est foncé en couleur, il se rapproche de celle de l'amaranthe; la sérosité que ce liquide renferme est un peu en excès. Il n'est point dans la typhoïde simple, comme quelques vétérinaires l'ont avancé, analogue à celui des chevaux atteints d'hydrohémie; il acquiert ce dernier caractère seulement lorsque la cachexie aqueuse vient compliquer la typhoïde, dont elle est fréquemment une des terminaisons, comme nous le dirons plus loin.

Il est essentiel, à l'aide d'un examen analytique des divers symptômes dont nous venons de donner l'énumération, d'établir quelques rapports différentiels entre la typhoïde et les affections intestinales simples et ordinaires. Toute confusion, à cet égard, ne peut plus subsister. Bien que beaucoup de symptômes puissent être rapportés aux fièvres muqueuse, bilieuse, adynamique, il en existe cependant qui appartiennent exclusivement à la fièvre typhoïde; tels sont le brisement des

forces locomotrices; la coloration toute particulière des muqueuses extérieures; l'appétit variable; *le caractère rémittent de la maladie;* sa durée toujours longue; les épiphénomènes que l'on observe durant son cours; *la contraction fibrillaire des muscles par le pincement;* la grande fréquence du pouls; les violents battements du cœur; la gravité de la maladie; enfin son caractère presque toujours enzootique.

Il y a, dans l'ensemble des symptômes qui caractérisent la fièvre typhoïde, certains caractères physionomiques indescriptibles, que la vue seule peut saisir, qui revêtent le cachet typhique, et qui échappent à toute interprétation physiologique, à toute déduction logique; c'est au praticien à en faire son étude et à s'en approprier l'expression.

La marche de la fièvre typhoïde est assez lente, quand de graves complications ne viennent point en accélérer le cours; quand un traitement, mal approprié à sa nature, à ses diverses formes, aux phases variées qu'elle peut offrir, et qui se succèdent, n'a point hâté ou amené une terminaison fâcheuse.

Sa durée moyenne est de quinze à vingt jours; au-delà de cette limite de temps, elle prend un caractère de chronicité tenace, qui a pour conséquence finale l'épuisement lent de l'animal, ou le développement de l'hydrohémie, et enfin la mort du sujet. Dans tous les cas, quelles que soient la terminaison, la nature des complications, la marche en est toujours caractérisée par une rémittence très-irrégulière et les exacerbations qui se produisent; voici dans quelles circonstances: après un repas trop copieux, donné intempestivement aux chevaux, et disproportionné à leur force, à la faculté digestive d'organes impuissants à remplir convenablement cette fonction; après un travail, quelquefois bien léger, lorsque inconsidérément on y soumet les animaux; enfin, lorsque la convalescence n'est point achevée. Comme nous le voyons, ces retours et cette persistance même des paroxismes se font remar-

quer jusqu'à ce que l'on touche aux termes de la guérison.

Dans toutes les maladies où un agent pathogénique circule avec le sang et en altère la composition intime, ou lorsqu'il porte son action sur l'arbre nerveux ganglionaire, les effets de cet agent pathogénique sont toujours complexes. Dès lors, les importantes fonctions liées à l'appareil de l'innervation doivent subir des dérangements, en raison même de l'état morbide des organes préposés à leur exécution. Cette proposition me semble être d'une application exacte, en ce qui touche la fièvre typhoïde. Aussi, remarque-t-on une série de phénomènes secondaires, qui apparaissent comme complications, et quelquefois comme une aggravation de cette maladie pendant son cours.

Ces phénomènes morbides que l'on peut considérer comme critiques se produisent sur différents organes plus ou moins importants de l'économie, d'où naissent nécessairement des degrés dans la gravité de ces complications : ainsi, une des complications les plus fréquentes que j'ai observée, c'est le développement de synovie des grandes articulations, ou des gaînes tendineuses des membres. Ces inflammations articulaires sont souvent multiples et ne se font remarquer, dans beaucoup de cas, qu'au déclin de la maladie, alors même que tous les signes d'irritation intérieure ont disparu, et dans ce cas il y avait toujours persistance de la contraction fibrillaire des muscles provoquée par le pincement. Chez quelques chevaux, il y avait douleur vive, entumescence forte de l'articulation malade, claudication intense, hypercrinie synovicale abondante. Ces lésions secondaires ont presque toujours persisté, alors même que la maladie qui leur avait donné naissance avait disparu.

Chez d'autres sujets, quelques points des poumons étaient le siége de congestions sanguines, appréciables par l'auscultation, et ces congestions déterminaient une gêne marquée dans l'acte respiratoire. Quelquefois de violents et tumultueux bat-

tements de cœur gênaient sensiblement la circulation, la respiration, déterminaient chez les chevaux de l'anxiété, un brisement considérable des forces musculaires, et ces symptômes accusaient une inflammation aiguë du péricarde, avec épanchement de sérosité dans son intérieur. Chez quelques chevaux prédisposés, la cachexie aqueuse a été une des graves complications de la fièvre typhoïde ; mais, dans le plus grand nombre des cas, ce n'a été qu'une des terminaisons de l'état chronique. La néphrite vient aussi bien souvent compliquer la fièvre typhoïde ; c'est peut-être à sa présence qu'est due cette grande faiblesse de l'arrière-main, que l'on remarque pendant la locomotion chez les animaux malades ; les symptômes qui appartiennent à cette affection sont très-obscurs, et par conséquent difficiles à déterminer.

La fièvre typhoïde simple, exempte de complications, qui attaque un cheval ayant eu jusque là une bonne santé, suit son cours ordinaire, et la résolution, quoique s'opérant avec lenteur, s'obtient par des soins et un régime convenables. Le cheval recouvre sa santé première, il est aussi fort, aussi résistant au travail qu'il l'était auparavant ; quand cette maladie a eu pour complications des inflammations articulaires, si ces dernières n'intéressent pas les grandes articulations, où la douleur est toujours vive, la résolution de l'affection typhoïde n'en est que plus prompte et plus facile à obtenir. Dans le cas contraire, lorsque l'inflammation synoviale est étendue, intense, les douleurs vives qu'elle suscite retentissent dans tout l'organisme, conduisent l'animal au marasme, à l'épuisement et à la mort.

Quand la résolution n'a pu être obtenue dans un espace de temps d'environ vingt jours, soit que la médication ait été insuffisante, soit qu'elle ait été mal appropriée à la maladie, alors apparaît l'état chronique avec ses caractères spéciaux. Les animaux, incapables de rendre aucun service, traînent longtemps encore une misérable existence ; les digestions et

l'assimilation se font imparfaitement; les forces nutritives languissent; le sang perd une partie de ses principes fibrineux, cruoriques, par une action incessamment décomposante qu'aucune force synthétique ne contrebalance; alors naît l'état hydrohémique, *la cachexie aqueuse*. Ce mode de terminaison a entraîné la perte du plus grand nombre de chevaux dans le pays. Je regrette de ne pouvoir en donner ici les caractères nosographiques : ce sujet m'entraînerait beaucoup trop loin.

Chez quelques chevaux, la mort est venue mettre un terme à la maladie au moment où l'on s'y attendait le moins. Aucune lésion intestinale ou pulmonaire grave n'annonçait ce fâcheux résultat; chez ces chevaux, on remarquait de violents battements de cœur, et tout le cortége de symptômes graves du côté des mouvements circulatoires et respiratoires, accompagné d'une grande prostration musculaire; le sang extrait de la veine se séparait promptement en caillot blanc et caillot noir, et, à l'autopsie, un énorme coagulum sanguin occupait, distendait les cavités du cœur, et se continuait dans les gros vaisseaux; il y avait évidemment ici un état particulier du sang, comme on l'a remarqué dans la gastro-entérite de 1825, ou une névrose du cœur, ou une lésion du plexus cardiaque. Dans cette circonstance, il y avait hydro-péricarde, sans inflammation, et l'autopsie a révélé les caractères de l'asphyxie.

Les lésions nécroscopiques sont toujours en rapport avec l'état de simplicité ou de complication de la maladie, avec son degré d'acuité, de chronicité, avec sa forme terminale.

Pour le premier de ces états, je crois ne pouvoir mieux faire que d'exposer les lésions anatomiques d'un cheval qui a succombé à une affection franchement typhoïde.

Point de météorisme du ventre; infiltrations séreuses jaunâtres du tissu cellulaire, aux endroits où existaient des œdèmes (sous le ventre, aux extrémités); les intestins présentent à leur surface péritoinale de petites taches pétéchiales peu nombreuses, disséminées particulièrement sur le colon et le

cœcum. La muqueuse du sac droit de l'estomac est d'un rouge bleuâtre, très-prononcé au bas-fond de l'estomac; les organules secrétoires disposés en relief à la surface de cette membrane ont acquis un peu plus d'épaisseur, et ces caractères d'anatomie morbide se font remarquer, en se continuant, sur les nombreux replis saillants qui garnissent intérieurement l'orifice pylorique; le tissu cellulaire qui lui est sous-jacent est infiltré de sérosité blanchâtre. L'on remarque sur toute l'étendue de cette membrane stomacale et pylorique enflammée une couche, de l'épaisseur de deux à trois millimètres, de mucus de couleur jaunâtre, de consistance glutineuse, assez adhérente, et semblable, pour l'aspect, à du miel ou à de la térébenthine. Cette couche, qui s'étendait jusqu'à l'entrée du duodénum, offrait de l'analogie avec celle qui recouvre la langue et tapisse très-superficiellement la conjonctive. Le duodénum et le jéjunum n'offrent rien de particulier; leurs villosités, leurs cryptes muqueux, peu nombreux à la vérité dans ces deux portions intestinales, ne présentent rien d'anormal.

Il n'en est point de même de l'iléon; la muqueuse en est enduite d'une couche épaisse de mucus, analogue à celle qui vient d'être signalée dans le sac droit de l'estomac; les villosités en sont saines; mais la muqueuse offre, par plaques disséminées et parfaitement circonscrites, des élevures existant aux différents points où se trouvent les follicules nommés, les glandes de Peyer. La surface de ces plaques folliculeuses est d'un rouge foncé, approchant du noir, et présente une multitude de granulations miliaires, qui donnent à cette partie membraneuse un aspect chagriné, contrastant avec l'état sain, la couleur blanchâtre de la portion villeuse de l'intestin où sont fixées ces plaques. On remarque à l'ouverture iléo-cœcale des altérations semblables. Le cœcum n'offre de traces d'altérations qu'à sa pointe seulement. La muqueuse est là d'un rouge violacé, épaissie et piquetée de nombreuses et petites taches d'une couleur plus foncée. La rate a acquis à peu près

le double de son volume, sans aucune altération de son parenchyme ; le sang qu'elle renferme est d'un noir foncé. Les reins sont plus gros, sans altération de tissu appréciable ; la muqueuse des bassinets en est molle, blanche et plus épaisse qu'à l'ordinaire. Le foie est volumineux ; ses vaisseaux sont gorgés de sang noir. Le plexus celiaque, examiné autant qu'il est permis de le faire dans une autopsie, n'offre dans ses nombreux filets et les ganglions qui le constituent rien de bien saisissable comme lésion morbide ; le cœur et le sang contenu dans les gros vaisseaux ne présentent rien de notable ; le péricarde renferme un peu de sérosité.

Examinée maintenant dans ses diverses complications, cette maladie offre des lésions morbides qui leur sont corrélatives.

S'il y a eu des symptômes d'engouement ou d'inflammation pulmonaire, l'on remarque, d'une part, rougeur, gonflement, pesanteur plus grande de quelques portions plus ou moins étendues des poumons, ou dissémination de quelques taches ecchymatiques dans leur tissu ; d'autre part, toutes les lésions produites par l'inflammation, eu égard au degré où elle était parvenue.

Lorsque le sang paraît seul altéré, cette altération de la masse sanguine coïncide presque toujours avec un développement quelquefois extraordinaire de la rate. Dans cette circonstance, les lésions morbides du canal intestinal, légères, tendent à s'effacer d'autant plus que les lésions d'autres organes sont prédominantes et marquées.

Dans le cas de terminaison par l'hydrohémie, il y a, comme dans l'état chronique, une pâleur générale du tube intestinal qui semble considérablement avoir diminué de calibre ; et l'on remarque une infiltration séreuse sous la muqueuse en divers points, notamment au bas-fond de l'estomac, vers le pylore, à l'iléon et au cœcum ; la muqueuse en ces divers points est épaissie, et çà et là d'un rouge bleuâtre ; les chairs sont blafardes ; les vaisseaux contiennent peu de sang ; ce sang est d'un

rouge clair, et ne contient qu'une très-petite quantité de globuline. Telles sont très-sommairement les principaux désordres nécroscopiques que laisse à sa suite la fièvre typhoïde, et dans son état simple, et dans ceux de complication et de terminaison.

La science médicale vétérinaire, quels que soient les progrès qu'elle ait faits dans le siècle où nous vivons, ne nous a point encore initiés aux principes constituants d'une maladie, à ce qui fait la nature intime de ces affections qui se présentent à nous sous des formes très-variées. Que savons-nous de l'essence du typhus, du charbon, de la fièvre typhoïde? Est-elle humorale? de nature inflammatoire? ou bien existe-t-il dans l'ensemble du système nerveux propre aux fonctions végétatives une altération primitive, dont les lésions, qui se font remarquer sur plusieurs organes digestifs, respiratoires, circulatoires, à la fois ou isolément, ne seraient que la conséquence, le produit morbide, l'expression phénoménale? A en juger par l'enchaînement et la solidarité physiologique qu'établit entre tous les organes de la vie animale ce grand appareil de l'innervation, à en juger surtout par l'exiguité des lésions nécropsiques, comparées à la gravité des symptômes observés et aux fâcheuses terminaisons qui résultent de cet état pathologique, on serait enclin à accorder un grand crédit à cette dernière hypothèse, en ce sens que, par une déduction logique des principaux faits observés, la raison nous éclaire sur la genèse des diverses complications de la fièvre typhoïde. Quoi qu'il en soit de la nature de cette affection, c'est un sujet de la plus grande importance médicale; il est du ressort de la médecine philosophique, et, pour être traité, il exigerait une plume beaucoup plus exercée que la mienne. Je l'abandonne donc au temps et aux hommes éclairés, qui, forts de leurs connaissances expérimentales, s'occupent de la partie spéculative de la médecine en général.

Quant au siége de la maladie appelée fièvre typhoïde, nous

éprouvons le même embarras à le préciser. Dans la grande majorité des cas, les symptômes observés sont l'expression d'un état morbide du tube digestif. Les lésions nécrospiques viennent à leur tour accuser que le siége de la maladie n'était point ailleurs; mais, comme nous l'avons vu plus loin, il existe des exceptions. Or, les lésions intestinales sont légères, elles paraissent en quelque sorte concomitantes, accessoires à d'autres altérations pathologiques des poumons, du centre circulatoire et du sang. La péricardite avec rougeur, sugillations, productions de pseudomembranes à la surface du cœur et épanchement séreux, est souvent la lésion dominante qu'accompagne un gonflement de la rate; ce cas, toujours très-grave, entraîne la perte du cheval en peu de jours. C'est à la suite d'un paroxisme violent que la mort a lieu.

Il est donc bien évident, d'après ce que nous venons de voir, que la fièvre typhoïde n'a point de siége fixe, unique; qu'il est variablement fixé dans l'un ou l'autre des organes soumis à l'action nerveuse du grand nerf sympathique, point de départ de tous les phénomènes typhiques. L'impressionnabilité nerveuse des muscles, qui se traduit par des contractions fibrillaires, lorsque ces organes sont soumis à une surexcitation physique, persiste bien longtemps, alors même que la résolution de la maladie semble achevée, que les animaux ont repris de l'embonpoint, après que toutes les fonctions paraissent s'exécuter convenablement. Cependant, par un examen plus attentif des animaux, on remarque une persistance singulière dans la fréquence insolite du pouls, et le renouvellement de légères exacerbations, qui n'échappent point à un œil observateur; preuve évidente que la sensibilité et l'irritabilité anormale et involontaire des muscles, qui, sans doute, sont sous la dépendance des nerfs recteurs des actions organiques, puisent leur persistance insolite dans la source même d'où elles émanent.

La fièvre typhoïde, quels qu'en soient le siége, la nature,

la forme, est toujours une maladie grave dans le cheval, en raison des nombreuses complications qui surviennent durant son cours, et de ses fâcheuses terminaisons, qu'il est toujours difficile de prévenir et d'empêcher.

Il est au-dessus du pouvoir de l'homme de détruire la cause qui l'a fait naître dans une contrée, parce que cette cause est toujours ignorée ; parce que, dans le plus grand nombre des cas, la maladie revêt le caractère épizootique ou enzootique, caractère toujours fort grave.

Si l'affection est simplement intestinale, légère, la guérison, à l'aide de moyens médicaux convenables et de soins, peut être obtenue. Dans tout autre cas, lorsque quelques phénomènes critiques viennent compliquer la dothinentérie, quoique ceux-ci n'aient point pour siége les principaux organes intérieurs, la résolution s'opère lentement, et la convalescence est longue. Il arrive aussi parfois que de promptes métastases sur les poumons, le cœur, le péricarde ont lieu; ces cas sont très-graves, presque toujours la mort en est la suite. Ces métastases apparaissent soudainement au moment même où la maladie suivait un cours régulier, et alors même qu'on était loin de prévoir une fatale terminaison.

On vient de voir, par tous les caractères nosographiques et nécroscopiques que nous avons puisés sur un grand nombre de malades, et que nous venons de reproduire, qu'on est bien loin de rencontrer sur tous les chevaux qui sont affectés de la fièvre typhoïde des caractères et des lésions morbides constantes, parfaitement identiques. Il résulte aussi de nos observations que, si la maladie s'est fixée exclusivement sur le tube digestif, on rencontre à l'autopsie les lésions morbides de la dothinentérie ; que si elle a eu son siége sur le centre circulatoire, c'est dans le péricarde qu'elles se font remarquer ; si les organes respiratoires ont été affectés, c'est dans le parenchyme même du poumon qu'il faut fixer les investigations. C'est dans une coloration souvent diffuse, sans engouement

ni inflammation pulmonaire, mais avec présence de petites taches ecchymatiques très-multipliées dans ces organes, qu'il convient de voir une des formes de la fièvre typhoïde. C'est encore dans la pâleur anémique des tissus en général, dans l'état hydrohémique du sang qu'on retrouve la forme terminale cachectique de cette affection. C'est enfin dans les inflammations et hydropisies articulaires devenues très-intenses, prédominentes ou critiques, qu'il est permis de retrouver les lésions pathologiques constituantes de l'affection typhoïde.

Les travaux de quelques vétérinaires, et nos propres observations cliniques, ne nous ont point encore permis d'établir sur une base bien sûre les moyens thérapeutiques qu'il convient d'employer contre la fièvre typhoïde. Diverses méthodes curatives ont été préconisées par plusieurs auteurs, et aucune d'elles n'a eu jusqu'alors le succès que l'on était en droit d'espérer. De notre côté, nous ne contribuerons pas à faire faire de grands progrès à la science des indications; nous ferons cependant connaître les moyens qui, entre nos mains, ont eu le plus de succès dans le traitement de la fièvre typhoïde.

Comme cette affection offre, à son début, des symptômes d'irritation générale chez les sujets pléthoriques que n'ont point encore épuisés des maladies antérieures, les émissions sanguines modérées, pratiquées à la jugulaire, ou mieux à la thoracique externe, renouvelées de jour en jour, si la coloration en rouge des muqueuses, la force et la dureté du pouls existent, sont toujours les premiers moyens que le praticien doit mettre en usage. Celui-ci doit tenir compte, lors de ces spoliations sanguines, de l'état plus ou moins fibrineux, plus ou moins cruorique du sang, et augmenter l'étendue de la saignée en proportion de la richesse plus grande du fluide sanguin; une émission sanguine, même légère, sur un cheval chez lequel se trouvent en petite quantité la fibrine et la globuline, a pour conséquence nécessaire le développement de la cachexie

aqueuse. A ce premier moyen on doit ajouter l'usage intérieur de tisanes adoucissantes, tempérantes, composées d'une décoction de mauve, de guimauve, de semence de lin, dans lesquelles on fait dissoudre du bi-carbonite de soude, du tartro-borate de potasse, à la dose de 60 grammes par jour, le nitrate ou l'acéate de potasse à celle de 30 grammes. Ces boissons devront être administrées à la dose de plusieurs litres pour la journée, et continuées jusqu'à ce que l'on observe une diminution marquée dans les symptômes fébriles et dans l'état d'irritation du tube digestif; on passera ensuite à l'emploi de légers stimulants, de substances amarescentes qui achèveront la guérison.

La maladie ne marche pas toujours vers une terminaison prompte et heureuse; souvent il survient, durant son cours, de la petitesse et de l'augmentation de fréquence du pouls; les battements du cœur acquièrent plus de force; la prostration augmente; l'appétit diminue, en un mot, la dynamie survient; il se forme sous le ventre et aux extrémités des entumescences œdémateuses; les crins s'arrachent avec facilité. C'est alors qu'il est opportun de cesser l'emploi de la médication exclusivement débilitante, et de recourir à l'usage des stimulants et des toniques, en observant dans leur substitution une marche graduée et amenée sans transition brusque. Ainsi, on administrera deux fois par jour, matin et soir, un litre d'une décoction vineuse de camomille romaine, de racine de gentiane, de petite centaurée. On permettra quelques aliments alibiles et de facile digestion : un peu de pain, des farineux, quelques racines cuites. Le camphre, associé aux amers, nous a souvent réussi dans cette circonstance. Si, par l'influence de cette médication stimulante, tonique, et par un régime plus roborant, on obtient un mieux être dans l'état de l'animal, la convalescence est moins longue; l'économie s'habitue à une stimulation permanente, et l'on a moins à redouter les rechutes, qui se font souvent remarquer lorsqu'à la suite d'une

longue débilitation on soumet les animaux, ainsi affaiblis, à l'action intempestive d'un régime stimulant. Pendant le cours de la médication excitante et fortifiante, lorsque la soif se fait vivement sentir, on peut avantageusement faire usage de quelques breuvages d'eau de seltz artificielle donnés de temps en temps dans la journée.

Quand un résultat heureux se manifeste à la suite de ce traitement, et qu'une diminution bien sensible se fait remarquer dans les symptômes maladifs, on peut déjà permettre quelques aliments légers, de facile digestion : ainsi une poignée de bon foin, de prairies naturelles, mêlée à la paille, des grains cuits, des boissons farineuses. Ce sont là d'excellents moyens, dont la distribution doit être convenablement réglée et la quantité augmentée avec une sage mesure durant les convalescences, et il est utile de continuer pendant longtemps encore l'administration des breuvages vineux, aromatiques et amers. Sous l'influence de cette médication et de cette sage hygiène, on conduit à bien la convalescence et l'on arrive, avec lenteur, il est vrai, au terme de la guérison complète; alors seulement la nourriture doit être comme par le passé, et il en est ainsi du travail, qui doit toujours être modéré à son commencement.

Nous ne saurions trop recommander ici à nos confrères d'apporter, durant la dernière période de la maladie, une surveillance bien grande sur l'exécution des moyens diététiques dont on prescrit l'emploi ; la moindre erreur dans le régime, une nourriture trop abondante, trop substantielle, composée de fourrages nouvellement récoltés, un travail anticipé, conduisent toujours les malades à une convalescence interminable, les disposent aux rechutes et aux accidents secondaires, qui compliquent toujours gravement la maladie.

Ce traitement peut convenir à la fièvre typhoïde simple ; mais dans les cas de complications, il doit varier et être approprié à chacun de ces accidents phénoménaux ; les arthrites

doivent être combattues par les révulsifs sur le lieu même où elles existent ; on recouvre l'articulation malade d'un mélange, à parties égales, d'onguent vésicatoire et de pommade mercurielle ; le liniment ammoniacal, à quantité égale, peut encore être d'un emploi avantageux. Si ces premiers moyens sont insuffisants, la cautérisation transcurrante achève la guérison.

Les règles que nous venons de poser sont applicables à tous les cas de complications. C'est au vétérinaire à les modifier, suivant le siége des maladies qu'il a à combattre ; il doit particulièrement tenir compte de l'état du sang, surtout quand il s'agit d'en soustraire de l'économie. Il doit souvent accorder la préférence aux révulsifs certains ; l'emploi des sétons est souvent suivi d'accidents fâcheux ; lorsque le sang offre une couleur très-foncée, des entumescences grangréneuses peuvent être la suite de leur application ; et dans les cas d'hydrohémie, des hémorrhagies abondantes ont lieu au point même où ils sont appliqués.

Je ne parlerai point des moyens curatifs que réclame l'état hydrohémique du sang. Lorsque cette terminaison a lieu, tous les phénomènes morbides qui appartiennent à la fièvre typhoïde ont disparu pour faire place à la *cachexie aqueuse*, maladie qui exige par conséquent un traitement tout particulier. Toutefois lorsque, pendant le cours de l'affection typhique, quelques signes révèlent au vétérinaire qu'une terminaison de cette nature se prononce, celui-ci doit se hâter de mettre en usage les toniques amers associés aux stimulants, aux ferrugineux, donnés à petites doses ; le fer en nature porphyrisé serait préférable à toutes les autres préparations ferriques insolubles. Une nourriture analeptique est la seule convenable dans ce cas.

Il me reste encore à parler des moyens de prophylaxie qu'il convient de mettre en usage contre la fièvre typhoïde ; le temps me presse, je ne dirai qu'un mot : restreindre l'usage du trèfle vert et séché ; le récolter avant qu'il n'ait subi

d'altérations par le fait des pluies, telles que pourriture, moisissure ; ne le donner que plusieurs mois après sa rentrée dans le fenil ; n'en point faire la nourriture exclusive des chevaux pendant un temps souvent très-long, lorsqu'il est donné soit en vert, soit en foin ; limiter la durée et l'étendue des travaux à la force des chevaux et à la qualité alibile de la nourriture qui leur est donnée ; supprimer la pâture pendant les nuits froides et les journées humides, pluvieuses ; donner aux chevaux des logements salubres ; les maintenir dans un état permanent de propreté ; telles sont les principales règles d'hygiène, dont l'inobservation est toujours pernicieuse et capable d'amener le développement de la fièvre typhoïde.

DE L'APPLICATION

DES

SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

A LA MÉDECINE,

AU POINT DE VUE DE LA MÉTHODE ET DE L'ORGANISATION DE CETTE SCIENCE (1),

PAR M. LE Dr SAUCEROTTE.

Tandis que les sciences physiques renferment une foule de connaissances acquises sur la certitude desquelles ne s'élève aucun doute, et qui s'étendent ou se perfectionnent sans cesse, la médecine, nonobstant d'incontestables progrès, est loin de répondre encore, après tant de siècles de culture, aux labeurs persévérants des hommes de génie qui se sont efforcés de féconder son domaine. Nous restons divisés sur une foule de questions, et sur d'autres nous ne voyons rien de mieux à faire qu'à revenir, après 2,000 ans de recherches, aux traditions de l'art antique.

(1) En réponse à la onzième question de la troisième section.

D'où naît donc ce contraste entre les destinées de deux branches de connaissances qui ont entre elles de si nombreuses affinités? De ce que ces sciences *sont organisées*, c'est-à-dire qu'elles sont en possession de leur méthode, tandis que la médecine ne la possède pas encore, et, par cela même qu'elle ne la possède pas, attend encore une organisation définitive.

C'est parce que la véritable méthode de ces sciences a été fixée et appliquée, qu'il n'y a pas plusieurs physiques, plusieurs astronomies, plusieurs chimies, comme il y a plusieurs physiologies, plusieurs médecines. En face de la vraie méthode reconnue et proclamée par tous, tous ces systèmes, qui n'en sont que des applications fausses ou incomplètes, se seraient évanouis, ou plutôt ils n'auraient pas eu de raison d'être.

Mais qui s'oppose donc à ce que la méthode soit reconnue en médecine comme elle l'est unanimement dans les sciences depuis Bacon? Ce qui s'y oppose, le voici :

La méthode d'une science se résout dans la connaissance de son objet; elle ne peut être fixée que lorsque cet objet est déterminé d'une manière précise. Aussi longtemps que cet objet est mal déterminé, la méthode est indécise, et la science ne peut s'organiser ni marcher.

Eh bien! le médecin peut-il se flatter de connaître l'*homme* ou *la vie*, objet de ses méditations? Mais quelle est donc la nature des forces qui régissent cet organisme sur lequel nous nous efforçons d'agir en vue de sa conservation?

Deux grandes opinions se partagent, à cet égard, le monde médical. Elles se retrouvent au fond de toutes les luttes, de toutes les oppositions élevées entre les nombreuses écoles qui ont tour à tour paru sur la scène, depuis Hippocrate jusqu'à nos jours.

Selon les uns, l'organisme, sorte de microscome ordonné de tout point pour une série d'actes autonomes, et recélant dans son sein les forces nécessaires à son développement, serait

soumis à des lois spéciales indépendantes de celles qui régissent l'univers; et loin de se prêter passivement à l'action des forces générales de la nature, il en disposerait, pour ainsi dire, d'après ses plans, ou plutôt il les ferait tourner à ses vues, soit dans l'état de santé, soit dans l'état de maladie : tel est le fond de toutes les théories dynamiques plus ou moins absolues dans lesquelles on proclame, à des degrés divers, l'autonomie des forces vitales, quelque nom qu'on lui donne : qu'on les rapporte, comme dans l'hippocratisme, à un principe général qui planerait sur tous les organes, sur toutes les fonctions, ou qu'on les considère comme inhérentes à la fibre vivante, sous le nom de *propriétés vitales*.

Dans le camp opposé au vitalisme, l'organisation n'est plus guère qu'une agrégation d'organes susceptible de se prêter à toutes les modifications qui lui sont imprimées par les forces extérieures : sorte de réceptivité ou de capacité substituée à l'autocratisme de la force vitale, d'où les doctrines atomistiques, organiques, mécaniques, chimiques, qui ont tour à tour élevé la prétention, plus ou moins exclusive, de faire rentrer la physiologie dans les limites des sciences physiques, et qui paraissent appelées, de nos jours, à livrer une guerre d'autant plus redoutable aux doctrines dynamiques qu'elles s'étayent sur les immenses progrès accomplis par les sciences depuis un demi-siècle.

En un mot, la physiologie trouverait ou devrait chercher, selon les uns, son explication dans les lois de mieux en mieux connues de la physique et de la chimie, tandis que, selon les autres, la vie aurait ses lois immuables et propres, lesquelles resteraient à jamais indépendantes de celles qui régissent les corps organiques.

Que si, nous plaçant, à l'exemple de beaucoup d'observateurs, sur le terrain de l'éclectisme, et cherchant à faire une part égale au vitalisme et à l'organicisme, nous nous appliquons plutôt à connaître les lois qui règlent l'accord, le concours

harmonique de ces deux ordres de forces que les oppositions qui peuvent se montrer entre elles, il nous resterait encore à rechercher comment ces forces se modifient l'une par l'autre et se combinent dans cette unité mystérieuse qu'on appelle *la vie;* quelles sont les lois de leur subordination réciproque; quelles limites il convient de poser aux sciences physiques dans leur application aux sciences physiologiques et pathologiques. Que de problèmes obscurs! Que de recherches ardues! Et cependant, aussi longtemps que ces problèmes seront pendants dans notre science, cette science ne sera pas organisée, car la connaissance bien nette de son objet, et partant celle de sa méthode lui manqueront également.

Il résulte de là que ce qu'il y a de plus urgent à faire, pour atteindre ce but suprême de nos efforts, c'est avant tout de déterminer le rôle véritable des forces physiques et chimiques dans les phénomènes vitaux; car de là découle la direction à donner désormais à la science.

A ne considérer que l'*unité* qui éclate et règne dans toutes les parties de la création, et qui se dégage de plus en plus des sciences à mesure qu'elles se perfectionnent; à ne voir l'homme que dans ses rapports avec la nature extérieure, au point de vue de cet emprunt continuel aux agents naturels qui entretiennent la vie, on serait tenté d'admettre qu'il ne saurait y avoir de solution de continuité ou de *hiatus* entre le dynamisme vital et le dynamisme universel, lors même que l'un ne saurait, dans l'état actuel de nos connaissances, être rattaché expérimentalement à l'autre. On se demande, en effet, où le vitaliste peut faire commencer cette indépendance d'action, cette autonomie qu'il attribue aux corps vivants; si la force vitale n'apparaît qu'à un certain degré de complication de l'organisme, ou aux dernières limites de l'animalité (et où placer ces limites), ou enfin s'il y a un principe vital dans la plante. On se demande s'il est possible de concevoir l'idée de *force* isolément et indépendamment d'un *substratum matériel;* si la force n'est pas,

au contraire, comme l'a dit, non pas un philosophe matérialiste, mais Leibnitz lui-même, ce qu'il y a de plus essentiel à la matière; si l'on est suffisamment autorisé à séparer la matière de la force, à raison de la persistance de la forme dans les corps organiques, lorsque l'on peut constater cette persistance de la forme dans le règne inorganique lui-même, ainsi que le démontre l'étude de la cristallographie. La chimie n'a-t-elle pas démontré depuis longtemps que les éléments ultimes des corps organisés existent dans la nature matérielle; et cette communauté d'origine de tous les corps n'est-elle pas nécessaire, comme le fait remarquer M. Bérard, dans l'ordre de l'univers, destinés qu'ils sont à se transformer les uns dans les autres (1)?

Mais, à ne considérer ainsi les choses que sous leur point de vue abstrait, l'esprit fait facilement fausse route. Pour des problèmes d'une telle étendue, nos forces ne sauraient suffire; j'ajouterai que la science n'est pas prête. N'imitons pas les physiologistes, physiciens ou vitalistes qui ont voulu, ainsi que l'a dit un savant professeur, nous enseigner ce que c'est que la vie avant de savoir comment nous vivons, quelles sont les conditions de notre existence. Nous sommes, je le crois, encore bien éloignés du temps où l'on pourra donner à cet égard satisfaction aux besoins qui se font si impérieusement sentir dans la science. Quelle mission nous est donc réservée, à nous, travailleurs d'une époque de transition? Celle d'amasser les matériaux qui peuvent faciliter à nos successeurs ces solutions désirées; de démontrer, par la critique des faits acquis, jusqu'à quel point, dans quelle mesure les applications

(1) Ainsi, les expériences récentes auxquelles s'est livré M. Mulder ont prouvé que des cellules végétales peuvent se développer au sein de substances qui ne renferment que du charbon, de l'oxigène, et de l'hydrogène, sous la double influence de l'eau et de l'air atmosphérique, convenablement purifiés.

récentes des sciences physiques et chimiques ont été profitables à la science de l'homme sain ou malade, et ce qu'on peut en attendre dans l'avenir.

Mais, pour aborder cette tâche avec quelque espoir de succès, il faut, à mon avis, avoir étudié les deux questions que voici :

1° Quels obstacles rencontre l'application des sciences physiques et chimiques à la médecine ?

2° Quelle est la nature des services que ces sciences ont rendus et sont appelées à rendre à la pathologie et à la thérapeutique ?

Si l'on devait juger des services que la médecine peut attendre des sciences physiques et chimiques par ceux qu'elles lui ont déjà rendus, on n'en concevrait qu'une faible et bien insuffisante idée. Parmi les applications qui ont été faites, en effet, de ces sciences à l'art de guérir, un certain nombre seulement nous offre un intérêt pratique. S'il en est de nature à jeter un jour tout nouveau sur l'étiologie, le diagnostic, la pathologie et la thérapeutique de certaines affections, il en est d'autres qui ne sont que curieuses ; plusieurs enfin sont contestables, ou même contradictoires. Ainsi donc, je l'avoue sans peine, la vieille séméiologie, telle qu'elle a été pratiquée par les observateurs de tous les temps, l'emporte de beaucoup jusqu'à présent, quant à l'importance pratique des données qu'elle fournit à la pathologie et à la thérapeutique, sur toute autre méthode d'investigation. Mais, avant d'en tirer des conclusions absolues et défavorables à la cause de ces sciences, et à l'influence qu'elles sont appelées à exercer un jour sur la médecine, il faudrait : 1° rechercher si la médiocrité des résultats obtenus tient à l'essence même de ces sciences, ou à des circonstances extérieures accidentelles qui peuvent disparaître, et qui disparaîtront par les progrès ultérieurs auxquels elles sont appelées ; 2° s'entendre sur la nature des services que l'art de guérir peut en attendre. Etudions la question sous ces deux points de vue.

I. Au nombre des causes auxquelles on peut attribuer l'insuffisance des résultats obtenus jusqu'à présent, je place d'abord en première ligne : *l'état arriéré de ces sciences en ce qui concerne leur application aux êtres organisés et à l'homme en particulier*. Ainsi la chimie organique ne fait littéralement que de naître. Soixante ans se sont à peine écoulés depuis que Lavoisier jetait les fondements de la première doctrine chimique. Si, dans ce court espace de temps, la chimie minérale est arrivée à une perfection telle qu'elle possède, à peu près, tout ce qu'il lui est possible d'acquérir avec les moyens dont elle dispose, cela tient principalement, comme l'a dit M. Dumas, à ce qu'avec les 57 éléments reconnus aujourd'hui, on peut, à l'aide d'un très-petit nombre de combinaisons, et en formant tous les composés possibles, donner naissance non seulement à tous les composés connus dans le règne inorganique, mais en outre à un très-grand nombre de composés analogues. En chimie organique, il n'en est plus de même; là, au lieu de 57 éléments, on n'en rencontre guère plus de trois à quatre dans le plus grand nombre des composés connus (charbon, hydrogène, oxigène, et quelquefois l'azote), pour expliquer et classer les espèces non moins nombreuses que présentent les êtres organiques ; les modifications si promptes, si variées, si singulières qui se passent dans leur sein (1). Comment donc prétendre tirer d'une science qui en est encore à ses premiers tâtonnements, qui n'a pas encore complété l'analyse des substances dont elle s'occupe, dans le sein de laquelle s'élèvent même de nombreuses divisions sur la ma-

(1) Deux savants illustres de notre temps se sont appliqués à vaincre cette difficulté, en opérant non point sur les éléments définitifs qui n'apparaissent qu'alors que toute trace d'origine organique a disparu, mais sur des composées organiques agissant à la manière des éléments, jouissant de toutes les propriétés des corps élémentaires, fonctionnant en un mot comme les radicaux de la chimie organique. Mais ce n'est là encore qu'un premier pas dans une route non frayée.

nière d'entendre les principes fondamentaux, comment, dis-je, attendre, exiger de cette science à son berceau des applications qu'on ne songe à demander qu'à des sciences faites et assises sur des bases bien déterminées? Ajoutons que la perfection dans les procédés, que réclament des analyses aussi délicates, commande la plus grande réserve sur les résultats nouveaux, comme sur ceux que l'on doit à une phase plus reculée de la science.

Comment, a-t on dit, ne pas accueillir avec défiance les découvertes récentes, quand on voit les observateurs les plus habiles saper les bases posées par leurs prédécesseurs ; une nouvelle analyse chimique ou microscopique détruire les résultats de celles qui ont précédé, soit en usant de procédés plus perfectionnés, soit en mettant au jour de nouveaux éléments, soit enfin en modifiant les interprétations; quand on voit les praticiens ne pas s'accorder même sur les qualités physiques apparentes et palpables des produits organiques, telles que la couleur, la consistance du sang... ? (Professeur Forget, Lettre à M. Andral.)

Mais d'abord, a répondu le professeur Andral, il ne faut pas s'exagérer le nombre et l'importance des contradictions que l'on rencontre dans ces recherches; ces contradictions ne sont ni plus nombreuses, ni plus choquantes, ni plus considérables que celles que l'on rencontre dans toute science qui se fait, et où chaque jour les travailleurs sont à l'œuvre. Avec cette manière de raisonner, on arriverait à nier la possibilité de toute science, la médecine comprise. Un progrès dans la manière de faire n'est pas une contradiction; et puis que veut-on conclure de là? Puisque les altérations du sang existent, par exemple, il faut bien en tenir compte. Or, préférez-vous la simple inspection physique aux recherches des chimistes et des micrographes? Mais qui ne sent combien sont insuffisantes les données obtenues par cette voie ; à quelles erreurs graves elles conduisent? N'a-t-on pas démontré que les différences

d'aspect du sang sont loin de correspondre toujours à des modifications semblables dans sa composition? Et n'y aurait-il pas de l'injustice à se méfier des résultats actuels, parce qu'ils n'ont rien de semblable à ceux qu'on obtenait, alors qu'on ne savait, par exemple, analyser le sang qu'en le traitant dans des appareils de distillation, en les faisant macérer ou fermenter?

En résumé, il me semble prouvé que, pour acquérir une connaissance complète des éléments des maladies, il faut porter à la fois l'analyse d'une part dans les solides par l'anatomie pathologique, d'autre part dans les liquides par la chimie. Or, si la première de ces analyses est très-avancée, elle a vu néanmoins le champ de ses recherches s'agrandir, grâce au concours que lui ont apporté le microscope et la chimie. Quant à la seconde, puisqu'elle commence seulement, tâchons donc de l'élever à une hauteur égale à celle de son émule. Toutes les sciences ne sont-elles pas soumises à la loi du progrès continu, et l'hématologie n'en a-t-elle pas fait de réels depuis les analyses de Deyeux et Parmentier? N'est-ce pas un grand perfectionnement que d'être arrivé à séparer les éléments du sang les uns des autres pour apprécier leurs qualités relatives, leurs modifications intrinsèques et leurs transformations réciproques? S'il est des erreurs inhérentes à l'imperfection ou à la fallacité des méthodes, — qui le nie? — appliquons-nous à les faire disparaître, mais n'en faisons pas une fin de non-recevoir dans la pathologie ; ne soyons pas de parti pris hostile à toute innovation de ce genre, et sachons tenir un juste milieu entre ceux qui croient qu'on peut absorber la physiologie dans la chimie, et ceux qui veulent bannir à jamais cette dernière science du sanctuaire d'Esculape.

Une dernière remarque sur ce sujet : il y a dans l'ordre de génération des sciences une filiation nécessaire, qui ne permet pas d'arriver dans l'une d'elles à des progrès satisfaisants,

aussi longtemps que la science à laquelle elles se subordonnent n'est pas avancée. Ainsi, sans les progrès récents de la physique, la chimie ne serait pas arrivée au point où nous la voyons. C'est ainsi que la physiologie positive voit son perfectionnement subordonné à celui des sciences physiques, et que la pathologie elle-même ne sera assise sûr ses véritables bases, la connaissance des causes et de la nature intime des maladies, que lorsque la science des fonctions vitales sera instituée dans toutes ses parties conformément à cette direction.

II. Le second obstacle contre lequel vient se heurter la médecine expérimentale, et le plus formidable de tous sans contredit, puisqu'il tient à la nature même des choses, c'est l'état d'imperfection des sciences médicales elles-mêmes, et spécialement de la physiologie, cette base fondamentale de toute pathologie; c'est l'impossibilité ou la difficulté de soumettre les phénomènes de la vie, soit à l'état de santé, soit à l'état de maladie, à l'expérimentation ou aux calculs. Impuissant à les produire ou à les faire varier à volonté, ne pouvant ni les mesurer, ni les peser, le pathologiste, comme le physiologiste, n'en saisit que les manifestations passagères, fugitives, plus ou moins marquées, sans pouvoir jamais ni les fixer, ni les faire poser devant lui, comme on le fait pour les phénomènes de la nature organique. Nul doute que l'obscurité, que l'imperfection, que l'état arriéré de la médecine ne tienne essentiellement à ce qu'ont de profondément mystérieux les phénomènes vitaux. Pour tirer de la chimie tous les résultats qu'elle est en état de lui donner, commençons par lui poser des questions bien arrêtées, des problèmes bien définis, et nous aurons des solutions rigoureuses. Comment voulez-vous qu'on vous réponde, quand vous ne voyez pas clair vous-même dans ce que vous désirez savoir? Loin donc de tirer de la stérilité de nos investigations une conclusion défavorable à la cause des sciences expérimentales, n'imputons qu'au vague de nos

questions l'obscurité de certaines réponses, et concluons-en que nous devons travailler avant tout à restreindre autant que possible, au profit de ces sciences, le nombre de ces phénomènes que nous n'admettons, après tout, que par *voie d'exclusion*, et faute de leur trouver une autre explication. Tel est, du moins à mon sens, le seul moyen qui nous soit offert de faire passer la médecine du domaine des connaissances conjecturales dans celui des connaissances positives. « On a fait une véritable conquête pour notre art, a dit un célèbre physiologiste, toutes les fois qu'on est parvenu à faire passer un phénomène vital dans la classe des phénomènes physiques. » Si la puissance vitale forme des combinaisons, enchaîne des éléments, qui, hors de sa sphère, se dissocieraient pour obéir à des affinités nouvelles, s'ensuit-il, demandais-je ailleurs, que nos fonctions constituent une dérogation perpétuelle aux lois physiques et chimiques? En vain voudrait-on le méconnaître : quelque réelle que soit la démarcation établie et consacrée entre les phénomènes vitaux et les phénomènes physiques; de quelque manière qu'on explique les différences qui séparent les êtres dont s'occupe la physiologie de ceux qui composent le monde des corps bruts, il est incontestable que l'on observe dans l'organisme tous les phénomènes physiques ou chimiques qui ont lieu dans le monde inorganique. Est-ce que l'on ne constate pas, par exemple, dans le jeu de nos fonctions une foule de réactions que la chimie explique d'une manière satisfaisante, et qu'elle reproduit dans ses expériences? Est-ce que nous n'y observons pas les phénomènes de la pesanteur; les lois de l'absorption et de l'imbibition des gaz et des liquides; celles de la capillarité, de l'endosmose, de l'électricité et du calorique? Est-ce que les lois de la dynamique et de la statique n'y trouvent pas une foule d'applications? Et comment en serait-il autrement? Ce monde dans lequel nous vivons n'est-il pas le grand réservoir dans lequel nous trouvons à la fois les matériaux néces-

saires à notre existence, et les agents de notre destruction ; où s'élaborent les causes des maladies sporadiques et saisonnières, endémiques et épidémiques ? L'étude des climats et de leur influence sur l'homme, celle de l'air, véhicule du calorique, de l'électricité et des courants magnétiques, des gaz, des vapeurs, et de tous les miasmes qui agissent sur le corps humain, n'a-t-elle pas les rapports les plus intimes avec la physiologie et la pathologie ? Soutiendra-t-on que les données empiriques, auxquelles on se bornait jadis, pouvaient conduire à des résultats plus fructueux que les procédés exacts, les instruments de précision à l'aide desquels on procède aujourd'hui à ces recherches, lors même qu'on n'aurait pas recueilli encore tous les fruits qu'on peut attendre de ces savantes investigations ? Si nous avons aujourd'hui sur les phénomènes de la respiration et de l'hématose, de la digestion et des sécrétions, et par suite sur les dérangements de ces fonctions et de leurs organes, des idées plus exactes que celles de nos devanciers, à qui le devons-nous, si ce n'est à la chimie et à la physique ? Que serait-ce donc de nos jours que la physiologie normale et pathologique, si en chimie nous en étions encore aux quatre éléments et aux quatre humeurs cardinales de Galien, au soufre et au mercure de Paracelse, ou même au phlogistique de Stahl ? Ce n'est donc pas sans raison qu'un professeur, dont la parole éloquente fait autorité dans la science, a pu dire : « Tout ce que nous savons d'une manière un peu positive, et le nombre de ces notions n'est pas grand, nous le devons aux secours que ces sciences nous fournissent. » (Bérard, Cours de physiologie.)

Je conclus de cette discussion : 1° qu'interdire aux sciences physiques et chimiques l'accès de la physiologie et de la pathologie, en se fondant sur la démarcation qui existe entre les phénomènes vitaux et ceux du monde inorganique, c'est fermer tout progrès à la science ; 2° qu'on est mal venu à rejeter sur ces sciences l'inanité ou la médiocrité des résultats

obtenus jusqu'à ce jour, lorsqu'il est patent que cette stérilité tient en grande partie à l'obscurité des problèmes qui leur ont été soumis, et des termes dans lesquels on les a posés.

III. La troisième considération qui me paraît de nature à expliquer l'infériorité relative des résultats obtenus en chimie et en physique appliquées, c'est qu'en général les physiciens et les chimistes ne sont pas médecins, et que les médecins manquaient pour la plupart aussi de connaissances suffisantes dans ces sciences pour en faire des applications neuves et approfondies à l'art de guérir. Il est résulté de là que les premiers ont décrit les phénomènes qu'ils observaient à la manière des naturalistes, sans s'occuper de les rattacher aux données de la pathologie; et que les seconds, auxquels on montrait ces recherches spéculatives ainsi séparées de leurs applications pratiques, n'ont conçu qu'une médiocre idée de leur importance, et s'y sont trouvés préparés d'une manière insuffisante. Aussi nous n'avons encore ni chimie, ni physique médicales. Il existe, il est vrai, d'estimables ouvrages publiés sous cette étiquette, mais cherchez-y une idée médicale, des applications raisonnées à la physiologie normale et pathologique, des données pour la pathologie, et vous n'en trouverez point. Quelques rares applications à la physiologie, voilà tout ce qui justifie leur titre; quelques travaux partiels, quelques mémoires sur des questions spéciales, voilà tout ce que nous possédons jusqu'ici. L'indigence de la science à cet endroit est si bien sentie que, dans les derniers concours qui ont eu lieu à la faculté de médecine de Paris pour une chaire de physique médicale, et pour une chaire de chimie du même nom, on n'a proposé aux concurrents que des questions de physique et de chimie *pures*, de telle sorte qu'on aurait pu se croire en pleine Sorbonne, beaucoup plus que dans une faculté médicale; et qu'à une époque récente, où l'on craignit de voir l'enseignement supérieur mutilé par mesure d'économie, on put demander avec quelque apparence de raison si ces chaires ne

faisaient pas double emploi avec les chaires du même nom instituées dans les facultés des sciences.

Disons, en passant, que cela accuse au moins une lacune dans notre enseignement. Je ne comprends pas que, dans l'état actuel de la science, on ne mette pas tout aspirant au doctorat à même de faire au moins par lui-même l'analyse du sang d'un malade, ou quelques recherches microscopiques sur les humeurs ou sur les tissus altérés. Il me semble aussi qu'un enseignement mixte, pour ainsi dire, qui tendrait à rattacher les sciences de l'organisation aux sciences physiques, pourrait servir de base à cette éducation nouvelle de notre jeune génération médicale, et seconderait puissamment les tendances de notre époque vers cet ordre d'investigation : tendances qui se font jour, au reste, nonobstant les obstacles, dans les travaux de plusieurs médecins distingués de nos jours.

IV. La dernière cause à laquelle j'attribue la médiocrité des résultats obtenus, et l'espèce de défaveur même attachée par un certain nombre de praticiens habiles à l'intronisation des sciences physiques dans les sciences physiologiques, ce sont les applications prématurées et inconsidérées qui en ont été faites aux diverses époques de notre art, et lorsque ces sciences étaient à peine viables. La juste proscription dont furent frappées dans le siècle dernier les écoles iatro-chimiques et iatro-mécaniques, qui avaient quelque temps usurpé l'empire, devait s'étendre au-delà même de l'époque où ces sciences disparurent, et éloigner pour longtemps toute tentative de restauration analogue. Les esprits s'étaient d'ailleurs tournés vers les études anatomiques, qui semblaient avoir fondé le solidisme sur des bases inébranlables, et dit le dernier mot de la science. Telle fut du moins l'illusion dont on se berça au commencement du XIX^{e} siècle. On ne pouvait revenir aux sciences positives qu'après avoir constaté l'impuissance des recherches cadavériques à nous révéler tous les phénomènes de la maladie. Et puis il fallait que la nouvelle physique et la nou-

velle chimie médicale éloignassent, par la sévérité de leurs méthodes, tout soupçon de parenté avec les romans imaginés naguère dans le même but ; qu'elles satisfissent aux tendances générales qui se manifestent aujourd'hui vers une solution plus exacte des problèmes de la pathologie. Tout cela ne peut être que l'œuvre du temps. Mais quand on croit être dans le vrai, il faut être patient ; car le régime de la vérité ne peut être, comme celui de l'erreur, de courte durée ou le résultat d'une surprise. Déjà bien des préventions hostiles se sont effacées, bien des dissidents se sont ralliés, et nous croyons entrevoir l'époque où la grande famille médicale, unie dans une même foi, marchera comme un seul homme à la conquête des vérités qu'elle aspire à connaître, ne laissant derrière elle que les traînards d'un autre temps, ou ces enfants perdus de toutes les écoles, qui cherchent dans l'étrangeté de doctrines plus ou moins scientifiques des éléments de succès d'une moralité douteuse.

Ceci me conduit à caractériser d'une manière générale la nature des services que la médecine, ou plutôt la pathologie, vers laquelle toutes les sciences médicales viennent converger, doit, à mon avis, attendre de nos jours de l'application des sciences physiques et chimiques à l'étude de l'homme malade.

Et d'abord, il importe à l'avenir de la science, il nous importe à nous, qui avons foi dans sa perfectibilité, de repousser toute solidarité avec les explications hypothétiques, ou les applications prématurées de ces sciences à des problèmes pour longtemps insolubles ; de n'attaquer les questions que de leur côté accessible à nos moyens d'investigation ; de ne pas mériter enfin le reproche que l'illustre chimiste suédois adressait à ces faux amis du progrès qui, « sans attendre que le fruit de l'arbre de la science tombe de lui-même à la maturité, le cueillent longtemps par avance, et se disputent le faux honneur d'être les premiers à offrir une corbeille de fruits verts ». La médecine organique, il faut le reconnaître,

a donné tout ce que l'on peut attendre de l'analyse anatomique et symptomatologique. Or, si l'on ne veut pas que la médecine fasse halte dans nos amphithéâtres ou dans la méditation des classiques, et renonce à marcher vers de nouveaux progrès, il faut bien reconnaître que les sciences seules peuvent satisfaire aux besoins nouveaux. Toutefois, reconnaissons-le, nous n'y avons puisé jusqu'à présent que de nouveaux procédés d'investigation, et c'est une grande illusion que de croire que le microscope et l'analyse chimique nous ont révélé la nature intime ou les causes des maladies. Qu'ils nous aient découvert le rapport des symptômes ou des manifestations extérieures avec les lésions les plus reculées que la science puisse atteindre, c'est incontestable; mais parce que l'on a trouvé le *comment* d'un phénomène, on n'en a pas découvert le *pourquoi*. Si l'anatomie pathologique ne m'explique pas pourquoi se forment les tubercules, le chimiste ne m'apprend pas davantage pourquoi il y a augmentation de fibrine dans l'inflammation, ou rareté des globules dans la chlorose. Ainsi, quand nous parlons de maladies cancéreuses, tuberculeuses, anémiques, que faisons-nous, sinon de désigner leurs caractères saisissables? Quant à la cause première de leur production, nous l'ignorons complètement. Nous saisissons les forces organiques dans leurs actes, voilà tout. Toutefois, il faut le reconnaître, si de l'observation de ces actes nous pouvons nous élever aux conditions qui règlent leur reproduction constante, c'est-à-dire à leurs lois, nous aurons fait un grand pas vers la connaissance des causes; et ce progrès, qu'on ne l'oublie pas, c'est à la sévérité des méthodes expérimentales, introduites par les sciences physiques dans toutes les branches des connaissances humaines, que nous en sommes redevables.

En ce qui concerne la connaissance des causes, que l'on me permette, avant de finir, de dire ici comment je l'envisage au point de vue de l'application des sciences physiques et chimiques à la médecine.

L'étude des causes intimes des maladies se rattache nécessairement à celle des conditions premières de la vie. Or, quelles sont ces conditions, ou facteurs? On peut en nommer trois :

1° Une partie solide ou gangue, laquelle est comme une base fixe d'opérations pour l'évolution des phénomènes de la santé et de la maladie.

2° Un fluide pénétrant de toutes parts cette gangue, à laquelle il apporte les éléments de sa nutrition.

3° Un agent particulier, de quelque nom qu'on l'appelle, fluide nerveux ou vital, peu importe, lequel préside aux fonctions normales ou anormales dont l'organisme est à la fois le théâtre et l'instrument. Agent qui n'est guère admis jusqu'à présent que par induction.

Or, puisque dans les mutations survenues dans les liquides et dans les solides on s'accorde aujourd'hui à ne voir que des effets dont il faut chercher la cause ailleurs, l'étude des causes intimes des maladies doit donc se rattacher essentiellement à celui des trois facteurs que je viens de nommer en dernier lieu : l'agent du système nerveux. Mais toutes les analogies se réunissent pour nous prouver que cet agent est un fluide impondérable, qui a ses analogues dans les impondérables de la physique et de la chimie.

En effet, des courants magnétiques traversent incessamment notre planète; le soleil l'inonde de calorique et de lumière; les mutations chimiques du sol et de l'atmosphère mettent en liberté des quantités incalculables de fluides impondérables, et l'on peut dire que tout changement d'état d'un corps, comme toute combinaison chimique, se fait avec l'intervention de ces agents qui deviennent libres de fixes qu'ils étaient; ainsi les végétaux et les animaux, pour former des composés organiques, comme pour en opérer la réduction, ne peuvent se passer du concours des impondérables. Tout porte à croire que la mise en liberté du fluide électro-vital résulte

du conflit du sang avec les cellules nerveuses. Il n'est pas jusqu'à la disposition anatomique de l'appareil nerveux en parties centrales et en conducteurs isolés qui ne rappelle la pile galvanique. Les expériences toutes récentes (juillet 1850) de M. Dubois-Raymond démontrent, d'une manière irrécusable, l'existence déjà signalée de courants électriques dans les corps organisés; n'est-ce pas à des analogies de ce genre que Franklin a dû sa belle découverte? Ne nous montrons donc pas si dédaigneux pour ces hypothèses qui, étendant sans cesse l'horizon de la science, nous guident vers de nouvelles découvertes, dont elles sont comme le pressentiment. Est-ce que toutes les découvertes n'ont pas été imaginées d'abord, et à l'état d'hypothèse, avant de pouvoir être démontrées par le calcul et acquises à la science?

Mais je n'insisterai pas davantage sur cet ordre d'idées pour ne pas être infidèle à la méthode rigoureuse qui tend à prévaloir aujourd'hui, et dont j'ai cherché moi-même à ne pas me départir dans le cours de ce travail, dont je résume la pensée dans les propositions suivantes :

La première question dans toute science, c'est une question de méthode. La méthode d'une science ne peut se fonder que sur la connaissance de son objet.

L'objet de la médecine, c'est l'homme physique.

Il n'y a dans l'homme physique que trois choses : 1° des solides; 2° des liquides; 3° des agents impondérables.

Or, pour la connaissance de ces parties intégrantes de l'organisme, la physique et la chimie nous sont indispensables.

1° Pour la connaissance des solides, en nous éclairant sur la structure intime et sur la composition des tissus dans l'état normal ou anormal.

2° Pour celle des liquides, en nous fournissant les seules notions exactes que nous puissions avoir sur leurs éléments constituants, sur les transformations et les altérations que ces éléments peuvent subir.

3° Pour celle des impondérables, dans la recherche desquels les sciences physiques et chimiques sont seules compétentes; car seules elles sont susceptibles de nous mettre sur la voie des analogies que les impondérables de l'organisme offrent avec ceux du monde extérieur.

Donc, pour conclure, ces sciences doivent exercer sur la biologie, en général, et sur la connaissance des phénomènes pathologiques en particulier, une influence immense.

Mais de quelle nature est cette influence, dans quelle direction doit-elle se faire sentir?

La séméïologie, qui est la manifestation vivante de la maladie, et l'anatomie pathologique, qui en est la traduction matérielle sur le cadavre, nous ont laissé dans une ignorance à peu près complète sur les causes prochaines des maladies; elles livrent par conséquent la thérapeutique à l'empirisme; et comme elles ont dit, ou sont bien prêtes d'avoir dit leur dernier mot, il n'y a de progrès marquants, de grandes découvertes à attendre dorénavant dans l'art de guérir, que de la recherche expérimentale des causes.

En d'autres termes, à la pure observation des apparences extérieures des maladies (médecine des symptômes), qui a défrayé pendant vingt siècles l'art de guérir; à l'étude des organes (médecine anatomique), qui n'en est que la contre-épreuve, le temps est venu de substituer la MÉDECINE ÉTIOLOGIQUE, qui seule peut faire perdre à la science son caractère conjectural, et fournir à la théorisation des faits une base large et plus fixe que celle qu'ont essayé de lui donner jusqu'à présent les différents chefs d'école. Or, s'il en est ainsi, ce n'est qu'à la lueur des sciences physiques et chimiques, et en prenant pour point de départ les révolutions qu'elles doivent accomplir dans la physiologie normale et pathologique, qu'on peut s'avancer dans cette voie jusqu'alors inaccessible et si pleine d'obscurités, que beaucoup de bons esprits ont cru devoir exclure du domaine de la science la recherche des causes. Et cependant

si l'art de guérir doit marcher vers un progrès dont on ne saurait sans beaucoup de témérité assigner les limites, à quelle méthode le devra-t-on? En quel nom le promettra-t-on? Est-ce de nos amphithéâtres d'anatomie, est-ce de la méditation des nosographes, ou de la superposition indéfinie de faits mille fois décrits qu'on le fera sortir? Ce n'est guère soutenable. Eh bien! alors, sur quels motifs sérieux, péremptoires, s'appuient donc les détracteurs de la chimie et de la physique organiques pour leur dénier l'avenir brillant que nous leur croyons réservé?

MÉMOIRES

DE LA QUATRIÈME SECTION.

RECHERCHES

SUR

LE VÉRITABLE NOM

ET L'EMPLACEMENT DE LA VILLE QUE LA TABLE THÉODOSIENNE

APPELLE

ANDESINA OU INDESINA[1],

PAR M. AUG. DIGOT.

Malgré les beaux travaux de Valois, de d'Anville et de M. Valckenaer, il reste encore des obscurités sur plusieurs points qui concernent la géographie de l'ancienne Gaule; mais ces obscurités proviennent ordinairement de l'insuffisance des itinéraires ou du silence gardé par les auteurs

(1) En réponse à la troisième question d'archéologie.

latins ; et il faut espérer que la découverte de nouvelles inscriptions ou de ruines reconnaissables permettra de faire disparaître peu à peu ces regrettables lacunes.

C'est une lacune de ce genre que nous nous proposons de combler, en recherchant le véritable nom et l'emplacement de la ville que la Table Théodosienne appelle *andesina* ou *indesina*.

Sur le segment *II a* de cette Table, immédiatement au-dessus de la route qui conduit d'*Andemantunnum* (Langres) à *Tullium* (*Tullum*, Toul), à *Divodurum* (Metz) et à *Augusta Trevirorum* (Trèves), on voit un de ces édifices carrés qui, sur le monument géographique dont nous parlons, annoncent la présence d'une source thermale ou minérale. Cet édifice est rattaché à la voie de Langres à Toul par une route, qui s'embranche sur la voie principale dans les environs de la station appelée *Noviomagus* (Neufchâteau), et le nombre VII, placé à côté de ce nom, signifie que l'embranchement avait une longueur de 7 lieues gauloises.

A gauche de l'édifice carré, se trouvent les différentes indications relatives à la voie qui s'étendait de *Durocortorum* (Reims) à Toul, et de là à Metz et à Trèves. Ces indications sont les suivantes :

Durocortoro	
Tanomia (Fanum Minervæ).	XIX
Caturices	XXV
Nasie	IX
Ad fines.	XIIII
Tullio.	V

A partir de *Caturices*, la voie n'est plus marquée par une ligne; la dernière station à la gauche de l'édifice thermal est la station appelée *Ad fines*, et la ville de Toul, qui est, du reste, placée sur la route de Langres à Trèves, se trouve à droite, c'est-à-dire à l'est.

Enfin, immédiatement au-dessus de l'édifice on voit le mot *andesina* ou *indesina* et le chiffre XVI (1).

Cette courte description démontre suffisamment que l'éclaircissement de cette partie de la Table Théodosienne n'est pas sans difficultés.

Valois a gardé le silence le plus complet sur la localité appelée *andesina*. D'Anville a essayé d'en fixer la position, mais sans y réussir. Soit qu'il ait, en rédigeant sa *Notice de la Gaule*, consulté les anciennes éditions de la Table Théodosienne, dans lesquelles le mot *andesina* est complètement omis (2), soit qu'il ait regardé ce nom comme étranger à l'édifice thermal, d'Anville a cru que l'édifice en question indiquait la ville de Bourbonne-les-Bains (3). Il n'a, du reste, émis cette opinion que d'une manière hypothétique. Il avait remarqué, en effet, que la localité représentée par l'édifice thermal se trouvait au nord (4) de la voie de Langres à Trèves, tandis que Bourbonne est au midi; il avait remarqué aussi, sans aucun doute, que cette localité n'était, d'après la Table, qu'à sept lieues gauloises de *Noviomagus* (Neufchâteau), tandis que Bourbonne en est à une distance bien plus considérable.

Le savant M. Walckenaer, secrétaire-perpétuel de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, n'a pas adopté l'avis de d'Anville, mais nous croyons que son opinion souffre aussi de grandes difficultés. M. Walckenaer pense que l'embranchement, qui, d'après nous, conduit de *Noviomagus* à l'édifice thermal, se détache de la voie de Langres à Trèves, non pas

(1) Nous décrivons cette partie de la Table Théodosienne d'après l'édition de Scheyb (Vindobonæ, 1753); nous n'avons pu obtenir, même à la bibliothèque nationale, communication de l'édition donnée en 1824 par Conrad Manert; mais nous avons lieu de croire que ces deux éditions n'offrent sur ce point que des variantes insignifiantes.

(2) Nous verrons tout à l'heure pourquoi.

(3) V. Notice de la Gaule, p. 75.

(4) Au nord sur la Table Théodosienne, à cause du système adopté pour sa construction, mais en réalité à l'ouest ou au nord-ouest.

à *Noviomagus*, mais à *Tullium* (*Tullum*), et que le chiffre XVI, inscrit à côté du mot *andesina*, fixe la longueur de l'embranchement. Présumant que ce chiffre indique des milles romains, et non des lieues gauloises, il a placé *andesina*, qu'il lit *indesina*, à Nancy ou à Essey (1).

Trois difficultés s'opposent, à notre avis, à l'adoption de l'opinion de M. Walckenaer. 1° Nancy et Essey se trouvent à droite, c'est-à-dire à l'est de la route de Langres à Trèves, tandis qu'*andesina* est au nord-ouest ou à gauche de cette route. 2° On n'a jamais découvert aucune antiquité ni à Nancy, ni à Essey; on ne voit aucune trace de la voie romaine qui aurait existé entre Toul et ces deux localités. 3° Le chiffre XVI indiquant, non pas des milles romains, mais des lieues gauloises, *andesina* serait placé beaucoup plus loin de Toul que Nancy ou Essey. Il nous semble évident, d'ailleurs, que l'embranchement en question quitte la voie principale à *Noviomagus;* et cela est si vrai que le chiffre XV fixant la distance de cette dernière ville à Toul est inscrit à droite de l'embranchement, tandis que, dans l'hypothèse de M. Walckenaer, il devrait l'être à gauche.

Une troisième opinion sur l'emplacement d'*andesina* a été émise récemment par M. Beaulieu, membre de la Société des antiquaires de France. Il identifie cette localité ancienne avec le village de Laneuveville, situé entre Nancy et Saint-Nicolas-du-Port. On a découvert près de ce village des antiquités qui rendent certaine l'existence en ce lieu d'un *vicus* gallo-romain. Enfin une voie, peu importante, mais encore visible en certains endroits, s'étendait de ce *vicus* à Toul, et cette voie a une longueur d'environ 16 milles romains (2). L'opinion de

(1) V. Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine, suivie etc., t. III, p. 90, itinéraire n° 185.

(2) V. Archéologie de la Lorraine, t. I, p. 141-144. M. Beaulieu a développé son système dans un mémoire spécial sur les antiquités de Laneu-

M. Beaulieu, qui se rapproche, comme l'on voit, du système de M. Walckenaer, donne lieu aux mêmes observations. Ainsi on peut objecter à M. Beaulieu : 1° qu'il se trompe en faisant partir l'embranchement des environs de *Tullum*, au lieu de lui faire quitter la grande voie à *Noviomagus;* 2° que l'édifice thermal est au nord de cette voie, et non pas au midi ou à l'est, ce qui arriverait si on l'identifiait avec le *vicus* gallo-romain de Laneuveville; 3° enfin, que le chiffre XVI désignant des lieues gauloises et non des milles romains, la route signalée par M. Beaulieu n'a pas une longueur suffisante.

Nous devons encore mentionner un système exposé par M. de Fortia d'Urban, dans son *Recueil des itinéraires anciens*. D'après M. de Fortia, l'embranchement dont nous venons de parler serait le commencement d'une route qui aurait conduit de *Noviomagus* à *Durocortorum*, en passant par la station que représente l'édifice thermal, et que M. de Fortia désigne sous le nom d'*Aquæ*, par *Ad fines*, par *Nasium*, et par les autres localités inscrites sur la Table Théodosienne. Voici, au surplus, l'itinéraire qu'il a tracé :

LXXVIII.

NOVIOMAGO DUROCORTORUM.

Aquæ, Chermizey,.....	VII
Ad fines, Bertheléville,.....	V
Nasie (lege Nasium), Naix,.....	XIIII
Caturices (al. Caturigæ), Bar-sur-Ornain,.....	IX
Tanomia (al. Fanum Minervæ), près de Vadenay,	XXV
Durocortoro, Reims,.....	XIX

Quant au mot *andesina* et au chiffre XVI, qui l'accompagne, M. de Fortia les rattache à la grande voie qui s'étendait entre *Durocortorum* et *Colonia Agrippina* (Cologne). Dans

veville, mémoire qui a paru dans le volume de l'académie de Nancy pour 1848, et qui a été tiré à part.

ce système, *andesina* serait une station intermédiaire entre *Meduanto* et *Munerica* (1).

Il est évident que le système de M. de Fortia ne peut se soutenir. D'abord, le mot *andesina* ne se rattache pas à la voie qui conduit de Reims à Cologne. En second lieu, la ville de *Nasium* et la station appelée *Ad fines* se trouvent placées sur la grande route de Reims à Trèves, qui se confond avec la route de Langres à Trèves, non pas à *Noviomagus*, mais seulement à partir de *Tullum*. En troisième lieu, d'après l'arrangement de M. de Fortia, il y aurait entre *Noviomagus* et *Nasium* 26 lieues gauloises, c'est-à-dire 57,759 mètres, tandis qu'il n'y en a qu'environ 40,000. Enfin, on n'a jamais découvert aucun vestige d'antiquités ni à Chermizey, ni à Bertheléville, que M. de Fortia identifie avec la localité qu'il nomme *Aquæ* et avec *Ad fines*.

Ce système, quoique très-éloigné de la vérité, s'en rapproche cependant sur un point, en ce sens qu'il place la station figurée par l'édifice thermal au nord-ouest de *Noviomagus*, et qu'il prend le chiffre VII inscrit près de cette dernière ville sur la Table Théodosienne comme indication de la distance qui sépare ces deux localités.

Avant d'émettre notre propre opinion sur le point en litige, il importe de faire une observation qui doit faciliter beaucoup la solution de la difficulté. Le mot *andesina*, qu'on lit aussi *indesina*, n'est pas un mot entier; il est évident, et presque tout le monde en convient, que les premières lettres de ce nom ont disparu, par suite du frottement ou de quelque autre accident, sur la seule copie de la Table Théodosienne que le moyen âge nous ait conservée. Il est tellement vrai que ce mot

(1) V. Recueil des itinéraires anciens, comprenant l'itinéraire d'Antonin, la Table de Peutinger et un choix des périples grecs, avec dix cartes dressées par le colonel Lapie. Publié par M. de Fortia d'Urban; nos LXXVIII et LXXIX.

est incomplet, que les premiers éditeurs de la Table l'ont omis comme ne pouvant servir à rien, et que d'Anville lui-même semble ne pas l'avoir connu. La première des lettres qui restent, l'*a* est lui-même effacé au point que plusieurs géographes, notamment M. Walckenaer et Scheyb, un des éditeurs de la Table, l'ont pris pour un *i* et ont lu *indesina*, au lieu de *andesina*. Combien de lettres ont disparu? Rien ne l'indique; cependant le mot étant encore assez long, il est probable qu'il ne doit pas en manquer plus de deux ou de trois.

Ceci posé, nous disons que la localité en question ne peut être que le bourg de Grand, situé sur les limites des départements des Vosges et de la Meuse, que le nom romain de ce lieu était *Grandesina*, et que les deux premières lettres du mot ont été effacées sur la seule copie de la Table que nous possédons.

Le meilleur moyen de constater l'identité de deux noms, dont l'un a subi, par la suite des temps, une altération grave, est de rechercher les formes successives de ce même nom; or, nous allons voir qu'au moyen âge Grand portait une dénomination peu différente de celle qui figure sur la Table Théodosienne. Lorsque le P. Benoît Picart fut sur le point de publier son *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, il chargea Guillaume de l'Isle, membre de l'Académie des sciences, de dresser une carte de ce diocèse. De l'Isle composa la carte et y ajouta un mémoire, qui fut imprimé à la suite de l'ouvrage du P. Benoît. Or, de l'Isle a inscrit sur sa carte comme nom latin de Grand le mot *Grandesœ*. Il est certain qu'entre *Grandesœ* ou *Grandesa* et *Grandesina* la différence est petite, et on peut bien admettre que le premier est une abréviation du second. M. Walckenaer, dans l'ouvrage déjà cité (1), donne quelque chose de plus positif encore, et affirme

(1) V. Géographie ancienne, historique etc., t. I, p. 534.

que Grand portait au moyen âge le nom de *Grandesia* (c'est *Grandesina* moins une lettre). Nous n'avons pu malheureusement retrouver aucun titre latin où il soit question de Grand. Comme une partie de ce bourg appartenait autrefois aux ducs de Lorraine, nous avons supposé que l'ancien trésor des chartes de Lorraine renfermait quelques pièces relatives à cette localité, mais nous n'avons découvert dans cette riche collection aucun titre latin. Les recherches que nous avons fait exécuter dans les archives des départements de la Meuse et de la Haute-Marne n'ont pas été plus heureuses. Nous ne pensons cependant pas qu'il faille pour cela refuser d'admettre l'assertion de Guillaume de l'Isle, d'autant plus que ce dernier, ne supposant nullement que Grand pût être confondu avec l'*andesina* de la Table Théodosienne, n'avait aucun intérêt à inventer une dénomination qu'il n'aurait pas trouvée dans des pièces respectables. Mais de l'Isle nous apprend (p. 13 du mémoire cité plus haut) qu'il avait eu entre les mains des titres relatifs à Grand, et tirés du trésor des chartes. C'est, sans doute, dans ces titres que le célèbre géographe a puisé la connaissance du véritable nom latin de la ville dont nous nous occupons.

Le plus ancien document imprimé où le bourg de Grand paraisse sous un nom latin est la vie de saint Eliphe ou Elophe, martyr (1), écrite, au commencement du douzième siècle, mais d'après une biographie bien antérieure, par Rupert, abbé de Deutz (2). Grand y est appelé *Grandis*. Cette forme, quoique plus éloignée que *Grandesa* ou *Grandesia* du mot primitif *Grandesina*, s'en rapproche toutefois d'une manière suffisante pour être encore reconnaissable. C'est sous cette dénomination

(1) Saint-Eliphe a été martyrisé, sous le règne de Julien l'Apostat, à peu de distance de l'ancienne ville de *Solimariaca*.

(2) Cette vie de saint Eliphe est imprimée dans Surius et dans les Bollandistes, au 16 octobre.

que Grand est mentionné plusieurs fois par les anciens livres liturgiques de Toul, dans l'office de saint Euchaire. On sait que ce martyr passe, à tort ou avec raison, pour avoir exercé les fonctions d'évêque dans le lieu dont nous parlons, avant que le siège épiscopal des *Leuci* fût fixé à Toul. La septième leçon de l'office du saint commençait ainsi :

In ea siquidem urbe Grandi nomine, præclarissimus vir Eucharius etc.

En tête du graduel on lisait les mots suivants :

O pie pastor ovium urbis Grandis et finium etc.

Le même nom se retrouve dans la prose et dans l'hymne des vêpres.

On a dit, il est vrai, que le nom de Grand venait de l'épithète de *Grannus* donnée à Apollon, auquel cette ville aurait été consacrée, et le P. Benoît Picart a supposé qu'une charte octroyée, en 886, à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon par l'empereur Charles-le-Gros, et datée de *Granisvilla*, aurait été accordée pendant que ce prince se trouvait à Grand (1). Nous ne nous arrêterons pas à réfuter ces hypothèses, qui n'ont pas le moindre fondement; jamais on n'a découvert dans le bourg dont nous parlons aucun monument qui puisse prouver que cette localité a été autrefois consacrée à Apollon; et il est bien certain que *Granisvilla* est une maison royale tout à fait distincte de Grand. S'il fallait démontrer que le nom de ce bourg ne vient pas du mot *Grannus*, nous nous contenterions d'appeler l'attention sur le *d* qui le termine, qui s'est conservé jusqu'aujourd'hui quoiqu'il ne se prononce pas, et qui rappelle évidemment l'ancienne désinence latine.

Il nous paraît donc certain que la dénomination primitive de cette localité a pu être *Grandesina*, et cette circonstance seule nous porterait à identifier le bourg en question avec la ville

(1) Cette pièce est imprimée dans Pérard. V. Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul, par le P. Benoît Picart, p. 110.

dont nous cherchons le véritable emplacement. Cependant s'il n'y avait pas d'autre preuve en faveur de notre thèse, nous n'aurions pas pris la plume. Mais l'incontestable importance de la ville de Grand pendant la période gallo-romaine est pour nous une nouvelle preuve, qui, réunie à la première, ne laisse plus guère de place à l'incertitude. Tous ceux qui ont parlé de cette ville se sont étonnés, et avec raison, du silence gardé à son égard par les historiens latins, par l'Itinéraire d'Antonin et la Table Théodosienne. Grand n'était pas, en effet, un *vicus*, une bourgade sans importance. Tous les historiens lorrains, l'abbé de Riguet, le P. Hugo, le P. Benoît Picart, Dom Calmet ont parlé des antiquités que l'on y découvrait sans cesse. Caylus a mentionné ses ruines, son amphithéâtre et les voies qui aboutissent à cette ville (1). Enfin, plus récemment, M. Jollois a publié une description de Grand, accompagnée d'un certain nombre de planches, et qui a obtenu, en 1823, une des médailles d'or que l'Académie des Inscriptions décerne annuellement aux meilleurs ouvrages sur nos antiquités nationales.

Une nouvelle description de Grand serait donc superflue; aussi nous contenterons-nous de rappeler en peu de mots les principaux monuments de cette ville, afin de faire mieux comprendre qu'une localité aussi remarquable ne pouvait guère être omise sur la Table Théodosienne.

« L'importance de la cité qui a existé au village de Grand » ne peut être révoquée en doute, dit M. Jollois; il suffit » d'entrer dans ses murs et d'errer, pour ainsi dire au ha» sard, dans ses rues, pour trouver presque à chaque pas des » débris de son ancienne splendeur. Ici sont les vestiges d'un » amphithéâtre, là des restes d'établissements de bains, ail» leurs des têtes et des membres enlevés à des statues ou à

(1) V. Recueil d'antiquités, t. III, p. 431, planche CXVIII, nos II et III, et t. VI, p. 349 et suiv., et planche CXI.

» des bas-reliefs. Partout on rencontre des morceaux de mar-
» bre, de porphyre même dont le pays environnant n'offre pas
» de carrières. Peut-être tous ces matériaux précieux avaient-
» ils été transportés à grands frais du fond de l'Italie ? Ce qui
» se montre encore en abondance à Grand, pour peu que l'on
» gratte à la surface du sol, ce sont des débris de colonnes et
» de chapiteaux. Les habitants offrent aussi à la curiosité des
» voyageurs des médailles en argent et en bronze recueillies
» à la superficie du terrain, où l'on trouve à chaque instant
» de ces sortes d'antiquités. Presque toutes ces médailles sont
» du Haut-Empire et présentent les effigies de Germanicus,
» Néron, Trajan, Hadrien, Antonin-le-Pieux, Marc-Aurèle,
» Faustine, Commode, Septime Sévère, etc..... Quant aux
» débris de briques et de tuiles antiques, on peut dire que
» tout le village en est couvert. Il existe, en outre, des restes
» de corniches et de frises, où l'on voit des griffons et des
» vases de la forme la plus élégante (1). »

L'amphithéâtre dont il vient d'être question subsiste encore en partie, mais il est dépouillé de ses gradins ; il a été creusé dans le flanc d'une colline et n'est pas fermé du côté du nord. Destiné aux combats de gladiateurs et d'animaux, il pouvait aussi servir aux représentations théâtrales. Les dimensions de cet amphithéâtre sont très-considérables. Le mur extérieur suit une courbe elliptique, dont le grand axe est de 137 mètres 60 centimètres, et le demi-petit axe de 61 mètres. Ces dimensions sont donc à peu près les mêmes que celles des amphithéâtres de Nîmes et de Capoue; mais ces derniers forment des ellipses complètes.

On a découvert dans les ruines de Grand des statues de Vesta, de Nehalen, des statuettes et des inscriptions qui ont appartenu à des temples ou à d'autres monuments. On y a

(1) V. Mémoire sur quelques antiquités remarquables du département des Vosges, p. 4.

déblayé les restes de deux édifices, qui furent autrefois occupés par des bains. Le sol sur l'emplacement de ces deux édifices était en partie composé d'innombrables fragments de marbre, de porphyre et de granit. En 1808, on a exhumé la prison de la ville. Les murs sont d'une épaisseur extrême; cinq squelettes gisaient sur le sol, et près d'eux se trouvaient des menottes de cuivre et des chaînes.

Enfin, les fouilles ont mis au jour une foule de fragments de bas-reliefs, deux têtes d'un beau travail qui peuvent avoir appartenu à des statues de Jupiter et d'Apollon, des patères et un trépied en bronze, et des milliers de médailles de tous les modules.

Cette rapide énumération suffit pour prouver que Grand était une ville importante. C'était même, on peut en être assuré, la ville la plus considérable du territoire des *Leuci*, quoiqu'elle n'en fût pas le chef-lieu. Fondée avant l'arrivée des Romains, puisque l'on y a trouvé des haches celtiques, des flèches en silex et des monnaies gauloises, elle subsista jusque vers la fin du IV^e^ siècle. Ce fut à cette époque que, pour la soustraire aux ravages des Barbares, on l'entoura de fortes murailles, qui sont encore à fleur du sol sur plusieurs points. Cette précaution fut inutile ; Grand fut pris et saccagé comme presque toutes les villes voisines, et l'on ne découvre pas dans ses ruines de médailles postérieures au règne de Valentinien I.

Nous devons, avant d'aller plus loin, répondre à une objection que l'on ne manquera pas de nous adresser. La ville que vous voulez, nous dira-t-on, identifier avec le bourg actuel de Grand est figurée, sur la Table Théodosienne, par un de ces édifices carrés qui annoncent ordinairement la présence de sources thermales ou minérales ; or, aucune source de cette nature n'existe à Grand ou aux environs. Voilà l'objection dans toute sa force. Nous avouons que l'on ne voit aujourd'hui à Grand aucune source thermale ou minérale ; mais faut-il en

conclure que cette localité n'en ait pas possédé autrefois ? On sait que les sources minérales perdent quelquefois, avec le temps, les vertus qui les faisaient rechercher. Plusieurs sources autrefois célèbres sont de nos jours complètement insignifiantes. D'autres, et c'est là probablement ce qui est arrivé à Grand, se sont perdues par suite du défaut d'entretien des réservoirs et des conduits. Dans tout le pays qui environne ce bourg à plusieurs lieues à la ronde, le sol est sillonné par une foule de crevasses et de canaux souterrains, dans lesquels les eaux des rivières, et celles de la Meuse elle-même disparaissent par intervalles. Il ne serait donc pas étonnant que les sources minérales de Grand se fussent frayé une autre route. Enfin, nous ferons observer que l'on ne connaît maintenant aucune source de ce genre dans un rayon assez étendu autour de Neufchâteau, quoique, d'après la Table Théodosienne, il en ait certainement existé une autrefois à une distance de sept lieues gauloises de cette ville; nous sommes donc autorisé à placer cette source aussi bien à Grand que sur un autre point.

La présence d'un établissement de bains peut seule, à notre avis, rendre raison de la splendeur et de l'étendue de cette ancienne ville. Grand est, en effet, situé dans un canton assez éloigné des voies importantes qui traversaient la Première Belgique. Son territoire, quoique très-sain et fertile en céréales, est assez aride; l'eau y est maintenant excessivement rare. Elle l'était même tellement, il y a quelques années, qu'il a fallu exécuter des travaux considérables pour retrouver les sources anciennes ou pour en découvrir de nouvelles. Ces travaux ont mis au jour un aquéduc de construction romaine, qui amenait à Grand les eaux de plusieurs sources, situées sur le plateau qui domine le village de Liffol-le-Grand, à huit kilomètres de la première de ces deux localités. L'importance de cette construction doit faire juger que l'on avait un puissant intérêt à rendre le séjour de Grand aussi commode et aussi

agréable que possible (1). Les mêmes fouilles ont fait découvrir d'autres travaux hydrauliques exécutés à la même époque.

On a vu plus haut que Grand avait possédé, pendant la période gallo-romaine, quelques établissements de bains, dont un au moins a dû être public, et nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit. On a, il est vrai, retrouvé dans les fouilles des fourneaux, des conduits de chaleur et d'autres débris prouvant que les eaux utilisées dans ces bains étaient chauffées artificiellement; mais nous ne voyons pas là une objection insoluble contre notre système; car les eaux minérales de Grand pouvaient être froides. N'oublions pas, enfin, qu'au nord du bourg actuel, et le long du chemin qui conduit à l'ancienne ville de *Nasium*, il existe un canton dit *aux thermes*. On n'y a jamais fait de fouilles, et c'est peut-être là qu'étaient situés les bains figurés sur la Table Théodosienne (2).

On n'a pas encore retrouvé le cimetière de la ville gallo-romaine; et cette circonstance est fâcheuse, parce qu'on aurait pu découvrir quelques inscriptions funéraires de nature à jeter du jour sur la question qui nous occupe. Mais on a déposé au musée d'Épinal un petit bas-relief d'un assez bon travail, représentant *Meditrina*, déesse des guérisons, et il est inutile de faire observer que ce bas-relief peut avoir quelque rapport avec l'établissement dont nous cherchons à constater l'existence.

L'amphithéâtre, dont nous avons dit quelques mots, nous fournit aussi un argument en faveur de notre système. Ces grandes constructions ne s'élevaient ordinairement que dans les villes importantes. Trèves et Metz étaient les seules cités de la Première Belgique qui eussent des édifices de ce genre, et il est bien probable que l'on n'aurait pas songé à en construire un dans la ville de Grand, si cette ville n'eût pas

(1) V. l'ouv. de M. Jollois, p. 5.
(2) V. le même ouv., p. 4.

été fréquentée, de temps en temps, par une multitude d'étrangers. On sait, d'ailleurs, que de simples *vici* possédant des sources thermales ont vu s'élever des amphithéâtres, destinés à distraire les malades et les oisifs qui affluaient dans ces localités. Il y en avait un dans le *vicus* d'*Aquæ Bormonis* (Bourbon-l'Archambault); on en voyait un autre à *Aquæ Neriomagienses* (Néris); enfin M. Berger de Xivrey a expliqué l'inscription funéraire d'un comédien mort à Bourbonne-les-Bains, ce qui peut faire supposer que ce *vicus* avait aussi un théâtre (1).

Il nous semble résulter de toutes ces considérations que Grand doit être la ville gallo-romaine dont la Table Théodosienne ne nous donne pas le nom en entier. Un examen rapide des distances marquées sur la Table achèvera ce que nos inductions laissent à désirer, et rendra, nous l'espérons, la démonstration complète.

La voie qui conduisait d'*Andemantunnum* (Langres) à *Divodurum* (Metz), et de là à Trèves, est indiquée de la manière suivante sur la Table Théodosienne :

Andemantunno.....	
Mose.....	XI
Noviomagus.....	VIIII
Tullio.....	XV
Scarponna.....	X
Divoduri.....	XIIII

Immédiatement après le mot *Noviomagus*, un peu au-dessus de ce nom, et à côté de la route menant de cette ville à celle d'*andesina*, on voit le chiffre VII, qui marque évidemment la longueur de cette dernière route. Mais, comme l'addition des distances données par la Table présente une différence consi-

(1) V. Caylus, Recueil d'antiquités, t. IV, p. 367. et planche CX, et M. Berger de Xivrey, Lettre à M. Hase sur une inscription latine du deuxième siècle, trouvée à Bourbonne-les-Bains.

dérable en moins avec les mesures prises sur les cartes modernes, on a prétendu que le chiffre VII devait indiquer la distance de *Noviomagus* à *Solimariaca*, dont le nom aurait été omis sur la Table par suite d'une distraction du copiste, et que le chiffre XV, qui fixe la distance entre *Noviomagus* et *Tullum*, faisait seulement connaître celle qui sépare cette dernière ville de la station de *Solimariaca*. Cet arrangement arbitraire présente deux difficultés insolubles. 1° Le désaccord entre les distances données par la Table et les distances mesurées sur les cartes actuelles provient, en grande partie, d'une erreur commise par le copiste dans la transcription du chiffre indiquant la distance entre *Mosa* et *Noviomagus*. Sur la Table cette distance n'est que de 9 lieues gauloises ou 19,995 mètres, tandis qu'en réalité elle est de 34,000 mètres. 2° Si on place entre *Noviomagus* et *Tullum* les chiffres VII et XV, on aura un total de 22 lieues gauloises ou 48,872 mètres; tandis que la distance entre Neufchâteau et Toul, mesurée sur nos cartes modernes, n'est que de 33,500 mètres. Cette discordance est encore plus sensible à l'égard du chiffre VII, qui marque, dit-on, la distance séparant *Noviomagus* de *Solimariaca*. Ce chiffre indique 7 lieues gauloises, qui font 15,550 mètres, or il n'y a entre Neufchâteau et Soulosse (l'ancienne *Solimariaca*) que 5,000 mètres. Concluons donc que le chiffre VII en question doit être rapporté à l'embranchement qui réunit *andesina* à la station de *Noviomagus*, et que le chiffre XV indique seul la distance entre cette dernière station et *Tullum;* 15 lieues gauloises donnent, en effet, 33,322 mètres, et il n'y a en réalité de Neufchâteau à Toul que 33,500 mètres ; il est par conséquent à peu près impossible d'arriver à quelque chose de plus précis ; car les distances étant sur la Table Théodosienne et dans l'Itinéraire d'Antonin exprimées en nombres ronds, il y a presque toujours une certaine discordance entre les mesures de la Table et de l'Itinéraire et les mesures prises sur les cartes actuelles.

Nous venons de dire que les 7 lieues gauloises marquées au-dessus de *Noviomagus* font connaître la distance qui séparait cette station de la ville d'*andesina;* 7 lieues gauloises donnent 15,550 mètres ; or la distance entre Neufchâteau et le bourg de Grand est précisément égale à 15,550 mètres, et la conclusion se tire d'elle-même.

Quant au chiffre XVI inscrit à droite du mot *andesina,* et au-dessus de l'édifice thermal, nous pensons qu'il doit indiquer la longueur de la route qui, partant de Grand, allait au nord de cette ville rejoindre la grande voie qui s'étendait de Reims à Toul, en passant par *Nasium* et *Ad fines.* Nous avons reproduit plus haut le tracé de cette voie d'après la Table Théodosienne. Selon ce monument géographique, il y avait de *Nasium* à la station appelée *Ad fines* 14 lieues gauloises, et de cette dernière station à *Tullum* 5 lieues; 19 lieues gauloises font 42,208 mètres; mais il n'y a de *Nasium* à Toul en ligne droite que 38,000 mètres environ; nous pensons donc que la voie faisait un coude assez considérable vers le nord, et allait traverser la Meuse dans les environs de Void (1) ou de Sorcy (2). Ce tracé s'explique, quand on sait qu'entre la Meuse et Toul existe un massif considérable de montagnes boisées, au milieu desquelles la construction d'une grande voie devait présenter de nombreuses difficultés. En allant passer la Meuse vers Sorcy, la route évitait ce massif montueux, et descendait ensuite à Toul dans la direction du nord-ouest au sud-est. Dans cette hypothèse, qui nous semble extrêmement probable,

(1) Void portait anciennement le nom de *Noniantus* ou *Noniantum*, qui indique une origine gallo-romaine. Il paraît que cette localité possédait une *villa* royale pendant la période carlovingienne.

(2) Il y avait un camp romain sur la montagne voisine de Sorcy. On y a trouvé des médailles romaines ; M. Duchalais pense qu'il y eut dans le bourg de Sorcy un atelier monétaire du temps des Mérovingiens, et lui attribue un *triens* portant la légende : SAVRICIACO FIT ⁘ V. Revue de la Meuse, t. I, p. 171 et suivantes.

il faut chercher vers le village actuel de Boucq (1) la station nommée *Ad fines*. Notre hypothèse peut seule rendre compte du nom de cette station; Boucq et les villages qui l'entourent sont, en effet, très-rapprochés de la ligne qui formait la limite entre le territoire des *Leuci* et le pays des *Verodunenses*. Le nom de *Ad fines* devient, au contraire, inexplicable, si on place cette station plus au midi; on avait voulu la reconnaître dans le bourg de Foug; mais le nom de ce bourg est une corruption du mot *fao*, hêtre, et non pas du mot *Ad fines;* et en second lieu on ne trouve pas entre Foug et Toul les 5 lieues gauloises marquées sur la Table Théodosienne; la distance qui les sépare est bien moins considérable.

Nous avons dit tout à l'heure que le chiffre XVI placé près de l'édifice thermal doit indiquer la longueur de la route qui, partant de Grand, allait rejoindre vers le nord la voie de Reims à Trèves, et ici encore l'examen des distances vient confirmer notre supposition; 16 lieues gauloises égalent 35,544 mètres; or, de Grand à Void il y a 35,500 mètres environ; il nous paraît donc extrêmement vraisemblable que la route de Grand se rattachait vers Void à la route décrite sur la Table Théodosienne.

Nous aurions désiré compléter cet aperçu, en reproduisant ici les renseignements positifs recueillis par les archéologues sur les différentes routes que nous venons de mentionner. Malheureusement on n'a pas fait encore de recherches suivies sur les voies de communication qui traversaient la partie occidentale de la Première Belgique. Nous enregistrerons cependant ici quelques notes recueillies ça et là, et on verra, en les parcourant, qu'il est impossible d'en tirer aucune induction contre le système que nous avons développé.

(1) On a découvert à Boucq des médailles du Haut-Empire. V. Revue d'Austrasie, t. XIII, p. 312 et 313.

La grande voie qui conduisait de Langres à Toul (1) est encore visible dans quelques portions de son tracé ; elle l'est notamment près de *Solimariaca*, et ces vestiges confirment les indications fournies par la Table Théodosienne et l'Itinéraire d'Antonin (2). Mais il n'en est pas de même de la grande voie allant de Reims à Toul ; elle n'a été étudiée que dans les environs de *Nasium ;* rien ne nous empêche jusqu'à présent de lui conserver la direction que nous lui avons assignée, et nous sommes persuadé que les découvertes que l'on fera plus tard viendront à l'appui de notre hypothèse.

Quant aux différentes routes qui venaient aboutir à Grand, et dont nous avons signalé les deux principales, on ne les a pas plus étudiées que les voies importantes dont nous avons parlé. Il n'a été fait aucune fouille entre Grand et Neufchâteau ; par conséquent la route qui mettait ces deux localités en relation l'une avec l'autre ne nous est connue que par l'indication de la Table Théodosienne. Il en est de même de la route qui, sortant de Grand, allait tomber, vers Void ou Sorcy, sur celle de Reims à Toul. Mais au nord du bourg de Grand, et à la suite de la rue de la Pichée, on aperçoit encore les restes d'une voie qui conduisait à *Nasium*. M. Jollois a décrit la partie de cette voie qui est proche de Grand ; il l'a coupée en plusieurs endroits et en a fait connaître la construction (3). A quelque distance du bourg, cette route n'est plus reconnaissable ; on dit cependant qu'on la retrouve dans les bois vers le village de Mandres.

On a aussi découvert une autre route qui allait de Grand au village de Liffol déjà mentionné ; c'est près de cette voie que l'on a exhumé une assez belle mosaïque, décrite par M. Jollois, et déposée maintenant au musée d'Epinal. On ne

(1) Et de Toul à Metz et à Trèves.
(2) V. l'ouvrage de M. Jollois cité plus haut.
(3) V. le même ouv., p. 2.

sait pas si la même route se prolongeait au midi de Liffol, mais il est probable qu'elle rejoignait de ce côté la voie de Langres à Toul.

Enfin, on dit que l'on a remarqué quelques traces d'une route qui aurait conduit de Grand à *Solimariaca*, en passant près des villages actuels de Sionne et de Coussey (1). L'existence de cette dernière route nous semble extrêmement problématique.

Nous voici arrivé au terme de notre travail. De tout ce qui précède nous croyons pouvoir tirer les conclusions suivantes : 1° La localité que la Table Théodosienne appelle *andesina* doit être identifiée avec le bourg de Grand ; 2° le nom de cette localité tel que le présente le monument géographique dont nous parlons est incomplet; il manque deux lettres au commencement du mot, et au lieu d'*andesina* on doit lire *Grandesina*, nom qui s'est conservé, au moyen-âge, sous les formes altérées *Grandesia, Grandesa* et *Grandis;* 3° cette localité, figurée sur la Table par un édifice thermal, était située à 7 lieues gauloises de *Noviomagus*, et sa position, si longtemps incertaine, est enfin fixée; 4° nous faisons connaître l'origine d'une ville importante, que les historiens, les géographes et les archéologues s'étonnaient, avec raison, de ne voir mentionnée par aucun auteur ancien ; 5° enfin, dans notre système, les renseignements fournis par les itinéraires romains s'accordent mieux les uns avec les autres, et tous avec l'état des lieux.

Au surplus, nous nous faisons peut-être illusion sur la valeur de nos recherches, et, si l'on veut, nous ne les donnerons que pour des conjectures, mais pour des conjectures plus vraisemblables que celles qui les ont précédées.

Nous avons joint deux planches à ce mémoire. La première

(1) V. le même ouv., p. 3.

est une copie, aussi exacte que possible, du segment de la Table Théodosienne où se trouvent l'édifice thermal et le mot *andesina*, ainsi que les principales voies qui sillonnaient le pays autour de cette localité. La seconde est une carte de la partie occidentale de la *civitas* des *Leuci*. Nous n'y avons guère placé que les détails nécessaires à l'intelligence de notre système. Nous avons figuré par des lignes noires les voies romaines dont le *tracé* nous a paru incontestable, et par des lignes ponctuées les voies dont l'existence nous a semblé douteuse. Les noms appartenant à la géographie ancienne sont en romain, et les noms modernes en italique. Cette carte, calquée sur une réduction de Cassini, étant sur une très-petite échelle, on fera bien, si l'on veut mesurer les distances avec précision, de recourir à Cassini lui-même.

Lith. E. Bagard. Nancy.

NOTE

SUR LA

DÉDUCTION GÉOMÉTRIQUE

DES FORMES ARCHITECTONIQUES,

AU MOYEN-AGE (1),

PAR M. A. REICHENSPERGER.

En examinant si l'on peut constater dans les églises romanes et ogivales le rapport numérique des parties et la déduction géométrique des formes architectoniques, il faut nécessairement s'appuyer sur des analogies tirées de la musique et de la langue.

Dans la musique, les règles invariables du contrepoint servent de base à toute composition sérieuse. Il en est de même du style ogival; il est régi par des lois fondamentales, que l'on ne doit jamais méconnaître. Mais toutes ces règles et ces lois, bien loin d'enchaîner la liberté du compositeur et de l'architecte, ne servent qu'à la féconder, en la réglant, en lui prêtant toujours un point de départ et un point d'appui.

Avant la découverte des règles du contrepoint, il était impossible d'atteindre, dans la musique, ce haut degré de perfection auquel on s'est élevé depuis.

(1) En réponse à la cinquième question d'archéologie.

Un Bach, un Haydn, un Beethoven, un Weber étaient impossibles, quoiqu'il y ait eu de tout temps des compositions musicales. Les grands maîtres dont nous parlons et bien d'autres connurent ces lois et les suivirent avec docilité; telle fut la cause principale des succès qu'ils obtinrent; leur génie fit le reste.

Dans le domaine de l'architecture, ce sont les principes élémentaires du style ogival qui en forment la base immuable. Tout le développement de l'architecture chrétienne durant la période romane n'est qu'un tâtonnement, qu'un acheminement vers ces principes. L'enfantement de l'architecture ogivale fut une véritable découverte, dont le secret se garda soigneusement dans les ateliers des maçons et se transmit par une tradition non interrompue.

On peut regarder l'architecture ogivale en quelque sorte comme la langue du catholicisme; universelle comme lui, comme lui invariable dans ses dogmes, et se prêtant, en même temps, à un développement continuel, selon l'individualité des personnes, des temps et des peuples.

Ainsi, loin de nous la pensée de mathématiser, pour ainsi dire, l'architecture chrétienne, ou de vouloir la faire procéder machinalement, comme Vignoles l'a essayé à l'égard de l'architecture païenne. A notre avis, au contraire, copier un monument du moyen âge, c'est faire l'opposé de ce qu'ont fait les architectes de cette époque; la liberté est aussi essentielle à leurs créations que le dogmatisme géométrique; c'est l'union de ces deux éléments qui constitue l'essence de la véritable architecture chrétienne. Il y a là des conditions d'existence, des lois inflexibles, dont la violation s'expie par la décadence et la mort.

A l'avènement de la prétendue *renaissance*, l'architecture méprisa ces conditions d'existence; on crut pouvoir employer les *mots* de la langue artistique du christianisme, et mépriser sa grammaire et sa logique. C'est de là que date l'anarchie

dans le domaine de l'art, la décadence de l'architecture en général, et la fin de l'art monumental en particulier.

Pour que cet art puisse se régénérer, il faut qu'il retourne sur ses pas ; une fois replacé sur ses véritables bases, il rencontrera en lui-même les éléments de son organisation nouvelle, il trouvera ce qu'il lui faut avant tout : l'*unité*.

Si l'on nous objectait que ces remarques ne sont que des hypothèses et des abstractions, nous répondrions que nous nous appuyons au contraire sur des *documents* irrécusables. Nous en avons eu plusieurs sous les yeux, et nous avons publié un des plus précieux sous le titre suivant : Das Büchlein von der Fialen Gerechtigkeit (Le livre de la juste construction des pinacles, ouvrage de Mathias Roriczer, architecte de la cathédrale de Ratisbonne au XV^e^ siècle) (1). Tous ces documents et plusieurs autres encore, publiés dans l'Abécédaire gothique de F. Hoffstadt (2), démontrent qu'il y avait, au moyen âge, des formules mathématiques, une *déduction géométrique* des formes architectoniques ; tandis que les rapports de nombre, auxquels on a attribué beaucoup trop d'importance dans l'architecture, sont plutôt du domaine de la musique. Elle se sert des éléments du *temps*, au lieu que l'architecture emploie ceux de l'*espace* (3).

En tout cas, il reste encore beaucoup à éclaircir dans cette matière ; il faut, pour suppléer aux livres et aux documents, des mesurages exacts et des études comparatives sur les monuments de la période ogivale.

(1) Trèves, chez Lintz, 1845.

(2) Francfort, chez Schmerber, 1840.

(3) V. The english Review, n° IV, 1844 ; Philosophy of gothic Architecture, p. 397-423 ; Proceedings of the annual meeting of the archæological Institut at Winchester, 1845, II, p. 34.

Un Bach, un Haydn, un Beethoven, un Weber possibles, quoiqu'il y ait eu de tout temps musicales. Les grands maîtres dont nous pa tres connurent ces lois et les suivirent ave la cause principale des succès qu'ils obti le reste.

Dans le domaine de l'architectur élémentaires du style ogival qui en Tout le développement de l'archi période romane n'est qu'un tâto vers ces principes. L'enfanten une véritable découverte, d ment dans les ateliers des dition non interrompue.

On peut regarder l comme la langue d comme lui invariab temps, à un dével personnes, des

Ainsi, loin d dire, l'archit machinale chitectur numen archit leurs de

uestion d'archéologie, que je ement, il faut d'abord, ce me sem- les termes mêmes de cette question, e l'axe et l'élargissement des nefs sont des

x.

plus légère étude des monuments chrétiens ne peut er de doute à cet égard. Deux grands caractères architectoniques se rencontrent dans la plupart des églises de France, dans les cathédrales les plus complètes et les plus splendides comme dans les plus humbles chapelles; je veux dire la dé-

(1) En réponse à la sixième question d'archéologie.

de l'architecture

particulier.

qui il retourne

ses, il ren-

ion nou-

exc

générale

les siècles, o

sque dans Sain

lant on les re

les époques,

il semble que

non seulement

r, une loi de l'

peut être le

uable ?

a cru le trouver

s un retour

T. II.

OBSERVATIONS

SUR LA

DÉVIATION DE L'AXE

ET

L'ÉLARGISSEMENT DES NEFS DANS LES ÉGLISES DU MOYEN-AGE [1],

PAR M. L'ABBÉ GODFROY.

Pour répondre à la sixième question d'archéologie, que je me propose de traiter brièvement, il faut d'abord, ce me semble, constater, suivant les termes mêmes de cette question, si la déviation de l'axe et l'élargissement des nefs sont des faits généraux.

Or, la plus légère étude des monuments chrétiens ne peut laisser de doute à cet égard. Deux grands caractères architectoniques se rencontrent dans la plupart des églises de France, dans les cathédrales les plus complètes et les plus splendides comme dans les plus humbles chapelles; je veux dire la dé-

(1) En réponse à la sixième question d'archéologie.

viation de l'axe qui s'incline en se brisant tantôt du côté du midi, tantôt du côté du nord, et l'élargissement des nefs. Comme preuve de cette remarquable disposition, on peut citer les cathédrales de Paris, de Bayeux, du Mans, de Nevers, de Reims, de Noyon, et l'église de Saint-Denys.

M. de Caumont, dans son Cours d'antiquités monumentales, dit qu'il a remarqué cette disposition dans plus de cent édifices du XIII^e^ et du XIV^e^ siècles, et que dans plus de cent églises de campagne il a constaté que le mur du nord est en surplomb sur sa base, tandis que le mur du sud est droit. Il n'est pas un archéologue qui ne puisse citer beaucoup d'exemples qui viendraient augmenter le nombre de ces faits.

La même déviation se remarque dans la plupart des petites églises qui couvrent le sol lorrain ; elle est tellement accentuée dans la basilique de Saint-Nicolas-du-Port, que le spectateur placé au grand portail occidental n'aperçoit pas l'apside de l'édifice.

Je ne veux pas dire cependant que ce fait soit sans exception. Dans les règles de la bâtisse chrétienne, comme en beaucoup d'autres choses, les artistes conservèrent sans doute une grande liberté d'allure, qu'on leur accorda sans regret.

Mais quelques exceptions ne font que confirmer la constance et la généralité des faits, et puisque, en remontant le cours des siècles, on trouve cette déviation et cet élargissement jusque dans Sainte-Sophie de Constantinople, et qu'en redescendant on les retrouve avec une permanence marquée à toutes les époques, et même à l'extrême période du style ogival, il semble que l'on soit en droit de conclure que c'est bien là non seulement un fait général, mais un fait constant et régulier, une *loi* de l'architecture chrétienne.

Quel peut être le motif d'une disposition architectonique si remarquable ?

On a cru le trouver tantôt dans les exigences du terrain, tantôt dans un remaniement du plan primitif, tantôt dans un vice

de construction qu'il faut rejeter sur le malheur des temps, tantôt dans le dessein d'augmenter l'effet perspectif de l'intérieur de l'édifice. Mais comment croire que ces raisons, que l'on pourrait adopter tout au plus pour expliquer un fait isolé, aient eu une influence universelle? Comment croire que le moyen âge, si spirituel et si grand, ait été arrêté pour la construction de ses magnifiques cathédrales par quelques pouces de terrain? Comment croire qu'à une époque où l'on se jouait si facilement de toutes les difficultés de construction on n'ait pas su élever parallèlement les murs d'un édifice?

J'aimerais mieux dire qu'on s'est créé cette difficulté à plaisir pour avoir l'honneur d'en triompher. Comment croire que dans la plupart des édifices, depuis Sainte-Sophie de Constantinople jusqu'à Saint-Nicolas-du-Port, les architectes aient cru devoir rectifier le plan primitif, en inclinant souvent d'une manière presque imperceptible l'axe de leur construction? Combien de cathédrales en France, d'ailleurs, n'ont-elles pas été, comme par enchantement, édifiées par un seul homme et en peu d'années, témoin les cathédrales de Chartres, de Noyon, de Reims, de Saint-Denys? Le désir d'augmenter l'effet de vue intérieure paraît une raison plus plausible. Mais outre qu'on ne trouve cette raison indiquée dans aucun des principaux symbolistes du moyen âge, on peut contester la réalité du résultat; car ou la déviation et l'élargissement sont très-peu sensibles, comme c'est le cas le plus ordinaire, et alors l'effet est perdu, et s'il ne l'était pas, la régularité artistique de l'ensemble en serait blessée; ou ils sont très-sensibles, comme à Saint-Nicolas-du-Port, et alors même on peut dire que les règles élémentaires pour l'effet perspectif sont lourdement violées.

Comment croire enfin que le moyen âge, si profondément religieux qu'une grande et noble pensée était incarnée jusque dans les plus petits détails de ses œuvres, ait abandonné à l'aventure une modification profonde dans l'ossature d'un édi-

fice? Evidemment, des raisons de cette sorte ne paraissent pas acceptables.

Aussi a-t-on vite cherché une raison plus grande de ce phénomène singulier, et plus sympathique avec les idées de cette glorieuse époque.

Plusieurs archéologues ont pensé qu'on avait voulu exprimer par l'inclinaison de l'axe des églises l'inclinaison de la tête de Notre-Seigneur sur la croix : *Et inclinato capite expiravit.* C'est là, en effet, une grande et pieuse idée, car l'Eglise et même chaque chrétien n'est rien que par Jésus-Christ et par Jésus-Christ crucifié. Dans le temple chrétien il y a les trois parties du corps mystique de Jésus-Christ : l'Eglise souffrante, figurée par les cryptes souterraines où se déposaient autrefois les corps des défunts, et apparente par les dalles funéraires que l'on foule aux pieds; il y a l'Eglise militante, assemblée dans les nefs de l'édifice qui se développent en croix, étendard du chrétien; il y a l'Eglise triomphante, figurée par les innombrables peintures ou sculptures d'anges, de saints, de saintes qui s'échelonnent comme une armée rangée en bataille à l'intérieur, à l'extérieur, sur les murs, sur les colonnes, sur les vitraux.

Cependant cette idée, malgré sa grandeur, est-elle bien celle dont les artistes du moyen âge se sont inspirés, car un des buts de l'archéologie est de rechercher les idées dont les monuments ne sont que l'expression? Cela est très-possible. Cependant elle ne rend pas compte de l'élargissement des nefs avec autant de bonheur que de l'inclinaison de l'axe, et il faut bien avouer qu'on ne la voit exprimée dans aucun des anciens auteurs qui ont écrit sur ces matières.

Mais il est une autre idée que l'on trouve sous toutes les formes dans les saints Pères et dans les auteurs ecclésiastiques, une idée que les symbolistes du moyen âge commentent avec amour, à savoir que le temple chrétien est un vaisseau, que les fidèles sont les passagers, que l'évêque est le pilote,

que les prêtres sont les nautonniers, que ce monde est la mer orageuse sur laquelle nous voguons, que notre étendard c'est la croix, que l'étoile de la mer c'est Marie, que le port c'est le ciel.

Les preuves que cette idée a inspiré souvent les bâtisseurs d'églises abondent. Choisissons entre toutes un passage remarquable des Constitutions apostoliques, livre II : « Évêque, lorsque vous réunirez l'assemblée des serviteurs de Dieu, veillez, patron de ce grand navire, à ce que la décence et l'ordre soient bien observés. Les diacres, comme autant de nautonniers, assigneront les places aux passagers, qui sont les fidèles. Avant tout l'édifice sera long, en forme de vaisseau et tourné vers l'orient, ayant de chaque côté dans la même direction un appartement contigu (*pastophorium sacristie*). Au milieu (il s'agit de l'extrémité orientale de l'édifice) siégera l'évêque, ayant de part et d'autre les siéges de ses prêtres. Les diacres, debout, vêtus de manière à se porter partout où besoin sera, feront l'office de matelots qui manœuvrent les flancs du navire. Ils auront soin que dans le reste de l'assemblée les laïques observent l'ordre prescrit, et que les femmes, séparées des autres fidèles, gardent le silence. Au centre, le lecteur, d'un lieu élevé, lira les livres de l'ancienne loi, et après la lecture, un autre commencera le chant des psaumes qui sera continué par le peuple. Puis on récitera les Actes des Apôtres et les Epîtres de saint Paul. Après quoi, un diacre ou un prêtre fera la lecture de l'Evangile que tous, clergé et peuple, écouteront en silence et debout. Ensuite l'évêque, pilote du navire, exhortera le peuple.... Les diaconesses représentent l'homme de l'équipage qui règle les frais avec les passagers. »

Les mêmes pensées, qui s'accordent si bien avec la mission des apôtres, pêcheurs de Galilée, envoyés pour jeter sur le monde le filet de l'Évangile, avec la doctrine de l'Église, Arche sainte hors de laquelle il n'y a point de salut, se sont trans-

mises à travers les siècles et se sont même incarnées dans la langue, puisqu'on dit les nefs (*naves, vaisseaux*) des églises.

Alors tout s'explique dans les deux faits que nous avons constatés. Les nefs s'élargissent pour développer en courbe les flancs du navire et recevoir plus de passagers. L'axe se brise vers le chevet de l'édifice et de préférence au midi; et c'est le gouvernail du navire qui se tourne de ce côté pour éloigner l'édifice entier des régions du nord ou des ténèbres. Les voûtes sont plus élevées d'un côté que de l'autre, comme cela est très-remarquable à Saint-Nicolas-du-Port; et c'est le navire battu par la tempête, ou cinglant vers le port sous le souffle d'un vent favorable qui l'incline légèrement sur le côté.

D'après cela, les plus beaux enseignements, les plus grandes vérités se trouvent dans l'explication de la structure matérielle d'un temple chrétien. Puissent s'en inspirer tous les vrais artistes, et chaque fidèle y voir une preuve traditionnelle de plus, une preuve que l'art de tous les siècles a écrit en gigantesques monuments, sur toute la surface du monde, que le vaisseau de Pierre a toujours été et sera toujours battu par la tempête, mais jamais submergé.

DU

STYLE ROMAN

DANS LE VERDUNOIS (1),

PAR M. FÉLIX LIÉNARD.

En appelant l'attention des archéologues sur un point jusqu'alors imparfaitement connu, sur l'histoire et les caractères de l'architecture romane en Lorraine, le Congrès a voulu combler une lacune regrettable dans la science archéologique, et préparer, du moins, la solution d'une question que la rareté des monuments de style roman dans notre pays environne de sérieuses difficultés. On sait, en effet, qu'un très-petit nombre de ces monuments a pu échapper aux ravages du temps, des guerres, des révolutions politiques ou religieuses, et ceux qui ont survécu portent l'empreinte plus ou moins marquée de ces diverses causes de destruction. De là, pour l'archéologue, la nécessité de suppléer par une observation minutieuse, une comparaison attentive, une induction prudente, à l'insuffisance des matériaux encore existants.

Des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont empêché d'étendre mes recherches à tous les restes de monuments que notre vieille Lorraine peut conserver encore; j'ai dû, à mon vif regret, me restreindre à ceux que j'avais, pour ainsi dire, sous la main dans l'antique cité de Verdun, où s'élevèrent des édifices consacrés au culte chrétien dès les pre-

(1) En réponse à la septième question d'archéologie.

miers temps de son introduction dans les Gaules. Et encore n'ai-je trouvé dans cette ville que des vestiges plus ou moins entiers, dont les reproductions ont été mises sous les yeux du Congrès, comme termes de comparaison, ou pour éclairer les discussions qui auraient pu s'ouvrir à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, j'ai essayé, dans l'intérêt de la question proposée, de tirer le meilleur parti possible des moyens mis à ma disposition, et, à défaut d'autres qualités, j'ai du moins donné à cette étude toute l'attention et tout le zèle qu'elle devait m'inspirer, tant par elle-même que par le désir que j'avais d'offrir au Congrès quelques résultats dignes de fixer son attention, et de compléter peut-être des recherches plus étendues, entreprises sur d'autres points.

Le plus ancien type du style roman que nous possédions est de l'an 1000. Ce genre d'architecture était exclusivement employé dans les XI^e^ et XII^e^ siècles ; il l'était encore au commencement du XIII^e^; mais déjà à cette époque on voit le gothique primitif faire son apparition parmi nous, et s'allier au roman, comme on peut s'en convaincre à l'inspection de l'une de nos constructions, connue sous le nom de Porte-Châtel. On le sait du reste ; une idée, un système ne cède pas immédiatement la place à l'idée nouvelle qui cherche à se produire ; il y a lutte d'abord, puis une sorte de fusion, jusqu'au triomphe complet du principe nouveau. Ainsi est-il arrivé dans notre cité, où l'on voit, en l'an 1231, le roman disparaître pour faire place au gothique primitif, comme l'atteste notre ancienne église de Saint-Nicolas de Gravière, dont quelques vestiges restent encore près de la Porte-Chaussée.

Je vais maintenant passer en revue les différents types romans que j'ai pu observer; je procéderai dans l'ordre chronologique, en esquissant rapidement les caractères de chacun de ces monuments.

1° Porte de l'ancienne et célèbre abbaye de Saint-Vanne, qui était située dans l'intérieur de la citadelle.

Cette porte remonte à l'an 1000; elle s'ouvre sur une voûte assez longue, et se fait remarquer par la forme lourde et basse de son cintre, caractère distinctif de l'époque primitive. L'intérieur est à voûtes d'arêtes, partagées par deux arcs-doubleaux, qui reposent sur d'informes piliers engagés dans l'épaisseur du mur; vers le milieu du passage se présente, à droite, une petite porte à dessus carré et très-bas; elle est enveloppée d'un chambranle orné de pointes de diamants ou têtes de clous.

2° Portail de l'église abbatiale de Saint-Vanne, de l'an 1100.

Ce portail, récemment détruit, présentait, sous un fronton triangulaire, une des portes les plus délicatement ornées de notre pays. Elle se composait de quatre archivoltes, dont la première, vers le tympan, était décorée de bouquets de feuilles formant une série de rosaces; la seconde de feuilles dont les tiges, aboutissant à un fleuron central, lui donnaient l'aspect d'un sablier; la troisième était ornée d'oves, et la quatrième de groupes de feuilles de tulipes, dont les pointes réunies entre elles formaient des rosaces allongées. Ces archivoltes se distinguaient par un genre d'ornement tout particulier, d'une grande élégance, et qui n'a pas encore été signalé ailleurs. Il serait donc propre à notre localité, et mérite d'être mentionné comme un des caractères de la décoration des archivoltes dans les portes romanes de nos contrées. Le tympan était uni, orné d'un cordon lobé formant deux arcatures, dont la naissance était au niveau du sommet des chapiteaux; au-dessous de ces arcatures se trouvait le linteau de la porte, soutenu par deux petits encorbellements et orné d'un chambranle uni; les archivoltes portaient de chaque côté sur des colonnes ornées de chapiteaux; ces colonnes étaient placées dans des angles rentrants disposés en crémaillères, et formaient les jambages de la porte. Celle-ci avait 4 mètres 84 centimètres dans sa plus grande largeur, hors-œuvre des co-

lonnes, et 2 mètres 4 centimètres de largeur prise dans le vide de la baie de porte.

3° L'une des deux tours qui flanquaient le portail de Saint-Vanne.

Il ne reste plus de cette tour qu'une ruine dont la portion supérieure, ornée d'arcatures avec fenêtres géminées, n'offre cependant rien de particulier; mais elle présente, à sa partie inférieure, deux belles arcades à plein cintre, soutenues par des colonnes engagées dans de forts piliers, et surmontées de chapiteaux remarquables par les sculptures qui les décorent; l'un d'eux est un chapiteau historié sur lequel on distingue diverses figures de guerriers vêtus de cottes d'armes; les autres sont à palmettes et se composent de larges feuilles d'une exécution hardie et délicate.

4° Cryptes de l'ancienne cathédrale, de 1140 à 1150.

Sous le sanctuaire de la cathédrale régnait une vaste crypte dont les voûtes, détruites vers 1760, étaient soutenues par des colonnes cylindriques, courtes et isolées, formant trois belles nefs. L'abside encore existante est une portion de décagone, dont chacun des angles est engagé extérieurement, comme c'était l'usage à cette époque, dans un simple pilastre, orné sur les angles de colonnes à chapiteaux cubiques. Mais, dans le XIV^e^ siècle, ces pilastres furent exhaussés et transformés en véritables contreforts, lorsqu'on donna plus d'élévation à l'abside, et alors on les surmonta de ces statues groupées que nous y voyons encore aujourd'hui.

Cette grande crypte occupait le milieu entre deux autres fort petites : l'une d'elles qui subsiste encore a sept mètres trente centimètres de longueur, et trois mètres soixante-dix centimètres de largeur. Elle se compose de deux travées avec voûtes d'arêtes, séparées par un arc-doubleau portant sur deux colonnes engagées dans de larges piliers; ces colonnes sont courtes, et formées d'un gros fût cylindrique; elles ont des bases avec tores munis de feuilles ou cavets renversés,

qui servent à les relier aux angles du piédestal carré sur lequel les bases reposent; les chapiteaux portent des feuilles découpées, des fruits en grappes et des masques renversés. Les voûtes et les murailles de cette crypte ont conservé les peintures dont elles furent décorées vers le commmencement du XV^e^ siècle. Dans le fond, se trouve une petite fenêtre étroite et cintrée; sur ses parois intérieures, on voit les restes d'une peinture représentant l'Annonciation : l'ange occupe le côté gauche; il est debout, et au-dessus de lui se déroule une banderole sur laquelle on lit : *Ave Maria, gratia pleina* (sic); à droite, est la Vierge également debout, la tête nimbée et les mains jointes; sur la banderole qui se déploie au-dessus de sa tête on lit : *Ecce ancilla Domini;* au sommet de l'évasement de la paroi se trouve une branche de lys.

Sur le plein du mur, au-dessus de la fenêtre, on voit le Christ attaché sur la croix, ayant à sa droite la Vierge, à sa gauche saint Jean debout, et dans l'attitude de la douleur; trois anges recueillent dans des calices le sang qui coule des mains et des pieds. Ce groupe était accompagné de quatre statues, parmi lesquelles celles de saint Augustin et de saint Jean l'évangéliste, dont on voit encore les noms sous les consoles qui les supportaient; deux de ces statues se détachaient sur un fond jaune semé d'étoiles, et surmonté d'un dais ou couronnement offrant la représentation d'un fronton ogival du XV^e^ siècle, avec clochetons ou aiguilles. Le mur latéral à droite était orné de deux statues, derrière lesquelles de riches peintures murales se voient encore ; au-dessus se trouve une belle fresque représentant Joachim et Anne conduisant Marie au Temple : la jeune vierge, protégée par un ange, monte les marches du sanctuaire où elle est attendue par le grand-prêtre. Le mur de gauche est orné de deux niches, près de l'une desquelles existe une console qui supportait une statue; au-dessus, une peinture murale représente la Nativité du Sauveur; à côté de cette scène on voit la visite que fait Marie à

sa cousine Elisabeth, et plus loin, les bergers à genoux apprenant la venue du Messie.

Sur les voûtes, on voit une représentation du Jugement dernier : au centre est le Christ assis sur un arc-en-ciel, la tête nimbée, les bras étendus et portant les stigmates; à sa droite une branche de lys, et à sa gauche une épée; à ses pieds, les morts ressuscitent : parmi ceux-ci on remarque un pape, la tête ceinte de la tiare; d'un côté est la Vierge, de l'autre saint Joseph, tous deux agenouillés et les mains jointes; au-dessus, quatre anges, les ailes déployées, sonnent de la trompette. L'intrados de l'arc-doubleau qui occupe le centre présente, à droite, les élus dans un état de béatitude, et à gauche, les réprouvés sous les flammes éternelles qui menacent leurs têtes; enfin, la partie intérieure de l'arc-doubleau est ornée d'une guirlande entremêlée des chiffres de Jésus et de Marie.

5° Porte Saint-Martin actuellement fermée, et dont les archivoltes se voient encore dans une ancienne sacristie de l'église; sa construction remonte à l'an 1145 ou 1150.

Cette porte est l'une des deux qui donnaient entrée par les deux côtés du chevet dans la cathédrale; c'est celle qui s'ouvrait en face du baptistère saint Jean, qui, comme on sait, était placé en dehors de l'église, suivant l'usage des premiers temps du catholicisme; c'était par cette issue que sortaient les processions solennelles qui se rendaient à la chapelle du baptistère.

L'architecture de cette porte est d'un style roman pur; sa grande baie, seule partie qui reste à découvert, se fait remarquer par la richesse de son ornementation; elle se compose d'arcades concentriques formant quatre archivoltes sur lesquelles règne un double cordon de sculptures peintes qui varient, à chaque rang, de forme et de couleur; l'un de ces cordons est formé d'une série continue de losanges, qui figurent des têtes portant cheveux et barbe, et au-dessous, un autre cordon orné de billettes; les trois autres archivoltes sont dé-

corées de feuilles et de fleurs à bords tantôt lobés, tantôt dentelés. Entre les cordons s'interpose la partie plane des voussoirs, sur laquelle courent des guirlandes de feuilles et de fleurs peintes, qui diffèrent aussi entre elles. L'intrados des quatre rangs de voussoirs est également revêtu d'ornements peints. Les couleurs alternent, sans succession régulière, entre le rouge, le jaune et le bleu ardoise, pour les parties sculptées; le vert, le jaune et le rouge pour les guirlandes qui sont toutes sur fond vert, ombrées de noir, et bordées d'un filet blanc.

Sur le tympan on remarque les restes d'une peinture représentant cinq personnages religieux : celui du milieu est un évêque revêtu du laticlave, espèce de tunique rouge bordée de jaune; il porte le manipule; ses mains semblent jointes sur la poitrine, et il a la tête et le cou découverts; sous la toge, on voit un vêtement blanc qui descend jusqu'aux pieds. Les quatre autres figures, dont deux de chaque côté du personnage principal, paraissent représenter des clercs qui sont vêtus de blanc, et portent la tonsure; sur les épaules de l'un d'eux on distingue l'étole. Cette peinture, fortement altérée, est sur fond vert.

La largeur du tympan est d'un mètre quatre-vingt-dix-huit centimètres; la largeur de la grande baie, hors-œuvre des archivoltes, est de quatre mètres cinquante-cinq centimètres.

6° Ancien chevet de la cathédrale, de l'an 1150.

Ce chevet est surmonté d'un fronton dont le tympan est semé de fleurs à quatre feuilles; au centre se trouve une rosace béante, que surmonte une croix latine; l'espace compris entre ce fronton et le sommet de l'ancienne abside présente une surface également couverte de sculptures en forme de festons, que sépare de l'ornementation supérieure un cordon parsemé d'oves; les pentes inférieures sont bordées d'un cordon en crémaillère aussi décoré de feuilles sculptées. Ce genre d'ornement paraît particulier à notre pays, et nous ne savons

pas que rien d'analogue ait encore été signalé ailleurs.

De chaque côté du sommet du chevet régnait une galerie ouverte, dont la naissance était de niveau avec la base du fronton; cette galerie, ornée à l'extérieur d'un cordon aussi décoré d'oves, était formée d'une série de colonnes pesantes et courtes, à fût gros et cylindrique; elle existe encore en partie, et n'avait d'autre utilité que de servir à l'ornementation du chevet. Ce chevet, presque entièrement caché par la nouvelle toiture de l'abside, est un des beaux restes de l'église primitive construite par Albéron de Chiny, 46e évêque de Verdun, et à laquelle des modifications successives ont presque entièrement enlevé le caractère de sa construction première. Comme les basiliques rhénanes, elle avait un jubé, deux chœurs, deux transepts, quatre tours et une porte vers le milieu d'un des côtés.

Les chœurs avaient pour orientation l'un l'occident, l'autre le levant. Celui qui regardait l'occident était appelé vieux chœur; il fut solennellement consacré par le pape Eugène III, le 11 novembre 1147. Sur la fin du XIIe siècle, Albert de Hirgis, 51e évêque de Verdun, l'orna d'un superbe pavé en mosaïque d'une grande magnificence, selon les chroniqueurs, qui ne nous en ont cependant pas transmis la description. Wassebourg, après avoir donné le récit de la « piteuse » mort de l'évêque Albert, « percé par derrière le corps d'un coup de » lance pendant qu'il tractoit de l'appoinctement que les gouver- » neurs lignagiers faignoient demander avec ledict evesque », ajoute : « Sur l'heure de ce piteux faict et acte tant cruel, les » ennemis se retirèrent, laissans le clergé ensemble le popu- » laire de la cité, bien dolens et desplaisans d'avoir ainsi mal- » heureusement perdu leur bon et magnanime evesque, pro- » tecteur et deffenseur de leur chose publicque. Le corps » duquel ils emportèrent en la cité et l'inhumèrent au vieil » chœur de l'eglise, que luy mesme avoit faict paver en ou- » vraige mosaicque, où estoient empainctes et insculpées

» belles figures et escripture, contenant ces quatre vers :

Distincti flores dictant distinguere mores,
Vivos, vita, fides mirificent lapides.
Ista quidem placeat, mentem trahit, altera salvet,
Qua dedit esse Deus palmitibus fidei.

» En ce lieu même avoit ledict Albert eslu sa sepulture long-
» temps paravant. Son tombeau et image en habit episcopal
» furent semblablement faitz et erigez à la mosaicque, comme
» on void encores de présent; puis fut insculpé en pierre
» blanche, autour de sa dicte effigie, son epitaphe etc. »

Cette église, qu'ornaient tant de sculptures, avait donc aussi, dans son sanctuaire, un pavé en harmonie avec ses riches décorations murales. Après l'incendie de 1755, lorsqu'on démolit le vieux chœur, cette belle mosaïque ne fut point épargnée ; le chanoine Sauvage, le seul qui se prononça contre cette destruction, choisit un des compartiments que le fer n'avait pas encore fracassé, et le fit encastrer dans la muraille de son jardin, où il existe encore aujourd'hui. Il est formé de petits fragments carrés de porphyre ou de marbre incrustés dans une aire de ciment rouge, et composant des figures symétriques qui rappellent les pavés de Rome, connus dans cette ville sous le nom d'*opus Alexandrinum*. Trois couleurs seulement se rencontrent dans le débris que j'ai pu visiter, et qui offre une surface carrée d'environ quarante centimètres sur chacun de ses côtés ; la figure principale est formée par quatre palmettes grises, bordées de noir, se dessinant sur un fond blanc; autour, une large bordure de méandres noirs sur fond blanc, le tout maintenu et enchâssé dans un pavé creusé, et dont les rebords servent d'encadrement.

Sous ce chœur, auquel on arrivait par un double escalier, régnaient des cryptes, que l'on désignait généralement sous le nom de petites cryptes. Les deux tours qui flanquaient cette partie de l'église, et qui existent encore, reçoivent la lumière

dans l'intérieur par plusieurs petites fenêtres offrant les caractères du XI[e] siècle ; elles appartiennent sans doute à la plus ancienne construction de la cathédrale. Ces fenêtres sont très-étroites, à dessus tantôt carré, tantôt cintré, ces dernières offrant une archivolte soit simple, soit ornée de dentelures ; l'une d'elles est décorée d'un placage assez barbare de carrés, de losanges et de triangles groupés fort irrégulièrement.

Les fenêtres qui éclairaient la grande nef, et qui n'ont pas été détruites, sont entourées d'un cordon lobé, de très-forte dimension ; entre chaque fenêtre existe extérieurement un losange de marqueterie, haut d'environ deux mètres, et formé par les pierres du mur de la grande nef. Ces marqueteries ont été conservées et se voient encore telles qu'elles ont dû être à leur état primitif.

On rencontre dans les tours, dans les combles et sur les murs de l'édifice, une grande quantité de marques ou de figures variées, qui se trouvent gravées en creux sur les pierres d'appareil, et qui paraissent être des signes de tâcherons ou de tailleurs de pierres, comme cela se pratiquait habituellement au XII[e] siècle ; quelques-uns de ces signes ressemblent à des lettres renversées, à des chiffres ou à des O accolés souvent au nombre de trois ou quatre. On voit aussi contre le mur intérieur de la grande nef, au-dessous de la voûte, quelques sculptures perdues représentant des étoiles rosaces, à huit branches, imitation des mosaïques romaines traduites en sculptures.

7° Porte de Champagne, dite Porte-Châtel ou Porte-Noire, dans la partie supérieure de la ville.

Cette porte, d'architecture militaire, est de l'an 1200 et appartient à l'époque de transition ; sa baie à plein cintre est surmontée de machicoulis ornés d'arcatures avec trèfles rentrants dans des baies ogivales ; au-dessus, règne un cordon reliant un cul-de-lampe destiné à recevoir une petite statue ; la partie supérieure était primitivement couronnée de créneaux à jour,

dont les ouvertures ont reçu aujourd'hui une autre destination. Le sol sur lequel s'élève cette tour a été fortement abaissé, ce qui détruit en partie le caractère original de ce petit monument.

Indépendamment des monuments que je viens de décrire, on rencontre dans les environs de Verdun d'autres églises appartenant à l'époque romane. Mais généralement elles sont sans cachet particulier, et souvent leur caractère a disparu sous des reconstructions inintelligentes. On doit néanmoins mentionner l'église de Dugny, dont l'abside est encore ornée d'arcatures, ainsi que les quatre pans de sa grosse tour, couronnée d'un large toit obtus et quadrangulaire ; les cryptes de l'église de Mont-devant-Sassey, qui peuvent être comprises au nombre des plus belles et des mieux conservées de la Lorraine ; la petite église de Rouvroy, dont les flancs sont encore garnis de machicoulis à larges ouvertures, pour le passage des grosses pierres que l'on devait faire tomber sur les assiégeants ; la tour de cette église est terminée par un toit à quatre pans, très-obtus, dont la charpente présente une forte saillie soutenue par des consoles en bois, entre lesquelles on a ménagé des ouvertures également disposées pour la défense ; enfin, l'église de Senon, où l'on trouve de belles traces du roman secondaire, bien qu'elle soit reconstruite en partie dans le style ogival.

Avant de terminer, il n'est peut-être pas inutile de signaler un fait d'autant plus digne de fixer l'attention qu'il serait nouveau pour la science archéologique, et peut-être aussi pour celle de la paléographie murale. Il s'agit de l'emploi, au XII^e^ siècle et au commencement du XIII^e^, des chiffres vulgaires ou arabes pour exprimer la date d'un monument.

Dans le mur d'enceinte du cimetière de Marville est engagé un petit édifice haut de 6 mètres, large de 1 mètre 50 centimètres, couronné d'un fronton qui porte la date de 1148 (1198), écrite en chiffres ayant tous les caractères graphi-

ques des chiffres du XII^e^ et du XIII^e^ siècles. Si cette inscription était bien authentique, on pourrait la considérer comme la plus ancienne de celles qui ont été citées jusqu'à ce jour.

Une autre inscription du même genre, mais dont on ne peut contester l'authenticité, se trouve à Verdun, dans l'ancienne église du Collége, primitivement appelée Saint-Nicolas de Gravière, où l'on voit sur le soubassement de l'une des colonnes, dont le style est le gothique primitif, le millésime 1231 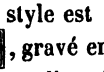 , gravé en creux sur la pierre et enfermé dans un cadre de forme allongée. La figure graphique des chiffres de cette date est incontestablement celle de l'époque, et son authenticité ne saurait être révoquée en doute.

Si donc la date du monument de Marville était à l'abri de toute objection, ces deux inscriptions seraient les premiers exemples connus de l'emploi dans notre pays, et avant l'époque assignée communément, des chiffres arabes pour exprimer un millésime.

Pour me résumer sur l'époque romane dans nos contrées, il semble résulter de mes études que si cette architecture, quant à l'ensemble, ne présente pas dans le pays verdunois des caractères essentiellement distincts de ceux des monuments des autres provinces, elle se fait remarquer, en ce qui concerne du moins l'ornementation, par certains détails qui paraissent lui être propres. Le petit nombre des monuments de cette époque qui sont venus jusqu'à nous témoignent, par la richesse de leurs détails, du mérite de cette architecture, et font vivement regretter la perte plus ou moins entière des autres. Je pourrai peut-être plus tard donner suite aux recherches archéologiques qui précèdent, et suppléer à l'insuffisance de cette notice par une étude plus approfondie des restes d'architecture romane que le temps a épargnés dans les environs de Verdun.

NOTE

SUR

L'ÉPOQUE DE LA FONDATION DE L'ÉGLISE

DE SAINT-NICOLAS (1),

PAR M. AUG. DIGOT.

On attribue généralement la fondation de l'église de Saint-Nicolas-du-Port à Simon Moycet, prêtre séculier qui remplissait les fonctions de curé dans cette ville ; or, l'épitaphe de Simon Moycet, qui est gravée sur un des piliers de l'église, porte que la construction de cet édifice n'a été commencée qu'en 1495 ;

> L'an de salut mil quatre cent et quinze
> Et quatre vingt, en devote entreprinse,
> Sire Simon Moycet fut Fondateur,
> Et le premier de ce Temple Inventeur.....

Ce texte est tellement positif que, dans ma *Notice sur l'église de Saint-Nicolas,* publiée il y a trois ans (2), j'ai adopté l'opinion généralement répandue, et admis que la construction de cette immense basilique n'avait duré que cinquante ans, ou même quarante-neuf ans, puisqu'elle était complètement terminée en 1544.

J'avais cependant remarqué, dans cette église, des vitraux datés de 1508 et des années suivantes ; ce qui m'avait fait penser que certaines parties de l'édifice avaient été élevées

(1) En réponse à la neuvième question d'archéologie.
(2) V. page 7.

avec une grande rapidité, et qu'à peine finies elles avaient été ornées de vitraux peints. Aujourd'hui, je suis persuadé que je me suis trompé, et que l'église de Saint-Nicolas est un peu plus ancienne qu'on ne le croyait. La chronique que l'on appelle ordinairement *Chronique de Lorraine*, mais dont le véritable titre est celui d'*Opérations des ducs de Lorraine*, fournit à cet égard un renseignement, qui nous semble trancher la question. Voici ce qu'on lit dans cet ouvrage : « La» dicte année 1481. fut commencée la digne et belle edifice » de l'Eglise Monsieur S. Nicolas en Lorraine, telle qu'on » la voit presentement sumptueuse et excellente ».

Ce passage est formel ; c'est en 1481 qu'a été commencée l'église de Saint-Nicolas-du-Port. L'autorité dont jouit l'auteur de la *Chronique de Lorraine* ne permet pas d'élever le moindre doute sur la valeur de son témoignage. En effet, cet auteur était contemporain, il habitait Nancy ou du moins il a souvent résidé dans cette ville, qui n'est éloignée de Saint-Nicolas que de deux lieues, et il n'a pu ignorer un fait aussi connu et aussi remarquable que la fondation de la basilique dédiée sous l'invocation du saint évêque de Myre. On ne peut lui opposer que l'épitaphe de Simon Moycet; elle fixe, il est vrai, à 1495 la fondation de l'église, mais le mauvais poète qui a rédigé cette épitaphe n'a-t-il pu se tromper sur la date de cet évènement?

Si l'on admet la rectification que nous proposons, et qui recule de quatorze années le commencement des travaux, on comprendra plus facilement comment on pouvait dès l'année 1508 placer des vitraux dans l'église de Saint-Nicolas. Il ne faut pas se dissimuler, en effet, que les travaux des fondations, la construction des murailles et des voûtes ont dû exiger un temps considérable, et il est bien difficile que treize ans après sa fondation une église aussi vaste fût en état d'être garnie de vitraux.

EXTRAITS HISTORIQUES

SUR

LA FABRICATION

ET LE COURS DES MONNAIES,

DANS LE BARROIS ET LA LORRAINE, AUX XIV^{e}, XV^{e} ET XVI^{e} SIÈCLES,

TIRÉS DES ARCHIVES DE L'ANCIENNE CHAMBRE DES COMPTES DE BAR,

PAR M. V. SERVAIS.

Un titre du 22 juillet 1300 prouve à la fois et la rareté du numéraire et sa haute valeur, en Lorraine, à cette époque. C'est une reconnaissance donnée par Jean de Montbéliard, sire de Montfaucon, à Ferry III, duc de Lorraine, du prêt de meubles d'or et d'argent que le sire de Montfaucon avait mis en gage à Metz, pour sûreté de 1,070 livres de petits tournois, empruntés par lui. Voici l'état et le poids des objets prêtés par Ferry à Jean de Montbéliard; ils formaient sans doute une partie notable de la vaisselle du duc de Lorraine :

Une coupe d'or à couvercle (1). 3 marcs 3 onces 11 deniers et maille.
Un pot d'or, à couvercle. . . . 4 $\frac{1}{2}$ » — » —

(1) Pour abréger la transcription des extraits consignés dans ce mémoire, et en faciliter la lecture, on a cru devoir traduire en chiffres arabes les sommes et les dates généralement énoncées en chiffres romains dans les originaux.

Un petit pot d'or, à couvercle.	2	— 2 —	»	— 3 mailles
Une coupe d'argent doré, à couvercle vergiée.	4	— 2 ½	»	— »
Une coupe d'argent doré, à couvercle pleine.	2 moins	2d	»	— »
Une autre coupe d'argent doré, à couvercle pleine.	3	— 2 ½	»	— »
Un haut pot d'argent doré, à couvercle.	15	— 2 —	»	— »
Un blanc platel d'argent de cuisine	5	— 1 —	17	— et maille
Un grant platel d'argent de cuisine et un petit platel d'argent de cuisine.	11	— 5 —	2	— et maille
Une coupe blanche d'argent à couvercle.	3 moins	12d	»	— »

Jean de Montbéliard s'était engagé, le 22 juillet 1300, à rembourser les 1,070 livres empruntées par lui dans un an, à partir du dimanche suivant ; aussi le duc de Lorraine ne lui prêta-t-il sa vaisselle que pour l'année, et le sire de Montfaucon contracta envers ce prince l'engagement de la rendre à lui, ou à ses hoirs, dans le même délai. Les meubles précieux prêtés par le duc ne représentant pas la totalité de la somme empruntée, Ferry, sur la requête de Jean de Montbéliard, fit garantir la différence par un nommé Bertignon Paulat, qui s'en rendit caution, moyennant que le duc de Lorraine lui garantit le paiement des dommages qui pourraient résulter pour lui de son cautionnement.

On voit par le titre que Jean de Montbéliard était en possession de plusieurs fiefs relevant de Ferry III, et qu'il les avait affectés à la garantie du prêt de la vaisselle de son suzerain.

On remarque dans un compte de la prévôté de Bouconville, rendu par Jean le Hausserel prévôt, deux articles de dépense

qui prouvent que la monnaie de Lorraine n'était pas reçue à Metz, en 1427, pour sa valeur nominale, et que le prix du change du franc lorrain en monnaie messine était de 1 gros.

« Le dit Jehan le Haulxerel, dit le Comptable, a fuié et » payé à Collin Pallot le jeusne, citain de Metz, pour la cen- » cive qui lui est due sur les villes de Secheprée et de Saint- » Baulsomme (Saint-Baussant), pour le terme de la Saint Jean, » l'an 1426, et pour le terme de Noel ensuiant on dit an, 27# » de meceins qu'il a quittey pour 20# par an que le dit » Jehan ait payé, comme il appert par la quittance dudit Collin » Pallot donnée le 29e jour du mois d'auril l'an 1427 rendue » icy, 20# cest à mond^t seig^r (le comte de Sarrebruche).. 10#.

» Le dit Jehan aït fuié et payé à Mets, pour le chainge desd. » 10# de Collin Pallot, dont chascun franc couste 1 gros » au chainge pour franc, monnoie de Mets, pourtant que ces- » toit monnoie de Lorhenne, le dit Collin Pallot ne la voulloit » point recepuoir pour ce, compte icy.....16 gros et demei.

Un autre compte du même temps prouve que, dans la prévôté de Longwy, le prix du change de la monnaie de Bar en monnaie de Metz était le même que celui de la monnaie de Lorraine; ce compte est de Guillaume de Neuville, alors prévôt (1425-1429). Il renferme l'article de dépense suivant :

« A Mess. Bernart de Bourxette, chevalier, payé, baillié, et » déliuré de l'ordonnance et exprès commandement de Mons. » le Duc, la somme de 310 frans, 12 gros de Mets pour » chascun franc, en quoi trés révérend père en Dieu, mons. » le Cardinal, jadis duc de Bar, estoit obligiez envers lui, » pour la parpaie de 610 frans, monnoie que dessus, en quoy » feu Mons. le duc Edouart estoit tenu et obligié envers led. » Mess. Bernart, laquele obligation et lettres principal icelui » Mess. Bernart a rendues à mond. seig^r le cardinal. pour ce, » apparant par l'obligation desd. 310 fr. et par quittance dud. » mess. Bernart rend. cy . . . . . 310 #

» Pour la mieulx vaillance de lad. monnoye dont on ne

» pouoit fuier au lieu de Lonwy, et pour ce fut accordé avec » led. Mess. Bernart de luy payer et baillier, pour 12 gros de » Metz, 13 gros monnoye de Mons. (René I, duc de Bar), » qui monte pour les d. 310 frans à 25 frans 10 gros, à lui » payez. pour ce, apparant par le tesm. du clerc juré » rendu cy. . . . . 25ᵐ16ˢ8ᵈ. »

On sait que le principal, et peut-être le seul atelier monétaire du duché de Bar, au temps de René I, était à Saint-Mihiel. Le 6ᵉ compte de Jehan Triquet, prévôt et receveur de cette ville, nous apprend que cet atelier était dirigé en 1427 par *Jehan des Moinnes*, à qui René accorda, par lettres des 2 et 20 octobre, l'exemption du droit de passage à percevoir sur certains bestiaux qu'il pourrait introduire dans la prévôté. Voici l'article du compte qui rappelle ces divers faits :

« Néant compte du passage de plusieurs bestes que a pas- » sées et fait passer Jehan des Moinnes, monnoier de Sᵗ- » Mihiel, pour ce que Monsʳ le Duc lui a quitté par ses lettres » données le 2ᵉ jour d'octobre 1427, et par unes autres don- » nées 20ᵉ jour dudit moix, pourueu que à chascune fois cer- » tiffie et afferme que les denrées soient à lui et qu'il n'y ait » buez (bœufs), ne bestail. »

Jean Desmoinnes était encore au commencement de 1428 maître de la monnaie de Saint-Mihiel ; il avait sous ses ordres plusieurs *varlets* attachés au service du même établissement, et qui paraissent avoir été aussi chargés d'une certaine surveillance relative à l'exécution des règlements concernant l'exportation du métal propre à la fabrication des espèces dans le Barrois. Ces faits résultent de deux articles du compte d'Ancelet Menyant, alors prévôt de Saint-Mihiel (1427-1429), rappelant la condamnation d'un particulier qui avait refusé, sur l'injonction de ces employés, de vendre à la monnaie de Saint-Mihiel des espèces françaises, dont il était porteur, et qu'ils surprirent depuis sur le chemin de Metz, dans les en-

virons de Woinville. On voit par les détails rapportés au compte que ce particulier, nommé *Jennin Genevoix*, fut arrêté et ramené devant le prévôt, qui déclara *acquis* le billon qu'il allait changer à Metz, et le condamna à 60^{s} d'amende, que Triquet porte ainsi en recette au compte :

« 60^{s} de Jennin Genevoix *de Sommïeure*, pour ce que le 19^{e} » jour de feurier l'an dessus dit (1427, nouveau style 1428), » par les varles de Jehan Desmoinnes, maistre de la monnoie » de S^{t}-Mihiel, fut trouué aiant billon qu'il disoit vouloir » changier, lesquels varles lui dirent que puisque cestoit bil- » lon, ne le devoit point porter hors du pays, et venist en la » monnoie, on l'en bailleroit son argent qui vaulroit : lequel » Jehan n'en fit riens, ains s'en ala le chemin de Mets, pour- » quoi lesd. varles allèrent après jusques à environ Winville, » et le ramenèrent pardeuers le prevost dud. S^{t}-Mihiel, » disant et exposant ce que dit est : pourquoi fut ledit bil- » lon acquis. On quel billon, cest asauoir six vingt trois » gros de France, appelez niques, douze plaques, et dix huit » demi-gros, telle monnoie que dessus et prisié par le dict » maistre à monnoie courant on duchié de Bar, pour le jour- » d'hui, à la somme de 8 gros 3 blans. et si fut pour ce con- » dempné ausdicts 60^{s} d'amande (sic), l'an et jour dessus dicts. »

» 14^{s} 7^{d} pour le dict buillon dont au précédent article est » faite mention. »

Un article de dépense du même compte nous apprend que le duc René, par lettres données le 24 février 1427 (n. st. 1428), déchargea Jennin, de *Troisfontaines*, de l'amende de 60^{s} prononcée par le prévôt, et qu'il lui fit en outre restituer le billon qui avait été saisi sur lui et confisqué au profit du domaine ducal. La dénomination de Jennin de Troisfontaines donnée à Genevoix, dans cet article, et le nom du village de Sommièvre, ajouté au sien dans l'article qui rappelle sa condamnation, prouvent qu'il était Champenois, et sa nationalité explique la décharge prononcée en sa faveur

par le duc de Bar. En effet, si ce particulier était habitant de Sommièvre ou de Troisfontaines, il avait pu, sans enfreindre les ordonnances des ducs de Bar, relatives à l'exportation du métal propre à la fabrication des espèces, traverser le duché pour aller changer du billon français à Metz.

René chargea vers le même temps *maistre Arnoul, le monnoier,* d'un travail secret relatif à la fabrication des espèces à son nom. En raison de cette opération, il lui accorda, à titre de don, par un mandement du 2 juin 1428, une somme de 6 francs qui fut payée par le prévôt de Saint-Mihiel. Ces faits, rapportés au compte d'Ancelet Menyant, donnent lieu de penser que Jean Desmoinnes avait cessé ses fonctions de *monnoyer* à Saint-Mihiel, et qu'il y avait été remplacé par maistre Arnoul, à qui, sans doute, le duc confia le soin de faire quelques essais dont le but et le résultat ne furent connus que de lui et de son monnoyeur. Cette dernière observation paraît justifiée par les termes du compte qui, suivant toute apparence, sont ceux du mandement même. Voici l'article qui rappelle cette dépense.

« Et a maistre Arnoul le monnoier, pour auoir fait certainne » besoingne secrette pour mondit Seigneur, sur le fait de sa » monnoye, pour don à lui fait. . . . . 6 fr.

» Appert par mandement de mondit Seig^r donné le 2^e jour » de juing 1428. »

On voit par le même registre que la fabrication des espèces dans l'atelier monétaire de saint-Mihiel cessa vers ce temps. Cet état de choses, dont la cause n'est pas connue, subsista plus de six mois en 1428. En effet, le prévôt Menyant y rappelle le paiement d'arrérages d'une pension de cent livres assignée sur la monnaie de Saint-Mihiel à Robert de Harouelz, conseiller du duc René, pension qui n'avait pu lui être payée intégralement à raison de la cessation des ouvrages pendant plus de six mois en 1428. Voici l'article du compte où le prévôt mentionne ce paiement :

« 200ff à Robert de Harouelz, conseiller de monseigr le » Duc, qui lui ont esté bailliez et delivrez par l'ordonnance de » Monsr le Duc, en déduction et rabatant de la somme de 350 » frans, en quoy mondit Seigr estoit tenu à lui, pour cause » de cent liures tournois que mondit Signeur lui auoit piécà » assigné prenre et auoir sur les monnoies dudit St-Mihiel, » laquelle pension lui estoit dehue d'un an, et ne lui fut » mie paiée pour ce que lesd. monnoies estoient cessées en » ouuraiges dès passé six moiz et plus, et pour ung cheual que » le dit Robert auoit vendu et déliuré, et pour certains mar- » tres que piécà il déliura à mondit Signeur. Comme il ap- » pert par mandement de mondit Signeur, donné le 1er jour » de décembre l'an 1428, et par sa quittance rendue cy. »

Un autre compte de la prévôté de Saint-Mihiel prouve que les florins du Rhin avaient cours pour leur valeur, dans le pays où les monnaies d'or de nos ducs, dont on retrouve si difficilement des exemplaires, étaient rares dès ce temps. Ce compte est de Jaquet Dainville, prévôt de Saint-Mihiel (1438-1440). Le receveur y rappelle l'échange de 106 florins du Rhin pour d'autres florins. Cette opération coûta au domaine 4ff 8s 4d, parce que les florins du Rhin ne valaient que 16 gros, et que les autres en valaient 16 et demi. Voici l'article du compte :

« 4ff 8s 4d paiez par led. prevost pour le change de 106 flo- » rins de Rhin en or, qui par ledit prevost furent changiés à » monnoie 16 gros et demi pièce, qui est oultre le commun » cours que valoient florins de Rhin qui ne valoient que » 16 gros. Appert par lettre de Messeigneurs du Conseil, es- » tans à Bar, escript le 1er jour de may iiijc xxxix, et le tes- » mōn. du clerc juré sur ce fait, rend. cy. »

Le 3e compte de Gérard Potel, receveur général du duché de Bar (1451-1452), rappelle deux voyages faits par ce comptable à Toul, où il se rendit avec Mengin Thierrion, maître de la chambre aux deniers de René, pour y changer de l'or

qui devait être porté à ce prince en France. Potel fit aussi un voyage à Châlons pour y trouver des écus neufs en échange d'autres monnaies, tant d'or que d'argent; une remarque qu'il n'est pas hors de propos de faire ici, est que les deux voyages du receveur général à Toul ont donné lieu à un déplacement de 5 jours. Celui de Châlons a nécessité une vacation de trois jours. Gérard Potel compte pour ses frais à Toul 50ˢ, et pour ceux du voyage de Bar à Châlons 30ˢ. Voici les détails portés au compte :

« Audit receueur, pour ses frais et despense qu'il a faiz en » deux voyaiges qu'il a esté au lieu de Toul, en la compaignie » de Mengin Thierrion, maistre de chambre aux deniers de » Monseigr pour trouver de l'or au change de monnoie, pour » porter en France, vers le Roi (1) où il a vacqué par cinq » jours entiers, comme appert par le tesmônaige dudit Mengin, » rendu cy 50ˢ

» Audit receueur pour ses fraiz d'auoir esté à Chaalons » pour trouuer des escus neufs, à change d'autres monnoies » tant d'or comme argent, où il a vacqué pour iij jours. Ap- » pert par le tesmonaige rendu, cy . . . . . 30ˢ »

Gérard Potel nous apprend aussi par le même compte qu'il préleva sur la recette provenant d'un aide établi dans le duché de Bar, au mois de juillet 1451, 3,333 florins au chat, valant avec 4 gros, monnaie de Barrois, en monnaie de France, 2,638ᵗᵗ 16ˢ 10ᵈ que ce comptable employa à divers paiements ordonnés par un mandement du roi René, donné au château d'Angers, le 2 novembre 1451.

« A payé ledit receueur dudit ayde à plusieurs personnes » pour les causes contenues en vng mandement du Roy, donné » on chastel d'Angiers, le 2ᵉ jour de novembre 1451, en 3333 » florins au chat et 4 gros, monnoie de Barrois, qui vallent à

(1) René était alors roi de Sicile.

» monnoie de France, à raison de 15ˢ 10ᵈ t. monnoie devant » dicte pour chacun chat, 2638ᶠᶠ 16ˢ 10ᵈ, c'est assauoir :

» A Guillaume Bernart, maistre de la chambre aux deniers, » pour employer on fait de sondit office, 950ᶠᶠ t. en 1200 » florins au chat, à la raison dessus dite ;

» A Mengin Thierrion, pour employer en l'office de cham- » bre aux deniers de Monsʳ le duc de Calabre, 350ᶠᶠ t. de » France ;

» A Jehan Liégeois, queux (cuisinier) de la Royne, la » somme de 50ᶠᶠ t. de France ;

» A madame du Saulcy, 400ᶠᶠ de France ;

» A Pierre Loiseau, fauconnier, 50ᶠᶠ t. ;

» A Raoul de Saxe, capitaine de Champigny, 55ᶠᶠ t. de » France ;

» Au sire de Beauvau, 302ᶠᶠ 15ˢ monn. de France ;

» Et à Jehan Boursier, secretaire dud. seigʳ Roy, 21 escus ;

» Comme de toutes lesd. parties appert par led. mandement » et quittance d'icelles, le tout rendu cy. 3333ᶠᶠ 6ˢ 8ᵈ. »

On voit que le florin au chat, qui ne valait que 15ˢ 10ᵈ tournois, en monnaie de France, valait la livre de Barrois, puisque le receveur compte les 3,333 florins 4 gros pour 3,333ᶠᶠ 6ˢ 8ᵈ monnaie du compte.

Gérard Potel rappelle encore un paiement de 275 florins du Rhin (366ᶠᶠ 13ˢ 4ᵈ), délivrés en vertu d'un mandement du roi René, donné à Angers le 13 octobre 1451, à Jean de Naives, secrétaire de ce prince, pour 220 écus neufs qu'il avait prêtés au duc, du temps de la réformation faite en Barrois, et qui avaient été versés dans la caisse de Pierre de Trougnon (1), alors trésorier de Provence.

(1) Trougnon ou Trognon, aujourd'hui Heudicourt (Meuse). Les ducs de Bar y possédaient un château. Il est probable que le trésorier Pierre de Trognon était de ce village.

René fit faire des essais sur les espèces provenant de l'aide imposé dans le Barrois au mois de juillet 1451, pour savoir s'il y aurait bénéfice ou perte à porter la monnaie provenant de cet impôt en Anjou. Ce fut Jean Blandin, son maître d'hôtel, qu'il chargea de les faire exécuter à la Monnaie. On y soumit des monnaies de Barrois et *Bannières (?)*. Gérard Potel délivra ces pièces à Jean Blandin. Voici l'article du compte où le fait est mentionné :

« A Jehan Blandin, maistre d'hostel de Monseigneur, à lui » baillié en monnoies de Barrois et Bannières, pour faire assay » à la monnoye, pour savoir s'il y avoit gain ou perte à porter » la monnoie de l'ayde en Anjou, comme appert par sa quit- » tance rendue cy. . . . . 40[s]. »

Hanniet Louet était trésorier d'Anjou en 1451. René, par un mandement donné au château d'Angers, le 18 décembre de cette année, lui fit payer 416 florins au chat et 10 gros, monnaie de Barrois (416[#] 16[s] 8[d]), que Gérard Potel lui délivra le 24 du même mois.

En 1462, Jehan Alardeau, secrétaire du roi de Sicile, était en même temps maître de la chambre aux deniers de ce prince. Jean de Barbonne lui délivra, le 25 novembre, en vertu d'un mandement de René du 20 du même mois, 4,000 florins du Rhin (5666[#] 13[s] 4[d]) destinés à pourvoir aux dépenses ordinaires de la maison du roi de Sicile. Ces fonds provenaient d'un aide imposé au duché de Bar au mois de septembre précédent. Cette dépense est consignée au 9[e] compte de Jean de Barbonne, où on lit :

« 5666[#] 13[s] 4[d] en 4000 florins de Rhin, 17 gros pièce, » venant dudit ayde, payez à maistre Jehan Alardeau, se- » crétaire du roy de Sicile, et maistre de sa chambre aux de- » niers, pour aidier à la despence ord[re] dud. Seig[r] roy, comme » par le mandement d'icelluy Seig[r], donné le 20[e] jour de no- » vembre 1462, et la parance dud. Alardeau donnée le 25[e] » jour dud. moys, led. an, rendus cy appert. »

Le même comptable délivra au mois de juillet ou d'août

1463, *neufs saluts d'or* au roi de Sicile pour être employés à ses menus plaisirs. Ces pièces, valant ensemble 15ff 15s, provenaient d'un aide imposé au duché de Bar, au mois de mai précédent. Ce fut Gérard de Haraucourt, conseiller et chambellan du monarque, qui en donna quittance au receveur. Voici l'article du compte qui rappelle cette dépense :

« 15ff 15s audit Seigr roy, en 9 saluz d'or, à lui déliurez » par led. receueur des deniers dud. ayde, pour emploier en » ses menuz plaisirs. Comme il appert par le tesm. de mess. » Girard de Haraucourt, conseiller et chambellan dud. Sei- » gneur et l'estat dud. ayde, rendus cy. »

Olivier Haloret était maître de la chambre aux deniers du roi de Sicile en 1463. Le receveur général Jean de Barbonne lui délivra, le 30 novembre, en vertu d'un mandement du 8 juin précédent, 12,000 livres provenant de l'aide imposé dans le duché de Bar, au mois de mai, et destinés, savoir : 7,000 fr. à pourvoir à la dépense de René, et 5,000 à solder la dépense faite depuis cinq mois par ses gens et chevaux. Il lui délivra encore, au mois de mars suivant (1464), 60 écus (82ff 10s) qui durent être donnés à cinq des clairons et trompettes du roi de Sicile, à titre d'à-compte sur ce qui leur était dû pour leurs gages.

Le 9e compte de Jean de Barbonne, qui contient ces détails, rappelle la destruction d'un écu d'or faux que le collecteur de l'aide dans la prévôté de Gondrecourt avait reçu par inadvertance parmi les monnaies provenant de cet impôt ; la pièce était de cuivre; elle fut rompue par les soins du receveur général. Voici l'article du compte qui nous apprend ce fait ; il est tiré de la partie des recettes :

« 635ff 15s 7d ob. de Jehan Huyn, commis de par Mons. » le conte de Vaudémont, gouverneur etc. (1), à receuoir led.

(1) Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, gouverneur général du duché de Bar.

» ayde en la ville et preuosté de Gondrecourt, en 450 florins » au pris dessus dit, dont il faut défalquer et rabattre vng » escu d'or valant 34^{s} 4^{d} ob. t. que par ignorance ledit Jehan » Husson a receu dudit ayde, lequel par ledit receueur fut » cassé et rompu pour ce qu'il estoit faulx et de cuiure, par » parance donnée le 4^{e} jour de septembre 1463. »

Un autre compte de la recette générale du duché de Bar, rendu pour 1473-1474, rappelle l'assignation faite à la reine Marguerite, comtesse de Wirtemberg, de 33,000 écus à prendre sur la recette générale ordinaire, aides et extraordinaire du Barrois, par une transaction passée entre René et la reine Marguerite. Le receveur délivra à cette dernière, pour le 8^{e} paemient échu à la Saint Andry 1473, 2,000 écus d'or, à 20 gros 10^{d} pièce, ou 3,437$^{\#}$ 10^{s}. On voit par l'article du compte que René s'était engagé à payer ces 33,000 écus en écus d'or au coin du roi de France, et qu'il restait encore à effectuer, après la solde des 2,000 écus dus pour 1473, 8 autres paiements semblables. Voici les termes du compte :

« 3437$^{\#}$ 10^{s} en 2000 écus d'or, 20 gros 10^{d} pièce, payés par » ledit receueur, à la royne Marguerite, contesse de Wer- » themberg, pour le 8^{e} payement de 33,000 escus, à elle assi- » gnés prendre sur toute la recepte générale ordinaire aydes » et extraord^{res} dud. duché, par appoinctement fait comme » il est plus amplement déclaré ès précédents comptes dud. » receueur. Compte cy luy auoir paié pour le 8^{e} payement » escheu à la saint Andry 1473. Appert par sa quittance ren- » due cy.

» Et est assauoir que ledit receueur a payé lesd. escus à 22 » gros 11^{d} pièce, combien que ez autres payemens précédents » il ne les a paié que au pris de 20 gros 10^{d} pièce, mais pour » ce que lesd. escus ont esté mis partout le royaume de » France, et couront lors pour ledit pris, a esté contraint de » les faire valoir ledit pris, parce que par l'appoinctement fait » par ledit Seigneur roy et lad. dame, il appert icellui Seigneur

» roy et son conseil, tant par escript, comme de bouche, le-
» quel seigneur roy estre obligé à paier tous escus d'or du
» coing du roy, de laquelle chose led. receueur premiers que
» payer lad. somme et remond desd. escus, a autreffois ad-
» uerti led. Seigneur roy et son conseil, tant par escript,
» comme de bouche, lequel Seigneur roy, tout considéré a
» consenti que s'il n'y avait d'autre remède que led. receveur
» paiast lad. dame en escus ou au pris qui couroient.

» Appert par une lettre que ledit Seigneur roy en a
» escriptes aud. receveur rendue auecques lad. quittance.

» Demeure 8 tels paiemens. »

« 343 ℔ 15ˢ a ladᵉ dame pour la mieulx vaillance desd. 2000
» escus, qui lui ont été payés pour ce que de présent lesd.
» escus ont esté remontez et à ceste heure valent pièce 22 gros
» 11 deniers, qui lui ont esté payés par ordre, comme il est
» apparu par lettres du roy de Sicile et autrement ne s'est
» peu faire comme il est ci-dessus noté. »

Le 5ᵉ compte d'Antoine Warin, receveur général du duché de Bar (1483-1484), contient des détails relatifs au décri d'espèces ayant cours alors dans le Barrois. Ce registre nous fait connaître que le conseil de Barrois envoya, au mois de mai 1484, Didier Dupuis à Nancy pour y consulter le conseil de Lorraine sur la question de savoir pour quel prix se prendrait la monnaie courant au pays de Barrois, qui venait d'être décriée en Champagne, et si on la ferait décrier par cri public. Au mois de juin suivant, le même Didier Dupuis fit un nouveau voyage dans la même ville; il était chargé d'y conférer avec Louis Merlin, général des finances, afin de savoir, entre autres choses, si l'on ferait décrier les aigles et wissepains, ayant cours alors pour 2 blancs pièce, et qui avaient été décriés ailleurs.

Le compte nous apprend que le décri de ces espèces à Bar fut ordonné par René II. Les wissepains, qui passaient pour 8 deniers, furent remis à 5 deniers, et les aigles, qui avaient

cours pour 5 blancs, furent décriés à 6 deniers pièce. Les articles qui contiennent ces détails sont tirés, les deux premiers, d'un chapitre de dépenses faites pour *voyaiges et messaigeries*, et les autres d'un chapitre intitulé : *Depense commune*. Voici ces articles :

« 70ˢ payez par led. receueur, pour le salaire et voyaige » de Didier Dupuis, lui deuxième de personnes et che- » vaulx, en alant au lieu de Nancey, deuers Messeigrs du Con- » seil de Lorraine, auquel lieu, par ordonnance de Mess. du » Conseil de Barrois, il estoit envoyé pour la monnoie qui » couroit en pays de Barrois, et elle auoit esté descriée en » Champaigne, afin de sauoir d'eulx pour quel pris se pran- » droit ou auroit cours, et se par cry publicque on la feroit » descrier : aussi pour faire remonstrance d'aucunes charges » à lui baillées par instructions. En quoy faisant, séjournant » et retournant, il a vacqué par 4 jours entiers, pour lequel » voyaige et salaire lui a été taxé ladᵉ somme. Comme il ap- » pert par le tesm. de Mengin Thirion, clerc juré, daté du 14ᵉ » jour de may, l'an 1484, rendu cy.

» 60ˢ payés par led. receueur, pour les dépens de Didier » Dupuis, lui 2ᵉ de personnes et cheuaulx, en alant au lieu de » Nancey, deuers Monseigneur le Général, sauoir lestat qui » lui seroit ordonné ou baillié sur sa recepte, et aussi pour » sauoir quelle prouision de vin de Bar-sur-Aube et autres, » l'en feroit on chasteau de Bar, pour la despense de nostre » très redoubté Seigneur, Mons. le Duc de Lorraine et » de Bar, qui estoit délibéré venir audit Bar, comme il auoit » esté escript et signifié à Mess. des comptes : auec ce, pour » sauoir si l'en feroit descrier les aigles et wissepains, qui » lors auoient cours pour 2 blancs pièce, et ailleurs lesd. » monnoies auoient esté descriées. Comme il appert par le » tesm. de Mengin Thirion, clerc juré, datté du 28ᵉ jour de » *juin* on dit an 1484, rend. cy.

» 13ᵗᵗ 10ˢ que ledit receueur ou son commis a eu de perde

» et tare, sur la monnoie des wissepains, descriez par or-
» donnançe de mond^t Seigneur, aud^t lieu de Bar, dont il en
» auoit reçu des deniers de sa recepte, à l'eure qu'ils furent
» descriez, la somme de 37 frans, et les auoit receus pour
» 8^d pièce, et ils furent mis et descriez à 5^d; ainsy y eust de
» perde et tare, lad^e somme, parce que parauant ledit cry
» et ordonnance, il nen fut aucunement aduerty.

» 55^s que ledit receueur ou sond. commis a pareillement
» perdu sur la monnoie de Mes, qui auoit cours par tout le
» pays à 5 blancs les 3, et ils furent descriez à 6^d pièce, dont
» ledit receueur en auoit receu des deniers de la recepte la
» somme de 26 frans et demei. Ainsi y a eu de tare ladite
» somme, parce qu'il ne fut pas pareillement aduerti quils se
» deussent descrier. »

Antoine Warin mentionne, dans son 7^e compte (1485-1486), deux voyages faits à Nancy, l'un par Jean Dupuis, clerc et auditeur des comptes du Barrois, et l'autre par Didier Dupuis. Ces deux envoyés avaient, entre autres missions, celle de conférer avec le conseil de Lorraine, au sujet du décri d'espèces ayant cours alors dans le pays. Ces voyages paraissent remonter à 1486. Voici les détails qui s'y rapportent :

« 45^s payés par ledit receueur ou son commis pour les des-
» pens de Jehan Dupuis, lui 2^e et 2 cheuaulx, en alant, sé-
» journant et retournant de Nancey, où il a vacqué par 4 jours,
» pour pourter à nostre très redoubtée dame Madame la Du-
» chesse de Bar et de Lorraine, la somme de 200 frans restans
» de mil frans, à elle donnez par ses subgectz du duché de
» Bar, pour son joyeulx aduènement, et aussy pour parler à
» Messeig^rs du Conseil de Lorraine, pour le fait des mon-
» noyes quils entendoient descrier. Comme il appert par le
» tesm. de maistre Estienne de Naives, rendu cy. »

« 73^s 4^d payez par ledit receueur, pour les despens de Di-
» dier Dupuis et Richart de Roulée, par cinq jours entiers,
» tant en alant au lieu de Nancey, deuers Messeig^rs du

» Conseil, et aussi deuers Mons^r de Verdun (1), pour aucunes » affaires de la seigneurie, principalement pour le fait des » monnoyes descryées, assauoir si elles se prandroient jusques » au jour S^t-Michiel ou non, parce que Huyn Roynette, » lieutenant de Monseigneur le bailly de Nancy, auoit def- » fendu de non prandre les quarelins de Boulongne que pour » deux gros la pièce des grans, et un gros les petits. En quoi » faisant, séjournant et retournant, fut par eulx despendu, » comprins le salaire dud. Richart, pour auoir accompaignié » ledit Didier Dupuis, lad^e somme de 3 frans 8 gros. Comme » il appert par le tesm. dud. maistre Estienne de Naives, » rendu cy. »

On remarque dans le 8^e compte du même receveur (1486-1487) des articles de dépense qui prouvent que les wissepains et les aigles, décriés déjà en 1484, durent l'être de nouveau en 1487. Voici ces articles :

« 42^s 1^d payez par led. receueur à ceulx et pour les causes » qui s'ensuivent, cest assauoir :

» A Martin Patot, sergent de Bar, pour auoir par lui » pourté lettres, de l'ordonnance de Mess. des comptes, » adressans aux prevosts de Clermont, Varennes, les Monti- » gnons, Dun, Sathenay, Marville, Lonwy, Longuyon, Sancey » et Briey, pour les aduertir de déduire et despenser les wis- » sepains, quars de Mes et Aigles, pour ce que mond. Seig^r » auoit ordonné les faire descrier pour ce. . . . . 12^d

» A Humbert Forgeot, sergent, pour auoir pareillement » pourté lettres missibles, adressans aux prevosts de S^t- » Mihiel, Bouconuille, Lachaulcie, Estain, et le Pont à Mousson, » pour semblable cause. . . . . 8 gros.

» Et à Jehan Luillier, pour auoir pourté lettres au preuost » de Gondrecourt, auec autres lettres adrecans aux sénéchal

(1) L'évêque de Verdun. C'était alors Guillaume de Haraucourt.

» de Bourmont, preuost de Chastillon et Lamarche pour lad^e
» cause. . . . . 5 gros 1 blanc. »

Aux détails consignés dans ces extraits sur la fabrication et le cours des monnaies dans le Barrois et la Lorraine, pendant les 14^e (1), 15^e et 16^e siècles, nous jugeons à propos d'en ajouter d'autres tirés d'un écrit également authentique. Il consiste dans un état chronologique des paiements faits pour l'acquit de la dot d'Anne de Lorraine, fille du duc Antoine, mariée en 1540 à René de Châlons, prince d'Orange, mort en 1544; puis en 1548 à Philippe de Croy, duc d'Arschot, mort en avril 1549. Nous reproduisons cet état d'après une pièce d'écriture du temps, déposée dans les archives de l'ancienne chambre des comptes de Bar. Tout annonce qu'elle a servi aux opérations de la chambre. Des observations portées en marge (2) indiqueraient qu'elle y a été produite pour la vérification ou le calcul des sommes, intérêts et arrérages, dont l'acquit de la dot a dû nécessiter le paiement. Voici la copie textuelle de ce document :

« Payements faits en Lorraine en tant moins du dot du ma-
» riaige de Madame la duchesse douairiere d'Arschot, selon
» les jours et temps qu'ils ont esté fais, dressés par Loys Ro-
» douan, son secrétaire, et reduites toutes espèces.

» Le premier payement fut de 20,000 escus d'or sol',

(1) On n'a rapporté dans ces extraits qu'une seule note pouvant servir à l'histoire de nos monnaies durant le XIV^e siècle. Elle est tirée d'un titre que nous croyons inédit. On trouvera dans les *Recherches sur les monnaies des comtes et ducs de Bar,* publiées par M. de Saulcy, en 1843, de nombreux extraits, que nous avons communiqués à ce laborieux et habile numismatiste, sur la fabrication et le cours des espèces dans le Barrois sous les règnes d'Edouard I, Henri IV, Edouard II, et Robert. Nous avons renoncé à les reproduire ici, pour ne point étendre sans utilité le cadre d'un mémoire uniquement destiné à procurer des notions nouvelles sur cette partie importante du régime monétaire des deux duchés, dans le moyen-âge.

(2) Nous avons placé ces observations au milieu du texte, mais entre parenthèses.

» évaluez à 38 patars pièce, et se feict à Nancey, au moys de » septembre 1540, icy. . . . . 20,000 escus.

(» Quant à ceste somme elle ne porte aucun arréraige ny » intérest, car elle fut déliurée tost après la consommation » du mariaige, icy. . . . . néant.)

» Le 2e se feist audict Nancey, le second de juing 541, de » la somme de 14,567 escus d'or aud. prys, troys frans 8d, » monnoye de Lorraine, icy. 14,567 escus, 33 patars, 7d.

» Le 3e se feist au Seigneur de Villey, le 7e jour de juing » 43, et estoit la somme de 6913 escus d'or sol, aud » prys, icy . . . . . 6,913 escus.

» Le 4e se feist au secrétaire Rodouan, le 18e jour de feb- » urier 544, stil de Liège, comme contient la quictance de feu » Monseigr le Prince (le prince d'Orange), et estoit la somme » de 6,913 escuz d'or soleil dudict pris, icy 6,913 escus.

» Item. De mil escuz qui furent payez à l'escuyer Montai- » gnerot, qui lui furent assignés en Lorraine en tant moins » dudict dot, en recompense de ses services, qu'il avoit » fait à madicte dame et lorsqu'il s'en partit, estoit en l'an » 42, icy. . . . . 1000 escus.

» Somme en escus 49,393 escus et en livres de Flandres » de 40 gros, 93,846ff 14s.

» Autres payements faits sur ledict dot, depuis le trespas » de feu mons. le prince.

» Le 16e jour de nouembre 1544, a esté receu à Bruxelles, » Madame la duchesse de Lorraine y estant, 600 escuz » d'or soleil, dud. prys, (en liures de 40 gros, 1140ff.) » icy . . . . . 600 escus.

» Le 13e jour d'apuril 44, avant pasques (n. style 1545), » a esté receu 1777 escus, enuoyé par Mons. de Sanldon- » court, au lieu de Malines, (en liure comme dessus » 3,376ff 6s.) icy. . . . . 1777 escus.

» Le 7e jour de juillet 1546, ont esté reçues les espèces qui

» font somme en escus, eualuez comme dessus, assauoir 1380
» escus d'or.

» 250 florins d'or, de 28 patars pièce,
» 24 Phlus (Philippus), à 25 patars pièce,
» 100 Ridres de Geldres, à 22 patars pièce,
» 102 doubles ducats, à 78 patars pièce,
» 100 ducats simples, à 39 patars pièce,
» 8 Carolus d'or, à 20 patars pièce,
» 2 nobles à la roze, à 4[l] 4 patars et demi pièce,
» 10 gros monnoye de Lorraine.
» (En liure comme dessus 5,721 fr. 14[s] 4[d].)
» Réduictes en escus selon l'éualuation desd. espèces font
» icy 1958 esc. 30 pat. 4[d] maille.

» Le 23[e] jour d'octobre, on dit an 46, ont esté receues les
» espèces, assauoir :

» 800 florins de Vinter, à 22 patars pièce,
» 660 florins d'or, à 28 patars pièce,
» 280 ducats simples, à 39 patars pièce,
» 563 doubles ducats, à 78 patars pièce,
» 118 Phlus, à 25 patars pièce,
» 500 Ridres de Gehldres, à 22 patars pièce,
» 2 frans, monnoye de Lorraine,
» Reduictes selon l'évaluation, comme dessus, fait en
» escus dud. prys, (en liure comme dessus 5,244 fr. 6[s].),
» icy . . . . . 2,760 escus 6 pat.

» Le 9[e] jour de januier 47, ont esté receues les espèces suy-
» uantes, assauoir :

» 200 doubles ducats de Castille, à 78 patars pièce,
» 77 ducats di Tallaye, à 39 patars pièce,
» 100 ducats de Castille, à 39 patars pièce,
» 323 ducats de Portugal, à 39 patars pièce,
» Reduictes selon l'évaluation, en escuz dud. prys, (en liures
» comme dessus, 1755 fr.) faict icy. . 923 esc. d'or 26 pat.

» Le 17e jour de feburier 1548, ont été recues les espèces » suyuantes, assauoir :

» 6000 escus d'or sol', à 37 patars pièce,
» 3410 florins d'or, à 30 patars pièce,
» 305 doubles ducats, à 4[l] 2 patars pièce,
» 564 ducats simples de Portugal, à 39 patars pièce,
» 40 escus d'or soleil, à 37 patars pièce,
» 4 frans, monnoye de Lorraine.
» (En liure comme dessus 15,641 fr. 10s.)
» Revenant lesd. espèces, en escus de 38 patars pièce, 9,811 escus 12 pat.
» Sommaire en livre de 40 gros, monnoie de Flandres, 127,725ff 10s 4d mailles.

MÉMOIRE

SUR LA

BATAILLE DE NANCY,

GAGNÉE PAR RENÉ II, DUC DE LORRAINE, SUR CHARLES DE BOURGOGNE,

LE 5 JANVIER 1477 (1),

PAR M. L'ABBÉ MARCHAL.

La huitième question d'histoire, que je vais essayer de résoudre, suppose que les auteurs lorrains et étrangers qui ont décrit la bataille de Nancy ont manqué soit d'exactitude, soit de précision dans la désignation des lieux où s'est préparé et accompli le mémorable combat si fatal à la maison des ducs de Bourgogne, si glorieux pour le jeune duc de Lorraine,

(1) En réponse à la 8e question d'histoire : « Déterminer d'une manière précise, d'après les écrivains contemporains et particulièrement » l'auteur de la Chronique de Lorraine, la situation respective des deux armées du duc de Bourgogne et de René II, au moment où a commencé » la bataille de Nancy, le 5 janvier 1476 (1477). »

et si décisif pour les destinées d'une partie de l'Europe au quinzième siècle.

De tous les historiens qui ont raconté ce haut fait d'armes, l'auteur inconnu de la Chronique de Lorraine (1) est incontestablement le plus exact et le plus sûr; la narration de cet écrivain contemporain, qui a pris part à la lutte des Lorrains contre les Bourguignons, est aussi la plus circonstanciée. — Les dialogues entre Joannes Lud et Chrétien (2), tous deux secrétaires du duc René, et qui combattaient à ses côtés, complètent ou expliquent quelques points obscurs de la Chronique. — Le poème latin de la Nancéïde (3), imprimé au commencement du seizième siècle, mais composé à l'époque même de l'événement par le chanoine de Saint-Dié Pierre de Blarru, sur les mémoires que lui fournit le secrétaire Chrétien, d'après les ordres de René, est un écho fidèle de ce que racontent sur la bataille de Nancy la Chronique de Lorraine et les Dialogues ; mais cette composition, remarquable à plus d'un titre, vraie dans ses nombreux et intéressants détails, n'ajoute rien de bien circonstancié et de bien précis aux faits connus d'ailleurs : elle me servira cependant dans mon travail. — Celui de tous les historiens qui se rapproche le plus des trois ouvrages que je viens de citer, c'est Nicolas Remy; ce célèbre procureur général de Lorraine a fait imprimer son livre (4) pour la première fois en 1605, et l'a enrichi de particularités dont ne

(1) Dom Calmet, Histoire de Lorraine, 2de édition, tome VII, preuves, col. i.

(2) Dialogues entre Joannes Lud et Chrétien; édition de M. Cayon; Nancy, 1844, fol.

(3) Petri de Blarrorivo insigne Nanceidos opus etc. impressum in... pago Diui Nicolaï, anno 1518, fol. — M. Schütz a donné avec le texte latin une traduction française de ce poëme. Nancy, 1840; deux volumes in 8°, avec fig.

(4) Discours des choses aduenues en Lorraine depuis le décez du duc Nicolas, jusqu'à celui du duc René. Av Pont à Mousson, par Melchior Bernard, 1605, in-4°.

parlent pas ses devanciers, mais que, sans doute, il avait apprises de la tradition locale. Je mettrai à profit le témoignage de cet écrivain, si compétent dans la circonstance présente.

Voilà quels seront mes guides; mais je m'attacherai plus spécialement à la Chronique de Lorraine. Quant aux historiens modernes qui ont écrit avec quelque détail sur la bataille du 5 janvier 1477, je les citerai en comparant entre elles leurs diverses narrations; je les corrigerai même, s'il le faut, en les redressant d'après les textes primitifs ; aux indications obscures qu'ils ont données, je tâcherai d'en substituer qui soient claires, et dans celles où ils ont introduit la confusion, je m'efforcerai de mettre de l'ordre et de la netteté.

Pour me circonscrire dans les limites de mon sujet, je déterminerai :

I. Le lieu où le duc Charles de Bourgogne vint établir son ordre de bataille dans la journée du 5 janvier 1477; — le terrain qu'occupaient l'aile gauche et l'aile droite de son armée ; — l'endroit même qu'il choisit pour y placer son centre et son artillerie.

II. Je désignerai quel fut le point du territoire de Jarville que vint occuper René, avec les Suisses, les Alsaciens et les Lorrains, et d'où il indiqua aux troupes les positions à prendre pour attaquer sûrement l'ennemi ; — le ruisseau que traversèrent ces troupes confédérées avant d'arriver dans la plaine de la Malgrange ; — ce qu'il faut entendre par le bois de Jarville, par le *canton de ce bois*, près duquel furent apostés les conducteurs de bagages des troupes de René.

III. Enfin, je dirai le nom de la forêt qu'eut à passer l'armée lorraine, immédiatement avant de livrer bataille au duc de Bourgogne. Je déterminerai, autant que possible, le chemin qu'ont suivi, dans le bois de Saulru, René, les Suisses et quatre cents cavaliers français qui, les premiers, vinrent prendre en flanc l'aile droite des Bourguignons ; — la position des Suisses, quand ils sonnèrent de leurs cornes et firent la pre-

mière décharge de leurs couleuvrines. — Je finirai en indiquant les lieux où la mêlée devint générale, le moment où les combattants quittèrent le champ de bataille, les uns pour s'enfuir, les autres pour poursuivre les fuyards.

I.

Au sud-est de Nancy, et tout près d'une ancienne maladrerie appelée la *Magdelaine,* coule un ruisseau qui descend des environs du village de Vandœuvre, dans la direction de l'ouest au nord-est, et va se jeter dans la Meurthe, près du gué de cette rivière qui conduit droit à Tomblaine. Entre ce ruisseau et le ruisseau dit de Jarville, coulant à peu près dans la même direction, c'est-à-dire de l'ouest à l'est, pour aboutir dans la Meurthe au dessous de l'église de Bon-Secours, s'élève un large côteau, formant un plateau assez vaste, qui court, par une pente douce du midi au nord, l'espace d'une lieue, depuis la montagne jusqu'au lit de la rivière. Au quinzième siècle, les deux tiers de cette plaine étaient couverts d'une longue forêt, coupée par des ravins et des ruisseaux ; cette forêt, sous des dénominations différentes, selon les cantons qu'elle occupait, s'étendait du sud à l'ouest, depuis le village de Jarville jusque vers la commanderie de Saint-Jean du Vieil Aître. Ses épais taillis laissaient pourtant à peu près libre, et dégagée de larges futaies, une largeur de cinq cents mètres au côté droit de la route qui conduit de Nancy au bourg de Saint-Nicolas. Un espace d'un kilomètre environ séparait alors, comme il les sépare encore aujourd'hui, les deux ruisseaux de la Magdelaine et de Jarville. C'est sur une partie de ce territoire que les chroniqueurs lorrains ont placé l'armée du duc de Bourgogne. Voici le texte du plus explicite d'entre eux, de celui que j'ai pris pour mon guide principal (1).

(1) Vid. D. Calmet, ut sup., t. VII, col. cxxx.

« Or, disons du duc de Bourgogne lequel par l'aduis de ses » conseillers, auoit ordonnez toute puissance en trois batailles, » entre la Magdelaine et Jarville ; la première bande estoit son » auant garde, dont Jacques Galliot chief estoit, lesquels » estoient tous au loin des prey, près du guet de la ripuiere, » la bataille le duc de Bourgogne chef estoit, avec luy la plu- » part de ses hauts hommes estoient apres de luy, l'arrière » garde montoit hault tout au loin des prey jusques pres de » Solrus, ledit duc et tous ses conseillers auoient leurs artil- » leries et tous leurs cas affutez sur le hault chemin en al- » lant à Saint-Nicolas. Lesdicts Bourguignons tous s'assuroient » fermement que le duc René auec son armée viendroit » droict à eux par ce chemin, ce qu'ils ne firent pas, dont ils » furent trompez. »

Bien qu'indiqué d'une manière qui prête à l'arbitraire de l'interprétation, le lieu précis de la position de l'armée du duc de Bourgogne ne peut néanmoins être fixé ailleurs qu'entre les deux ruisseaux que j'ai décrits plus haut. La Chronique de Lorraine, les Dialogues de Lud et Chrétien ne parlent, j'en conviens, que d'une seule limite extrême de l'armée bourguignonne, et cette limite c'est la *Magdelaine*. Quant au ruisseau de Jarville, comme limite extrême opposée, il n'en est pas question même dans la Chronique. L'auteur de l'addition insérée dans le Commines de Godefroy (1), et Chevrier (2) ont commis une bévue manifeste, le premier en prétendant qu'entre le duc de Bourgogne et l'armée lorraine « il y avait un ruisseau qui passe en une maladrerie », et le second parce qu'il étend jusqu'à Jarville le centre de bataille où se tenait ce prince, et fait même tourner ce village par la gauche du centre qu'il commandait en personne. Le célèbre auteur de

(1) Dialogues, ut sup., page 65.

(2) Histoire civile, militaire, ecclésiastique, politique et littéraire de Lorraine et de Bar (par Chevrier); Bruxelles, 1758, t. III, pages 275-276.

l'histoire des ducs de Bourgogne (1) et M. Huguenin jeune (2), sans dire mot de la Magdelaine, placent le centre de bataille de Charles sur le ruisseau de Heuillecour (sic); mais évidemment ces deux historiens modernes sont tombés dans une confusion que je relèverai tout à l'heure, lorsqu'il s'agira de déterminer la position du ruisseau de Heillecourt. — Plus explicites que la Chronique de Lorraine et que Lud et Chrétien dans leurs Dialogues (3), lesquels se bornent à dire que « Charles vint avec ses gens se parquer de là la Magdelaine », — plus précis que plusieurs historiens modernes qui disent, les uns : « Charles avec tout son camp se retira à Jarville (4). Le duc de Bourgogne auait ja prins sa place de bataille au deça de Jarville (5) », et les autres, copiant la Chronique de Lorraine : « Charles vint se placer entre Jarville et Nancy (6), — entre la Magdelaine et Jarville (7) », le P. Roland (8) et Bexon (9) plus précis, ai-je dit, indiquent positivement la Magdelaine d'une part et le ruisseau de Jarville d'autre part, comme les deux limites extrêmes, en avant et en arrière, de

(1) Histoire des ducs de Bourgogne etc., par M. de Barante; Paris, 1837, cinquième édition, t. X, p, 422-423.

(2) Histoire de la guerre de Lorraine et du siége de Nancy par Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, 1473-1477; par Huguenin jeune; Metz, 1827, in-8° avec fig., page 264.

(3) Dialogues de J. Lud et Chrétien, ut suprà, pages 38-39.

(4) Epitome de l'origine et de la succession du duché de Lorraine, composé par frère Jean Daucy, religieux Observantin de Saint-François; ms. de ma bibliothèque, fol. 164, recto.

(5) Nicolas Remy, ut suprà, page 123.

(6) Vies de quatre ducs de Lorraine (par Hugo, abbé d'Etival); ms., fol. page 213.

(7) Dom Calmet, ut sup., t. V, coll. 374-375.

(8) La guerre de René II, duc de Lorraine, contre Charles Hardy (sic), duc de Bourgogne, où sont détaillées etc., par le P. Roland; Luxembourg, 1742, in-12, avec un portrait, page 293.

(9) Histoire de Lorraine, par M. l'abbé Bexon; tome I; Paris, 1777, in-8°, page 171.

l'armée bourguignonne. Je me range d'autant plus volontiers à cette opinion que je la crois incontestable.

Le capitaine italien Jacques Galiot, et mieux Galeotto, commandait l'aile gauche, ou, comme s'exprime le naïf auteur de la Chronique de Lorraine, « la première bande » qu'il appelle aussi l'avant-garde. Je regrette d'être obligé de faire observer ici que M. de Barante (1), trompé peut-être par le texte de François de Rosières (2) ou par un texte semblable, mais certainement fautif, a interverti l'ordre des bataillons, en confondant les chefs de l'aile droite avec les chefs de l'aile gauche. Cette dernière s'étendait dans les prés, depuis le gué de la Meurthe jusqu'au dessous de Bon-Secours, et couvrait de ses soldats les pentes qui avoisinent la route. — L'aile droite, remontant le bord oriental du ruisseau de la Magdelaine, environné alors de petites prairies, s'avançait dans les terres assez près du bois de Saulru, ainsi appelé du fort de ce nom, qui en était distant de quelques minutes. Voilà, d'après la Chronique de Lorraine et les Dialogues de Lud et Chrétien, et le plus grand nombre des historiens modernes, la véritable position de l'aile gauche et de l'aile droite des Bourguignons. Ce qui n'a pas empêché le P. Roland (3) d'affirmer, mais à tort, que ces trois corps d'armée (il comprend avec l'aile droite et l'aile gauche le centre de bataille) étaient rangés au long de la prairie; — le P. Leslie (4) de faire appuyer la droite vers la Malgrange. Chevrier (5) dit que la colonne de

(1) M. de Barante, ut sup., page 429.

(2) François de Rosières, Stemmatum Lotharingiæ t. V, historia capitalis, cxxxvij, fol. 331, recto., Parisiis, 1580, in-fol.

(3) Le P. Rolland, ut sup., page 294.

(4) Abrégé de l'histoire généalogique de la maison de Lorraine, rédigé pour servir à l'exercice public etc., etc., par Eugène-François, marquis de Ligniville, rhétoricien, pensionnaire au collége de la Compagnie de Jésus (le P. Leslie); à Commercy (1742), in-8°, page 76.

(5) Chevrier, ut sup., t. III, page 276.

la droite était postée à la gauche du chemin qui va aujourd'hui à la Malgrange ; elle avait devant elle un ravin et un bois derrière, pour favoriser sa retraite ; et M. Huguenin prétend que la gauche s'étendait jusque près de Tomblaine (1). Avec ces indications contradictoires, ou qui, du moins, sont peu précises, il est difficile d'établir sur quel point ont stationné l'aile droite et l'aile gauche du duc de Bourgogne. Je m'en tiens donc à ce que rapportent sur ce sujet tous les anciens historiens et surtout la Chronique de Lorraine.

Ni cette Chronique, ni les Dialogues n'indiquent clairement la position du centre de bataille de Charles ; mais je pense qu'il faut le placer, avec Nicolas Remy (2) et tous les auteurs modernes, « sur les advenues du grand chemin par où le duc de Bourgogne jugeoit le gros de l'armée lorraine devoir venir à luy ». Ces trois corps de bataille formaient sans doute une ligne depuis le gué de la Meurthe jusqu'au bois de Saulru. Cette ligne, qui s'étendait dans une longueur de plus de cinq cents toises, pouvait avoir de huit à dix hommes de profondeur, si l'on admet que l'armée ennemie était de dix mille soldats. Mais les trois corps de bataille, ne formant qu'une seule ligne, laissaient-ils entre eux des intervalles? — Le silence de l'histoire locale sur ces dispositions stratégiques ne permet pas de résoudre la question. L'inspection du terrain, la connaissance de l'art de la guerre au XV^e^ siècle, et la pratique actuelle de cet art faciliteraient peut-être à des militaires expérimentés la solution d'un problème que je dois laisser sans réponse. Quoi qu'il en soit, les terres que couvrait la majeure partie des Bourguignons de l'aile droite et du centre, vers le plateau de *Bellevue* et en se rapprochant de la route, appartenaient à l'ancienne ferme des Dames Prêcheresses de Nancy et sont

(1) Huguenin jeune, ut sup., page 264.
(2) Nicolas Remy, ut sup., pages 123-124.

aujourd'hui traversées par le chemin de fer à partir de la rue de Nabécor jusqu'à la route d'Épinal.

Selon Chrétien (1), secrétaire de René et l'un des deux auteurs des *Dialogues* dont j'ai déjà eu occasion de parler, le duc de Bourgogne avait braqué son artillerie sur le chemin de Jarville « où le pas estoit entre le bois et la rivière ». Ce qui indique, si je ne me trompe, l'endroit le plus resserré de la route de Nancy à Saint-Nicolas, entre Jarville et la Magdelaine. Or, le rétrécissement le plus considérable de cette route, au côté nord du ruisseau de Jarville, dans la limite que je viens de fixer, ne peut être éloigné de l'emplacement actuel de Bon-Secours. Est-ce précisément sur ce point, au bord escarpé du ruisseau, qu'il faut placer l'artillerie des Bourguignons, ou bien faut-il la reculer de quelques pas sur un tertre qui a disparu aujourd'hui, mais qui existait encore certainement du temps du duc Léopold ? La route en faisait le tour, comme le marque un ancien plan manuscrit des villes vieille et neuve de Nancy que j'ai sous les yeux. La Chronique de Lorraine et Nicolas Remy ne donnent pas d'indication assez positive pour lever le doute, et les historiens modernes eux-mêmes jettent peu de lumière sur ce point obscur de topographie. D'après le P. Roland (2), D. Calmet (3), et l'abbé Bexon (4), Charles plaça son artillerie « sur une petite terre », « sur un petit tertre qui commandoit le grand chemin par où les Suisses devaient passer » ; et selon M. de Barante,

(1) Dom Calmet, ut sup., t. VII, preuves, col. cliij. L'éditeur des Dialogues de Lud et de Chrétien, M. Jean Cayon, donne ici un texte différent de celui de l'abbé de Senones, mais qui est le même quant au sens ; voici ce texte : « Voyant que le duc de Bourgogne avoit mis son artillerie sur le chemin de Jarville où le pas *est estroit*, entre le bois et la rivière », page 63.

(2) Le P. Roland, ut sup., page 293.

(3) Dom Calmet, ut sup., t. V, col. 375.

(4) L'abbé Bexon, ut sup., page 171.

« l'artillerie du duc de Bourgogne fut établie sur la route à un endroit où elle était un peu élevée (1).» Mais où était cette « petite terre », ce « petit tertre », cet endroit « un peu élevé » de la route? C'est ce que personne n'établit directement. — Pourtant, si, d'une part, le duc Charles vint se poster sur l'emplacement même de Bon-Secours, comme le veulent les trois premiers auteurs dont je viens de citer les paroles; — si, d'autre part, comme le dit Nicolas Remy (2), « le duc de Bourgogne rangea toute son artillerie à la tête de sa bataille »; si son avant-garde était bordée d'artillerie, d'après le P. Roland (3); si, d'après M. Huguenin (4), « Charles plaça toute son artillerie au travers du grand chemin de Saint-Nicolas et rangea par derrière son principal corps de bataille »; si enfin, pour emprunter le langage inexact, mais vrai au fond, de M. de Barante (5), le ruisseau de *Heuillecour* (il fallait dire de Jarville, je le prouverai bientôt) « couvrait le front de bataille de Charles et lui servait de retranchement », ne puis-je pas conclure avec quelque vraisemblance que l'artillerie des Bourguignons était positivement sur le terrain de Bon-Secours, tout près du ruisseau, et pointée de manière à foudroyer les Lorrains, s'ils tentaient d'attaquer l'ennemi par la grande route. C'est aussi l'opinion du P. Benoît Picart (6). — Chevrier (7) ne se contente pas comme les autres historiens d'indiquer une seule position à l'artillerie bourguignonne; il fait soutenir « par des batteries différentes, avantageusement placées », ce sont ses expressions, les trois colonnes de l'armée de Charles,

(1) De Barante, ut sup., page 422.
(2) Nicolas Remy, ut sup., page 123.
(3) Le P. Roland, ut sup., page 306.
(4) Huguenin jeune, ut sup., page 264.
(5) De Barante, ut sup., page 423.
(6) Le R. P. Benoît Picart, L'origine de la très-illustre maison de Lorraine, avec etc. Toul, 1704, in-8°, page 461.
(7) Chevrier, ut sup., t. III, page 275.

et il ne précise pas leur position autrement qu'en groupant près de la Meurthe et de Bon-Secours les batteries dressées pour la colonne du centre; mais cette opinion viendrait encore fortifier celle que j'ai déjà formulée, à savoir que l'artillerie du duc de Bourgogne occupait le terrain même où est bâtie l'église de Bon-Secours. Cependant, au rapport de D. Calmet, « l'artillerie des ennemis, qu'on fit à la fin jouer, ne fit presque aucun effet..., parce quelle tirait de loin et au hasard. » Or, si les chemins creux, couverts de halliers et de buissons, dans lesquels, ainsi que je le dirai plus tard, se jetèrent les soldats de Harther et de Thierstein, étaient les chemins qui environnent le ruisseau de Jarville, près de Bon-Secours, il s'ensuit que l'artillerie bourguignonne, qui tirait de loin et au hasard, n'était pas pointée sur le ruisseau; mais un peu en deçà, sur le tertre qui a disparu depuis un siècle environ par le nivellement de la route. J'ai scrupuleusement rapporté les diverses opinions des auteurs sur le point en question, chacun est libre d'adopter celle qui lui paraîtra la mieux établie. Ce qui est hors de toute controverse, c'est que le duc de Bourgogne, comme dit Nicolas Remy (1), rangea toute son artillerie à la tête de « sa bataille, sur les advenues du grand chemin, par » où il iugeoit le gros de l'armée ennemye devoir venir à luy. » Et n'estoit son dessein sans discours, car (disoit-il) ces Al- » mans, dont elle est principalement composée, marchent » serrés et non estendus en haye, ou en file, comme les au- » tres nations : et ainsi, les canonades donnantes au travers » d'eux, les esclairciront tellement que nous en aurons puis » apres bon marché. En quoy néantmoins, il se trouua trompé, » parceque rien ne s'aduança de ce costé là, aduerti qu'on » estoit de son dessein ». C'est ce qu'il me faut expliquer dans mon second paragraphe.

(1) Nicolas Remy, ut sup., pages 123-124.

II.

Sur quel point du territoire de Jarville s'arrêta l'armée confédérée du duc de Lorraine au moment où les chefs de cette armée, instruits de la manière dont était disposée la bataille du duc de Bourgogne, assignèrent à leurs troupes les différentes positions qu'elles devaient prendre avant d'attaquer les Bourguignons. Pour répondre à cette question, j'emprunterai encore le témoignage de la Chronique de Lorraine (1) : « Quand » le duc René et tous les Suisses viendrent apres de Jarville, » tous la saresterent, l'armée des bourguignons veoir ne les » pouuoit, ilz prinrent la conclusion comment assaillir les de» buoient; le duc belle noblesse entour de luy auoit, pour le » premier Monsieur de S^t^-Aman, Valtrin Visse; Jacquot de » Sauigny, Messire Balthazar de Hausonuille, Messire Ferry » de Paroye, Mons^r^ de Herdemont, Mons^r^ de Bassompire, » Messire Jean de Hassonville, lesquelz tous bien le chemin » sceauoient; Waltrin Visse que bon allemand scauoit, il ap» pelle les capitaines suisses et leur dict, Mes seigneurs il est » nécessitez de sçauoir comment et par quel moyen nous vou» lons donner ceste bataille au duc de Bourgogne, car il a sur » ce chemin tout son cas affutez; car il s'assure que droict à » luy notre bataille luy voulons présenter. Quand ainsy le fe» rions, son artillerie grand dommage nous feroit; se dict le » dict Vaultrin Visse, Messeigneurs ils scauent bien que nous » sommes icy, mais poinct ne nous ont encore veu, voicy » comme faire nous debuons, se joyer debuuons. Nous ordon» nons à cent de nos auanturiers et des mieulx montez, qui » les escarmoucheront tous au long de ces prey, et les entre» tiendront, jusques à ce que de nous nouuelles ouyront, d'au-

(1) Dom Calmet, ut sup., t. VII, preuves, col. cxxxj.

» tre part au quanton de ce bois, pages, femmes et chariotz » tous ensemble seront, lesquelz peu à peu se montreront. Le » duc de Bourgogne et toute son armée, il leur sembleras que » a cest endroict les irons assaillir, mais icy par derrier ce » bois ie vous conduiray droict à la Malgrange; car nous yrons » tous à la couuerte qu'il ne nous pourrons appercevoir jus- » que à ce que sur leur arrière garde nous frapperons. »

On le voit, l'écrivain lorrain ne se contente pas d'assurer qu'il y eut une halte près de Jarville, mais il précise, d'une manière qui exclut jusqu'à l'ombre du doute, l'endroit où elle se fit. En parlant des diverses positions qu'on allait donner aux troupes lorraines, le chroniqueur indique assez clairement que ces positions étaient en vue; — ce n'était pas dans l'éloignement des lieux que délibérait le conseil de guerre de René ; *ces prey*, le *quanton de ce bois* que montre Vautrin de Wuisse frappait immédiatement les regards; les Bourguignons ne pouvaient voir l'armée lorraine, non parce que cette armée était éloignée, mais parce que la forêt voisine, le bois de Jarville, cachait les Lorrains à l'ennemi. René II et son armée étaient donc alors au dessus de Jarville, sur un escarpement qui domine le ruisseau de Heillecourt, c'est-à-dire aux environs du territoire et sur le territoire même devenu aujourd'hui la splendide villa que son propriétaire, M. Jules Gouy, a baptisée naguère avec tant d'à propos du nom de *Renémont*.

Je viens de nommer le ruisseau de Heillecourt; c'est bien certainement celui-là que l'auteur de la Chronique de Lorraine fait passer, sur la glace, à toute l'armée qui se prépare à attaquer les Bourguignons, et dont la majeure partie s'arrêtera dans la plaine de la Malgrange. Je continue de citer le vieil auteur lorrain (1).

« ..... Quand vint à passer le rups de Haillecourt, l'eau

(1) Dom Calmet, ut sup., col. cxxxj.

» estoit surmontée, passer le falloit, les pietons à peine le pu-
» rent ilz passer, tous les plus mal chaussez par dessus puis-
» serent tous plain leurs souliers. Quand toute l'armée oultre
» furent passez, tous en une plaine pres de la dicte Malgrange
» ils s'arresterent. » Pour quiconque connaît les lieux, rien de plus clair, rien de plus positif et de mieux déterminé que la désignation de ce ruisseau de Heillecourt. Après l'avoir traversé à l'est, devant Jarville, on arrive bientôt à la Malgrange, située dans la direction de l'ouest. Eh bien, MM. de Barante (1) et Huguenin (2) ont confondu ce ruisseau qui coule à l'est de la Malgrange avec le ruisseau de Jarville qui coule au nord, méprise dans laquelle ne fussent certainement pas tombés ces honorables écrivains, s'ils eussent complété les vagues renseignements des livres par une exacte inspection des lieux. La confiance trop facilement accordée à des documents écrits a produit une seconde erreur chez d'autres écrivains, qui, interprétant mal le récit de Nicolas Remy (3), ont placé les conducteurs des bagages de l'armée lorraine près du bois de Saulru (4), sans songer qu'on appelait quelquefois de ce nom le bois même de Jarville. Cette erreur paraîtra évidente si l'on veut bien réfléchir que les *pages*, *les femmes* et les *chariotz* qui devaient se montrer *peu à peu* à l'ennemi placé sur le grand chemin, vers l'emplacement actuel de Bon-Secours, et simuler une attaque de ce côté, n'auraient pu agir de la sorte, s'ils eussent été placés au *Saulru* même, comme l'insinue l'abbé Hugo. —

(1) M. de Barante, ut sup., page 423.
(2) Huguenin, ut sup., page 264.
(3) L'abbé Hugo, ut sup., page 215.
(4) Le bois de Saulru, appelé dans la suite *Bois de Brichambeau* parce que ce qui en restait avoisinait la ferme de ce nom, existait encore au siècle dernier. Ce bois, qui venait jusque sur la route d'Epinal et tout près du ruisseau de Jarville, s'étendait presque depuis Bellevue jusqu'à la campagne du Charmois. Voyez dans la bibliothèque de M. Noël un plan manuscrit très-détaillé de la ville de Nancy et de ses environs.

Au lieu d'être en avant du centre de bataille de Charles, les conducteurs des bagages se fussent trouvés en flanc ou sur les derrières de l'aile droite. Je l'ai remarqué plus haut, le bois de Saulru et le bois de Jarville formaient ensemble une même forêt ; elle portait l'une ou l'autre de ces deux dénominations, suivant qu'elle touchait au territoire de Jarville, ou suivant qu'elle avoisinait le fort de Saulru.

Dans ma pensée, la forêt prenait le nom de *bois de Jarville* à partir du ruisseau de Heillecourt, en allant de l'est à l'ouest, et le nom de *bois de Saulru*, de l'autre côté du ruisseau de Jarville, en se dirigeant vers le fort de Saulru, dont il a déjà été question dans ce mémoire. Le canton ou coin du bois de Jarville, où, pour tromper les Bourguignons, furent placés les bagages de l'armée lorraine, se trouvait à moitié chemin de Jarville au ruisseau du même nom, à quelques centaines de pas de la route, vers l'avenue actuelle de la Malgrange.

III.

De la hauteur de *Renémont*, où s'est faite une première halte, le duc de Lorraine est arrivé vers neuf heures du matin, avec tous ses gens, dans la plaine de la Malgrange, en suivant très-probablement les abords d'un chemin qui longe le revers d'un coteau. Il ne faut pas confondre avec ce chemin celui que Stanislas a fait tracer parallèlement pour servir d'avenue à son château. La plaine de la Malgrange est située à la droite des bâtiments de la maison royale qui regardent Nancy. Au quinzième siècle, cette demeure princière n'était peut-être qu'une simple métairie, comme son nom semble l'indiquer. — L'armée lorraine, après une seconde halte, pendant laquelle les troupes prennent des dispositions nouvelles, et qui permet à un prêtre allemand de haranguer les Suisses, cette armée va s'avancer enfin de là vers l'aile droite ou arrière garde des Bourguignons. Vautrin de Wuisse, qui la conduira par des che-

mins qu'il connaît parfaitement pour les avoir souvent fréquentés, s'adresse en ces termes aux chefs de cette armée, si désireuse d'en venir aux mains avec un ennemi sur lequel elle a tant d'injustices à venger et tant de cruautés à punir : « Mes » amys, soyez tous delibérez de donner dedans ces Bourgui» gnons, car plus ny a que ce buisson à passer, tous à la cou» uerte jusques sur eux nous yrons, quand viuement sur eux » chargerons, ie ne faict poinct de doute, car nous les deffe» rons, ilz ne cuident pas que de ce costé assaillir les deb» vons ».

Il était facile aux soldats de René, placés dans la plaine élevée de la Malgrange, d'apercevoir le bois de Saulru, d'en mesurer l'étendue. Cette portion du bois touchait en quelque sorte à leurs pieds ; elle n'offrait en réalité, selon l'expression du capitaine Wuisse, que l'aspect d'un buisson, ramassée qu'elle était entre les deux ruisseaux de Jarville, à l'extrémité est, et le ruisseau de la Magdelaine, à l'extrémité ouest. Après un bon quart d'heure de marche, depuis la Malgrange, les troupes de René, au nombre de quinze à dix-huit mille hommes, infanterie, cavalerie et artillerie, s'avançant sous le bois de Saulru, en regard de Vandœuvre, sans être aperçues de l'ennemi, s'engagent dans un chemin creux pour le surprendre bientôt sur ses derrières ; mais devançant le gros de l'armée lorraine dans ce même chemin pratiqué pour les voitures, et que le chroniqueur appelle *charrière*, en langage du pays, quatre cents cavaliers français débouchent sur le flanc de l'aile droite bourguignonne, appuyée à la lisière septentrionale du bois.

Je dois examiner ici s'il est possible de déterminer, soit par le texte des historiens, soit par la vue des lieux, la situation de cette *charrière*. Les Dialogues de Jean Lud et de Chrétien, pas plus que la Chronique de Lorraine, ne donnent d'indication satisfaisante ; ce que j'ai pu apprendre du premier de ces documents historiques, c'est que « Monsieur le

» comte de Tirestain auec Guillaume Harter capitaine or-
» donné pour les Suysses conduisirent toute l'armée sans
» être apperçeuz de ses ennemys jusque ad ce quilz les ap-
» perceuoient et voyoient au costé d'eulx (1)». — C'est que
« René envoya l'auant garde passer aupres du bois au costé de
» l'artillerie ennemie par un vieil chemin en observant leur
» ordre qui vint donner au flanc de la bataille de M. de Bour-
» gogne (2) ». La Nancéïde parle aussi de ce vieux chemin, et le poète ajoute « qu'il est creux et toujours ombragé d'arbres »; que « pour arriver dans ce chemin, depuis les campagnes qui » avoisinent Jarville, les troupes de René, pour éviter le front » de bataille des Bourguignons, avaient pris à revers la posi-» tion que garnit en vain une nombreuse et forte artillerie »; — que par ce chemin, « le général des Suisses, Herther, » ordonne à ses soldats de commencer l'attaque ». Suivant Nicolas Remy (3), « on fit escouler l'avant garde de l'autre » costé du bois de Solru, à l'opposé du chemin où Charles » auoit son artillerie et cette auant garde donneroit à dos à » à l'arrière garde ennemie et la prendroit, comme on dit, au-» deuant par derrière». D'après l'abbé Hugo, « Harter, qui » avoit conduit l'avant garde par les défilés du bois de Solru.., » chargea l'arrière garde en queue (4) ». Selon D. Calmet (5), « la cavalerie française alloit le long d'un chemin creux sans » être apperçue des Bourguignons ». « Et, dit M. de Barante, » Guillaume Harter avec son avant garde se porta à la gauche, » et suivant un ancien chemin le long du ruisseau, s'en alla

(1) Dialogues de Lud et de Chrétien, ut sup., page 39. Je dois remarquer ici que le texte donné par M. Jean Cayon est fautif; au lieu de : Jusques ad ce quilz les *apperceurent voyoient* au costé deulx, il faut, comme dans les manuscrits : *apperceuoient et voyoient.*

(2) Ibid., page 63, et D. Calmet, ut sup., t. VII, preuves, col. cliij.

(3) Nicolas Remy, ut sup., page 125.

(4) L'abbé Hugo, ut sup., page 216.

(5) D. Calmet, ut sup., t. V, page 379.

passer dans le bois, derrière le coteau où s'appuyoit la droite de l'ennemi (1) ».

Eh bien ! dans ces cantons, il n'existe de *vieil chemin*, *de défilés*, de *chemin creux*, *longeant un ruisseau*, de chemin *d'où les Lorrains apperceuoient et voyoient l'ennemi au costé deulx, d'où ils pussent prendre en flanc et à dos l'aile droite des Bourguignons*, que le chemin qui, descendant du bas de la montagne de Vandœuvre, longe en partie le ruisseau de la Magdelaine, et vient aboutir à la maladrerie du même nom. Ce chemin, comme dit D. Calmet, après la Nancéïde, est *creux*, mais seulement vers l'endroit où les troupes lorraines ont dû se diriger, en tournant à droite et gravissant le plateau boisé que couronnent à présent les maisons et les jardins de Bellevue, pour prendre à dos l'aile droite des Bourguignons, qui y était postée. Bordé à gauche et à droite par la forêt, ce ravin ou charrière ne s'avançait point au-delà et ne se prolongeait pas, comme aujourd'hui, et depuis quelques années seulement, jusqu'à Vandœuvre.

Tel qu'il apparaît encore, il se prête merveilleusement à toutes les manœuvres exécutées par l'armée de René, suivant les différents historiens. — Sa situation, ainsi déterminée, permet d'admettre que l'attaque contre l'aile droite bourguignonne s'est faite en flanc par la cavalerie française d'abord, laquelle, étant repoussée, recula sur les Suisses, au dire de l'abbé Bexon (2). — Qu'elle s'est faite en queue bientôt après par les Suisses, car, selon Hugo abbé d'Etival (3), « Maures » et Oriole engagèrent le combat à la tête d'un détachement de » quatre cents chevaux, pour donner loisir aux Suisses de venir » charger à dos l'arrière garde ». — Qu'elle s'est faite bientôt après, tout à la fois et par toute l'armée confédérée, en flanc,

(1) M. de Barante, ut sup., page 427.
(2) L'abbé Bexon, ut sup., page 173.
(3) L'abbé Hugo, ut sup., page 215.

en tête et en queue. Nicolas Remy (1) observe, en effet, que « Charles avoit jecté son arrière garde vers le Solru sans la » pousser comme il deuoit jusqu'a l'orée du bois qui regarde la » montagne ». Il y avait par conséquent un vide entre les Bourguignons et le bois; — c'est précisément par ce vide, qui devait être considérable, que purent s'élancer sur les flancs de l'ennemi, et de là sur son front de bataille, sur son artillerie, et peut-être encore sur son aile gauche, René, la chevalerie lorraine et les Suisses. C'est donc très-certainement en montant le revers occidental du plateau de *Bellevue*, dans une largeur ou étendue de plusieurs centaines de toises, que les Lorrains ayant à dos le ruisseau de la Magdelaine, commencèrent la déroute des Bourguignons. C'est là que les gens d'Uri et d'Underwald firent entendre aux oreilles de Charles ce son formidable, avant-coureur de sa défaite à Morat et à Granson. — C'est là enfin que les soldats du Téméraire, spectateurs et victimes de la fureur des Suisses, commencèrent, épouvantés et découragés tout à la fois, cette fuite honteuse, où la plupart, avec leur chef infortuné, ternirent leur gloire en perdant la vie.

Je laisse parler, en terminant, le naïf mais véridique auteur de la Chronique de Lorraine, à qui j'ai fait de si larges emprunts (2) : « Deux capitaines français l'ung appellez Manes et » l'autre appellez Auriole lesquels auec eux auoient plus de » quatre cent cheuaulx, lesquels en une chariere se mirent, en » auant cheuauchaient, quand hors de la dicte charière furent » venus, les Bourguignons les virent, dont très fort crioient » vive Bourgongne et les assaillirent, dont il fut force aux Fran- » çais de eux reculer; mais les armées des Suisses qui bien pres » estoient, commencèrent à sonner de leurs trompettes, l'un

(1) Nicolas Remy, ut sup., page 124.
(2) Dom Calmet, ut sup., t. VII, col. cxxxiij.

» gros et l'autre cler, et tous en un mommens les couleurines
» deschargirent tous leurs batons, jamais orgues ne sonnerent
» sy drues, comme ilz deschargeoient — les Bourguignons bien
» viuement descharger sur eux vouloient, mais de la force de
» tirer, tous leurs cheuaulx estoient espouuantez, les picques
» qui après estoient tous subitement chargirent sur les bour-
» guignons que rien n'espargnoient car tous ilz mectoient à
» mort; quand les Bourguignons virent que resister ne pou-
» uoient et que par terre leurs gens ilz mectoient, ilz furent si
» espouuantez, que subitement ilz prindrent la fuite. Le duc de
» Bourgogne que en la bataille estoit, luy et ses gens ouyrent
» les trompettes, et puis virent l'arriere garde que desjà fuioit.
» Il demanda quelle gens il voioit courir, ces gens luy dirent :
» Monseigneur nauez vous pas ouys les trompettes de Moratte
» et Granson, certainement ce sont noz gens qui fuient de de-
» uant les Suisses et que votre arriere garde ont assaillis, ne
» voyez-vous pas comme ilz sen fuient, helas dict le duc de
» Bourgongne, comment me doibt ie garantir, ie voy que ie
» suis de toute part assaillis, par deuant et derrière, helas mes
» beaux amis et seigneurs ie vous prie aidez-moi à sauluer ma
» vie, ses gens luy respondirent, Mons^r, aultres choses, ne
» aultres aydes ne scaurions faire que de deuant eux nous en-
» fuyr..... Jacques Galiot que l'auant-garde auoit tout haban-
» donna, droict au guet de Tombeleine luy et ses gens s'en-
» fuirent en rompant la glace, tous le dict guet passèrent, droict
» à Metz s'en sont tous allez, le duc de Bourgongne bien se
» cuidoit sauluer, droict à Sainct-Jean, luy et ses gens leurs
» chemin ont prins; voyant lesdict Suisses et toute la cheuale-
» rie que tous les Bourguignons senfuioient, et que les maitres
» des artilleries ne pouuoient leurs batons décharger de toute
» leur puissance, sinon un coup de serpentines que subitement
» tira un coup, dont du dict coup deux cheualiers furent tuez,
» l'un d'Allemagne et l'autre de ce pays, Andreu de Boulac
» que s'appelait, les Lorrains s'approcherent de l'artillerie en

» donnant la chasse au dicts Bourguignons, que subitement » viendrent donner dessus la dicte artillerie, tellement que » tous les mirent à mort, lesdicts Suisses et toute la cheual- » lerie à grand coup de lance, despée, de hallebardes et de pic- » ques la chasse au duc de Bourgongne donnoient, tous ceux » qu'ils arrestoient, sans remission les mectoient tous à mort, » un nommé Claude de Baussemont vient joindre le duc de » Bourgongne, un coup de lance sur la croppière luy donna, » tellement que par terre le renversa, subitement d'aultres sur » luy ont tous chargez; quand le dict duc se sentit frappez » de lance et despees par les cheualiers et Allemans, il est a » presumer qu'il eut bien donnez tout son auoir pour sa vie » sauluer. Le dict duc dedans un prey fut arrestez, pres de » Sainct Jean de Virlais, là fut tuez, beaucoup de ses gens très » bien le pensoient deffendre, mais plus de cinq cent à l'entour » de luy au dict prey, en y eut des tuez, et quand sa noblesse » virent que leur Seigneur estoit mort, incontinant se mirent » en fuitte et l'abandonnerent les uns s'enfuyoient de ça et de » la.... tous ceux qui arrestez estoient, sans les prendre pri- » sonniers, on les mectoient a mort.... Le comte de Campo- » base, que au pont de Bouxiere estoit, moult fort l'avoit bar- » rez, tous les Bourguignons y cuidoient passer, mais tous y » estoient arrestez.

» .... Les gens du duc René tant a cheual comme a pied » subitement droict au pont de Bouxiere s'en allerent donnant » tousiours la chasse aux Bourguignons lesquels ilz les trou- » uerent que passer ne pouuoient, Incontinant sur eux com- » mencerent à charger si viuement, que au dict pont en y » demeura plus de cinq cens, les ungs auoient la teste fendue, » les aultres les bras couppez, les aultres de coup de picques » auoient le corps persez, moult en y eut des noyez, en cui- » dant l'eau passer, la dicte ripuiere poinct ne portoit, qui eut » vu les Bourguignons sur des glassons plusieurs y en auoient » qui venoient contre val, il sembloit à les veoir qu'il menaste

» des voiles de planches parmi la ripuière. Quand près du » pont venoient, les Suisses avec leurs picques la glace rom- » poient deuant eulx, tellement quilz les fesoient tous noyer, » daulcuns Bourguignons y auoient que grandes sommes dar- » gent vouloient donner et prisonniers se rendoient, mais les » Suisses nen vouloient nul prendre a mercy, le dict pont des- » barez fut, dont plusieurs Bourguignons passerent par dessus » et daultres que se jectoient en l'eau, dont plusieurs en y eut » de noyez et des tuez, on leur donna la chasse jusqua Con- » dez.... Le duc René tout doulcement avec plus de mil, et » toutes les bannieres que les capitaines auoient mis à l'entour » de luy, elles marchoient tousiours, pour veoir si quelques » uns des Bourguignons se mouuoit, quand aux jardins de » Bouxiere viendrent, la ilz sarresterent, car on auoit com- » mencez la bataille entre les dix a unze heures et auoit duré » jusques à cinq heures apres midy. »

J'ai fait connaître la position respective des deux armées du duc de Bourgogne et de René, au début et à la fin de la bataille de Nancy; je la crois entièrement conforme au récit qu'en fait l'auteur de la Chronique de Lorraine; cet auteur anonyme non plus que les deux secrétaires de René, contrairement au récit de Pierre de Blarru (1), ne parlent pas de la résistance qu'aurait opposée Charles aux attaques des Lorrains. Nicolas Remy (2), d'accord avec ces écrivains sur la fuite précipitée, et sans presque aucun combat, des généraux bourguignons et de la plupart de leurs troupes, affirme toutefois que Charles mit son armet en tête et vint « se fourrer où le combat estoit » le plus aspre et furieux; mais s'apperceuant que peu de ses » gens rendoient combat à l'entour de luy.... mesme que sa » bataille affoiblie du meilleur de sa caualerie auoit prins party

(1) Petri de Blarrorivo, ut sup., lib. sextus; et de la traduct. française, t. II, liv. sixième, 218, 219.

(2) Nicolas Remy, ut sup., page 126 et 127.

» ou mieux elle auoit peu, il se resolut à la chose laquelle » neantmoins il auoit tousiours la plus blasmée, qui fut de me- » nager sa vie par une prompte fuite, luy qui nauoit onques » veuë la peur au visage. Et duquel on disoit partout qu'il ne » craignoit rien en ce monde que la cheute du ciel ».

Quelques historiens modernes prétendent que l'aile gauche des Bourguignons, commandée par Galeotto, fut défaite par les Suisses de Harther et les Allemands du comte de Thierstein, et que ces deux généraux, après avoir détruit l'aile droite, se jetèrent de côté par des chemins creux et couverts de halliers et de buissons, à l'abri du canon (dans ce cas ç'aurait été en suivant le chemin qui prend au bas du versant septentrional du plateau de la Malgrange, côtoie la rive droite du ruisseau de Jarville en se dirigeant derrière Bon-Secours, et au delà jusqu'à la Meurthe); c'est en descendant cette gorge que les chefs de l'armée lorraine auraient, malgré la vigoureuse résistance du général italien, culbuté les Bourguignons de l'aile gauche, échelonnés dans la prairie le long du gué de la rivière; les choses se seraient passées ainsi, suivant Symphorien Champier, auteur du commencement du XVI^e^ siècle (1); ce qui n'est pas impossible sans doute, mais la Chronique de Lorraine ne dit mot de la résistance de Galeotto. — Les secrétaires de René, Lud et Chrétien, dans les documents qu'ils ont laissés, ne parlent pas non plus de cette circonstance de la bataille de Nancy; — et Nicolas Remy, bien instruit assurément de toutes les particularités du combat qu'il décrit, garde à cet égard le plus profond silence.

On voit par là combien quelques auteurs, même anciens, sont peu d'accord avec les récits contemporains, avec ceux

(1) Le recueil ou chroniques des hystoires des royaulmes d'Austrasie ou France orientale dite à présent lorrayne, etc. Venumdatur apud nanceium primarium lotharingiæ oppidum. Caractères goth.; 1510, fol. I, recto et verso.

surtout qui ont été écrits sur les lieux. — Les historiens modernes diffèrent aussi entre eux sur beaucoup de points importants, et spécialement dans la fixation du véritable théâtre où se sont exécutés les divers mouvements des deux armées(1). Il en est qui ont omis de mentionner des localités qu'on trouve désignées en toutes lettres dans la Chronique de Lorraine. — Quelques-uns, par une légèreté impardonnable, ont confondu les noms des ruisseaux, des forêts et des chemins, qu'il fallait soigneusement déterminer. — D'autres, tout en demeurant dans le vrai relativement à la désignation générale du territoire qu'occupaient respectivement les Lorrains et les Bourguignons, ont, par un défaut qui oblige à une étude fatigante et souvent stérile, manqué de cette précision qui est indispensable au lecteur. — Interprétant mal les anciennes chroniques, quelques modernes ont fait ouvrir l'attaque des troupes lorraines par l'artillerie bourguignonne (2), et l'abbé Hugo veut que cette attaque ait commencé par la cavalerie lorraine, René en tête. Sans la comparaison des anciens textes, de ceux des trois ou quatre auteurs que j'ai pris pour guides, et sans l'inspection du terrain, il est, j'en suis convaincu, de toute impossibilité à un historien, quels que soient son talent, sa sincérité et son travail de coordonner les faits entre eux comme ils se sont réellement passés selon le temps, selon les lieux. Le texte latin du poème de la Nancéïde, où il est question du chemin creux dont j'ai eu à parler plus haut, est, chacun peut s'en convaincre, une preuve sans réplique de cette dernière assertion.

(1) V. dans le théâtre de M. de Pixerécourt, t. III, page 204 et seq., la notice stratégique sur la bataille de Nancy en 1477, par M. Bergère colonel du génie; — ibid., Lettre stratégique du général Jomini à M. de Pixerécourt. — C'est surtout le plan gravé de la bataille qui me paraît fautif; il est peu en harmonie avec le texte de la *notice* et de la *lettre stratégiques*.

(2) Richard de Wassebourg, second vol. des antiquités de la Gaule Belgicque etc.; Verdun, 1549, fol. 523.

Je crois avoir restitué à chaque localité son nom, sa position. Je crois avoir raconté avec exactitude les diverses évolutions des deux armées. Me bornant à relater dans mon mémoire les faits mentionnés dans la Chronique de Lorraine, dans les Dialogues, et le poème de Blarru, je suis loin de rejeter ceux qu'ont admis, appuyés sans doute sur une tradition respectable, des historiens graves et presque témoins de ce qu'ils rapportent. J'ai parfaitement compris que je ne devais pas arguer de faux les historiens qui ont signalé des circonstances que d'autres écrivains ont passées sous silence. — En tout ceci j'ai cherché la vérité, sans autre préoccupation que celle de la trouver. Ai-je réussi dans mon travail? C'est aux lumières et à l'impartialité des membres du Congrès scientifique réunis dans la capitale des anciens ducs de Lorraine, sur les lieux mêmes où s'est accompli, il y a trois cent septante-trois ans, le drame sanglant, mais glorieux, de la bataille de Nancy, qu'il appartient de prononcer.

N. B. En joignant à mon Mémoire sur la bataille de 1477 une carte des lieux des environs de Nancy, mon intention n'a pas été de décrire ces lieux tels qu'ils étaient absolument au XV^e^ siècle. J'ai voulu seulement me rapprocher à cet égard, autant que possible, de l'exactitude topographique, et j'ai pour cela fait prendre un calque sur la plus ancienne carte manuscrite que j'ai pu découvrir.

COUP-D'OEIL

SUR

L'HISTOIRE DES CORPORATIONS

D'ARTS ET MÉTIERS

DANS LA LORRAINE, LE BARROIS ET LES TROIS-ÉVÊCHÉS [1],

PAR M. HENRI LEPAGE.

Plus les études historiques prennent de développements, plus elles deviennent sérieuses et approfondies, et plus on comprend combien il est utile, pour embrasser dans leur ensemble la marche et les progrès de la civilisation, de connaître, jusque dans ses plus petits détails, la vie intime des différentes classes d'individus qui composaient la société d'autrefois. Habitués que nous sommes généralement à n'arrêter nos regards que sur les personnages principaux des temps passés, nous oublions trop souvent qu'autour d'eux existaient des ar-

(1) En réponse à la quatorzième question d'histoire.

tisans, des bourgeois, des laboureurs, qui travaillaient, soit pacifiquement, soit les armes à la main, à organiser, à côté de la puissance féodale, un nouveau corps politique, qui, sous le nom de communes et de tiers-état, devait jouer un si grand rôle dans l'histoire de notre pays; car, suivant l'expression d'un de nos plus éloquents écrivains, c'est d'un sillon et d'une boutique que sont sorties les communes du moyen-âge (1).

Parmi ces classes d'individus, que j'indiquais tout à l'heure, il en est une qui, dans notre province surtout, est restée presque complètement inconnue : je veux parler des artisans, dont les nombreuses corporations, soumises à des règlements, à une discipline particulière, formaient comme autant de bataillons d'une armée active, laborieuse, intelligente, qui, dans les temps de danger public, devenait tout-à-coup une armée militante, aussi forte par le courage que par le dévouement à la patrie.

J'ai donc pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de présenter quelques aperçus généraux sur l'histoire de nos anciennes corporations ouvrières, de faire connaître les statuts qui les régissaient, les principes constitutifs, à la fois politiques, religieux et industriels, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'après lesquels elles étaient organisées. A défaut d'autre mérite, un travail de cette nature aura, du moins, celui de la nouveauté. Au reste, l'importance de recherches sur cet objet a été proclamée par des hommes dont l'autorité ne saurait être contestée. M. de Pastoret écrivait, dans le préambule du vingtième volume des ordonnances des rois de France : « Il y aurait à faire » un travail intéressant et des recherches instructives sur les » corporations et leurs statuts. C'est, on peut le dire, une lé- » gislation toute particulière, la législation du peuple de cette » époque : sous ce rapport, elle est digne des investigations des » érudits et de la curiosité des lecteurs ».

(1) Histoire de la civilisation en France, par M. Guizot.

Ces conseils ont été écoutés, et déjà l'histoire des corporations ouvrières de plusieurs villes et de plusieurs provinces a été écrite par des hommes aussi savants que consciencieux; je citerai, parmi eux, M. l'abbé Ouin-Lacroix, dont le livre sur les corporations d'arts et métiers de l'ancienne capitale de la Normandie est rempli d'aperçus ingénieux, riche de faits jusqu'à présent peu connus. J'ajouterai, enfin, que le Gouvernement lui-même, comprenant l'importance d'une pareille matière, a, dès l'année 1837, fait publier, dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France, le *Livre des métiers*, où sont consignés les règlements des corporations ouvrières de la capitale de la France.

Avant de parler des corps de métiers de notre province, je dirai quelques mots sur ces institutions en général, sur leur origine, leur développement, l'influence qu'elles ont exercée sur la civilisation. J'indiquerai rapidement ce qu'elles ont été dans les villes épiscopales de Metz et de Toul; je terminerai enfin par l'examen des caractères principaux qui distinguent les corporations de la Lorraine et du Barrois, et leur donnent une physionomie tout-à-fait particulière.

Un tel sujet n'offre pas de péripéties dramatiques, de tableaux émouvants. Cependant, il me semble qu'il y a quelque intérêt à étudier l'histoire de ces artisans des siècles passés, dont la vie a été si obscure, et qui, pour la plupart, ont disparu de la scène du monde, emportant avec eux, et leurs noms, et le souvenir de ce qu'ils ont fait.

I.

Les corporations ouvrières, dont on a coutume de faire remonter l'origine au moyen-âge, datent d'une époque beaucoup plus éloignée. Quelques auteurs veulent les trouver dans les castes des Egyptiens et des Indiens; d'autres nous les repré-

sentent sous Salomon, parmi ceux qui bâtissaient le fameux temple de Jérusalem ; sous Thésée, lorsque, fondant Athènes, il divisa les habitants en nobles, laboureurs, artisans ; sous Numa et les législateurs romains, qui avaient organisé en classes régulières, sous le nom de colléges, tous ceux qui exerçaient un même état, depuis les forgerons et les agriculteurs, jusqu'aux bouffons de théâtre (1).

Dès le commencement du V^e^ siècle, il y avait, dans toutes les grandes villes de la Gaule, une classe assez nombreuse d'artisans libres et constitués en corporations, en corps de métiers représentés par quelques-uns de leurs membres. La plupart de ces corporations remontent, dans le midi de la Gaule, et surtout en Italie, au monde romain. Depuis le V^e^ siècle, on en aperçoit la trace, directe ou indirecte, à toutes les époques ; et elles formaient déjà, dans beaucoup de villes, une des principales et des plus importantes parties du peuple (2).

En Italie, qui fut le berceau de la bourgeoisie libre au moyen-âge, et surtout dans les villes lombardes, le souvenir des institutions romaines contribua peut-être à la formation des corporations. Les princes en favorisèrent l'établissement, afin de les faire servir de contrepoids à la noblesse, et l'existence de constitutions municipales leur donna une nouvelle vie. Dès le X^e^ siècle, Milan possédait, sous le nom de *Credentia*, une association de ce genre. Au XII^e^ siècle, plusieurs communautés d'artisans jouissaient d'une importance politique, qui, dans la suite, ne fit que grandir et se développer (3).

La plupart des corporations prirent naissance, en Allemagne dans la seconde moitié du XII^e^ siècle. En Angleterre,

(1) Histoire des anciennes corporations d'arts et métiers de la capitale de a Normandie, par M. l'abbé Ouin-Lacroix.

(2) Histoire de la civilisation en France, par M. Guizot.

(3) Histoire des corporations d'arts et métiers, par M. de La Nourais.

comme dans ce pays, leur formation correspond à l'existence des premières constitutions municipales; seulement, l'élément démocratique y dominait davantage (1).

Les corporations industrielles, qui s'étaient formées dans la Gaule, disparurent à l'époque des désastreuses invasions des Barbares, emportées par la même tempête qui renversa l'empire romain, auquel elles devaient leur organisation. Elles commencèrent à reparaître vers le VIII^e^ siècle. Un capitulaire de Charlemagne, de l'année 800, ordonne que la corporation des boulangers sera tenue au complet dans les provinces. Un édit de Pistes, de 864, mentionne des dispositions relatives au corps des orfévres. Le magistrat chargé de la police des artisans et du gouvernement des corporations des marchands reçut, dès ce temps, le titre orgueilleux de roi des merciers, nom générique donné aux commerçants (2).

M. Depping a consigné, dans l'introduction au Livre des Métiers, de curieux détails sur l'état des classes industrielles sous le régime féodal. « Sous ce régime, dit-il, le seigneur de la terre était considéré, en quelque sorte, comme le maître des métiers. Pour avoir le droit d'en exercer un sur la terre qui relevait de lui, on lui payait une somme d'argent, ou l'on s'engageait à acquitter une redevance annuelle. On *achetait*, comme on disait, un métier, et le seigneur le vendait à celui qui voulait l'exercer. Voilà comme le roi faisait à Paris, du moins dans les quartiers où il n'y avait point de justice seigneuriale; pour un certain nombre de métiers, cette vente était un de ses revenus, et, selon l'usage d'alors, il l'aliénait à volonté en le cédant à des gens de cour ou à des personnes qu'il voulait favoriser; il leur faisait don ou cession du métier, c'est-à-dire qu'il les préposait aux artisans qui pratiquaient

(1) Ibidem.
(2) M. Ouin-Lacroix.

cet état; il les leur abandonnait comme une source de revenu perpétuel.

» Pour la surveillance à exercer sur les métiers, on trouva naturel d'en soumettre plusieurs aux hommes qui les exerçaient à la cour, et qui étaient censés les plus habiles ou les plus considérés dans leur profession : ainsi, les boulangers au panetier du roi, les forgerons et charrons au maréchal du palais, les marchands de vin à l'échanson du prince, les drapiers et tailleurs à son chambrier, etc. Dès lors, il s'introduisit une discipline pour chacune des professions; dans les cas de contestation, on consulta les plus anciens; ils disaient comme on avait agi autrefois, comment ils avaient toujours vu procéder; les us et coutumes commençaient à faire loi pour ceux qui entraient dans la profession, et insensiblement se formaient les corporations. Les vieux étaient les conservateurs des règles traditionnelles.

» Quand les charges à la cour furent, en partie, devenues héréditaires et féodales, les titulaires cessèrent de les pratiquer matériellement : le grand panetier ne fit plus de pain, le grand maréchal ne ferra plus de chevaux; mais ils conservèrent la surveillance du métier respectif et le droit d'en autoriser et d'en vendre l'exercice. C'est devant le prévôt de Paris, siégeant au Châtelet, que les métiers portaient leurs contestations, et ils s'adressaient au roi pour faire reconnaître et sanctionner les droits qu'ils exerçaient ou les usages qui leur étaient avantageux (1). »

Les corporations marchandes fixèrent particulièrement l'attention des rois de la seconde race, qui les envisageaient sous deux rapports, ou comme matière facile à impôt, ou comme moyen de procurer le luxe nécessaire aux castels et à l'église (2).

(1) Le Livre des Métiers; Introduction, par M. Depping.
(2) Histoire de Philippe-Auguste, par M. Capefigue, t. I.

Vers la fin du XII^e^ siècle, sous le règne de Philippe-Auguste, les corps de métiers, qui formaient des corporations privilégiées, étaient déjà nombreux à Paris : c'est ainsi qu'on comptait les bouchers, les talemeliers ou boulangers, les cervoisiers (fabricants de bière) et taverniers, les orfèvres, potiers d'étain et couteliers ; les serruriers, batteurs et tréfileurs d'archal, et haubergiers (fabricants de hauberts) ; les patenôtriers (faiseurs de chapelets) d'or, de corail et coquilles, d'ambre et de jais ; les cristalliers et pierriers de pierres naturelles (tailleurs de cristaux et de pierreries) ; les laceurs de fils de soie (fabricants de lacets) et fileurs de soie ; les lampiers, huiliers, chandeliers de suif et lanterniers ; les charpentiers, maçons, mortelliers et tailleurs de pierre ; les tapissiers de tapis sarrasinois (marchands de tapis orientaux), foulons et teinturiers ; les imagers, tailleurs de crucifix et peintres d'images ; les garnisseurs de gaînes d'épée, selliers, bourreliers et gantiers ; les cuisiniers, rôtisseurs et poulaillers ; les chapeliers de feutre, de coton, de fleurs et de plumes de paon (les *chapels* de fleurs et de plumes étaient usités les jours de fête) ; les fourbisseurs, archers, faiseurs d'arcs et d'arbalètes ; les pêcheurs et poissonniers ; et, enfin, une association ou confrérie, la plus importante de toutes, qui faisait remonter son origine jusqu'aux *nautes* parisiens du temps des Romains : c'était la *hanse* ou compagnie *de la marchandise de l'eau*, qui exploitait la navigation de la Seine et tous les transferts par eau (1). Tous ces métiers portaient bannière, assistaient en corps aux processions, avaient leur roi d'armes et jouissaient de tous les priviléges des agrégations du moyen-âge.

Louis IX essaya de réglementer l'industrie. D'après les ordres de ce prince, Étienne Boileau, prévôt de Paris, établit au Châtelet des registres pour y inscrire les règles pratiquées

(1) Histoire de France, par Henri Martin, t. IV.

habituellement pour les maîtrises des artisans, puis les tarifs des droits prélevés, au nom du roi, sur l'entrée des denrées et marchandises. Les corporations de métiers, représentées par leurs maîtres jurés ou prud'hommes, comparurent l'une après l'autre devant lui, au Châtelet, pour déclarer les us et coutumes pratiqués depuis un temps immémorial dans leur communauté, et pour les faire enregistrer dans le livre qui désormais devait servir de régulateur, de cartulaire de l'industrie. Ainsi furent rédigés, au nombre de plus de cent cinquante, les établissements ou statuts des métiers de Paris (1).

Dans les siècles suivants, des corporations s'établirent en grand nombre dans différentes villes de France : ainsi, de 1487 à 1497 on ne compte pas moins de trente-sept ordonnances relatives à cet objet. Les associations ouvrières, qui s'étaient considérablement multipliées à Paris sous le ministère de Colbert, furent supprimées par l'édit de Versailles, du mois de février 1776, puis rétablies sous une autre forme dans le courant de la même année. Enfin, elles furent abolies par la loi du 17 mars 1791, qui est encore aujourd'hui en vigueur.

Telle est, en quelques mots, l'histoire de l'origine des corporations ouvrières : il reste à examiner rapidement l'influence bonne ou mauvaise qu'elles ont exercée, non seulement sur l'industrie, mais sur la civilisation de notre pays. « Les statuts des métiers, dit M. Henri Martin, en parlant du règne de Louis IX, étant dressés sous l'influence des notables marchands, favorisèrent exclusivement les corporations établies contre toute concurrence. Les corporations avaient été l'unique refuge de l'industrie dans un temps d'anarchie sociale ; mais, opposées par leur essence même à l'esprit de progrès et d'in-

(1) Le Livre des Métiers.

vention, elles devenaient nuisibles en devenant inutiles, depuis que l'ordre social commençait à se constituer. »

Ces inconvénients, ce vice, suite nécessaire de l'origine même des corporations, avaient été bientôt compris; le régent Charles s'exprimait ainsi, dans une ordonnance de 1358 : « Ces reglemens en gregnieur partie sont fais plus en faveur et prouffit des personnes de chascun mestier que pour le bien commun ». En effet, chaque communauté n'avait en vue que l'avantage personnel des maîtres du métier; de là les longs apprentissages, qui, pour quelques corps d'états, étaient de huit à dix ans; les rétributions pécuniaires imposées aux apprentis, les priviléges réclamés pour les métiers de luxe, la gêne imposée à la concurrence et à l'émulation, enfin l'uniformité machinale dans la fabrication.

Dès le commencement du XIV^e^ siècle, Philippe-le-Bel s'était aperçu de ce vice des règlements, et avait supprimé les longs services et les rétributions auxquels les maîtres assujettissaient les apprentis. Mais, après le règne de ce prince, les maîtrises rentrèrent dans la jouissance de leurs anciens monopoles et continuèrent à repousser la concurrence.

Il est incontestable, néanmoins, ainsi que le fait judicieusement observer M. Ouin-Lacroix, que, dans des temps difficiles, où la liberté des transactions, des productions, des affaires commerciales étaient presque nulle, les statuts des corporations n'aient rendu des services réels à l'industrie, en obligeant l'artisan à atteindre un degré déterminé de perfection.

Les corporations eurent aussi, au point de vue des finances de l'Etat et de la défense du territoire, une utilité qu'on ne saurait révoquer en doute. Quand les artisans et les marchands furent constitués en corps, il suffit aux officiers du roi ou du seigneur de convoquer les notables et de les charger de recueillir la taille dans chaque métier. Il devint plus facile aussi de désigner chaque jour les gens qui devaient faire

le guet pendant la nuit, corvée à laquelle les bourgeois cherchaient autant que possible à se soustraire (1).

Si, d'un certain côté, les corporations furent nuisibles aux progrès de l'industrie, on ne peut nier qu'elles n'aient exercé, sous un autre rapport, une salutaire influence. A une époque où la plus grande partie des hommes vivaient dans une servitude humiliante, sous le joug de maîtres qui refusaient de les admettre aux bienfaits de la liberté, la culture des arts devint une source générale d'affranchissement. Les princes, qui avaient intérêt à les faire fleurir, à se ménager un appui, à se créer une nouvelle force dans ceux qui les exerçaient, contre une noblesse toujours avide du pouvoir, leur accordèrent des priviléges et des immunités. Les artisans, réunis ainsi en agrégations nombreuses et placées sous la protection du souverain, ne furent plus des individus isolés que leur faiblesse mettait à la merci des hommes puissants; ils purent opposer une résistance énergique à la tyrannie et s'affranchir de la condition humiliante dans laquelle leur position les condamnait à vivre.

Plus d'une fois, on doit le dire, les corporations ouvrières abusèrent de la puissance que leur donnait l'association; plus d'une fois, elles tournèrent contre l'autorité la force que celle-ci leur avait donnée : c'est ainsi qu'en 1335, on vit les corps de métiers de Gand, conduits par le brasseur Artevelle, se soulever contre le duc de Flandre et refuser, les armes à la main, de payer les impôts dont ce prince voulait surcharger la ville; c'est ainsi que, pendant les dissensions intestines qui signalèrent le règne du malheureux Charles VI, on vit quelques corporations, prenant parti soit pour les Armagnacs, soit pour les Bourguignons, déployer une énergie terrible, et attenter à la liberté du dauphin et du roi.

(1) Le Livre des Métiers.

Envisagées au point de vue religieux, les corporations produisirent d'incontestables avantages pour la société : elles contribuèrent, d'une part, à développer les arts ; d'une autre, à adoucir les mœurs et à répandre parmi les hommes, trop souvent ignorants et grossiers, les sentiments sublimes de la fraternité.

Chaque corporation, placée sous l'invocation d'un saint dont l'image était peinte sur la bannière de la confrérie, avait, dans l'église de la ville, sa chapelle particulière, qu'elle tenait à honneur de décorer et d'embellir. La cathédrale de Rouen, l'église de Saint-Jean, à Elbeuf, la célèbre église de Chartres, et tant d'autres, possèdent encore de magnifiques vitraux où des artisans sont représentés avec les emblèmes de leur profession. Et c'est peut-être à la confrérie des marchands que l'église Saint-Epvre de Nancy doit la peinture murale, maintenant en grande partie détruite, qui ornait l'une de ses chapelles.

Unis par le double lien de la société industrielle et religieuse, les artisans se soutenaient par des secours mutuels, dans leurs revers, leurs maladies, leurs afflictions; ils se rendaient mutuellement tous les devoirs imposés par la charité la plus pure, et leur mort était adoucie par la pensée que leurs frères leur rendraient les derniers honneurs et prieraient Dieu pour le repos de leur âme.

« La fraternité, a dit un écrivain auquel ses théories dangereuses sur l'organisation du travail ont donné, de nos jours, une triste célébrité, la fraternité fut le sentiment qui présida à la formation des communautés de marchands et d'artisans. Dans ce moyen-âge, qu'animait le souffle du christianisme, mœurs, coutumes, institutions, tout s'était coloré de la même teinte. Le style même des statuts se ressentait de l'influence dominante de l'esprit chrétien. L'église était le centre de tout, elle marquait l'heure du travail, elle donnait le signal du repos. Quand la cloche de Notre-Dame ou de

Saint-Merry avait sonné l'*Angelus*, les métiers cessaient de battre, l'ouvrage restait suspendu, et la cité, de bonne heure endormie, attendait le lendemain que le timbre de l'abbaye prochaine annonçât le commencement des travaux du jour. Protéger les faibles avait été une des préoccupations du législateur chrétien. Loin de se fuir, les artisans d'une même industrie se rapprochaient l'un l'autre, pour se donner des encouragements réciproques et se rendre de mutuels services. Les métiers formaient autant de groupes pressés dans la même rue ou sur les bords du fleuve, et ne reconnaissaient d'autre rivalité que celle d'une fraternelle concurrence. »

Ce que je viens de dire suffit pour indiquer les éléments divers dont se composaient les associations ouvrières : élément industriel, religieux et politique. C'est pour ce motif qu'elles reçurent une triple désignation : on les appela *corporations*, à cause de l'alliance des artisans d'un même métier; *confréries*, en raison de l'esprit de fraternité qui devait les animer et du lien sacré qui les unissait sous la bannière du même patron; enfin, on les nommait *jurandes*, à cause du serment qui liait chacun de leurs membres.

Je n'ajouterai plus qu'un mot à ce coup-d'œil rapide sur l'histoire et le caractère des corporations : je disais tout à l'heure que, plus d'une fois, les artisans s'étaient soulevés contre le pouvoir même auquel ils devaient leur organisation et leur puissance. Si le vertige que donnent les dissensions civiles les égara quelquefois, en revanche, on les vit, lorsque la patrie fut en danger, accourir à sa défense et courageusement payer de leur personne et de leur sang. Il suffit, pour s'en convaincre de lire le récit de la fameuse bataille de Bouvines : « Aux barons qui s'étaient rangés sous les drapeaux de Philippe-Auguste, s'étaient jointes, disent nos historiens, les communes et leurs bourgeois. La première, qui s'avançait en tête, était la commune d'Amiens : la confrérie des gantiers avait

fourni dix hommes; celle des tréfileurs d'or, quinze; les enlumineurs d'images, vingt; les bouchers, vendeurs de poissons et pêcheurs à la ligne, vingt-cinq; ils portaient une même bannière où se voyait peint le chef de saint Martin, leur patron... Les communes transpercèrent toutes les batailles de chevaliers et se mirent devant le roi, à l'encontre d'Othon et de ses hommes, non loin de l'enseigne royale au champ d'azur et aux fleurs de lys d'or (1). »

II.

Ce que j'ai dit plus haut, en parlant de l'origine des corporations ouvrières, peut s'appliquer à l'histoire de ces corporations dans les villes où, comme à Metz et à Toul, s'était perpétué, du moins en partie, le régime municipal romain (2).

Peu après son incorporation à l'empire, la première de ces villes, étant devenue aussi industrielle que guerrière, possédait une classe nombreuse d'artisans, qui formait une des principales et des plus importantes parties du peuple. Dès que les corporations eurent pris naissance, chacune d'elles habita, ainsi qu'à Rome, un quartier séparé, sous la surveillance d'un ou de plusieurs commissaires. Une inscription tumulaire, trouvée à Metz (3), indique positivement que Marcus Afra-

(1) Histoire de Philippe-Auguste, par M. Capefigue.

(2) M. Bernhard a publié, dans le t. I de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, un Essai sur l'histoire municipale de la ville de Strasbourg, où l'on trouve de curieux détails sur le rôle que jouèrent les corporations dans cette antique cité.

(3) Voici la traduction de cette inscription : *Diis manibus Marci Afranii Heliodori magistri vici Sandaliaris, Marcus Afranius Immol... Patrono fecit :* Marcus Afranius Immol..., affranchi de Marcus Afranius Heliodorus, a érigé ce monument aux dieux mânes de son patron, commissaire de la rue des Cordonniers.

Il y avait à Rome, dans la quatrième région, une rue appelée *Vicus Sandaliarius*, la rue des Cordonniers.

nius Heliodorus exerçait son inspection dans une rue appelée *Sandaliaris*, parce qu'on y fabriquait des sandales et des chaussures.

Il est probable que les corps ou collèges de métiers (*collegia, corpora opificum*) se réunissaient pour régler leur police particulière, et qu'il leur était même permis d'imposer quelques taxes sur leurs membres, pour subvenir aux dépenses de la communauté.

Aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, les métiers de Metz étaient organisés en corporations distinctes, dont chacune avait un chef particulier. Il ressort de l'examen de plusieurs règlements, et, entre autres, d'un *atour* concernant le maître des paveurs, que les chefs ou maîtres des corporations étaient nommés pour un an, par voie d'élection, et pris successivement dans chacun des paraiges (1) qui composaient la ville ou les faubourgs.

Vers la même époque, les corps de métiers eurent un chef suprême qui prenait le titre de grand-maître des métiers, et qui était nommé chaque année, le jour de la Saint Jean-Baptiste, par les chefs des dix principales corporations ouvrières. La juridiction de cet officier s'étendait, mais seulement en ce qui touchait les contraventions commises dans l'exercice de leur profession, sur les boulangers, les pêcheurs, les charpentiers, les maçons, les bouchers, les serruriers, les vignerons, les tanneurs et les cordonniers.

Les grands-maîtres ne tardèrent pas à vouloir usurper d'autres attributions, et à faire des assemblées contraires aux règlements et à la police de la cité. Les abus qu'entraîna cette institution furent tels, que les magistrats crurent devoir l'abolir; elle cessa d'exister en 1336, et, trente années après, on supprima le tribunal particulier aux corporations industrielles,

(1) Familles d'où l'on tirait les fonctionnaires publics.

dont l'association fut définitivement rompue en 1381 (1).

Il est très-probable que des corporations de métiers existaient également dans la ville de Toul, qui, dès le temps de la domination romaine, jouissait d'une grande importance comme capitale du pays des Leuci. Malheureusement les historiens de cette antique cité ont négligé de nous fournir des renseignements à cet égard, et nous en sommes réduits à quelques faits isolés qui ne permettent de donner aucuns détails sur l'organisation de ses associations ouvrières.

On raconte, par exemple, qu'en 1230, l'évêque Roger de Marcey ayant publié un règlement sur les fabriques de draps, cet acte, que les bourgeois regardèrent comme une violation de leurs priviléges et un abus de pouvoir, donna lieu à une insurrection qui ne fut comprimée par l'évêque qu'avec l'aide des comtes de Bar et de Luxembourg, et de la duchesse régente de Lorraine.

Sous l'épiscopat de Conrad Probus (1272-1297), des troubles ayant éclaté de nouveau dans la ville, le prélat réclama les secours de Thomas, fils du comte de Blâmont, princier de l'église de Verdun. La veille de la Saint Mathieu 1284, Thomas essaya d'introduire par surprise des troupes dans la ville; mais les bouchers, prévenus par le guet qui avait découvert à temps les projets de l'ennemi, accoururent armés de leurs larges couteaux, et massacrèrent tous les soldats qui leur tombèrent sous la main.

Il semble résulter de ce passage que les corporations, du moins celle des bouchers, formaient des espèces de compagnies armées, qui avaient des chefs et une bannière (2).

(1) Histoire des sciences, des lettres et des arts dans le pays messin, par M. Bégin.

(2) Dans un compromis passé, en 1391, au sujet des différends qui s'étaient élevés entre Jean, cardinal de Neufchâtel, administrateur de l'évêché de Toul, et les bourgeois de cette ville, on voit figurer plusieurs individus qui se qualifient de *maîtres de bannières* (Cartulaire de Lorraine, reg. intitulé : *Evesques et cité de Toul*).

Dans les statuts donnés, en 1306, à la ville de Toul par l'évêque Othon de Granson, on trouve plusieurs articles concernant la police des métiers, notamment les bouchers, tripiers, tanneurs, boulangers, meuniers et pêcheurs. L'un de ces articles porte : « Quiconque fera ou pourchassera aucune conspiration, séduction, trahison, rassemblement par parties particulières, *par métiers* ou autrement, envers ladite cité, justice, gouverneur ou envers autres, sera en notre merci de corps et d'avoir, et sera banni, selon la chose requérant, soixante ans et un jour, et ne pourra demeurer en notre évêché ».

Dans une transaction faite, en 1405, entre l'évêque Philippe de Ville et les bourgeois, on régla tout ce qui concernait les mesures, le droit de banvin, le corps des drapiers et autres métiers, etc. Ce document, qui malheureusement ne m'est pas connu, et que les historiens de Toul ont négligé de reproduire, renferme sans doute des renseignements précieux sur l'organisation et la police des corporations ouvrières de cette ville. Au reste, les noms de quelques-unes de ses rues attestent que, comme à Metz, chaque métier y habitait un quartier séparé; c'est ainsi qu'on connaît encore aujourd'hui la rue des cordonniers, celle des fèvres ou des couteliers, serruriers, maréchaux, et en général des artisans travaillant le fer.

Toul possédait toutefois, dès une époque reculée, une association qui, sous le rapport religieux, ressemblait beaucoup aux corporations; c'était la confrérie dite de saint Nicolas-des-Clercs, primitivement établie dans l'église Saint-Jean, puis transférée, en 1378, dans celle de Saint-Vaast, qui lui fut abandonnée. Cette confrérie, composée d'ecclésiastiques, avocats, procureurs, notaires, tabellions, clercs et honnêtes bourgeois, « tant de la ville que d'ailleurs », reconnaissait pour chef suprême l'official capitulaire; néanmoins, elle nommait, de trois ans en trois ans, par voie d'élection, un gouverneur, un assistant, un procureur et un receveur. Ses membres

étaient obligés d'assister à la messe et aux vêpres à la Saint Nicolas d'hiver et d'été, à la Sainte Catherine, à la Saint Yves, à la Saint Vaast et à la Saint Michel, jours où la messe se chantait en musique ; ils devaient visiter les confrères malades, assister à leurs convoi et enterrement, et faire dire des messes pour le repos de leur âme (1).

III.

J'arrive maintenant à l'histoire des corporations et confréries ouvrières dans la Lorraine proprement dite et dans le Barrois. Je ne procéderai plus maintenant par des suppositions et des probabilités; je n'aurai plus besoin de recourir aux données, souvent incertaines, des écrivains de diverses époques; je n'aurai qu'à choisir parmi les nombreux documents originaux que j'ai sous les yeux, et c'est d'après l'examen de plus de deux cent cinquante chartes que je pourrai faire connaître le caractère des corporations dans les provinces soumises à la domination des ducs de Lorraine et de Bar.

Les associations ouvrières de notre pays prenaient un nom particulier, dont on trouve l'étymologie dans la langue celtique : on les appelait *hans ;* et l'on disait le *han* des drapiers, le *han* des tailleurs, pour désigner la corporation des tailleurs ou celle des drapiers; être *hanté* signifiait être reçu maître. Néanmoins, ces associations étaient aussi appelées maîtrises, en raison de l'obligation d'être reçu maître pour en faire partie, et confréries, à cause de leur caractère religieux.

On peut même affirmer que c'est à la piété de nos pères qu'il faut attribuer l'origine des corporations ouvrières en Lorraine ; et il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier les statuts

(1) Règles de la Confrérie de Saint-Nicolas-des-Clercs. Placard in-folio, imprimé à Toul par Estienne Rolin, imprimeur et libraire.

des premières de ces associations. Les motifs politiques n'eurent, je le crois du moins, qu'une bien faible part à leur formation. Le régime féodal, qui, dans quelques contrées, était une intolérable tyrannie, ne pesa jamais d'un poids aussi lourd sur nos populations, et l'on doit dire, à la gloire de nos princes, que leur administration fut généralement paternelle et bienveillante. Les statuts mêmes des corporations autorisées par eux révèlent une sollicitude éclairée pour le bien public.

Ces établissements avaient, pour l'autorité ducale, un avantage réel qui contribua probablement à en faire considérablement augmenter le nombre : ils dispensaient le prince de faire exercer à ses frais la police sur les gens de métier, et les amendes, qui, dans une foule de circonstances, atteignaient les infracteurs aux règlements de la maîtrise, étaient pour le domaine la source d'un revenu important.

C'est ce motif, sans doute, qui porta nos ducs à réprimer sévèrement les prétentions des hauts-justiciers, qui voulaient, contrairement à la coutume de Lorraine, s'arroger le droit d'établir des hans ou communautés dans les terres de leur juridiction. C'est ainsi que Charles III déclare, dans un règlement du 7 mars 1591, que « l'établissement, création et ins-» titution de nouveaux hans et colléges, compagnies et sociétés » d'arts et métiers mécaniques, ne sont actes de haute justice, » ains appartiennent au Souverain, privativement de tous » autres ».

Néanmoins, les ducs dérogèrent quelquefois à cette règle; et c'est ce que fit notamment Charles III en faveur du comte de Tornielle, engagiste de la prévôté de Châtenois, auquel il fut permis de maintenir et entretenir les corporations qui existaient dans cette prévôté lorsqu'il en prit possession.

L'existence de nos corporations ouvrières ne remonte pas à une époque fort éloignée; je n'en ai pas trouvé de trace certaine avant le XIV^e^ siècle, et encore ne devrais-je pas me

servir du mot de corporation, mais de celui de confrérie, car les premières associations ouvrières n'eurent, comme je le disais plus haut, qu'un caractère religieux.

C'est de l'année 1340 que date la première institution de ce genre; elle fut faite, par le duc Raoul, en faveur des merciers ou marchands de Nancy, de Saint-Nicolas-du-Port et de Rosières.

L'année suivante, les maçons, charpentiers et généralement tous les ouvriers maniant la hache et le marteau, obtinrent l'autorisation de former une confrérie, qui, sous le titre de *Cloître de Saint-Georges*, jouit longtemps d'une grande importance. Les règlements de cette confrérie, modifiés et augmentés, servirent de bases aux statuts des associations de même nature qui se formèrent dans la suite; c'est pourquoi je crois devoir les rappeler textuellement :

« Nous Raoulz duc de Loherraine et marchis, faisons savoir » à tous que comme li ovriers de nostre ville de Nancey, soit » assavoir tuit charpentier ovrans de haiche et massons aient » fait et estaublit par commun escort entre aulz une confrarie » durable à tous jours maix en nostre chapelle de monsieur » saint George de Nancey en la maniere que ci apres est devi- » seiz, si nous le volons aggreei, soit assavoir que li confreire » de la dicte confrarie esliront chacun an à un certain jour l'un » d'aulz, li queilz esleus per commun escort serait celle année » durant rois de la feste et maistres de la dite confrarie et des » diz mestiers, et aurait teille franchise comme li maistres des » belengiers et des messecliers de Nancey ont et ont acostumei » à avoir, et aporterait chascun an le jour saint George en » nostre dicte chapelle un cierge d'une quarte de cire pour ar- » dre devant le saint, li queilz cierges serait pris on commun » profit de la dicte confrairie sur la partie des confreres, et une » lampe ausis que arderait nuit et jour davant monsignour » saint George, et feront ausis li dict confreire chascun mois » à tous jours maix dire une messe à l'un des aulters de nostre

» dicte chapelle, et nous aient li dict confreire supplyer que » nous les choses dessus dictes welliens aggreeir, et avec ceu » pour l'augmentacion de nostre dicte chapelle et de la dicte » confrarie lor welliens ottroier que il pussent chascun an au » jour qu'il esliront leur Roy de lor feste eslire quatre d'aulz, » li queilz quatre avec le Roy aient pooir de recevoir en la » dicte confrarie ceaulz de lors diz mestiers qui entreir y vour- » ront parmei tel profit comme bon lor semblerait, et que cilz » qui Roys serait puisse corregier son année durant par le » consoil des quatre esleus tous ceaulz qui seroient de la dicte » confrarie qui averoient meffait en ceu qui à lors mestiers qui » appertanroit li uns envers l'autre, ensis comme sont li mais- » tres des corvesies et belengiers de nostre dicte ville, et que » cilz qui Roys serait aurait la clamour et la correction per » toute nostre terre (1) où que il trouveroit aulcunz des diz » confreires malfaisant ou haant descort de ceu que apper- » tanroit à lor mestier per le consoil des quatre esleus, et cilz » des diz confreires qui à aultre se clameroit que à lor maistre » paie cinq solz tournois et ne fuit point receu davant aultre » justice pour les cais appertenans à lor diz mestiers dont il » averoient descort l'uns envers l'autre, et ausis que chascun » qui apanre vouroit à aucun des mestiers dessus diz paie tout » premierement dous soulz, et cilz qui à maistre pour apanre » aucun des diz mestiers seroient et panroient lowier paoissent » chascun an tant com il serviront, douze deniers fors. Et de » tous les profis devant diz, soit en amendes ou aultrement, » que li moitié en soit convertie on profit de nostre dicte cha- » pelle, et en responce li Roys à celui qui seroit appalliers en

(1) Les prérogatives exorbitantes que concédait à la confrérie du Cloître de Saint-Georges cette clause de ses statuts, donnèrent lieu, dans la suite, à de nombreuses contestations, et il fallut plusieurs arrêts pour faire comprendre aux maîtres et jurés de cette confrérie qu'une loi faite lorsqu'il y avait peu d'industrie et de commerce en Lorraine, devait tomber d'elle-même avec le temps. (Voir le Répertoire de jurisprudence, à l'article *hans*.)

» nostre dicte chapelle, et li aultre moitiés soit convertie et » mise on profit et en l'acressement de la dicte confrarie per » l'ordenance d'aulcuns des confreires qui seroient esleus au » recevoir. Assavoir est que nous qui en toutes ces choses » veons le profit et l'augmentacion de nostre dicte chapelle et » la devotion des diz confreires, avons loweir, aggraieir et » ottroier..... toutes les choses devant dictes.... »

Il résulte de ce document qu'antérieurement aux ouvriers maniant la hache et le marteau, les boulangers et les corvisiers ou cordonniers formaient déjà à Nancy des confréries ou corporations qui jouissaient de certaines franchises. Malheureusement, les statuts de ces associations ne sont pas arrivés jusqu'à nous, et l'on ne peut juger de leur organisation que d'après celle des maçons et des charpentiers.

On voit, en second lieu, que le principe d'élection a servi de base à l'institution des premières associations ouvrières : c'étaient les confrères qui nommaient le Roi de la confrérie, de même que c'étaient les ouvriers jouissant des droits du han qui nommaient le maître de la maîtrise.

Je me borne, quant à présent, à mentionner ce dernier fait; j'y reviendrai tout à l'heure en parlant des droits et des devoirs des maîtres.

Les corporations ouvrières, suivant les progrès de l'industrie, furent lentes à se multiplier : ainsi, dans le courant du XIV^e^ siècle, on n'en compte que trois ayant obtenu des règlements : ce sont, outre les deux que je viens de mentionner, celle des drapiers de Bar, dont l'organisation remonte à l'année 1399.

J'aurais dû peut-être entrer dans quelques détails au sujet de la charte des merciers de Nancy, de Saint-Nicolas et de Rosières; mais, comme elle renferme des dispositions particulières qui ne concernent pas les corporations ouvrières proprement dites, j'ai pensé qu'il suffisait de l'indiquer. Je dirai toutefois, en passant, que ces trois villes sont les premières

de la province où le commerce semble avoir pris de l'extension : Nancy, qui possédait des foires dès l'année 1340, devait ce privilége autant à sa situation au centre de la province, qu'à son importance comme capitale du duché; Saint-Nicolas en était redevable à sa position sur la Meurthe et à la piété des fidèles; cette ville servait de port et d'entrepôt à toutes les marchandises qui étaient conduites en Lorraine, et la relique du saint évêque de Myre, qui y avait été apportée de la Pouille au XI^e^ siècle, y attirait chaque année un grand concours de pèlerins; quant à Rosières, elle devait son importance à l'exploitation de ses sources d'eau salée, qui étaient déjà, à cette époque, une branche considérable de commerce.

Dans le XV^e^ siècle, et notamment sous la régence de la duchesse Isabelle, on voit les corporations ouvrières devenir assez nombreuses; ainsi, c'est durant cette période que se formèrent celles des couteliers et taillandiers de Nancy, des maréchaux-ferrants de la même ville (1442); des bouchers d'Epinal (1478), Lunéville (1417) et Charmes (1419); des magniens ou chaudronniers de Lorraine (1488); des cordonniers et tanneurs de Saint-Mihiel (1428); des drapiers de cette ville (1487), de Dun (1494) et de Saint-Nicolas (1495); des marchands de Pont-à-Mousson (1498); des couturiers et tailleurs d'habits (1492), et des maréchaux de Bar (1447); des tisserands (1497) et des merciers de Gondrecourt (1404); celles des verriers de la prévôté de Darney (1448), dont j'aurai occasion de parler longuement plus tard; enfin, c'est dans les dernières années du XV^e^ siècle que les joueurs d'instruments de Nancy furent organisés en corporation.

Depuis cette époque, les associations ouvrières se multiplièrent rapidement; presque tous les corps d'état, notamment dans les grandes villes, formaient des associations; on peut avoir une idée de leur nombre, lorsqu'on saura que Nancy n'en comptait pas moins de quarante sous le règne de Stanislas.

Chaque corps de métier ne formait pas toujours une association particulière : on en voit souvent plusieurs réunis dans une même agrégation; c'est ce qui avait généralement lieu pour les cordonniers, les tanneurs et les corroyeurs; les selliers et bahutiers; les pâtissiers et boulangers; les chaussetiers et couturiers; les taillandiers et couteliers; les ouvriers maniant la hache et le marteau, c'est-à-dire les ardoisiers, charpentiers, maçons, menuisiers, maréchaux, serruriers, etc., ne formaient ordinairement, surtout dans les villes de peu d'importance, qu'une seule et même corporation. Quelquefois aussi les artisans du même état, répandus dans toute l'étendue d'une seigneurie, d'une prévôté ou d'un bailliage, étaient réunis en une agrégation unique : tels étaient les bouchers et les boulangers du comté de Bitche; les bourreliers, pelletiers et huiliers du comté de Vaudémont; les boulangers des prévôtés d'Etain et de Mirecourt; les charpentiers des prévôtés de Boulay, Hombourg et Saint-Avold, etc.; les chaudronniers du bailliage d'Allemagne. Ces associations s'étendaient quelquefois à la province toute entière; tels étaient les chaudronniers ou magniens, les courtiers, les châtreux, les pelletiers, les orfèvres et les drapiers de Lorraine.

Ces sortes d'associations entraînaient avec elles de graves abus : non seulement les ouvriers étaient obligés de quitter leurs domiciles à certains jours de l'année pour se rendre dans la ville où était le chef-lieu de la maîtrise, ce qui leur occasionnait des dépenses considérables; mais ces assemblées trop nombreuses d'artisans du même métier, étaient fréquemment des occasions de querelles et de débauches, et les maîtres et jurés abusaient des chartes pour vexer les gens de la campagne. Afin de remédier à cet état de choses, Stanislas, par un arrêt de son conseil des finances, du 23 avril 1760, fixa le rôle des villes dans lesquelles les corporations resteraient et pourraient être établies.

Les corporations survécurent, en Lorraine, à l'édit de Versailles, du mois de février 1776, qui supprima les jurandes et communautés de commerce, arts et métiers. Cet édit fut bien envoyé au parlement de Nancy, mais cette cour, par son arrêt d'enregistrement du 6 mai 1776, déclara ne pas regarder comme définitive la suppression portée dans l'édit royal; elle n'y vit qu'un simple projet peu en rapport avec les circonstances locales et les lois de la province. En conséquence, elle y apporta des modifications qui rendirent cette loi comme non avenue.

Les corps de métiers de la ville de Mirecourt ayant voulu élever quelques doutes sur l'exécution de l'édit de Versailles dans le ressort du parlement de Lorraine, leur prétention fut déférée à cette cour, qui, par arrêt du 24 août 1778, ordonna qu'il serait agi ainsi et de même qu'avant l'édit de 1776; en conséquence, que les communautés d'arts et métiers de Mirecourt seraient tenues de se conformer à leurs chartes, édits et arrêts de règlement à cet égard.

Voici, du reste, de quelle manière François de Neufchâteau apprécie l'édit de Versailles et les statuts des corporations dans notre province : « Cet édit n'aurait, dit-il, opéré en Lorraine qu'un bouleversement inutile. Il ne faut pas qu'on s'imagine qu'il existait dans ce duché, par rapport aux corps ou jurandes, les mêmes abus qui ont excité en France l'animadversion du législateur. Dans cette province, les corporations, sagement réglées, ne sont point grevées de ces droits énormes qui rendaient ailleurs l'entrée des communautés si onéreuse et presque inaccessible. Les inconvénients que l'édit de février 1776 avait pour but de supprimer, pouvaient attirer à Paris l'attention du Gouvernement. La voix de la philosophie s'y était élevée avec raison et avec énergie pour réclamer la liberté en faveur de l'industrie; mais cette liberté si précieuse n'était que dirigée et non pas détruite en Lorraine. Le parlement a

donc sagement pensé qu'il importait à la province de conserver fidèlement, sur ce point, son ancienne législation et ses anciens usages (1). »

On peut admettre, avec l'écrivain que je viens de citer, que les règlements des corporations en Lorraine ne contenaient pas les graves abus qui existaient, en France, dans l'organisation des communautés d'arts et métiers, et qu'ils ne détruisaient pas complètement la liberté de l'industrie; mais il n'est pas moins vrai qu'ils y apportaient de nombreuses entraves. On en jugera, du reste, par l'analyse de ces règlements, dont je vais maintenant examiner en détail les différentes dispositions. Je suivrai, pour cette partie de mon travail, l'ordre adopté par M. Ouin-Lacroix : je parlerai successivement des apprentis, des compagnons, des maîtres, des officiers des maîtrises, des patrons des confréries, et enfin de quelques corporations privilégiées qui jouissaient de prérogatives plus ou moins étendues.

DES APPRENTIS.

Dans le plus grand nombre des corporations de métiers, l'âge auquel devait commencer l'apprentissage n'était pas déterminé : pour les orfèvres seulement, il était fixé de dix à seize ans, ni au-dessous ni au-dessus; quant aux charpentiers, ils pouvaient devenir apprentis même après s'être mariés. C'est ce qui ressort d'un article des statuts des charpentiers de Nancy, où il est dit : « Les apprentis qui auront épousé des » filles ou des veuves de maîtres, ne paieront que moitié des » droits de han et de greffier ».

Le temps de l'apprentissage n'était pas soumis à des règles fixes : il variait, selon les connaissances qu'exigeait le métier,

(1) Répertoire de jurisprudence, au mot *hans*.

de trois mois à cinq ans, mais ne dépassait jamais ce terme.

Le nombre d'apprentis que chaque maître pouvait recevoir, ou, suivant l'expression usitée alors, le nombre de siéges qu'il lui était permis de tenir, était également déterminé d'après la nature du métier et la possibilité, pour celui qui l'embrassait, de s'établir un jour ; ces prescriptions avaient pour but d'empêcher un trop grand nombre d'individus d'apprendre des états qu'il ne leur eût pas été permis d'exercer, et d'être ainsi condamnés à une condition inférieure et souvent malheureuse pour toute leur vie. Dans le cas où un maître manquait d'apprentis, il pouvait faire occuper les siéges vacants par des compagnons.

Avant de prendre un engagement définitif avec le maître chez lequel il voulait entrer, l'apprenti passait chez ce dernier quinze jours d'épreuve et quinze jours de repentir ; pendant ce temps, il pouvait, en quelque sorte, étudier sa vocation, et voir s'il se sentait capable de subir la durée de l'apprentissage, déterminée par les règlements du métier qu'il voulait embrasser (1).

Le maître qui recevait un apprenti était préalablement tenu de convenir, avec ses père, mère, tuteur ou alliés, de la somme qui lui serait payée pour l'apprentissage (2).

Cette formalité remplie, le maître devait, dans un délai déterminé, faire sa déclaration au maître du corps, pour être cette déclaration enregistrée sur le livre de la maîtrise, à peine d'amende contre le maître et de nullité de l'apprentissage pour l'apprenti.

Dans le corps des orfèvres, l'apprenti recevait un brevet passé devant notaire, et auquel était joint son extrait de baptême. Ce brevet était porté par le maître à la maison com-

(1) Charte des tisserands de Lunéville.
(2) Charte des bonnetiers de Lunéville.

mune pour y être enregistré, et, huit jours après, au greffe de la chambre des comptes, cour des monnaies de Lorraine, où il était pareillement enregistré (1).

L'apprenti, dès qu'il était reçu chez un maître, payait, pour droit de réception, une somme d'argent généralement assez modique, et une certaine quantité de cire pour le luminaire de la chapelle du patron de la confrérie. Quelquefois on exigeait de lui, au sortir de son apprentissage, le paiement d'une nouvelle somme; mais, le plus souvent, le certificat d'apprentissage était délivré gratuitement par les officiers du corps.

Des dispositions sévères, mais qui témoignent de la prévoyante sollicitude du législateur, réglaient les obligations réciproques des maîtres et des apprentis.

Un apprenti ne pouvait quitter son maître avant l'expiration du temps de son apprentissage, à moins qu'il ne pût prouver qu'il en avait reçu de mauvais traitements.

Si, durant ce temps, le maître venait à décéder, l'apprenti pouvait rester chez sa veuve, si celle-ci continuait à tenir boutique; dans le cas contraire, il pouvait achever son apprentissage chez un autre maître, où il lui était tenu compte du temps passé chez le premier ou chez la veuve de celui-ci. Dans aucun cas, il ne lui était permis de se rédimer, par argent, d'une partie du temps fixé pour l'apprentissage par les statuts de la corporation.

Si un apprenti venait à quitter son maître et que, dans le délai d'un mois, il retournât à son devoir, cette première faute lui était pardonnée; mais si son absence se prolongeait au-delà de ce terme ou qu'il vînt à récidiver, il était condamné à une amende, et le maître n'était plus obligé de le recevoir, à moins de bonne et suffisante caution.

L'apprenti devait, dès qu'il était en état, faire à son maître

(1) Charte des orfèvres de Lunéville.

sa tâche d'ouvrage; s'il en faisait davantage, le maître lui devait une indemnité pour ce surcroît de travail.

Les fils de maîtres étaient affranchis, soit d'une portion du temps de l'apprentissage, soit de l'apprentissage tout entier : on supposait que les parents instruiraient suffisamment leurs enfants dans l'état auquel ils les destinaient, et l'on avait voulu, par la création de ce privilége, récompenser ceux qui avaient servi le public pendant de longues années.

DES COMPAGNONS.

Le second grade dans la hiérarchie ouvrière, si je puis m'exprimer ainsi, était le grade de compagnon ; avant d'arriver aux honneurs de la maîtrise, l'apprenti devait passer une ou plusieurs années dans une position subalterne, mais où, du moins, il touchait un salaire en échange de son travail. Le titre de compagnon équivalait à la dénomination actuelle d'ouvrier. Toutefois, sous bien des rapports, les statuts des corporations assimilaient le compagnon au maître, et établissaient entre eux une sorte d'égalité.

Ainsi, il avait droit de participer, conjointement avec les maîtres, à l'élection des officiers de la maîtrise. A sa mort, les maîtres et les compagnons étaient obligés de suivre son convoi funèbre et de faire dire des messes pour le repos de son âme; les mêmes honneurs étaient rendus à sa femme ou à sa veuve. Lorsqu'il épousait la veuve d'un maître, il était affranchi d'une partie des formalités et des droits pécuniaires qu'il fallait subir pour arriver à la maîtrise.

En revanche, des prescriptions sévères défendaient au compagnon d'anticiper sur les prérogatives des maîtres : il lui était défendu, par exemple, de travailler dans sa chambre, sous peine d'amende, de confiscation des outils et des objets fabriqués. Un arrêt du conseil, du 8 juin 1754, fixa cette amende à vingt livres, outre la confiscation, et décida que la

peine serait encourue par le fait seul, sans qu'il fût besoin d'avertissement préalable.

Les règlements de quelques corporations fixaient la quantité d'ouvrage que le compagnon devait, sous peine d'amende, faire chaque jour.

Les coalitions, ou, comme on disait alors, les conventicules et les monopoles entre les compagnons, étaient formellement défendus. Des amendes étaient infligées à ceux qui cherchaient à détruire la réputation de leur maître, « faisaient rapport hors de sa maison et boutique et méprisaient sa table ».

Enfin, dans la plupart des corps de métiers, le compagnon devait, comme le maître et l'apprenti, donner, chaque année, une certaine quantité de cire pour le luminaire de la chapelle du patron de la confrérie.

Rien n'indique que le compagnonage ait eu, dans notre pays, les caractères qu'il prit dans certaines villes ou dans certaines provinces plus industrieuses que les nôtres; aucun document, du moins, n'atteste que les compagnons aient jamais formé entre eux ces associations ou ces sectes qui, à diverses reprises, engendrèrent des révoltes ou occasionnèrent des mêlées sanglantes.

De toutes les chartes que j'ai étudiées, une seule, celle des bonnetiers de Lunéville, révèle chez les ouvriers de ce corps de métier l'existence d'une organisation analogue à celle du compagnonage, selon le sens qu'aujourd'hui encore on donne à ce mot.

« Lorsque, est-il dit dans cette charte, il arrivera un compagnon étranger, il sera envoyé à l'auberge de la maîtrise, où sera le poêle de l'assemblée; son arrivée sera à l'instant notifiée au père de la maîtrise, qui s'informera des maîtres qui auront besoin de compagnon, et alors l'un des compagnons qui travaillera les plus à portée de l'auberge s'y rendra, où, après s'être rendu, avec le compagnon étranger, le salut

mutuel suivant l'usage de la profession, l'étranger fera voir son congé au compagnon qui devra lui chercher de l'ouvrage, et lui en ayant trouvé chez un des maîtres de la confrérie, ce dernier sera obligé de lui donner la bienvenue et de le tenir chez lui pendant quinze jours; au moyen de quoi le compagon étranger se fera inscrire au livre des compagnons, pour raison de quoi il paiera quatre sols applicables à la passade des pauvres compagnons.....

» Si le compagnon étranger, après lui avoir trouvé de l'ouvrage chez le maître en tour ou le suivant, en observant l'ordre, ne voulait travailler, il sera obligé de sortir sur-le-champ de la ville, et d'un mois il ne lui sera donné de l'ouvrage. »

Ces dispositions, que j'ai voulu rappeler en entier, sont tout-à-fait conformes, comme l'on voit, à la franc-maçonnerie du compagnonage. Il est possible, du reste, que, bien que n'étant pas inscrits dans les statuts des corporations, des règlements conventionnels existassent entre les compagnons des différents métiers; mais je n'en ai trouvé d'autre trace officielle, si je puis m'exprimer ainsi, que dans la charte dont je viens de faire connaître quelques passages.

DES MAITRES.

Nous n'avons vu, jusqu'à présent, dans la législation des corporations ouvrières, que des dispositions conformes à nos mœurs; en examinant quelques-uns des articles des règlements qui concernent les formalités à remplir pour arriver à la maîtrise, on reconnaîtra combien d'abus graves contenait cette législation.

Le compagnon qui voulait devenir maître prenait le titre d'aspirant : en cette qualité, et avant de subir les épreuves préparatoires dont je parlerai tout à l'heure, il devait produire un brevet d'apprentissage et de compagnonage et un certificat de bonne vie et mœurs. Mais ce n'était pas tout : dans un as-

sez grand nombre de corps de métiers, l'aspirant était tenu de présenter un acte de naissance, attestant qu'il avait été procréé en loyal mariage et né de gens de bien (1); faute de cette attestation, il était impitoyablement exclu, et le malheureux, en expiation de la faute de ses parents, était condamné à passer toute sa vie dans la condition inférieure et pénible de compagnon. Cette disposition avait été établie, sans doute, pour empêcher les atteintes à la morale publique; mais elle dépassait évidemment son but et frappait l'innocent plus encore que le coupable.

Une autre disposition, qui ne répugne pas moins à nos idées, fermait la porte de la maîtrise à tout individu qui ne pouvait produire son acte de baptême et prouver qu'il professait la religion catholique, apostolique et romaine. Si l'on se place exclusivement à notre point de vue actuel, on est porté à condamner une pareille atteinte à la liberté de conscience; mais si l'on se reporte à quelques siècles en arrière, on verra que cette législation se rattache à un ensemble de faits, à un ordre de choses politique qui ne saurait être légèrement apprécié. Je n'ai pas l'intention de m'arrêter sur ce sujet; je dirai seulement que l'exclusion portée contre tout individu qui n'avait pas été reçu dans le sein de l'Eglise, se comprend fort bien dans un pays gouverné par des princes qui avaient continuellement lutté contre l'envahissement des idées de la réforme, et qui regardaient le protestantisme comme le plus dangereux ennemi de leur autorité. D'ailleurs, ainsi que je l'ai dit précédemment, les corporations ouvrières étant, par leur organisation même, des associations essentiellement religieuses, on comprend que tous les membres dussent être astreints à professer la même croyance.

La disposition en vertu de laquelle étaient exclus de la

(1) Pour être reçu dans le corps des bouchers de Commercy, il fallait être « marié ou émancipé, user et jouir de ses droits et tenir ménage ».

maîtrise tous ceux qui ne professaient pas la religion catholique se trouve principalement consignée dans les chartes des corporations des localités du bailliage d'Allemagne, contrées dans lesquelles, à raison de leur situation, la réforme tendait le plus à se répandre. On rencontre aussi, dans ces statuts, un article frappant d'incapacité ceux « qui vont par pays çà et là, et qui ne sont de connaissance ».

Après avoir produit les différents certificats exigés de lui, l'aspirant à la maîtrise était tenu de faire un chef-d'œuvre, c'est-à-dire d'exécuter une ou plusieurs pièces qui prouvassent qu'il était apte au métier qu'il voulait exercer. Dans quelques cas, il était obligé de subir un examen oral qui fît ressortir ses connaissances théoriques.

C'était, soit dans une des salles de l'hôtel-de-ville, soit chez un des officiers de la maîtrise, soit chez un des maîtres, d'ordinaire le plus ancien, qu'avait lieu l'exécution du chef-d'œuvre, en présence d'un ou de plusieurs des officiers, ou d'un maître désigné par la justice du corps, lequel était tenu d'affirmer, s'il en était requis, qu'il n'avait ni aidé ni conseillé l'apprenti, auquel il était en outre défendu de travailler en l'absence du surveillant.

L'aspirant, soigneusement éloigné de toute communication avec le dehors, avait un ou plusieurs jours pour accomplir la tâche qui lui était donnée, et qui était fixée, tantôt par les officiers de la maîtrise, tantôt par tous les maîtres du corps, réunis à cet effet.

Le chef-d'œuvre ne variait pas seulement en raison de la diversité des métiers, mais il différait encore suivant les localités; plus la ville où l'aspirant voulait s'établir était importante, plus le chef-d'œuvre présentait de difficultés.

Voici, d'après les statuts de quelques corporations, en quoi consistait cette épreuve préparatoire si importante, et du résultat de laquelle dépendait trop souvent l'avenir de l'ouvrier :

A Dieuze, le cordonnier, qui voulait passer maître, était

tenu de faire une paire de souliers pour homme, une pour femme et une paire de bottes fortes ou de bottines. A Saint-Nicolas, c'était un soulier de veau ciré pour homme, à points blancs, talon de bois à la lyonnaise ou cloué, à la volonté des maîtres; un autre soulier de cuir de vache, à deux fortes semelles, talon bas de cuir, à l'usage d'un paysan; et, pour femme, un soulier de veau blanc, talon de cuir haut et mignon, à la georgette et à l'anglaise, et un de veau ciré ou de maroquin, talon de bois couvert, à simple semelle et à point blanc.

Pour les ferblantiers, le chef-d'œuvre se composait d'un double soufflet, d'une lanterne à huit pans avec son impériale et son cul de lampe enrichis de toutes pièces, d'une cafetière en façon d'argent. Les plombiers devaient faire une pyramide étamée enrichie d'ornements, suivant le dessin et le profil qui leur en étaient donnés; ils étaient tenus, en outre, de même que les ferblantiers, de répondre, en assemblée du corps, « correctement et sciemment sur le nivellement des eaux, leurs différentes hauteurs, et d'en faire les divisions ».

A Nancy, le chef-d'œuvre, pour les pâtissiers, consistait dans les pièces suivantes : deux pâtés, l'un de jambon de Mayence dressé dans sa forme, à manger froid; le second, dressé en tref, garni de gibier ou venaison, à manger chaud; une tourte d'innocents et un pâté chaud d'anguilles ou autres poissons, suivant la saison, préparé en maigre; deux des quatre tartes ci-après, au choix des maîtres : la première dressée en quatre fleurs de lys, garnie de quatre sortes de confitures; la seconde de pistaches; la troisième d'amandes; la dernière de moëlle de bœuf; une cuite de gros biscuits, une seconde de macarons, une troisième de massepains frisés et soufflés; enfin, deux gâteaux de façons différentes, glacés en sucre et garnis suivant la composition ordonnée par les maîtres.

Le chef-d'œuvre à faire par les plâtriers était un plafond

avec sa corniche et ses compartiments, et une cheminée ornée d'architecture.

Les tourneurs devaient exécuter un dôme porté par quatre colonnes, savoir : « quatre champignons, un cercle formant sa base pour poser lesdites colonnes, une corniche par-dessus reposant sur icelles et formant une emboiture pour recevoir le dôme, au haut duquel il y aura une boule qui sera reçue dans un demi-cercle, faisant sa partie ronde comme la boule, le tout pris à bois de fil, à la réserve des cercles, sans se servir de prelle ni de peau de chien ».

Je pourrais multiplier les citations, mais celles que je viens de faire au hasard suffisent pour faire comprendre la difficulté de l'épreuve exigée des aspirants à la maîtrise ; cette épreuve était plus rigoureuse encore pour les états qui exigeaient des connaissances plus approfondies, et dont la pratique, abandonnée à des ignorants, pouvait avoir de graves conséquences.

Ainsi, dans le corps des apothicaires, outre un apprentissage de trois années, auquel on n'était admis qu'après avoir prouvé que l'on était assez instruit dans la langue latine pour entendre les ordonnances des médecins ; outre un an de service en pays étranger, l'aspirant devait subir trois examens : le premier concernait la préparation des médicaments ; le second l'herborisation, et le troisième la démonstration des drogues, et faire un chef-d'œuvre qui se composait de cinq pièces « un électuaire solide, une confection liquide, un sirop, un onguent et un emplâtre ».

Des motifs d'intérêt public faisaient, dans certaines circonstances, créer des exceptions aux règles prescrites par les statuts des corporations : ainsi, dans quelques villes, à Dieuze, par exemple, les boulangers pouvaient, en cas de grande nécessité et cherté excessive des grains, exercer leur métier sans être reçus maîtres, après, néanmoins, qu'il en avait été ainsi jugé par le prévôt et les officiers de l'hôtel-de-ville.

Toutes ces entraves, mises à la liberté de l'industrie, se comprennent jusqu'à un certain point; elles avaient pour but, en effet, d'empêcher l'homme ignorant d'exercer un état qu'il ne connaissait pas; malheureusement, et en dépit des précautions prises par le législateur pour parer à la faveur et à l'injustice, en appelant tous les maîtres et très-souvent ses propres officiers à l'appréciation du chef-d'œuvre, il dut arriver bien des fois que la jalousie des maîtres en charge s'exerça contre les aspirants, dont le talent leur faisait craindre une concurrence redoutable. Mais, ce que nous ne comprenons pas, ce sont les entraves pécuniaires mises à l'exercice des différentes professions (1).

Non-seulement, dans la plupart des corporations, les juges préposés à l'examen oral ou à l'appréciation du chef-d'œuvre, percevaient une certaine somme d'argent pour leurs peines, mais lorsque l'ouvrier avait passé par les épreuves difficiles qu'il lui fallait subir, il ne pouvait être admis dans la maîtrise qu'après avoir acquitté le droit de han (2), qui était souvent fort élevé, le droit d'assemblée et de bienvenue, et, quelques fois encore, offert un banquet aux officiers du corps et donné une ou plusieurs livres de cire pour le luminaire de la chapelle du patron de la confrérie.

(1) Ce qui prouve combien les droits pécuniaires empêchaient les compagnons d'arriver à la maîtrise, ce sont les réclamations faites, à plusieurs reprises, par les maîtres, pour obtenir l'augmentation du droit de han, dont le taux, beaucoup trop modique selon eux, laissait le nombre des maîtres s'accroître considérablement. Ce n'est pas que, dans l'origine, ce taux ne fût suffisamment élevé, mais il s'était abaissé de lui-même à mesure de la diminution de la valeur de l'argent. Sous François III et Stanislas, presque toutes les chartes de corporations furent modifiées dans les articles qui concernaient les redevances pécuniaires, en ce qui touchait les droits de réception et les amendes.

(2) L'édit de Léopold, du 1er juin 1720, portant règlement des droits du grand sceau, fixa à 70 francs le tarif pour les lettres de han et métier.

Les membres de quelques corporations étaient, en outre, attenus à des redevances particulières et bizarres; c'est ainsi qu'on trouve les dispositions suivantes dans les statuts des merciers de Stenay :

« Ceux qui voudront être reçus dans la corporation paieront » douze francs barrois, et donneront à chacun des maîtres et » compagnons faisant partie de la confrérie une paire de » gants et une douzaine d'aiguillettes de soie.

» Tous nouveaux merciers qui se marieront à Stenay paie- » ront à chacun des maîtres et compagnons une aiguillette de » soie d'un gros, à charge qu'ils l'accompagneront à l'église, » ce qu'ils devront faire sous peine d'amende. Le nouveau » marié sera tenu de leur donner un plat de noces avec un » pot de vin. »

A Longwy, les cordonniers et tanneurs qui venaient à se marier ou à marier leurs enfants, devaient aux maîtres et compagnons, « pour leurs droits du festin nuptial, cinq gros; » pour la livrée, six gros; pour l'écuelle, deux gros, et les » aiguillettes aux compagnons pour faire sonner au marié et » sa conduite à l'église, avec ce, à chacun des deux maîtres » et doyens une paire de gants ou six gros pour les trois paires » de gants ».

Le maître (1), une fois admis, prêtait serment, entre les mains des officiers de la corporation, ou entre celles des officiers du prince, de se conformer à tous les articles des statuts de la maîtrise. Ces formalités remplies, il pouvait exercer son état dans la ville où il venait d'être reçu; mais, chaque fois qu'il changeait de résidence, il était obligé de payer un droit,

(1) Dans plusieurs corps de métiers, tels que les tanneurs, couteliers, orfèvres, etc., chaque maître avait une marque particulière, qu'il lui était défendu de changer sous peine d'amende; en entrant dans la maîtrise, il faisait la déclaration de sa marque, et cette déclaration, signée par lui, était inscrite dans un registre tenu à cet effet.

dit de nouvelle réception, à moins qu'il n'appartînt à l'une des corporations privilégiées, comme celle des bonnetiers de Nancy, par exemple, dont les membres pouvaient travailler dans toute l'étendue de la province sans être astreints à aucune redevance.

J'ai déjà parlé, à l'article des apprentis, du privilége en vertu duquel les fils de maîtres étaient dispensés de tout ou partie du temps de l'apprentissage ; ces priviléges étaient plus considérables encore en ce qui concernait l'admission à la maîtrise. Ainsi, ils étaient dispensés de quelques-unes des pièces du chef-d'œuvre, parfois du chef-d'œuvre tout entier. Ils étaient également affranchis d'une portion, quelquefois même de la totalité des redevances pécuniaires auxquelles étaient astenus les autres aspirants à la maîtrise.

Les filles et veuves de maîtres jouissaient de prérogatives analogues : la veuve pouvait, avec ses enfants, continuer, pendant sa viduité, la profession de son mari, en se conformant aux statuts de la corporation ; si elle se remariait avec un compagnon du métier, elle payait seulement, en tout ou en partie, le droit de hân, au moyen de quoi son mari était exempt de faire le chef-d'œuvre. La fille de maître conférait les mêmes priviléges à celui qu'elle prenait pour époux.

Les dispositions que je viens de rappeler, touchant les conditions d'admission à la maîtrise, furent modifiées à diverses époques et dans différentes circonstances : ainsi, lorsque Léopold fut mis en possession de ses États, il les trouva tellement dépeuplés par les guerres, que la plupart des meilleurs ouvriers s'en étaient retirés pour chercher ailleurs une vie plus tranquille. Afin de les y ramener, M. le comte de Carlinford rendit, le 2 avril 1698, une ordonnance par laquelle il fut permis à toutes sortes de personnes, de quelque profession et métier elles pussent être, à la réserve des chirurgiens, apothicaires et orfèvres, de s'établir dans les États de Son Altesse, d'y lever et tenir boutique ouverte, et travailler

de leur profession pendant cinq ans, sans être tenus de faire aucun apprentissage ni chef-d'œuvre, en restant toutefois sujets à la visite de leurs ouvrages par les maîtres et jurés des corps de métiers dont ils travailleront.

Cette autorisation, qui n'avait d'abord été accordée que pour cinq ans, fut prorogée pendant six années par l'édit du 12 avril 1703, puis indéfiniment par l'ordonnance du 5 avril 1709; enfin, une nouvelle ordonnance, du 25 juillet 1710, confirme le privilége accordé aux artisans de travailler de leurs métiers dans les États du duc, sans faire apprentissage ni chef-d'œuvre, et « défend très-exactement aux maîtres qui y sont établis de leur apporter, dans la jouissance de ce privilége, aucun trouble, empêchement ni difficulté quelconque, à la réserve de la visite de leurs ouvrages, pour que le public en soit bien et loyalement servi ».

Un arrêt du conseil des finances de Stanislas, du 10 avril 1756, ordonne que les sujets qui justifieront d'un apprentissage et compagnonage chez les maîtres d'une ville quelconque où il y a jurande, soit des États de Lorraine et Barrois, soit du royaume de France, seront admis à la maîtrise de leur profession dans telle ville des États du roi qu'ils jugeront à propos de choisir, en faisant néanmoins le chef-d'œuvre prescrit par les statuts de la communauté dans laquelle ils se proposeront d'être admis; et que les communautés, compagnons et apprentis des villes de Paris, Lyon, Lille et Rouen jouissent, dans la Lorraine et le Barrois, des mêmes droits et priviléges dont ils jouissent en France.

Stanislas eut pour but, en rendant cette ordonnance, de faire disparaître des statuts des corporations les articles qui, en excluant de la maîtrise des communautés les ouvriers qui n'avaient pas rempli le temps de leur apprentissage et compagnonage chez les maîtres de ces mêmes communautés, étaient un obstacle considérable à la communication et au progrès des arts.

Un nouvel arrêt du conseil des finances, du 23 avril 1760, que j'ai précédemment cité, supprime les fraternités ou associations d'artisans établies dans quelques villes, bourgs et villages, pour ne les laisser subsister que dans les localités d'une certaine importance, comme Nancy, Lunéville, Vézelise, Thiaucourt, Blâmont, Fénétrange, Saint-Nicolas, Marsal, Dieuze, Badonviller, Einville, Pont-à-Mousson, Rosières, Château-Salins, Lixheim, Foug, etc.; permet, en conséquence, à tous ouvriers et artisans des autres villes et bourgs et à ceux des villages d'y lever et tenir boutique ouverte, et y travailler de leurs professions, sans être tenus d'y faire apprentissage ni chef-d'œuvre, ni être sujets à aucune visite de la part des maîtres des corps de métiers.

« Cet arrêt, dit François de Neufchâteau, a fait grand bien aux habitants des campagnes.... Auparavant, les maîtres des hans établis dans chaque chef-lieu faisaient des incursions annuelles chez les ouvriers répandus dans les campagnes voisines, et, sous prétexte de visiter leurs ouvrages, ils y exerçaient une tyrannie et des concussions intolérables. »

A toutes les époques, nos ducs s'étaient réservés le droit d'accorder, de leur propre autorité, des lettres de han à des individus dont ils avaient été à même d'apprécier le talent. Cette prérogative fut en quelque sorte consacrée par l'édit de Louis XV, du mois de mars 1767, édit qui fut exécutoire en Lorraine comme en France. Ce prince y déclare que, voulant rendre le commerce de son royaume de plus en plus florissant, il a fait chercher les moyens qui pourraient concourir à remplir un objet si intéressant pour ses sujets. Un de ceux qui peuvent le plus y contribuer est de favoriser l'industrie dans les différentes professions d'arts et métiers. C'est pourquoi il désire fixer d'une manière plus modérée les frais de réception dans les maîtrises, et venir au secours des compagnons et aspirants qui ne peuvent acquérir la maîtrise, à cause de l'impossibilité où ils sont de subvenir à la dépense des

frais actuels. En conséquence, le roi accorde à ceux des compagnons et aspirants qu'il lui plaira choisir, des brevets ou lettres de privilége qui leur tiendront lieu de la maîtrise, sans qu'ils soient tenus de payer aucuns frais de réception, ni d'accomplir les formalités de l'apprentissage, du compagnonage et du chef-d'œuvre, à l'exception toutefois des chirurgiens, apothicaires, orfèvres et imprimeurs.

Enfin, des lettres-patentes, du 23 juin 1767, portent que les compagnons et aspirants qui seront admis aux brevets ou lettres de priviléges, paieront la finance qui sera fixée par le conseil du roi, la quittance de laquelle leur tiendra lieu de brevet, et qu'aussitôt ils seront reçus et installés par les baillis, sénéchaux ou autres juges, et jouiront des maîtrises avec les mêmes droits, franchises, libertés et priviléges que ceux dont jouissent les autres maîtres-jurés des métiers, sans être tenus de faire chef-d'œuvre ou expérience, subir aucun examen, payer banquets, droits de confrérie et de boîte, ni autres droits, quels qu'ils puissent être. Ces prérogatives furent même étendues aux étrangers.

L'introduction de ces réformes dans la législation des corps de métiers suffirait seule, à défaut d'autres preuves, pour démontrer combien cette législation entraînait d'abus après elle, et combien elle était nuisible à la liberté du commerce et aux progrès de l'industrie.

DROITS ET DEVOIRS DES MAÎTRES.

Les statuts des corporations réglaient, avec un soin minutieux, les droits des maîtres, leurs obligations les uns envers les autres, envers le public, et enfin les devoirs religieux qu'ils avaient à remplir; l'infraction à ces dispositions entraînait le plus souvent la peine d'une amende, quelquefois la privation de l'exercice du métier, et, dans les cas les plus graves, le bannissement pour un temps plus ou moins long.

C'est cette partie de la législation ouvrière que je vais maintenant examiner.

Chaque corps de métier était tenu de se renfermer dans la fabrication des objets qui étaient naturellement de son ressort, ou qui étaient déterminés par les règlements de la maîtrise. On trouve un exemple curieux de ces dispositions dans la charte des couteliers et taillandiers de Nancy ; les articles 21 et 22 sont ainsi conçus : « Il appartiendra aux taillandiers, privativement aux couteliers, de faire tous les outils servant au labourage, les faulx et faucilles, les outils servant aux menuisiers, charpentiers, charrons, tonneliers, bûcherons, meuniers, tanneurs, tailleurs de pierres, paveurs, carrossiers, bouchers, etc. — Tous autres ouvrages ou lames de fer, acier ou argent, tranchants, instruments de chirurgie, astronomie, géométrie, seront et appartiendront aux couteliers, privativement des taillandiers, et ils auront respectivement seuls le droit d'émoudre les ouvrages de leurs professions, dont la fabrication leur appartient, soit que lesdits ouvrages soient neufs, soit qu'ils soient vieux ».

Ces dispositions des règlements des maîtrises devaient, on le comprendra facilement, donner lieu à des contestations fréquentes entre les membres des différents corps de métiers ; aussi, les tribunaux étaient-ils souvent appelés à prononcer sur des procès soulevés à l'occasion de l'exécution de ces règlements. Le plus curieux de ceux dont les pièces soient parvenues jusqu'à nous, est celui que, vers la fin du siècle dernier, les perruquiers de Nancy intentèrent aux coiffeurs, pour leur faire défendre de coiffer les dames, privilége dont les perruquiers prétendaient jouir exclusivement. Le plaidoyer rédigé par l'avocat des coiffeurs est le plus parfait modèle d'éloquence emphatique et prétentieuse.

Les lettres de maîtrise conféraient à leur possesseur un droit imprescriptible sur toutes les branches du métier. Il pouvait étendre son trafic, en proportion de sa fortune ou de son

activité ; mais il lui était expressément interdit de s'écarter des règles tracées par les statuts sur la nature de ce trafic, la forme et la dimension des ouvrages qu'il lui était permis de confectionner. Toute innovation lui était formellement défendue, et si les officiers chargés de faire la visite des boutiques ou des ateliers le surprenaient travaillant à une fabrication hasardeuse, ils le condamnaient immédiatement à l'amende et à la confiscation de son ouvrage.

Ainsi que l'a fait observer avec beaucoup de raison M. Ouin-Lacroix, « on aperçoit combien une prohibition de ce genre a dû être fatale au progrès des arts. Un maître qui, par une étude plus attentive, une pratique plus savante, découvrait quelques utiles perfectionnements à son métier, ne pouvait les tenter, sans s'exposer à de grosses amendes, à de ruineuses confiscations, ou même à la perte de ses droits. C'est pourquoi, à moins qu'il ne fût doué de cette énergie indomptée qui inspire aux grands génies de payer leurs plus belles découvertes au prix de leur fortune, de leur sang, le maître de métier aimait mieux suivre paisiblement le chemin déjà frayé et les usages faciles d'une paresseuse routine ».

Les devoirs des maîtres les uns envers les autres étaient de deux natures : les premiers concernaient purement l'exercice du métier ; les seconds, ce qui touchait aux relations sociales, aux services mutuels, aux actes de bienfaisance et de dévouement.

Il était défendu aux maîtres de recevoir un apprenti ou un compagnon sortant de chez un autre maître sans le consentement de ce dernier, à peine d'amende et de dommages-intérêts.

Défendu de débaucher, sous promesse de gratification ou autrement, les compagnons ou apprentis d'un confrère avant l'expiration du terme de leur engagement.

Défendu d'attirer à eux les pratiques ou les marchands d'un autre maître.

Défendu de tenir en pension, et d'avoir à leur pain et à leur feu des compagnons ou apprentis travaillant pour leur compte, à peine d'amende contre le maître, le compagnon ou l'apprenti.

Charles III, voulant faire droit aux plaintes qui lui étaient faites sur les abus qui se commettaient, dans un grand nombre de métiers, par les maîtres et compagnons, sous prétexte de chartes qui leur avaient été concédées, rendit, le 14 janvier 1605, un édit général par lequel il ordonne qu'à l'avenir, « il ne sera loisible à aucun artisan, de quelque métier qu'il soit, de faire prohiber, défendre ni interdire aux compagnons dudit métier de travailler pour gentilshommes, bourgeois et autres personnes (ce qu'en termes communs, ils disent défendre la besogne), sous prétexte de quelques disputes ou contentions que l'artisan aura contre le particulier qui l'aura mis en besogne, qu'au préalable, avec bonne et due connaissance de cause, néanmoins sommairement et sans longue involution de procès, il ne soit connu et jugé définitivement s'il y en aura cause ou non ».

Les maîtres et compagnons, se fondant sur la clause de leurs chartes par laquelle il était défendu à aucun d'entre eux de « travailler sur la besogne d'autrui », traînaient souvent en longueur les travaux qu'ils avaient commencés, ce qui occasionnait des inconvénients graves, surtout lorsqu'il s'agissait de constructions de bâtiments. Afin de remédier à ces abus, Charles III déclare, par le même édit, que la clause insérée dans les statuts des corporations n'est applicable qu'aux ouvriers qui « malicieusement et par mauvais artifices, pour empêcher et détourner l'avancement de leurs compagnons, courent les uns sur les autres, pour rompre les marchés des premiers, et qu'au contraire, il est non-seulement loisible, mais encore de nécessité, pour les ouvriers qui en seront requis, de travailler pour les particuliers, lorsqu'il aura été prouvé que ceux qui auront commencé la besogne ont cessé de s'en

occuper ou ne s'en occupent qu'avec peu de fidélité, mal industrieusement, avec nonchalance et dilation ».

Les artisans, ainsi légitimement requis, devaient vaquer promptement à l'ouvrage qui leur était commandé, sous peine d'encourir l'accusation de « monopole et complot ». Mais, dans le cas où le particulier n'avait aucun sujet raisonnable de plainte contre les ouvriers, il ne pouvait, sous aucun prétexte, leur retirer leur besogne ni rompre le marché passé avec eux.

La connaissance des difficultés qui pouvaient s'élever à ce sujet appartenait à la justice ordinaire, qui devait procéder sommairement et extraordinairement, nonobstant toutes féries et vacations.

Cette ordonnance fut confirmée par Léopold, en 1707.

Les sentiments de fraternité, qui avaient présidé à la formation des associations ouvrières se trouvent exprimés dans les règlements de ces associations; c'est ainsi qu'on rencontre les dispositions suivantes dans la charte des tailleurs de Phalsbourg :

« Si, y est-il dit, quelque maître tombe malade ou soit » d'ailleurs nécessiteux tellement qu'il soit contraint de s'a- » dresser à ses confrères pour être assisté des deniers et » bons dudit métier, le maître juré et son adjoint aviseront de » lui donner, selon qu'ils reconnaîtront la nécessité qu'il y » aura, des deniers avant mains, et s'il n'y avait rien du » tout en bourse appartenant audit métier, les maîtres seront » tenus de donner un chacun d'eux ce que raisonnablement » leur sera demandé par ledit adjoint pour subvenir à l'indi- » gence et pauvreté de l'impétrant.

» Auront aussi soin lesdits maîtres des pauvres serviteurs » de leur métier qui seront malades, et les assisteront de » même. Et celui d'entre eux qui fera refus de contribuer à » ce que dessus paiera six gros applicables audit métier. »

A la mort d'un membre de la corporation des maréchaux de Bar, ses exécuteurs testamentaires étaient tenus de payer six

gros barrois à la confrérie et deux gros au doyen, ou la meilleure paire de souliers du confrère décédé, moyennant quoi le maître et le doyen étaient tenus de fournir quatre torches ardentes aux dépens de la confrérie, pour suivre le convoi du défunt, que ses confrères étaient obligés de porter ou de faire porter en terre.

Les cordonniers et tanneurs de Longwy étaient obligés de conduire jusqu'à une demi-lieue hors de la ville le corps d'un confrère trépassé, si les parents de celui-ci le demandaient. Les héritiers devaient laisser, au profit de la chapelle de la confrérie, le meilleur habit qu'avait le défunt lors de son décès, ou payer quatre francs, afin de pouvoir assister et participer aux services ordinaires qui se célébraient en la chapelle.

Si le défunt n'avait rien laissé pour payer ses funérailles, les maîtres et compagnons devaient en acquitter les frais et même faire creuser la fosse à leurs dépens.

Les cordonniers et tanneurs de Sierck faisaient célébrer six *funèbres* par an pour les confrères défunts, à l'issue desquels il était donné pour un franc de pain aux pauvres, pour l'amour de Dieu.

Les statuts des corporations contiennent des dispositions nombreuses qui témoignent de la sollicitude du législateur pour l'intérêt général : non-seulement des punitions sévères frappaient ceux qui se servaient de faux poids ou de fausses mesures, ou dont la marchandise n'était pas confectionnée loyalement ; mais il leur était ordonné d'apporter dans cette confection toute la propreté que pouvait réclamer l'hygiène publique. C'est pourquoi il était défendu, par exemple, aux boulangers de se livrer à « aucunes pratiques sales et immondes, comme huiliers, pelletiers, corroyeurs, tanneurs et autres semblables, à ce d'éviter tout soupçon qu'ils pétrissent et boulangent leur pain salement ».

Afin de pourvoir à la nourriture du public et empêcher la

cherté excessive du pain, il était défendu aux boulangers de quitter leur profession ou de fermer boutique, particulièrement dans les temps de disette de grains, sans en avoir préalablement obtenu l'agrément du lieutenant-général de police, à peine d'amende arbitraire, et même de privation de la maîtrise. Des punitions aussi rigoureuses frappaient le boulanger qui se livrait au commerce des grains.

Dans le but de prévenir les attentats à la propriété, il était sévèrement interdit aux serruriers d'ouvrir, à l'aide de crochets, aucune porte à l'extérieur ou à l'intérieur des maisons, sans que le maître ou la maîtresse du logis ne fussent présents ou consentants. Il leur était également défendu de fabriquer de fausses clés sur modèle ou patron.

Il était défendu aux charpentiers, maîtres, compagnons, journaliers et apprentis, de couper, casser et enlever de dessus les chantiers aucuns matériaux vieux ou neufs appartenant aux propriétaires, architectes, entrepreneurs ou autres, sans l'exprès consentement de ces derniers, à peine d'amende arbitraire et de restitution des choses enlevées ; ces condamnations étaient prononcées, sans forme de procès, sur les plaintes vérifiées des parties intéressées, par les officiers de la maîtrise.

Des prescriptions non moins sévères s'appliquaient aux tailleurs et couturiers : celui qui, par une mauvaise confection, gâtait les étoffes qui lui avaient été mises en main était obligé, à la suite d'une expertise faite par les maîtres et les jurés du corps, d'en rembourser le prix à la personne qui les lui avait confiées ; s'il était coutumier du fait, il pouvait être suspendu pour un temps de la pratique du métier, ou condamné seulement à une amende arbitraire. Une amende, qui augmentait à proportion des cas de récidive, et la privation pour toujours de l'exercice de sa profession étaient appliquées au tailleur qui convertissait à son profit partie des étoffes qu'on lui avait données à confectionner.

Il était défendu aux pelletiers, comme aux boulangers, d'aller au-devant des marchands hors de la ville, au lieu de les laisser venir exposer sur la place publique.

Il était défendu aux rôtisseurs et traiteurs d'exposer ou débiter une espèce pour une autre, un canard domestique pour un canard sauvage, une poule pour un chapon, etc.

Il était ordonné aux maçons d'exécuter les ouvrages conformément aux marchés qu'ils auraient passés, et de continuer jusqu'à complet achèvement les travaux commencés par eux.

Afin de les contraindre à exécuter fidèlement cette clause de leurs statuts, on exigeait quelquefois des membres des corporations un serment solennel; c'est ainsi qu'on lit dans la charte des merciers de Commercy : « Ils seront contraints de » tenir le serment qu'ils font en les baptisant, qui est tel qu'ils » jurent sur la croix, sur le sel, sur le pain, sur le vin, qu'ils » useront de bonnes et léales marchandises ».

Les charpentiers, paveurs, et recouvreurs de Nancy étaient tenus d'accourir au feu avec les outils convenables, au premier son de la cloche, et d'y prêter les secours nécessaires, suivant l'usage et les règlements de police, à peine d'une amende de trois livres.

Outre ces obligations envers leurs confrères et envers le public, les membres des corporations étaient soumis à des devoirs religieux, dont l'infraction entraînait les peines les plus sévères. Ainsi, ils étaient tenus d'assister dévotement, depuis le commencement jusqu'à la fin, aux offices qui se célébraient la veille, le jour et le lendemain de la fête de leur patron, de même qu'à l'occasion des fêtes solennelles. Le travail leur était interdit ces jours-là, aussi bien que le dimanche; les boulangers ni les pâtissiers ne pouvaient cuire, les bouchers étaler de la viande dans leurs boutiques. Les tanneurs et cordonniers de Sierck ne devaient tenir boutique ouverte « davantage que pour passer le bras ». Les bourreliers du comté de Vaudémont, faisant trafic du métier, achetant ou

dépouillant des bêtes le dimanche ou les jours de fêtes, étaient bannis pour un an et un jour.

Toutefois, il était permis aux maîtres, dans certaines circonstances, de déroger à ces prescriptions : c'est ainsi qu'en cas de nécessité, et lorsqu'ils en étaient requis, les maréchaux-ferrants pouvaient ferrer des chevaux, même le jour de la Saint Eloy, fête de leur patron.

ASSEMBLÉES DES CORPS DE MÉTIERS.

L'administration des anciennes corporations de métiers ressemblait à celle d'une cité toute entière, ayant ses lois, ses assemblées électorales et délibératives, ses magistrats et ses officiers. Sous ce rapport, nous y retrouvons, non sans intérêt, tous les éléments de nos administrations actuelles. S'il s'agissait d'un statut, on le rédigeait en commun par une délibération dans laquelle chaque membre avait le droit d'émettre son opinion. S'il s'agissait de l'élection des officiers de la maîtrise, elle se faisait à la pluralité des suffrages. Enfin, s'il y avait quelque question grave à résoudre, tous les maîtres du métier donnaient leur avis, et c'était encore à la majorité des voix que les décisions étaient prises.

Il y avait des assemblées ordinaires et extraordinaires : les premières avaient lieu chaque année pour l'élection des officiers et pour les cérémonies de la veille, du jour et du lendemain de la fête du patron ; les autres réunions ne pouvaient se faire qu'avec l'autorisation du lieutenant-général de police ou d'un autre magistrat ; elles avaient pour objet, soit la visite d'un ouvrage, soit l'examen d'un aspirant, soit enfin la discussion des affaires du corps. Un simple membre de la corporation pouvait provoquer ces réunions ; mais, dans ce cas, il devait payer une certaine somme pour droit d'assemblée. C'était le maître, et, en cas d'absence ou d'empêchement, l'officier venant après lui qui provoquait ces assemblées. Tous

les maîtres, convoqués par le sergent, étaient tenus de s'y trouver, sous peine d'amende, à moins d'excuse légitime. Lorsqu'un objet était mis en délibération, le maître ou le plus ancien officier recueillait les voix, et les décisions n'étaient prises qu'à la pluralité des suffrages.

Afin d'empêcher que le désordre et le trouble ne régnassent dans ces assemblées, il était expressément défendu d'y prononcer des jurements (1), ni aucunes paroles injurieuses ou indécentes. Le délinquant était puni d'une forte amende, dont le taux s'élevait à chaque récidive. Celui des officiers qui s'oubliait jusqu'à blasphémer le nom de Dieu ou à se quereller, payait une amende double de celle qui était infligée aux simples maîtres ou aux compagnons. Les condamnations étaient inscrites sur un registre tenu à cet effet, signées par les officiers présents, puis mises à exécution par le sergent, sans autres formalités et sans frais.

Les assistants étaient obligés de respecter les officiers, de ne parler qu'à leur tour, lorsqu'on leur demandait leur avis, de se comporter avec modération, d'avoir une tenue convenable, de ne pas interrompre le maître lorsqu'il parlait ou prononçait son jugement, à moins qu'il n'eût oublié quelque chose dans sa sentence.

Lorsque des contestations entre des membres du corps étaient portées devant l'assemblée de la communauté, personne ne pouvait exprimer son sentiment en présence des demandeurs ou des défendeurs; ceux-ci devaient, après avoir exposé leurs motifs, sortir de l'assemblée, afin de ne gêner en rien la liberté des opinions et des délibérations.

Si, dans une assemblée générale, un maître étranger demandait lecture des chartes et statuts de la corporation, il était

(1) La charte des merciers de Commercy porte qu'il leur est défendu « de clâmer le nom de Dieu ni des saints et saintes de Paradis, ni d'invo» quer les ennemis d'enfer par fureur ».

fait droit à cette demande, moyennant une somme de six francs; mais il était défendu au maître en charge, sous peine de destitution et d'une forte amende, de confier à un étranger l'original, voire même la copie de ces chartes, sans le consentement exprès du corps.

Les règlements concernant la police des réunions officielles du corps s'étendaient aux réunions d'une autre nature : ainsi, les jurements, les paroles indécentes ou grossières, de même que les voies de fait, étaient sévèrement interdits dans les banquets de la corporation; on prenait même soin d'empêcher tout ce qui pouvait provoquer des discussions ou des querelles. C'est ainsi qu'on lit dans la charte des merciers de Sierck :

« Se trouvant les maîtres et compagnons à table pour quel-» que occasion que ce soit, résultant du fait dudit han, il ne » sera permis à nul d'entre eux de répéter dettes quelconques » de son confrère, se quereller ni murmurer contre le maître » ni autre d'entre eux. »

Les statuts des charpentiers et menuisiers de la seigneurie de Bitche contiennent une dispositition plus explicite encore :

« Qui démentira l'un des compagnons, paiera un *pit* de » vin au maître; qui démentira le maître, paiera le double, » comme aussi le maître s'il en dément un autre.

» Qui injuriera l'un des compagnons, l'appelant larron ou » schelin, s'il ne le prouve tel, paiera un florin.

» Qui battra de la main ou tirera son épée, paiera un » florin.

» Qui parlera mal du maître, sera amendable de dix sche-» lins.

» Comme aussi celui qui saura qu'on aura mal parlé et ne » le rapportera pas, devra payer quatre livres.

» Qui jurera en présence du maître, lui paiera un pot de » vin. »

Le produit des amendes provenant des infractions à ces ar-

ticles, était consacré à soulager les maîtres ou compagnons qui étaient malades ou se trouvaient dans le besoin.

DES OFFICIERS DES CORPORATIONS.

Ainsi que je viens de le dire, c'était dans les assemblées générales du corps qu'avait lieu, à la pluralité des voix, l'élection des officiers de la maîtrise, le jour, le lendemain, ou bien dans l'octave de la fête du patron. Le nombre et le nom de ces officiers variaient suivant les lieux et l'importance de la corporation.

Le premier d'entre eux s'appelait le maître; après lui venaient les jurés, le greffier et le sergent ou doyen. Les jurés prenaient quelquefois le nom d'esvardeurs, rewardeurs ou visiteurs. D'ordinaire, le corps de la justice était composé d'un maître, de deux jurés, d'un greffier et d'un sergent. Mais ce nombre variait suivant les circonstances locales : ainsi, les merciers de Commercy n'avaient qu'un maître et un doyen ; les menuisiers de Bar, un maître, deux esvardeurs et un sergent ; les maçons de Briey, un maître et deux assesseurs ; les drapiers de Sierck, un maître et trois compagnons chargés de faire les visites avec lui ; les couturiers de Vézelise, un maître, un doyen et quatre visiteurs ; ceux de Nancy, un maître, quatre jurés, un clerc et un sergent ; les cordonniers et tanneurs de Longwy, un maître, deux gouverneurs et administrateurs des deniers de la confrérie, et un esvardeur ; les corroyeurs et tanneurs de Bar, un maître, un contrôleur et un rewardeur ; les bouchers de Vaudrevange n'avaient qu'un maître et un valet.

Dans certaines corporations, le maître avait le droit de nommer les officiers inférieurs, c'est-à-dire le lieutenant et le doyen ; c'est ce qui avait lieu, notamment, pour les pelletiers et tanneurs de Lorraine, les cordonniers de Mirecourt, etc.

En général, les officiers de la maîtrise étaient nommés pour

une année, rarement pour deux ; mais les membres du conseil de ville pouvaient, s'ils le jugeaient à propos pour le bien et profit de la compagnie, les continuer dans leur charge un an ou deux, jamais au-delà.

Outre ces officiers, quelques corps de métiers, notamment les bonnetiers de Lunéville, élisaient, parmi les anciens et les jeunes maîtres, ceux qui leur semblaient les plus convenables « pour la manutention et l'administration des affaires du corps ». Si ces personnes s'acquittaient de leurs devoirs en conscience, elles ne pouvaient être, pendant tout le cours de leur vie, « démises ni destituées ». Les maîtres avaient encore droit, de leur commun consentement, d'agréer deux autres personnes qui, conjointement avec le lieutenant-général du bailliage entre les mains duquel elles prêtaient serment, avaient voix délibérative pour juger toutes les contestations, débats ou erreurs qui pouvaient survenir dans le corps, mais seulement en ce qui concernait l'exercice du métier.

Les chefs de la corporation des orfèvres de Lunéville, également nommés par voie d'élection, prenaient le titre de *maîtres et jurés-gardes*. Cette profession était de celles qu'on nommait profession-jurée, parce qu'elle ne pouvait être exercée que par des maîtres « ayant serment en justice ».

Il n'y avait que deux jurés-gardes, élus pour deux années, mais de manière à ce qu'il en restât toujours un ancien avec un nouveau. En cas de partage des voix, la préférence était donnée au plus âgé. Les jurés nommaient un clerc, qui devait exécuter tout ce qu'ils lui ordonneraient, les accompagner dans leurs visites, prévenir les maîtres des assemblées de la communauté, et porter à ces derniers les billets contenant l'indication des bijoux qui auraient pu être volés. Le clerc tenait un registre sur lequel ces objets étaient inscrits jour par jour.

Beaucoup d'autres prescriptions, que je ne puis indiquer dans cet aperçu général, distinguaient la corporation des or-

fèvres des autres corporations; les maîtres, aussi bien que les officiers, étaient soumis à des règles rigoureuses, qui avaient dû être introduites dans leurs statuts pour prévenir ou punir la fraude.

Les tailleurs de Phalsbourg avaient un maître et un adjoint jurés; le maître sortait de charge à la fin de l'année et était remplacé par l'*adjoint*, avec un nouveau maître.

Aussitôt après leur élection, les officiers de la maîtrise prêtaient serment, le maître et les jurés entre les mains du lieutenant-général du bailliage; le greffier et le sergent entre celles des maîtres du corps, excepté dans quelques corps de métiers de Nancy, où le serment du sergent et du greffier était reçu par le prévôt.

Le maître en charge était, ainsi qu'on vient de le voir, le chef de la communauté et jouissait, dans certains cas, du privilége de pouvoir nommer lui-même les officiers subalternes. Il tenait un registre sur lequel il inscrivait toutes les délibérations du corps, les noms des apprentis et les réceptions à la maîtrise; le premier juré en tenait un second pour y consigner les recettes et dépenses; enfin le greffier en avait un troisième sur lequel il transcrivait les reprises et les condamnations; ces différents registres étaient cotés et paraphés par les officiers de la corporation.

Le maître avait la garde du coffre commun où étaient déposés les deniers provenant des droit de han, amendes et autres émoluments. Ce coffre fermait ordinairement à trois clés, dont une restait entre les mains du maître, la seconde dans celles du mayeur de la ville, et la troisième dans celles du contrôleur du domaine.

Le maître était aussi dépositaire de tous les papiers et titres concernant la maîtrise. Ces archives étaient renfermées dans un coffre fermant à deux clés, l'une desquelles était tenue par le maître et l'autre par le premier juré.

C'était le maître en charge qui faisait, conjointement avec

les jurés, les visites chez les membres du corps, afin d'inspecter la besogne. Outre les visites particulières qu'il pouvait faire lorsqu'il le jugeait à propos, et qui avaient lieu gratuitement, il en était fait trois ou quatre générales par année, pour lesquelles le maître percevait un droit de chaque membre de la corporation.

Lorsque, dans le cours de ces visites, les officiers trouvaient les portes d'une boutique fermée, ils pouvaient les faire ouvrir par un serrurier, après toutefois en avoir obtenu l'autorisation du lieutenant-général de police ou du plus ancien officier du bailliage. Il était défendu, à qui que ce fût, sous peine d'amende, d'empêcher cette exécution.

Dans les premières années du règne de Léopold, beaucoup d'artisans étrangers, qui étaient venus s'établir à Nancy, à la faveur des priviléges que ce prince leur avait accordés pour ranimer le commerce dans ses Etats, de même que les gardes à pied du duc, qui exerçaient différentes professions, voulurent s'affranchir, quelques-uns même par violence, de la visite des maîtres et jurés; mais Léopold, par une ordonnance en date du 15 janvier 1702, maintint ces derniers dans leurs droits et décréta que tous les artisans établis dans sa bonne ville de Nancy et y exerçant art et métier, comme ceux de ses gardes à pied travaillant de quelque profession que ce fût, en boutique ouverte ou en chambre, seraient soumis à la juridiction, visite et jugement des maîtres jurés et aux statuts et règlements de chaque corps de métier, en ce qui concernait leurs ouvrages, en tout temps, à toute heure, en tous lieux et en tout état, sans qu'il leur fût permis de s'en exempter sous aucun prétexte.

Dans certains corps de métiers, comme les cordonniers de Saint-Nicolas, le maître avait un marteau sur lequel était gravée une croix de Lorraine couronnée, pour marquer les cuirs des tanneurs du lieu ou des étrangers qui venaient y vendre. Ce marteau, sans la marque duquel aucun cuir ne

pouvait être vendu, était enfermé sous deux clés, dont l'une était entre les mains du maître, l'autre dans celles du greffier.

Ainsi qu'on vient de le voir, les jurés assistaient le maître lorsqu'il visitait les boutiques des confrères; ils avaient inspection sur toutes les marchandises de la profession qui étaient exposées en vente et se débitaient dans la ville, afin de reconnaître si ces marchandises n'étaient pas défectueuses. C'était la nature même de leurs fonctions qui, dans certains lieux, avait fait donner aux jurés la qualification de revardeurs ou regardeurs et visiteurs.

Le clerc ou greffier était chargé d'enregistrer les amendes portées contre les apprentis, compagnons ou maîtres.

Les fonctions du sergent ou doyen consistaient à faire les *semonces* ou convocations des membres de la corporation, à exécuter les sentences prononcées par le maître et les jurés, à percevoir les amendes, etc. S'il rencontrait quelque opposition dans l'accomplissement de ses fonctions, il pouvait requérir le prévôt du prince, qui lui prêtait main-forte et assistance. Le produit des amendes était versé, tantôt entre les mains du maître, tantôt dans celles d'un receveur nommé par la communauté, lequel était tenu de rendre compte, chaque année, en présence du maître, des jurés et du fermier du domaine, des deniers qui lui avaient été remis par le sergent. Dans quelques corps de métiers, les fonctions de cet officier appartenaient à celui qui avait été reçu le dernier dans la maîtrise.

Chaque année, le lendemain de la fête du patron, il était rendu compte, chez le nouveau maître élu, à l'assistance des anciens et des nouveaux officiers, tant des deniers reçus et levés sur le corps, que du produit des droits et amendes lui appartenant; ce compte était réglé à la pluralité des voix, ensuite tous les titres et papiers étaient remis par les anciens maîtres et jurés aux nouveaux, lesquels en donnaient décharge sur les registres du maître.

Il ne pouvait être fait aucune levée de deniers, pour quelque cause que ce fût, qu'après une délibération du corps, à la pluralité des voix. Lorsque le montant en avait été arrêté, les maîtres et jurés en charge nommaient trois assesseurs pour faire la répartition de ces deniers, « suivant les forces et facultés de chacun »; le rôle en était ensuite remis au sergent, qui en faisait la levée. Les apprentis et les compagnons étaient exempts de cette imposition ; seulement, les derniers devaient payer annuellement, le lendemain de la fête du patron, entre les mains du receveur de la confrérie, une somme pour subvenir aux frais et dépenses du corps.

Les officiers de la maîtrise, constitués en tribunal, jugeaient les différends qui pouvaient s'élever entre les maîtres, compagnons ou apprentis ; ils prenaient connaissance des malversations ou abus qui auraient été commis dans l'exercice du métier.

Les assignations étaient données verbalement par le sergent, et, en cas d'empêchement, par celui qui était commis par le maître en charge. Les rapports devaient mentionner les jour, lieu et heure où ils auraient été dressés, les défauts de l'ouvrage repris, soit dans la matière, soit dans la main-d'œuvre et façon, l'interpellation faite aux repris de signer ou marquer ces rapports, la saisie des ouvrages et outils de ceux qui n'étaient pas reçus maîtres.

Les objets saisis étaient déposés chez le greffier de la maîtrise, pour les représenter au besoin.

Dans l'origine, le tribunal de la maîtrise prononçait définitivement et sans appel ; on allait même, dans quelques corporations, jusqu'à exclure de la communauté celui qui refusait de se soumettre aux punitions prononcées par ce tribunal. Mais des abus nombreux résultaient de ces procédures, et ce fut pour y mettre un terme que Charles III, par son édit du 14 janvier 1605, ordonna qu'à l'avenir il y aurait appel des jugements de la maîtrise pardevant les échevins et autres

juges ordinaires, à charge, par ceux-ci, de procéder à la connaissance et vuidange de ces jugements sommairement, promptement et sans déport.

L'ordonnance de Léopold pour l'administration de la justice, donnée au mois de novembre 1707, porte que la connaissance des arts et métiers appartiendra aux officiers des bailliages, sauf l'appel à la cour souveraine, à la réserve néanmoins de la ville de Nancy, à laquelle la connaissance des arts et métiers est réservée, comme d'ancienneté.

Un arrêt de la cour, du 23 mai 1767, porte également que les appellations des sentences rendues sur les procès-verbaux et jugements des maîtres et jurés des arts et métiers, au sujet de l'exécution de leurs chartes et statuts, circonstances et dépendances, soit par les officiers du bailliage, soit par ceux de l'Hôtel commun de Nancy, seront portées à la cour. Les orfèvres de cette ville seuls ressortissaient devant la chambre des comptes, cour des monnaies de Lorraine.

D'après les règlements des corporations, aucun procès ne pouvait être intenté, soit en demandant, soit en défendant, en première instance ni en appel, sans une délibération prise dans une assemblée du corps, à la pluralité des voix, à peine, par celui qui l'aurait intenté, d'en supporter les frais. Une déclaration du roi, du 4 juillet 1775, enregistrée au parlement de Nancy, défend également aux communautés d'arts et métiers d'intenter aucune action ni procès, ni de faire aucune députation sans le consentement de la communauté, donné dans une assemblée générale, et dont l'acte de délibération devra être confirmé et autorisé par permission écrite de l'intendant de la province.

Les officiers des maîtrises, siégeant en corps de justice, percevaient, pour droit de vacation, une somme, qui était de deux francs pour le maître et les jurés, et de six gros pour le doyen ou sergent. Quelquefois aussi, le maître percevait comme salaire le produit des amendes auxquelles les délinquants avaient

été condamnés. Stanislas, en confirmant les chartes de plusieurs communautés d'arts et métiers, supprima les vacations attribuées par séances aux maîtres et jurés, et ordonna que la justice serait rendue gratuitement et sans frais, à l'exception de l'expédition des sentences et de leur mise à exécution, dans les cas seulement d'appel, outre refus d'y satisfaire après un premier commandement verbal par le sergent du corps. Il supprima l'amende de défaut et le droit de siége dans tous les cas, et décida que, sur la première assignation donnée verbalement par les sergents, il serait statué contradictoirement ou par défaut, et que la sentence serait inscrite sur le registre (1).

ORGANISATION RELIGIEUSE.

Après avoir examiné l'organisation civile des corporations, il me reste à les étudier au point de vue de leur organisation religieuse. J'ai dit, en commençant, que la piété de nos pères avait présidé à la formation des associations ouvrières; les traces de cette origine se retrouvent dans les statuts de toutes les corporations; ainsi, on y rencontre invariablement, appliquée à leurs membres, la double appellation de maîtres et de confrères; souvent même, la partie des règlements concernant la confrérie forme un chapitre distinct de la partie relative à la maîtrise; c'est ainsi, par exemple que dans la charte des apothicaires de Nancy, à la suite des dispositions relatives à l'exercice de la profession, on lit ces mots : « Et quant à la confrérie, icelle sera réglée conformément aux articles ci-après.... »

La confrérie, comme la maîtrise, avait ses chefs, qui étaient nommés par voie d'élection ; le premier prenait le nom pom-

(1) Charte des selliers et bahutiers de Nancy.

peux de roi; les autres étaient, d'ordinaire, un greffier et un sergent ou doyen.

Les marchands de Nancy, Rosières et Saint-Nicolas, qui, comme on l'a vu plus haut, formèrent la plus ancienne confrérie de la province, ne nommaient pas directement leur roi; mais seulement cinq d'entre eux, parmi lesquels le chapitre de Saint-Georges choisissait celui qui devait exercer ces hautes fonction; l'élu racevait du prévôt du chapitre un bâton (bannière) en signe d'investiture solennelle.

Mais ce n'est là qu'une exception dont je n'ai pas trouvé d'autre exemple. Dans la suite même, l'office de roi devint purement vénal. Chaque année, cet office était publié et adjugé à qui plus, « à l'éteinte de la chandelle », dans l'assemblée de la maîtrise, le jour de la fête du patron (1), dans la maison du roi sortant de charge. Les deniers produits par cette adjudication appartenaient à la maîtrise. Le même jour, et dans la même assemblée, on procédait à l'élection du greffier et du sergent, lesquels étaient nommés à la pluralité des suffrages, et changés lorsque le corps de la maîtrise le jugeait à propos. Ces trois officiers prêtaient ensuite serment entre les mains de l'ancien roi. A la suite des cérémonies qui avaient lieu le jour de leur fête, les confrères accompagnaient l'image de leur patron jusqu'au logis du nouveau roi, où elle restait déposée.

Tout individu entrant dans la confrérie était tenu de payer un droit de réception, plus une autre somme pour les frais de bannières, soutanes, surplis, bonnets carrés, etc. Les fils d'un confrère ne payaient que moitié de ces droits.

(1) Cet usage d'*acheter le saint* a encore lieu aujourd'hui dans la confrérie des vignerons et dans celle des jardiniers de Nancy. La statue du patron reste déposée chez l'adjudicataire jusqu'à l'année suivante, et quelquefois plus longtemps si le même individu reste le plus haut enchérisseur.

Tous les membres de la confrérie étaient tenus, sous peine d'amende, d'assister aux processions et cérémonies publiques et d'y marcher après les bannières, deux à deux, dans l'ordre de leur réception, le roi en tête et le sergent entre les deux colonnes.

La veille de la fête du patron, les confrères devaient, également sous peine d'amende, assister aux premières vêpres qui étaient chantées dans l'église où se trouvait la chapelle de la confrérie ; le lendemain, à la grand'messe, au prône et aux vêpres, et, le jour suivant, au service qui était célébré pour les confrères défunts. Outre ces cérémonies, on faisait célébrer, chaque semaine ou chaque mois, une messe à laquelle tous les confrères étaient dans l'obligation d'assister.

Lorsqu'un membre de la confrérie venait à décéder, tous les autres étaient obligés d'assister aux convoi, service et enterrement, et de faire dire, à leurs frais, pour le repos de son âme, une messe haute de *requiem*, qu'ils devaient tous entendre, sous peine d'amende, à moins d'excuse légitime. Ils devaient, en outre, payer la moitié du salaire des porteurs du corps.

Les veuves non remariées des confrères étaient assujetties à la moitié des mêmes redevances et passibles de la moitié des amendes infligées aux contrevenants.

Chaque corporation ouvrière, érigée en titre de confrérie, était placée sous l'invocation d'un saint qu'elle honorait d'un culte particulier, et dont l'autel était décoré aux frais de l'association. Le même patron était quelquefois commun à plusieurs corps de métiers ; ainsi, les selliers, bahutiers, éperonniers, maréchaux, cloutiers et orfèvres reconnaissaient saint Éloi ; sainte Barbe était tout à la fois la patronne des chapeliers de Dun, des menuisiers de Bar et des drapiers de Vaudrevange ; sainte Catherine, celle des cordonniers et tanneurs de Vaudrevange, des drapiers de Sierck et des corroyeurs et tanneurs de Lorraine, etc.

D'autres fois, le même corps de métier, établi dans des villes différentes, n'avait pas le même patron : ainsi, les bouchers honoraient saint Barthelémy, saint Hubert et saint Nicolas; les cordonniers, tanneurs et corroyeurs, saint Crépin et saint Crépinien, saint Gengoult, sainte Catherine, saint Simon et saint Jude, saint Blaise; les orfèvres, saint Éloi et sainte Anne; les tisserands, sainte Lucie, saint Blaise et saint Sévère, évêque de Ravenne; les drapiers, saint Nicolas, saint Pierre et saint Paul, sainte Catherine, sainte Barbe; les tailleurs et couturiers, saint Louis de France, la Présentation Notre-Dame, saint Urbain, Notre-Seigneur, saint Michel; les marchands, saint Michel et saint Nicolas; les apothicaires et les bonnetiers, la Nativité de Notre-Dame, etc.

Chaque confrérie avait sa bannière où était représentée l'image de son patron, et avec laquelle elle devait assister aux processions qui avaient lieu les jours de fêtes solennelles. Cette coutume, que les guerres du règne de Charles IV avaient fait interrompre, fut remise en vigueur sous Léopold. Un arrêt de la cour souveraine, du 15 juin 1699, régla l'ordre que les corps ecclésiastiques et laïques, réguliers et séculiers, occuperaient à la procession de la Fête-Dieu, suivant ce qui s'était anciennement pratiqué.

La marche était ouverte par les sergents et le lieutenant du prévôt, les deux sonneurs avec leurs clochettes, les valets des pauvres, les pauvres de l'hôpital; puis venaient les corps de métiers dans l'ordre ci-après, portant chacun leur bannière :

Les bourreliers.

Les menuisiers et tourneurs.

Les tonneliers.

Les charrons, charpentiers, ardoisiers, recouvreurs, paveurs et maçons.

Les vitriers.

Les jardiniers.

Les magniens (chaudronniers) et fondeurs.

Les serruriers.
Les maréchaux, taillandiers et couteliers.
Les marchands de bétail et bouchers.
Les rôtisseurs.
Les huiliers.
Les tisserands.
Les cordonniers.
Les tanneurs et corroyeurs.
Les bonnetiers.
Les chapeliers.
Les fourbisseurs, éperonniers et selliers.
Les potiers d'étain.
Les drapiers.
Les tailleurs d'habits.
Les pelletiers.
Les boulangers.
Les pâtissiers.
Les arquebusiers.
Les orfèvres.
Les marchands.

Venaient ensuite les maîtres d'école, aussi avec leur bannière; les écoliers des classes avec leurs régents; les gens de livrée de son Altesse Royale; les confrères du Saint-Sacrement qui n'étaient d'aucun corps de maîtrise, et avec eux les médecins, apothicaires, chirurgiens et tabellions (1).

CORPORATIONS PARTICULIÈRES ET PRIVILÉGIÉES.

J'ai essayé de faire connaître les règlements généraux des corporations; je n'ai plus qu'un mot à dire de celles qui jouissaient de priviléges particuliers ou bien avaient une organisa-

(1) Arrêts choisis de la cour souveraine de Lorraine et Barrois.

tion spéciale. Les associations de cette nature sont peu nombreuses, et quoique le mot de franchise se trouve exprimé dans plusieurs chartes de métier, aucune disposition formelle ne vient donner un sens à ce mot. Le corps des bouchers seul était en possession, dans plusieurs villes, de certaines prérogatives : ceux de Charmes étaient francs et exempts de payer les deniers annuellement dus pour le fauchage du pré la Duchesse; ceux de Commercy avaient droit de troupeau à part; à Sierck, le gruyer devait leur délivrer, de quatre ans en quatre ans, le bois nécessaire pour la réfection et l'entretenement de leurs étaux. Le préambule de la charte octroyée, en 1517, aux bouchers de Nancy par le duc Antoine, porte : « En considération de ce qu'ils entretiennent duement et honnêtement leur métier au bien et honneur de la chose publique de notre ville de Nancy et d'eux, aussi qu'ils sont toujours prêts et appareillés jour et nuit aux commandements qui leur sont faits par notre bailli pour les affaires survenantes quand besoin y est... » Malgré ce préambule, je ne trouve, dans les règlements des bouchers, l'indication d'aucun privilége important, et je crois que les prérogatives qui leur avaient été accordées par ce prince étaient purement honorifiques; c'est ce qui semble du moins résulter du procès-verbal de l'entrée de Charles IV à Nancy, en 1663, où l'on voit que les bouchers occupaient dans le cortége, immédiatement avant les marchands, une place d'honneur, « étant les premiers à cheval, bien montés, tous ayant les écharpes jaunes ».

A Pont-à-Mousson, les artisans paraissent avoir joui de priviléges particuliers; lorsqu'en 1573 Charles IV accorda à cette ville la charte qui l'élevait à la dignité de cité impériale, les franches gens furent appelées à entendre lecture de cette charte, afin de lui donner leur assentiment; et dans cette catégorie de citoyens, on voit figurer un assez grand nombre d'individus exerçant différentes sortes de métiers.

Les ouvriers des mines et les verriers, sans être organisés

en corporations proprement dites, possédaient, dans notre province, des immunités considérables : cette faveur s'explique par l'intérêt qu'avaient nos ducs à voir se développer deux branches d'industrie qui étaient pour eux une source féconde de revenus.

Les priviléges des mineurs remontent à une époque très-éloignée. « J'ai vu, dit Ruyr, l'auteur des *Sainctes antiqvitez de la Vosge,* j'ai vu la copie d'un titre émané du duc Mathieu II, en date du 4 janvier de l'an 1250, qui donne privilége et immunité aux mineurs qui travaillaient aux mines trouvées récentement au Val de Galilée (Saint-Dié), et principalement au vallon de la Croix. » On lit dans les *Coupures de Bournon* qu'en 1317, sous le règne de Ferry IV, « fut dit qu'ouvriers travaillans ès mines, encore que ne soient et ne puissent estre en état de noblesse, iceux cependant seroient en jouissance de toutes franchises ». Le 20 juin 1378, le duc Jean Ier confirma les franchises qui avaient été accordées aux ouvriers et directeurs des mines.

En 1486, René II affranchit les ouvriers résidant aux *minières* de toutes tailles, traits, droitures, corvées, aides, gardes et débits de ville, de cris, de bannière, d'ost et de chevauchée et de toutes autres servitudes et subjections quelconques. Le même prince établit également un officier, auquel il attribua « la connaissance et judicature de tous cas et différends qui surviendraient auxdites mines, tant sur personniers et admodiateurs, que sur les ouvriers, manans et habitants ». Il donna le droit à ce justicier de faire commander par son doyen, à un chacun sujet desdites mines, jusques au nombre de cinq ou six personnes, de venir et comparoir pardevant lui, et l'assister de conseil pour administrer la justice, en faisant un échevin suffisant, prudent et discret. Il institua aussi un Général pour avoir regard sur tous les officiers, conducteurs et ouvriers, touchant le fait de la justice, des ouvrages, reprises et autres choses concernant le fait desdites mines, cir-

constances et dépendances... Le justicier devait rendre justice promptement, sans involution de procédure, et on ne pouvait appeler de ses jugements que pardevant le duc ou son conseil, à Nancy, auquel cas l'appelant mettait cinq francs entre les mains du justicier pour y envoyer le procès, et lorsqu'il était jugé en dernier ressort, le jugement était reporté clos et cacheté aux huit jurés, pour en donner communication aux intéressés. Si quelqu'un refusait d'obéir au justicier, ou d'exécuter ses sentences sans en appeler, il pouvait être condamné à une amende arbitraire et applicable, comme toutes les autres, au profit du prince.

En cas de querelle entre les ouvriers et les habitants, il était permis à quiconque s'y rencontrait d'imposer silence et commander la paix au nom du prince, à quoi les querelleurs devaient déférer aussitôt, sous peine de soixante gros d'amende, même d'arbitraire, s'ils persévéraient dans leur désobéissance. Et si ces querelles étaient poussées au point de mériter une peine plus forte, il était ordonné au justicier de faire conduire les coupables en la ville de Saint-Dié, au château de Spitzemberg, pour en faire punition convenable (1).

Les ducs Antoine (1518-1520) et Charles III (1571) confirmèrent ces règlements et y ajoutèrent quelques dispositions. Les mineurs de Vaudrevange, de Bussang et du Thillot furent soumis, comme ceux du Val de Galilée, à une législation aussi sage qu'équitable.

Les maîtres et les ouvriers des usines verrières avaient également leurs statuts particuliers et jouissaient de priviléges encore plus étendus que ceux qui avaient été octroyés aux mineurs : la charte du duc Jean II, du 21 juin 1448, les assimile aux nobles de race, les déclare exempts de tailles, aides, subsides et subventions ; des droits d'ost, de gîte et de

(1) Dictionnaire des ordonnances de Lorraine, par G. de Rogéville.

chevauchée, auxquels les nobles mêmes étaient assujettis ; il leur est permis de chasser, quand et comme il leur plaira, dans les bois du duc situés aux environs de leurs usines; de pêcher à filet dans les rivières de leur voisinage ; le prince leur fait des concessions de panage, maronage et chauffage dans ses forêts ; enfin, le bois nécessaire à l'alimentation de leurs verreries leur est laissé à discrétion, à charge seulement de concilier leur plus grand profit avec le moins de dommage possible. Je n'insisterai pas davantage sur ce qui concerne les verriers ; ce sujet a été trop consciencieusement traité par mon savant confrère, M. Beaupré, pour qu'il soit nécessaire de rien ajouter à ses curieuses *Recherches sur l'industrie et les priviléges des verriers dans l'ancienne Lorraine.*

Tels sont les documents généraux que j'ai pu recueillir sur les corporations ouvrières dans notre province; on pourrait tirer de nombreuses conséquences de l'ensemble des faits que je viens d'exposer ; mais ce travail serait trop long et trop au-dessus de mes forces. D'ailleurs, ce but n'est pas celui que je me suis proposé : j'ai cherché seulement à montrer qu'en raison de la part qu'elles ont prise aux développements et aux progrès de l'industrie, et de l'influence sociale qu'elles ont exercée, les anciennes associations d'artisans méritent d'être étudiées dans les éléments divers qui les composaient ; j'ai désiré faire comprendre que leur histoire, qui est celle du peuple d'autrefois, n'était pas aussi peu digne d'intérêt qu'on pourrait le supposer, et qu'elle se lie intimement à l'histoire de la civilisation..

PHILOSOPHIE

DE

L'HISTOIRE DE LORRAINE [1]

(400 — 1766),

PAR M. G. DE DUMAST.

Salve, magna virùm nutrix, generosa Mosella.

Parmi les diverses peuplades dont l'agglomération occupait les Gaules, la plus remarquable à tous égards, — la plus estimable par son énergie et par la pureté de ses mœurs, — était celle qui, fixée depuis un temps immémorial entre le Rhin et la Meuse, avait sa capitale sur la Moselle. Les Trévires (ainsi s'appelait la race dont nous parlons) embrassaient, comme rameaux de leur tronc, les Leuquois et les Médiomatriciens; aussi, dans l'organisation qui se fit des pouvoirs ecclésiasti-

(1) En réponse à cette question, admise au programme du Congrès : Assigner le sens et la portée des événements dont la série constitue l'histoire du peuple lorrain.

ques, dont les divisions suivirent en général, comme on sait, l'ordre des analogies naturelles, on voit les diocèses de Toul et de Metz rester dépendants de la métropole de Trèves; et lorsque Dom Calmet veut composer l'histoire de Lorraine, force lui est d'écrire en entier celle de cet archevêché, lequel, succédant à la république tréviroise, avait été après elle, sous certains rapports, comme la Lorraine le fut sous d'autres, l'expression centrale des peuples mosellans (1).

Ceux-ci, en effet, quoiqu'absorbés en apparence par la conquête, n'avaient pas perdu tout caractère et toute initiative; et si les Gaules eussent pu s'affranchir, ç'aurait été par là. Sans doute, pendant la domination romaine, Divodure, Scarpone, Toul, Nasium, Soulosse, Grand (2), toutes les villes mosellanes, avaient adopté les arts de l'Italie; elles en offraient à peu près l'élégance. Trèves était même devenue l'une des capitales de l'Empire, et non pas la moins importante. Mais à travers cette politesse, qui avait amené, comme partout, la corruption, au moins à la superficie, — il paraît que le fond du pays était resté bon; la masse des habitants, surtout dans les campagnes, était demeurée plus saine qu'ailleurs. C'était toujours là les « *Treveri, Belgarum fortissimi*, » les plus mâles d'entre ces fameux Belges d'autrefois, qui, déjà du temps de César, formaient, par leurs mœurs et leur bravoure, l'élite de la famille gauloise.

Sur ce vigoureux sauvageon, si propre à recevoir en adoption les produits de la plus éminente culture, Dieu avait résolu, Messieurs, d'implanter une greffe de premier ordre,

(1) Il suffit de voir entrer à Trèves, sur leurs charriots, des villageois du voisinage, pour juger encore, à l'aspect des paysans, au costume des paysannes, que ce peuple, tout séparé qu'il est des Lorrains par la langue et par la domination, forme toujours évidemment une même race avec eux.

(2) *Grand* et non pas *Gran*, puisque l'on disait *Grandesina* ou *Grandesia* (Voir plus haut le mémoire de M. Aug. Digot, sur la station romaine vulgairement nommée *Andesina*).

destinée par la Providence à donner des fruits d'une nature ailleurs sans égale. Par le vœu décisif que fit Clovis à la bataille de Tolbiac, c'est entre Rhin et Meuse qu'eût lieu l'alliance de l'Eglise avec la plus forte des jeunes races barbares; c'est là que fut engendrée la première monarchie chrétienne de sang nouveau, l'aînée des nations éclairées qui forment le monde actuel.

A la vérité, le grand mérovingien, étendant sa puissance vers l'Ouest, s'en alla, pour surveiller ses conquêtes d'Outre-Loire, séjourner et mourir à Paris; mais, lorsqu'à travers les nombreux et bizarres partages de territoire que firent entre eux ses successeurs, nous voyons se dessiner finalement deux royaumes durables, quel en est le caractère? La Neustrie, beaucoup trop fidèle aux machiavéliques procédés du fondateur commun, cherche presque toujours ses moyens de réussite dans la violence jointe à la ruse; tandis que l'Austrasie, marchant plus sincère et plus pure, comme une eau qui coule sur un sol plus ferme, ne fait point de la religion un calcul, s'honore de garder sa parole, et travaille sérieusement à fonder chez elle le bon ordre, en lui donnant pour base la vertu. L'une choisit pour ses ministres dirigeants les hommes astucieux, les Ebroïn; l'autre, les hommes droits, les Pépin de Landen. L'une est le pays du poignard, l'autre le pays de l'épée.

Tantôt plus et tantôt moins visible, cette différence de l'Austrasie à la Neustrie est perpétuelle; quelquefois, elle devient évidente. Il n'y a point de si chétif observateur qui n'en soit frappé, par exemple, lorsque la scélératesse de Frédégonde combat le génie de Brunehaut.

Sans doute, malgré l'immense probabilité d'innocence qui s'élève en faveur d'une grande et noble reine torturée, dont la défense n'a pu se faire entendre, il peut y avoir du vrai dans les reproches adressés aux cheveux blancs de celle-ci. Quoique tombée victime de la conspiration de ministres infâmes, qui

se firent largement payer, par des vices-royautés à vie, le sang de leur souveraine, livrée par-eux au fils de son impudique et sanguinaire ennemie, — il n'est pas impossible que sur ses vieux jours, indignée comme elle l'était du spectacle de l'ingratitude, Brunehaut ait réellement cherché à conserver le pouvoir par des moyens blâmables; ce sera toujours là un problème. Mais ce qui n'en est pas un, ce sont ses vues larges, magnifiques, bienfaisantes, et les vertus au moins de sa jeunesse. Ce qui ne forme pas un doute, c'est le libéralisme de ses plans, le nombre de ses créations utiles; c'est sa maternelle préoccupation du bonheur du peuple, et son énergique résistance aux leudes qui le tyrannisaient; c'est enfin la haute estime que faisait d'elle le plus remarquable des hommes de ce temps-là, saint Grégoire le Grand, qui la regardait comme admirable, et employait avec confiance son intermédiaire éclairé, pour répandre jusqu'en Angleterre la science et la foi.

Au reste, dans la lutte de Frédégonde et de Brunehaut, il faut voir bien moins la rivalité de deux femmes que l'antagonisme de deux systèmes. D'un côté, c'est une cruauté basse, accompagnée de perfidie; une sorte de grossièreté méchamment raffinée; de l'autre, c'est un reste de rudesse militaire, mais que tendent à polir de jour en jour mille nobles sentiments croissants, prélude de la délicatesse. L'odieux Chilpéric, c'est le Bas Empire, — et le généreux Sigebert, c'est déjà la Chevalerie en germe. — Tandis que, sur les bords de la Seine, les restes du monde païen achèvent de se putréfier comme un cadavre, on voit grandir aux bords de la Moselle l'échantillon du jeune monde chrétien. C'est là qu'un doux principe de vie anime tout, coordonne tout, bâtit, fonde, défriche, et que, renouvelant les codes, et introduisant pour la première fois, dans les pénalités légales, un niveau, réputé jusqu'alors impossible entre des criminels nés de classes sociales différentes, il réussit, par de sages menaces, à faire respecter le sang du pauvre. La supériorité morale des Austrasiens, on ne saurait la

révoquer en doute. Ce n'est pas Sigebert et Brunehaut qui en sont les seules expressions : saint Arnould, saint Sigisbert, saint Dagobert de Stenay, une foule d'excellents personnages, la manifestent ; et déjà les habitudes et la législation des Mosellans avaient rendu notoire l'initiative qu'ils prenaient dans toutes les bonnes choses, lorsque la bataille de Testry, victorieux dénouement d'une guerre entreprise par eux au profit de la faiblesse opprimée, vint les poser noblement au dehors. Dès lors, rien n'arrêta plus leur force, honnêtement civilisatrice, ni cet ascendant qui, tous les jours plus marqué, devait se traduire à la fin par l'avènement de l'Austrasie à la direction suprême de la république chrétienne.

C'est vers ce pays qu'en effet se tournaient de toutes parts les yeux ; on réclamait son crédit contre toutes les injustices, son assistance contre toutes les invasions. Quand les Musulmans, maîtres de l'Espagne, arrivèrent avec trois cent mille hommes sur la Loire, c'est d'entre Rhin et Meuse que partit l'armée qui les arrêta court, l'armée qui leur ferma pour toujours la France. Et quand les Lombards, jaloux de s'étendre, menacèrent le Saint-Siége d'une domination non moins redoutable à l'Eglise que n'eût été le sceptre des califes, c'est encore à la race d'entre Rhin et Meuse que la Papauté s'en alla demander appui, contre le péril qui cernait Rome.

Il y eut bien (pourquoi ne le dirions-nous pas?), il y eut bien quelque savoir-faire, — quelque politique, quoique non parjure ni cruelle, — dans la manière dont Charles-Martel et Pépin conduisirent leur barque; mais, visiblement, ils s'imposèrent moins à l'opinion générale que l'opinion générale ne les désigna, et le flot providentiel les poussa plus encore qu'ils ne se poussaient eux-mêmes. Représentants héréditaires des tendances austrasiennes, ils se seraient trouvés portés au pinacle, fût-ce sans le vouloir, dès que l'Austrasie s'élevait si haut ; organe de la pensée mosellane, ils arrivaient naturellement avec elle au gouvernail des affaires européennes. S'il est

dans l'histoire quelque fait où se dévoile entièrement à nu la force des choses, c'est peut-être, plus que tout autre, la longue et douce ascension des Carlovingiens, terminée par l'imposante naissance du nouvel empire d'Occident.

Concours des forces spirituelles et temporelles pour civiliser l'Europe, c'est le caractère de la grande phase qu'inaugura le couronnement de Charlemagne à Rome. Or, telle était depuis longtemps l'idée épousée par les contrées mosellanes, où, sous ce rapport, la pratique, et une pratique de bonne foi, avait devancé la théorie. Voilà pourquoi le nouvel *auguste* devait être un homme du pays des anciens Trévires, et pourquoi le gouvernement de l'Europe prit son siége entre les deux fleuves qui bornent cette terre prédestinée, pour laquelle nous avons risqué le nom de Mésopotamie chrétienne (1).

A la vérité, l'empire carlovingien, dans sa parfaite unité, ne pouvait durer qu'un moment. A partir de 817, il fut légalement changé en une fédération de trois puissances sous une présidence impériale; mais Aix-la-Chapelle en demeurait le foyer. Tandis qu'à droite du Rhin, l'élément germanique, et à droite de la Meuse, l'élément gaulois, obtenaient satisfaction, en recevant chacun un souverain particulier, — la bande centrale (qu'on avait prolongée jusqu'en Italie) formait la part du troisième monarque, constitué chef honoraire de toute l'Union, suzerain et modérateur des rois ses fils, ses frères ou ses neveux. Tel est le système complexe qui eut existence légale sous Louis le Débonnaire et sous l'empereur Lothaire. Jamais il ne fonctionna régulièrement : les coalitions et les guerres civiles l'en empêchèrent dès l'origine; mais il n'est

(1) Dans tout ce que nous dirons là dessus, les deux fleuves ne sont point une limite rigoureuse, qui doive être prise à la lettre; car le pays les dépassait un peu, notamment du côté occidental. Il convient de comprendre, dans le célèbre triangle lotharingien, un supplément, d'une dixaine de lieues de large, tout le long de la rive gauche de la Meuse.

pas moins digne, Messieurs, de toute votre attention, car les résultats que l'on en avait, quoiqu'à tort, espérés, impliquent un immense hommage rendu aux populations mosellanes, lesquelles, dans cette combinaison, étaient réputées assez sages et assez braves pour mériter, malgré leur infériorité numérique, de former le noyau de la fédération et l'Empire proprement dit. Il n'y a guère lieu, en effet, de parler là dedans que des populations mosellanes ; non seulement elles figuraient en première ligne comme ressource de la majesté centrale, mais bientôt elles restèrent seules à l'environner. On avait dû le prévoir : un serpent si long et si mince ne pouvait tarder à se rompre ; aussi, sous le second des Lothaire, il n'avait déjà plus que sa tête. La Lotharingie (ce fut le nouveau nom de l'Austrasie) s'était réduite de bonne heure, comme le voulait sa nature, à n'embrasser que les régions arrosées par les eaux gauloises qui courent à la mer du Nord.

Bientôt apparurent les Normands. Contre leurs ravages effroyables, il fallait se défendre de son mieux et sans tergiverser. Faute d'une direction commune intelligente, sous l'imbécile Charles le Gros, chaque province avisa comme elle put à son salut ; chacun se fit dictateur dans son coin. Moitié cause et moitié prétexte, la nécessité sanctionna le triomphe de toutes les ambitions locales, de tous les intérêts particuliers. L'extrême incapacité de l'Empereur laissant tout à la débandade, le grand lien politique fut dissous ; or, il devint impossible après lui de le reformer, faute d'une capitale encore influente et qui restât plus ou moins reconnue. La prise et le pillage d'Aix-la-Chapelle rendit le mal sans remède, et fut, quant alors, la ruine des idées générales.

Pendant quarante ans on n'en peut plus guère suivre la trace, dans la contrée qui les aimait. Bouleversée comme les autres pays et balayée coup sur coup par des torrents, elle ne peut plus rien fonder de stable, à quoi on la reconnaisse, elle et ses tendances supérieures. Si l'on voit encore flotter, sur

ce déluge, une couronne de Lorraine, elle n'a rien de significatif; les règnes d'Arnoul et de Zwentibold sont trop agités, trop nébuleux, pour que l'on y puisse discerner rien de beau, — sinon, comme ailleurs, quelques débris de vertus monastiques.

Bientôt, dans les régions mosellanes, la souveraineté même subit une éclipse. Mais au moment où il allait falloir, Messieurs, que, pour un temps, elles se laissassent tout à fait emporter au tourbillon de l'Est ou de l'Ouest, le premier des deux prévalut; or, pour peu qu'on se rende compte du chaos du dixième siècle, on voit que cette attraction fut pour la Lotharingie, matériellement et moralement, un bonheur inappréciable.

Tombée en effet, dès 925, dans la sphère du Saint-Empire, beaucoup moins désordonné alors que le reste du monde, elle évita les soixante épouvantables années qui précédèrent en France l'installation des Capétiens. Elle n'eut point à subir cette époque d'abâtardissement, de vols, d'assassinats et de parjures, où tous les principes furent renversés, tous les droits fraudés ou niés; cette époque, dont les personnages historiques, s'ils ne sont pas imbéciles et dupes, ont, pour la plupart, la froide perversité d'Herbert de Vermandais ou de Thibault le Tricheur. Sauf quelques restes de troubles au début, dus aux fantaisies de Gislibert, qui appartenait encore à l'école des temps d'anarchie, — et malgré les désastres momentanés auxquels le pays ne put échapper lors des expéditions des Huns, — ce ne fut pas sans d'extrêmes avantages que la Lotharingie devint l'un des quasi-membres du Corps germanique, de ce corps, relativement estimable, le seul état qui, échappant jusqu'à un certain point au retour de la barbarie, eût conservé quelques lumières et quelque moralité. Préservée par là des pillages et des turpitudes qui régnaient à l'occident de la Meuse, elle n'eut qu'à s'applaudir de partager la fortune de Henri l'Oiseleur et surtout des Othons; car, sous

leur patronage, elle reprit sur le champ une marche ascendante très-prononcée.

Des prélats tels que saint Gauzelin et saint Gérard, des religieux tels que ce Jean de Vendières qui fut jugé digne d'être envoyé comme ambassadeur près du calife de Cordoue, favorisèrent chez elle cette remarquable résurrection du bien. Les études y refleurirent dans plusieurs villes, et la piété s'y ranima partout. Un énergique mouvement de renaissance (alors beaucoup plus faible en Allemagne, et tout à fait nul en France) rendit aux anciens états de Sigebert et de Lothaire leur puissante initiative. En même temps qu'un souffle printanier faisait sortir de terre les couvents de Bouxières (1) et de Lay-Saint-Christophe, il réformait rapidement une foule de monastères : Gorze, Senones, Moyenmoutier, Metloc, Saint-Epvre, Saint-Arnoul, Saint-Tron, Saint-Maximin, Sainte-Glossinde. C'est de Trèves que sortaient les hommes qui s'en allaient en Saxe fonder l'abbaye de Magdebourg, et c'est de Toul que partait l'impulsion qui réussissait en Champagne à rétablir l'esprit régulier dans l'abbaye de Monstier-en-Derf. Ainsi rayonnait au dehors, à droite et à gauche, l'heureuse activité civilisatrice que les Lohérans avaient hérité des Austrasiens leurs pères. Oui, le réveil moral, qui ailleurs ne se manifesta généralement guère que vers le temps de la Trève de Dieu, c'est-à-dire trente ou quarante ans après l'an 1000, fut visible chez eux, non pas seulement quinze ou vingt années, mais cent années auparavant. Ils eurent alors, sur les autres peuples, l'énorme avance d'un siècle tout entier.

Et remarquons, Messieurs, qu'elle ne leur fut point enlevée; car à l'époque où l'Europe, adoptant enfin leur route, paraissait sur le point de les rejoindre, il leur fut donné de se signaler par une nouvelle impulsion.

(1) Prononcez Boussières.

Pendant les désordres universels, la majesté de Rome chrétienne avait souffert. Au sortir des tristes nuages qui en avaient voilé la gloire, le Saint-Siège, pour inaugurer dignement sa nouvelle phase, avait besoin d'un homme pieux et d'un homme supérieur. Ce pontife providentiel, de qui date la marche ascendante reprise par le principe spiritualiste, fut fourni par les contrées dont nous vous résumons l'histoire. Saint Léon IX, doublement Lorrain, était, d'une part, évêque de Toul, et de l'autre prince de la maison qui devenait alors ducale.

C'était le moment, en effet, où l'autorité, chez lès Mosellans, reprenait une forme permanente et un mode fixe de transmission. Jamais, à bien prendre les choses, le pouvoir n'avait totalement disparu de la Lotharingie, regardée par les nouveaux Césars non comme une simple province, mais comme une sorte de vice-royauté ; car Othon le Grand, dans une charte de 960, s'intitule roi des Germains *et des Lohérans*, et ce pays, en perdant ses monarques propres, avait toujours reçu, pour chefs, des personnages éminents, nés de sang souverain ou alliés à des maisons souveraines. C'est même un frère d'empereur, l'archiduc Brunon de Cologne, qui, pendant qu'il la gouvernait (959), l'avait scindée en deux Lorraines, — la haute ou Mosellane, et la basse, ou le duché de Lothier : — sœurs également glorieuses à l'origine, qui semblèrent se réunir encore un instant, sous la main du vice-roi Charles de France, mais qui divergèrent ensuite, — et dont la seconde, perdant peu à peu ses souvenirs, finit, comme le Rhin, par mourir sous des dominations étrangères, tandis que la première conserva ses traditions et ses mœurs, pures comme les eaux de la Moselle, et sut, quoique amoindrie de territoire, garder le grand nom de Lorraine, qu'elle a porté si haut depuis.

Des rapports de presque identité continuaient de joindre les deux Lorraines ; — elles n'avaient point cessé de vibrer à

l'unisson, — lorsque la sœur aînée, la Mosellane, reçut pour duc héréditaire Gérard, dit d'Alsace, le cousin de saint Léon IX. Or, Gérard, dont les pères vivaient fixés aux pieds de la montagne sacrée de Vaudémont, — au cœur même des populations lorraines, — y ramenait aussi, par sa femme, l'antique famille princière du pays, la dynastie jadis nationale; car il avait épousé Hadwide de Namur, la petite-fille de Charles de France, c'est-à-dire du dernier carlovingien. On sent combien une telle alliance était populaire dans les contrées d'entre Rhin et Meuse. En reconnaissant pour monarques les héritiers de Gérard, la Lorraine eut sept cents ans le bonheur d'obéir aux légitimes successeurs des enfants de son propre sol; à des princes dont la lignée, — qui ne règne plus maintenant qu'à Vienne et à Florence, — forme encore la descendance la mieux avérée qui existe de l'Austrasien Charlemagne.

Ce fut donc une grande époque que celle où les décrets divins, vers la fin de la première moitié du onzième siècle, placèrent sur la chaire de saint Pierre le précurseur des Hildebrand et des Innocent III, saint Léon de Dabo-Lorraine, et dressèrent en même temps un trône pour ses chevaleresques neveux; pour les arrière-petits-fils des Martel et des Pépin, des vainqueurs du Mahométisme et des libérateurs de Rome.

Sans parler des vices secondaires, comme le jeu, la paresse, ou les excès de la table, il s'agissait d'extirper deux grands maux, la débauche et la simonie. Une pareille œuvre, dès qu'on l'entreprenait, devait avoir ses deux effets naturels, épuration et résistance; résistance croissant à mesure que les réformes devenaient plus réelles. Bientôt elle prit l'aspect d'une rébellion flagrante; et Grégoire VII, l'héritier de la pensée de Léon IX, eut à lutter, à force ouverte, contre les vices mitrés ou couronnés.

En présence de leur révolte, le Saint-Siége fut obligé d'en venir à lancer ses dernières foudres; mais c'était là, matériel-

lement parlant, une arme bien fragile pour arrêter les armées des Empereurs, qui soutenaient les anti-papes. Parmi les pouvoirs de la terre, un seul se mit hardiment en travers, pour résister à la violence et prêter main forte à la justice; un seul, et ce fut une femme : la grande comtesse Mathilde. Or, cette fière et généreuse souveraine, quel pays donc l'avait donnée à l'Italie? — Quel pays, Messieurs? Les régions d'entre Rhin et Meuse, où sa mère, doublement Lorraine, avait été fille d'un duc de Mosellane et femme d'un duc de Lothier; où elle-même avait encore pour sœur, Sophie, qui possédait Amance, et qui trônait en dame châtelaine dans les hautes murailles de Mousson.

Vingt ans se passent, et l'idée religieuse, raffermie par la guérison de ses maux internes, acquiert une tendance expansive; la Chrétienté se sent assez vigoureuse pour essayer de prendre sa revanche des conquêtes de l'Islamisme. Un grand dessein, la délivrance du tombeau de Jésus-Christ, va réunir toutes les puissances de l'Europe; en un mot, les croisades commencent. Eh bien, leur premier généralissime, le premier roi chrétien de Jérusalem, qui est-ce? Un Austrasien, un duc de Lorraine, le beau-neveu de la comtesse Mathilde; c'est Godefroi de Bouillon.

On vit, pendant six générations, se distinguer à titre de croisés, Messieurs, d'autres Lorrains, qui tenaient encore de plus près à la grande comtesse; c'est-à-dire son propre sang maternel, la chevaleresque lignée des comtes de Bar : famille dont trois ancêtres avaient été ducs de Mosellane avant Gérard d'Alsace lui-même, et de qui la souveraineté était destinée à se fondre dans celle de la maison régnante de Nancy.

Cette alliance si naturelle, par laquelle se réunirent les deux branches de Mosellans, s'opéra, comme vous savez, en 1431, après la mort du dernier des ducs de Lorraine de la première branche; après la mort de Charles II, qui s'était

brillamment distingué lui-même dans des expéditoins généreuses et tout européennes. A peine sur le trône, Charles II avait couru délivrer les chrétiens de toute nation, retenus esclaves à Tunis; puis victorieux de l'Afrique, il était allé prêter, en Hongrie, à Sigismond contre les Turcs, et dans le Nord, aux chevaliers teutoniques contre les païens de la Russie et de la Lithuanie, un secours non moins efficace.

C'est lui, du reste, qui, bien que trop peu supérieur à ses passions, eut l'admirable destinée d'être le mari d'une sainte, le protecteur d'une autre, le grand-père d'un prince béatifié, et de donner lui-même à Jeanne d'Arc le cheval que monta, les armes que revêtit, au départ, cette héroïque bergère, pour aller délivrer Orléans et faire sacrer Charles VII.

Jeanne d'Arc, la plus simple et la plus parfaite des héroïnes, angélique figure militaire, sans égale dans l'histoire! Si déjà, par ce qui précède, nous avons pu réussir, Messieurs, à vous faire comprendre le caractère des lieux, celui des événements, et l'enchaînement visible des *gesta Dei per Lotharingos*, — vous devez sentir qu'évidemment ce type appartenait aux contrées d'entre Rhin et Meuse; qu'une pareille femme ne devait pas naître ailleurs, et que c'était à la Lorraine à la fournir.

En la prêtant alors à la France, les régions austrasiennes lui donnèrent un secours à la fois décisif et nécessaire : décisif, car il fut le début d'un mouvement qui ne s'arrêta plus qu'à l'expulsion totale des Anglais; nécessaire, car, autrement, l'écusson britannique était maître, la dynastie britannique allait s'enraciner. Prince bafoué comme faible, et repoussé aussi comme coupable, car sur lui rejaillissait le sang versé en trahison à Montereau.., Charles VII n'était nullement en passe d'écarter l'ascendant des Lancastre. Le petit *roi de Bourges*, que frappaient des condamnations sous forme légale, et qu'abandonnait l'opinion publique, ne semblait plus, du point de vue parisien, qu'un factieux, qu'un insurgé d'Outre-Loire, —

qu'un *prétendant* moitié ridicule, moitié odieux. Sans la vierge qui, d'un front candide, après s'être agenouillée aux bords de la Meurthe dans l'église de Saint-Nicolas-du-Port, sortit montée et cuirassée des portes du palais ducal de Nancy, et s'en alla, à cent lieues de là, faire tourner le vent de la victoire.., Londres régnait (1). Hélas oui, Messieurs, quelque illusion patriotique que puissent nous faire nos modernes sentiments français, lesquels nous poussent ici à l'anachronisme, — sans Jeanne d'Arc (il faut le dire, parce que c'est vrai), la nationalité franco-gauloise était perdue, le principe anglais prévalait totalement. Les Français, enlacés, bridés, dominés, absorbés, privés d'un centre suffisant de résistance, auraient bien pu, par intervalles, se débattre encore dans des convulsions énergiques ; mais ils ne se fussent pas plus relevés que n'ont pu le faire les Saxons sous les Normands, ou les Polonais sous les Russes. S'il est resté une France indépendante, c'est par le miracle, — et le miracle est venu du Nord-Est.

Pourquoi le Ciel l'a-t-il accordé? Ah! c'est que l'époque approchait où devait avoir lieu, au-delà du Détroit, l'avénement des Henry VIII. Soumise qu'aurait été la Gaule à l'omnipotence de ce cynisme royal qui faisait forger à Cantorbéry des religions par les Crammer, elle se serait vue forcée, comme Albion, de rompre avec l'unité chrétienne. Il lui aurait fallu devenir l'esclave (plus que cela, l'instrument, le bras droit) des Sardanapales-Nérons, alors révoltés contre Dieu. Or, un tel malheur fut épargné à la patrie de saint Louis ; elle en fut sauvée par le pays de Charlemagne.

(1) Sans révoquer en doute la vérité de ces détails significatifs, fournis par la Chronique de Lorraine, les historiens ont coutume d'en faire abstraction et de les passer sous silence ; on dirait que Jeanne d'Arc, dirigée simplement par Baudricourt, est allée droit de son village à l'armée de Charles VII. Une telle omission fait disparaître la couleur locale, et enlève au rôle de la vierge de Dom-Remy son caractère profondément lorrain.

Depuis longtemps, les fils des Lohérans, quoique soigneux de ne point dépendre d'elle, lui rendaient d'éminents services. Ils ne la laissaient envahir sur eux aucune suzeraineté, mais ils lui apportaient assistance fraternelle; et c'est ainsi, par exemple, qu'ils avaient spontanément, à titre de simples amis, versé leur sang pour elle sur les champs de bataille de Cassel, de Crécy, de Rosebecq et d'Azincourt. Dans les derniers temps, il est vrai, rien n'avait annoncé qu'ils dussent patroner Charles VII, entouré comme celui-ci l'était; car leurs sympathies, durant les guerres civiles de France, n'avaient pas été pour la faction méridionale. Mais s'ils avaient plutôt appuyé Bourgogne qu'Armagnac, ç'avait été à titre de réformateurs et par simple amour pour le peuple. Ils n'avaient point partagé les excès du parti bourguignon, ni trempé dans le meurtre du duc d'Orléans : — personnage, du reste, qui n'est devenu intéressant que par sa mort; car, au fond, il suivait une déplorable politique, surtout dans l'Est, où il désolait le pays de Luxembourg, et où il avait fait attaquer Metz et Nancy par des bandes de seigneurs pillards, le tout pour soutenir son étrange ami, l'ignoble Wenceslas, contre le sage Robert, l'empereur accepté par tous les honnêtes gens depuis l'Oder jusqu'à la Meuse. — Dès qu'il y eut la moindre tendance à ce que la royauté française s'épurât, les Mosellans, au lieu de la contrarier et de lui garder rancune, l'aidèrent volontiers dans sa réintégration. Non seulement leur sol lui envoya l'ange précurseur dont elle avait besoin, mais, lorsqu'elle eut franchi la Loire pour revenir au centre de ses états, le duc des Lorrains alla spontanément assister, à Reims, au sacre qui n'avait été rendu possible que par une vierge lorraine.

L'union devint tous les jours plus intime; si intime, qu'elle subsista malgré les louches allures du fils de Charles VII. Entre deux hommes aussi injustes, aussi mauvais chacun dans leur genre, que Charles-le-Téméraire et Louis XI, il paraissait difficile de choisir; mais les violences ouvertes de l'un,

plus évidentes que les sourds accaparements de l'autre, entraînèrent la balance au désavantage du premier. D'ailleurs, en résistant aux exigences des dévastateurs de Liége, la Lorraine était dans son rôle; elle continuait son métier de puissance initiatrice et libérale. Tandis que les Bourguignons, abandonnant cette ligne (qu'ils avaient prise avec exagération sous Charles VI), passaient de l'attitude démagogique à la position d'aristocrates outrés, retardataires intolérants, et brûleurs de chartes octroyées, — les Lorrains demeuraient fidèles à leurs antécédents. Sans se faire les séïdes d'un méchant roi, qui ne combattait les torts des grands que par calcul, ils appuyaient en lui, comme principe louable, comme principe analogue au leur, le système progressif et sagement populaire. Voilà le sens dans lequel ils ne cessèrent jamais d'agir; et lorsqu'ils étouffèrent ici, sous les eaux de l'étang Saint-Jean, ces dédaigneuses doctrines de mépris de l'humanité, insolentes théories dont le drapeau du Téméraire était devenu l'expression, — ils avaient pour alliés les cantons libres, les villes libres; ils possédaient les sympathies de tous les opprimés. Oui, Messieurs, pour qui sait la comprendre dans tous ses rapports, l'héroïque résistance des Lorrains sous René II eut une portée plus que simplement politique. — Mais quand nous ne voudrions la prendre qu'au sens militaire et vulgaire, elle serait encore un fait immense, puisqu'elle brisa du moins la puissance qui mettait en péril les destinées de la France. Ce résultat majeur fut le *pendant* de celui qu'avait produit la mission de Jeanne d'Arc; en sorte qu'à cinquante ans d'intervalle, la terre de Neustrie fut deux fois redevable de son salut à la terre d'Austrasie.

Mais une sphère plus vaste encore ne tarde pas à s'ouvrir pour les services que la Lorraine va rendre à la France et au monde.

Déjà manifestée par des trouées partielles de la digue, aux époques des Albigeois, de Wicleff et de Jean Hus, — la crue

des eaux d'un fanatisme révolutionnaire devint, au seizième siècle, un fléau plus général, plus menaçant que par le passé. Contre l'effet de doctrines subversives, mieux prêchées qu'auparavant, et qui se traduisaient en actes mieux systématisés, — les dépositaires de l'autorité se trouvèrent en général impuissants ; ni la royauté française, ni le Saint-Empire, ne surent arrêter le torrent. C'est vers la dynastie de Lorraine que se tournèrent les vœux ; et, quelque gigantesque labeur que l'on attendît d'elle, elle justifia toutes les espérances.

Dès le début, on s'était adressé à René II, qui, redevenu maître de sa capitale, et n'ayant plus d'emploi pour sa valeur après ses expéditions d'Italie, méditait le projet d'agrandir sur un nouveau plan le palais fondé par le duc Raoul, ce même palais, d'où était partie la Pucelle ; René, répondant à l'appel, était allé réprimer les premiers troubles d'Alsace, et l'avait fait avec succès. Mais un mal, dont les causes étaient lointaines et profondes, ne pouvait finir si promptement ; il reparut, comme on devait s'y attendre, et prit des dimensions énormes. Alors ce n'était plus le roi de Sicile, mais son fils Antoine, né de la sainte reine Philippe et nourri de leçons miraculeuses, qui occupait le trône de Nancy. Héritier purement nominal de toutes les couronnes auxquelles avait eu droit son père, il ne possédait ni le royaume de Naples, ni l'Aragon, ni la Hongrie, — ni même la Provence et l'Anjou, domaines évidents de sa famille, qu'avait indignement subtilisés le renard du Plessis-lès-Tours. — Il ne gouvernait que deux duchés, Lorraine et Bar ; mais c'étaient deux terres sacrées, qui conservaient la tradition carlovingienne et l'esprit qui fit les croisades. Les enfants d'un tel sol se levèrent avec leur digne souverain, et ce fut assez pour dissiper d'énormes forces jusqu'alors invaincues. Une petite troupe d'élite avait suffi jadis à Gédéon pour détruire la redoutable armée des ennemis d'Israël : les cinq mille Lorrains d'Antoine, aidés d'à peine autant d'auxiliaires, dispersèrent en trois combats soixante

et dix mille Rustauds, à qui rien ne résistait plus. — C'est qu'Antoine, comme Gédéon, avait l'assistance du ciel. C'est que, pour armes principales contre les modernes Madianites, ses soldats portaient aussi des lampes cachées, intérieures, allumées au feu de leur foi.

Les fils et les neveux d'Antoine poursuivirent sa tâche ; elle fut dignement continuée, soit dans la ligne directe, soit dans la ligne indirecte. Dans l'une, nous trouvons Charles III et le bon duc Henri II ; Charles III surtout, le sage législateur des contrées mosellanes, le fondateur de la ville neuve de Nancy. Sous le long règne de cet excellent prince, la Lorraine, seul pays alors en Europe qui fut exempt de bouleversements ou d'intrigues, sut réunir au mouvement intellectuel la richesse et la paix, fut hautement progressive sans devenir novatrice, et, développant chez elle les arts et les sciences, donna toute l'importance d'un CENTRE EUROPÉEN à sa modeste capitale, qui, foyer de toutes les bonnes initiatives, fut à la fois et la première ville alignée au cordeau, et la première place fortifiée dans le système moderne. — Quant à la branche collatérale, elle ne fut pas moins remarquable : le propre frère d'Antoine, Claude de Guise, l'un des combattants de Loupstein et de Cherviller, fut le père et du célèbre cardinal qui se montra le réformateur le plus éclairé de son temps, et du grand et bon François de Guise, le plus parfait héros du seizième siècle.

Sur ces deux hommes, Messieurs, et sur leur glorieuse famille, si calomniée jusqu'à nos jours, il y aurait immensément à dire. Bornons-nous à une seule réflexion : toutes les histoires qu'on a coutume de nous faire lire défigurent les princes de Guise, et donnent une fausse idée de leur action. Les unes le font à bon escient, dictées qu'elles ont été par des passions hétérodoxes à qui le mensonge ne coûtait rien ; les autres n'ont pas eu le désir formel d'être injustes, mais elles le sont tout autant, par suite des préjugés de bazoche qui ont inspiré leurs auteurs, et la déplorable étroitesse de leur point de vue,

exclusivement capétien. Ne sachant apercevoir ni les généreux antécédents de la dynastie austrasienne, ni par conséquent les magnifiques devoirs dont ne pouvait se dégager cette race de princes d'élite, représentants-nés de l'ordre, mais aussi du progrès, — vainqueurs de l'esprit de révolte, mais protecteurs de l'esprit de science, mais adversaires de toute doctrine basse et promoteurs de l'abolition de tout servage, — on a voulu voir de chétifs effets de *tactique* dans les résultats de l'estime universelle, et prendre pour des gens qui s'étaient mis en avant par savoir-faire.., des personnages éminents à qui l'opinion publique faisait appel.

Et cependant, supposé même que l'on ne comprît rien au rôle européen de la maison de Lorraine, il suffisait encore, pour s'éclairer, d'observer quelle fut leur mission en ce qui concerne purement l'intérêt français. Quoi de plus simple, Messieurs, qu'un état de choses dans lequel la nation gallo-franque, lasse de l'incapacité et des turpitudes de ses gouvernants, et cherchant, par une ligue ou fédération de tous les honnêtes gens, à sauver la religion, la propriété, les bonnes mœurs et la tranquillité publique.., ait cru devoir prendre pour point d'appui dans ses réclamations constitutionnelles, — et pour garantie contre l'Espagne même, auxiliaire moins généreuse que la Lorraine, — une famille princière éminente, descendue d'un côté de Charlemagne, et de l'autre de Hugues Capet ! — famille plus que ducale, famille royale (1), pleine d'éclat, déjà victorieuse du communisme et du vandalisme, brave, élégante, libérale, orthodoxe, — parlant français, et s'étant battue pour la France ! — ayant repoussé devant Metz toutes les forces de l'Allemagne, et balayé du Continent, à Calais, les derniers restes de la domination de l'Angleterre ! —

(1) « Cette *royale* maison de Lorraine », disait hautement saint François de Sales en 1602, du haut de la chaire de Notre-Dame, sous le règne des Bourbons et devant « le Parlement, cour des Pairs ».

Fallait-il donc beaucoup d'intrigues, pour que l'idée vint à une malheureuse nation, pillée au dehors par les reîtres et trahie au dedans par les mignons, de se ranger derrière des champions aussi brillants et aussi sûrs que l'étaient les princes de Lorraine ! de les appeler comme pilotes au timon de ses affaires, et de se les préparer, au besoin, pour candidats au trône, dans le cas où le décès d'un roi... probablement destiné à mourir sans héritiers, puisqu'il vivait au milieu des débauches de Gomorrhe, la livrerait sans défense à l'ambition d'un prétendant espagnol hérétique, propre fils et ami intime de deux reines persécutrices, qui l'une et l'autre mettaient à mort tout catholique pratiquant ?

Que si, plus tard, ce prétendant, heureusement infidèle à sa bande, trompa l'attente dans un sens favorable.., c'est à merveille ; mais on n'avait pas pu le deviner d'avance. — Aussitôt, d'ailleurs, que la chose fut bien constatée, on vit la droiture austrasienne pardonner à la finesse gasconne ; on vit la lignée de Lofraine, toujours uniquement soucieuse du bien, se retirer d'un théâtre où désormais les intérêts moraux et chrétiens se trouvaient garantis sans elle. Du haut de l'immense considération dont il jouissait en Europe, le grand et bon duc Charles III, le chef même de la maison, voulut, par le mariage de son fils avec la sœur de Henri IV, amnistier moralement les Bourbons, redevenus enfin conservateurs. Et le seul des princes de la race lorraine qui eût tardé à reconnaître leur avènement, tant les populations armoricaines le suppliaient de n'en rien faire, — le grand Mercœur, s'arracha courageusement aux sympathies de la nation bretonne, qui eût désiré sous lui recouvrer son indépendance, et s'en fut mourir en Hongrie pour le salut de la Chrétienté. Imitateur de Charles II et précurseur de Charles V, il s'y montra digne que saint François de Sales prononçât, à Paris même, son oraison funèbre.

Il y eut alors pour les Lorrains un triomphe complet, légi-

time, honorable, non disputé.., une ère de paix et de gloire : — passagère mais exubérante et remarquable félicité, accordée, comme symbole au moins, en récompense à leurs vertus. — Pendant cette merveilleuse époque, dont on peut se faire encore une idée par les grandes et belles médailles d'or frappées sous Charles III et Henri II, ou par l'aspect, dessiné dans le temps, des funérailles, pour ainsi dire prodigieuses, des deux monarques dont nous parlons, — la Lorraine était un pays envié de toute l'Europe. Ses villes étaient riches et fortes, ses campagnes peuplées et fécondes. Sa noblesse n'était pas seulement brave, mais juste et bienfaisante; et, réunie en corps légal, dit des Assises, elle servait la patrie par les lois, aussi bien que par les armes. Sa bourgeoisie était industrieuse, inventive, et son commerce florissant échangeait à Saint-Nicolas-du-Port les marchandises et les monnaies de toute l'Europe. Aussi, les pompes souveraines de sa cour, et l'opulence du mobilier de son palais, étaient-elles, au dire des voyageurs, d'une magnificence plus que royale, *magnificentiæ plus quàm regiæ*. Enfin, sa brillante Université attirait, jusque du fond de l'Angleterre, des maîtres et des auditeurs; ses savants reculaient les bornes de la jurisprudence, de la médecine, de la ballistique, de la pyrotechnie; ses artistes, surtout, l'honoraient par leurs talents du premier ordre. Elle avait donné naissance à Ligier Richier, le Michel-Ange du Nord, qui laissait après lui d'excellents élèves; elle produisait Claude Gelée, l'inimitable paysagiste; elle possédait Jacques Callot, le premier graveur de l'univers. Au milieu de ce mouvement intellectuel, le mouvement religieux persistait; il ne faisait même que s'accroître. Servais de Layruels réformait les Prémontrés, et Didier de la Cour les Bénédictins, bien avant qu'on n'y songeât en France; et le grand saint de la Lorraine, le B. Pierre Fourier, précédait, par ses œuvres, les œuvres de saint Vincent de Paul, voire même de saint François de Sales.

Un tel état de choses était trop parfait pour la terre ; ce fut

le moment de relief, le concours général d'hommages, qui, d'ordinaire, lorsqu'il arrive, est un prélude du martyre. L'heure était venue, en effet, où la Lorraine, glorifiée quelque temps par son Dieu, allait souffrir pour son Dieu ; où courageusement elle allait échanger ses trois couronnes, — d'or, de fleurs et de lauriers, — contre une couronne d'épines.

Faut-il exposer ici quel fut, pendant la seconde moitié de la guerre de Trente ans, l'héroïsme des contrées mosellanes.., lorsque, sans calculer leurs forces, et sachant, à leurs risques et périls, refuser d'épouser l'odieuse politique qui prévalait, elles osèrent résister à l'immorale union des monarques luthériens du Nord et des cardinaux incrédules de l'Ouest : monstrueuse mais formidable alliance d'ambitions et d'habiletés, sous laquelle la Lorraine, toujours franche, toujours honnête, ne put autre chose que se faire écraser. — Nous ne raconterons, Messieurs, ni la prise frauduleuse de Nancy, ni le rasement total de la Mothe, ces deux principaux exploits d'une diplomatie parjure ; nous ne vous peindrons pas les malheurs, les désolations incalculables, de ces centaines de milliers de chrétiens, à qui la scélératesse cardinalesque fit endurer ce qu'on croyait devenu impossible depuis la clôture des siècles païens. « Il serait affreux », dit un ethnographe moderne, un Breton, qui a traité la question, « il serait affreux de décrire, » même en abrégé, ce que souffrit d'angoisses, de misères et » d'horreurs de tout genre, un pays si fidèle et si pur. Rien ne » l'y forçait cependant ; il pouvait se racheter de ses maux, à » la seule condition de se vendre aux machiavélistes, et de » marcher avec eux, à la suite des protestants, contre les in- » fortunées populations catholiques d'Allemagne. Mais, plutôt » que de trahir ainsi Dieu et la vertu, le peuple lorrain sut » mourir. — Mourir... comment? Sans l'espérance du succès » et les illusions même de la gloire ; mourir massacré, assas- » siné, exténué, insulté ; mourir non seulement sur les champs » de bataille, mais ça et là, près des ruines de ses chaumières,

» sous les féroces caprices du brigandage et dans les tortures » de la faim. »

Ainsi parle M. Gustave de la Tour, et à son vigoureux langage il n'est besoin de rien ajouter.

Cette politique exécrable, ce cupide et sanguinaire matérialisme, chez des puissances qui se qualifiaient de *très-chrétiennes*, dura tout le reste du siècle : tout le reste du siècle aussi, la Lorraine, non moins constante dans le bien que ses adversaires l'étaient dans le mal, garda la ligne spiritualiste, et sacrifia fermement son bonheur à son devoir. Accablé par l'énorme disproportion des forces, son sol restait paralysé; mais le peu de ses enfants qui avaient pu se dérober à l'oppression étrangère, portaient encore haut en Europe le drapeau de leur infortunée patrie; et cette petite phalange d'exilés, reste des troupes d'une nation que certains peuples avaient saignée et dépouillée, que certains autres avaient mal défendue, trouvait encore moyen de se rendre noblement utile à tous, et de servir avec succès la cause de frères iniques ou ingrats. Pendant que les Musulmans, réorganisés et revivifiés, pénétraient jusques au cœur de l'Europe, avec la sourde complicité du *grand roi*, lequel, soudoyant en secret les révolutionnaires de Hongrie, avait encouragé par dessous main, contre les chrétiens, ses amis les Turcs (de même qu'il associait, en Amérique, ses escadres à la flotille des galériens flibustiers); pendant ce temps, deux chevaleresques sœurs, Lorraine et Pologne, marchaient ensemble au secours de la civilisation : Lorraine surtout, qui, poursuivant seule l'œuvre commencée à deux, ne se contentait pas de voir mise hors de péril cette ville de Vienne, délivrée par Charles V et Sobieski, mais, dirigeant elle-même la quatorzième et dernière croisade, continuait, sous son magnanime duc, les victoires devenues nécessaires; Lorraine, qui, par la prise de l'*imprenable* Bude, et par le gain de la seconde bataille de Mohacz, arrêtait d'une manière définitive les conquêtes de Mahomet, — dont les

adeptes, depuis ce temps, n'ont plus gagné un pouce de terrain. — Telle fut la tâche de Charles V, généralissime de la Chrétienté; nouveau Godefroi de Bouillon, aussi sage, aussi vertueux, et plus brillant que le premier. « Les croisades », comme l'a dit M. de la Tour, « avaient commencé sous les or» dres d'un prince lorrain, et c'est sous le commandement » d'un prince lorrain, que les croisades devaient finir. »

Tant de mérites obtinrent encore, en attendant leur palme éternelle, une ombre de récompense terrestre. Sans rétablir, à beaucoup près, ce qu'eût exigé l'équité.., Riswick avait fait quelque justice. Revenu enfin dans ses états, le fils de Charles V, Léopold, put faire rentrer à Nancy, derrière les drapeaux des janissaires, derrière huit cents chevaux et quarante chameaux, pittoresque témoignage des triomphes de la Lorraine sur l'Orient, le corps « du meilleur des grands hommes ». — Et l'on vit alors Léopold, reconnu par toutes les puissances, non seulement relever en souverain le glorieux écusson de Lorraine et de Bar, mais, avec le consentement universel, le timbrer de la couronne *royale*, légitime héritage de ses aïeux, et faire donner à ses plénipotentiaires, dans les Congrès européens, le titre et le rang d'*ambassadeurs*. Pareils à ces symboles touchants dont on décore un catafalque, et qu'on salue au bruit du canon avant de les enfouir dans la tombe, les souvenirs des immenses vertus du pays lorrain et des gigantesques services par lui rendus au monde entier, se dressaient, à l'approche du terme, dans leur plénitude imposante; et c'est au commencement du siècle qui allait détruire pour jamais la vieille nationalité des Mosellans, que les respects de l'univers semblèrent confesser le mieux l'inconcevable dignité, l'étonnante grandeur morale, de la couronne d'Austrasie.

Ce dix-huitième siècle, qui systématisait les coupables erreurs de ses devanciers, et dont l'atmosphère était mortelle aux traditions nobles et généreuses, ne pouvait manquer d'é-

touffer les peuples d'ordre supérieur, lesquels avaient besoin d'un air plus pur. Il devait tuer, il tua, les deux nations *chevalières*, qui avaient vécu de croyance, de pensée et de dévouement : la Lorraine et la Pologne. Au reste, le ciel parut se complaire à marier leurs funérailles ; car, lorsqu'au bout du règne sept fois heureux du bon Léopold, — règne dont le délicieux tableau semblerait l'apparition ici-bas d'une sorte de paradis, — les Lorrains, enveloppés sans combat, demandés ou cédés par la diplomatie universelle, furent arrivés au moment fatal de perdre leur indépendance, et de ne plus garder que pour trente ans une autonomie presque honoraire.., eh bien, Messieurs, le dernier roi dont la présence leur procura cet avantage à peu près nominal, ce fut un roi polonais détrôné. Ce qu'on a dit de Marius et des ruines de Carthage, on pourrait le dire, mieux et plus honorablement, de Stanislas et des ruines de la Lorraine, — qui ne rappelaient, des deux parts, que du bien :

Oui, ces deux grands débris se consolaient entre eux.

Du reste, dès l'avènement de Leckzinski, tout cachet spécial parut s'effacer. Et toutefois, sous ce monarque ou depuis lui, même après l'annexion (du moins jusqu'au grand cataclysme), bien des faits, trop peu observés, montrèrent encore les tendances du pays : tendances dont il est aisé, à travers le nuage de leur temps, de discerner le caractère. Elles révélaient un fond honorable, beaucoup moins changé qu'on ne croit. — Toujours libérale et religieuse, la Lorraine n'abandonnait point ses antécédents. Elle, qui avait pris pour devise *Lex omni imperio major* (la loi est au-dessus de tout commandement) ; elle qui avait détruit SOIXANTE ET DIX ANS AVANT LA FRANCE les derniers restes du servage ; elle, qui, pendant la durée même de ses plus grandes infortunes, avait encore envoyé aux Napolitains et aux Irlandais des navires libérateurs ; elle, qui

n'avait pas craint d'accueillir avec honneur les Stuarts, chassés pour leur foi, lorsque la France ni l'Espagne même n'osaient plus leur offrir asile; — elle possédait trop bien l'intelligence chrétienne pour se laisser séduire comme d'autres pays par la mode de l'incrédulité. Quand les doctrines négatives prévalurent, ce fut elle qui, dans la défense des hauts principes par les armes de la pensée, resta la dernière sur la brèche. N'est-ce pas elle, en effet, qui, pour répondre à quatre besoins différents, produisit encore, avant la Révolution, quatre hommes bien divers, Bergier, le P. Guénard, Palissot et Gilbert! c'est-à-dire, qui sut opposer à l'envahissement de doctrines désolantes, déjà maîtresses des cours et des salons, le quadruple langage de la controverse théologique, de la discussion philosophique, de la plaisanterie mise en scène, et de l'indignation poétique!

Quant à la dynastie nationale des Mosellans, — quant à cette race éminente qui, profondément identifiée au pays par une possession notoire de sept cents ans (par une influence d'autorité bien plus vieille encore), en était devenue l'expression vivante,—quel sort lui avaient réservé les décrets divins, à l'époque où se terminait entre Rhin et Meuse le cycle de sa tâche millénaire? — Une telle famille, dès quelle ne tombait pas avec l'Europe entière et comme par un coup de tonnerre, ne pouvait naturellement guère finir que par une sorte d'assomption. Il convenait que, favorisée à l'image d'Hénoch ou d'Elie, cette tige exceptionnelle fût pour ainsi dire soulevée de terre.

Et c'est ce qu'on vit arriver. Une radieuse dignité, supérieure à tous les trônes laïques, et semblable au trône papal (autant que les institutions humaines peuvent ressembler aux fondations divines), une radieuse dignité subsistait toujours en principe, quoique peu réelle en pratique. C'était la succession de Charlemagne, le rôle de bras droit de l'Eglise; non pas le rang de roi des rois, qui ne sied qu'aux peuples païens,

mais la magnifique présidence de la république chrétienne. A cette fonction culminante, qui rappelait au moins l'honneur des principes, — en formulant l'unité, même temporelle, de tous les peuples civilisés; — à cette fonction, disons-nous, soit qu'elle fût exercée ou non, était demeuré attaché le titre de César romain, titre sanctifié par son nouvel usage; et la tête sur laquelle il reposait, s'appelait *sacrée majesté*. Or, voilà le poste suprême où fut appelé François III, dépouillé de ses vieux duchés, mais devenu l'époux de Marie-Thérèse. Il appartenait à la maison de Lorraine, auguste mère de tous les héros qui depuis mille ans avaient servi Rome et le monde, il lui appartenait, plus qu'à personne, de recevoir, après l'avoir sauvé, le vénérable sceptre du Saint-Empire.

Nous voici parvenus, Messieurs, au terme de notre rapide revue des événements. Si vous en avez suivi avec attention la série, vous avez dû voir qu'une loi non douteuse y préside, et qu'une mission manifeste fut donnée par la Providence aux populations dont les eaux se jettent dans la Moselle. Cette mission, quelle a-t-elle été? Celle de préparer, de maintenir, et de répandre la vraie civilisation.

Civilisation! On emploie ce mot dans des sens bien différents. — S'il ne faut entendre par là que multiplication de rapports, que frottement des esprits, qu'élégance et vernis quelconque, — il n'y a point de pays qui ne puisse prétendre au mérite de l'avoir avancée à quelques égards, et se flatter d'avoir fourni son contingent au trésor commun. Mais ici nous prenons civilisation dans un sens plus sérieux; nous n'appelons ainsi, que l'ensemble d'idées qui perfectionne sans altérer, et qui polit sans corrompre; or, celle-là, c'est entre Rhin et Meuse qu'elle a eu constamment ses ateliers et son conservatoire.

Sur le terrain borné par ces deux fleuves, le cours des siècles éleva, Messieurs, un édifice moral, sans égal ailleurs en Europe. La plus honorable, sans contredit, des races gau-

loises, les Trévires, en avaient jeté sous terre les fondements : Clovis le fit sortir du sol et en posa les premières assises; Brunehaut le poussa jusqu'à hauteur d'homme, Charles-Martel et Charlemagne en construisirent les murs entiers. Brunon de Cologne, saint Léon IX, Godefroi de Bouillon, les anciens ducs de Lorraine et les anciens ducs de Bar, y mirent la main, chacun dans leur temps; Jeanne d'Arc et Philippe de Gueldres le décorèrent à l'intérieur; Antoine, Charles III, Léopold, les Guise, les Mercœur, les Vaudémont, le terminèrent par de superbes voûtes; Charles V en bâtit la coupole, et la fit monter jusqu'aux cieux. — Cet édifice incomparable, moitié palais et moitié temple, dont le fronton portait sur deux colonnes qui s'appelaient *ordre* et *liberté*, il avait pour base la justice, le sentiment du droit et du devoir; pour contreforts, les bonnes mœurs, le patriotisme, la fidélité, la bravoure; pour ornement de ses parois, la richesse, la science et l'art; pour lumière de ses fenêtres, la croyance et l'intelligence; pour dorure de ses dômes, la gloire; et pour couronnement, la croix.

Tandis qu'à gauche de la Meuse ou à droite du Rhin, chaque peuple se préoccupait de ses avantages particuliers, on ne songeait dans le pays intermédiaire qu'aux avantages universels. Sur les deux flancs, français ou germanique, ou bien à la base du triangle et vers le côté bourguignon, partout s'étendait le règne des intérêts : il n'y avait qu'au centre que subsistât celui du désintéressement. Hors de la région austrasienne, on voyait se développer les égoïsmes : au dedans, fleurissaient les dévouements. — Est-ce par suite de sa position, Messieurs, que la bande territoriale dont nous parlons, centre matériel de l'Europe, en fut aussi le centre moral? — Peut-être.., bien que ce soit beaucoup attribuer à un simple privilége géographique. — Mais, quoiqu'il en puisse être des causes, le fait en lui-même est certain. Tandis que les autres contrées, attentives chacune à leur propre gain, sacrifiaient

très-aisément les principes pour les profits, — elle seule, protectrice habituelle des partis honnêtes, et toujours soigneuse du prochain, ne cessa de *donner* ou de *faire* autant ou plus qu'elle ne pouvait, et de prodiguer pour autrui son repos, son or et son sang. Large dans ses conceptions, elle se montra large dans ses actes. Elle fut, depuis les jours de l'Antiquité, le foyer permanent et des idées *générales* et des idées *généreuses*.

Du reste, si cette PATRIE DU BIEN, si cette noble terre d'entre Rhin et Meuse, dont nous vous avons en partie indiqué les élans mille fois admirables, entretint, comme une vestale, la flamme de l'honneur constamment allumée, — l'autel n'en fut pas toujours placé dans le même lieu; elle érigea chez elle, l'un après l'autre, quatre foyers du feu sacré. Sous ses quatre phases consécutives, — trévirienne, austrasienne, lotharingienne et lorraine, — elle eut successivement pour capitales, selon le besoin, selon le caractère des temps, Trèves d'abord, ensuite Metz, puis Aix-la-Chapelle, puis Nancy. Son idée, un peu confuse à l'origine, avait animé les trois premières villes pendant trois cents ans chacune : plus précise et mieux formulée après neuf siècles de croissance, elle a fait vibrer sept cents ans les murailles de la dernière. C'est là, — où jadis, dans des lieux alors dévastés et redevenus à demi-sauvages, avait pris naissance le grand et pieux civilisateur saint Arnould, le chef des ancêtres de Charlemagne, — c'est là, sur les bords de la Meurthe, que la pure et forte pensée des Mosellans a vécu le plus longtemps visible; et c'est là qu'elle est morte... ou qu'elle meurt.

Vous avez lu souvent, Messieurs, que quatre-vingt millions d'Hindous, dans leur vénération pour la ville antique d'où rayonne le brahmanisme, disent que la sainte Bénarès repose sur les pointes mêmes du trident mystique de Siva. Eh bien, quelque chose de semblable pourrait se dire ici, et à meilleur droit. Le sol que vous foulez aujourd'hui, — et qui semble

devenu si froid, — c'est la poussière des héros, des géants inspirés ; c'est celle des législateurs, des docteurs, des missionnaires, des chevaliers, des vierges et des martyrs. Dans cette ville de Nancy, dont l'enceinte, jadis imprenable autant qu'opulente, était pour l'Europe civilisée une couronne de fer et d'or ; dans cette ville de Nancy, d'où partaient les efforts sublimes qui, pour soutenir le progrès par voie religieuse, suscitaient des combattants de la Baltique à la Méditerranée et de la Manche à la Mer Noire : votre Congrès a son centre établi sur la poignée, — sur la pointe même, pour ainsi dire, — de l'épée de la Chrétienté.

MÉMOIRES

DE LA CINQUIÈME SECTION.

CONSIDÉRATIONS

SUR LES

PRIVILÈGES DU GÉNIE[1],

PAR M. CH. DU COËTLOSQUET.

MESSIEURS,

Ce que vous allez entendre n'est pas précisément un *mémoire;* ce sera bien plutôt une conversation familière : encore n'est-ce pas moi qui parlerai; je vais faire passer en revue devant vous une suite de pensées extraites de différents auteurs, et je les livrerai à votre appréciation. Messieurs, l'abeille butine le nectar des fleurs, et ensuite elle le convertit en

(1) En réponse à la troisième question de la cinquième section.

miel : je vais faire la première de ces deux opérations; la seconde sera votre ouvrage.

La question posée au programme a deux aspects, l'un littéraire, l'autre moral : c'est sous ce dernier seulement que je me suis proposé de l'envisager; il est assurément le plus important, et en lui-même, et surtout dans un pays et dans un temps où les esprits sont trop disposés à céder à ce qu'on peut appeler la *fascination du génie*.

C'est en effet un habile enchanteur que le génie, Messieurs, et qui de nous peut être bien sûr d'avoir toujours su échapper à ses séductions? Il me souvient de l'impression que j'éprouvai à la première lecture du *Dialogue de Sylla et d'Eucrate*. Vous connaissez tous ce petit écrit de Montesquieu, dans lequel toutes les ressources du talent le plus brillant sont employées à réhabiliter la mémoire du fameux dictateur. Avec un art magique, et j'ose ajouter coupable, art qui de nos jours a eu de trop nombreux et de trop habiles imitateurs, Montesquieu jette le manteau de la gloire sur les plus exécrables excès (1). En voyant un homme, encore tout souillé du sang de ses concitoyens, se promener sans gardes, sans faisceaux, sur la place publique, et défier non seulement la vengeance, mais les accusations et jusqu'aux plaintes de ses victimes; mon admiration se laissait surprendre à tant d'audace, et j'oubliais que, suivant la magnifique expression d'un écrivain de nos jours (2), il est impossible qu'en *s'entassant les crimes se grandissent*.

(1) Nous rencontrons toutefois dans ce dialogue quelques lignes qui sont comme l'antidote du reste. « Seigneur (dit Eucrate), il est heureux que » le ciel ait épargné au genre humain le nombre des hommes tels que » vous. Nés pour la médiocrité, nous sommes accablés par les esprits su» blimes. Pour qu'un homme soit au-dessus de l'humanité, il en coûte » trop cher à tous les autres. »

(2) M. de Salvandy : Réponse au discours de réception de M. Victor Hugo à l'Académie française.

Ici il me revient à la pensée un passage remarquable de Sénèque. L'historien Tite-Live avait dit, d'un ancien Romain : « Cet homme aimait mieux une grande renommée, qu'une bonne » (1). Sénèque blâme cette expression, et la raison qu'il en donne, est celle-ci : « De deux choses l'une : ou ce- » lui dont vous parlez est bon, ou il ne mérite pas le nom de » grand » (2). J'étais d'abord porté à trouver de l'exagération dans cette critique : en y réfléchissant davantage, la pensée du philosophe m'a paru juste et profonde; car je crois qu'il faut tenir, avec un de nos poètes (3), que

« La gloire n'est jamais où la vertu n'est pas » ;

et, comme un homme d'Etat de nos jours, justement honoré de tous les partis (4), je voudrais « que le progrès des lu- » mières ne permit plus d'enthousiasme sans estime, et que » nos grands hommes ne dédaignassent pas d'être hommes de » bien ».

Poursuivons. Un philosophe du dernier siècle (Vauvenargues) a dit : « Je suis forcé d'admirer dans Alexandre cette » hauteur de génie qui, soit dans le gouvernement, soit dans » la guerre, soit dans les sciences, soit même dans la vie pri-

(1) « Famæque magnæ magis, quam bonæ, esse ». (Livre VI). — C'est à Manlius Capitolinus que s'applique cette parole.

(2) « Non est quod existimes verum esse, quod apud disertissimum vi- » rum Livium dicitur : « vir ingenii magni magis, quam boni. » — Non » potest illud separari : *Aut et bonum erit, aut nec magnum.* » (De Irâ, I.)

(3) Lefranc de Pompignan. — M. de Lamartine, dans sa *Méditation sur l'homme*, adressée à lord Byron, s'est approprié ce vers avec une légère variante :

« La gloire ne peut être où la vertu n'est pas ».

(4) M. le comte Molé : Réponse au discours de réception de M. de Tocqueville à l'Académie française. — Dans le discours du récipiendaire, on avait remarqué le jugement suivant sur un personnage illustre : « Il était aussi grand qu'un homme peut l'être sans la vertu ». C'est, on le voit, la pensée de Sénèque, légèrement adoucie.

» vée, l'a toujours fait paraître comme un homme extraordi-
» naire, et qu'un instinct grand et sublime dispensait des
» moindres vertus » (1).

Voilà le privilége du génie nettement posé : il est des vertus vulgaires, bonnes pour la foule; ce n'est pas au génie à s'y soumettre : sa grandeur l'affranchit de cette gêne. — Un littérateur célèbre, M. Victor Hugo, dans des *Etudes sur Mirabeau*, a enchéri sur cette pensée : « Quelques reproches
» qu'on ait pu justement lui faire, nous croyons qu'il restera
» grand. Devant la postérité, tout homme et toute chose s'ab-
» sout par la grandeur ».

Est-ce assez? non; et nous allons voir la même idée reproduite en termes plus cyniques par un autre écrivain de nos jours : « Pourvu que les gens aient un esprit supérieur, hon-
» neur et respect à ceux qui ont connu et employé le mal! »

Ce n'est pas, je l'avouerai, sans un sentiment profond de tristesse et de dégoût que ma bouche s'est ouverte pour répéter ces dernières paroles. Hâtons-nous d'ajouter que l'opinion qu'elles expriment a toujours, et dans tous les temps, provoqué d'énergiques protestations. Nous en avons déjà cité quelques-unes; rappelons encore ce que disait un de nos moralistes les plus célèbres (Larochefoucault) : « On ne doit pas
» juger du mérite d'un homme par ses grandes qualités, mais
» par l'usage qu'il en sait faire ». Et ailleurs : « Ce n'est pas
» assez d'avoir de grandes qualités, il faut en avoir l'écono-
» mie ». Il revient une troisième fois sur ce point : « La gloire
» des grands hommes se doit toujours mesurer aux moyens
» dont ils se sont servis pour l'acquérir ».

C'est dans le même sens qu'un illustre orateur de nos jours (2)

(1) Il y a quelque incorrection dans la fin de cette phrase. Vauvenargues a voulu parler des *vertus d'un ordre inférieur*.

(2) Frayssinous : Conférence sur la *Révolution française considérée dans ses causes*.

a dit, du haut de la chaire sacrée : « Ne serons-nous » donc jamais assez raisonnables pour n'estimer le talent que » par son bon usage?... Le talent, comme l'autorité, est donné » à l'homme pour le bien de ses semblables : il n'est pas plus » permis d'abuser de l'esprit pour corrompre, que du pouvoir » pour opprimer ».

— « Tous les talents réunis ne valent pas une vertu. » — Qui a prononcé cette belle parole? Messieurs, c'est un homme dont la mémoire sera éternellement vénérée dans la ville de Nancy et dans toute la Lorraine; un homme dont tout ici, et jusqu'aux murs mêmes, redit le nom — Stanislas (1). — Rappelons encore que, dans un charmant ouvrage publié, il y a peu d'années, par une femme dont la famille appartient à cette province (2), on lit : « A tout esprit supérieur, je souhaite » toujours un caractère élevé : le bon usage des facultés ano- » blit plus que les facultés elles-mêmes ».

La plus belle définition du génie que je connaisse, est celle qui a été donnée par un des premiers savants de nos jours (M. Thénard) : « Le génie est un don du ciel, qui approche » de Dieu celui qui en fait un bon usage ». Très-bien; mais, pour compléter cette définition, pourquoi n'ajouterions-nous pas que *le génie approche de Satan celui qui en abuse?*

J'ai rencontré dans une des *Méditations* de M. de Lamartine une pensée qui m'a paru étrange :

« Pour les héros et nous, il (Dieu) a des poids divers ».

Une des vérités le plus clairement établies dans les livres saints, c'est assurément celle-ci : qu'un double poids, une double mesure, sont chose abominable devant Dieu (3); qu'il

(1) Voir les *Pensées du Philosophe bienfaisant.*

(2) *Etudes morales et religieuses ; souvenirs et méditations :* par Mme la comtesse de la Granville, née de Beaufort.

(3) Pondus et pondus, mensura et mensura : utrumque abominabile ante Deum (*Proverbes*, chap. 10).

ne fait aucune acception des personnes, parce que toutes sont également l'ouvrage de ses mains (1); que c'est lui qui a fait le petit et le grand, et qu'il prend un soin égal de tous les deux (2). Est-ce assez? non; nous y lisons quelque chose de plus : à savoir, qu'un jugement plus sévère est réservé à ceux qui ont eu quelque autorité sur la terre; que la rigueur du châtiment sera pour les grands, pour les puissants (3). Et cela est vrai à l'égard de tous, qu'ils soient puissants par la dignité de leurs fonctions ou par l'éclat de leur parole, qu'ils soient revêtus de l'autorité du commandement ou de l'autorité du génie.

La *Méditation* que nous venons de citer se termine par les deux vers que voici :

« Et vous, fléaux de Dieu, qui sait si le génie
N'est pas une de vos vertus ? »

Sous l'obscurité de la forme, nous entrevoyons la pensée du poète, — c'est celle-là même que nous avons déjà rencontrée sous la plume de Vauvenargues : à son sens, il y a dans le génie une vertu qui dispense de toutes les autres. Nous l'avons dit, et nous ne cesserons pas de le répéter : cette pensée-là est complètement, radicalement fausse. Oui, proclamons-le bien haut : chez les hommes que le ciel, dans sa colère, déchaîne sur la terre comme des *fléaux*, le génie, loin de couvrir les crimes, ne fait que rendre ceux-ci plus odieux : soit qu'il s'agisse des ravageurs de provinces, qu'on appelle des conquérants; ou des écrivains, pires encore, qui prostituent

(1) Non accipit personas principum... : opus enim manuum ejus sunt universi. (*Job.*, chap. 34).

(2) Pusillum et magnum ipse fecit, et æquabiliter cura est illi de omnibus (*Sagesse*, chap. 6).

(3) Judicium durissimum his qui præsunt fiet.... Exiguo.... conceditur misericordia : potentes autem potenter tormenta patientur (Ibid.).

leur talent à corrompre, à *ravager* les intelligences et les cœurs.

M. de Lamartine avait été plus heureusement inspiré quand, dans sa *Méditation sur l'homme*, il avait dit :

« C'est pour la vérité que Dieu fit le génie ».

Voilà une belle, une magnifique pensée ; elle a toutefois besoin d'être complétée ; et nous le ferons en empruntant les expressions d'un orateur sacré que nous avons déjà cité : « Le » talent n'est fait que pour prêter des armes à la vérité, et » des charmes à la vertu » (1).

Je ne sais qui a prononcé le premier une parole qui n'a trouvé que trop d'échos : *l'art pour l'art*. A cette parole fausse, et j'ajouterai coupable, opposons-en une autre que voici : L'art pour la vérité, l'art pour la vertu, l'art au service de l'une et de l'autre. Un poète cher à cette province, et que je suis heureux de compter aujourd'hui parmi mes auditeurs (2), le disait, il y a quelques années, à la place même où je suis :

« Il est doux de chanter ce qu'il est doux de croire ».

Ecrivains de tous les genres, que nous soyons poètes ou historiens, orateurs ou philosophes, romanciers ou moralistes ; si nous prenons la plume, que ce soit avec foi et amour, avec l'ardent désir, la volonté ferme de faire connaître la vérité que nous croyons, de faire pratiquer la vertu que nous aimons. Alors, si le ciel nous a accordé le génie, la gloire nous attend, gloire pure, gloire immortelle. Si, moins heureux, ce don précieux nous a été dénié, nous aurons du moins, à défaut de la gloire, le témoignage d'une bonne conscience, et ce sera assez pour adoucir les épreuves de cette vie mortelle, en attendant

(1) Frayssinous : voir la conférence précitée.
(2) M. Désiré Carrière.

que nous le portions, ce témoignage, devant le tribunal du souverain juge. Quant à ceux qui font de leur génie un usage dépravé, gardons de nous laisser éblouir par ce qu'ils peuvent avoir de séduisant; ne craignons pas de les flétrir hautement. Souvenons-nous de cette parole de l'Evangile : « Beaucoup sera demandé à qui a reçu beaucoup » (1). Si le père de famille punit sévèrement celui qui n'a pas fait valoir le talent qu'il lui avait confié, que fera-t-il à l'égard de celui qui l'a employé à son préjudice ? Si le châtiment est si terrible pour le serviteur inutile, quel sera celui du serviteur infidèle ?

(1) Cui multùm datum est, multùm quæretur ab eò (S. Luc, chap. 12).

DE L'ÉTUDE

DES

PÈRES DE L'ÉGLISE [1],

PAR M. L'ABBÉ CH. BRETON.

MESSIEURS,

Il appartiendrait à une époque comme la nôtre, époque de régénération et de réhabilitation, qui a déjà relevé tant de ruines, dissipé tant de préjugés, changé en sincères enthousiasmes tant de mépris injustes ou passionnés; il appartiendrait à ce siècle, qui a réhabilité le moyen âge, de remettre aussi en honneur les Pères de l'Eglise.

Vous savez, Messieurs, qu'on désigne sous ce nom les écrivains ecclésiastiques qui ont paru depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à saint Bernard : génies immortels et prodigieux, mêlés à toutes les luttes de leur temps, chargés par la Providence de recueillir les derniers débris d'un empire qui s'écroulait, et sur les ruines du vieux monde d'élever un monde nouveau, le monde moderne avec ses lumières, sa

(1) En réponse à la quatrième question de la cinquième section.

liberté, sa gloire; et au milieu de tous ces travaux et de ces fatigues, malgré leurs occupations incessantes, ils ont encore trouvé le temps d'écrire de nombreux et énormes volumes dont l'aspect seul effraie aujourd'hui notre paresse. Rechercher quelle serait l'influence de l'introduction de l'étude des saints Pères dans l'enseignement classique, au triple point de vue de l'histoire, des mœurs et de la littérature, voilà le but de ce mémoire écrit avec brièveté et simplicité. Puisse-t-il ne pas être trop indigne de vos honorables attentions!

Et d'abord, quelle serait l'influence de l'étude des Pères au point de vue historique? Nous n'hésitons pas à dire que, considérée sous ce premier rapport, cette étude est pleine des plus puissants enseignements.

Messieurs, quelles que soient les croyances religieuses que l'on adopte, il est impossible à l'observateur sans passion de ne pas reconnaître l'immense et bienfaisante révolution opérée par le christianisme. C'est le plus grand événement qui se soit jamais accompli dans le monde. Il a pour toujours mis fin aux superstitions du paganisme, et créé cette magnifique civilisation des sociétés modernes, si supérieure, sous tous les rapports, à la civilisation antique; or, Messieurs, c'est dans l'étude des Pères de l'Eglise que nous verrons les développements successifs du nouveau culte. Ils nous font assister à ce combat prodigieux, à ce duel terrible et solennel des deux sociétés qui se disputaient l'empire de l'avenir : l'une, la société polythéiste, qui se présente au combat fière de son passé, appuyée sur l'épée de nombreux légionnaires et sur la politique de ses sages, empreinte d'ailleurs depuis longtemps dans les mœurs publiques; et l'autre, la société chrétienne, qui n'a pour elle que d'obscurs commencements, et dont l'austère morale contraste si fort avec la licence et la corruption des doctrines païennes. Dans les Pères apologistes, comme Tertullien, Minucius Félix, Arnobe, Lactance, saint Cyprien, nous voyons le triomphe du Dieu du ciel sur les dieux de l'Olympe. Avec

quelle brûlante moquerie, quelle fine raillerie, les divinités du paganisme ne sont-elles pas convaincues d'impuissance et condamnées à céder la place au Dieu véritable ! D'autres Pères, comme saint Justin, Hermias, Clément d'Alexandrie, Origène, engagent plus spécialement le combat avec les philosophes; et le christianisme, vainqueur du paganisme, triomphe encore des excès d'une raison orgueilleuse. Puis, aux quatrième et cinquième siècles, quand la foi nouvelle a partout ses temples, ses autels, autour desquels se réunissent de nombreux disciples, quand le glaive des bourreaux est émoussé, et que Constantin-le-Grand a surmonté du signe de la Rédemption son diadème impérial, les Pères, qui n'ont plus au dehors de controverses à soutenir, s'appliquent alors à développer la religion nouvelle, ils en expliquent tous les dogmes, ils en commentent avec une merveilleuse lucidité les livres sacrés, ils en exposent la salutaire morale. Ainsi firent saint Chrysostôme, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, et plus tard saint Léon-le-Grand.

Je le répète donc, Messieurs, y a-t-il au monde un spectacle plus intéressant; et quand on n'accorderait au Christianisme que la valeur historique qui ne saurait lui être refusée sans la plus révoltante injustice, les écrits qui contiennent les premiers développements de cette religion merveilleuse, qui en montrent la marche et les rapides succès, ne devraient-ils pas tenir une large place dans les études du savant consciencieux et impartial?

Je ne dirai qu'un mot de l'étude des Pères envisagée au point de vue moral; car tout le monde, à peu près, est d'accord sur ce point. Il ne faut pas une bien grande dose d'intelligence pour reconnaître tout de suite que le christianisme est une religion un peu plus morale, un peu plus chaste, un peu plus austère que le polythéisme; par conséquent, la littérature qui s'inspirera à cette source pure et féconde l'emportera, au point de vue des mœurs publiques, sur les littératures

licencieuses de la Grèce et de Rome; et le poète chrétien, qui chantera le Christ ou sa Sainte Mère, sera bien aussi moral qu'Anacréon ou Horace célébrant tour à tour le vin et les femmes. Je n'insiste pas là dessus.

Mais ce sur quoi je me permettrai, Messieurs, d'appeler votre plus sérieuse attention, c'est que, malgré cette évidente supériorité morale du christianisme, malgré les infamies et les turpitudes de la mythologie païenne, si éloignée de nos mœurs et de nos croyances actuelles, les littératures antiques soient cependant restées seules en possession de former le cœur et l'esprit de nos jeunes générations. Il y a là un anachronisme consacré, je le sais, par l'incontestable mérite et le haut degré de perfection de ces littératures; mais cet anachronisme ne pourrait-il pas être diminué en quelque sorte, ne pourrait-on pas du moins en atténuer les désastreuses influences par l'introduction, dans les études classiques, d'une littérature plus appropriée à nos besoins, à nos mœurs, à nos croyances, je veux dire la littérature chrétienne dont les Pères de l'Eglise ont été les premiers et les plus brillants interprètes? Car, si le style c'est l'homme, comme l'a dit Buffon; si la littérature est l'expression de la société, ainsi que l'a dit, je crois, M. de Bonald, en quoi, je vous le demande, les littératures païennes de Rome et d'Athènes, toutes parfaites qu'elles soient, peuvent-elles jamais devenir l'expression d'une société chrétienne, et pourquoi se refuser à introduire à côté des chefs-d'œuvre immortels de ces littératures, consacrés par le suffrage de tous les siècles, d'autres chefs-d'œuvre, moins parfaits, j'en conviens, sous le rapport de la latinité ou de la grécité, mais bien autrement supérieurs dans l'ordre des conceptions qui s'y révèlent, bien autrement en harmonie avec l'esprit de nos sociétés modernes façonnées par le christianisme?

Et c'est ainsi, Messieurs, qu'après ces préliminaires qui m'ont paru nécessaires j'aborde directement la question du

programme, l'étude des Pères au point de vue littéraire. On comprend donc tout d'abord, par ce qui précède, qu'il ne s'agit pas ici d'une étude exclusive, comme j'avais l'honneur de vous l'exposer déjà l'autre jour. Je réserve les droits des grandes littératures de l'antiquité païenne : je ne demande pas que les jeunes humanistes soient privés ni des chants immortels d'Homère, ni de la voix mélodieuse du cygne de Mantoue, ni des magnifiques odes d'Horace, ni de la véhémence de Démosthène ou de l'éloquence plus ample, plus majestueuse de Cicéron. Mais, après avoir fait traduire dans ces auteurs des passages suffisants pour donner à l'élève une idée exacte de leur génie et de leur style, ne pourrait-on pas passer ensuite à l'étude des Pères de l'Eglise ?

Je ne prétends point non plus qu'il ne faille pas faire un choix dans la littérature chrétienne. Certes, tout n'est pas, tout ne pouvait pas être d'égal mérite dans la collection complète des Pères, laquelle forme à elle seule plus de 100 volumes in-folio. Je vous accorderai donc le droit d'y faire un choix, un choix très-sévère, si vous le voulez : tout de même que parmi les nombreuses richesses des lettres grecques et latines, depuis Orphée jusqu'à l'école d'Alexandrie, et depuis Ennius jusqu'a Ausone, parmi tant d'auteurs et tant d'écrits, vous en détournez seulement quelques-uns, les plus purs et les plus précieux auxquels vous faites encore subir un nouveau triage, pour ne vous attacher qu'aux passages les plus remarquables. Eh bien ! pourquoi ne pas faire le même travail sur les Pères? Pourquoi ne pas en extraire les plus beaux morceaux? Je veux vous y aider par de rapides indications.

Pour commencer par les Pères grecs, voici saint Athanase, qui a fort bien écrit la vie de saint Antoine; saint Grégoire de Nazianze, que M. Villemain n'hésite pas à mettre au-dessus d'Isocrate (1), et dont on pourrait utilement faire traduire les

(1) Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle.

adieux à son Eglise de Constantinople, l'éloge funèbre de saint Basile, et surtout les poésies toutes pleines de mélancolie chrétienne et de parfum oriental; Synésius, poète chrétien comme le prêtre d'Arianze; saint Basile, écrivain mâle et sévère, digne au jugement du savant critique que je viens déjà de nommer, digne par la pureté de son goût des plus beaux temps de la Grèce : on pourrait détacher des pages admirables de son *Hexaméron* ou discours sur la création, qui rappellent parfois les *Etudes de la nature* de Bernardin de Saint-Pierre. Nous avons aussi de saint Basile un admirable traité sur la manière de lire avec fruit les auteurs profanes. Mais, par dessus tout, nous voudrions de nombreux extraits du plus éloquent des Pères, saint Jean-Chrysostôme, le Cicéron de l'Eglise grecque, le disciple de Libanius, qui a laissé son maître bien loin derrière lui; âme ardente et sensible, formée aux grandes écoles de la Grèce, mais puisant ses plus riches inspirations dans la pensée chrétienne et sous le ciel si poétique de l'Orient; saint Chrysostôme, même lorsqu'il se laisse entraîner, comme Cicéron, par une trop grande profusion de richesses et d'images, conserve encore dans ses écarts le cachet du génie. Plus vigoureux que l'orateur romain, plus riche, plus ample, plus coloré dans son style que le roi des orateurs grecs, il a laissé bien des pages qui pourraient soutenir la comparaison avec les plus belles harangues de ces deux illustres écrivains. Le discours de Flavien à Théodose ne me paraît pas inférieur à la fameuse défense de Cicéron en faveur de Marcellus, avec laquelle il a quelque analogie; et l'homélie sur la disgrâce d'Eutrope peut être placée à côté des olynthiennes de Démosthène.

Si nous arrivons aux Pères latins, je passerai condamnation, si vous le voulez, sur l'éloquence africaine de saint Augustin, trop souvent remplie de barbarismes et déparée par un jeu continuel d'antithèses, quoique, sous le rapport des idées, M. Villemain le regarde comme le premier métaphysicien du christianisme. Mais on trouverait de belles pages écrites avec

pureté et élégance dans Minucius Félix ; dans Lactance, le Cicéron chrétien qui a composé le beau traité de la mort des persécuteurs ; dans saint Cyprien, qui réunit l'énergie à la douceur surtout en son traité *de Lapsis*, de ceux qui sont tombés au milieu de la persécution ; dans saint Ambroise, que M. de Châteaubriand appelle le Fénelon des Pères ; dans les lettres de saint Jérôme, qui a conservé, en grande partie, dit encore M. Villemain, la belle diction romaine ; dans saint Paulin et Prudence, dont les poésies ne redouteraient pas la comparaison avec celles d'Ausone et de Claudien ; dans Sulpice-Sévère, qu'on a appelé le Salluste chrétien ; enfin, dans saint Léon-le-Grand qui, par la majestueuse harmonie de son style, rappelle tout à fait la période cicéronienne. Je voudrais aussi que la farouche rudesse et l'austère concision de Tertullien, le Bossuet des Pères, trouvassent grâce en faveur de la mâle énergie de sa foi et des brûlants accents de son éloquence.

Je vous demande pardon, Messieurs, de ces détails un peu arides, plus propres aux tranquilles études du cabinet qu'aux discussions solennelles et publiques ; mais, pour préciser la question et la rendre pratique, il fallait entrer dans ce dédale de l'érudition.

Si les Pères de l'Eglise étaient ainsi étudiés avec goût et par un discernement heureux, je ne doute nullement que les jeunes gens, même au seul point de vue de la forme, du beau, de l'art, n'y trouvent les mêmes avantages que dans les plus purs classiques ; car, pour parler surtout des Pères grecs, s'il y a chez eux quelque infériorité de style, quelque manque de bon goût, quelques métaphores exagérées, au fond, cependant, leur langue, leur syntaxe est tout à fait la même que celle des meilleurs auteurs, et les jeunes humanistes ne sont pas encore tellement familiarisés avec le génie de la langue grecque, avec ce pur atticisme si rare partout ailleurs qu'à Athènes, que leur goût puisse en rien souffrir de l'étude des Pères. Ils ap-

prendront aussi bien le grec en traduisant Synésius qu'en traduisant Pindare, en expliquant saint Grégoire ou saint Chrysostôme qu'en expliquant Isocrate ou Démosthène.

Et quant à ceux qui sont plus avancés, pour les jeunes gens des Facultés ou les élèves de l'Ecole normale, initiés depuis longtemps au génie des langues classiques, l'étude des Pères ne saurait non plus que leur être infiniment utile. Ils n'y chercheront plus péniblement la connaissance des règles de la syntaxe ou de la lexicographie; mais plus avancés dans l'intelligence du grec et du latin, ils étudieront dans les Pères, ainsi que nous le disions en commençant, cette nouvelle civilisation qui a créé des idées nouvelles, quelquefois une langue nouvelle, comme dans saint Augustin et Tertullien; et parce que cette civilisation est ce qu'il y a eu de plus puissant dans le monde, la source sacrée dont nous sommes sortis, le berceau où nous sommes nés, ils ne regretteront pas le temps qu'ils auront consacré à de si intéressantes et si profitables études.

DE L'INFLUENCE

DU

ROMAN-FEUILLETON

SUR NOTRE LITTÉRATURE,

AU DOUBLE POINT DE VUE DE LA MORALE ET DU GOUT (1),

PAR M. DE MELLET.

Telle est la question posée par le programme, et malheureusement il ne me paraît pas facile d'y répondre d'une manière qui soit encourageante pour cette branche de notre littérature moderne. Et d'abord, au point de vue de la morale, je pense que le roman-feuilleton est une des plus tristes et des plus désastreuses inventions d'une époque déjà trop féconde en essais déplorables. Le roman par lui-même, abstraction faite de toute valeur littéraire, offre dans certains cas une lecture attrayante, mais presque toujours sans utilité et le plus souvent dangereuse. Ceux qui se livrent à sa lecture habituelle y per-

(1) En réponse à la cinquième question de la cinquième section.

dent le goût des occupations sérieuses et des études profitables ; tout travail leur répugne ; leur esprit s'y énerve ; la tête se nourrit de chimères et le cœur d'illusions ; le monde réel disparaît ; on ne le voit plus qu'à travers un prisme mensonger, et quand on vient ensuite à rapprocher l'humanité de ces types idéals que les romanciers nous offrent et de ces situations qu'ils créent, on reconnaît bientôt que tout cela n'est que le produit d'une imagination nuageuse et vagabonde. S'il en est ainsi du roman pris dans son ensemble, et de ce genre de composition littéraire dans le sein de laquelle se rencontrent pourtant des ouvrages qui ne blessent ni la morale ni le goût, que dirons-nous du roman-feuilleton, de cette littérature qui, n'étant en fin de compte qu'une spéculation, une marchandise au plus offrant, ne cherche ses points d'appui que dans ce qui peut le mieux stimuler la masse des lecteurs et provoquer leur curiosité? Que penserons-nous de ces œuvres qui, semblables aux mets de haut goût destinés à réveiller des palais affadis, vont la plupart du temps chercher leurs émotions dans les plus tristes secrets des misères humaines? De là ces scènes de mauvais lieux, ces dialogues surpris aux confidences des bagnes ; de là ces peintures des passions les plus grossièrement licencieuses, et cette initiation à des mœurs dont la portion éclairée de la société eût dû repousser la connaissance avec dégoût, tandis qu'il eût tout fallu faire pour en étouffer la propagation au sein des classes inférieures qui nous en offrent les hideux modèles. Je sais parfaitement, du reste, qu'au milieu du débordement de pages immondes éditées par des journaux dont la mission civilisatrice eût dû être bien différente, il est des romans très-éloignés du désordre que j'accuse, et qui peuvent se classer dans la catégorie des œuvres au moins indifférentes dont je parlais tout à l'heure ; il en est de médiocres ; il peut s'en trouver de relativement bons ; il n'en est pas moins vrai pourtant que le roman-feuilleton est en général d'un effet regrettable, et que le plus grand nombre

fût-il bon, l'apparition d'une seule des détestables productions auxquelles ce genre nouveau de littérature a donné naissance, aurait dû suffire pour les faire condamner toutes. Depuis longtemps, le doute et l'incrédulité ont pénétré dans les masses; depuis longtemps, pour le grand nombre il n'est plus ni croyances ni principes; le succès, voilà tout à la fois le but et la justification des moyens; le sensualisme, la satisfaction des penchants naturels, quels qu'ils soient, sont devenus le mot d'ordre de la foule et le mobile des volontés. Situation déplorable à laquelle le roman-feuilleton n'a que trop contribué! Et signe évident d'une décadence qui nous mène aux abîmes! Croyez-le bien, Messieurs, si la France est en ce moment la proie d'un désordre politique et moral qui nous contriste et nous effraie, c'est en grande partie au roman-feuilleton qu'elle le doit, et à l'action délétère de ce poison qui s'infiltre dans les veines du corps social pour l'infecter et le dissoudre; c'est lui qui tous les jours mine et amoindrit l'influence de la religion, de cet élément surnaturel, indispensable à la vie des empires, qui a fait la gloire de la France pendant tant de siècles, et sans le retour vivace et complet duquel notre pays ne peut manquer d'arriver à une ruine prochaine.

Si le roman-feuilleton est destructif de la morale et de la religion, je le regarde également comme funeste au bon goût littéraire. Rien ne se produit de bien dans ce monde qui n'exige presque toujours du temps, des soins, de la peine. Pour écrire de bonnes choses, il faut de l'étude et de la réflexion; et il en faut encore pour écrire ces bonnes choses en bon style. Comment donc pourrait-on supposer que là où, comme je le disais plus haut, cette chose, cette production ne sont plus qu'une marchandise à tant la page ou la ligne, et où il n'est plus question d'agir sur un public éclairé, mais bien sur un essaim de lecteurs qui descend jusqu'aux derniers rangs de l'échelle sociale, comment pourrait-on supposer, dis-je, que tel romancier de quelque valeur, puisqu'il s'agit

ici de romans, ira pâlir par conscience de longues heures sur une œuvre laborieuse pour la rendre irréprochable, quand il ne lui en coûtera, pour arriver à la fortune, que de laisser courir sa plume sur des pages dont le nombre fera le mérite ? Et pourtant, c'est ce même écrivain qui, dans d'autres conditions et sous l'empire de préoccupations plus nobles, eût été plus jaloux de son œuvre et eût pu produire de ces livres estimables tels que notre langue en a fournis à toutes les époques. Aussi, voyons-nous éclore en France bien des romans depuis dix ans ; beaucoup ont commencé par orner le feuilleton du journal avant de se brocher en volumes ; mais dans les plus vantés, je n'en vois guère qui soient destinés à occuper dans les bibliothèques une place longuement illustre ; les auteurs de ces livres auront certes beaucoup écrit, ils auront fait bien des feux de paille et défrayé les heures de bien des oisifs ; mais de la littérature sérieuse, mais des livres destinés à faire progresser la langue ou tout au moins à l'honorer, je n'en vois guère et je ne doute point que la postérité ne ratifie ce jugement. Si la médiocrité de l'œuvre se rencontre aussi fréquemment chez des auteurs qui ne manquent point de mérite, on ne doit pas attendre mieux des débutants ni de la foule des écrivains vulgaires ; et c'est ici plus que jamais que se fera sentir le tort immense que le roman-feuilleton cause à la véritable et saine littérature.

Il est bon nombre de jeunes intelligences auxquelles ne manquent ni l'imagination, ni la facilité, ni d'autres heureuses dispositions naturelles ; des études calmes et prolongées leur auraient donné les qualités qui leur manquent, tout en perfectionnant celles qu'elles avaient déjà ; mais, pressés de jouir et séduits par l'exemple, ces écrivains précoces ont bientôt secoué la poussière de l'école et, sachant qu'on ne sera difficile ni sur le fonds, ni sur la forme, pourvu qu'ils donnent au public du scandaleux et du piquant, ils ont bientôt étouffé par leur hâte des qualités qui promettaient plus tard à leur

plume des succès plus solides ; ils ont trouvé plus commode et plus court d'assiéger les portes d'un journal et de lui demander un lucre facile. C'est ainsi qu'un écrivain qui, au bout de quelques années d'études silencieuses dans le calme du cabinet, eût pu se faire un nom, soit par des travaux d'érudition, soit par des pages marquées au coin du goût et d'une saine critique, voit ses lauriers se flétrir en naissant, étouffés par les succès banals du feuilleton quotidien. De tout cela, je conclurai, Messieurs, que l'invention de cette nouvelle branche de littérature n'est pas moins préjudiciable au goût qu'elle n'est fatale à la morale, et je voudrais beaucoup que les brèves considérations que je viens de vous soumettre eussent été assez approuvées pour éloigner les esprits d'une des plus tristes productions, suivant moi, imaginées par la soif de l'or et le désir de satisfaire aux jouissances matérielles de la vie.

Permettez-moi, Messieurs, de terminer ces courtes réflexions par la lecture de quelques lignes que j'écrivais, il y a quelques années, sur un sujet à peu près analogue. Repoussons, disais-je alors, repoussons cette littérature moderne dont on a si étrangement abusé; repoussons de tous nos efforts ces écrits qui ne cessent d'initier les âmes aux plus dégoûtantes turpitudes. N'oublions pas que toutes les classes de la société se nourrissent de ces lectures, et que si, pour beaucoup de gens, elles ne sont que des distractions d'un triste genre ; pour beaucoup d'autres, chez qui l'éducation n'entre point comme palliatif, c'est un venin mortel qui s'infiltre dans les veines. Dans ces détestables livres, dans ces colonnes journalières qu'il dévore sous l'auvent qui l'abrite, le pauvre, l'homme de labeur apprend quelque nouvelle rouerie, se forme à quelque nouveau crime, et l'espérance de l'impunité lui fait préférer pour vivre de recourir à de honteux moyens, plutôt que d'employer les ressources que sanctionnent les mœurs et la probité.

RECHERCHES

SUR LES

ÉCOLES ÉPISCOPALES

ET MONASTIQUES

DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE TRÈVES (1),

PAR M. AUG. DIGOT.

Parietes cœnobiales diu sanctitatis et melioris litteraturæ sepes fuerunt. MARSHAM; Monasticum anglicanum, in prop.

Le but que nous nous proposons, en commençant ces recherches, n'est pas la composition d'une histoire littéraire de la Lorraine pendant le moyen âge; nous voulons seulement faire connaître quelles ont été, pendant cette période, les principales écoles épiscopales et monastiques de la province ecclésiastique de Trèves, province qui comprenait, comme on sait, l'archevêché de Trèves, et les évêchés de Metz, de Toul et de Verdun. Nous voulons faire apprécier, mieux qu'ils ne l'ont

(1) En réponse à la huitième question de la cinquième section.

été jusqu'ici, les services rendus à la religion, aux lettres, aux sciences et à la civilisation par les écoles de cette province, qui ont été aussi nombreuses qu'importantes, et ont subsisté pendant fort longtemps. Placées au centre même de la monarchie des Francs, et sous les yeux de souverains qui firent de grands efforts pour rallumer le flambeau presque éteint de la littérature et de la science, elles furent de la part de ces princes l'objet d'une attention et d'une protection spéciales. D'un autre côté, l'éloignement des universités leur donna une durée plus considérable. L'université de Trèves ne fut fondée qu'en 1473; celle de Pont-à-Mousson ne s'établit que dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle; les écoles épiscopales et monastiques de la province de Trèves souffrirent donc moins et plus tard que les autres de cette rivalité, qui fut écrasante.

En parcourant ce mémoire, on comprendra la vérité exprimée dans le passage du *Monasticum anglicanum* qui lui sert d'épigraphe; on reconnaîtra que les cloîtres furent, pendant longtemps, non seulement le séjour de la vertu, mais encore l'asile de la science; c'est, en effet, dans les monastères, espèces d'oasis au milieu de la barbarie, que se conservèrent, avec les traditions littéraires et scientifiques, une partie des chefs-d'œuvre de l'antiquité; c'est là que furent écrites ces innombrables chroniques, sans lesquelles nous ne connaîtrions pas le moyen âge (1); c'est là enfin que se formèrent un certain nombre de laïques, qui contribuèrent plus tard à répandre l'instruction autour d'eux, et adoucirent les mœurs et les manières de leurs contemporains. Il ne faut pas s'imaginer, en effet, que les clercs et les moines gardassent la science pour eux; ils tâchaient de la répandre en dehors de leurs cloîtres, et ces généreux efforts furent souvent couronnés de

(1) Marsham, dans le Monasticum anglicanum, dit à cette occasion : « Absque monachis nos sane in historia patriæ semper essemus pueri ».

succès. « La science, écrivait l'abbé de Bonne-Espérance au » comte de Flandre Philippe d'Alsace, la science n'est pas » l'apanage exclusif du clergé, car beaucoup de laïques sont » instruits dans les belles-lettres : quand il peut se dérober » au tumulte des affaires ou des combats, un prince doit s'é- » tudier dans un livre, comme il regarde ses traits dans un » miroir... J'ai vu, je m'en souviens, le comte Charles médi- » tant avec respect les psaumes au pied des saints autels, » prompt à tirer le glaive, quand il fallait venger les lois mé- » connues, mais s'appliquant avec autant d'ardeur à de bonnes » lectures, quand il en avait le temps. J'ai vu de même le » comte Adolphe (Ayulphum), noble de lignage, bien fait de » sa personne et de mœurs irréprochables, qui montrait la » plus vive reconnaissance envers ses parents, qui l'avaient » fait instruire dans son enfance. A l'entendre parler latin, » j'étais tenté de croire qu'il appartenait au clergé.... Un » prince étranger aux lettres, disait-il, est un noble dégé- » néré,.... et en quelque sorte comparable à la brute (1). »

Cette lettre et une foule d'autres monuments contemporains prouvent qu'au moyen âge les laïques en général, et les nobles en particulier, étaient loin d'être aussi ignorants que l'on a bien voulu le dire. Les femmes elles-mêmes recevaient souvent une éducation littéraire assez complète. Combien ne pourrait-on pas citer de religieuses, qui non seulement comprenaient le latin, mais encore le parlaient avec facilité et l'écrivaient avec élégance? Les noms de Hroswitha, d'Héloïse, de Herrade et beaucoup d'autres prouvent suffisamment l'exactitude de cette assertion; et, sans sortir de notre province, ne pouvons-nous pas rappeler les religieuses qui occupaient, au dixième siècle, le couvent de Saint-Pierre-aux-

(1) V. Opera Philippi abbatis Bonæ-Spei, p. 82. Nous empruntons cette traduction à M. J.-J. de Smet, chanoine de la cathédrale de Gand.

Nonains à Metz? Le Bienheureux Jean de Vandières, qui fut plus tard abbé de Gorze, et dont nous aurons souvent occasion de parler, aidait ces religieuses dans leurs études et s'instruisait en même temps. Ils lurent ensemble l'histoire de l'ancien et du nouveau testament, les ouvrages qui traitent de la liturgie et du comput ecclésiastique, les sacramentaires, les canons des conciles, les livres pénitentiaux, les règles de conduite pour les ecclésiastiques, les homélies des Pères, les vies des saints et enfin les lois civiles (1).

Ajoutons encore que jusqu'à une époque assez rapprochée les nobles, ou du moins un grand nombre de nobles, continuèrent à apprendre la langue latine. Lorsque le célèbre cordelier Jehan Glapion vint à Nancy, en 1521, prêcher la station du carême à la cour du duc Antoine, ce fut en latin qu'il composa et prononça ses discours; preuve incontestable que le prince et ses courtisans entendaient cette langue (2).

Cette digression nous a un peu éloigné de notre sujet, mais elle nous a paru nécessaire pour démontrer qu'au moyen âge la science n'était pas l'apanage exclusif des clercs et des moines, et que dans les écoles *extérieures* annexées aux cathédrales et aux monastères, on donnait aux enfants des nobles et des bourgeois une instruction assez complète.

Nous ne dirons que deux mots du plan que nous avons suivi dans ce mémoire. Chaque siècle, à partir du septième, forme un paragraphe distinct. Nous nous occupons, dans chaque paragraphe, des écoles que l'on avait ouvertes dans le diocèse de Trèves, puis de celles de Metz, de Verdun et de Toul; et, dans chaque diocèse, nous avons soin de placer l'école épiscopale avant celles des abbayes. A la fin de chaque

(1) V. Vita B. Joannis, dans Mabillon, Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti, t. VII, p. 371.

(2) V. notre notice sur Nicolas Volcyr de Sérouville, dans les Mémoires de l'Académie de Nancy pour 1848.

paragraphe, on trouvera quelques détails sur la nature des études pendant le siècle que ce paragraphe embrasse, et des renseignements, malheureusement bien incomplets, sur les bibliothèques réunies dans les cathédrales et les principaux monastères.

On comprend, sans que nous ayons besoin d'en avertir, que ce plan (le seul, du reste, que nous puissions adopter) nous obligera à bien des répétitions de mots et même de choses ; c'est un défaut qu'il nous était impossible d'éviter, et nous espérons qu'on nous le pardonnera, en considération des renseignements que renferme notre travail, car ces renseignements sont curieux et puisés aux meilleures sources.

§ I.

DU QUATRIÈME SIÈCLE A LA FIN DU SIXIÈME.

La province ecclésiastique de Trèves se composait, comme on vient de le voir, de quatre diocèses : l'archevêché de Trèves, les évêchés de Metz, Toul et Verdun. Ces divisions ecclésiastiques correspondaient exactement aux anciennes circonscriptions gallo-romaines. La province de Trèves était la *Belgica Prima;* les quatre diocèses étaient les antiques *civitates* des *Treviri*, des *Mediomatrici*, des *Leuci* et des *Verodunenses*. Soumis aux Romains, comme les autres Gaulois, les habitants de la *Belgica Prima* s'affectionnèrent insensiblement à une domination longtemps détestée; le luxe, la civilisation, les arts, qui étaient florissants dans le midi de la Gaule, pénétrèrent dans les parties les plus reculées et les plus septentrionales de notre patrie. La langue des conquérants fut adoptée par les classes supérieures de la population ; les nombreuses inscriptions, funéraires et autres, découvertes dans notre province

démontrent que le latin était généralement compris dans la Première Belgique ; Ausone et Sidoine Apollinaire vantent même la pureté avec laquelle on le parlait sur les rives de la Moselle et dans la ville de Trèves ; il est vrai cependant que de fréquents barbarismes lapidaires viennent prouver que cet éloge ne pouvait s'adresser à tout le monde. On a même trouvé à Trèves et à Metz des inscriptions grecques, qui ne permettent pas de douter que la langue hellénique ne fût parlée et entendue par un certain nombre de personnes.

Les progrès que les langues grecque et latine avaient faits dans la Première Belgique doivent être attribués à l'influence des écoles que les empereurs avaient établies à Trèves, et qui jetèrent un grand éclat. Saint Jérôme rapporte que de son temps, et malgré les calamités qui déjà étaient venues fondre sur la Gaule, les études étaient très-florissantes dans cette contrée (1). Vers la même époque, les écoles de Trèves acquirent un nouveau lustre, et l'empereur Gratien, voulant y attirer des professeurs plus capables, décida que leurs appointements seraient augmentés (2). Ce fut dans les écoles de Trèves qu'enseignèrent successivement l'orateur Claudius Mamertinus, et les grammairiens Ursulus et Harmonius, dont nous lisons l'éloge dans les écrits d'Ausone. On vit aussi briller dans cette ville, pendant le IV^e^ siècle, le poète Tetradius, qui, d'abord disciple d'Ausone, enseigna ensuite les belles-lettres et publia des poésies, auxquelles il dut une grande réputation. Plusieurs hommes distingués reçurent le jour dans la Première Belgique vers le même temps. Saint Vincent de Lérins était de Toul ; saint Ambroise et Salvien naquirent à Trèves. Ausone, saint Jérôme et saint Athanase séjournèrent dans cette ville, et contribuèrent à augmenter l'éclat que les

(1) Studia Galliarum, quæ florentissima sunt. Epist. ad Rusticum.

(2) V. Cod. Theod., lib. III, tit. 3, l. 11. Un des professeurs de Trèves devait enseigner la langue grecque.

lettres y jetèrent dans la seconde moitié du IV^e^ siècle. Trèves, qui fut souvent la demeure des empereurs d'Occident, devint à cette époque le foyer de la science et de la civilisation pour la partie septentrionale de la Gaule, et il se forma dans cette contrée une tradition littéraire, dont les siècles suivants nous offriront quelques traces.

La grande invasion des Barbares qui eut lieu dans les premières années du V^e^ siècle, et dont les résultats furent si funestes pour les provinces les plus voisines de la Germanie, fit disparaître dans nos contrées presque toute culture intellectuelle. La langue germanique fut substituée au latin dans une grande partie de la Première Belgique; les professeurs et les lettrés, effrayés et dégoûtés par les mœurs farouches et violentes des nouveaux maîtres de la Gaule, se retirèrent dans les villes du midi, que le flot de l'invasion avait moins maltraitées. Les écoles publiques furent fermées presque partout; mais un certain nombre d'écoles *privées* furent ouvertes dans différentes cités, surtout dans le midi. Il y avait des écoles de ce genre à Lyon, à Vienne, à Arles, à Clermont, à Agen, à Périgueux. On y expliquait Aristote; on y lisait Virgile, Cicéron, Plaute, Nævius, Caton, Varron, Gracchus, Chrysippe et Fronton (1). Eusèbe, loué par Sidoine Apollinaire, Hoëne et Victor enseignaient la philosophie et la poétique à Lyon vers le milieu du V^e^ siècle (2).

Ces écoles servirent de transition entre les anciennes écoles publiques et les écoles des cathédrales et des monastères. Vers la fin du V^e^ siècle, la plupart de ces écoles laïques avaient cessé d'exister, faute de maîtres et d'auditeurs, mais

(1) V. Sidoine Apollinaire, epist. lib. IV, 1, V, 5, IX, 13; Mamertus-Claudianus, epist. ad Sapaudum, dans Baluze; Miscellanea, t. VI, p. 536-538.

(2) V. Sidoine, epist. lib. III, 1, IV, 1, et Carm. I, v. 25-28, IX, v. 308-310.

les écoles épiscopales commençaient à s'établir. Le torrent, qui avait renversé l'empire, avait respecté l'Eglise, et lorsque le premier moment de désordre fut passé, celle-ci commença la construction d'un nouvel édifice social. Le christianisme, prêché dans la Première Belgique vers la fin dn IIIe siècle, avait fait d'abord des progrès assez lents; mais il devint prédominant dans la seconde moitié du siècle suivant, et au moment de l'invasion germanique il avait gagné toute la population de la province, à l'exception d'un petit nombre de colons relégués dans les parties les plus sauvages du pays, et surtout dans le voisinage des Vosges et de la forêt des Ardennes. Les évêchés étaient fondés et comptaient déjà plusieurs titulaires. Malgré les malheurs des temps, la succession épiscopale ne fut pas interrompue pendant le Ve siècle, et, quoique nous ne possédions aucun renseignement bien positif sur cette question, nous n'hésitons pas à admettre que, dès le milieu de ce siècle, on vit les évêques établir des écoles destinées à l'instruction du clergé. L'histoire ne nous apprend rien sur ce qui eut lieu à Trèves et à Metz; mais il paraît que saint Pulchrone, évêque de Verdun, fonda une école, sur le modèle de celles qu'avait établies son oncle saint Loup, évêque de Troyes. Saint Firmin, un des successeurs de saint Pulchrone, attacha un grand intérêt au maintien de cette école, qui jeta dès lors un certain éclat. Saint Euspice, oncle de saint Vanne (Vito) et de saint Mesmin (Maximus) y remplissait les fonctions de professeur et forma plusieurs élèves célèbres, notamment ses neveux, et un grand nombre de prêtres instruits, qui complétèrent la ruine du paganisme (1).

Toul paraît avoir eu dès le même temps une école semblable. Sans parler ici de saint Loup, évêque de Troyes, qui naquit

(1) V. les auteurs cités par Dom Calmet, Bibliothèque lorraine, p. viij, et col. 557 et 558.

dans la ville de Toul, et qui étudia sans doute dans sa patrie, nous voyons que l'évêque de Verdun Firmin avait exercé dans cette ville les fonctions de maître de l'école épiscopale. Cette école avait, sans doute, été fondée par le savant évêque saint Auspice, qui entretenait un commerce épistolaire avec Sidoine-Apollinaire, évêque de Clermont, et nous pensons qu'elle eut plus tard pour directeur saint Védast (Vaast), qui fut catéchiste de Clovis et ensuite évêque d'Arras (1).

A cette époque, le flot de l'invasion barbare était passé depuis quelque temps déjà; les peuplades germaines qui avaient envahi la Gaule commençaient à se fixer sur le sol et à sentir les avantages de la civilisation; on put dès lors se livrer avec plus de tranquillité à l'étude et à l'enseignement des lettres et des sciences. Quelques écoles privées existaient encore; surtout dans le midi de la Gaule; au nombre de ces écoles était celle de Securus Melior, qui faisait un cours de rhétorique à Clermont (2). Les écoles des cathédrales prenaient quelques développements. Il paraît cependant que dans beaucoup de localités il n'y avait qu'un seul professeur dans chacune de ces écoles. C'était ordinairement l'évêque lui-même, d'autres fois c'était un prêtre instruit délégué par le prélat. Avant d'enseigner les sciences divines, on obligeait les élèves à connaître les règles de la langue latine, qui leur étaient exposées suivant les principes du grammairien Martianus-Félix Capella (3).

On peut aussi placer dans le cours du VI^e^ siècle l'origine des écoles monastiques, destinées à jeter plus tard un si grand éclat, et la naissance de l'école du palais, qui ne rentre pas dans le cadre que nous nous sommes tracé (4).

(1) V. Bibl. lorraine, p. viij, col. 68 et 603, et Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul, par le P. Benoît Picart, p. 223-226.

(2) V. Histoire littéraire de la France, t. III, p. 21.

(3) V. Grégoire de Tours, Hist. Franc., lib. X, c. 31.

(4) V. Histoire de saint Léger, par Dom Pitra, p. 113.

L'histoire, qui ne nous a rien conservé sur l'état des écoles épiscopales de Trèves et de Metz pendant le V^e^ siècle, ne nous instruit pas davantage sur les progrès et les vicissitudes de ces mêmes écoles pendant le siècle suivant. Mais nous possédons quelques détails, bien incomplets, il est vrai, sur Verdun et sur Toul. Dans la première de ces deux villes, saint Vanne, qui en devint évêque à la fin du V^e^ siècle, continua à diriger l'enseignement des sciences divines et humaines dans la communauté des clercs de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui était la pépinière du clergé verdunois. Après lui, on vit briller dans les mêmes fonctions saint Airy, saint Madalvé et plusieurs autres hommes distingués, qui occupèrent successivement le siège épiscopal de Verdun. Les règlements établis par saint Vanne pour la communauté des clercs de l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul étaient maintenus avec sévérité, et il paraît que l'Ecriture Sainte était enseignée avec beaucoup de soin (1).

A Toul, l'évêque Antimond, douzième successeur de saint Mansuy, avait été directeur de l'école épiscopale. Le P. Benoît pense que, dans l'église de Toul, ces fonctions étaient alors confiées à un des prêtres les plus anciens et les plus respectables, sur qui les évêques se déchargeaient du soin d'instruire les jeunes clercs (2).

C'est vers cette époque, c'est-à-dire au milieu du VI^e^ siècle, qu'il faut placer l'origine des premières bibliothèques formées dans les cathédrales et les monastères. La règle de Tarnat (3) prescrit la formation d'une collection de livres, dont un des moines prendra soin (4). La règle de saint Benoît exige aussi

(1) V. Histoire de Verdun, par Roussel, publiée par l'abbé Lebeuf, p. 53, 56 et 69.

(2) V. Histoire de Toul, p. 248.

(3) Monastère situé près de Vienne, sur le Rhône.

(4) V. Cod. regularum collect., t. II, p. 115.

qu'il soit établi une bibliothèque dans chaque abbaye. Tous les ans, au commencement du carême, on distribuait aux moines des livres qu'ils étaient obligés de lire entièrement (1).

§ II.

SEPTIÈME SIÈCLE.

Jusqu'alors les écoles épiscopales et monastiques avaient été entourées d'une certaine obscurité, et quoique leur existence ne pût être révoquée en doute, on ne possédait à leur égard que des renseignements incomplets. A partir du VII^e^ siècle, au contraire, ces institutions commencent à acquérir de la notoriété. Les dernières écoles classiques avaient de la été fermées dans le cours du VI^e^ siècle (2). Il y avait longtemps déjà que la frivolité des rhéteurs gallo-romains avait inspiré au clergé une grande antipathie pour leurs personnes et pour leurs leçons. Il était impossible, en effet, de trouver rien de plus misérable et de plus faux que les doctrines et les ouvrages de ces derniers représentants d'une civilisation décrépite, et le clergé aussi bien que les laïques devaient, pour se mettre à l'abri des mêmes écueils, suivre une autre direction. Aussi les écoles des cathédrales reçurent-elles alors un grand développement. Mais comme tout le monde ne pouvait prendre part à l'enseignement distribué dans ces institutions, on établit des écoles jusque dans les campagnes. Dès le VI^e^ siècle, un concile tenu à Vaison avait ordonné aux prêtres des paroisses rurales de

(1) V. Histoire littéraire de la France, t. III, p. 30 et 31.

(2) Au VII^e^ siècle, il y avait cependant encore à Clermont une école distincte de celle de la cathédrale ; on y enseignait la grammaire, la rhétorique et le droit civil d'après le code théodosien. V. Histoire littéraire de la France, t. III, p. 431.

recevoir et d'instruire chez eux les jeunes gens qui montreraient des dispositions pour l'étude (1).

Le VII^e^ siècle vit fonder un nombre immense de monastères, et la plupart des abbayes nouvelles eurent aussi leurs écoles. La *règle du maître*, qui fut rédigée à cette époque pour quelques monastères de France, ordonne qu'un des religieux les plus versés dans les lettres (*ab uno litterato*) prenne soin d'instruire les jeunes moines pendant trois heures tous les jours (2).

Toutes ces écoles, qu'elles fussent établies auprès des cathédrales ou dans les monastères, n'étaient pas exclusivement destinées au clergé séculier et régulier. Dans un grand nombre de lieux elles étaient doubles, et l'on voyait une école intérieure pour les novices et les jeunes clercs, et une école extérieure pour les nobles et les jeunes gens à qui leur fortune permettait de se livrer à l'étude. Le biographe de saint Paul, évêque de Verdun, rapporte que, *conformément à l'usage des nobles d'autrefois*, le saint évêque se rendit habile dans la grammaire, la dialectique, la rhétorique et les autres arts libéraux (3).

C'est au VII^e^ siècle que nous trouvons pour la première fois des renseignements sur l'école épiscopale de Trèves, quoiqu'elle existât certainement depuis un grand nombre d'années. Le métropolitain saint Modoald, contemporain du roi Dagobert I, s'occupait lui-même, avec une grande sollicitude, de l'éducation et de l'instruction des jeunes gens qu'on lui con-

(1) V. Concilium Vasense II, can. 1, dans Sirmond, Concil. Gall., I, 226; Histoire de la province ecclésiastique de Trèves, par M. Cloust, t. I, p. 290, 294, 519, 688, 692 et 693.

(2) V. Cod. regul., t. II, p. 238.

(3) Liberalium studiis litterarum, sicut olim mos erat nobilibus, traditur imbuendus, etc. V. Bolland., t. II febr. Le biographe de saint Paul a écrit au X^e^ siècle.

fiait (1). Saint Germain, depuis abbé de Grandval, fut du nombre de ces jeunes gens, et ce fut là qu'il commença à acquérir cette connaissance des arts libéraux qui lui valut plus tard une juste célébrité (2). Nous pensons que l'on doit également ranger parmi les disciples de Modoald saint Hidulf, un de ses successeurs, qui se distingua également par sa science (3).

Le diocèse de Trèves possédait aussi un certain nombre d'écoles placées dans différentes localités plus ou moins importantes. Dès la fin du siècle précédent, il y en avait une à Ivois (l'ancien *Epusum*), sur les limites du diocèse de Verdun. C'est dans cette école que fut instruit saint Géry, qui fut plus tard évêque d'Arras et de Cambrai. Le métropolitain de Trèves Magneric, dans le cours d'une visite pastorale, admira la science de Géry, que l'on regardait comme le meilleur élève de l'école d'Ivois, et lui conféra la cléricature (4).

A Metz, il devait y avoir dès le VI^e^ siècle des écoles renommées, car le biographe de saint Arnoulf rapporte que ce saint avait fait dans sa jeunesse de fort bonnes études, qui lui furent bien utiles, quand il se trouva plus tard chargé en partie du gouvernement de l'Austrasie sous le règne de Dagobert (5). Il est possible cependant que saint Arnoulf ait été élevé dans l'école du palais, et sa science ne prouverait rien en faveur des écoles épiscopales de Metz. Mais sous l'épiscopat de saint Clodulf, fils de saint Arnoulf, et un de ses successeurs sur le siège de Metz, ces écoles avaient acquis une bien grande réputation, puisque saint Remacle, évêque de Maestricht, leur confia le plus riche et le plus vertueux de ses clercs, Trudon, qui donna ses biens à la cathédrale de Metz (6). Ces biens,

(1) V. Mabillon, Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti, t. II, p. 490.
(2) V. idem, ibid., t. II, p. 511.
(3) V. Hist. litt. de la France, t. III, p. 436.
(4) V. la vie de saint Géry, dans Surius et dans les Bollandistes, au 11 août.
(5) V. Mabillon, Acta S. O. S. B., t. II, p. 150.
(6) V. idem, ibid., t. II, p. 491, 1075 et 1081; Annales Benedictini, lib. XV, n° 21.

qui étaient immenses, comprenaient notamment une partie de la vallée de la Meuse du côté de Liège. Quand saint Trudon eut reçu les ordres sacrés, il se retira dans ses anciens domaines, qu'il administra pour le compte de l'église de Metz. Ce fut alors qu'il fonda la célèbre abbaye, qui prit plus tard son nom. L'évêque de Liège, dans le diocèse duquel se trouvait le nouveau monastère, consentit à ce qu'il relevât des évêques de Metz, et cette dépendance dura jusqu'en 1171, époque à laquelle Thierry de Bar engagea l'abbaye de Saint-Trudon ou Saint-Trond à l'empereur Frédéric-Barberousse pour deux cents marcs d'argent. Ce ne fut même qu'en 1231 que les liens qui la rattachaient à l'église de Metz furent définitivement rompus, et, quoique située hors du territoire de la Première Belgique, cette abbaye appartient à notre sujet, et nous devons enregistrer ici les faits qui la concernent. Saint Trudon, qui appréciait la science, ouvrit dans le monastère qu'il venait de construire une école, qui devint bientôt célèbre, et dans laquelle on vit accourir une foule de jeunes nobles des contrées voisines et parmi eux saint Hubert, qui est encore en grande vénération dans la Belgique et le nord de la France (1).

On possède peu de renseignements sur l'école de Verdun pendant la première partie du VII[e] siècle. Cette école était toujours placée dans la commmunauté des clercs de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui prit, dans le cours du VII[e] siècle, le nom de saint Vanne, auquel elle devait une partie de son illustration. Mais, malgré le silence de l'histoire, on peut conjecturer que l'école dont nous parlons jetait un certain éclat. Verdun eut alors pour évêque le directeur des écoles de la fameuse abbaye de Tholey, saint Paul dont nous avons déjà prononcé le nom. Saint Paul, qui s'était livré à l'étude non seulement de l'É-

(1) V. Histoire de Metz par Dom Jean François et Dom Tabouillot, t. I, p. 418 et 419, t. II, p. 293 et 294.

tres chargés de cette partie de l'enseignement se nommaient *calculatores* (1).

Les études proprement dites commençaient ordinairement vers l'âge de dix ans. Elles se divisaient en deux séries, suivant le programme tracé par Martianus Capella, rhéteur africain du V^e^ siècle. La première série durait deux années, pendant lesquelles on apprenait la grammaire, la dialectique et la rhétorique. La grammaire ne comprenait le plus souvent que l'étude de la langue latine. Toutefois, dans un assez grand nombre de villes, on cultivait le grec et mêmes les langues orientales. Il en était ainsi à Angers, à Orléans, à Poitiers. Dans cette dernière ville, on signait encore les actes en grec au IX^e^ siècle (2). La seconde série d'études se prolongeait pendant trois années. Après le *trivium*, qui avait fait le sujet de la première série; venait le *quadrivium*, embrassant l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique. Cet espace de cinq années suffisait ordinairement à l'enseignement du *trivium* et du *quadrivium*, parce que les sciences étant alors moins développées que de nos jours, leur étude demandait bien moins de temps. Quand les jeunes gens avaient fini de parcourir ce programme scientifique, qui était commun à tous, chacun choisissait la carrière dans laquelle il voulait entrer, et alors commençaient les études spéciales propres aux différentes professions. Les uns, et c'était le plus grand nombre, se livraient à la théologie et s'enfonçaient dans l'Écriture, dans les ouvrages des Pères et dans les collections de canons que nous verrons bientôt se former; d'autres lisaient le Code Théodosien, qui jouissait encore en Occident d'une autorité que le Code Justinien n'obtint que beaucoup plus tard; d'autres enfin allaient acquérir, souvent au loin, la connaissance de la mé-

(1) Du latin *calculus*, caillou. V. saint Isidore, Origin., lib. I, n° 3.
(2) V. Mémoires de la Société des antiquaires de l'ouest, t. III.

decine, soit chez quelque praticien célèbre, soit dans les écoles qui avaient pu survivre aux désastres dont les contrées occidentales de l'Europe avaient été victimes (1).

Comme ces différents cours d'études exigeaient un grand nombre de livres, on commença à transcrire dans les monastères les ouvrages anciens qui devenaient assez rares, et les écrits des Pères que l'on tenait beaucoup à multiplier. Saint Eustaise employait une partie de ses moines à copier les bons ouvrages de l'antiquité, et, avant la Révolution, on voyait encore dans l'église de Saint-Pierre à Beauvais un des manuscrits exécutés à Luxeuil; il était en lettres onciales, et renfermait neuf homélies de saint Augustin sur la première épître de saint Jean (2). Les réminiscences classiques contenues dans les deux lettres de saint Paul, abbé de Tholey, prouvent que les poëtes latins figuraient aussi à cette époque dans les bibliothèques des monastères.

§ III.

HUITIÈME SIÈCLE.

Les troubles dont la France fut le théâtre au commencement du VIII^e^ siècle, les ravages commis par les Sarrasins, les entreprises de Charles Martel sur les droits et les biens des cathédrales et des monastères, eurent pour résultat de rendre les écoles dont nous faisons l'histoire moins fréquentées et moins florissantes. Mais aussitôt que la nouvelle dynastie des Carlovingiens fut en possession paisible de la monarchie des Francs, les études recommencèrent à jeter un vif

(1) V. Histoire de saint Léger, p. 61, 63 et 64.
(2) V. Hist. littér., t. III, p. 537.

éclat. Nous ne parlerons pas ici avec détail de tous les efforts que fit Charlemagne pour rallumer le flambeau de la science. Il nous suffit de les rappeler en peu de mots. Il ne négligea rien, ni conseils, ni exhortations, pour engager les évêques à multiplier les écoles, et à en confier la direction aux maîtres les plus pieux et les plus habiles. Après avoir donné des éloges à Lulle, métropolitain de Mayence, pour son attention à gagner des âmes à Dieu, il lui reproche de ne songer en aucune manière à instruire son clergé dans les belles-lettres, et il ajoute : « cernis namque undique in subditorum cordibus » ignorantiæ tenebras circumfundi ; et cum possis eruditionis » radium eorum cordibus infundere, in suæ illos cæcitatis ca- » ligine latere permittis. Quod enim et hac parte potens ha- » beris nulli est dubium. Quippe cum unum sancti viri ill. » Præsulis consacerdotis tui clericum, alterum ill. Religiosi » Abbatis, ita liberalibus disciplinis instruxeris, ut pene nihil » eis ad perfectionis culmen desit..... Jam vero quantum ad » vestrum studium attinet, debent (clerici) modo blandis per- » suasionibus, modo duris etiam increpationibus ad eruditionis » lumen excitari. Si qui vero ex eis inopes existunt, etiam » conlatis subsidiis invitari..... Accinge te igitur in reliquum, » Pater amabilis, et ad imbuendos liberalibus studiis tuos fi- » lios existe, ut et nostræ in hoc quod ardenter cupimus vo- » luntati satisfacias et perennis præmii remunerationem ad- » quiras » (1).

Peu de temps après l'envoi de cette lettre, Charlemagne, de retour de son troisième voyage en Italie (an. 787), écrit à tous les évêques et aux abbés pour les engager à établir dans

(1) Cette lettre, écrite avant l'année 787, a été publiée pour la première fois par l'abbé Lebeuf, qui l'a tirée d'un manuscrit de Saint-Martial de Limoges. V. Supplément à la dissertation sur l'état des sciences en France sous Charlemagne, dans les Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris, etc., t. I, p. 421-423.

leurs cathédrales ou leurs monastères des écoles, où l'on formerait les jeunes gens à l'étude des lettres et à la piété (1). Dans le capitulaire 72e d'Aix-la-Chapelle, il exige que l'on enseigne la lecture, la grammaire, l'écriture, la psalmodie et le calcul; « ut scolæ legentium puerorum fiant, psalmos, notas, » computum, grammaticam per singula monasteria et episco» pia discant » (2). Charlemagne écrivait à Baugulf, abbé de Fulde, et à ses religieux pour leur faire observer que les études conviennent aux chapitres des cathédrales et aux monastères; il dit qu'il a reçu de plusieurs abbayes des lettres tellement mal rédigées que, à son avis, les moines n'auront bientôt plus l'instruction nécessaire pour comprendre l'Ecriture Sainte; et il ajoute : « quamobrem hortamur vos littera» rum studia non negligere, verum etiam humillima et Deo » placita intentione ad hoc certatim discere, ut facilius et rectius » Divinarum Scripturarum mysteria valeatis penetrare » (3).

Non content d'exciter les évêques et les abbés à établir partout des écoles, Charlemagne fit tous ses efforts pour se procurer des maîtres capables d'enseigner avec réputation. Le moine d'Angoulême, un de ses biographes, rapporte que Charlemagne ramena avec lui d'Italie des maîtres de grammaire et d'arithmétique (4). Plusieurs des savants qu'il attira dans le pays des Francs jouissent encore d'une assez grande célébrité ; nous nommerons seulement parmi eux le grammairien Pierre de Pise et Paul Warnefried, plus connu sous le nom de Paul Diacre. Ce dernier habita, sans doute, la ville de Metz, puisqu'il composa l'histoire de ses évêques, à la

(1) V. Concilia Gall., t. II, p. 321.

(2) V. Capitul. lib. I, n° 62; Discours critique sur l'état des sciences dans l'étendue de la monarchie française sous Charlemagne, par l'abbé Lebeuf, dans le Mercure de juin 1754, p. 1297-1299.

(3) V. Launoy, De Scholis celebrioribus seu a Carolo Magno, seu post eumdem Carolum per Occidentem instauratis liber, p. 5-7.

(4) V. Monach. engolismensis, in vita Caroli, ad ann. 787.

prière d'Angelramne leur successeur. Si l'on en croit Casimir Oudin, ce fut aussi pendant son séjour à Metz que Paul Warnefried rédigea l'histoire des Lombards, et la collection des homélies des Saints Pères faite pour l'usage des églises (1). Nous ne dirons rien d'Alcuin, dont la science et les ouvrages sont assez connus, mais nous rappellerons que, retiré dans son abbaye de Saint-Martin à Tours, il s'occupa de former à la vertu et à la science un grand nombre de jeunes gens, qui se dispersèrent ensuite dans différens monastères, où ils ouvrirent des écoles.

La plupart des faits que nous venons de rapporter n'ont pas une liaison directe avec notre sujet, mais nous ne devions pas les passer sous silence, parce qu'ils peuvent seuls faire comprendre l'influence qu'exerça Charlemagne sur le rétablissement des études. Cette influence ne se fit sentir nulle part avec plus de puissance que dans la province ecclésiastique de Trèves, à cause de sa proximité du séjour habituel du monarque.

Nous ne possédons cependant, chose assez extraordinaire, aucun renseignement sur l'état des écoles de la cathédrale de Trèves et des différentes abbayes situées dans le diocèse. Alcuin, dans une pièce de vers adressée à une bretonne qu'il appelle *Castula*, parle, il est vrai, du monastère d'Epternach et d'un prêtre nommé Samuel, qui l'habitait, et à qui *Castula* devait présenter les ouvrages des grammairiens Priscien et Phocas ; mais nous ne pouvons voir là une preuve de la célébrité des écoles ouvertes dans cette abbaye (2).

(1) V. Supplément à la dissertation sur l'état des sciences en France, par Lebeuf, dans les Dissertations etc., t. I, p. 373-375 et 386.

(2) Ce petit poëme, quoiqu'il renferme des détails curieux pour l'histoire littéraire de cette époque, paraît être basé sur une fiction. L'abbé Lebeuf l'a publié pour la première fois dans l'ouv. cité à la note précédente, t. I, p. 423-426.

Quant à l'école de la cathédrale de Metz, qui existait déjà depuis longtemps, elle paraît avoir jeté un grand éclat au VIII^e^ siècle, sous les épiscopats de Chrodegang et d'Angelramne. Chrodegang, né aux environs de Liège, fut élevé dans le monastère de Saint-Trond, qui dépendait de l'église de Metz, et dont les écoles avaient une certaine réputation. Lorsqu'il fut placé sur le siège de cette ville, il rédigea cette règle fameuse qui transformait les chapitres en monastères, et assurait à la vie canoniale une uniformité et une régularité qu'elle n'avait pas eues jusqu'alors. Non content d'avoir donné aux chapitres des cathédrales cette organisation nouvelle, qui eut pour résultat de faire refleurir la piété et la science, il veilla à ce que son école fût pourvue d'excellents maîtres pour la théologie, la liturgie et le chant ecclésiastique (1). L'école de Metz ne tarda pas à acquérir, sous le rapport de l'enseignement du chant grégorien, une réputation qu'elle conserva longtemps. Charlemagne, voulant réformer le chant des églises de France, qui était alors fort altéré, demanda au pape Adrien I des hommes capables d'opérer cette réforme. Le souverain-pontife lui donna Théodore et Benoît, élèves de l'école fondée par saint Grégoire lui-même, et lui offrit des antiphonaires notés avec le plus grand soin. Charlemagne plaça un de ces deux chantres à Metz et l'autre à Soissons, et ordonna aux chantres de toutes les cathédrales de se rendre près d'eux, pour apprendre les véritables principes du chant grégorien et pour faire corriger leurs antiphonaires.

Selon le moine d'Angoulême et Ekkehard, l'école de chant formée à Metz devint bientôt la plus célèbre de France, et nous verrons qu'elle fut renommée pendant plusieurs siècles, ce qu'elle dut sans doute à la discipline introduite par l'évêque Chrodegang dans le chapitre de la cathédrale (2). Il paraît

(1) V. le Spicilège de d'Achéry, t. VI, p. 634.

(2) V. Caroli Magni vita per monach. engolism, dans Duchesne, t. II, p. 75; Ekkehard, vie du B. Notker-le-Bègue, dans les Bollandistes, au 6 avril.

même, si l'on doit ajouter foi au récit du moine d'Angoulème, que l'enseignement ne se bornait pas au chant grégorien, et que l'on apprenait aux élèves de l'école de Metz à toucher de l'orgue, instrument beaucoup plus ancien qu'on ne le croyait autrefois.

L'abbaye de Gorze, située à quelques lieues de Metz et fondée par l'évêque Chrodegang, posséda, dès son origine, une école qui jouit d'une certaine réputation. Le moine Norgandus, qui la dirigeait, forma plusieurs élèves distingués, notamment Angelramne évêque de Metz et l'évêque de Toul Frothaire, qui se rendit recommandable par sa piété et sa science (1).

Les écoles de l'abbaye de Saint-Trond conservèrent leur renommée pendant le VIII^e^ siècle; on en vit sortir le célèbre évêque Chrodegang dont il vient d'être parlé; mais nous ne possédons aucun détail précis et circonstancié sur ce monastère.

L'école de la cathédrale de Verdun continua, pendant le cours de ce siècle, à être placée dans l'ancienne communauté des clercs de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui avait pris alors le nom de Saint-Vanne. La biographie de saint Madalvé rapporte que ses parents confièrent son éducation à des maîtres pieux et savants, qui ne peuvent être que les directeurs de la communauté de Saint-Vanne, et Hugues de Flavigny ajoute que Madalvé se rendit très-habile dans les arts libéraux. Ce saint fut nommé lui-même chef ou abbé des clercs de Saint-Vanne, et donna une nouvelle impulsion aux études; enfin, sa réputation étant devenue très-grande, il fut placé sur le siège de Verdun, vers l'année 733, et continua, sans doute, à veiller sur des écoles qu'il avait illustrées (2). Austramne, son troisième successeur, avait été premier chantre de la chapelle du palais, et un des meilleurs maîtres de cette célèbre école musicale. Aussitôt après son installation, il s'occupe d'introduire

(1) V. Hist. littér., t. IV, p. 173; Frothaire, Epist. 10, dans Duchesne; Bibl. lorraine, p. v.

(2) V. Hist. de Verdun, p. 112-114.

dans son diocèse la réforme du plain-chant, réforme qu'il avait contribué à opérer dans l'église de Metz (1).

L'histoire ne nous a conservé presqu'aucun renseignement sur l'abbaye de Tholey, qui était à cette époque la pépinière des évêques de Verdun; nous savons seulement que l'évêque Abbon, qui occupa le siège de cette ville au commencement du VIII^e^ siècle, avait pendant plusieurs années enseigné dans le monastère de Tholey, et qu'il acquit une grande réputation dans cet emploi (2).

Mais l'éclat qu'avait jeté l'abbaye de Tholey fut effacé, vers la fin du VIII^e^ siècle, par la célébrité de l'école de Saint-Mihiel, lorsque Smaragde fut nommé abbé de ce monastère. L'abbaye de Saint-Mihiel, appelée d'abord Castellion, avait été fondée en 709 par le comte Wulfoald, et ses commencements furent assez obscurs; dans les dernières années du VIII^e^ siècle, elle fut donnée à Smaragde, qui était un des hommes de confiance de Charlemagne. « Smaragde, dit M. Guizot, était un homme de » même nature et de même position que les deux évêques dont » je viens de parler (Leidrade archevêque de Lyon et Théodulf » évêque d'Orléans). On ne sait ni de quel pays il était, ni à » quelle époque Charlemagne l'avait pris à son service; mais on » le voit abbé de Saint-Mihiel avant 805, et employé, en 809, à » diverses négociations avec Rome. Il prit..... un soin parti- » culier des écoles, et dans les écoles de l'enseignement de la » grammaire (3). » Smaragde n'appartient à notre sujet que sous ce dernier rapport. Avant d'être abbé de Saint-Mihiel, il avait rempli dans ce monastère les fonctions de scholastique (tel est le nom que l'on donnait alors aux professeurs), et il l'avait fait avec un grand succès. Il expliquait aux étudiants la grammaire de Donat, et pour rendre ses leçons plus utiles et

(1) V. le même ouv., p. 126 et 127.
(2) V. Bibl. lorraine, col. 1.
(3) V. Histoire de la civilisation en France, édit. de 1846, t. II, p. 216.

plus durables, il les rédigea et composa de la sorte son commentaire sur Donat, qui est une véritable grammaire latine (1). Smaragde eut soin de tirer de l'Ecriture Sainte tous les exemples qu'il donne, afin de ménager l'aversion que plusieurs personnes ressentaient quand elles voyaient emprunter toutes les citations à des auteurs païens. « Par ce moyen, remarque » l'historien de l'abbaye de Saint-Mihiel, il met ses lecteurs » en état de prendre une teinture des livres sacrés, en même » temps qu'ils s'instruisent des lettres humaines. » Smaragde fait cependant observer que les scrupules d'une partie de ses élèves lui paraissaient peu fondées ; « car, dit-il, il y a bien » de la différence entre les discours que l'on fait expressément » pour parler de Dieu, et ceux qui regardent seulement la » grammaire ».

Nous ne parlerons pas ici des autres ouvrages de Smaragde, quoique nous soyons tenté de supposer que deux ou trois d'entre eux sont le résultat des leçons qu'il faisait à ses élèves; nous les nommerons cependant ; ils sont au nombre de cinq : 1° une explication des épîtres et évangiles qui se lisent à la messe dans le cours de l'année ; cet ouvrage, qui a reçu le nom de *Postilles*, n'est qu'un recueil abrégé de ce que les Saints Pères ont écrit de meilleur sur les textes expliqués par Smaragde ; 2° un commentaire encore inédit sur les prophètes (2) ; 3° un écrit intitulé *Via regia* (3) ; 4° un autre appelé *Diadema Monachorum ;* 5° enfin, un commentaire sur la règle de saint Benoît (4).

Pendant le siècle que nous venons de parcourir, on continue à voir deux espèces d'écoles : les écoles privées que l'on

(1) V. Mabillon, Ann. Bened., t. II, p. 429.

(2) V. Yepez, Chroniques de l'ordre de saint Benoît, t. IV, p. 423.

(3) Cet écrit est imprimé dans le Spicilège de d'Achéry, t. IV, p. 1, et suiv.

(4) V. Histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel, par Dom Joseph de L'Isle, p. xlj, 12, 19-30.

nommait rurales ou presbytériennes, parce qu'elles étaient tenues par les prêtres dispersés dans les campagnes ; et les écoles épiscopales, que l'on appelait ordinairement cathédrales. Quoique l'histoire ne nous ait conservé presqu'aucun renseignement sur les premières, leur existence n'en est pas moins incontestable. Théodulf, évêque d'Orléans, que nous avons déjà cité, prescrit aux prêtres, par un capitulaire de l'an 800, d'établir des écoles *per villas et vicos* (1).

L'enseignement donné dans ces deux espèces d'écoles se réunissait dans les monastères, et y recevait un grand développement. De plus, la jeunesse séculière continuait à y être admise, et, comme le nombre des élèves augmentait considérablement, on se trouva obligé dans la plupart des abbayes d'ouvrir une école spéciale pour les laïques. Le plan du monastère de Saint-Gall, tracé sous le règne de Louis-le-Débonnaire, représente les écoles du dedans et les écoles extérieures (2).

Nous ne répéterons pas ici ce que différents auteurs ont écrit sur les méthodes adoptées à cette époque pour l'enseignement. Bornons-nous à deux ou trois traits détachés. Smaragde rapporte, dans la préface de son commentaire sur Donat, que ses élèves écrivaient d'abord sur des tablettes, et ensuite sur des cahiers les leçons qu'il leur donnait; ce qui veut dire, nous le pensons du moins, qu'ils se bornaient à prendre des notes pendant la leçon du professeur, et qu'ensuite ils développaient ces notes dans une rédaction plus étendue; et Smaragde ajoute que ses élèves avaient adopté cette coutume afin de mieux retenir ce qu'ils avaient entendu, en le relisant plus souvent (3).

(1) V. Launoy, De Scholis celebrioribus, p. 25-27.

(2) Mabillon a fait graver ce plan dans les Annales Benedictini, lib. XXXI, nº 36, t. II, p. 371.

(3) V. la préface de l'ouvrage de Smaragde. Cet ouvrage est inédit,

Les méthodes scientifiques en vigueur à Saint-Mihiel peuvent donner une idée de ce qui se pratiquait dans un grand nombre d'abbayes, au moins pour ce qui concerne l'enseignement de la grammaire. On a trouvé deux exemplaires du grand ouvrage de Smaragde dans la bibliothèque de Corbie, et cette circonstance permet de supposer que ce livre servait de base à l'étude de la grammaire dans plusieurs abbayes.

Il ne paraît pas que la langue grecque fût enseignée dans la plupart des écoles de cette époque. Cependant Alcuin, qui forma un grand nombre de scolastiques, en avait une connaissance suffisante; on dit que Charlemagne lui-même ne dédaigna pas de l'apprendre (1), et il paraît certain que Smaragde l'avait étudiée; dans son commentaire sur la règle de saint Benoît, il explique très-bien l'étymologie de plusieurs mots grecs d'origine, tels que *monachus*, *cœnobita*, *eremita*, *gyrovagus*, etc.

On n'avait pas du reste à cette époque la ressource de bibliothèques nombreuses; quoiqu'on eût exécuté une assez grande quantité de copies dans les monastères fondés depuis un siècle, les livres étaient encore très-rares et très-recherchés. Cependant on possédait des exemplaires de plusieurs auteurs latins et surtout des Pères de l'Église. Alcuin reprochait à son ami Richbode, métropolitain de Trèves, de lire avec trop de plaisir les vers de Virgile (2). L'abbaye d'Epternach fondée, dans le VIII^e^ siècle, par saint Villibrod, paraît avoir possédé une bibliothèque. Dom Calmet rapporte que de son temps on y voyait encore de beaux et anciens manuscrits, notamment un martyrologe apporté d'Angleterre par saint Villibrod lui-même, et qui est cité par les Bollandistes sous le nom de

mais Mabillon en a fait imprimer la préface et quelques extraits dans ses Annales Benedictini, t. II, p. 240 et suiv.

(1) V. Lebeuf, Discours etc., dans le Mercure de juin 1734, p. 1299.

(2) V. Alcuini Opera, epist. 34.

martyrologe d'Epternach (1). L'abbaye de Saint-Mihiel devait aussi renfermer une collection de livres; Smaragde, dans son commentaire sur les épîtres et évangiles, cite au moins vingt auteurs tant grecs que latins. Pélage est du nombre de ces auteurs, mais Smaragde a soin de faire observer qu'il ne s'en est servi qu'avec précaution, et il fait la même remarque à l'égard d'Origène (2).

§ IV.

NEUVIÈME SIÈCLE.

On pourrait croire que la mort de Charlemagne, et les longues calamités qui pesèrent pendant une partie du IX^e^ siècle sur l'empire des Francs, eurent pour résultat d'entraîner la chute des établissements d'instruction formés avec tant de sollicitude par le grand empereur d'Occident. Il n'en fut rien, et, malgré les épreuves qu'ils eurent à subir, malgré leurs querelles, malgré les ravages des Normands, les successeurs de ce prince s'attachèrent avec un zèle qui les honore à maintenir son ouvrage. En 823, Louis-le-Débonnaire publie un capitulaire pour presser les évêques d'ouvrir de nouvelles écoles, destinées à l'instruction des jeunes gens et des ministres de l'Église, et il leur rappelle les promesses qu'ils lui ont faites à cet égard dans l'assemblée d'Attigny (3). Plus tard, Charles-le-Chauve favorisa, de tout son pouvoir, le rétablissement des écoles que l'on avait été obligé de fermer, et la conservation de celles qui n'avaient pas cessé d'être ouvertes (4).

(1) V. Notice de la Lorraine, t. I, suppl., col. 138 et 139.
(2) V. Histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel, p. 29.
(3) V. Launoy, ouv cité, p. 48.
(4) V. Vita sancti Germani, auctore Herico autissiodorensi monacho (in præf.), citée par Launoy, p. 51-53.

Non contents de veiller sur les écoles épiscopales et monastiques, les premiers successeurs de Charlemagne eurent soin de maintenir dans un état convenable l'école du palais, dont l'origine remontait au VI[e] siècle, comme nous l'avons dit plus haut. Amalaire, diacre de Metz, surnommé Symphosius sans doute à cause de son inclination pour la musique, fut recteur de cette école, après la retraite de Claude, qui obtint le siège de Turin. La brillante réputation dont jouit Amalaire doit faire supposer que, sous sa direction, l'école du palais conserva son ancienne splendeur (1). Cependant elle déchut considérablement vers la fin du règne de Louis-le-Débonnaire ; mais Charles-le-Chauve la releva ; « il y appela, dit M. Guizot, des savants étrangers, surtout des Irlandais et des Anglo-Saxons; il les traita avec une faveur marquée; il avait » du goût pour leurs travaux, pour leurs entretiens, et vivait » familièrement avec eux. Aussi l'école du palais reprit-elle » un tel éclat que les contemporains en furent frappés comme » d'une nouveauté. Au dire de Herric,... et de Wandalbert, » moine de Prum, au diocèse de Trèves, la prospérité des » études y devint telle que la Grèce aurait envié le sort de la » France, et que la France n'avait rien à envier à l'antiquité (2) ».

L'Eglise de son côté ne négligea rien pour entretenir le feu sacré des études. En 813, le concile de Châlon-sur-Saône promulguait le canon suivant : « Oportet etiam ut, sicut Dominus » Imperator Carolus, vir singularis mansuetudinis, fortitudinis, » prudentiæ, justitiæ et temperantiæ, præcepit, Episcopi scholas constituant, in quibus et litteraria solertia disciplinæ, et » Sacræ Scripturæ documenta discantur(3)». Le concile d'Aix-

(1) V. Hist. litt., t. IV, p. 531 et suiv.
(2) V. Hist. de la civilisation en France, t. II, p. 356.
(3) V. cap. 6, cité par Launoy, p. 8.

la-Chapelle, réuni trois années plus tard (en 816), s'occupa de l'éducation des enfants placés dans les écoles épiscopales (1). En 829, les Pères du sixième concile de Paris demandèrent à Louis-le-Débonnaire d'établir au moins trois grandes écoles publiques, dans les villes qui seraient jugées les plus convenables (2). D'autres conciles tenus à Meaux, à Valence et à Savonnières près de Toul, en 845, 855 et 859, se plaignent de la décadence des études et réclament instamment le rétablissement des écoles, où l'on devait enseigner non seulement les sciences divines et le chant ecclésiastique, mais encore les arts libéraux (*humanæ litteraturæ*). Les Pères du concile de Savonnières prescrivirent l'établissement des écoles dans les lieux où il n'y en avait plus, parce que les évêques s'étaient aperçus que l'ignorance des langues ne permettait pas de saisir le véritable sens de l'Ecriture Sainte (3). Mais ces efforts des deux puissances ne furent pas couronnés d'un succès complet; cependant on peut dire que les études jetèrent encore un certain éclat pendant le IX^e^ siècle, et c'est ce que va prouver la suite de ce paragraphe.

A Trèves, les métropolitains Amalaire et Hetti, qui occupèrent le siége de cette ville depuis 810 jusque vers 838, mirent tout en œuvre pour empêcher la ruine des écoles carlovingiennes, et ils y réussirent. Amalaire était lui-même un homme savant et distingué; il fut chargé, avec l'évêque de Bâle Hatton, d'une mission près de l'empereur de Constantinople, et il se fit toujours remarquer par sa fermeté à défendre les droits de l'épiscopat et du sacerdoce contre les empiétements de tout

(1) V. cap. 135, cité par Launoy, p. 49.

(2) V. lib. III, cap. 12, dans la collection de Sirmond.

(3) V. Launoy, p. 53-55; Lebeuf, Dissertation sur l'état des sciences dans les Gaules, depuis la mort de Charlemagne jusqu'à celle du roi Robert, dans le Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France, etc., t. I, p. 5.

genre (1). Sous l'épiscopat d'Hetti, les écoles de Trèves paraissent avoir été dirigées par Thégan, qui écrivit les annales du règne de Louis-le-Débonnaire (2).

La célèbre abbaye de Saint-Mathias, située au bord de la Moselle, un peu au-dessus de Trèves, avait à cette époque une école florissante, et nous connaissons les noms de deux scholastiques qui la dirigèrent vers la fin du IX^e^ siècle; le premier est Flobert savant distingué, qui publia une exposition sur les *Proverbes* et compta un grand nombre de disciples; il mourut en 885 et eut pour successeur Eberhardt, prêtre et moine de la même abbaye, qui remplit les fonctions de scholastique pendant près de vingt-quatre ans (3).

L'abbaye de Prum, fondée au VIII^e^ siècle, dans un pays solitaire, voisin de la forêt des Ardennes, par le roi Peppin et la reine Bertrade, eut une école renommée au IX^e^ siècle. Marquard ou Marward, qui était abbé de ce monastère dans la seconde moitié du siècle, y attira plusieurs hommes de mérite, qui contribuèrent à augmenter la réputation de l'abbaye et l'éclat qu'y jetait l'étude des lettres. On remarquait parmi eux Grerungue, qui avait été chambellan de l'empereur, Nithard dont parle Loup de Ferrières, et différent de l'historien du même nom, Ansbald, Egile et Wandalbert. Ce dernier dirigea, pendant quelque temps, l'école du monastère. Adon, depuis archevêque de Vienne, et Réginon, qui devint dans la suite abbé de Prum, étudièrent alors dans ce monastère les belles-lettres et les sciences ecclésiastiques. Wandalbert, non content de présider à l'enseignement donné dans l'abbaye, composa une vie de saint Goar et un martyrologe en vers; on ne peut du reste le regarder comme un homme de

(1) V. Hist. litt., t. IV, p. 418.
(2) V. Bibl. lorraine, col. 919.
(3) V. Mabillon, Ann. Bened., lib. XXXVIII, n° 93; Trithème, Chron. Hirsaug, t. I, p. 37.

goût, car il mettait la littérature de son temps sur la même ligne que la littérature ancienne (1).

Quant à l'abbaye de Metloch, qui fournit plusieurs archevêques à la ville de Trèves, nous savons que les études y furent florissantes dans le IX^e^ siècle; mais nous n'avons à cet égard aucun renseignement circonstancié (2). L'abbé Lebeuf a donné, dans un de ses ouvrages (3), quelques détails curieux sur un des recueils dont se servaient les scholastiques des cathédrales et des monastères, et dans lesquels ils transcrivaient ou faisaient transcrire les pièces qui avaient acquis quelque réputation, soit à cause du mérite de leurs auteurs, soit à raison des sujets qui y étaient traités. Ce recueil, qui fut formé par un scholastique de l'abbaye de Metloch, contient, outre une certaine quantité de morceaux différents, des maximes sur la direction des écoles, et la formule de prières que ce professeur de belles-lettres adressait à Dieu pour le succès de ses travaux.

L'école épiscopale de Metz fut plus célèbre à cette époque que celle de Trèves. Elle fut dirigée pendant quelque temps par saint Aldric, qui fut plus tard évêque du Mans. Saint Aldric, après avoir renoncé aux fonctions qu'il exerçait à la Cour impériale, vint à Metz et s'appliqua avec tant d'ardeur à l'étude du chant ecclésiastique, de l'Écriture Sainte et de la grammaire, qu'au bout d'un petit nombre d'années il fut élevé à la dignité de grand-chantre de la cathédrale, emploi qui le mit à la tête des écoles. Il forma une foule de disciples distingués; aussi le clergé de Metz, voulant le récompenser de son zèle et de son dévouement, le nomma unanimement primi-

(1) V. Mabillon, Ann. Bened., lib. XXXII; n° 58; A. S. O. S. B., t. V, pr., n° 191; Trith., Chron. Hirsaug., t. I, p. 22.

(2) V. Hist. litt., t. IV, p. 238.

(3) Supplément à la dissertation sur l'état des sciences en France sous Charlemagne, dans les Dissertations etc., t. I, p. 374.

cier (1). L'évêque Drogon, fils naturel de Charlemagne, veilla aussi avec une grande sollicitude sur l'école de sa cathédrale, et Louis-le-Débonnaire voulut que son petit-fils Peppin y fût instruit ; c'est ce que rapporte Réginon de Prum (2). Drogon ne permit de cultiver que les sciences utiles et fit faire de si grands progrès à l'étude du chant grégorien, que ce chant acheva de se répandre dans toutes les églises de France et prit même alors le nom de chant messin (3). Ce fut sous l'épiscopat de Drogon que l'on vit à Metz, pendant quelque temps, le fameux Tutelon ou Tutilon, moine de Saint-Gall, graveur, sculpteur, peintre et poète.

Un des successeurs de Drogon, Rupert ou Robert, avait été scholastique dans l'abbaye de Saint-Gall, et il est probable qu'il maintint l'école de Metz à la hauteur de ses premiers succès. Il paraît que ce fut pendant son épiscopat que l'on vit sortir de cette école le célèbre Étienne, évêque de Liège (4). Mais les troubles qui eurent lieu à Metz au commencement du X^e^ siècle, les ravages des Normands et la pénurie de maîtres capables ne tardèrent pas à amener la décadence de cette école florissante ; cependant elle conserva toujours sa réputation pour l'enseignement du chant grégorien, ainsi que nous le verrons dans les paragraphes suivants.

On n'a pas de renseignements particuliers sur les écoles des différents monastères situés dans le diocèse de Metz ; on dit seulement que l'évêque Drogon eut soin que les études fussent cultivées dans les abbayes soumises à sa juridiction (5).

A Verdun, l'école épiscopale continuait à être placée dans la communauté des clercs de Saint-Vanne. Elle eut pour scho-

(1) V. Baluze, Miscellanea, t. III, p. 3 et 4.
(2) V. Chron., lib. II, ad. ann. 853.
(3) V. Mabillon, Ann. Bened., t. II, p. 185.
(4) V. Bibl. lorraine, col. 352, 353 et 832.
(5) V. Hist. de Metz, t. I, p. 593.

lastique, sous l'épiscopat de Hatton (mort en 869), un savant nommé Berhard, qui succéda à l'évêque Hatton, mais qui n'en continua pas moins à présider à l'enseignement des sciences divines et des lettres humaines. Au nombre des élèves qu'il forma on remarque Berthaire, qui écrivit au commencement du siècle suivant une histoire des évêques de Verdun (1). Cet ouvrage est excellent pour l'époque à laquelle il a été composé, et Berthaire, faisant preuve d'un esprit de critique alors assez rare, aima mieux n'insérer dans son livre que très-peu de choses sur l'origine du siège de Verdun, plutôt que de rapporter des traditions apocryphes et de faire remonter la fondation de cet évêché à l'apôtre saint Pierre.

Nous ne parlerons pas de l'école de Saint-Mihiel, qui fut assez obscure pendant le IX^e^ siècle, après la mort de Smaragde, et qui ne se releva que dans le siècle suivant.

L'école épiscopale de Toul avait peu de réputation. Cette ville eut cependant pour évêque pendant plus de trente ans Frotaire, élève du monastère de Gorze, et prélat distingué. Il avait fait une étude spéciale de l'architecture, surveilla lui-même la restauration de sa cathédrale et augmenta, par ordre de Louis-le-Débonnaire, les bâtiments du palais d'Aix-la-Chapelle (2); mais il ne paraît pas avoir donné une grande attention aux écoles. Ces écoles existaient cependant; il en est fait mention sous l'épiscopat d'Arnoul, son successeur. Arnald, neveu de ce dernier et qui monta après lui sur le siège de Toul, avait été élevé dans l'école cathédrale de cette ville (3).

Les méthodes scientifiques furent à peu près les mêmes au IX^e^ siècle que pendant le VIII^e^. Ainsi, on ne cessa pas d'étudier la grammaire dans les ouvrages des anciens. Le commentaire de Smaragde sur Donat était un des livres les plus

(1) V. Hist. de Verdun, p. 137, 139 et 147.
(2) V. Hist. de Toul, p. 284.
(3) V. ibid., p. 293.

usités; mais on se servait d'autres ouvrages, et Réginon, abbé de Prum, écrivit, vers la fin du IX^e^ siècle, un commentaire sur la grammaire de Martianus Capella (1). On paraît avoir donné alors plus d'importance à l'étude du grec que l'on n'en attachait précédemment. Adventius, évêque de Metz, et Theutgaud, métropolitain de Trèves, semblent avoir connu cette langue. Dans une lettre adressée à l'évêque de Toul Arnoul, vers l'an 862, et par laquelle il rend témoignage à un prêtre, qu'il avait canoniquement affranchi *à la corne de l'autel*, Adventius emploie des caractères grecs; on remarque la même particularité dans les lettres par lesquelles Theutgaud permet à deux prêtres de son diocèse d'aller se fixer dans l'évêché de Liège (2). D'autres mots se trouvent dans l'évangéliaire copié au IX^e^ siècle pour l'évêque de Toul Arnald; dans un manuscrit de la même époque, et qui appartenait à l'abbaye de Tholey, on voyait l'alphabet grec, plusieurs mots en cette langue et un alphabet hébreu (3). Enfin, nous rappellerons ici qu'on a trouvé dans l'abbaye de Saint-Mihiel un psautier grec, transcrit par Sedulius Scottus, et qui a été exécuté avant le X^e^ siècle (4).

A cette époque, l'étude de la grammaire dégénéra quelquefois en minuties. Amalaire, diacre de Metz, dont nous avons déjà parlé, et qui avait publié d'assez bons ouvrages, s'avisa de soulever la question de savoir s'il fallait écrire le nom de Jésus avec ou sans aspiration. Le métropolitain de Sens Jérémie, auquel il s'était adressé, ainsi qu'à Jonas d'Orléans, résolut la question, en faisant connaître l'usage du philosophe Porphyre (5). Amalaire se tourmenta aussi pour

(1) V. Casimir Oudin, De Scriptor. eccles., t. II, p. 407.
(2) V. Martenne, Ampliss. Collect., t. I, p. 155 et suiv.
(3) V. Bibl. lorraine, p. ix.
(4) V. Montfaucon, Palæographia Græca, p. 235 et 236.
(5) V. Le Spicilège de d'Achéry, édit. in-f°, t. I, p. 350.

déterminer si le mot *Seraphim* est neutre ou masculin (1).

Il paraît que la médecine était souvent exercée par des moines, au moins dans l'intérieur des abbayes. Marquard, abbé de Prum, envoyait ceux de ses religieux qui étaient malades consulter Didon, abbé de Saint-Pierre-le-Vif de Sens (2).

Les moyens d'instruction, c'est-à-dire les bibliothèques, ne se multiplièrent pas beaucoup dans le cours du IX^e^ siècle. On continuait cependant à copier les livres de l'antiquité et les ouvrages des Pères ; mais les ravages des Normands, les guerres que se firent les descendants de Charlemagne, et d'autres circonstances amenèrent la destruction d'un grand nombre de manuscrits et refroidirent le zèle des copistes.

L'abbaye de Saint-Martin de Metz semble avoir eu des copistes habiles. L'empereur Lothaire pria Sigelaus, abbé de ce monastère, de faire exécuter par ses religieux un évangéliaire, orné de miniatures. Le manuscrit terminé, l'empereur en fit présent à l'abbaye et demanda, comme une faveur, d'être inscrit au nombre des moines. Quelque temps après, les religieux du même monastère présentèrent à Charles-le-Chauve une Bible complète, d'une exécution admirable, ornée de miniatures, et accompagnée de plus de trois cents vers élégiaques à la louange des livres sacrés et de l'empereur lui-même (3). C'est aussi, sans doute, dans l'abbaye de Saint-Martin que fut copié le célèbre missel de l'évêque Drogon, missel dont un homme compétent a parlé en ces termes : « L'emploi de l'or

(1) V. Lebeuf, Dissertation sur l'état des sciences depuis la mort de Charlemagne, p. 35 et 36; le Spicilège de d'Achéry, 1^re^ édit., t. VII, p. 167.

(2) V. Loup de Ferrières, epist. 72.

(3) Ce manuscrit magnifique, qui avait une couverture en ivoire ornée de pierres précieuses, fut donné par Charles-le-Chauve à la cathédrale de Metz. Le chapitre en fit présent à Colbert en 1675, et de la collection de ce dernier la Bible en question a passé dans la bibliothèque nationale. V. Bibl. lorraine, col. 895 et 896.

» dans les titres de ce manuscrit, la pureté des caractères, la » belle qualité du vélin, l'ivoire sculpté qui orne la couverture, » tout concourt à placer ce beau livre au rang des monuments » les plus précieux du IX^e^ siècle (1) ». Nous attribuerions encore volontiers aux mêmes copistes l'évangéliaire transcrit par ordre de l'évêque de Toul Arnald, et qui appartint plus tard à saint Gozlin, un de ses successeurs (2). Les copies des auteurs païens étaient plus rares que celles des écrivains chrétiens; cependant on en trouvait encore un certain nombre; la cathédrale de Metz possédait, avant la Révolution, un Virgile qui datait du IX^e^ siècle; Loup de Ferrières emprunta aux moines de Prum un manuscrit renfermant les épîtres de Cicéron, et leur offrit de compléter leur exemplaire de la traduction des *Phénomènes* d'Aratus par le même auteur (3).

§ V.

DIXIÈME SIÈCLE.

Les efforts qu'avaient faits les premiers successeurs de Charlemagne, ainsi qu'une foule d'évêques ou d'abbés célèbres, pour entretenir dans l'empire des Francs le feu sacré de l'étude et de la science, n'avaient pas été impuissants. Mais

(1) Eléments de paléographie par M. N. de Wailly, t. II, p. 298.

(2) Ce manuscrit précieux appartient aujourd'hui à la cathédrale de Nancy; nous lui avons consacré une notice qui a paru dans le Bulletin monumental, t. XII. Parmi les souscriptions qui suivent un diplôme, par lequel l'évêque de Toul Frotaire rétablit (en 836) la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Epvre, on remarque la suivante : † *Ego Arengaudus presbyter et bibliothecarius subs.* Cette signature prouve que la cathédrale de Toul possédait alors une bibliothèque. V. ce diplôme dans les preuves de l'Histoire de Lorraine par Calmet, 1^re^ édit., t. I, col. 301-303; v. aussi même volume, preuves, col. 485.

(3) V. Loup de Ferrières, epist. 69.

les malheurs de toute espèce qui vinrent fondre à cette époque sur l'Europe occidentale faillirent amener le découragement et l'inertie. Vers la fin du IX^e^ siècle et le commencement du X^e^, il y eut une décadence assez sensible; le biographe du Bienheureux Jean de Vandières, abbé de Gorze, fait cette réflexion qui constate le dépérissement des écoles et la rareté des livres nécessaires aux études : « Et qui ad id temporis ut » pote studiis frigentibus pene nec ipsi codices invenieban- » tur (1) ». Ce n'est pas que les écoles fussent fermées; on n'en vit peut-être jamais autant; mais les maîtres habiles manquaient; le nombre des écoliers était bien diminué; les livres devenaient rares, et les communications entre les différentes écoles d'une difficulté extrême. Les invasions des Normands, celles des Huns, qui ravagèrent, pendant la première partie du X^e^ siècle, les contrées que les hommes du nord avaient été obligés de respecter, furent les principales causes du triste état des études à cette époque. Mais à partir du milieu du X^e^ siècle, l'ordre commença à renaître; les Normands devinrent moins dangereux; les Sarrasins furent repoussés; les Huns, battus plusieurs fois, rentrèrent dans leur pays. Les écoles reprirent alors une nouvelle vie; pour ce qui concerne en particulier la province ecclésiastique de Trèves dont nous nous occupons, la science de Gerbert qui dirigeait alors les écoles de Reims, et les rapports qu'il entretint avec plusieurs moines lorrains exercèrent une influence puissante et salutaire.

Quelques-uns des archevêques de Trèves firent de grands efforts, pendant le X^e^ siècle, pour empêcher la ruine complète des écoles dans leur ville épiscopale. Nous nommerons parmi eux Rotger (mort en 928 ou 930), Henri (mort en 964) et

(1) V. Lebeuf, Dissertation sur l'état des sciences depuis la mort de Charlemagne etc., dans le Recueil etc., t. I, p. 7.

enfin Egbert, qui siégea de 978 à 993 (1). Gerbert fut en rapport avec ce dernier; il se trouvait vraisemblablement à la cour de l'empereur Othon II, quand il engagea l'archevêque Egbert à envoyer des écolâtres en Italie, ce qui prouve que l'église de Trèves possédait à cette époque plus de maîtres qu'il ne lui en fallait (2). Plus tard, en renvoyant à Egbert les messagers que ce dernier lui avait dépêchés, il le prie d'accorder à l'un d'eux, au frère G. (3), les moyens de se livrer, comme il en avait le désir, à des études approfondies (4).

Nous connaissons les noms de plusieurs des scholastiques qui dirigèrent, pendant ce siècle, l'école de l'abbaye de Saint-Mathias; le plus ancien est Richard, qui mourut longtemps avant l'année 950, et paraît avoir joui d'une certaine réputation (5); après lui nous voyons Diethelme, mort en 955. Trithème rapporte que Diethelme avait un talent particulier pour enseigner beaucoup, dans bien moins de temps qu'il n'en fallait aux autres scholastiques (6). Il laissa plusieurs ouvrages, dont quelques-uns semblent n'être que le résumé de ses leçons; nous voulons parler d'un livre sur la *Composition de l'astrolabe*, d'un autre livre sur l'usage et l'utilité de *l'astrolabe*, et d'un ouvrage sur la prosodie latine, *De arte me-*

(1) V. Histoire du pape Sylvestre II (Gerbert) et de son siècle, par Hock; trad. franç., p. 58 et 75. Egbert fut appelé par ses contemporains un homme d'une mémoire impérissable et d'une vertu extraordinaire, *vir æternæ memoriæ et virtute insignis*. V. Spicil., t. XII, p. 218, et Mabillon, Annales Bened., t. III, p. 647.

(2) V. Gerberti epist. 8 et 13 (1re collection); c'est toujours cette collection que nous citons, quand nous ne mentionnons pas expressément la seconde.

(3) Nous ignorons le nom de ce moine; on sait que, dans les manuscrits du moyen âge, les noms propres ne sont quelquefois indiqués que par leur lettre initiale.

(4) V. Gerb. epist. 134 et 148.

(5) V. Bibl. lorraine, col. 328.

(6) V. Chronic. Hirsaug., t. I, p. 71.

trorum. Son successeur fut Albert, qui professa pendant près de vingt-cinq ans ; il composa des instructions pour les jeunes religieux qui veulent étudier les arts libéraux, et continua la chronique intitulée *Gesta Trevirorum* (1). Dom Calmet lui donne pour successeur Théodoric ou Thierry, mais nous pensons qu'il faut placer immédiatement après Albert le moine Engelbert, qui était renommé pour ses connaissances en Ecriture Sainte et en philosophie, et qui écrivit un traité sur la musique et quelques autres ouvrages. Il fut élu abbé de Saint-Mathias en 987 (2), et, selon nous, ce fut seulement alors que Thierry commença à professer dans cette abbaye ; à moins toutefois qu'il n'y eût simultanément plusieurs scholastiques, ce qui n'est pas impossible. Quoiqu'il en soit, Thierry, après avoir enseigné pendant quelque temps à Saint-Mathias, eut pour successeur le moine Théodore, qui se distingua par sa piété, sa science et ses écrits, et dirigea pendant de longues années les écoles de ce monastère (3).

L'abbaye de Saint-Maximin, située près des murs de la ville de Trèves, se releva de ses ruines vers l'année 934 et devint une pépinière d'évêques et d'abbés, sous le gouvernement de Hugues, qui mourut en 947 évêque de Liège ; de Williher,

(1) V. Bibl. lorraine, col. 31.

(2) V. ibid., col. 346.

(3) V. Launoy, p. 117 et 118. Les disciples de Théodore composèrent l'épitaphe suivante, qui fut gravée sur son tombeau :

Theodori Monachi pausant hic membra sepulti,
Qui pietate vigens, simplicitate cluens,
Presbyter officio, quod complens ordine certo,
Fervebat summi laudibus in Domini.
Prudens et doctus, nulli pietate secundus,
Totumquod didicit, mox aliis retulit.
Ut sibi commissum, bene collaudando, talentum
Centuplicet justus atque pius Dominus.
Transiit in Nonis felice fine Decembris,
Pro quo posce Deum, qui legis hunc titulum.

qui lutta pour la liberté de son monastère contre les empiétements des archevêques ; et de Wigger, qui, avant de devenir abbé, avait pendant plusieurs années rempli les fonctions de scholastique. Il eut pour successeur dans cet emploi le moine Marin, qui passa pour un des hommes les plus habiles de son siècle. Il mourut en 999 et laissa un grand nombre d'écrits, entr'autres des commentaires sur plusieurs livres de la Bible, un traité sur la grammaire, deux livres sur les mesures des vers et un sur la quantité des syllabes, traités dans lesquels il avait, sans doute, consigné les principes qui servaient de base à son enseignement. Ces savants maîtres formèrent, comme nous venons de le dire, une foule d'hommes distingués, parmi lesquels nous nommerons seulement Adelbert, premier archevêque de Magdebourg et apôtre des Russes, Annon évêque de Worms, Otwin évêque de Hildesheim, Sandrad abbé de Glandbach-sur-Neers, saint Martmann de Tégernsée et Ramvold de Saint-Emmeran. Ces deux derniers allèrent, à la prière de saint Wolfgang évêque d'Augsbourg, rétablir dans ces deux monastères la discipline et les études, ruinées par suite des invasions des Huns et des violences d'Arnoul-le-Mauvais duc de Bavière. Il devinrent de la sorte, pour plus de trois siècles, ainsi que le fait remarquer l'historien de Gerbert, les fondateurs des travaux scientifiques les plus actifs (1).

L'abbaye de Prum eut aussi son école pendant le X^e^ siècle ; mais nous ne pouvons admettre, comme l'a fait Calmet (2), que Marquard dont nous allons parler y ait exercé les fonctions de scholastique.

L'école de l'abbaye d'Epternach eut, dans ce temps, quatre

(1) V. Hist. de Gerbert par Hock, p. 73 et 74 ; Dom Calmet, Bibl. lorraine, col. 638 ; Mabillon, Acta S. O. S. B., t. V, p. 341-344, 604 ; Ann. Bened., t. III, p. 625 et 628.

(2) V. Bibl. lorraine, col. 642.

scholastiques remarquables : Marquard, Héribert, Rudiger et Adelhaire. Marquard, qu'il ne faut pas confondre avec l'abbé de Prum qui porta le même nom, avait fait ses études à Epternach ; il y enseigna ensuite pendant vingt-trois ans. Il était lié d'amitié avec Diethelme, scholastique de Saint-Mathias, et avait composé quelques ouvrages, notamment un traité des sept arts libéraux; il mourut en 952 ou 953, et laissa la direction des écoles d'Epternach à Héribert (1); celui-ci écrivit plusieurs livres qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous, et mourut en 970, si l'on peut s'en rapporter à Trithème. Rudiger, son successeur, enseigna jusqu'en 990 et laissa également différents écrits; enfin, Adelhaire dirigea l'école d'Epternach jusque dans les premières années du XI^e^ siècle et devint abbé de cet important monastère. Ces trois scholastiques formèrent un grand nombre de bons élèves (2).

L'abbaye de Metloch, qui fut pendant longtemps une des plus célèbres du diocèse de Trèves, était tombée dans le relâchement au X^e^ siècle. Un seigneur nommé Vicelin s'était emparé des biens du monastère et en avait anéanti les chartes et les titres. Cependant l'archevêque Robert parvint à rétablir à Metloch l'observance régulière, en y introduisant une colonie de fervents religieux, qu'il fit venir du monastère de Saint-Corneille, près d'Aix-la-Chapelle (3). Quelque temps après, leur abbé Rotvicus envoya deux de ses religieux à Reims pour écouter les leçons du célèbre Gerbert, qui était alors scholastique de la cathédrale. Ces deux religieux rapportèrent à Metloch les méthodes de leur maître, et y ouvrirent une école qui acquit rapidement une certaine renommée (4). Quelques années plus tard, Egbert, archevêque de Trèves, conféra la di-

(1) V. Trith., Chronic. Hirsaug., t. I, p. 71 et 95.
(2) V. Bibl. lorraine, col. 21, 495, 496 et 853.
(3) V. Notice de la Lorraine, t. I, col. 789.
(4) V. Brower, Annales Trevirenses, t. I, p. 454.

gnité abbatiale au moine Remi, qui était, sans doute, un des deux religieux que nous avons vus se rendre à Reims. Remi donna une nouvelle impulsion aux études dans son abbaye; l'école de Metloch devint alors si fameuse, que l'on y vit accourir non seulement des religieux et des ecclésiastiques séculiers, mais encore des laïques de provinces très-éloignées (1). De cette école sortirent quelques évêques et plusieurs abbés, et Trithème rapporte que la réputation de Remi s'étendit jusqu'au fond de l'Allemagne, et que l'empereur Othon III, alors très-jeune, adressa au savant abbé de Metloch une pièce de vers (*Auream Camœnam gracilem*), dans laquelle il ne faisait pas difficulté de déclarer qu'il regardait Remi comme le premier musicien de son siècle. Gerbert resta en relation avec l'abbé de Metloch, et l'on a conservé quatre lettres de Gerbert écrites à ce dernier (2). Celui-ci composa plusieurs ouvrages, dont quelques-uns furent certainement des manuels destinés à ses élèves; nous voulons parler de commentaires sur le Pentateuque, sur les évangiles et sur les épîtres de saint Paul, d'un traité d'arithmétique intitulé : *De visione abaci*, et d'explications assez étendues sur les grammaires de Donat et de Priscien (3).

L'école épiscopale de Metz ne paraît pas avoir été fort remarquable au X^e^ siècle. Il est probable cependant que l'évêque Robert, qui avait rempli les fonctions de scholastique dans l'abbaye de Saint-Gall, ne vit pas sans regret, comme nous l'avons dit, cette décadence des études et fit tous ses efforts pour y remédier (4). Son successeur Wigeric avait été moine dans l'abbaye d'Hirschau, passait pour un homme fort sa-

(1) V. Trith., Chronic. Hirsaug., t. I, p. 122.

(2) Ce sont les lettres 34, 148 et 152 de la 1^re^ collection, et la lettre 8 de la 2^de^.

(3) V. Chronic. Hirsaug., t. I, p. 122.

(4) V. Hist. littér., t. VI, p. 156.

vant (1), et tint, sans doute, la même conduite que Robert. Ce fut à cette époque que le Bienheureux Jean de Vandières vint commencer ses études à Metz, ainsi que le rapporte son biographe : « licet ægre eodem patre ferente, Metis, eis quæ tunc » esse poterant scholis, instituebatur (2) ». Au reste, l'école de chant établie près de la cathédrale n'avait, au X^e^ siècle, rien perdu de sa réputation; elle continuait à être regardée comme la meilleure de France et avait pour directeur, dans les premières années de ce siècle, le diacre Rotland, qui passait pour un excellent musicien (3). L'évêque Adalbéron I, dont l'épiscopat dura plus de trente années, fit aussi des efforts pour relever l'école de sa cathédrale (4). Enfin, l'évêque Thierry I, successeur d'Adalbéron, et qui avait fait de fortes études dans le monastère de Saint-Gall (5), parvint à relever l'école épiscopale de Metz. Il était en correspondance avec Gerbert (6), et passait pour la lumière de son siècle, à cause de la protection qu'il accordait aux savants et de son zèle pour le progrès des études ; c'est ainsi que s'exprime le biographe du Bienheureux Jean de Vandières, en parlant de l'évêque Thierry : « Studiorum omnium lux, hac nostra nomi- » nandus ætate, et cum usui tum ornatui rerum omnium totus » natus, maximus et inclytus Præsul Deodericus (7) ».

L'abbaye de Saint-Vincent, située dans la ville de Metz, fut fondée après 968 par l'évêque Thierry I; on a remarqué que ce monastère ne produisit jamais de maîtres habiles, et son école ne brilla que quand elle fut dirigée par des maîtres étrangers. Vers l'année 970, les religieux de Saint-Vincent ap-

(1) V. Trithème, De viris illust. ord. s. Benedicti, cap. 259.
(2) Mabillon, Acta S. O. S. B., t. VII, p.368
(3) V. id., ibid., t. VII, p. 368 et 372.
(4) V. Hist. de Gerbert par Hock, p. 58.
(5) V. Calmet, Hist. de Lorraine, 1ère édit., t. I, col. 989.
(6) V. Gerberti epist. 31, 32, 33 et 59.
(7) V. Mabillon, A. S. O. S. B., t. VII, p. 381.

pelèrent dans leur abbaye un scholastique célèbre, Adalbert, qui était né en Belgique, et qui était, dit Trithème, versé dans toutes sortes de sciences. Il composa plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons une chronique contenant la suite des évêques de Metz jusqu'à Adalbéron I, et un abrégé des morales de saint Grégoire sur Job (1). Ce scholastique était, comme les savants les plus illustres de son temps, lié avec Gerbert, qui, après la mort de son ami, lui composa l'épitaphe suivante :

Edite nobilibus, studium rationis adepte,
Dicit Adalbertum te Belgica flore juventa.
Stare diu non passa tulit fortuna recessus,
Bissena februi cum produxisset Apollo (2).

Les leçons d'Adalbert attirèrent une foule d'étudiants à l'école monastique de Saint-Vincent, et la vogue de cette école s'accrut encore un peu plus tard, quand Sigebert de Gemblours fut chargé d'y enseigner. Mais, comme Sigebert n'arriva à l'abbaye de Saint-Vincent que dans les dernières années du X^e^ siècle, nous n'en parlerons que dans le paragraphe suivant.

L'évêque de Metz Adalbéron I ayant mis des moines dans l'abbaye de Saint-Arnoul, à la place des clercs qui l'occupaient, Anstée, qui fut le second abbé régulier de ce monastère, y introduisit tous les exercices littéraires en usage dans l'abbaye de Gorze, où il avait été religieux. L'école de Saint-Arnoul acquit dès lors une certaine réputation, et le moine Jean, auteur de la vie du Bienheureux Jean de Vandières, et qui fut un des disciples d'Anstée, ayant été élevé à la dignité abbatiale après la mort de ce dernier, l'école du monastère dont nous parlons devint extrêmement florissante; on y vit

(1) V. Trithème, Chronic. Hirsaug., t. I, p. 100.
(2) V. Gerberti epist. 78.

accourir non seulement une foule de lorrains, mais encore des saxons et des bavarois (1).

A la même époque, différentes colonies de moines écossais et irlandais vinrent se fixer dans les diocèses de Metz et de Toul. Saint Cahdroé, écossais d'une famille illustre, devenait le réformateur de l'abbaye de Saint-Clément, sous l'épiscopat d'Adalbéron I (2). Quelques années plus tard, l'irlandais Fingenius, qui avait succédé à saint Cahdroé dans le gouvernement de l'abbaye de Saint-Clément, était chargé par l'évêque Adalbéron II de réformer l'abbaye de Saint-Symphorien, et obtenait, en 992, de l'empereur Othon III un diplôme, par lequel ce prince confirmait les biens et les priviléges de l'abbaye, mais à condition qu'elle serait désormais, et autant que possible, occupée par des moines irlandais (3). Nous ne parlons ici de ces émigrations irlandaises que parce qu'il est probable que les moines étrangers, qui occupèrent ainsi différents monastères dans la province de Trèves, y ouvrirent des écoles dont l'éclat fut, sans doute, assez remarquable.

Mais il n'est aucune école du diocèse de Metz qui ait autant brillé, pendant le X^e^ siècle, que l'école de l'abbaye de Gorze. Blidulf, archidiacre de l'église de Metz, qui avait étudié à Reims sous la direction des fameux scholastiques Remi d'Auxerre et Hucbald (4), à la fin du IX^e^ siècle ou au commencement du X^e^, se fixa plus tard dans le monastère dont nous parlons, et y porta les méthodes scientifiques et littéraires de l'école de Reims. Quelque temps après, plusieurs hommes de mérite suivirent son exemple et se retirèrent dans

(1) V. Mabillon, A. S. O. S. B., t. VII, p. 387 et 388; Martène, Thes. anecdoct., t. III, p. 1024.

(2) V. Mabillon, A. S. O. S. B., t. VII, p. 490 et suiv.

(3) Ce diplôme est imprimé, notamment dans l'Histoire de Lorraine par Dom Calmet, t. I, preuves, col. 396 et 397.

(4) V. Mabillon, A. S. O. S. B., t. VII, p. 388.

l'abbaye de Gorze, où ils introduisirent la réforme. Au nombre de ces nouveaux religieux se trouvait Jean de Vandières, dont il a déjà été question plusieurs fois, et dont le nom reviendra encore sous notre plume (1). Jean continua dans le monastère de Gorze les études qu'il avait commencées à Metz, à Saint-Mihiel et à Toul, mais il jugea à propos de les borner à l'Écriture Sainte et aux Pères de l'Église, surtout à saint Grégoire-le-Grand, dont il feuilletait sans cesse les Morales. En lisant l'ouvrage de saint Augustin sur la Trinité, ouvrage dont les copies étaient alors fort rares, ainsi que le remarque le biographe de Jean de Vandières, il éprouva le désir d'étudier les Introductions aux catégories, pour mieux comprendre ce qui a trait aux relations divines; mais il en fut détourné par l'abbé du monastère (2). Cet abbé était Einold, autrefois premier archidiacre de la cathédrale de Toul. Il s'était retiré à Gorze avec Anstée archidiacre de Metz et habile architecte, et avec Bernacer, clerc de l'église Saint-Sauveur dans la même ville, et savant très-distingué. Ces religieux, non contents de rétablir à Gorze les observances monastiques dans toute leur rigueur, s'occupèrent avec zèle des écoles, qui devinrent bientôt très-florissantes. On y prenait soin de l'instruction des enfants, ce qui n'empêchait pas d'y enseigner les sciences les plus difficiles (3). Le X^e^ siècle vit sortir de cette école fameuse une foule d'hommes remarquables, parmi lesquels nous nommerons seulement Adalbéron II évêque de Metz, Adalbéron archevêque de Reims, Rothard évêque de Cambrai, Odilon qui restaura l'abbaye de Stavelo, Humbert abbé de Saint-Epvre de Toul, Frédéric abbé de Saint-Hubert, Guibert I fondateur de l'abbaye de Gemblours, saint Maca-

(1) V. id., ibid., t. VII, p. 374, 387 et 388.
(2) V. id., ibid., t. VII, p. 388 et suiv.
(3) V. id., ibid., t. VII, p. 380 et 382.

lene, successivement abbé de Waussor et de Saint-Michel en Thiérache, et Rambert abbé de Senones (1).

Les femmes elles-mêmes possédaient quelquefois à cette époque une instruction étonnante. Le monastère de Saint-Pierre-aux-Nonains, situé à Metz, renfermait, au X^e^ siècle, des religieuses qui se faisaient remarquer par leur amour pour l'étude. Nous en avons déjà parlé dans l'introduction de ce mémoire, et on a vu que le Bienheureux Jean de Vandières étudia, avec ces religieuses, l'histoire de l'ancien et du nouveau testament, les sacramentaires, le comput ecclésiastique, les canons des conciles, les homélies des Saints Pères, et même les lois civiles, probablement dans le Code Théodosien (2).

Nous savons peu de choses sur les écoles de Verdun pendant le X^e^ siècle; l'histoire nous apprend seulement que l'école épiscopale, qui avait jusqu'alors été placée dans la communauté des clercs de Saint-Vanne, fut, sous l'épiscopat de Bérenger (940-962), transférée dans la communauté de l'église cathédrale. On établit alors une communauté monastique près de l'église Saint-Vanne, et vers la fin du siècle, cette abbaye fut abandonnée à des religieux irlandais, qui étaient au nombre de sept seulement, et reconnaissaient l'autorité de Fingenius, abbé de Saint-Clément et de Saint-Symphorien de Metz (3).

L'école de Saint-Mihiel se soutenait au X^e^ siècle et jetait encore un certain éclat. Jean de Vandières y vint étudier dans sa jeunesse. Cette école était alors sous la direction de Hildebold, élève de Remi d'Auxerre et célèbre grammairien. Hildebold avait introduit à Saint-Mihiel les méthodes de la célè-

(1) V. Hist. de Metz, t. II, p. 93; Hist. littér. de la France, t. VI, p. 26.
(2) V. Mabillon, A. S. O. S. B., t. VII, p. 371.
(3) V. Hist. de Verdun, p. 155, 158 et 180.

bre école de Saint-Germain d'Auxerre ; mais on employait encore, pour l'enseignement de la grammaire, le commentaire sur Donat composé par l'abbé Smaragde (1).

Il y avait aussi une bonne école dans le monastère de Montfaucon. Fondée par saint Balderic (saint Baudry) sur le territoire de l'évêché de Verdun, l'abbaye de Montfaucon releva pendant longtemps des évêques de cette ville, quoique plusieurs archevêques de Reims eussent manifesté des prétentions contraires. Au commencement du X^e^ siècle, Dadon, évêque de Verdun, ayant recueilli dans sa demeure un breton ou un anglo-saxon, nommé André, homme d'une grande science, et plusieurs de ses compatriotes, leur abandonna l'abbaye de Montfaucon. Ces nouveau-venus ouvrirent une école dans le monastère où ils avaient trouvé l'hospitalité et le repos. Leur abbé surpassait, dit-on, tous ses contemporains en connaissances géographiques et travaillait à rectifier la chronologie (2). Vers la même époque, ou pour parler plus exactement un peu avant l'arrivée des moines étrangers, le célèbre Remi d'Auxerre vint lui-même se fixer dans l'abbaye dont nous parlons, et y enseigna l'Ecriture Sainte pendant quelque temps (3).

L'école épiscopale de Toul était, au X^e^ siècle, placée dans l'abbaye de Saint-Epvre. Elle était dirigée, dans le premier quart de ce siècle, par Einold, qui fut archidiacre de Toul, et qui était un homme recommandable par son érudition (4). Il était secondé par le diacre Berner, qui possédait à un haut degré le talent de la parole (5). Jean

(1) V. Mabillon, A. S. O. S. B., t. VII, p. 368 ; Ann. Bened., t. III, p. 376 ; Hist. litt., t. IV, p. 228 et 247.
(2) V. Hist. littér. de la France, t. VI, p. 28.
(3) V. Hist. de Verdun, p. 144.
(4) V. Mabillon, A. S. O. S. B., t. VII, p. 374.
(5) V. id., ibid., t. VII, p. 369 et 370.

de Vandières, dont nous avons déjà parlé tant de fois, fréquenta l'école de Toul et entendit les leçons de Berner. Il y apprit la grammaire d'après les principes de Donat, la rhétorique et le comput ecclésiastique (1). Saint Gozlin et saint Gérard, qui occupèrent le siège épiscopal de cette ville pendant une grande partie du X^e^ siècle (de 922 à 994), veillèrent avec sollicitude sur les écoles du diocèse. Saint Gozlin plaça à la tête de l'école de l'abbaye de Saint-Epvre, qui était, comme nous l'avons dit, l'école épiscopale, le célèbre Adson, moine de Luxeuil (2). Elle devint bientôt si renommée que l'on y vit accourir une foule d'élèves. Adson fut plus tard nommé abbé de Moutier-en-Der, mais il avait su donner l'impulsion aux études et elles ne dépérirent point après son départ (3). Cette école produisit beaucoup d'élèves remarquables, et l'on peut dire, sans crainte de se tromper, que l'église de Toul était alors une des plus fameuses de la chrétienté à cause des vertus et des lumières de son clergé (4).

Outre les écoles des cathédrales et des monastères, il y avait encore non seulement dans le diocèse de Toul, mais aussi dans les diocèses voisins, de petites écoles destinées aux enfants. On les y admettait dès l'âge de sept ans, et, afin que les premières instructions qu'on leur donnait servissent à leur inspirer des principes religieux, on leur faisait d'abord apprendre le psautier (5).

Dans les dernières années du X^e^ siècle, Berthold, qui avait rempli avec succès les fonctions de scholastique dans l'école

(1) V. id., ibid., t. VII, p. 369.
(2) V. id., Ann. Bened., lib. XLIII, n° 70.
(3) V. id., ibid., lib. XLIII, n° 72.
(4) V. Martène, Thes. anecdot., t. III, p. 1053 et 1054.
(5) V. Mabillon, A. S. O. S. B., t. VII, p. 375; Martène, Thes. anecdot., t. III, p. 1078; Ampliss. collect., t. IV, p. 860; d'Achéry, Spicil., t. XII, p. 261. On a la preuve que ces écoles ont subsisté pendant le X^e^ siècle tout entier.

de Toul, fut élevé sur le siège épiscopal de cette ville, et fit tous ses efforts pour maintenir les études à la hauteur qu'elles avaient atteinte sous ses prédéecesseurs (1).

Nous avons vu tout à l'heure que le scholastique Adson avait abandonné l'école de Saint-Epvre à Toul, pour aller prendre la direction de l'abbaye de Moutier-en-Der ou Montiérender. Ce scholastique avait étudié dans le monastère de Luxeuil, dont les écoles étaient alors fort célèbres (2); il donna tous ses soins à l'école de Moutier-en-Der, composa plusieurs ouvrages, dont la liste ne peut trouver place ici, et, sur la demande de la reine Gerberge, écrivit un livre sur l'Ante-Christ (3); enfin il partit pour faire le pèlerinage de Jérusalem et mourut en route. Adson entretint des rapports avec divers savants, et notamment avec l'illustre Gerbert; il le suivit en Italie en 982, et lorsque Gerbert eut, à Ravenne, avec le grammairien Othric une dispute célèbre, et qui dura un jour entier, le premier se présenta accompagné d'Adson et d'un grand nombre de scholastiques (4).

Le diocèse de Toul, comme ceux de Metz et de Verdun, recueillit beaucoup de moines irlandais, chassés de leur pays, soit par les ravages de la guerre, soit par cet amour du changement et des voyages qui paraît avoir toujours animé les races celtiques. Ces émigrations ne furent pas sans influence sur les progrès que firent alors les études dans la province ecclésiastique de Trèves; car beaucoup de moines irlandais étaient savants, et les études avaient longtemps brillé dans leur patrie. Mais une autre émigration beaucoup plus surprenante est celle d'un grand nombre de moines grecs, qui vinrent se fixer dans le diocèse de Toul, sous l'épiscopat de saint Gérard. Ils

(1) V. Hist. de Toul, p. 343.
(2) V. Hist. littér. de la France, t. VI, p. 43.
(3) V. Mabillon, Ann. Bened., t. III, p. 594.
(4) V. Chronic. Hugonis Flaviniac., p. 205.

formèrent des communautés avec les irlandais dont il vient d'être question, et ils célébraient séparément l'office divin en leur langue et suivant leurs rits particuliers (1).

Ce que nous avons dit des études que le Bienheureux Jean de Vandières fit successivement à Saint-Mihiel, à Toul, à Metz et à Gorze, suffit pour prouver combien le programme scientifique de cette époque était étendu. En effet, nous voyons Jean de Vandières étudier la grammaire, la rhétorique, le comput ecclésiastique, l'Ecriture-Sainte, les canons des conciles, les écrits des Pères, ceux des liturgistes, la chronologie, l'histoire ecclésiastique, les lois civiles, la dialectique, etc. Tout le monde ne poussait pas sans doute ses études aussi loin; et la plupart des clercs et des moines les bornaient à quelques-unes des sciences dont nous avons transcrit l'énumération; mais elles étaient toutes enseignées, et chacun pouvait, dans ce vaste cercle, choisir ce qui lui convenait le mieux.

La connaissance de la langue grecque, qui n'avait jamais cessé complètement d'être cultivée, semble devenir plus commune au X^e^ siècle. Le célèbre Brunon, archevêque de Cologne et duc de Lorraine, attira près de lui de savants hellénistes (2). Les communautés de moines grecs, qui s'établirent dans le diocèse de Toul, contribuèrent aussi beaucoup à répandre cette langue parmi les hommes livrés à l'étude. Ce fut, sans doute, dans un de ces monastères que se forma le cardinal Humbert, dont nous parlerons dans le paragraphe suivant; enfin l'auteur de deux lettres adressées à Vilgfrid, évêque de Verdun, et attribuées à un abbé de Montfaucon, avait une connaissance assez étendue de la langue grecque (3).

(1) V. Historia episcoporum tullensium, dans les preuves de l'Histoire de Lorraine par Dom Calmet, 1^re^ édit., t. I, col. 146 et 147.

(2) V. Hist. litt., t. VI, p. 57.

(3) V. d'Achéry, Spicil., t. XII, p. 352 et 353.

A cette époque, on donnait dans la plupart des écoles beaucoup d'attention et de soin à l'étude de la théologie, et quelquefois on faisait précéder cette étude de la lecture du traité des catégories attribué à saint Augustin et de l'Introduction de Porphyre. On rencontre néanmoins quelquefois dans les écrits de certains théologiens du X^e^ siècle des idées singulières. Un moine du diocèse de Verdun, que l'on croit être Remi d'Auxerre, alors retiré dans l'abbaye de Montfaucon, fut obligé d'écrire contre plusieurs théologiens qui interprétaient, à leur façon, les passages d'Ezéchiel et de l'Apocalypse relatifs à Gog et à Magog, et prétendaient que ces passages devaient s'appliquer aux Hongrois, dont les incursions effrayaient alors l'Europe (1). Les Morales de saint Grégoire paraissent avoir été beaucoup lues et beaucoup étudiées, et il semble qu'elles étaient expliquées par un grand nombre de scolastiques.

La musique était enseignée d'après les principes des Anciens et notamment des Grecs. Marquard, scholastique d'Epternach, composa un ouvrage sur la musique et suivit la méthode que nous venons d'indiquer. L'étude de la musique et du chant grégorien faisait alors partie de l'éducation non seulement des clercs et des moines, mais encore des laïques distingués (2).

On apprenait aussi dans les écoles l'arithmétique et la géométrie. Nous avons dit quelques mots des ouvrages de mathématiques composés par Remi, abbé de Metloch. Gerbert, qui était en correspondance avec ce religieux, lui donna des leçons sur les diviseurs des nombres et promit de lui fabriquer une sphère de sa composition (3). Dans une de ses lettres, il lui annonce qu'il a déjà tourné la sphère, qu'il l'a couverte

(1) V. Lebeuf, Dissertation sur l'état des sciences depuis la mort de Charlemagne, p. 40.
(2) V. id., ibid., p. 98 et 102.
(3) V. Epist. 134.

artistement d'un cuir de cheval, et qu'il va l'orner et l'enluminer de diverses couleurs (1).

La médecine était souvent encore étudiée et pratiquée par les moines et les ecclésiastiques séculiers. Dans une lettre de Gerbert, adressée à un anonyme qui lui avait écrit de la part d'Adalbéron II, évêque de Verdun, il est question d'un homme attaqué de la pierre, à qui on administrait un remède nommé *philoanthropos*, et à qui on ordonnait une diète sévère (2). Cependant les bons médecins étaient fort rares, et l'on vit, en 986, l'évêque que nous venons de nommer aller se faire traiter à Salerne, parce qu'il ne trouvait pas en France de médecins qui lui inspirassent une confiance entière (3).

De ce qui précède il résulte qu'au X^e^ siècle les études avaient pris un assez vaste développement; mais elles étaient encore restreintes par le manque de livres, par l'insuffisance des bibliothèques. Cependant ce que nous avons dit des études du Bienheureux Jean de Vandières prouve que certains monastères avaient un assez grand nombre de manuscrits; car ce n'est pas avec quelques volumes que ce saint abbé a pu acquérir toutes les connaissances qui le distinguaient, et d'ailleurs sa biographie indique une partie des ouvrages à la lecture desquels il s'était appliqué. L'abbaye de Metloch possédait, au X^e^ siècle, les grammaires de Donat et de Priscien, qui du reste devaient se trouver partout, et l'Achilléide de Stace. Gerbert écrivit à Remi, abbé de Metloch, pour le prier de lui envoyer une copie de ce poëme, que l'on n'avait pas à Reims, mais Remi ne put faire achever cette copie, parce que son manuscrit n'était pas complet (4). En 969, un certain Aynard, dont on ignore la qualité, offrit au tombeau de saint Epvre, évêque

(1) V. Epist. 148; v. aussi epist. 152.
(2) V. Epist. 151.
(3) V. Hugo Flaviniac., dans la Bibl. mss. du P. Labbe, t. I, p. 158.
(4) V. Gerberti epist. 134.

de Toul, un glossaire latin, qui commence par le mot *apoforeta*, et dans lequel sont expliquées, par ordre alphabétique, toutes sortes d'expressions de la haute, de la basse latinité, et même des termes grecs et demi-barbares (1). Après que Adson, abbé de Moutier-en-Der, fut parti pour Jérusalem, les religieux de ce monastère dressèrent l'inventaire de la bibliothèque de leur abbé; on y voit figurer la rhétorique de Cicéron, le commentaire de Servius sur Virgile, deux exemplaires des comédies de Térence, une explication des bucoliques et des géorgiques de Virgile, et deux glossaires latins (2). La cathédrale de Toul possédait également une collection de livres, puisque l'évêque saint Gérard, mort en 994, permit aux chanoines de choisir librement parmi eux le bibliothécaire (3), et que sur un diplôme de cet évêque (de l'année 982) on voit figurer, au nombre des témoins, le bibliothécaire Grimbaldus (4). On trouvait aussi des bibliothèques dans des monastères très-peu importants. Ainsi, vers la fin du X^e^ siècle, Arnould, fondateur du prieuré de Saint-Blin, y réunit un grand nombre de livres, dont plusieurs furent transcrits par un religieux nommé Gisbert (5).

Mais si les bons maîtres étaient rares à cette époque, si les bibliothèques étaient peu communes et mal fournies, on ne

(1) Ce glossaire, qui passa plus tard dans l'abbaye de Saint-Arnoul de Metz, porte pour titre : *Incipit glossarium ordine elementorum aggregatum ab Aynardo, anno ab incarnatione Domini cmlxix, indictione xii, imperio Magni Othonis, sepulchro dedicatum s. Apri Leucorum quinti pontificis.* V. Bibl. lorr, col. 68. La bibliothèque publique de Metz possède plus de cent manuscrits latins, tous antérieurs à l'an 1020, et qui proviennent de l'abbaye de Saint-Arnoul; mais nous ne savons à quelle époque ce monastère en a fait l'acquisition.

(2) V. Cod. olim Colbert., nunc bibl. nat. 4426.

(3) V. la vie de saint Gérard par Vidric, publiée par le P. Benoît Picart.

(4) Ce diplôme est imprimé dans les preuves de Dom Calmet, t. I, col. 389-391.

(5) V. Chronicon S. Benigni Divion., dans le Spicilège, t. I, p. 446.

craignait pas d'aller chercher au loin les moyens d'instruction que l'on ne pouvait se procurer chez soi. Nous avons, dans le cours de ce mémoire, parlé de quelques écoles où l'on voyait affluer les étudiants de pays lointains; ainsi, sous l'abbatiat de Remi, le monastère de Metloch attirait des élèves de plusieurs provinces assez éloignées (1). Quelques années auparavant, Rotvicus, abbé de ce même monastère, avait envoyé à Reims deux de ses religieux pour y suivre les cours que faisait le fameux Gerbert (2). Le successeur de Remi, Nithard, qui était lui-même disciple de Gerbert, lui adressa pour l'instruire un de ses moines nommé Gozbert; et nous voyons Nithard, et l'archevêque de Trèves Egbert, écrire au scholastique de Reims pour lui redemander ce religieux, que l'on soupçonnait de vouloir rester à Reims plus longtemps qu'il n'était nécessaire (3). Or, au X^e^ siècle, les voyages ne se faisaient pas aussi facilement que de nos jours, et quand on quittait son monastère, son église ou sa famille, pour aller chercher au loin soit un maître célèbre, soit un livre renommé, on savait d'avance que l'on s'exposait à mille désagréments et même à de grands dangers. Au risque de nous écarter de notre sujet, nous allons reproduire ici un passage de la chronique du moine Richer de Reims; ce passage donnera, en effet, une idée de ces pérégrinations scientifiques, et des inconvénients de toute nature qu'elles entraînaient ordinairement (4).

(1) V. Trith., Chronic. Hirsaug., t. I, p. 122.

(2) V. Brower, Ann. Trev., t. I, p. 454.

(3) V. Gerberti epist. 65 et 73.

(4) Ce Richer, qu'il ne faut pas confondre avec le moine Richer de Senones qui a vécu au XIII^e^ siècle, était un disciple de Gerbert; après s'être appliqué, sous la direction de ce maître fameux, à l'étude des arts libéraux, il s'occupa de médecine, et écrivit une chronique des événements arrivés à son époque. Ce livre précieux, que l'on a cru perdu, a été retrouvé il y a peu d'années en Allemagne, publié par M. Pertz et réimprimé en France.

« Dans le mois de mars (991), dit Richer, je rencontrai à » Reims un cavalier chartrain, qui me dit être envoyé par » Héribrand, clerc de Chartres, et vouloir parler à Richer, » moine de Saint-Remi. Entendant le nom d'un ami, et me » reconnaissant pour la raison de ce message, je me fis con- » naître au chartrain pour celui qu'il demandait, et après m'a- » voir embrassé, il me présenta une lettre qui m'invitait à » aller lire les aphorismes d'Hippocrate de Cos. Je fus en- » chanté, et prenant avec moi un serviteur, je me disposai » aussitôt à me mettre en route accompagné de ce chartrain. » Mon abbé me donna pour tout aide un palefroi, et j'arrivai » à Orbais sans argent, sans habit de rechange, sans aucun » des objets de première nécessité. Le bon accueil de l'abbé » D., dont la générosité est connue, ranima mon courage, et » sa munificence vint à mon aide. Le lendemain, je me remis » en route pour Meaux. M'étant engagé avec mes deux com- » pagnons dans l'épaisseur des bois, les malheurs ne me man- » quèrent point. Trompés d'abord par l'embranchement de » deux routes, nous allongeâmes notre chemin de six lieues. » Après avoir dépassé Château-Thierry, notre palefroi, qui » jusqu'alors avait paru un bucéphale, commença à marcher » plus lentement qu'un âne. Enfin, à six milles de la ville, ce » vaillant bucéphale, épuisé de fatigue, s'abattit sous le servi- » teur qui le montait et expira bientôt après. Jugez de ma » peine et de mon embarras! Mon serviteur, qui affrontait » pour la première fois les fatigues d'un si long voyage, le » corps brisé, s'était étendu par terre auprès de son cheval » mort. Nos bagages ne pouvaient plus être emportés. La » pluie tombait à flots, et les nuages s'amoncelaient toujours » dans le ciel. Le soleil, déjà à son couchant, nous faisait » craindre la prompte obscurité de la nuit. Dieu ne nous » abandonna point dans cette angoisse, et il leva toutes nos ir- » résolutions. Je laissai là notre pauvre serviteur auprès des » bagages, après l'avoir instruit de ce qu'il devait répondre

» aux questions des passants, et lui avoir surtout recommandé » de résister au sommeil qui l'accablait : suivi seulement du » cavalier chartrain, j'arrivai à Meaux à la nuit close. En re- » gardant attentivement, nous vîmes que le pont était percé » de larges ouvertures. Elles étaient si nombreuses que ce » jour là même les gens qui avaient affaire à la ville avaient à » peine osé traverser. Après avoir inutilement cherché une » barque, mon compagnon voulut essayer le dangereux pas- » sage, et le ciel permit que nos chevaux n'y souffrissent au- » cun accident. Ce chartrain, il est vrai, était plein de res- » sources. Il rapprochait les planches disjointes, il plaçait » même quelquefois son bouclier sous les pas des chevaux : » tantôt debout, tantôt couché, il avançait ou reculait selon les » circonstances; je le suivais dans toutes ses évolutions, et » j'atteignis ainsi l'autre rive. La nuit était affreuse, et un » épais brouillard couvrait la terre lorsque j'entrai dans la » basilique de Saint-Faron. Cependant les frères étaient encore » occupés à préparer le breuvage de charité (1). Ils avaient » ce jour-là dîné solennellement, après avoir lu le chapitre » relatif au cellerier du monastère (2), ce qui avait occasionné » ce retard de la collation. Ils m'accueillirent comme un frère, » avec d'aimables paroles, et me firent préparer un bon repas. » Je renvoyai le chartrain, avec des chevaux, affronter une » seconde fois le passage du pont pour aller quérir notre ser- » viteur. Il traversa le pont de nouveau avec la même adresse, » et ne rencontra le jeune homme qu'à la seconde veille de la » nuit (3). L'ayant rejoint, après avoir longtemps appelé, il

(1) *Potum caritatis.* A certains jours, après le souper, chaque moine recevait une petite mesure de vin.

(2) Le jour où, selon la règle, on lisait au chapitre l'article du cellerier, on servait aux frères un repas de fête et plus abondant que de coutume : *honestum et festivum servitium* (Decreta Beati Lanfranci).

(3) La seconde veille durait de neuf heures à minuit.

» regagna la ville; mais ne voulant plus s'aventurer sur ce » pont, dont il connaissait trop bien les dangers, il se retira » dans une chaumière. Bien qu'ils n'eussent pas mangé de la » journée, ils dormirent sans songer au souper. Ceux que le » sort des leurs a quelquefois tenus éveillés peuvent concevoir » quelles insomnies et quelles angoisses je souffris durant toute » cette nuit. Au point du jour, ils arrivèrent mourant de faim. » On leur servit à manger; on donna aux chevaux de la paille » et de l'avoine.

» Je confiai à l'abbé Augustin mon serviteur, et accompagné » du seul cavalier chartrain, j'arrivai promptement à Chartres. » Je renvoyai tout de suite des chevaux à Meaux, et j'en fis » revenir le serviteur. Lorsqu'il fut arrivé, et que toute in- » quiétude fut enfin éloignée, j'étudiai avec ardeur auprès du » seigneur Héribrand, qui était plein de science et d'amabilité, » les aphorismes d'Hippocrate. J'y apprenais seulement les » pronostics des maladies, et comme cette simple connaissance » ne suffisait pas à mes désirs, je demandai à lire aussi le li- » vre intitulé : De l'accord d'Hippocrate, de Gallien et de Su- » ranus; ce que Héribrand voulut bien m'accorder (1). »

§ VI.

ONZIÈME SIÈCLE.

On a souvent écrit que de la fin du X^e^ siècle date la résurrection des peuples, et en quelque sorte la création de l'Europe moderne; l'erreur des millénaires avait, dit-on, infecté une foule d'esprits, l'on s'attendait généralement à voir le

(1) V. la chronique de Richer, lib. IV; nous empruntons cette traduction à M. Léon Aubineau; ce fragment a paru dans l'*Univers*, du 3 mars 1847.

monde finir avec l'an 1000; mais cette année passée sans catastrophe, les hommes semblèrent se réveiller; des écoles s'ouvrirent de toutes parts; on commença partout à reconstruire les églises et les monastères que l'on avait laissés tomber en ruines; et les lettres, les sciences et les arts se relevèrent de leur longue décadence. Ces idées peuvent avoir un côté poétique, mais elles ne reposent sur rien de solide; les opinions des millénaires étaient très-peu répandues, et l'Europe, à peine débarrassée des incursions des Normands et des Hongrois, n'attendit pas pour renaître que le dernier jour du X^e^ siècle fût accompli. Au contraire, la renaissance sociale, politique et littéraire semble plutôt dater du milieu de ce siècle; à cette époque, on jeta les fondements d'un grand nombre de cathédrales et d'églises importantes; on rouvrit les écoles que le malheur des temps avait fait déserter; on se remit à l'étude des lettres et des sciences avec une ardeur nouvelle. Le paragraphe précédent a dû ne laisser dans l'esprit du lecteur aucun doute sur l'état florissant des écoles et de la littérature; il a dû prouver que non seulement les écoles étaient nombreuses, mais que plusieurs étaient pourvues de maîtres instruits. Les livres, quoique rares encore, n'étaient pas introuvables, et on savait, quand cela était nécessaire, aller les chercher au loin. Aussi nous ne pouvons nous associer aux reproches que Albert ou Alpert, moine de Saint-Symphorien de Metz, adresse aux ecclésiastiques de son temps, lorsqu'il les accuse de mépriser les études et de ne s'occuper que d'affaires temporelles (1). Cette accusation, pour être fondée, doit être restreinte à un petit nombre d'individus; on aurait pu, au contraire, reprocher à beaucoup d'autres de se livrer à l'étude avec trop d'ardeur, avec trop peu de discernement, et de n'é-

(1) Dans son livre *De diversitate temporum*, adressé à Burckhardt, évêque de Worms; v. Bibl. lorr., col. 30.

tre pas toujours assez scrupuleux sur les sources scientifiques auxquelles ils venaient se désaltérer. Aussi vit-on à cette époque des chutes assez singulières. Gerbert, à peine élevé au suprême pontificat, fut obligé de frapper de censures Wilgard, scholastique de Ravenne, à qui son goût excessif pour l'étude des Anciens avait fait partager les erreurs du paganisme, et qui enseignait des doctrines contraires à la foi (1). Au XI^e^ siècle, on vit un clerc de la province de Trèves (2) embrasser le judaïsme, et Alpert, moine de Saint-Symphorien, se crut obligé de réfuter les sophismes par lesquels ce clerc prétendait justifier son apostasie (3). Dans le siècle suivant, l'ordre de Citeaux défendit à tous ses religieux de s'adresser aux juifs pour apprendre les langues orientales, et imposa une punition à un moine catalan, qui se trouvait dans ce cas (4). On craignait de voir ce commerce et ces rapports fréquents affaiblir à la longue les croyances religieuses.

Nous ne savons rien sur l'état de l'école épiscopale, ou pour mieux dire archiépiscopale de Trèves pendant le XI^e^ siècle ; elle fut dirigée vers le milieu de ce siècle par un scholastique nommé Wennericus ou Guerric, qui abandonna ce poste pour devenir évêque de Verceil (5); mais nous ne connaissons ni ses prédécesseurs, ni ses successeurs.

L'école de l'abbaye de Saint-Mathias compta, pendant le siècle auquel nous sommes parvenus, trois scholastiques de mérite, Golscherus, Lambert de Liège et Jean musicien et liturgiste. Golscherus, élève du moine Thierry dont nous avons parlé, continua la chronique intitulée *Gesta Trevirorum*, com-

(1) V. Hock, Hist. du pape Sylvestre II, p. 348.
(2) Du moins nous croyons qu'il appartenait à cette province.
(3) V. Alperti Chronic., lib. II, cap. 22 et 23, dans Eccard, Corpus histor. medii ævi, t. I.
(4) V. Martène, Thes. anecdot., t. IV, p. 1292.
(5) V. Bibl. lorr., col. 931.

mencée par ce dernier, et enseigna pendant vingt-six ans avec un certain succès (1). Lambert de Liège lui succéda et gouverna les écoles de Saint-Mathias pendant vingt-neuf ans. C'était un homme d'une érudition universelle, et Trithème l'appelle philosophe, rhéteur, musicien et poète très-distingué (2). Jean remplit les fonctions de scholastique pendant vingt-huit ans, continua le *Gesta Trevirorum,* et publia d'autres ouvrages aujourd'hui oubliés (3).

A cette époque, on enseignait les langues grecque et hébraïque dans l'école de l'abbaye d'Epternach, et Thiotfrid, qui devint dans la suite abbé de ce monastère, y fut élevé dans la première moitié du XI^e^ siècle, et acquit une connaissance assez étendue du grec et de l'hébreu (4).

L'école de la cathédrale de Metz maintint son ancienne réputation sous le rapport de l'enseignement du chant grégorien. On compta, dans le diocèse de Metz, plusieurs compositeurs de chant ecclésiastique, notamment Sigebert de Gemblours, Rodulf, abbé de Saint-Trond, Jean, abbé de Saint-Arnoul et biographe du Bienheureux Jean de Vandières (5).

L'abbaye de Saint-Vincent de Metz eut, au commencement du XI^e^ siècle, un maître célèbre, Sigebert de Gemblours qui enseigna dans ce monastère pendant plusieurs années. Les succès de son enseignement, et le nombre extraordinaire d'écrits qu'il publia attirèrent autour de sa chaire un grand concours d'étudiants (6). Sigebert savait non seulement tout ce que l'on apprenait dans les écoles de son temps; il avait

(1) V. ibid., col. 425 et 426; Launoy, op. cit., p. 118.
(2) V. Bibl. lorr., p. v; Launoy, p. 118.
(3) V. Trith., Chronic. Hirsaug., t. I, p. 184.
(4) V. Martène, Ampl. collect., t. IV, p. 508 et 509; Mabillon, Ann. Bened., lib. LXV, n° 46.
(5) V. Lebeuf, L'état des sciences en France depuis la mort du roi Robert, dans les Dissertations etc., t. II, p. 118.
(6) V. Hist. littér., t. VII, p. 28.

Les abbayes qui n'étaient pas situées dans le diocèse de Metz, mais qui reconnaissaient l'autorité des évêques de cette ville, c'est-à-dire les monastères de Saint-Trond et de Waussor ou Wassor eurent aussi leurs écoles. Adelard II, élu abbé de Saint-Trond en 1055, passait pour très-instruit et s'occupait, avec succès, de peinture et de sculpture. Sous le gouvernement de cet abbé, on joignit dans l'abbaye de Saint-Trond la culture des beaux-arts à celle des sciences (1). Mais les dépenses extraordinaires et le luxe d'Adelard ayant amené le relâchement de la discipline et l'appauvrissement de l'abbaye, les études se ressentirent, pendant longtemps, de ce triste état de choses; cependant elles se relevèrent à la fin du XI^e^ siècle. Thierry, successeur d'Adelard, avait déjà fait de généreux efforts pour atteindre ce but (2); toutefois lorsque le scholastique Rodulf arriva dans ce monastère, l'école était encore faible et assez mal disciplinée; mais ce scholastique, en ayant pris la direction, y rétablit l'ordre, et bientôt l'école de Saint-Trond jouit d'une juste célébrité. Rodulf enseigna le plain-chant, suivant la méthode de Gui d'Arezzo, ce qui ne s'était pas fait avant lui dans le nord de l'Europe (3). Lietbert et Stepelin, moines de cette abbaye, composèrent un recueil de sentences extraites des ouvrages des Saints Pères et de canons choisis parmi ceux des conciles, et cette collection fraya la voie à Pierre Lombard et à Gratien, dont les compilations eurent une si juste célébrité (4).

L'abbaye de Waussor, située sur la Meuse, à peu de distance de Liége, avait été donnée à l'église de Metz, en 968,

(1) V. Mabillon, Ann. Bened., lib. LX, n° 76.

(2) V. Hist. de Metz, t. II, p. 154.

(3) V. d'Achéry, Spicil., t. VII, p. 379, 396, 419 et 439; Hist. litt., t. XI, p. 676.

(4) V. le Spicil., aux pages citées dans la note précédente; Hist. litt., t. IX, p. 214.

par l'empereur Othon I, et elle releva des évêques de cette ville jusqu'en 1227, époque à laquelle l'évêque Jean d'Apremont, qui trouvait probablement plus d'inconvénients que d'avantages à conserver cette possession lointaine, la céda à l'évêque de Liège (1). L'école de Waussor eut une certaine réputation au XI^e^ siècle; on y cultivait, comme à Saint-Trond, non seulement les sciences, mais encore les beaux-arts, et on s'y occupait d'orfévrerie. Erembert, qui était abbé de ce monastère, et qui y avait été élevé et instruit, devint très-habile dans la littérature sacrée; de plus il excellait dans les travaux d'orfévrerie. Les ouvrages qu'il laissa firent pendant longtemps l'admiration des connaisseurs et des artistes; au XIII^e^ siècle encore, on montrait à Waussor deux tables d'argent que Erembert avait ciselées, et qui passaient pour des chefs-d'œuvre. Il y avait aussi dans cette abbaye de petites écoles destinées aux enfants; Erembert ayant remarqué que les écoliers troublaient le calme et le repos qui conviennent à des religieux, il les transporta à quelque distance du monastère. Ces écoles étaient alors dirigées par un scholastique nommé Rodulf, qui, en 1033, remplaça Erembert comme abbé de Waussor, et les écoles de cette abbaye, tant la grande que la petite, furent florissantes jusqu'à la fin du siècle (2).

Nous n'avons que des renseignements incomplets sur l'école cathédrale de Verdun pendant le siècle que nous parcourons. Nous voyons toutefois que l'évêque Heimon, dont l'épiscopat se prolongea pendant vingt-quatre ans, était animé de l'amour des belles-lettres; peu de temps avant sa mort, il appela à Verdun un homme distingué appelé Hermenfroi, qui devint archidiacre de la cathédrale. Hermenfroi, sans parler de son habileté dans le gouvernement temporel et

(1) V. Hist. de Metz, t. II, p. 81, 82 et 154.
(2) V. Spicil., t. VII, p. 547 et 549; Hist. litt., t. VII, p. 29.

les négociations, était renommé pour sa science et parlait cinq langues différentes : le grec, le latin, le français, l'allemand et l'italien. Il attira près de lui plusieurs hommes de mérite, et notamment Martin, qui fut, plus tard, chargé des fonctions de scholastique dans les écoles épiscopales (1). Il y avait alors à Verdun deux écoles de ce genre; l'une était annexée au chapitre de la cathédrale, et l'autre à l'église collégiale de Sainte-Madeleine (2).

Le Bienheureux Richard, abbé de Saint-Vanne, qui gouverna cet illustre monastère pendant presque toute la première moitié du XI[e] siècle, veilla avec un soin particulier sur les écoles de son abbaye. Il était lui-même fort instruit et avait été disciple de Gerbert (3). Le séjour que le fameux saint Siméon, moine du mont Sinaï, fit à Saint-Vanne, pendant que le Bienheureux Richard dirigeait cette abbaye, fut favorable au progrès des études. On sait que saint Siméon, outre le grec et le latin, possédait plusieurs langues orientales : l'arabe, le syriaque et même le copte (4). On recevait dans l'école de Saint-Vanne de très-jeunes enfants; Richard, qui monta plus tard sur le siège de Verdun, fut admis à sept ans dans le monastère dont nous parlons, et y fit de très-grands progrès dans la piété et les sciences (5). Walleramne, successeur du Bienheureux Richard, parvint à attirer dans son abbaye un maître que l'on se disputait alors, Thierry, qui mourut abbé de Saint-Hubert, après avoir rempli le poste de scholastique dans plusieurs monastères (6).

L'abbaye de Saint-Airy de Verdun, fondée en 1037, fut di-

(1) V. d'Achéry, Spicil., t. XII, p. 281 et 282; Hist. de Verdun, p. 194.
(2) V. Hist. de Verdun, p. 194.
(3) V. Mabillon, A. S. O. S. B., t. VIII, p. 823.
(4) V. id., ibid., t. VIII, p. 375 et 376.
(5) V. Hist. de Verdun, p. 191.
(6) V. Martène, Ampl. collect., t. IV, p. 923 et 924.

rigée par plusieurs hommes de mérite, et son école fut probablement florissante. Fulgence, premier abbé d'Affligheim, renommé pour ses vertus et sa science, et Godefroi de Saint-Quentin furent tous deux élevés dans le monastère de Saint-Airy (1).

Nanterre, abbé de Saint-Mihiel (de 1020-1044), restaura l'école de ce monastère, qui était fort déchue. Il alla trouver le Bienheureux Richard, abbé de Saint-Vanne, lui demanda des avis sur la direction de son abbaye et le pria d'envoyer à Saint-Mihiel quelques-uns de ses religieux, pour y relever les études. Richard y consentit, et Nanterre plaça, de son côté, plusieurs moines de Saint-Mihiel dans l'abbaye de Saint-Vanne. Lorsqu'il mourut, l'école de Saint-Mihiel avait repris une partie de son ancien lustre, mais on ignore ce qu'elle devint sous les successeurs de Nanterre (2). Vers la fin du XI^e^ siècle, les religieux de ce monastère et ceux de Saint-Vanne étant restés fidèles au Saint-Siège dans la fameuse querelle des investitures, l'évêque de Verdun Thierry, qui était une créature de l'empereur, les chassa de son diocèse; leur exil dura plusieurs années, et les écoles de ces deux abbayes furent complètement fermées pendant quelque temps (3).

L'abbaye de Tholey, si célèbre dans les siècles précédents, jeta peu d'éclat à cette époque. Elle avait cependant une école publique dirigée par Eberwinus, abbé de ce monastère. Eberwinus, qui a écrit la vie de saint Siméon de Trèves, était réputé pour son érudition sacrée et profane (4).

On a vu plus haut que l'évêque Berthold, qui était monté sur le siège de Toul dans les dernières années du X^e^ siècle,

(1) V. Mabillon, Ann. Bened., lib. LXI; n° 51, lib. LXVI, n° 68, lib. LXVII, n° 85; Hist. litt., t. VII, p. 28.
(2) V. Bibl. lorr., col. 683 et 684.
(3) V. Hist. de Saint-Mihiel, p. 41.
(4) V. Launoy, De scholis celeb., p. 124.

avait fait des efforts, couronnés de succès, pour conserver à l'école épiscopale de cette ville la réputation dont elle avait joui. Cet évêque, qui avait beaucoup de talent pour l'éducation de la jeunesse, présidait lui-même aux études; il avait soin cependant de se faire seconder par des maîtres habiles; aussi l'école de Toul fut-elle fréquentée à cette époque par une foule d'étudiants distingués, et même par des jeunes gens des familles les plus illustres. Nous nommerons parmi eux Brunon, de la maison d'Egesheim, qui fut plus tard évêque de Toul, puis pape sous le nom de Léon IX; deux de ses proches parents nommés tous deux Adalbéron, et dont un fut évêque de Metz. Celui-ci, qui était plus âgé que Brunon et qui avait fait plus de progrès, fut établi son préfet d'études (1). Nous verrons plus bas en quoi consistaient les études dans l'école de Toul; nous dirons seulement ici que Brunon apprit la langue grecque (2), et s'occupa beaucoup du chant grégorien (3); il se rendit si habile dans cette science, qu'il composa plusieurs pièces de chant pour les offices de son église (4). L'école de Toul ne perdit rien de sa renommée pendant l'épiscopat de Brunon (1026-1051); elle était alors dirigée par le scholastique Walther ou Vauthier, qui devint plus tard doyen de la cathédrale (5). Walther forma plusieurs excellents élèves, et notamment Ludolf, fondateur de l'abbaye de Saint-Léon; Wibert, historien de saint Léon IX; et Udon, qui, après avoir été chancelier et bibliothécaire de l'église romaine, occupa le siège épiscopal de Toul, quand saint Léon se démit de son évêché (6).

(1) V. Mabillon, A. S. O. S. B., t. IX, p. 54 et 55; Hist. litt., t. VII, p. 23; Hist. de Toul, p. 343.
(2) V. Mabillon, A. S. O. S. B., t. IX, p. 78.
(3) V. id., ibid., t. IX, p. 64.
(4) V. Hist. de Toul, p. 355.
(5) V. Martène, Thes. anecd., t. III, p. 1007.
(6) V. Hist. de Toul, p. 368 et 377; Hist. litt., t. VII, p. 25.

Udon confia l'école de Toul au docte Hezelin. Ce fut alors que Ricuin de Commercy y fit ses études ; il y avait été reçu à l'âge de six ans (1). Hunald, archidiacre de la cathédrale, remplaça Hezelin, sous l'épiscopat de Pibon. La réputation de Hunald s'étendait, dit-on, dans toute l'Europe ; il attirait près de lui les étudiants des écoles voisines, et il éleva, entr'autres hommes distingués, Henri de Lorraine, qui fut plus tard évêque de Toul (2). Hunald eut pour successeur, comme scholastique, le Bienheureux Odon, qui était, comme on sait, natif d'Orléans, et qui enseigna successivement dans les villes de Toul et de Tournai. Odon était à la fois mathématicien, poète et dialecticien; mais il excellait surtout dans la dialectique ; il écrivit même sur cette science trois ouvrages que nous n'avons plus; ils portaient les titres suivants : *Le sophiste*, *Le livre des Complexions*, et *De la Chose et de l'Etre*. Odon enseignait le réalisme, d'après la méthode de Boëce et des anciens maîtres (3). Au reste, quoique sincèrement chrétien, il prisait peu les ouvrages des Pères de l'Eglise et lisait de préférence les écrits des philosophes anciens, et notamment ceux de Platon. Un jour, on lui présenta le livre de saint Augustin sur le libre arbitre ; il l'acheta plutôt pour en orner sa bibliothèque que pour en faire usage ; mais ayant voulu, peu de temps après, expliquer à ses élèves un passage de Boëce, où il est question du libre arbitre, Odon se rappela l'ouvrage de saint Augustin, en lut quelques pages, et fut si frappé de la doctrine renfermée dans ce livre qu'il se mit à l'expliquer dans ses leçons. Etant arrivé au paragraphe où saint Augustin compare l'âme pécheresse à un esclave qui est condamné à purifier les cloaques, et qui contribue ainsi à l'ornement de la maison, le scholastique s'écria, en s'adressant à

(1) V. Hist. de Toul, p. 402.
(2) V. ibid., p. 409.
(3) V. d'Achéry, Spicil., t. II, p. 888.

ses élèves : « voilà bien notre portrait ; nous employons à orner ce monde le peu de science que nous possédons, nous abusons de cette science par vanité, et pour acquérir une gloire fragile, et nous ne rendons à Dieu aucun service qui puisse, après la mort, nous mériter la gloire céleste ! » Aussitôt Odon se lève, entre dans une église voisine et fait le vœu de renoncer au monde. Quelque temps après, il rétablit l'abbaye de Saint-Martin voisine de Tournai et devint plus tard évêque de la ville de Cambrai (1). Quand ce scholastique célèbre quitta notre province pour aller enseigner à Tournai, il laissa la direction de l'école de Toul à Ticelin, qui parvint à lui conserver la réputation qu'elle avait acquise. Cette école produisit un grand nombre d'élèves remarquables, mais nous citerons seulement ici Hugues Métel, plus tard chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Léon et littérateur de mérite ; Adalbéron et Brunon, archevêques de Trèves, et le moine Arnoul, qui passèrent tous trois pour des jurisconsultes distingués (2).

Les communautés composées de moines grecs et irlandais, dont nous avons parlé dans le paragraphe précédent, continuèrent à subsister pendant le XI^e^ siècle, et il est probable qu'elles eurent des écoles, et que l'on y trouva notamment de grands secours pour l'étude de la langue grecque (3).

Quelques-uns des grands monastères des Vosges eurent aussi à cette époque des écoles assez florissantes ; mais cette prospérité dura peu de temps à cause des troubles dont cette contrée fut souvent le théâtre, de la difficulté d'attirer de nombreux écoliers dans ces déserts, des désordres et du relâchement qui s'introduisirent quelquefois parmi les moines. Le monastère de Senones eut pour abbé, vers la fin du XI^e^ siècle, un italien nommé Antoine, qui se fit remarquer

(1) V. Bibl. lorr., suppl., col. 68-70.
(2) V. Hist. litt., t. VII, p. 25.
(3) V. ibid., t. VII, p. 114.

non seulement par son goût pour l'architecture, mais encore par sa science (1). A Moyenmoutier, l'abbé Almanne, quoique peu versé dans la littérature, payait un maître de grammaire (2). Quelque temps après, on présenta à l'abbaye de Moyenmoutier un enfant appelé Humbert, qui y fut élevé et instruit. Les abbés Hardulf et Norbert, frappés de ses dispositions extraordinaires pour l'étude, lui fournirent tous les moyens de s'y livrer. Humbert en profita et devint une des illustrations de l'abbaye, qu'il ne tarda pas beaucoup à quitter, pour être placé sur un plus grand théâtre. Le pape saint Léon IX le nomma évêque de Sainte-Rufine et cardinal, et lui confia des missions délicates (3). Lambert, qui succéda à Norbert comme abbé de Moyenmoutier, augmenta encore l'éclat de ce monastère, en y favorisant l'étude des lettres, des sciences et du chant grégorien; il fit aussi exécuter des constructions magnifiques qui changèrent complètement la physionomie du monastère, et Jean de Bayon, historien de Moyenmoutier (4), écrit que Lambert pouvait s'appliquer les célèbres paroles d'Auguste : *Romam lateritiam reperi, relinquo marmoream* (5).

Ce tableau de l'état des écoles prouve que, pendant le XI^e^ siècle, les sciences, les lettres et les arts avaient fait de grands progrès dans la province ecclésiastique de Trèves. Un coup d'œil sur le programme scientifique alors en usage complètera la démonstration.

L'enseignement ne paraît pas avoir été gratuit; nous croyons, du reste, que les élèves admis dans les écoles épiscopales et monastiques n'étaient pas obligés d'acquitter une rétribution

(1) V. Bibl. lorr., col. 56.
(2) V. Mabillon, Ann. Bened., lib. LIV, n° 7.
(3) V. Hist. litt., t. VII, p. 527 et suiv.
(4) Jean de Bayon vivait au XIV^e^ siècle.
(5) V. la chronique de Jean de Bayon, lib. II, cap. 48 et 54, dans l'ouv. de Dom Humbert Belhomme intitulé : *Historia Mediani in monte Vosago monasterii etc.*, p. 237, 239, 244, 247 et 248.

fixe, mais qu'ils avaient l'habitude de faire des présents ou des oblations qui en tenaient lieu. C'est ce que nous pensons pouvoir induire d'une réponse faite par Rodulf abbé de Saint-Trond, que l'on avait consulté sur la question de savoir si l'on devait demander quelque chose pour la réception des enfants qui étaient offerts aux monastères par leurs parents. Rodulf répond que les religieux ne doivent rien demander, mais que les parents sont, en conscience, obligés de donner quelque chose pour l'entretien d'enfants qu'ils consacrent à Dieu (1). Au reste, les adultes admis dans les écoles épiscopales et monastiques payaient, sans doute, quelque rétribution, quand leurs facultés le leur permettaient. Quelquefois, on voyait accourir dans ces écoles des hommes âgés, à qui des circonstances fâcheuses n'avaient pas permis de commencer plus tôt leurs études; nous n'en citerons qu'un exemple, celui de Herluin, premier abbé du Bec, qui n'avait appris à lire qu'à l'âge de quarante ans (2).

A cette époque, un seul professeur enseignait quelquefois plusieurs sciences qui n'ont pas beaucoup de rapports entr'elles, comme la théologie, la philosophie, la grammaire et la musique (3). On vit alors quelques scholastiques introduire des méthodes nouvelles pour abréger et faciliter les études. Rodulf, dont nous avons déjà parlé, avait une manière particulière d'enseigner la langue latine, manière qui parut surprenante à ses contemporains. On dit que des enfants, à peine instruits des premiers principes de la grammaire, devinrent, dans le cours d'une année, capables de composer en prose et en vers (4).

(1) La lettre de Rodulf est imprimée dans les *Analecta* de Mabillon, édit. in f°., p. 466-470; 1re édit., t. II, p. 493 et suiv.

(2) V. Mabillon, A. S. O. S. B., t. VI, p. 346.

(3) V. le même, Ann. Bened., t. V, p. 354.

(4) V. le Spicil., t. VII, p, 440. On lit dans la chronique de Saint-Trond, à laquelle on peut recourir, que ces enfants n'en étaient encore qu'à *musa*, c'est-à-dire aux déclinaisons.

Le cadre des études était un peu plus vaste au XI[e] siècle que dans les siècles précédents. Le biographe de l'évêque de Toul Udon rapporte que le maître de ce dernier, après lui avoir enseigné la grammaire pendant quelques années, lui fit étudier la philosophie de Pythagore, ce qui doit s'entendre des mathématiques, puis la musique, l'Ecriture Sainte et enfin les lois civiles (1). On commençait l'étude de ces dernières après le *Trivium* (2), et les auteurs de l'Histoire littéraire font observer que l'école de Toul paraît avoir été la première qui ait institué des cours de jurisprudence (3). Plusieurs élèves de cette école firent de grands progrès dans cette branche de l'enseignement. Nous citerons, parmi eux, Brunon qui fut le pape saint Léon IX, et Adalbéron son ami. Ils devinrent, dit-on, capables de démêler et de combattre avec succès les ruses, les finesses et les arguties trop fréquentes dans les affaires judiciaires (4). Un clerc de l'église de Toul nommé Arnoul, qui prit l'habit monastique dans l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, du temps du Bienheureux abbé Guillaume, était devenu si habile dans la science du droit que ce dernier le chargea d'inspecter et de surveiller l'administration temporelle des monastères qu'il réformait (5).

L'enseignement de la théologie acquit une nouvelle importance vers le milieu du XI[e] siècle, à cause des discussions sur l'eucharistie que firent naître les erreurs de Bérenger. Paulin, princier ou primicier de la cathédrale de Metz, était en correspondance avec l'hérésiarque, ce qui a fait soupçonner à quelques personnes, mais bien à tort, que Paulin s'était laissé gagner par les principes de Bérenger; il fit, au contraire, de

(1) V. Hist. de Toul, p. 378.
(2) V. Mabillon, A. S. O. S. B., t. IX, p. 55.
(3) V. t. VII, p. 23.
(4) V. Mabillon, loc. cit.
(5) V. le Spicil., t. I, p. 441.

généreux efforts pour empêcher son ami de tomber dans l'abîme (1). Plus tard, c'est-à-dire dans le siècle suivant, Gerland, qui était scholastique et chanoine de Saint-Paul de Besançon, recueillit l'héritage de Bérenger et enseigna les mêmes erreurs au sujet de la présence réelle. Hugues Métel, chanoine de Toul, dont il a déjà été question, lui écrivit pour l'exhorter à abandonner un système condamné, et eut la consolation de voir Gerland rentrer dans le sein de l'Eglise (2).

La querelle des réalistes et des nominalistes, qui devait faire tant de bruit, était déjà commencée et divisait les hommes livrés à l'étude de la philosophie. Odon d'Orléans, qui fut maître des écoles de Toul, soutenait, comme nous l'avons dit, la cause du réalisme, et pour faciliter l'intelligence de ses raisonnements, il introduisit l'usage des figures (3).

Les questions traitées dans les cours de géométrie faits à cette époque étaient quelquefois assez singulières, et Hugues Métel, dans son épître 21e adressée à l'évêque de Würtzbourg Embricon, lui rappelle que, dans leur jeunesse, ils avaient étudié ensemble, peut-être à Toul, la quadrature du cercle dans les écrits d'Aristote. L'astronomie continuait à être enseignée; Hugues Métel, dans son épître 51e, s'exprime ainsi, en parlant de ses études : « ... avec l'astronomie je parcourais le » ciel de l'esprit et des yeux et j'errais, avec les sept planètes, » au milieu du zodiaque;..... autrefois je faisais le tour de la » terre, et je plaçais le séjour des hommes jusqu'à la zône » torride, et plus bas jusqu'à Syène et Meroé. J'entourais le » ciel et la terre de cinq zônes, et je plaçais au milieu des » autres deux zônes tempérées et propres à être habitées (4)».

(1) V. Hist. de Metz, t. II, p. 141 et 142.

(2) V. l'épître 33e de Hugues Métel, dans le recueil intitulé : Sacræ antiquitatis monumenta, t. II, p. 372.

(3) V. Lebeuf, L'état des sciences en France depuis la mort du roi Robert, dans les Dissertations etc., t. II, p. 73.

(4) V. Sacræ ant. monum., t. II, p. 403 et 404.

Le scholastique Odon enseignait aussi l'astronomie à ses disciples. Placé devant le portail de la cathédrale de Tournai, et sans doute aussi devant celui de la cathédrale de Toul, quand il professa dans cette ville, il expliquait à ses élèves le cours des astres, les leur montrait du doigt, leur faisait remarquer les constellations du zodiaque, la voie lactée, etc. (1).

L'étude de la langue grecque était assez peu répandue pendant le XI[e] siècle; cependant les communautés de moines grecs qui s'étaient formées dans le diocèse de Toul, et qui continuaient à subsister, donnaient, comme on l'a vu, de grandes facilités à ceux qui voulaient apprendre l'idiome dont nous parlons. Le moine grec saint Siméon, qui vint mourir à Trèves, put aussi enseigner cette langue à quelques personnes. Dans le siècle dernier, on montrait encore à Tholey et à Trèves le psautier et le nouveau testament grecs qui avaient été à son usage (2). On sait, par plusieurs passages de la vie du cardinal Humbert, que cet homme célèbre avait une grande connaissance de la langue hellénique. Il traduisit ou réfuta quelques écrits publiés par les schismatiques, et fut envoyé à Constantinople, avec deux autres légats, par le pape saint Léon IX, pour tenter la réunion de l'église byzantine à l'église romaine (3). Hugues Métel possédait aussi la langue grecque et l'entendait assez facilement (4). Il en était de même de Theofride ou Thiotfrid, abbé d'Epternach. Ce dernier savait non seulement le grec, mais encore l'hébreu (5). Nous ne reviendrons pas ici sur ce que nous avons dit de la science de Sigebert de Gembloux; mais nous ferons observer que cet

(1) V. le Spicil., t. XII, p. 360; Lebeuf, ouv. cité, p. 96 et 97.
(2) V. Bibl. lorr., p. iv.
(3) V. ibid., col. 526 et 527.
(4) V. notre Etude historique et littéraire sur Hugues Métel, dans les Mémoires de la Société philomatique de Verdun, t. III, p. 270.
(5) V. Mabillon, Ann. Bened., lib. LXV, n° 46.

habile hébraïsant a, sans doute, formé un certain nombre d'élèves pendant son séjour à Metz.

Ce fut vers la fin du XI[e] siècle que la méthode musicale de Gui d'Arezzo commença à se répandre dans la province de Trèves. Rodulf, scholastique de Saint-Trond, est, comme nous l'avons dit, le premier qui l'ait enseignée dans cette partie de l'Europe. Il mettait ses élèves en état d'exécuter à livre ouvert toutes les pièces de chant, ce qui parut fort extraordinaire (1).

A cette époque, les livres deviennent moins rares; les copistes se multiplient; des cathédrales, des abbayes et même quelques particuliers commencent à posséder des bibliothèques assez considérables. Nous n'avons malheureusement que peu de renseignements sur les efforts tentés dans notre province pour former des collections de ce genre. L'abbaye de Saint-Vincent de Metz possédait une bibliothèque assez nombreuse. L'abbaye de Saint-Arnoul, dans la même ville, comptait plusieurs copistes habiles, notamment les moines Ambroise et Berland, qui transcrivirent une assez grande quantité de manuscrits précieux, dont plusieurs ornaient encore, au siècle dernier, la bibliothèque de ce monastère. Au nombre des livres qui y furent copiés figuraient le commentaire de saint Jérôme sur les petits prophètes, et l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe, qui était conservée dans la cathédrale de Metz (2). Un beau manuscrit contenant saint Grégoire de Tours et Frédégaire, et venant de la même source, fait partie de la bibliothèque nationale (3). L'abbaye de saint Arnoulf devait avoir un certain nombre d'ouvrages des Pères, car le biographe de Willaume ou Walon, abbé de ce monastère, rapporte que ce savant religieux s'appliquait avec ardeur à la

(1) V. le Spicil., t. VII, p. 440.
(2) V. Mabillon, Ann. Bened., lib. LIX, n° 89; Opusc., t. III, p. 482.
(3) V. Lebeuf, Dissertations etc., t. I, p. 100, note.

lecture de saint Jérôme, dont il fit copier quelques écrits, et à celle de saint Augustin (1). Nous voyons aussi que Paulin, primicier de la cathédrale de Metz, fit transcrire, probablement par les moines de Saint-Arnoul, le traité des hérésies par saint Augustin, afin de l'envoyer à Bérenger (2). L'abbaye de Saint-Trond se forma une bibliothèque pendant le XI^e^ siècle, et le moine Lietbert eut soin de la fournir de bons livres (3). L'abbaye de Saint-Airy de Verdun acquit aussi une collection de livres, grâce au zèle de Bozon, qui fut abbé de ce monastère (1084–1106), et de Louis un de ses religieux (4). On a vu que le Bienheureux Odon d'Orléans, qui a exercé les fonctions de scholastique dans la ville de Toul, expliquait Boëce et lisait Platon, sans doute dans une traduction latine ; plus tard, quand il eut restauré l'abbaye de Saint-Martin, près de Tournai, il engagea ses moines à augmenter leur bibliothèque par leur propre travail ; on en voyait quelquefois jusqu'à douze occupés à copier des livres ; ils transcrivirent de la sorte les commentaires de saint Jérôme sur les prophètes, les ouvrages du pape saint Grégoire-le-Grand, et tout ce qu'ils purent se procurer de livres de saint Augustin, de saint Ambroise, d'Isidore et d'Anselme, abbé du Bec, qui vivait encore à cette époque (5). Nous pensons pouvoir conclure de là que, pendant son séjour à Toul, le Bienheureux Odon avait fait tous ses efforts pour multiplier les copies des ouvrages anciens. Antoine de Pavie, qui commença en 1090 à gouverner l'abbaye de Senones, y ramassa un grand nombre de livres, dont il ne restait pas un seul du temps de Dom Calmet (6). La bibliothèque de l'abbaye de Moyenmoutier ne

(1) V. Bibl. lorr., col. 1042.
(2) V. Martène, Thes. anecd., t. I, p. 196.
(3) V. Hist. litt., t. VII, p. 30.
(4) V. Hist. litt., t. VII, p. 28.
(5) V. Bibl. lorr., suppl., col. 69 et 70.
(6) V. Notice de la Lorraine, t. II, col. 475 et 476.

comptait au commencement du XI^e^ siècle que soixante-sept volumes, entr'autres plusieurs livres sur la grammaire recueillis par l'abbé Almanne (1) ; mais elle reçut bientôt des augmentations considérables par suite du zèle des moines, qui transcrivirent eux-mêmes de bons ouvrages. Cinq religieux y copièrent la Bible tout entière dans l'espace de cinq mois, circonstance qui leur parut tellement extraordinaire qu'ils la consignèrent dans une pièce de poésie annexée à cet exemplaire (2). Le cardinal Humbert se trouvant dans la ville de Toul avec le pape saint Léon IX, il s'éleva, au sujet de la découverte du corps de saint Etienne premier martyr, une dispute assez vive entre plusieurs prélats, au nombre desquels se trouvaient Hugues archevêque de Besançon, et Halinard archevêque de Lyon. Humbert fut obligé, pour y mettre fin, de faire apporter de l'abbaye de Moyenmoutier un manuscrit de saint Augustin, qui était propre à résoudre la difficulté (3) ; et ce fait prouve, comme le fait observer Dom Calmet, que cet ouvrage de saint Augustin ne se trouvait alors ni dans la bibliothèque de la cathédrale de Toul, ni dans celles des abbayes de Saint-Epvre et de Saint-Mansuy. Cependant Théomare, abbé de Saint-Mansuy, qui fut élevé à la dignité abbatiale vers la fin du XI^e^ siècle, mit beaucoup de zèle à augmenter la bibliothèque (4). Enfin, on rapporte que le savant Antoine de Pavie, abbé de Senones, eut soin de réunir dans ce monastère une nombreuse collection de livres, soit par des achats, soit au moyen de transcriptions (5).

(1) V. Mabillon, Ann. Bened., lib. LIV, n° 7.

(2) V. idem, ibid., lib. LVIII, n° 5, lib. LXI, n° 126.

(3) V. Jean de Bayon, Chronicon Mediani-monasterii, lib. II, cap. 54, dans Belhomme, p. 247.

(4) V. Calmet, Hist. de Lorraine, t. II, Preuves, col. cclxxix.

(5) V. Bibl. lorr., p. vij et viij et col. 56.

§ VII.

DOUZIÈME SIÈCLE.

Le XII^e^ siècle, qui est certainement un des plus remarquables du moyen âge, et celui de tous peut-être où la foi catholique reçut son épanouissement le plus complet, le XII^e^ siècle, disons-nous, fut témoin de progrès extraordinaires dans les études et dans les recherches scientifiques. Ces progrès furent, en grande partie, le résultat de l'émulation qui s'établit entre les anciens ordres religieux et les nouveaux. L'ordre des Chartreux, créé à la fin du XI^e^ siècle, prit bientôt un accroissement rapide; saint Norbert fondait Prémontré en 1122; enfin, l'arbre majestueux planté par saint Benoît, et qui dépérissait depuis quelque temps, donnait tout à coup naissance à un vigoureux rejeton; l'ordre de Citeaux était institué en 1110, et saint Bernard ne devait pas tarder à jeter sur les abbayes de Citeaux et de Clairvaux un éclat prodigieux. Chacun redoubla de zèle pour la piété et d'ardeur pour la science; les supérieurs des communautés faisaient une guerre continuelle aux religieux ignorants, et disaient, après saint Jérôme : *senex elementarius ridiculus est* (1). Les conciles tenus à cette époque n'exigent plus que l'on s'occupe de l'éducation des enfants; ils ne prescrivent plus que l'on ouvre de nouvelles écoles; et ce silence, comparé aux réclamations et aux plaintes si souvent réitérées dans les siècles antérieurs, prouve que l'on avait enfin atteint le but vers lequel on se dirigeait (2). En effet, dès les premières années du XII^e^ siècle,

(1) V. Lebeuf, L'état des sciences en France depuis la mort du roi Robert, etc., dans les Dissertations, t. II, p. 10.

(2) V. idem, ibid., t. II, p. 12.

on enseignait la grammaire presque partout. Il n'y avait, dit Guibert de Nogent, ni ville, ni bourgade, où l'on ne vît des écoles; ce qui permettait aux enfants de la plus médiocre condition de s'instruire facilement (1).

Les écoles épiscopales continuaient, comme dans les périodes que nous avons parcourues, à être à la fois des séminaires pour le recrutement du clergé et des écoles destinées à l'instruction des laïques. On y plaçait les enfants aussitôt qu'ils étaient en état de comprendre les leçons des maîtres, et de recevoir une bonne éducation. Plus tard, chacun prenait le parti qui lui plaisait davantage; les uns, et c'était le plus grand nombre, étaient admis aux ordres sacrés; les autres rentraient dans le monde et embrassaient différentes professions. Les élèves d'une même école étaient divisés en plusieurs classes, suivant la force de chacun; il y avait toujours un maître pour veiller à l'éducation des plus jeunes, et souvent l'évêque lui-même instruisait les plus âgés et leur enseignait le chant grégorien, les principes de la liturgie et les cérémonies de l'Église (2). Vers la fin du XII^e^ siècle, les scholastiques des cathédrales, qui jusqu'alors avaient été amovibles, et qui allaient professer tantôt dans une école, tantôt dans une autre, furent attachés, presque irrévocablement, aux églises où ils enseignaient; on parvint à ce résultat en leur accordant des bénéfices; dès cette époque l'emploi de scholastique ou d'écolâtre fut érigé en titre dans quelques cathédrales, et les nouveaux bénéficiers prirent rang parmi les chanoines (3).

Tous les efforts généreux faits, dans les siècles qui précèdent, pour rallumer le flambeau des études portèrent alors des fruits excellents, et on vit au XII^e^ siècle et aux époques

(1) V. Guib. de Nov., Gesta Dei per Francos, t. I, p. 467 et 468.

(2) V. Martène, Ampl. collect., t. IX, p. 1069; Mabillon, Analecta, t. III, p. 330 et 331; Hist. litt., t. IX, p. 30.

(3) V. Hist. litt., t. IX, p. 31.

suivantes des hommes d'une science et d'une profondeur étonnantes, des hommes qui embrassèrent toutes les connaissances divines et humaines; au moyen âge, ainsi que nous l'avons fait remarquer déjà, on savait moins de choses que de nos jours, mais on les savait mieux; et on pouvait se flatter, à force de travail et d'application, d'arriver à une science en quelque sorte encyclopédique; tandis qu'aujourd'hui l'homme le plus laborieux est souvent obligé de se borner à une ou à quelques-unes des branches d'une seule science.

Il est donc pour nous incontestable que les écoles jetèrent un grand éclat pendant le siècle que nous abordons; mais par suite de différentes circonstances, qu'il est inutile de rappeler ici, nous ne possédons pas beaucoup de renseignements sur les écoles de la province de Trèves, quoiqu'elles aient certainement brillé autant que celles des contrées voisines.

Nous ne connaissons qu'un seul des écolâtres de la cathédrale de Trèves; c'est Baldric ou Baudry, qui était originaire du pays de Liège. Il était homme de mérite et écrivit une bonne histoire de l'archevêque de Trèves Albéron de Monstréol ou de Montreuil; mais c'est à peu près ce que nous savons de sa personne, et nous ne savons rien de son enseignement (1). Vers le même temps, l'abbaye de Saint-Mathias avait pour scholastique le moine Lambert de Liège, auteur d'une biographie de saint Agrèce, métropolitain de Trèves (2). L'abbaye d'Arnstein ou Arnenstein, fondée, en 1139, par le Bienheureux Louis, comte d'Arnstein, à peu de distance de Coblentz, eut pour premier abbé un disciple immédiat de saint Norbert, Godefroi, qui avait rempli les fonctions d'écolâtre dans l'église métropolitaine de Magdebourg, et il est probable

(1) V. Brower, Ann. Trevir., t. II, p. 28; Hontheim, Hist. Trevir., t. III, p. 984 et 985. Baldric est mentionné dans un titre de 1137; v. Calmet, Hist. de Lorr., t. II, Preuves, col. ccclij.

(2) V. Hontheim, op. cit., t. III, p. 969.

que ce savant homme ouvrit une école dans ce nouveau monastère (1).

A Metz, l'office de scholastique était le plus considérable de la cathédrale (2); en 1142, les fonctions d'écolâtre étaient remplies par l'archidiacre Gautier, dont nous parlerons encore plus bas, et qui forma d'excellents élèves, notamment Thierri III, évêque de Metz, fils de Renaud I, comte de Bar (3). Gautier était aussi pieux que savant; il ne voulut jamais, par humilité, se laisser ordonner prêtre et se contenta, sur la fin de sa vie, d'une prébende monacale dans l'abbaye de Saint-Arnoul (4). L'école de chant de la cathédrale conservait encore une certaine renommée (5). Metz eut pour évêque, au commencement du XII^e^ siècle, Theoger, d'abord abbé de Saint-Georges dans la forêt noire, qui était lui-même très-versé dans la musique, et qui écrivit un ouvrage dans lequel il traite de l'invention, des accords et des proportions de cet art, avec brièveté, mais avec exactitude; du reste, il envisage son sujet plutôt du côté de la théorie que de celui de la pratique (6). C'était le défaut de quelques-uns des musiciens de cette époque; ils faisaient dominer dans leurs écrits les idées mystiques; ainsi Poppon, abbé de Prum, contemporain de Theoger, met en parallèle les neuf modes de chant

(1) V. Hugo, Annales ordinis Prœmonstratensis, t. I, p. 202.

(2) V. Martène, Ampl. collect., t. VII, p. 73.

(3) Parmi les souscriptions de la charte relative à la fondation du prieuré du Moniet, en 1127, on remarque la suivante: *Garlandus, magister scholarum (metensium)*. Ce Garlandus me paraît être le même individu que Gautier. Si on en fait deux personnages distincts, ils devaient être contemporains. V. Calmet, Hist. de Lorr., t. II, Preuves, col. cclxxxv.

(4) V. Benoit Picart, Hist. de Metz, manuscrite, dans les bibliothèques publiques de Metz et de Pont-à-Mousson.

(5) V. Dom Guéranger, Inst. liturg., t. I, p. 253.

(6) V. Bernard Pez, Thes. anecdot. noviss., t. IV, p. 2.

avec les neuf chœurs des anges, et emploie des figures pour représenter ces idées singulières (1).

Les écoles de l'abbaye de Saint-Trond se soutinrent pendant le XII^e^ siècle, et plusieurs des moines qui habitèrent cette abbaye, surtout vers le commencement du siècle, se firent remarquer par leurs connaissances (2). Il en fut de même à Waussor. La réputation de Widric, abbé de ce monastère dans les premières années du XII^e^ siècle, y attira plusieurs savants religieux, et notamment un moine de Stavelo, nommé Wibald ou Guibald. Widric, charmé de la science de Wibald, lui confia les fonctions d'écolâtre, dont celui-ci s'acquitta avec un grand succès; mais les religieux de Stavelo, fâchés d'avoir perdu un homme si distingué, vinrent le rechercher, le ramenèrent dans leur abbaye et le choisirent pour abbé quelques années après (3).

L'école cathédrale de Verdun fut très-florissante sous le gouvernement des évêques Ursion (1129-1131) et Albéron de Chiny (1131-1150) (4). Nous ne voulons d'autre preuve de cette prospérité que le grand nombre de prêtres savants que l'on vit alors dans l'église de Verdun. Presque tous les dignitaires du chapitre étaient des hommes non moins distingués par leurs vertus, que par leur savoir et l'élévation de leur esprit. Nous nommerons, parmi eux, Albert de Mar-

(1) V. Lebeuf, L'état des sciences en France depuis la mort du roi Robert, etc., dans les Dissertations etc., t. II, p. 115.

(2) V. Hist. litt., t. IX, p. 100.

(3) V. Martène, Ampl. collect., t. II, p. 181; Mabillon, Ann. Bened., lib. LXX, n° 38; Hist. litt., t. IX, p. 101.

(4) V. Hist. de Verdun, p. 257. Un des écolâtres de la cathédrale, nommé Achard, est rappelé dans deux titres des années 1156 et 1163; v. Calmet, Hist. de Lorr., t. II, Preuves, col. CCCXLV et CCCLXI. L'église collégiale de Sainte-Madeleine de Verdun avait aussi son école dans le XII^e^ siècle; au moins trouvons-nous, dans un titre de l'année 1128, une mention concernant Herbert écolâtre de cette collégiale. V. Hist. de l'abbaye de Saint-Mihiel, p. 91 et suiv., et Preuves, p. 437.

cey, princier, puis évêque de Verdun; le doyen Guillaume, que nous rappellerons plus bas; les trois archidiacres Richard, Jean et André, depuis moine de Clairvaux; le premier chantre Pierre; le trésorier Hugues, et l'écolâtre appelé Emile ou Emale (1). Mais les écoles de Verdun ne conservèrent pas longtemps cet éclat; à partir du milieu du XII[e] siècle, cette ville devint le théâtre d'une foule de séditions, qui éloignèrent plusieurs fois les évêques et amenèrent la décadence et ensuite la destruction de l'école épiscopale (2). Celle de l'abbaye de Saint-Vanne n'eut guère un meilleur sort. Fermée dans le siècle précédent, lorsque les religieux, fidèles au Saint-Siége, furent obligés de fuir pour éviter la fureur d'un évêque schismatique, elle avait été rétablie sous le gouvernement de l'illustre abbé Laurent, qui dirigea ce monastère pendant quarante-deux années. Une nouvelle persécution, suscitée par un autre évêque schismatique, Richard II, obligea encore à interrompre les cours; l'école se rétablit cependant lorsque Conon eut pris l'administration de l'abbaye, mais nous ignorons ce qu'elle devint pendant le reste du XII[e] siècle (3).

L'école épiscopale de Toul ne cessa pas d'être bien tenue et bien dirigée pendant cette période; mais nous avons peu de détails sur son organisation et sur les principaux élèves qui s'y formèrent. Nous citerons cependant Eudes de Vaudémont qui fut instruit dans cette école sous l'épiscopat de Henri de Lorraine, et qui devint lui-même évêque de Toul, après Pierre de Brixey (4). Il demanda au pape et obtint que les soixante prébendes de la cathédrale de Toul seraient réduites à cinquante, sous la condition que le revenu des dix prébendes

(1) V. le Spicil., t. XII, p. 313, 332 et 335; Hist. litt., t. IX, p. 41.
(2) V. Hist. de Verdun, p. 272 et suiv.
(3) V. ibid., p. 219 et suiv.; Dom Calmet, Hist. de Lorr., 1[re] édit., t. II, col. 122.
(4) V. Hist. de Toul, p. 426.

supprimées serait partagé entre les cinquante chanoines, et les cent clercs ou vicaires qui étaient attachés à cette église. Dans le règlement qui intervint à cette occasion, il fut stipulé que les trois maîtres chargés de l'enseignement supérieur, sous la direction de l'écolâtre qui était un des dignitaires du chapitre, auraient chacun une prébende de chanoine, et que les professeurs qui enseignaient les humanités auraient chacun une prébende de vicaire ou de chapelain. Il résulte de ce règlement que l'école épiscopale de Toul comptait un assez grand nombre de maîtres; que trois de ces maîtres faisaient des cours sur les sciences, telles que la théologie, le droit, la philosophie, etc.; et que d'autres maîtres, au nombre de deux ou trois au moins, professaient les humanités; tous étaient soumis à l'écolâtre, représentant immédiat de l'évêque et recteur de cette espèce de petite université. Sous l'épiscopat d'Eudes de Vaudémont, les fonctions d'écolâtre étaient remplies par le savant Ripert, archidiacre et chancelier de l'église de Toul (1). Il est probable que l'abbaye de Beaupré (de l'ordre de Citeaux), qui s'élevait autrefois à peu de distance de Lunéville, eut une école à cette époque; le gouvernement de cette abbaye était alors confié à un docte religieux nommé Odon, que l'on croit avoir été anglais de nation, et qui composa plusieurs ouvrages, entr'autres un traité de la musique, et sept ou huit écrits sur les mathématiques, productions qui lui valurent la renommée d'un excellent mathématicien (2).

Le programme des études au XII^e^ siècle fut à peu près le même que dans le siècle précédent. Nous ne parlerons pas ici des progrès que fit la méthode philosophique à laquelle on est convenu de donner le nom de scholastique; car ces détails nous entraîneraient trop loin. Contentons-nous de faire observer

(1) V. Hist. de Toul, p. 427 et 428.

(2) V. Bibl. lorr., col. 696 et 697; Fabricius, Bibl. med. et inf. latin., t. V, p. 464.

qu'au XII^e^ siècle elle ne régnait pas encore en souveraine, et qu'elle rencontra des adversaires prononcés. L'étude de la dialectique, poussée jusqu'à ses limites extrêmes, produisait des fruits dangereux ; l'audace et les erreurs de plusieurs de ceux qui l'enseignaient avaient inspiré de sérieuses inquiétudes à quelques hommes distingués. Aussi y eut-il, à cette époque, une réaction puissante contre elle. Pierre Lombard, Jean de Salisbury, Hugues et Richard de Saint-Victor l'attaquèrent et la combattirent avec des armes différentes ; Jean de Salisbury au point de vue de la critique ; Pierre Lombard en rappelant la jeunesse aux études positives, et les deux moines du monastère de Saint-Victor en substituant au procédé de la logique celui de l'intuition. Hugues Métel, chanoine régulier de Toul, s'associa avec ardeur à la pensée de ces deux religieux ; peut-être même conçut-il avant eux une idée semblable. Que l'on parcoure sa 40^e^ épître, adressée à un de ses anciens amis nommé Humbert, qui avait fait les mêmes études que lui, et on sera surpris de la vivacité des attaques qu'il dirige contre les disciples d'Aristote : « Nous nous sommes assis à la table » des péripatéticiens et nous nous sommes retirés ; nous man- » gions et nous avions faim ; nous avions faim parce que nous » n'étions pas rassasiés de ce que nous entendions..... Comme » Platon, qui abandonna la Grèce et se rendit en Egypte pour » y apprendre à connaître les révolutions sidérales, quelques- » uns des anciens dialecticiens traitèrent de leur art d'une ma- » nière digne d'éloges, et l'illustrèrent et l'honorèrent par » leurs écrits ; mais les dialecticiens modernes, par leurs » systèmes coupables, tourmentent l'Église de Dieu, l'entraî- » nent comme dans un tourbillon et en dispersent les membres, » malgré ses réclamations. Non contents d'user leurs sandales, » ils s'usent eux-mêmes en courant après elle. Ils sont em- » portés par un esprit de vertige et, comme des hommes ivres, » tournent autour de la vérité ; ce qu'ils ont enseigné dans le » cours d'une année, ils l'effacent l'année suivante et le re-

» placent sur l'enclume. Semblables à la Chimère à trois » corps, semblables au dieu marin Protée, que ses change- » ments de forme empêchent de saisir. Tels sont ces dialec- » ticiens supposés et changeants. Ils pourraient à peine, je ne » dis pas comprendre ni lire, mais compter les livres qu'ils » composent tous les ans sur leur art (1).»

Abandonnant pour toujours le système d'Aristote, Métel avait adopté une philosophie dont la tendance était toute morale et toute pratique (2). L'autorité des sophistes grecs et des dialecticiens de son temps était à peu près nulle pour lui. C'était dans les écrits des Saints Pères qu'il aimait à chercher la vérité, et ses lettres prouvent qu'il en faisait sa lecture habituelle. Il cite ces écrits à chaque instant et s'appuie ordinairement sur leur autorité. Les noms des principaux Pères grecs, ceux de saint Jérôme, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Grégoire-le-Grand, de Boëce, du vénérable Bède reviennent à chaque instant sous sa plume.

L'astronomie continuait à être enseignée dans les écoles, et on y joignait l'étude de la géographie. Gautier, archidiacre et écolâtre de l'église de Metz, écrivit, vers le milieu du XII^e^ siècle, un poëme français intitulé : *Le Mappemonde*, dans lequel il résuma les connaissances de son temps et traça le cadre de l'enseignement géographique. Gautier, qui connaissait l'ouvrage de Ptolémée, explique le système du monde d'après les idées de ce géographe; il traite de tout ce qui se rattache aux phases de la lune, aux éclipses de lune et de soleil et au zodiaque, et ses explications sont accompagnées de figures, ainsi qu'on peut le voir dans les copies du *Mappemonde*. Gautier donne aussi, dans son livre, les figures de différents peuples sauvages et monstrueux, qu'il place dans les Indes; il décrit

(1) Ailleurs Métel qualifie la nouvelle dialectique de *bellua multorum capitum*. V. Sacræ antiq. monum., t. II, p. 385.

(2) V. Epist. 24 dans les Sacræ ant. mon., t. II, p. 358.

les animaux extraordinaires et les plantes singulières que l'on rencontre dans diverses contrées; il parle de l'île de Méroé, où il dit qu'en plein midi il n'y a pas d'ombre, donne le nom de *Quanontille* à l'île où il y a six mois de nuit et six mois de jour, mentionne l'*île perdue*, découverte, à ce qu'il dit, par saint Brendan, et en parlant de l'Irlande, admet l'existence du paradis fabuleux de saint Patrice. En un mot, Gautier traite du ciel, de la terre, des éléments, des météores et des curiosités naturelles. Le *Mappemonde* eut un très-grand succès; il paraît avoir été adopté comme livre classique pour l'enseignement de l'astronomie et de la géographie dans plusieurs écoles, car les copies n'en sont pas rares; enfin il valut à son auteur la qualification de *tres boin philosophe* (1).

L'étude du droit canonique prit à cette époque un grand développement; on enseignait déjà auparavant les canons des conciles et les décisions des Souverains-Pontifes; mais la publication du *décret* de Gratien donna un nouvel essor à cette étude, et cette compilation fut adoptée pour les cours de droit canonique et placée dans les bibliothèques des cathédrales et des monastères (2).

Quant à la médecine, elle était peu cultivée, et l'on était souvent obligé, pour trouver des praticiens habiles, de s'adresser à des juifs qui étaient allés étudier en Espagne ou en Italie. Brunon, archevêque de Trèves, avait pour médecin un juif nommé Josué (3).

Au XII^e^ siècle, les bibliothèques deviennent plus nombreuses et plus importantes; les chétives collections des époques précédentes font place dans plusieurs lieux à des biblio-

(1) V. Hist. de Metz, t. II, p. 288; Lebeuf, L'état des sciences en France depuis la mort du roi Robert, etc., dans les Dissertations etc., t. II, p. 104, 105, 176, 177, 189 et 190.

(2) V. Lebeuf, ouv. cité, p. 213 et 214.

(3) V. Hist. trev., dans le Spicil., t. X, p. 245.

thèques véritablement dignes de ce nom. Les chapitres et les monastères s'efforçaient de se distinguer sous ce rapport, et l'on n'épargnait pas les reproches à ceux qui montraient de l'apathie ou de l'indifférence. Geoffroi, chanoine de Sainte-Barbe en Auge, qui vivait dans la seconde moitié du XII^e^ siècle, disait : *Claustrum sine armario, quasi castrum sine armamentario* (1). Ce zèle produisit ses fruits; Guibert de Nogent rapporte que la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Vincent à Laon se composait de onze mille volumes (2). Guillaume, doyen de la cathédrale de Verdun, achetait des livres de tous côtés, en transcrivait lui-même et en faisait copier à grand frais. On aurait cru, dit Laurent de Liège, un des historiens de Verdun, que Guillaume voulait marcher sur les traces de Ptolémée-Philadelphe ou d'Eusèbe, évêque de Césarée (3). Cette bibliothèque renfermait, sans doute, plusieurs ouvrages des Anciens, et notamment les *Commentaires* de César; ce qui nous le fait penser c'est que Laurent de Liège, dans son histoire des évêques de Verdun, cite ce livre, quoique fort inexactement (4). Conon, abbé de Saint-Vanne, voulut aussi que son abbaye possédât une bibliothèque; il acheta un grand nombre de livres et fit construire un bâtiment convenable pour les loger (5). La cathédrale de Toul et les différents monastères de cette ville avaient vraisemblablement des collections de livres assez considérables; nous avons vu plus

(1) V. Martène, Thes. anecdot., t. I; Lebeuf, ouv. cité, p. 15.

(2) V. Hist. litt., t. IX, p. 140.

(3) V. Historia episcoporum virdunensium, dans les preuves de l'Histoire de Lorraine par Dom Calmet, 1^re^ édit., t. I, col. 229, ou dans le Spicil., t. XII, p. 313.

(4) V. ibid., dans les preuves de Dom Calmet, t. I, col 207.

(5) V. ibid., t. I, col. 242. Il y avait déjà une bibliothèque dans l'abbaye de Saint-Vanne sous le gouvernement de l'abbé Laurent, au commencement du XII^e^ siècle; car au moment où les religieux furent expulsés de l'abbaye par l'évêque schismatique Richard, ce dernier confia à des paysans les clés de la bibliothèque de Saint-Vanne. V. Ann. Bened., t. V., p. 684.

haut que Hugues Métel faisait sa lecture habituelle des ouvrages de plusieurs Pères grecs, et des écrits de saint Jérôme, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Grégoire-le-Grand, de Boëce et du vénérable Bède. Il avait aussi parcouru les poëtes latins, et, dans son épître 10e, il cite un passage de l'*Art poétique* d'Horace (1).

§ VIII.

DU TREIZIÈME SIÈCLE AU SEIZIÈME.

Malgré toutes les recherches que nous avons faites, nous n'avons pu recueillir qu'un bien petit nombre de détails sur les écoles de la province de Trèves pendant le XIIIe siècle et les suivants. Ces écoles furent cependant encore florissantes pendant un laps de temps assez considérable; mais la fondation des universités, qui leur enleva d'abord une partie de leurs élèves, finit par leur porter un coup mortel.

Nous ne savons rien de l'école épiscopale de Trèves, ni des écoles ouvertes dans les principales abbayes du diocèse; nous voyons seulement l'abbaye de Notre-Dame de Luxembourg, fondée vers l'année 1083, et qui paraît avoir eu dès son origine une école plus ou moins florissante, nous voyons cette abbaye obtenir, en 1225, de Thierri archevêque de Trèves un diplôme, par lequel il était défendu de tenir dans la ville de Luxembourg d'autres écoles que celles de l'abbaye, sans le consentement de l'abbé (2).

(1) V. Sacr. ant. monum., t. II, p, 342.

(2) V. Hist. de Lorraine par Calmet, 2de édit., t. II, Preuves, col. ccccxx. Cependant on favorisait, à cette époque, l'établissement des écoles presbytérales, et le concile provincial tenu à Trèves, en 1238, ordonna à chaque curé ou vicaire ayant un revenu de huit marcs d'argent d'entretenir un maître d'école. V. Calmet, ouv. cité, t. II, col. 254.

L'histoire ne nous a également presque rien conservé au sujet des écoles de Metz; mais elles existaient, et l'écolâtre était toujours et continua d'être le premier des officiers de la cathédrale. La nomination appartenait au chapitre, lorsque la charge venait à vacquer pendant certains mois de l'année. L'écolâtre avait sa place au chœur à côté d'un des archidiacres, et une mense séparée de celle du chapitre (1). Il y avait encore des études dans l'abbaye de Saint-Arnoul vers la fin du XIII[e] siècle; elles étaient dirigées à cette époque par un scholastique appelé Nonus (2). Il y avait aussi une école à Sarrebourg, dans le même diocèse, et le titre de fondation de la collégiale de cette ville (an. 1256) mentionne le scholastique chargé de donner ou peut-être seulement de surveiller l'enseignement (3).

Les écoles de Verdun ne se relevèrent pas, et les troubles, dont cette ville avait été le théâtre, loin de se calmer, continuèrent pendant une grande partie du XIII[e] siècle. On ne vit plus aucune étude régulière; l'office d'écolâtre fut supprimé, ou bien ceux qui furent chargés de ces fonctions, autrefois si importantes, se bornèrent à donner aux enfants de chœur quelques leçons de lecture et de chant (4). Verdun eut cependant pour évêque, dans les dernières années du siècle, un savant distingué, le jurisconsulte Jacques de Ruvigni; mais il ne put remédier à ce désordre (5). Les écoles de l'abbaye de Saint-Vanne eurent aussi, sans aucun doute, à souffrir des troubles dont nous parlons; toutefois, on ne sait rien de positif à cet égard.

L'école épiscopale de Toul eut, au XIII[e] siècle, quelques

(1) V. Hist. de Metz, t. II, p. 589 et 590.
(2) V. Calmet, Hist. de Lorr., t. II, col. 480.
(3) V. Calmet, ibid., t. II, Preuves, col. ccccIxxx.
(4) V. Hist. de Verdun, p. 172, et passim.
(5) V. Bibl. lorr., col. 855-857.

partie du chapitre de cette ville, loua par bail emphythéotique à l'université de Paris l'ancien collège de Constantinople, où il n'y avait plus d'étudiants ; Guillaume parvint même à l'acquérir quelque temps après, et fit une fondation pour l'entretien perpétuel d'un principal, d'un procureur et de six boursiers. Cet établissement eut lieu vers l'année 1380 ; et Guillaume, qui avait été deux fois procureur de la nation française, mourut en 1420 (1). Beufve de Voinville, ainsi appelé parce qu'il était originaire du village de Voinville près Saint-Mihiel, fut nommé exécuteur testamentaire de Guillaume. Non content de veiller avec un soin scrupuleux à l'accomplissement des volontés de son ami, Beufve fit reconstruire le collège de Lamarche sur la place Maubert, et fonda un traitement pour un chapelain et six nouvelles bourses pour des étudiants pauvres (2). Telle est l'origine du collège de Lamarche, qui a subsisté jusqu'à la Révolution, a toujours été occupé par des lorrains, et a fourni de la sorte à un grand nombre de jeunes gens les moyens de faire de bonnes et solides études, sans qu'il leur en coûtât rien. Plusieurs lorrains se firent remarquer dans l'université de Paris aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. Nous citerons ici François de Saint-Mihiel, qui fut élu recteur en 1368 ; Dominique du Duc, qui fut procureur de la nation française en 1370 ; Pierre de Metz, Nicolas de Vaudémont, Jean de Foug et Louis de Nancy, qui prirent le grade de maître-ès-arts ; Hugues de Vaudémont, Hugues de Verdun, Gilles d'Etain, Nicolas de Gondrecourt, Dominique de Lunéville, Jean de Saint-Mihiel, Jean et Lambert de Lamarche, qui tous se distinguèrent par leur savoir ou par les emplois dont ils furent revêtus (3).

(1) V. Bibl. lorr., col. 632 et 633.
(2) V. ibid., col. 1030 et 1031.
(3) V. Bulæus, Historia universitatis parisiensis, t. IV, p. 964 ; Bibl. lorr., p. xj.

La rapide décadence des écoles épiscopales et monastiques, et l'espérance de retenir une partie des étudiants, qui allaient chercher au loin l'instruction, inspirèrent aux archevêques de Trèves le dessein de fonder une université, dont l'organisation serait conforme à celle des universités déjà existantes. Jacques de Sierck, qui occupa le siège archiépiscopal de Trèves de 1439 à 1456, et qui avait auparavant rempli les fonctions d'écolâtre de cette église, avait conçu l'idée de cette création; mais les troubles dont son diocèse fut agité ne lui permirent pas de la réaliser (1); la gloire en était réservée à son successeur Jean de Bade, dont l'épiscopat dura près de cinquante ans. Il s'entendit, à cet effet, avec les magistrats de Trèves; on fit venir d'habiles professeurs, et l'université fut établie définitivement en 1473 (2). Jean de Bade fut vigoureusement secondé dans cette entreprise par son chancelier, Ludolphe d'Escringen, qui passait pour être très-versé dans les langues grecque et latine et dans le droit civil et canonique (3). Un des premiers et des plus célèbres élèves de cette université naissante fut Jean Trithemius ou Trithème, qui était fils d'un vigneron. On sait que cet enfant, que son beau-père empêchait de se livrer à l'étude, finit par s'échapper et se réfugia dans la ville de Trèves, où il commença des études brillantes, qu'il alla plus tard terminer à Heidelberg. Il entra ensuite dans l'ordre de saint Benoît et devint abbé du monastère de Spanheim. Il y réunit une bibliothèque de plus de deux mille volumes, dont quatre-vingts étaient des manuscrits en toutes langues, grecque, hébraïque, chaldaïque, arabe, russe, tartare, etc.

(1) V. Bibl. lorr., col. 891.

(2) V. ibid., col. 69.

(3) V. ibid., col. 605. L'université de Trèves ne parvint pas à acquérir une grande célébrité; en 1534 et 1535, on s'occupa à y relever les études ecclésiastiques qui avaient été fort négligées. V. Brower, Ann. Trevir., t. II, p. 362.

Les écoles de Metz tombèrent presque complètement au XV^e^ siècle, et nous ne trouvons plus pour ainsi dire aucun fait qui les concerne. Cependant les *Chroniques de Metz* mentionnent, en 1425, « ung gentil ruste, nommé maistre » Cherbin, lequel alors estoit maistre et regentoit l'escolle de » Sainct Vyt », c'est-à-dire, nous le croyons du moins, l'école de la paroisse Saint-Victor, qui dépendait de la cathédrale. En 1427, les mêmes chroniques parlent d'un laïque appelé Wiry Dardenne, « qui estoit pour le jour fait escollaitre » de la grande eglise de Mets ». Cette grande église ne peut être que la cathédrale, et il résulte de cette citation que les chanoines de Metz confiaient le soin d'instruire la jeunesse à des maîtres laïques, dont ils se réservaient seulement la surveillance (1). Edmond du Boulay, qui fut héraut d'armes de Lorraine dans le siècle suivant, avait dirigé l'école de la cathédrale de Metz, avant de s'attacher au service du duc Antoine.

Les Carmes, qui avaient fondé un couvent dans la petite ville de Baccarat en 1441, ouvrirent dans cette maison une école ecclésiastique qui jouit d'une certaine réputation; il y avait ordinairement deux professeurs en théologie, qui, moyennant une légère rétribution, faisaient des cours suivis par une multitude d'ecclésiastiques et de laïques; et les abbayes de Senones et d'Étival, qui étaient peu éloignées de Baccarat, y envoyèrent leurs novices pour y recevoir une instruction qu'ils ne pouvaient trouver alors dans ces deux monastères (2).

(1) V. les Chroniques de la ville de Metz, publiées par M. Huguenin aîné, an. 1425 et 1427; V. aussi la Chronique du doyen de Saint-Thiébaut, dans l'Hist. de Lorr. de Calmet, t. II, Preuves, col. cxcv.

(2) Cette école subsistait encore au commencement du XVI^e^ siècle, car dom Calmet mentionne une sentence de l'official de Toul, en date du 23 janvier 1505 (1506), qui défend aux Carmes de Baccarat de tenir école sans la permission du prieur du Moniet et du chapitre de Deneuvre. V. Bibl. lorr., p. ix.

L'école épiscopale de Verdun subsistait encore au commencement du XV^e^ siècle; Henri de Ville, qui monta sur le siège de Toul en 1405, était écolâtre de Verdun, et il n'y a pas apparence que les fonctions d'écolâtre fussent alors purement honorifiques. Henri de Ville était, du reste, un homme fort savant, surtout en théologie et en droit canonique (1). Guillaume Phillastre, qui fut successivement évêque de Verdun et de Toul vers le milieu du XV^e^ siècle, était également un homme remarquable par ses connaissances; à peine installé sur le siège de Toul, il engagea le chapitre à faire choix d'un théologal, qui serait chargé d'instruire les jeunes chanoines, suivant les prescriptions du concile de Bâle; les chanoines lui représentèrent qu'ils payaient une pension à un religieux de l'ordre de Saint-Dominique, qui était docteur en théologie et faisait un cours aux plus jeunes membres du chapitre; Guillaume insista, et les chanoines nommèrent théologal Jean d'Allompt ou d'Allamps, docteur en théologie de la faculté de Paris et professeur en droit dans l'école de Toul. Il résulte clairement de cette circonstance que l'école épiscopale de cette ville existait encore, et qu'on y enseignait le droit à cette époque (2).

Vers la fin du XV^e^ siècle, la petite ville de Saint-Dié, qui se forma, comme on sait, autour d'un monastère métamorphosé plus tard en chapitre séculier, la petite ville de Saint-Dié, disons-nous, devint le centre de travaux scientifiques assez importants. Gauthier Lud, chanoine de Saint-Dié, et Mathias Ringmann (plus connu sous le nom de Philesius Vogesigena) y établirent une espèce de société littéraire ou d'académie, qui fut certainement la plus ancienne de notre

(1) V. Hist. de Toul, p. 513

(2) V. ibid., p. 543 et 547. L'évêque de Toul Hugues des Hazards commença ses études dans cette ville; il alla les continuer à Metz. V. Calmet, Hist. de Lorraine, 1^re^ édit., t. II, col. 1252.

province, et créèrent une imprimerie, des presses de laquelle sortirent plusieurs ouvrages intéressants. Nous nommerons, parmi les hommes de mérite qui s'associèrent à l'œuvre entreprise par Gauthier Lud et Mathias Ringmann, Pierre de Blaru, auteur du célèbre poëme de *la Nancéide*; Laurent Pilladius ou Pillart, qui écrivit en vers l'histoire de la guerre des Rustauds; les poëtes Bazin et Carbanus, et l'historien Herquel, qui composa la vie du duc Antoine. Presque tous ces écrivains étaient chanoines de Saint-Dié, et donnèrent à ce chapitre une illustration littéraire qui ne fut malheureusement pas de longue durée (1).

Ici se termine ce que nous avions à dire au sujet des écoles épiscopales et monastiques de la province de Trèves; nous aurions pu, sans doute, pousser plus loin ce travail; car quelques-unes de ces écoles ne furent fermées définitivement que vers la fin du XVI^e^ siècle, lorsque la fondation de l'université de Pont-à-Mousson, et de différents colléges destinés à l'enseignement des humanités, rendit inutiles les anciens établissements d'instruction dont nous venons d'esquisser l'histoire. A Verdun notamment, l'école de la cathédrale ne fut supprimée qu'au moment où l'illustre évêque Psaulme créa un collège, dont le programme scientifique était en harmonie avec les besoins nouveaux que les circonstances avaient fait naître (2). Les chapitres conservèrent parmi leurs dignités le titre d'écolâtre; mais les attributions de cet officier se bornaient à une surveillance nominale sur les différents établissements d'instruction publique, et à la tâche d'instruire les

(1) V. Histoire de la ville épiscopale et de l'arrondissement de Saint-Dié, par M. Gravier, p. 202-204, 208 et 209; Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine, etc., par M. Beaupré, p. 58 et suiv.

(2) V. Histoire de Verdun, par MM. Clouet, p. 84.

enfants employés dans les cérémonies de l'église (1). L'histoire de l'université de Pont-à-Mousson, des colléges et des séminaires fondés par les évêques, des écoles créées dans les abbayes de l'ordre de Saint-Benoît qui embrassèrent la réforme dite de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe, ne rentre pas dans le plan que nous nous sommes tracé; nous avons voulu seulement prouver une fois de plus que le clergé séculier et les ordres religieux, en empêchant le flambeau de l'instruction de s'éteindre complètement, ont adouci les mœurs des peuples grossiers qui avaient renversé l'empire romain; qu'ils ont sauvé, pendant le moyen âge, le dépôt des lettres, des sciences et des arts; et que, sans leurs infatigables efforts, nous serions privés d'une foule de chefs-d'œuvre qui auraient péri pour toujours.

(1) V. ibid., p. 84. En 1554, les chanoines de la cathédrale de Toul, inquiets des progrès rapides que faisait alors le calvinisme, décidèrent que le premier canonicat vacant serait donné à un docteur en théologie, qui ferait des leçons publiques destinées à préserver les laïcs du venin de l'hérésie. V. Hist. de Toul, p. 642.

CONSIDÉRATIONS

SUR LES

CAUSES QUI ONT AMENÉ, DANS LES ARTS,

LA RÉVOLUTION DU XVI^e^ SIÈCLE [1],

PAR M. F.-A. PERNOT.

« Quand on a quitté la vérité il y a
» progrès de rentrer dans la vérité. »
M. Guizot.

Messieurs,

« Une exclusive admiration pour l'art antique, dont nous ne voulons en aucune manière contester ici le mérite, a compromis pendant plus de deux siècles les véritables traditions de l'art chrétien, même sur cette terre de France où nous pouvons l'appeler à si juste titre l'*art national*. Le génie de la foi s'était servi de toutes les ressources de l'architecture, de la sculpture et de la peinture, pour élever jusqu'au ciel la pensée des hommes les moins habitués aux spéculations de l'intelli-

(1) En réponse à la douzième question de la cinquième section.

gence. Ce génie de la foi fut méconnu, et l'on attribua ses œuvres à une exubérance d'imagination, privée de tout appui scientifique et traditionnel. La création de nouvelles formes, amenée par le développement du Christianisme dans les arts, fut traitée de *barbarie*. Le caractère symbolique des édifices du moyen âge ne fut pour beaucoup d'esprits sérieux qu'une puérilité..... Mais le temps a fait justice de cette réaction *gréco-romaine*. »

Ces savantes paroles, prononcées il y a quelques années par un érudit du sanctuaire (1), semblent avoir été tracées pour répondre sinon entièrement, mais en général, à la question intéressante qui va nous occuper.

La réunion si imposante qui veut bien m'écouter est par elle-même un des faits les plus significatifs de ce retour à des idées qui sont justes, parce qu'elles évitent les *excès* si déplorables pour nos monuments, qu'à une époque peu éloignée encore on voulait *moderniser*.

Transporter dans les siècles reculés toutes les idées du siècle où l'on vit, c'est des sources de l'erreur celle qui est la plus féconde. « A ces gens qui veulent rendre modernes tous » les siècles anciens, dit Montesquieu, je répondrai ce que » les prêtres d'Egypte dirent à Solon : O Athéniens! vous » n'êtes que des enfants. »

Je prends d'autant plus volontiers dans Montesquieu ces paroles, que ce grand homme, peu versé dans l'archéologie, vivait juste dans ce moment, peut-être plus désastreux que ne le sont les grandes révolutions politiques; dans ce siècle enfin où l'art chrétien surtout avait le plus à souffrir parce qu'il était méconnu.

Je ne dissimule pas, Messieurs, qu'il va devenir bien difficile à un artiste de critiquer, de frapper de quelque réprobation des objets si vantés pendant plusieurs siècles, et surtout

(1) M. l'abbé Devoucoux, Histoire de la liturgie du diocèse d'Autun.

d'attaquer et d'accuser ce siècle si glorieux de Léon X, accepté avec un peu de légèreté par les écrivains et les historiens, peu artistes en général, comme l'époque d'une rénovation intelligente, rénovation qui, sous le rapport des arts, me semble un retour complet au paganisme. Cependant, loin de moi la pensée d'accuser d'irréligion tous ces hommes célèbres qui viennent, en Italie et en France surtout, se presser autour des deux grandes figures de François Ier et de Léon X. Je vois si bien les écueils qui m'attendent, en voulant devant vous examiner les causes qui se sont groupées pour amener un si grand changement, que j'éprouve un sentiment de défiance dans mes forces, quoique je parle à des archéologues qui sont en partie de mon sentiment, et qui ne se posent nullement devant moi en adversaires.

Abordons franchement et publions les raisons nombreuses qui ont tant pesé dans la balance, pour que tout à coup l'art ait subi une si grande *révolution* au XVIe siècle. En toute *révolution* politique, artistique ou autre, il ne faut jamais attribuer à une cause unique ces grands changements qui renouvellent, à tort ou à raison, la face des choses. Dans les arts, tout est plus long sans doute, mais aussi plus durable.

Personne ne met en doute la gloire du siècle de Léon X, surtout sous le rapport des lettres et des arts ; mais ce que l'histoire ne confirme pas avec le même éclat, c'est la pureté des mœurs religieuses qui avaient tant d'influence au XVIe siècle sur l'esprit des populations, et qui, se mêlant à tout, durent faciliter des changements favorables sous le rapport matériel et sous celui de l'exécution artistique.

C'est l'immense impulsion donnée par ceux qui gouvernaient, par les hommes de talent, aux idées mythologiques, au milieu de cette Rome où le Christianisme était si vivant dans ses croyances, c'est cette impulsion qui transforma l'art religieux des siècles précédents en *art païen*.

N'était-ce pas une erreur que, dans le lieu même où la foi chrétienne avait établi pour toujours son siège, on ne parlât que des dieux que la croix avait fait évanouir il y avait quinze siècles ? Y avait-il dans cette discordance apparente quelque disposition providentielle que nous ne comprenons pas encore?

Ecoutons ce que dit l'historien (1) d'une des plus belles cathédrales du Nord, en parlant du XVI^e^ siècle : « Tel était le goût qui dominait alors dans les arts, et les arrachait à leur source primitive et chrétienne, pour les porter vers l'imitation de l'antiquité païenne. Le clergé lui-même ne s'était pas soustrait à cet engouement général. Il semblait que la nature de ses devoirs, la sévérité de sa vocation, et la spécialité de ses études eussent dû le préserver de cette sorte d'apostasie artistique ; à lui plus qu'à tout autre corps de la société il était commandé, et dans l'intérêt même de la religion qu'il prêchait, de conserver intact le dépôt des saintes traditions; gardien des magnifiques cathédrales de nos pères, il lui incombait de respecter leur noble simplicité, et de ne pas les défigurer par une surcharge d'ornements étrangers et profanes. »

Il est trop vrai, Messieurs, que cette noble mission ne fut pas toujours fidèlement remplie, pas plus en France qu'en Italie ; nous le verrons tout à l'heure. Le clergé aurait dû combattre cette altération toujours croissante du *beau* chrétien. Tout se tient par une logique rigoureuse; rien n'était à sa place, une musique profane remplaçait les chants solennels et inspirés de nos églises. « Le symbolisme chrétien (2) était pour le clergé, pour son chef lui-même, un livre fermé.... » Et ce grand art de bâtir, que les puissants architectes du

(1) M. Le Maistre d'Anstaing, Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Notre-Dame de Tournai.

(2) M. le Maistre d'Anstaing, ouv. cité.

partie du chapitre de cette ville, loua par bail emphythéotique à l'université de Paris l'ancien collège de Constantinople, où il n'y avait plus d'étudiants ; Guillaume parvint même à l'acquérir quelque temps après, et fit une fondation pour l'entretien perpétuel d'un principal, d'un procureur et de six boursiers. Cet établissement eut lieu vers l'année 1380 ; et Guillaume, qui avait été deux fois procureur de la nation française, mourut en 1420 (1). Beufve de Voinville, ainsi appelé parce qu'il était originaire du village de Voinville près Saint-Mihiel, fut nommé exécuteur testamentaire de Guillaume. Non content de veiller avec un soin scrupuleux à l'accomplissement des volontés de son ami, Beufve fit reconstruire le collège de Lamarche sur la place Maubert, et fonda un traitement pour un chapelain et six nouvelles bourses pour des étudiants pauvres (2). Telle est l'origine du collège de Lamarche, qui a subsisté jusqu'à la Révolution, a toujours été occupé par des lorrains, et a fourni de la sorte à un grand nombre de jeunes gens les moyens de faire de bonnes et solides études, sans qu'il leur en coûtât rien. Plusieurs lorrains se firent remarquer dans l'université de Paris aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. Nous citerons ici François de Saint-Mihiel, qui fut élu recteur en 1368; Dominique du Duc, qui fut procureur de la nation française en 1370; Pierre de Metz, Nicolas de Vaudémont, Jean de Foug et Louis de Nancy, qui prirent le grade de maître-ès-arts; Hugues de Vaudémont, Hugues de Verdun, Gilles d'Etain, Nicolas de Gondrecourt, Dominique de Lunéville, Jean de Saint-Mihiel, Jean et Lambert de Lamarche, qui tous se distinguèrent par leur savoir ou par les emplois dont ils furent revêtus (3).

(1) V. Bibl. lorr., col. 632 et 633.

(2) V. ibid., col. 1030 et 1031.

(3) V. Bulæus, Historia universitatis parisiensis, t. IV, p. 964; Bibl. lorr., p. xj.

La rapide décadence des écoles épiscopales et monastiques, et l'espérance de retenir une partie des étudiants, qui allaient chercher au loin l'instruction, inspirèrent aux archevêques de Trèves le dessein de fonder une université, dont l'organisation serait conforme à celle des universités déjà existantes. Jacques de Sierck, qui occupa le siège archiépiscopal de Trèves de 1439 à 1456, et qui avait auparavant rempli les fonctions d'écolâtre de cette église, avait conçu l'idée de cette création; mais les troubles dont son diocèse fut agité ne lui permirent pas de la réaliser (1); la gloire en était réservée à son successeur Jean de Bade, dont l'épiscopat dura près de cinquante ans. Il s'entendit, à cet effet, avec les magistrats de Trèves; on fit venir d'habiles professeurs, et l'université fut établie définitivement en 1473 (2). Jean de Bade fut vigoureusement secondé dans cette entreprise par son chancelier, Ludolphe d'Escringen, qui passait pour être très-versé dans les langues grecque et latine et dans le droit civil et canonique (3). Un des premiers et des plus célèbres élèves de cette université naissante fut Jean Trithemius ou Trithème, qui était fils d'un vigneron. On sait que cet enfant, que son beau-père empêchait de se livrer à l'étude, finit par s'échapper et se réfugia dans la ville de Trèves, où il commença des études brillantes, qu'il alla plus tard terminer à Heidelberg. Il entra ensuite dans l'ordre de saint Benoît et devint abbé du monastère de Spanheim. Il y réunit une bibliothèque de plus de deux mille volumes, dont quatre-vingts étaient des manuscrits en toutes langues, grecque, hébraïque, chaldaïque, arabe, russe, tartare, etc.

(1) V. Bibl. lorr., col. 891.
(2) V. ibid., col. 69.
(3) V. ibid., col. 605. L'université de Trèves ne parvint pas à acquérir une grande célébrité; en 1534 et 1535, on s'occupa à y relever les études ecclésiastiques qui avaient été fort négligées. V. Brower, Ann. Trevir., t. II, p. 362.

Pierre, sous l'habit de patrice. Charles chérissait jusqu'aux coutumes de sa patrie. Ce ne fut qu'avec peine qu'il quitta l'habit ou le costume franc. Il entra dans le temple aux acclamations d'un peuple transporté, qu'il semblait couvrir des rayons de sa gloire. Il s'approche de l'autel....; Le Pape saisit ce moment pour décorer son front du diadème, et devenu son premier sujet il tombe à ses genoux. « Régnez, dit-il, sur la » maîtresse du monde; et elle reprendra sous vous sa première » gloire.... Rome élèvera encore cette tête altière qui faisait » trembler les tyrans. Le triomphe de la religion et le bon» heur de la terre seront votre ouvrage. »

» Aussitôt tout le temple retentit des cris redoublés : vive Charles, toujours auguste, grand et pacifique empereur des Romains, couronné de Dieu, et qu'il soit à jamais victorieux.

» Charles, étonné de cet artifice, alliant la modestie à la grandeur, plus pénétré des sentiments des Romains que de leurs hommages, le front couvert d'une noble rougeur, se relève et leur montre un monarque digne de commander même à l'ancienne Rome (1).»

Eh bien! au XVI^e^ siècle, voilà celui qui est chargé de conserver les monuments et les traditions de la religion de nos pères..., et puisqu'il faut le nommer, voilà Jules II qui, malgré les représentations de quelques pieux cardinaux, fait démolir la moitié de ce temple qu'on devait respecter, qui pose la première pierre du nouveau et qui oublie cette grande vérité : que si les monuments sont les annales primitives des peuples, conserver ces archives antiques, qui parlent à tous les yeux, devient pour la postérité, pour la religion, un besoin impérieux et une glorieuse nécessité; que détruire le passé, c'est compromettre l'avenir...

(1) Hist. des vertus et des exploits de la nation française M. DCC. LXIX.

Mais malheureusement bien des pages précieuses sont arrachées de ce grand livre des générations... Pourquoi détruire?... Pourquoi ne pas ériger un monument nouveau à côté de l'ancien et sous son ombre tutélaire?...

Hélas! le sang des martyrs a coulé dans tant d'endroits de la ville éternelle, qu'une église placée au hasard recouvrirait une terre sanctifiée. Un pape du moyen âge, dans une promenade qu'il faisait avec un ambassadeur polonais qui lui demandait des reliques, se baissa, prit de la terre dans ses deux mains et lui dit : « Je ne puis vous donner de plus belles reliques... voilà du sang des martyrs, emportez ce souvenir précieux... »

Aussi, en voyant démolir sans nécessité ce qu'on a respecté depuis son enfance, on arrive à l'indifférence pour les autres temples consacrés par la religion et les souvenirs; on commence par en mépriser la forme, puis on se demande si leur grandeur, leur richesse, leur importance sont choses bien nécessaires, et de l'indifférence on tombe dans l'oubli de Dieu; c'est ce qui arriva, c'est ce qui enfanta tant de schismes terribles et de sectes barbares.

Nous venons de donner les raisons de ce goût païen qui conduisit à la *révolution* du XVI^e^ siècle, dont le mot est écrit dans la question qui nous occupe. Voyons maintenant les raisons politiques et religieuses qui contribuèrent, en commun, à amener cette réaction du paganisme introduit dans l'art.

Les luttes de la féodalité, qui vient pour ainsi dire d'expirer sous Louis XI, n'empêchent ni Charles VIII, ni Louis XII, ni François I^er^ de rêver des conquêtes.

Le premier fait valoir un testament de Charles d'Anjou pour revendiquer les armes à la main ce qu'il croit lui appartenir en Italie. Après des succès, des entrées triomphales à Rome et à Naples, il aspire à la conquête de Constantinople et au titre d'empereur d'Orient, lorsque la mort vient renverser ses projets. Louis XII lui succède. Petit-fils de la belle

Valentine de Milan, il se croit héritier légitime du Milanais, et il s'en empare, comme Charles VIII s'était emparé du royaume de Naples.

« Mais il ne suffit pas de vaincre pour conquérir (1); il faut savoir garder par la sagesse ce qu'on acquiert par le courage. Les Français n'ont jamais su obtenir en Italie que des triomphes inutiles dans ces siècles écoulés.... Le Milanais est enlevé à Louis XII par la ligue qui se forme entre le roi d'Angleterre, l'empereur, le roi d'Aragon et le nouveau chef de l'Église, le célèbre Léon X. »

Louis XII meurt pleuré de toute la France. Son successeur, jeune, beau, brave et instruit, François Ier, va recommencer les victoires des rois ses prédécesseurs, dussent-elles être suivies des mêmes revers et même de plus grands. Cependant la chevalerie, qui jette un dernier rayon de gloire, meurt avec Bayard. Mais une nouvelle gloire va naître pour la France, qui ne peut jamais s'en passer.

« François Ier n'a pu enlever des provinces à l'Italie; il lui ravit des conquêtes plus durables. Poëtes, savants, peintres, sculpteurs, architectes, tous rencontrent à la cour de France un homme qui les comprend et qui les aime, et cet homme est le roi (2). »

Il les attire dans sa capitale; c'est alors que les idées mythologiques, les arts païens, en un mot, arrivent avec eux. Ami du plaisir, François Ier s'abandonne à ses penchants sans s'inquiéter, dit un historien (3), si la morale les approuve. Il ne s'aperçoit pas, ni sa cour non plus, « que tout change en France, même le costume, depuis que le canon tue le brave comme le lâche, et que l'imprimerie, qui vient de surgir en Allemagne, sèmera l'erreur comme la vérité ».

(1) Mennechet, Introduction au Plutarque français.
(2) M. Mennechet.
(3) Idem.

C'est alors que le Catholicisme est attaqué dans ses croyances, dans ses dogmes, par un moine allemand dont le génie trop souvent grossier égale l'audace...., et après lui un français, fanatique aimant la nouveauté, lève l'étendard de la révolte surtout contre la Papauté.

Cette nouveauté dans le dogme, comme l'art païen pour les monuments, n'a pas encore dit son dernier mot ni accompli l'épilogue de son long drame. Malheureusement, elle s'appuyait sur quelques prétextes spécieux; car elle attaquait quelques abus dans la discipline. En lisant maintenant sans passion l'histoire du XVI^e^ siècle, on assiste de sang-froid à ce tressaillement convulsif de ces malheureux peuples, qui, rêvant l'héroïsme des vertus antiques, acceptent sans la comprendre une idée de révolte, dont l'anarchie victorieuse se servira longtemps. Etudiez ces passions, ces événements aux époques de changements ou de révolutions, vous verrez le même nuage de boue et de sang s'élever de la mare des mêmes vices, remuer et enfanter ces mêmes doctrines. Ces doctrines, Messieurs, n'ont pas dû être étrangères au changement apporté dans l'art chrétien... Les citations à l'appui, tout le monde les connaît; inutile de les faire ici.

Permettez-nous seulement, Messieurs, pour terminer l'examen des raisons qui ont amené dans les arts la révolution du XVI^e^ siècle, d'entrer dans quelques détails qui prouveront combien les idées de tout renouveler font du tort aux arts, aux monuments et même à la littérature.

Nous avons vu à Rome un pape, vertueux et respectable du reste, détruire à moitié la basilique si sainte et si historique de Saint-Pierre; nous n'avons pu vous dire que, plus tard, ce qui reste de ce temple vénérable tombe sous le marteau des démolisseurs et par ordre de Léon X.

Mais voici un grand roi, que l'on nomme d'habitude le restaurateur des lettres et le protecteur des arts, qui, pour avoir des subsides et entretenir ses troupes, détruit, à Tours, la belle

grille d'argent qui ornait et protégeait le tombeau de saint Martin, puis il vend en détail le palais des rois ses prédécesseurs, palais important connu sous le nom d'hôtel Saint-Paul, cet hôtel bâti par Charles V, pour ses *grands esbattemens*, et dont les anciens auteurs nous donnent des descriptions si pittoresques et si merveilleuses. Ce n'est pas tout; François Ier abandonne le palais des rois situé dans la cité, et aurait laissé démolir la Sainte-Chapelle, qui tout récemment encore a excité l'admiration du Congrès de Paris, si le parlement, qui s'y installe, n'eût pas tenu aux cérémonies religieuses, qui se lient naturellement avec la justice. C'est encore François Ier, que nous aimons tant cependant, qui commence à démolir le vieux Louvre, dont les tours et les tourelles nombreuses devaient se dessiner si bien au-dessus du fleuve qui bordait ce palais : citadelle, château de plaisance et prison à la fois, les rois de France l'avaient orné et décoré pour y recevoir les princes étrangers, et ceux de leurs grands vassaux dont ils avaient à se plaindre. Je sais qu'on me répondra qu'en même temps ce roi, poëte et chevalier, fait construire Chambord, Madrid et Fontainebleau..... Mais pourquoi démolir, et pour obéir à la mode, faire disparaître ce qui rappelle les grands souvenirs de la patrie?

Ainsi, nous croyons que le goût si éclairé, du reste, pour les belles-lettres romaines et grecques plus répandues a même fait commettre des anachronismes ridicules dans les arts, comme dans la littérature ; des papes, des cardinaux, des évêques, des ecclésiastiques ne parlaient que de mythologie. Je terminerai par quelques citations d'époques éloignées entre elles, qui viendront prouver encore que c'est un retour aux idées gréco-romaines qui a été cause de la révolution dans les arts au XVIe siècle, et de la continuation de ce goût.

Voici une épitaphe qui fut placée sous Henri III dans l'église, aujourd'hui détruite, de Saint-Paul de Paris; elle fut faite pour un jeune guerrier assez brave, qui perdit un œil

à 16 ans d'une blessure reçue à la bataille d'Issoire. Cet événement, qui n'est qu'honorable, donne l'idée au poëte de s'exprimer ainsi :

« La déesse Cyprine avait conçu des cieux,
» En ce siècle dernier, un enfant dont la vue
» De flammes et d'éclairs était si bien pourvue,
» Qu'Amour, son fils aîné, en devint envieux.
» Chagrin contre son frère et jaloux de ses yeux
» Le gauche lui creva, mais sa main fut déçue;
» Car l'autre, qui était d'une lumière aiguë,
» Blessait plus que devant les hommes et les dieux.
» Il vient, en soupirant, s'en complaindre à sa mère;
» Sa mère s'en moqua; lui, tout plein de colère,
» La Parque supplia de lui donner confort.
» La Parque, comme Amour, en devint amoureuse;
» Ainsi ce héros gît sous cette tombe ombreuse,
» Et vaincu par l'Amour, et vaincu par la Mort. »

Voilà donc l'amour païen, sa mère et la Parque placés dans le sanctuaire du Dieu des chrétiens !

Plus tard, un poëte s'écrie dans une pièce de vers :

« J'ai vu de près le Styx, j'ai vu les Euménides;
» Déjà venaient frapper mes oreilles timides
» Les affreux cris du chien de l'empire des morts... »

Le moment d'après, il fait le portrait d'un confesseur et parle du Dieu d'Israël.

Un cardinal, qui s'occupait de littérature (1), dit dans une lettre :

« Oh ! je ne le quitterai jamais entièrement, cet asile qui » était pour moi ce qu'était pour Philoctète la caverne de » Lemnos. (Il veut parler de sa cellule de moine au couvent » des Saints-Apôtres à Rome.) Je dirais comme lui, s'il fallait

(1) Ganganelli, devenu Clément XIV.

» m'en séparer : Retraite où j'ai souffert, écho qui répéta mes » soupirs, adieu, terre d'exil, laissez-moi partir heureusement, » puisque je vais où m'envoie la volonté du ciel et de mes » amis. Hélas! qui n'a, comme le guerrier d'Homère, été » blessé de quelques flèches, et qui ne cache, comme lui, » des plaies douloureuses? Il fut guéri enfin par un merveil- » leux dictame ; j'en connais un plus doux contre nos tour- » ments passagers ; c'est la mort qui est pleine d'espérance, » c'est la miséricorde du Sauveur. »

Le Christ mêlé avec Philoctète et Lemnos, c'est un rapprochement assez curieux ;.... un prêtre, un cardinal pouvait et devait faire nécessairement une citation prise plutôt dans les Pères de l'Eglise, dont on parlait si bien hier, que dans un auteur païen, tant beau soit-il. Léon X, si respectable du reste par sa position sacrée, et dont nous avons déjà parlé, faisait des vers sur une statue de Cléopâtre qu'on venait de découvrir, et portait au moins autant d'intérêt aux poëtes mondains et aux beaux-esprits païens qu'aux théologiens et aux casuistes ; aussi, on dit de lui qu'il eût été bien plus grand s'il eût donné plus d'attention à l'Eglise romaine et moins au théâtre grec et à la littérature païenne.

Il n'en est plus de même à l'époque où nous sommes, Messieurs.

« L'immense impulsion donnée, de nos jours, aux études historiques a fait mettre de côté cet incroyable mépris d'*aujourd'hui* pour les choses d'*hier ;* sans elle, on passerait encore indifférent et froid devant nos basiliques du moyen âge, en leur lançant un coup d'œil de dédain, et l'on serait tenté de voter leur destruction dans nos conseils municipaux..... Sans elle, il n'y aurait d'autre passé que celui de la Grèce et de Rome (1) ; sans elle, il faudrait passer l'éponge sur les

(1) M. Jules Pautet, biblioth. de Beaune.

siècles intermédiaires de Constantin à nos jours, car on ne vous accorderait pas même Charlemagne, ce grand empereur, cette grande figure, dont nous venons de vous parler il n'y a qu'un instant.

O vous donc, hommes éclairés, consciencieux et vraiment religieux, vous, qui ne voulez plus enfermer une science, un art, dans des bornes absurdement étroites, jetez les yeux sur les ruines et les blessures qui ont été faites, au nom de l'art antique, à nos monuments merveilleux du moyen âge; il est temps de relever ces ruines, et de les relever avec le caractère qui convient à ces émanations des pensées si religieuses de nos pères. Redevenez les hommes de foi et de conviction de ces époques, qui, parce qu'elles sont loin de nous, n'en sont pas moins belles, et proclamez hardiment le principe contraire à ce qui a été fait trop longtemps sous l'inspiration mythologique et gréco-romaine..... Puis terminons par les belles paroles de celui qui a compris tout cela un des premiers et avant nous, et que nous regardons tous comme notre guide et l'âme de nos réunions, M. de Caumont :

« Il était réservé à notre siècle d'examiner avec impartialité » tout ce que les siècles précédents ont produit d'utile, de » grand et de beau, et de remplir l'immense lacune qui exis- » tait dans notre histoire monumentale. »

CONSIDÉRATIONS

SUR LES CAUSES

DE LA CHUTE ET DE LA RENAISSANCE

DE L'ART OGIVAL [1],

PAR M. L'ABBÉ MASSON.

La mode et l'opinion, quoi qu'en dise Horace, ne sont, malgré leur couronne et leur puissance, que des souverains électifs et en quelque sorte constitutionnels. Les révolutions dont elles sont le produit se font par les idées, qui bientôt prennent corps dans les mœurs. Celles-ci, à leur tour, inspirent les arts, leur indiquent un but, prescrivent une forme et un style.

Mais, pour qu'une idée ait cette puissance, il est nécessaire qu'elle devienne assez populaire pour entraîner toute une

(1) En réponse à la treizième question de la cinquième section.

nation, dans le courant qu'elle ouvre à travers l'océan des opinions.

Ainsi en est-il absolument des systèmes artistiques comme des systèmes philosophiques ; leur valeur dépend du plus ou moins de vérités qu'ils contiennent, et leur fortune de l'état moral et social des esprits.

Quand par l'analyse on remonte aux causes des révolutions littéraires ou artistiques, on retrouve toujours l'inévitable lutte entre les deux principes qui se disputent l'empire du monde, de quelque nom qu'ils s'appellent : l'esprit et la matière, le naturalisme et le mysticisme, la foi et le rationalisme, etc.

Ainsi donner la mode comme raison de la voie suivie par les artistes et les littérateurs, c'est faire comme les personnages de Molière, cherchant pourquoi l'opium fait dormir. La question n'est pas de savoir si l'opinion est souveraine, mais bien comment elle a été mise en possession du pouvoir souverain et comment elle le perd.

Tel est le mystère qui enveloppe la nature tout entière qu'éternellement on demandera : *Quid est veritas?* Qu'est-ce que le beau? Quel est le bon goût? A ce point de vue, la question nous paraît insoluble.

Mais voyons, en remontant comme nous l'avons dit à la source de toutes nos révolutions, quelles seront les conséquences des doctrines philosophiques et religieuses.

Chez un peuple religieux, la foi est le principe vital; l'espérance des biens éternels le but, sinon exclusif, du moins principal; le spiritualisme la forme ; le respect des traditions anciennes le moyen, et la raison l'auxiliaire seulement de la vie et des mœurs.

Le travail individuel de toute sorte, mécanique, scientifique, littéraire ou artistique, n'a pour but exclusif aucune satisfaction personnelle, ni de gloire, ni de richesses, ni de voluptés. Nous supposons que la nation en masse est animée de l'esprit religieux ; si maintenant nous admettons que cette religion

soit le Catholicisme, les effets produits sur l'art seront entr'eux comme le génie et la puissance du Catholicisme sont à la puissance et au génie de tout autre culte professé et pratiqué sincèrement.

Or, qu'arrive-t-il, qu'est-il constamment arrivé, lorsque la foi religieuse est profonde? Les arts, les lettres et la religion, dit M. Raoul Rochette, se prêtent mutuellement secours. Chez les peuples de l'antiquité, et même chez les Grecs, l'art était entièrement lié à la religion ; et la gloire de l'un tellement inhérente à la gloire de l'autre, qu'ils eurent toujours un même intérêt et une destinée commune. Les arts furent créés, soutenus, fécondés par la croyance, ils s'élevèrent et ils périrent avec elle. La religion et l'art grandissaient proportionnellement, parce que l'une et l'autre se confondaient dans un même culte; et l'art rendait à la religion, en chefs-d'œuvre, la foi qu'il en recevait.

Les artistes ne suffisaient pas aux désirs des peuples d'élever des temples, des statues et des édifices décorés de bas-reliefs, peintures et mosaïques pour les dieux et les héros. La question économique était si peu connue, ou prise en considération, que Phidias, proposant le marbre pour la statue de Minerve du Parthénon, au lieu de l'or et de l'ivoire, soulevait le peuple indigné de cette parcimonie.

L'art était bien éloigné de descendre, comme de nos jours, aux usages domestiques. Les artistes ne travaillaient que pour les républiques et les villes, non point que ceux-ci n'eussent désiré faire de l'art leur propriété, mais parce que dans l'opinion publique, l'art, comme la religion, ne peut servir à un emploi subalterne. « Un peintre, disait Pline, est la propriété du genre humain. »

C'est à son caractère religieux que l'art doit de n'être jamais qu'au service des peuples, de tendre toujours au grand, de multiplier les artistes, les ressources et les monuments. C'est surtout à son caractère d'instrument religieux, de langue mystique

et sacrée qu'il doit d'être une poésie, un chant, un drame populaire.

C'est au sensualisme, au rationalisme, au naturalisme philosophique qu'il doit de n'être plus qu'un instrument de plaisir, le jouet des caprices de la mode. La foi l'avait sacré prêtre et roi, la critique rationaliste en a fait un baladin et un charlatan, et a placé dans sa main la marotte qui servait jadis à l'amusement des cours.

La décadence des arts concourt invariablement avec l'apparition des amateurs et collecteurs. Alors les chefs-d'œuvre disparaissent des édifices publics et des temples surtout, pour aller s'enfouir dans les cabinets et les musées. L'art renonce au caractère monumental pour prendre l'allure bourgeoise et une destinée vulgaire.

Qu'est-il donc arrivé au XVI^e^ siècle?

« L'art ogival fut généralement méprisé. » Pourquoi?

Parce qu'on découvrit une foule de chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome, et que leur harmonie impressionna puissamment. L'art chrétien était le produit naturel de cet art grec et romain que l'artiste avait copié, étudié et reproduit avec un esprit et une méthode qui furent alors abandonnés. L'art créé par l'Église avait revêtu la forme et le caractère hiératiques de toute l'antiquité, retenus par elle ; il y avait des types consacrés, des traditions dont il n'était pas permis de s'écarter, des lois auxquelles il fallait s'astreindre; et ces types, ces traditions, ces règles formaient comme un alphabet symbolique propre à exprimer toutes les conceptions de l'esprit, et à traduire toute espèce de poésie ou de systèmes scientifiques.

L'emploi d'un pareil système maintenait l'art à une grande hauteur et l'empêchait de descendre aux caprices des individus et des princes même. Dans cet ordre d'idées, qu'eût signifié cet art de salon, ces épisodes isolés dans une vie d'homme, pratiqués depuis ; et quel artiste de quelque valeur eût con-

senti à dépenser son talent à une collection de portraits de famille? Tel fut cependant le premier pas de Raphaël dans cette voie appelée Renaissance. Pour plaire aux Médicis et aux grands seigneurs italiens, il isola ses compositions, et les peupla de portraits représentant ordinairement les beautés les plus profanes de son époque.

Une fois lancé sur cette pente, qu'arriva-t-il? Qu'on méprisa l'art ogival? Entendons-nous.

Il y avait deux choses distinctes dans cette école ou ce système, comme on voudra : la nature, le but, la destination de l'art, et sa forme matérielle. La nature de l'art était symbolique ou mystique, spiritualiste et religieuse, monumentale ou populaire; son but, non de flatter le goût, le caprice et les passions, de produire des sujets d'amusements et de passe-temps aux désœuvrés; mais de moraliser et d'instruire en élevant la pensée et l'esprit du peuple aux idées morales et religieuses ; sa destination de servir la passion du genre humain, des états et des nations, pour la gloire ; de réaliser l'ordre de Dieu à Adam, en le plaçant sur la terre ou dans le jardin des délices, *ut operaretur et custodiret illum* (1).

Quant à la forme, il y avait deux principes qui la déterminaient : l'un, le principe hiératique, veillait à la conservation des types consacrés et des caractères de cette langue mystérieuse, c'était le symbolisme ; l'autre présidait aux développements réguliers et aux progrès de l'art, c'était l'étude et la reproduction des formes naturelles et leur association au symbolisme. Il est facile d'en suivre l'histoire, et le développement régulier de ses luttes, de ses victoires et des échecs qu'il a subis, comme nous l'avons indiqué brièvement dans un autre mémoire.

La Renaissance a changé la nature, le but et la destination des arts et des lettres ; quant à la forme, en rejetant les ty-

(1) Genèse, c. II, v. 15.

pes sacrés et mystiques, pour s'inspirer uniquement de l'observation naturelle, elle n'a fait que se laisser entraîner à la remorque de l'idée philosophique, au lieu de se guider par un sentiment esthétique réel.

Le symbolisme, issu de l'allégorie païenne spiritualisée par le Christianisme, était passé dans les mœurs de l'Europe; le blason n'était qu'une forme profane du mysticisme religieux. Le XVI^e^ siècle retourna purement à l'allégorie païenne. Cela suffisait à sa passion de *profaner* l'art, de lui enlever son caractère et sa destination religieuse et spirituelle. Au lieu des cathédrales de Reims ou de Tours, on érigea les palais de Chambord ou de Versailles; plus tard, au lieu d'églises, des salles de spectacle; au lieu d'hôtels-Dieu, des fabriques et magasins. En substituant la tutelle royale au servage féodal, les communes avaient transporté à l'Etat la propriété de leurs édifices et monuments. La conséquence fut d'asservir le génie libre de l'artiste aux exigences de la bureaucratie, et aux caprices frivoles des riches parvenus. En remplaçant les indulgences, les centimes additionnels n'ont pas élevé une seule *tour de beurre*. Une conséquence encore fut la substitution de la beauté de détails appréciables dans un salon aux beautés des masses faites pour la place publique, l'introduction du matérialisme, du sensualisme et du naturalisme dans l'art. Plus de grandes époques, de vastes conceptions, d'œuvres grandioses; tout au plus un épisode, une scène dramatique isolée, ou une idylle, comme un paysage, une bataille et des portraits.

Adieu poëmes et monuments! Adieu la vie publique et les solennités populaires. Il y eut encore des concerts d'amateurs, des fêtes de cours, des galeries royales, où la flatterie composait l'histoire des grands hommes, des musées pour l'amusement des oisifs et touristes. Mais tandis que l'art spéculait sur les scandales, la cohue des amateurs brocantait les monuments du peuple et l'histoire des aïeux.

Ainsi donc une révolution avait détourné l'art de sa destination; elle lui avait arraché son caractère, avant de s'en prendre à la forme. En effet, les monuments de la Renaissance du paganisme, de l'idolâtrie, de la nature, attestent que les formes si variées, si multiples, si indépendantes qui caractérisent l'art ogival ont conservé longtemps la prépondérance et la domination même sur les données de l'art grec et romain, non seulement en architecture, mais en peinture, sculpture, musique, etc. Quant à la lutte entre la matière et l'esprit, entre le mysticisme et le naturalisme, elle avait commencé dans l'école de peinture florentine, longtemps avant que Raphaël, qui dut sa première gloire, sa gloire la plus incontestable, au genre chrétien proprement dit, eût incliné la balance en faveur du paganisme dans les fresques du Vatican (1).

Quelles sont donc les causes réelles de la réaction artistique du XVI^e^ siècle?

1° La loi providentielle qui a livré les choses de ce monde à l'interminable controverse des hommes, suivant laquelle toute impulsion, donnée à l'esprit humain dans un sens quelconque, est inévitablement suivie d'une réaction en sens contraire.

Au XIII^e^ siècle, l'art chrétien, formé de la combinaison du symbolisme archaïque et du dramatisme gréco-romain,

(1) Quant à l'étude et à la reproduction de la nature, il y a deux manières de l'entendre; l'une reproduit la nature morte; pour cela, elle la soumet à la toise et au compas; en imitant elle ne donne qu'un décalque matériel, exact et rigoureux, mais froid et fatigant; c'est le procédé moderne. L'autre, moins occupée de la précision des formes que de la physionomie des objets, imite de manière à créer réellement. C'est le procédé du moyen âge; c'est, nous osons même le dire, celui de l'antiquité païenne et profane. Et la Renaissance qui le réclame de cette école n'en a pris, même au point de vue des formes, qu'un côté, le côté positif et commensurable; elle n'a pas compris que l'imagination est ce qui donne aux productions humaines leur caractère artistique, et que la portée scientifique proprement dite ne fait que donner la charpente, et guider le métier.

avait porté le spiritualisme artistique à sa plus haute puissance ; dès lors les XIV^e^ et XV^e^ siècles étant entrés dans la voie du drame, et l'ayant conduit aux dernières limites compatibles avec le mysticisme, il devint nécessaire au XVI^e^ siècle de chercher le progrès dans le naturalisme, qui n'est que le drame sensuel. Tant que ce siècle conserva un peu de la sève chrétienne, il chercha à inventer, ou du moins de nouvelles combinaisons ; cette sève épuisée, il se fit servile copiste d'un âge qu'il n'a pu ressusciter.

2° C'est donc à la révolution religieuse d'alors qu'il faut demander la seconde cause de la Renaissance artistique et littéraire païenne. La foi manquant aux artistes et aux peuples, l'accord entre la religion et l'art fut rompu. Le philosophisme, le luthéranisme et le jansénisme n'eurent qu'un but : substituer la critique à l'exégèse-exposition, le rationalisme individuel à la tradition hiératique.

Cette guerre religieuse fut doublement fatale à l'art. Le doute et l'indifférence tarirent l'enthousiasme du peuple et les ressources matérielles. La critique et la nouvelle direction donnée aux études coupèrent les ailes à l'inspiration, substituèrent l'imitation mécanique aux créations de l'imagination ; le bigotisme janséniste ruina la poésie du culte.

3° La révolution sociale et morale eut pour effet, d'une part, de diriger toutes les pensées vers le pouvoir politique, comme source de tout bien, principe de toutes choses et objet de toutes les espérances ; de l'autre, de faire consister le suprême bonheur dans les biens temporels, dans les jouissances personnelles. D'où résulta, avons-nous dit, l'assujettissement de l'art à la bureaucratie et aux caprices de la fortune.

4° Enfin, nous arrivons à la révolution académique. J'entends par ce mot les modifications fondamentales apportées non seulement au but des études, mais à la méthode et à la forme. Je ne veux point parler du retour au classicisme grec ou romain, mais de la nouvelle classification des connaissances humaines, et de la méthode dite expérimentale.

Suivant l'encyclopédie religieuse de saint Thomas d'Aquin, suivant saint Antonin, suivant les divers *miroirs*, comme les entendait et comme les formulait Vincent de Beauvais, il y avait place pour chaque être de la nature, sous divers aspects, dans ces immenses épopées qui se dressent au centre de nos grandes cités, comme dans les poëmes plus modestes de nos campagnes; et dans l'œuvre conçue par le maître, il y avait place aussi pour les libres conceptions de chaque artiste et facilité de les harmoniser avec la vue et le plan général. Les classifications et encyclopédies modernes ont passé le rabot sur cette face de l'art; ils en ont restreint le champ. Cela se conçoit : dans la langue symbolique et mystique du moyen âge, chaque objet, chaque événement est un caractère alphabétique, en un mot, une pensée susceptible de mille combinaisons scientifiques, morales, religieuses, politiques, etc., avec les autres éléments qui doivent entrer dans une composition; ce qui est impossible avec l'ordre soi-disant philosophique moderne.

En second lieu, le mysticisme chrétien exerçait une influence salutaire sur l'imagination de l'artiste. Son but, dans l'étude des êtres isolés, était de les rapporter à la synthèse générale à laquelle il travaillait; au lieu de diviser, de *détruire*, il unissait, assemblait, composait et *créait*. La contemplation religieuse de la nature exaltait son imagination, idéalisait dans sa pensée la forme et les propriétés des objets. Voulait-il former une guirlande de feuillage, une couronne de perles, un drame historique, l'artiste, au lieu de faire poser devant lui un rameau de chêne, l'écrin d'une reine, la chair nue de l'humanité, l'artiste partait pour un voyage d'érudition à travers ses livres, ou les campagnes, s'asseyait au pied d'un chêne séculaire, d'une montagne abrupte; puis, rêvant les yeux ouverts, il rentrait à l'atelier, portant, non dans sa boîte, mais dans une imagination créatrice, le type originel de ses personnages ou de ses arabesques de feuilles et de fleurs. Et maintenant encore, quand il nous est donné d'en

rencontrer quelques fragments intacts, on ne sait qui a imité, de la nature ou de l'artiste, tant leurs œuvres ont de spontanéité, de variété et de naturel! Cette manière de faire, prolongée à travers le XVII^e^ siècle, ne se retrouve plus même chez nos artistes qui se sont imposé la tâche de ressusciter l'époque ogivale. Pourquoi? Parce qu'ils manquent des études et méditations indispensables ; parce que la règle et le compas, sous le nom de lois de la perspective, science des rapports, ont pris la place de l'esprit créateur, et ont imprimé à la main elle-même toute la symétrie, la régularité et la rigidité du moulage et du carton-pierre. La loupe, appliquée à l'étude de la nature, a amené le fini, la précision, la régularité des beautés de détail, au détriment de la beauté des masses, comme nos classifications ont tué le symbolisme.

Si ce faire convient aux œuvres d'orfévrerie et de verroterie domestiques, ce qu'on peut légitimement contester, il est la ruine de l'art monumental proprement dit, le seul art qui convienne à la gloire des peuples.

5° On peut donc attribuer non plus seulement la Renaissance du paganisme grec, mais la décadence manifestée par l'intention sensuelle, à l'industrialisme moderne. De lui, des richesses, du bien-être et des délices qu'il produit, sont nés les amateurs, les brocanteurs et les spéculateurs de beaux-arts. C'est de là que l'amour de l'argent a remplacé, dans le cœur de l'artiste, l'amour de l'art ; et le désir de la popularité présente, les rêves de grandeur et de gloire immortelle. C'est cet esprit encore qui peuple d'objets d'un luxe frivole et futile les maisons des particuliers, au détriment des édifices publics. C'est cet esprit qui a inspiré ces théories singulières sur le *beau*, qui en bannit la splendeur, et qui astreint l'art à une reproduction mécanique et matérielle de la nature; comme si la nature, qui produit avec profusion, qui ne présente les spectacles qu'en masse ou à distance, gazés par un voile diaphane, qui donne aux objets vus de loin un

aspect qu'ils n'ont pas de près, n'enseignait pas à l'art, qui ne peut produire que des réductions et des miniatures, que c'est aux apparences et non aux réalités qu'il doit se prendre ; que c'est le port, l'air, la démarche et la physionomie qu'il doit s'efforcer de rendre, et non les détails et la charpente réelle.

On ne manquera pas de me dire que telle est précisément la manière de l'école moderne de comprendre et d'interpréter la nature physique.

A un point de vue restreint, je ne le nie pas absolument pour les vrais et grands artistes ; mais, on ne le niera pas, lors même que, sous le voile de la chair, ils veulent représenter l'esprit, c'est à un objet déterminé, à des contours, et à des traits qu'ils contemplent de leurs yeux, qu'ils demandent un idéal qui devient un véritable portrait matériel.

Eh bien! c'est cette métaphysique par quintessence que la prétendue Renaissance a introduite et substituée aux véritables créations de l'art chrétien. Telle est la prétention de l'école naturaliste d'allégoriser la matière. Je ne sais si notre époque comprend bien la différence qui existe entre l'allégorie grecque et le mysticisme chrétien, qui en est pour ainsi dire la transformation spiritualiste.

Il faut rendre justice aux archéologues de l'école chrétienne qui ont ressuscité l'amour de l'art ogival, et les remercier du nombre d'artistes qu'ils ont entraînés à leur suite dans l'imitation de ce système artistique. Néanmoins, oserai-je dire que je n'en attends ni la résurrection de l'art ogival, ni un nouveau développement d'un art national. Telle est ma pensée ; je vous demande la permission de la développer en quelques mots encore.

La résurrection de l'art ogival exige la réapparition des circonstances qui lui ont donné l'être.

1° Un peuple avec la foi, l'amour et l'intelligence de ses monuments religieux. Le caractère de l'art ogival est essen-

tiellement catholique; créé par l'Eglise dans un but religieux, il ne peut revivre en dehors des affections et du sentiment mystico-chrétien. Ceux qui connaissent l'art, et surtout la peinture italienne, espagnole, flamande et germanique, l'ont unanimement remarqué.

La foi : c'est à elle que le moyen âge dut ces ressources matérielles, ces dons, ces masses de peuples travaillant pour la vie et la gloire de Dieu, ces associations d'artistes sans lesquelles on ne conçoit pas l'existence de monuments comme ceux de Cologne, Strasbourg, Chartres, etc. Elle seule a pu doter chaque hameau d'un ou plusieurs édifices à l'aspect monumental, comme Saint-Nicolas-du-Port, Munster, Marsal, etc.

La foi n'est pas moins nécessaire pour soumettre et subordonner la libre inspiration de chaque artiste aux conceptions gigantesques du maître de l'œuvre, de manière à conserver l'unité de plan, malgré l'originalité et l'indépendance individuelles. C'est que la foi, au moyen du symbolisme mystique, a pu seule donner à la matière un esprit et une langue; seule, elle préside aux méditations poétiques et à l'étude de la théologie mystique, sans laquelle la liturgie et l'art ogival n'ont plus de raison d'être. Sans la foi, on ne comprend plus les divers aspects par lesquels les êtres viennent se ranger dans l'ordre poétique de la conception de l'artiste.

Mais ce n'est pas même assez de la foi pour ressusciter l'enthousiasme religieux et les monuments qu'il a créés. En vain aurait-elle renouvelé les merveilleuses ressources des indulgences, ressuscité les puissantes associations de francs-maçons qui ont élevé la tour de Strasbourg, celle de Rouen, etc., qu'il faudrait encore dans la masse du peuple l'amour de cet art prodigieux et incompris. Pensez-vous élever des monuments qui demandent des siècles et des peuples pour admirateurs avec des administrateurs de musées, des faiseurs de collections, de fêtes et concerts d'amateurs, des marchands amis du luxe et chercheurs de sensualité? avec un peuple en-

tier qui s'entoure de papiers peints et de carton-pierre? L'égoïsme et le sensualisme bourgeois n'ont rien de commun avec l'art monumental. Cet art renaîtra le jour qui verra tout un peuple renoncer aux jouissances privées des objets d'arts, pour reporter son amour sur ses monuments publics. Alors, c'est qu'il en aura reçu l'intelligence; une intelligence capable de réformer radicalement ses mœurs et ses habitudes.

Qu'est-ce qu'un monument populaire? C'est celui qui attire tous les regards, toutes les pensées, toutes les affections d'un peuple; qui en résume les gloires, la vie et les mœurs. Telle était l'Église du moyen âge. Autour du moustier se groupaient toutes les joies, toutes les affections, tous les devoirs, les affaires et la vie proprement dite. Là était toute la vie publique, tous les genres d'intérêt; devoirs, plaisirs, spectacle; toute la vie intellectuelle, morale et sociale; toute illustration, toute gloire, tout bonheur. L'Eglise, c'était une épopée toujours vivante, développant et déroulant incessamment les scènes les plus dramatiques sous les yeux d'un peuple attentif, instruit, intelligent et intéressé à l'action elle-même.

Et tout cela manque au siècle présent et s'oppose irrésistiblement à la résurrection d'un art devenu impossible aux artistes créateurs du moyen âge eux-mêmes, quand ils se lèveraient de leur sépulcre de pierre avec la foi, l'inspiration et la puissance de leur génie.

Il est inutile de démontrer la légitimité d'un retour à la période romane ou ogivale; mais il est nécessaire d'en marquer les conditions.

Honneur à ces hommes, étrangers au caractère ecclésiastique, qui ont donné l'impulsion vers l'art chrétien aux études de notre siècle! Cependant si le clergé ne se hâte de se mêler au mouvement de manière à le diriger et à le soutenir, il n'aura qu'un moment de triomphe et sera promptement absorbé par celui qui appelle l'art à servir, non plus l'égoïsme individuel, mais l'industrie.

Il faut que le clergé ressuscite la vraie liturgie catholique, qu'il s'en pénètre et qu'il en donne l'intelligence et l'amour au peuple ; il faut que le clergé, moins foulé désormais sous le poids du ministère pastoral, initié successivement aux diverses branches des connaissances humaines, se livre à l'étude de la théologie mystique, du symbolisme liturgique, et à la pratique des sciences et des arts qui s'y rapportent. Il est mieux à portée qu'aucune autre classe sociale de rendre les plus signalés services dans tous les genres de connaissances humaines ; et oserai-je le dire, le clergé des campagnes gaspille un temps précieux et enfouit des talents dont il rendra compte.

Il faut aussi qu'en ce qui concerne les édifices et les arts religieux, le clergé en général sache reconquérir sa part légitime d'influence, je dirai plus, sa part légale, pour l'édification, la conservation ou la décoration de tout ce qui sert au culte.

Sans ce concours, et d'autres conditions que le temps ne me permet pas d'exposer, il sera impossible de rendre durable le mouvement de renaissance de l'art chrétien, et l'industrialisme positif, matériel, succédera à la renaissance païenne. Qui sait s'il lui sera donné, comme aux civilisations anciennes, de produire des monuments durables? Du moins nous paraît-il difficile de lui contester la possession des éléments nécessaires à de telles œuvres.

Il faut donc choisir entre l'art chrétien et l'art industriel ; entre la résurrection d'un clergé savant et artiste, et la domination exclusive des principes émis par l'art moderne, en peinture, en sculpture, en musique et en architecture.

DE

LA RENAISSANCE DE L'ART OGIVAL [1],

PAR M. DE MELLET.

Les idées se font jour par les hommes, et quand les temps sont venus, et que les esprits s'y trouvent préparés, tel génie s'empare d'un principe et le conduit à lui seul jusqu'au moment où les masses n'ont plus qu'à correspondre à l'ébranlement, à la secousse donnée. Bien des raisons, comme je vous le disais, sont là pour justifier le retour au moyen âge, à l'art ogival ; la fatigue du grec et du romain, le besoin de scruter nos richesses personnelles, nos inventions propres, et le sentiment religieux trouvent leur compte à cette rénovation. Mais, pour donner un corps à ces pensées, il a fallu des hommes, et parmi ces hommes, il en est deux particulièrement auxquels, entre tous les autres, est dû ce grand mouvement patriotique qui nous a ramenés aux œuvres de nos ancêtres.

L'un de ces hommes, Messieurs, est le premier de tous qui soit entré dans la lice, et qui ait ouvert cette carrière

(1) En réponse à la treizième question de la cinquième section.

fermée pendant trois siècles ; saisi tout jeune d'amour pour ces monuments d'une prétendue barbarie, il s'est mis le premier en France à les étudier avec suite, à les décrire et à les classer. Sous ses savantes observations, des règles invariables sont venues s'appliquer aux monuments du moyen âge et les distribuer en périodes définies. Intelligence aussi vive que ferme, organisateur puissant et infatigable, il a fondé cette Société française, cette Société d'élite, dans laquelle viennent se donner la main et les savants spéciaux et les hommes du monde éclairés, cette Société qui depuis a servi de modèle à tant d'autres, qui a enveloppé tous les monuments du moyen âge en France dans le réseau de son immense patronage et de son ubiquité, et qui enfin travaille avec autant de persévérance que de succès à la statistique générale de nos richesses nationales. C'est à l'illustre directeur de la Société française que nous devons la création de ces Congrès scientifiques qui nous réunissent aujourd'hui dans cette noble ville de Nancy, et qui depuis 18 ans ébranlent pacifiquement toutes les capacités intellectuelles de notre pays et de l'Europe. Faisons des vœux, Messieurs, faisons des vœux pour que la Providence conserve longues et bien longues années cet homme illustre ; car, s'il venait à manquer, la science ne manquerait plus sûrement, et pourtant, je vous le dis en vérité, s'il venait à faire défaut, le vide ne serait point comblé, et la place resterait vacante !

Il est encore un homme, Messieurs, sur lequel je veux vous dire quelques mots, parce que je pense que nul ne pourrait revendiquer mieux que lui le rang que je lui assigne ici. Explorateur scrupuleux du moyen âge, il n'a laissé passer aucune des œuvres de ces époques sans en faire l'objet de son culte et de ses consciencieuses méditations. Levier vivace et énergique, il a remué jusque dans leurs fondements toutes les traditions qu'elles nous avaient léguées, et reconstruit un à un tous les arts de ces siècles qu'on avait crus pour toujours

condamnés à l'oubli. Admirateur passionné du treizième siècle, de cette brillante apogée de l'ogive, il a revendiqué pour son pays la gloire de créations sublimes, en même temps qu'il sonnait l'heure de leur résurrection dans les édifices modernes. Armé d'une inébranlable volonté, jamais il n'a reculé devant aucun obstacle, soit pour exalter notre art national, soit pour repousser les doctrines qui lui étaient contraires. Créateur d'une science nouvelle, de la science de l'iconographie chrétienne, il a ouvert une mine inépuisable d'investigations aux recherches des archéologues voués au culte du moyen âge; enfin, fondateur de publications qui sont des chefs-d'œuvre d'exécution typographique et de gravure, les types les plus précieux de nos monuments et de nos meubles sacrés vont chaque jour se populariser non plus en France seulement, mais dans toutes les parties de l'Europe.

Tels sont, Messieurs, les deux hommes à la suite desquels bien d'autres se sont élancés dans l'arène à des degrés divers, et auxquels on doit avant tous autres le retour si général et si irrésistible vers les arts du moyen âge et les merveilles de l'ogive en particulier.

COUP-D'OEIL

SUR

L'HISTOIRE DE LA CARICATURE

EN FRANCE (1),

PAR M. F.-A. PERNOT.

« Partout où s'agite et bouillonne
» la passion populaire, vous retrou-
» verez la Caricature. »
PH. CHASLES.

MESSIEURS,

Nous venons offrir nos idées sur l'histoire de la caricature en France, avec d'autant plus de raison qu'en notre qualité d'artiste, d'antiquaire et d'observateur, nous croyons que ces sortes de productions de l'imagination et du génie contrariant et opposant de la nation française, sont plus anciennes qu'on ne le pense, et se lient étroitement à l'histoire même sérieuse de chaque époque.

(1) En réponse à la dix-septième question de la cinquième section.

Nous appellerons donc votre attention sur les variations successives que les caricatures ont éprouvées dans notre patrie. Mais nous nous bornerons cependant, sans donner tort ou raison aux faits, à n'en voir que succinctement l'esprit, puis la facture ou l'exécution, suivant les siècles plus ou moins avancés dans l'art de la reproduction des images.

Ces aperçus offriront, nous l'espérons, l'avantage de considérer les choses d'un point de vue élevé, et par conséquent aussi l'avantage de faire des rapprochements que ne permet jamais l'histoire sérieuse.

Nous suivrons donc l'ordre chronologique et l'enchaînement des faits qui ont provoqué, de la part des artistes plus ou moins spirituels, satiriques et mordants, ce qu'on a appelé des *caricatures*; et vous verrez, Messieurs, que plus on se rapproche de nos époques de liberté, allant quelquefois jusqu'à la licence, plus le cadre s'agrandit, et laisse en arrière une mer immense, dans les flots plus ou moins agités de laquelle se perd le passé.

On a donné le nom de *caricature* à un genre particulier de dessin (car la peinture s'en est peu ou point occupée), qui traduit d'une manière outrée, exagérée et grotesque, les divers mouvements des passions humaines.

C'est l'art de donner à l'imitation de la nature, et à l'expression des sentiments et des habitudes, le caractère de la satire.

Cet art ne paraît que lorsque celui du dessin est déjà répandu. « Dès qu'on a compris l'idéal dans ses rapports avec la beauté, dit un savant auteur critique (1), on a dû sentir le besoin de l'idéal dans ses rapports avec la laideur physique et morale. » Quel était le nom avant le XVI^e^ siècle qui désignait ces *charges* plus ou moins grossières et spirituelles, nous l'ignorons; mais la caricatere est très-ancienne, les peuples

(1) M. Paulin Paris.

de l'antiquité la connurent, et elle remplaçait la lecture des ouvrages critiques. Il est de fait qu'un tableau même très-compliqué d'un événement quelconque, exécuté en charge ou caricature, frappe tout de suite les yeux, puis l'imagination des peuples. Il faut du temps pour lire une satire, un pamphlet; il faut même l'acheter pour pouvoir parcourir une brochure, tandis que la caricature exposée au grand jour est dévorée, examinée, appréciée en un instant. « Les Romains, dont le caractère plus grave que celui des Grecs se prêtait moins à l'épigramme, à la raillerie, ne connurent que fort tard la caricature....., mais les peintures que l'on a retrouvées dans les ruines d'Herculanum et de Pompeï ne nous laissent aucun doute sur la vogue dont jouirent, dans toute l'étendue de l'empire romain, les caricatures politiques.

» Plus tard, lorsque l'Europe sortit du chaos de l'invasion des Barbares, la caricature reparut, précédée de la poésie et de la satire, ses sœurs aînées (1). »

C'est alors que l'on put remarquer jusque dans les monuments sacrés, après les portails de nos belles cathédrales, et dans leur sanctuaire même, des têtes qui nous paraissent fantastiques, mais qui étaient la caricature de quelque grand personnage, de quelque ministre détesté de l'époque.

En 1329, Pierre de Cugnières, avocat du roi au parlement, plaida contre les prétendues usurpations des ecclésiastiques sur la justice temporelle; aussi sa figure grimaçante fut placée dans beaucoup de monuments religieux alors en construction, et l'on voit encore sa tête dans la cathédrale de Sens. Un savant antiquaire (M. Tarbé) a consacré plusieurs pages de son bel ouvrage à ce grotesque monument.

Dans les vieilles églises, ces gargouilles effroyables, ces moines à oreilles d'âne, ces chimères, ces démons fantas-

(1) Histoire de la caricature pendant la Révolution.

tiques, sont autant de caricatures de personnes auxquelles en voulait le sculpteur, souvent laissé libre par l'architecte ou le fondateur de l'édifice.

Les anciens manuscrits, qui ne devraient donner l'idée que de la prière, sont remplis de caricatures dont on a difficilement la clé, parce qu'elles frondent des idées, des usages oubliés depuis longtemps. Il y a, à ces époques éloignées, un roman dont les exemplaires sont rares; il se nomme *Fauvel;* sous la peau d'un cheval fauve, l'inventeur ou les auteurs se sont proposés de flageller l'hypocrisie morale, politique et religieuse. Tous les états de la société viennent faire la cour à *Fauvel;* tous viennent *torcher*, c'est-à-dire étriller Fauvel.

Les Italiens, qui ont beaucoup inventé dans les arts, ont fait les premiers des caricatures. Les Anglais se sont approprié ce genre en l'imitant; les Français, *nés malins,* ont marché dans cette carrière sur les traces des Italiens et des Anglais, et les ont dépassés.

Les lettres ou les littératures ont leurs charges comme la peinture et le dessin : le Roland furieux, les contes de Boccace, les œuvres de Rabelais, le Don Quichotte, les voyages de Gulliver, la satyre Ménippée, les pamphlets, certaines chansons, certains apologues, sont des caricatures. L'homme de lettres enveloppe la vérité qu'il veut faire entendre aux oppresseurs dans le voile de l'apologue, le peintre la cache sous le voile de la caricature. Elle a donc, dans tous les temps, chez tous les peuples à imagination vive, ridiculisé ou célébré d'une façon emblématique les hommes et les événements plus ou moins fameux.

Son invention n'est pas entièrement futile, et dans toutes les révolutions, sous la Ligue (1) comme en 92, elle est employée pour mettre le peuple en mouvement..... Les mé-

(1) On possède encore de nombreuses carricatures de cette époque.

moires du temps en font foi. Elles marquent l'opinion publique, cette girouette à tout vent ; c'est le thermomètre qui indique son degré, et nous en avons été et en sommes encore tous les jours témoins dans la capitale.

La caricature du *Revers du jeu des Suisses* est une des plus anciennes gravures françaises. Tout le monde sait que la gravure sur cuivre fut inventée en 1477. Ce n'est pas tout-à-fait ici le moment d'entrer dans de longs détails sur cette belle découverte, qui commence par les bois que l'on nomme *Incunables*, puis par les *Nielles*, qui sont en creux ce que les bois sont en relief, et dont le nom vient des lames d'argent et de plomb *nigellum*, dont les Italiens ont fait *niello*, et les Français improprement *guillochis*.

La caricature du *Revers du jeu des Suisses* fut faite sous Louis XII, à l'occasion de son désir d'aller en Italie. Tout y est politique et de la plus haute politique. « Ce serait, dit un auteur que nous avons déjà cité (1), ce serait faire beaucoup d'honneur à cette caricature de lui accorder le mérite de l'accommodement des Suisses avec Louis XII, mais il est certain que le premier témoignage de leur mauvaise humeur n'eut pas de suite, et que les sept cantons n'opposèrent aucun obstacle sérieux à la première expédition (heureuse) de Louis XII en Italie.

La danse macabre ou des morts n'offre pas à proprement parler une série de *caricatures*, c'est plus sérieux ; mais nous devons la mentionner, parce que c'est la flétrissure égalitaire du moyen âge, époque si religieuse. Dans un manuscrit curieux de la bibliothèque nationale, on voit la mort chevauchant un coursier indompté, et tenant sous le bras gauche un cercueil ; de la main droite elle brandit rapidement une flèche acérée ; cependant le cheval confond à ses pieds les ca-

(1) M. Paulin Paris.

davres encore palpitants des grands du monde et des simples habitants des campagnes.

Nous verrons de nos jours, et tout à l'heure, le parti que l'on tire encore de ces idées admirables, « grandioses allégories dans lesquelles la mort apparaît menaçante au milieu de toutes les illusions et de toutes les jouissances du monde (1) ».

A une autre époque, nous voyons grand nombre de caricatures, et au milieu de choses fort triviales, nous distinguons cependant quelques pensées profondes ou spirituelles, par exemple ces sentences :

« Les maladies viennent à cheval et s'en retournent à pied. » La gravure qui reproduit cette idée est naïve et bien faite.

« Il y a remède à tout, fors à la mort. » C'est le sujet d'une autre estampe.

On veut représenter l'*ouï dire ;* c'est un homme sur un trône, il a le corps parsemé d'oreilles.

Voici venir maintenant le roman du Renard. Comme dans le Gargantua de Rabelais, et le Figaro de Beaumarchais, on y peut aisément reconnaître des individus, parce que le but des auteurs est d'y peindre l'homme en général, ses vices, ses habitudes, ses extravagances.

Jacquemart Gelée, l'auteur principal de ce roman, était contemporain du Dante; l'un peignait l'intelligence providentielle des hauts lieux; l'autre, sur un ton moins élevé, nous conte les misères de l'humanité, les pièges de la cour, les désordres de la vie religieuse, les ennuis et les dégoûts de la vie mondaine; et pour nous les faire mieux sentir, il les présente sous le masque des animaux. Gelée a fait le premier cette longue suite de satires qui inspirèrent notre ingénieux et re-

(1) M. Paulin Paris.

grettable Grandville, qui fut notre ami, et dans la patrie duquel nous prononçons ces paroles.

Avant que d'arriver à notre époque, rappelons ces *Songes drolatiques de Pentagruel,* où sont contenues plusieurs figures de l'invention de maître Rabelais ; et comme il le dit dans son naïf et mordant langage : *Dernière œuvre d'icelui pour la récréation des bons esprits.* Là il n'y a pas que de la littérature ; on croit que ce fut lui-même qui dessina une suite fort nombreuse de figures toutes allégoriques. « *J'espère,* dit-il dans la préface qui précède ces gravures sur bois, *j'espère que plusieurs s'y trouveront satisfaicts, car celuy qui sera resveur de son naturel y trouvera de quoy resver, le melancolique de quoi s'esjouir, et le joyeux de quoi rire pour les bigaretez qui y sont contenues, priant un chacun d'eux de prendre le tout en bonne part.* »

On voit alors une tour qui a un sabre au côté, des roulettes, des lances, des drapeaux...., c'est la critique ou caricature du guerrier, et cette profession est ridiculisée dans au moins vingt-huit figures. La tour alors se renouvelle souvent, tantôt coiffée d'un vieux casque ou d'un bonnet fantastique, ou bien d'une grande botte avec un long éperon du moyen âge.

L'Eglise et les moines y sont personnifiés douze à treize fois. Les crosses des évêques, les goupillons, les bâtons de grands chantres y sont contournés, outrés et caricaturés et enjolivés d'une façon bouffonne. Les musiciens y sont représentés huit fois ; c'est un personnage qui joue de la flûte avec son nez, ou bien son corps est une guitare ; plusieurs ont, comme dans le roman du Renard, des corps et des têtes d'animaux. La grenouille y joue un grand rôle, ainsi que la sauterelle. Il y a aussi des métiers ou des travaux travestis, comme des femmes qui filent avec des fuseaux ridicules, d'autres qui pêchent, alors ce sont des corps de poissons....; mais dans tous les cas ce sont des idées folles, extravagantes, qui ont beaucoup servi à Callot pour sa tentation de saint Antoine, gravée dans cette

ville même de Nancy, qui le regarde, à juste titre, comme une de ses célébrités. Il y a aussi beaucoup de marmites qui marchent, des tonneaux ayant des bras tenant des couteaux ou des sabres, tandis que le vin coule par la bonde. Il y a des cloches animées, mais en général il n'y a pas de pensées profondes ou de méditations morales; tout est terrestre, matériel, et la mangeaille et la boisson y jouent un très-grand rôle. Il y a en tout 121 figures, pas une ne se ressemble. Il a fallu une grande imagination de choses impossibles, étonnées de se trouver ensemble, pour créer cela; peut-être que si l'on en avait la clé, on y découvrirait plus de malice et de méchanceté que l'on ne croit.

Il serait trop long de faire la nomenclature des caricatures publiées sous Henri III. Ce ne serait pas la vérité qu'il faudrait y chercher (comme dans tout ce qui est exagéré); les *Huguenots* n'étaient ni singes, ni loups, pas plus que Rome n'était Babylone; mais ce qu'il y a d'injuste, de violent dans les opinions humaines, la caricature politique s'en empare et le reproduit avec exagération. Quand elle devient badine, nous voyons sous Henri IV des concerts d'animaux ; par exemple, une espèce de clavecin avec des chats. Puis, les moines et les médecins surtout sont tellement bafoués et mis en action qu'on se croirait déjà au temps de Molière, car le *remède* joue un grand rôle dans tout ce qui s'y passe.

Pendant le règne de Louis XIII, la caricature n'est pas politique, mais elle fronde les métiers, les états. On voit beaucoup de charlatans, d'arracheurs de dents, avec ces vers au bas de l'estampe :

« Courons au cabaret plutôt qu'au médecin ;
» Pour quelque mal que ce puisse estre
» Le meilleur remède c'est le vin. »

Puis un individu tient un papier sur lequel est écrit : « Si

le mal de dent vous empêche de manger, il faut boire ».

Tout cela est bien innocent.

On voit à cette même époque un recueil des *plus illustres proverbes intitulés moraux*, par Jacques Lagniet, qui y fait jouer un grand rôle aux gueux. Il fait cependant quelques caricatures politiques de cette force : par exemple, le roi d'Espagne a une indigestion et rend une ville en vomissant.

On voit encore l'histoire de Wlespiegle, ce type du mauvais farceur de cette époque, espèce de polichinelle; il y a une gravure qui le représente assis dans l'intérieur de son cheval tué, et pour exergue : Wlespiegle tue son cheval, se met dedans, voyant passer le duc de Luxembourg qui lui avait défendu ses terres.

Dans un ouvrage intitulé : Tableau de la vie, il y a des rapprochements philosophiques; ce sont des gens qui se saluent. Dans le tableau des mendiants, *Misère* salue *Langueur;* dans celui des paysans, la *Crainte* salue *Labeur*. Pour les artisans, M. la *Peine* salue M. la *Veille*. Pour les marchands, M. *Trafic* salue M. *Négoce*. Dans le tableau des bourgeois, M. *Laisé* salue M. *Malaisé*. Enfin, dans celui de la noblesse, M. de la *Garenne* salue M. de la *Forest*.

Puis, viennent des sentences avec figures :

« Le vieillard doibt aimer, puisque l'amour est vieux? »

« C'est pitié quand on se laisse mener par un autre! »

« C'est un aveugle qui est conduit par un gueu (*sic*). »

« C'est grand pitié d'être vieux, mais ne l'est pas qui veut. »

La figure d'un bonhomme montre sur le second plan un jeune homme que l'on va pendre.

« Le métier qui ne lasse point est le meilleur travail. »

Ce sont trois jeunes hommes bien mis qui forgent une faux.

Enfin, on a fait beaucoup de caricatures au moment du système de Law.

La rue Quincampoix joue un aussi grand rôle que les dis-

putes du quiétisme et du jansénisme, et le déchaînement contre les Jésuites. Mais l'inondation des caricatures de tout genre arrive en 1789. Il serait trop long d'énumérer et de révéler les particularités sans nombre de cette époque bouillonnante. En France, *le ridicule tue*, dit un proverbe devenu populaire; aussi la caricature politique prend un si grand développement, que son histoire est le complément des annales de la Révolution. Sœur jumelle de la presse, elle l'a toujours suivie pas à pas. Au XVI^e^ siècle, la caricature nous lègue des travestissements de moines, des charges du Béarnais, et autres grotesques dont on retrouve les types dans la satyre Ménippée. Sous la régence d'Anne d'Autriche, la Fronde enfanta les *Mazarinades*, qui illustrent les *Faridondaines* des chansonniers du Pont-Neuf. Sous Louis XIV et Louis XV, la perspective de la Bastille empêche les presses de reproduire les caricatures politiques.... Aussi cette caricature ne date réellement que de 1789.

« Fille de la Révolution (1), bercée sur les genoux de la » Liberté, nourrie du lait de l'Encyclopédie, de la verve de » Rabelais, de la gaîté de nos vieux chansonniers, de la malice » des pamphlétaires et de l'énergie du journalisme; rieuse, » folâtre, agaçante comme un enfant, dans le commencement » des troubles politiques, elle deviendra terrible lorsque les » nuages révolutionnaires s'amoncelleront.... » Puis après le 9 thermidor, les rôles seront tout à coup intervertis; on bafouera la Révolution même, ses erreurs et jusqu'à ses enfants dévorés comme ceux de Saturne. « L'Europe terrassée salue Napoléon » du titre d'empereur; la presse se tait au bruit du canon; la » Liberté s'envole chassée par la victoire, et la caricature dis- » paraît devant le ministre de la police (2). » Mais elle n'est

(1) Histoire de la caricature pendant la Révolution, p. 4 et 5.
(2) V. ibid., p. 6.

pas morte, elle revient en croupe derrière les Cosaques et fait expier à Napoléon, en ridiculisant les grandeurs impériales, le silence de quinze ans imposé à l'esprit mordant des Français.

Sous les deux derniers règnes, où la liberté a été, nous dit-on, conquise deux fois, sans doute parce qu'on n'en avait point, la caricature des mœurs marche de front avec la caricature politique; elle est souvent plus réservée, plus spirituelle et mieux exécutée sous le rapport du dessin qu'en aucun temps. Mais plus tard et de nos jours elle devient presque un besoin; qui n'a souri, bien qu'il vît fronder avec peine des choses respectables, en parcourant des yeux les productions si spirituelles des Cham, des Philippon, des Daumier, des Gavarni et des Grandville, Grandville, qui, sans contredit, peut être mis à la tête de tous les artistes supérieurs dans ce genre des temps passés et des temps présents?

Ici, Messieurs, devrait se terminer l'histoire de la caricature, et cependant nous nous trouvons entraîné à parler presque d'un événement, de l'apparition récente d'une nouvelle danse macabre ou des morts; on ne sait si le texte est plus fort, plus mordant que l'image dessinée à larges traits avec verve et talent; car voici comment s'exprime l'espèce de préface, en un style aussi dur que la mort est terrible : « Toi » bourgeois, et toi paysan, considérez-moi bien ces feuilles! » Vous y verrez nue et sans voile une sérieuse image d'une » époque sérieuse.... Il y en a plus d'un qui vous arrive comme » s'il était un nouveau Messie...; vous le croyez, parce qu'il » vous flatte; regardez ces feuilles et jugez. »

Sur la première, on voit sortir de terre le héros de cette nouvelle danse macabre; il est entouré de personnages allégoriques qui lui remettent différents objets; on lui donne surtout la balance et l'épée, que la Ruse et le Mensonge ont volé à la Justice garottée; la Démence lui donne un coursier; le voilà parti; où va-t-il? à la ville voisine. (Ici, Messieurs, nous changeons de feuille à chaque événement.) Arrivé à la ville, où va-t-il

encore? au cabaret, parce que là il trouvera la foule à laquelle il va prêcher ses idées. Il s'écrie : Eh bien! que pèse aujourd'hui une couronne? pas plus qu'une pipe, je vais vous le prouver, faites attention. Il tire aussitôt cette balance donnée par le Mensonge, mais il la tient par le fléau et non pas par l'anneau. Les assistants, bonnes gens, ne s'en aperçoivent pas, tant la chose les réjouit, et ils s'écrient : Voici notre ami, voilà l'homme qu'il nous faut, nous le suivrons même au combat. C'est ce qu'il accepte, il les prend au mot, les fait tomber dans une embuscade où ils sont tous renversés; alors, sur le sommet d'une colline où se trouve leur ami, ces pauvres gens tout meurtris s'aperçoivent qu'il rit de leur crédulité; ils ouvrent les yeux, mais en frémissant; celui qui les trompait, celui qui se cachait sous un grand chapeau et un ample vêtement, c'était la Mort.

Pour tracer ces lignes imparfaites, et sans doute trop longues, nous avons eu devant les yeux des œuvres innombrables surgies à des époques différentes, toutes si bien conservées dans notre belle et grande bibliothèque nationale, où, par les soins éclairés des conservateurs des estampes, tout est bien classé, bien placé à son époque. Malgré cela, nous avons involontairement commis bien des erreurs, laissé bien des lacunes, parce qu'il était difficile de suivre les traces de cette puissance qui tue comme le ridicule, de cette puissance qui, malgré les changements qui s'opèrent dans le monde, conservera longtemps son nom si simple de *caricature*.... la *caricature* que l'on retrouvera toujours partout où bouillonnent la passion, l'imagination et l'esprit si vif, si léger et si inconstant des Français.

CONSIDÉRATIONS

SUR

LES MOYENS DE DÉTRUIRE, OU AU MOINS D'AFFAIBLIR,

EN FRANCE,

LE PRÉJUGÉ DU DUEL,

PAR M. CH. DU COËTLOSQUET.

MESSIEURS,

La réponse à la question que l'on peut se poser à cet égard me paraît devoir se résumer en deux mots : On peut affaiblir le préjugé du duel, un peu par des mesures législatives, beaucoup en agissant sur l'opinion. De ces deux points de vue, j'aborderai uniquement aujourd'hui le second, qui est plus particulièrement, ce semble, de la compétence du Congrès ; il est aussi le plus important, car c'est dans l'opinion que réside essentiellement le mal ; et, ainsi que l'a judicieusement observé un auteur que nous aurons plus d'une fois occasion de citer, « l'opinion se réforme beaucoup mieux *à* » *coups d'écrits* qu'*à coups d'édits* (1) ».

(1) « La quale co' libri si espugna, non con gli editti. » — (MAFFEI, *Della scienza chiamata cavalleresca.*)

Comment peut-on agir sur l'opinion? Trois moyens se présentent; nous allons les examiner successivement.

Le premier moyen, — c'est celui que nous énoncions tout à l'heure, — les *écrits;*

Le second, les *paroles;*

Le troisième, les *actions.*

I. ÉCRITS.

Il ne s'agit point ici, — vous le sentirez, Messieurs, — de débiter un ouvrage sur le duel; je veux simplement examiner avec vous quel est l'esprit qui doit présider à une composition de ce genre.

Deux écueils opposés sont à éviter : et en général les auteurs qui ont écrit sur le duel se sont plus ou moins heurtés contre l'un ou l'autre.

Le premier écueil, c'est de faire trop de concessions au préjugé du point d'honneur.

Un exemple fera ressortir ma pensée.

Vous connaissez tous, Messieurs, les pages que Jean-Jacques Rousseau a écrites contre le duel; elles sont assurément brûlantes de verve et d'éloquence; et toutefois, si vous y faites bien attention, vous remarquerez qu'il caresse le préjugé, alors même qu'il paraît le combattre avec plus d'énergie. Ainsi, qu'il s'agisse d'armer l'âme de l'homme de bien contre les traits, disons mieux, contre les dents et les griffes de cette *bête féroce* (c'est ainsi qu'il appelle le duelliste) (1), l'encouragera-t-il à se retrancher au fond de sa conscience comme dans un asile sûr, dans un boulevard impénétrable? Non; il hésite, il frémit, il recule; plutôt que d'affronter hardiment

(1) « Que veux-tu faire de ce sang, bête féroce? le veux-tu boire? » (*Lettre à D'Alembert sur les spectacles*) — Et, dans la *Nouvelle Héloïse:* « Dites, si les loups savaient raisonner, auraient-ils d'autres maximes? »

la difficulté, il va chercher à la tourner; au lieu d'accepter les faits tels que l'expérience les lui donne, il les construira au gré de son imagination; affectant une sécurité que nul ne peut ni posséder pour soi ni donner à autrui, il se battra les flancs pour faire accorder deux choses, hélas! trop souvent inconciliables, — l'estime du public et l'estime de soi-même. Ecoutons-le : « L'homme droit, dont toute la vie est sans » tache, refusera de souiller sa main d'un homicide, et n'en » sera que plus honoré..... Dans une vie si bien liée, on juge » d'une action par toutes les autres..... Si les vils préjugés » s'élèvent un instant contre lui, tous les jours de son ho- » norable vie sont autant de témoins qui les récusent (1). » C'est là assurément une belle théorie; mais, dans la réalité, est-ce bien ainsi que les choses se passent? Que les traits de la calomnie viennent s'émousser sur le vieux soldat, qui peut montrer avec une juste fierté ses cheveux blanchis dans les bivouacs et sa poitrine sillonnée par le fer, je le conçois; mais ce jeune homme, dont les vœux appellent en vain le jour, le jour heureux où il lui sera donné de brûler la première amorce devant l'ennemi; dites, quel sera son refuge? Le monde finira par lui rendre justice, pensez-vous? — Soit; mais quand cela arrivera-t-il? mais après quelle durée d'épreuves? mais ses yeux verront-ils poindre le jour de la justice? Que dis-je? ce jour luira-t-il seulement sur sa tombe? Et quand la voix du préjugé se taira enfin, pensera-t-on encore ici-bas à cet infortuné? Restera-t-il une trace, une trace légère de sa triste existence?

Et voyez comme, pour s'être placé à un faux point de vue, on est exposé à arriver à des conséquences étranges. — « Que » fera votre Emile, si on lui cherche querelle? » — A cette question, ainsi posée, la perplexité de Rousseau est grande.

(1) *Nouvelle Héloïse.*

Dira-il qu'Emile supportera l'injure? Non pas; l'honneur le lui défend. — Qu'il s'adressera aux tribunaux? — Pas davantage; ils sont impuissants à le venger. — Qu'il se battra en duel? — Encore moins : le duel est un crime, il est une extravagance. — Que lui restera-t-il donc à faire? Une seule chose..... il lui reste à tuer son homme sans autre forme de procès : et voilà précisément la conclusion finale que tire notre philosophe, sous des formes de phrases plus ou moins énigmatiques, mais qui n'admettent pas un autre sens raisonnable (1).

Un ancien me paraît avoir placé sous son vrai jour le cas que nous devons faire de l'estime des hommes, quand il a dit : « Le *premier* but de mon ambition, c'est de *mériter* les » suffrages du public; le *second*, c'est d'en *être réputé digne;* » le *troisième*, c'est de les *obtenir* (2) » ; plaçant ainsi, dans une magnifique *échelle ascendante*, la réputation au-dessus de tous les biens terrestres, au-dessous du seul bien céleste, — la vertu. Je pourrais extraire, des écrits des sages du paganisme, une centaine de passages où la même idée se trouve reproduite sous une forme différente ; et en vérité, je rougis, oui, je rougis de penser que nous, chrétiens, nous qui avons sur ces hommes-là tant et de si immenses avantages, nous ne nous sentions pas capables de nous élever seulement à leur niveau.

Que notre point de départ soit donc celui-ci : *il n'est jamais permis d'agir contre le devoir*. Une femme célèbre l'a dit, et ses paroles mériteraient d'être gravées en lettres d'or : « Si deux et deux ne font pas quatre, les plus profonds cal- » culs des mathématiques sont absurdes : de même, s'il existe

(1) Voir, au quatrième livre d'*Emile*, la note commençant par ces mots : « Mais si on lui cherche querelle à lui-même, etc. »

(2) Equidem primùm, ut honore dignus essem, maximè semper laboravi; secundò, ut existimarer; tertium mihi fuit illud, quod plerisque primum est, ipse honos. » (Cicéron : *Pro Plancio.*)

» un cas, un seul cas où l'homme doive manquer à son devoir, » toutes les lois de la morale sont bouleversées, et ce qui en » reste n'est que de la prudence ou de l'hypocrisie (1) ».

Et que l'on ne dise point : Il y a des circonstances impérieuses dans lesquelles il est impossible de ne pas se battre.— Messieurs, je n'aime pas ce mot : *impossible*. Jamais je n'admettrai que la loi éternelle, immuable du devoir soit condamnée à fléchir devant cet argument fatal de l'impossibilité.— Vous parlez des circonstances ; eh ! mon Dieu ! je sais combien est puissant leur empire sur l'esprit et sur le cœur de l'homme : les circonstances !... elles peuvent bien atténuer une faute, elles peuvent lui prêter des motifs d'excuse, elles peuvent recommander celui qui l'a commise à notre indulgence ; elles sont et seront éternellement impuissantes à changer la nature des choses : jamais, non, jamais les circonstances ne feront que le bien devienne mal, que le mal se transforme en bien.

Si nous reconnaissons une bonne fois que l'estime des hommes, toute précieuse qu'elle est en elle-même, ne doit pas être le dernier terme de nos efforts ; qu'il est permis, qu'il est bon même de la désirer, mais qu'il faut savoir s'en passer au besoin ; si, au-dessus du tribunal redoutable de l'opinion publique, nous plaçons un autre tribunal supérieur, souverain, celui de la conscience, qui juge en dernier ressort et les actions des hommes, et leurs jugements eux-mêmes ; de ce moment, l'horizon s'agrandit ; tout embarras, toute hésitation cesse ; la question du duel est aussitôt résolue que posée.

Je passe au second écueil ; il consiste à affecter pour le point d'honneur un dédain superbe, que notre nature ne supporte pas.

Certains écrivains, animés des meilleures intentions, s'évertuent à faire des lieux communs éloquents sur le chapitre du

(1) Mme de Staël : *De l'Allemagne*.

respect humain; ils se figurent avoir prévenu ou réfuté toutes les objections, quand ils ont répété jusqu'à satiété : « Le respect humain est une lâcheté et un non-sens tout à la fois. Quoi de plus lâche en effet que de n'oser paraître en public tel que l'on est? Et quoi de plus illogique que d'attacher tant de prix à l'opinion des hommes, qui, en définitive, n'a aucune prise réelle sur vous? Et qu'importent à l'homme vraiment vertueux les vains jugements de ses semblables? La conscience oppose sa voix aux clameurs de la multitude, aux échos de la renommée: qu'on l'écrase au dehors, elle se repliera sur elle-même, elle jouira de son propre témoignage. Oui, le sage se complaît même dans la mauvaise réputation, si celle-ci est le prix de la vertu. » — Tout cela est fort beau assurément; mais vous nous parlez du *Sage;* et nous autres, que sommes-nous? de pauvres hommes faibles, fragiles, infirmes, misérables. Que le juste, réduit au seul témoignage de sa conscience soit moins malheureux que celui qui, environné de la considération générale, porte au dedans de lui le remords; je l'admets sans contestation, c'est trop peu dire, je le crois de toute la force de mes convictions. Mais est-il heureux? Peut-être le sera-t-il un jour; mais, avant d'arriver à ce point, quelles longues et rudes épreuves il aura eu à traverser! Que de combats il lui aura fallu livrer, pour dompter sa nature! Combats au moment de prendre sa résolution : il ne s'agit de rien moins que d'opter entre son honneur et son devoir. Combats après que la résolution a été prise : il faut se résigner à supporter la honte, l'infamie, sans succomber au désespoir. Qu'après tout, il y ait de certaines natures, invulnérables au respect humain, inaccessibles à toute autre crainte que celle des reproches de la conscience, je ne le nierai point; mais ce sont là de rares exceptions. Que ces hommes privilégiés rendent à Dieu de profondes actions de grâces pour la libéralité avec laquelle il les a traités; mais qu'ils se gardent bien de mépriser ceux de leurs frères qui n'ont pas encore dépouillé

l'enveloppe terrestre au point d'être insensibles à l'estime ou au mépris d'autrui. S'il leur était donné de pénétrer au fond de ces cœurs faibles, mais généreux; s'ils pouvaient être témoins du déchirement, de la torture morale de ces infortunées victimes du point d'honneur; bien loin de les charger du poids de leur indignation et de leurs anathèmes, ils ressentiraient pour elles la plus tendre commisération.

Les déclamations dont je viens de parler sont d'autant plus fâcheuses, qu'elles prêtent aux partisans du duel un argument, le plus spécieux de tous. — Il est bien aisé, dit-on, à cet homme de lettres, tranquillement assis devant son bureau, de débiter des phrases sonores contre le duel : mettez-le en face d'un insolent qui l'outrage, et vous le verrez, oubliant tous ces lieux communs de rhétorique, ne songer qu'à venger son honneur compromis. — Voilà ce qui se dit tous les jours; mais la réponse est facile. Vous me demandez ce que je ferais, si je venais à recevoir une de ces injures graves qui, d'après ce qu'on appelle *les lois de l'honneur*, ne se lavent que dans le sang? je n'en sais rien. Je n'en sais rien, car mon tempérament n'est pas plus endurant que le vôtre; car le même sang qui agite vos veines, fait battre aussi mon cœur : aussi, dans l'hypothèse que vous venez de poser, pourrait-il fort bien arriver que j'agisse aussi mal, plus mal peut-être que ceux que je me permets de blâmer. Mais voici la différence; écoutez-la, elle est capitale. La différence, c'est qu'alors je ne me vanterais pas de ce que j'aurais fait, comme d'une bonne action; je m'en accuserais comme d'une faute. Je ne dirais pas que l'honneur m'a conduit; non, je dirais que la passion m'a entraîné. Et remarquez bien ceci : il faut distinguer avec grand soin l'*acte* de la vengeance et la *théorie* de la vengeance (1).

(1) « Nè io intendo però di parlar quì, di quanta grave colpa sia *la ven-* » *detta:* io intendo d'accennar solamente ciò, quanto empia sia *la massima* » *vendicativa.* » (Maffei.)

Autre chose est de ne savoir pas surmonter la douleur poignante de l'offense reçue; autre chose, de poser en principe qu'on ne doit point la surmonter. Autre chose est de contrevenir aux lois divines et humaines dans un mouvement impétueux de colère; autre chose, de se faire une obligation et une règle d'y contrevenir.

Veuillez, Messieurs, me permettre une supposition. Dans huit jours, quinze jours, un mois, vous entendrez dire que celui qui vous parle en ce moment a rencontré dans un lieu public un individu grossier et brutal, qui l'a insulté. On ajoutera que des explications ont été échangées inutilement; qu'un rendez-vous a été donné, accepté; que les parties se sont rendues sur le terrain; enfin, qu'elles se sont battues en duel. Tout cela vous étonnera beaucoup, et je le conçois; on s'étonnerait à moins. Mais enfin, si pareille chose arrivait, permettez-moi de vous le demander à mon tour : Qu'est-ce que cela prouverait? — Cela prouverait une chose, une seule chose : c'est qu'il s'est rencontré quelque part, en ce bas monde, un homme qui est.... mon Dieu! ce que sont la plupart des hommes, — faible et inconséquent; un de ces hommes qui, comme l'a dit le poëte latin, voient le bien, l'approuvent, y adhèrent de toute leur âme, et n'en font pas moins le mal (1); ce serait un feuillet à ajouter au gros volume des inconséquences humaines; voilà tout : rien de moins, rien de plus; que dirai-je encore? il y aurait là un argument *ad hominem*, argument puissant, terrible contre la personne de celui qui attaque le duel : il n'y aurait pas l'ombre d'un argument en faveur du duel.

Résumons notre pensée en deux mots : sévérité inflexible sur les principes; indulgence compatissante envers les per-

(1) « ..... Video meliora proboque ;
» Deteriora sequor. » (Ovide.)

sonnes : tel est à notre sens, en dernière analyse, le programme que doit se proposer toute personne qui écrit contre le duel.

Est-il nécessaire d'ajouter que l'indulgence que je recommande s'applique uniquement aux êtres généreux, mais faibles, qui cèdent en frémissant à l'ascendant d'un préjugé qu'ils détestent? Quant à cette autre classe d'hommes qui exerce envers la première une contrainte morale pour l'obliger à trahir sa conscience, elle ne mérite ni égards ni ménagements : que l'écrivain lui soit inexorable ! Paix aux victimes du point d'honneur ! Exécration sur la tête de leurs tyrans !

II. PAROLES.

Il n'appartient qu'à un petit nombre d'hommes d'éclairer leurs semblables à l'aide de leurs écrits. Mais tout le monde peut parler ; et, sous ce rapport du moins, l'arme de la parole a, sur celle de la plume, un avantage incontestable.

Un illustre orateur a exprimé très-heureusement de quelle manière se forme habituellement l'opinion : « Chacun de nous » est étourdi du bruit que nous faisons tous ensemble (1) ». Et, de là, la puissance magique de la parole, soit pour le bien, soit pour le mal.

J'entends dire à ma droite : Cet homme a été insulté ; il faut qu'il se batte. — Il faut qu'il se batte, dit-on aussitôt à ma gauche. Que cinquante personnes se trouvent présentes, le jugement que la première a prononcé sera répété, mot pour mot, par toutes les autres. On dirait autant d'échos d'un même son. O que le satirique romain avait bon droit de s'écrier : « Copistes ! troupeau d'esclaves ! (2) »

Et remarquons-le bien : ici, comme dans la plupart des af-

(1) Bossuet.

(2) « O imitatores, servum pecus ! » (Horace.)

faires de ce monde, ce ne sont ni les plus instruits, ni les plus sensés, ni les plus sages qui dominent ; ce sont ceux qui parlent le plus haut : et tel qui, par la supériorité incontestable de son esprit, semble né pour faire la loi, la reçoit, souvent malgré lui, quelquefois à son insu, de cette masse ignorante et grossière qu'on appelle *le public*.

En vérité, quand on considère la condition de l'homme; quand on voit cette faible et chétive créature, jetée sur la terre pour si peu de jours, non contente des maux sans nombre auxquels la livre la nature de son être, se plaire à forger de ses propres mains l'idole de l'opinion, plus dure, plus inexorable, plus ingénieuse à la tourmenter que la nature elle-même ; on conçoit qu'un accès de misanthropie s'empare de certains esprits, et qu'ils soient tentés de fuir, au fond des déserts, la société de ce genre humain, encore plus méchant que malheureux, encore plus digne de courroux que de pitié.

Mais, Messieurs, il y a quelque chose de mieux à faire que de fuir les hommes : c'est de s'approcher d'eux, de sonder la profondeur de leurs plaies, et d'essayer de les guérir. Nous avons vu comment se formait l'opinion factice et mensongère sur le point d'honneur; essayons de la combattre avec ses propres armes.

Attachons-nous, quand l'occasion s'en présentera, à signaler tout ce qu'il y a d'*absurde* et d'*odieux* dans le préjugé du point d'homeur ; et combien il suppose d'*inconséquence* et d'*injustice* dans ceux qui le soutiennent.

1° *Absurdité* du préjugé. Voici une première réflexion qui me frappe. Nous vivons dans un siècle qui se proclame le siècle des lumières par excellence. Tous les jours on entend des hommes se vanter d'avoir secoué le joug des vieux préjugés, d'en avoir fait, comme on dit, *table rase* ; et Dieu sait, sous ce nom commode de *préjugés*, combien on s'est plu à envelopper de vérités antiques, de vérités fondamentales, qui ont été battues en brèche, puis démolies, au risque d'écraser la so-

ciété entière sous leurs ruines! Et maintenant, je le demande, par quelle étrange contradiction se fait-il qu'entre tant de préjugés, ou réels ou supposés, on aille choisir précisément ce qu'il y a de plus injustifiable pour en faire,—nous l'avons dit,—une sorte d'idole, à laquelle on sacrifie sans scrupule?

Car, enfin, qu'est-ce que le préjugé sur lequel repose le duel, sinon une sorte de réminiscence, soit des combats judiciaires, soit des guerres privées du moyen âge,—de ce moyen âge qu'il est convenu de décrier comme une époque de ténèbres et de barbarie? — Messieurs, je dirai ici toute ma pensée. Les mœurs du moyen âge se composaient d'un mélange de barbarie et de générosité qui avait, certes! sa grandeur et sa gloire. Voulez-vous nous ramener au moyen âge? Eh! rendez-nous-le donc tout entier; rendez-nous-le avec sa foi vive, son enthousiasme chevaleresque, avec cet élan merveilleux qui, à ce seul cri : *Dieu le veut!* arrachait de leurs foyers des villes, des provinces, des nations entières, et les poussait en avant comme un seul homme; alors, oh! alors, je me sentirai disposé à excuser les défauts, peut-être même à jeter un manteau sur certains vices qui, trop souvent, il faut en convenir, faisaient tache dans un tableau où brillaient d'ailleurs des traits de pinceau si vigoureux. Mais chez nous, hommes si petits, si mous, si enfoncés dans la recherche des intérêts matériels de la vie, fouiller dans nos vieilles annales pour en exhumer, quoi? une seule chose, à savoir « une coutume barbare et féroce qui met » toutes les vertus à la pointe d'une épée (1) », ou à l'orifice du canon d'un pistolet;..... eh! mais, ce serait quelque chose de pire que le monstre d'Horace (2); car lui, du moins, avait quelques belles parties, et ici tout serait également difforme,

(1) Rousseau : *Nouvelle Héloïse.*

(2) « Humano capiti cervicem pictor equinam
» Jungere si velit, etc. » (*Art poétique.*)

également hideux : ce serait un *je ne sais quoi,* qui n'aurait de nom dans aucune des langues qui se parlent sous le soleil.

Seconde réflexion.

Le duel pouvait absolument, sinon se justifier, du moins s'expliquer d'une manière plausible, par les mœurs du temps que nous venons de rappeler. Alors, en effet, le courage était réputé la vertu par excellence, j'allais dire la seule vertu (et, — pour l'observer en passant, —nous en trouvons un indice remarquable dans l'étymologie du mot *valeur*, reçu dans notre langue comme synonyme de *bravoure* ou de *courage*, comme si l'homme n'était censé *valoir* quelque chose qu'en proportion de ses qualités militaires). Aujourd'hui en est-il bien de même? Aujourd'hui, qui osera soutenir qu'il suffit à un homme de savoir se battre, pour se croire dispensé de toutes les vertus, ou autorisé à se souiller de tous les vices ? qu'il pourra être impunément calomniateur, parjure, infidèle à l'amitié, traître à son pays, tout cela à une seule condition, celle d'être prêt à rendre raison de sa conduite, envers et contre tous, l'épée ou le pistolet au poing ?

Dans l'état actuel de la société, on peut absolument concevoir une hypothèse où le préjugé du duel a encore quelque chose de spécieux : c'est celle d'un homme qui s'entend accuser de lâcheté. On conçoit, disons-nous, que cet homme, poussé par le sentiment de l'indignation, s'écrie : Je suis un lâche, prétendez-vous !... Venez avec moi sur le terrain ; les armes à la main, je vous prouverai le contraire.

Mais, à part ce cas particulier, qui est loin d'être le plus commun, l'absurdité du préjugé saute à tous les yeux. — Ainsi, vous aurez, je le suppose, ravi injustement l'honneur d'un de vos semblables ; c'est là, au jugement de tous, un acte infâme : mais faites plus ; après l'honneur, arrachez-lui encore la vie par-dessus le marché, et, par ce seul fait, vous aurez recouvré le droit de marcher partout le front haut et la tête levée ! — Ou bien encore : on vous aura accusé d'être

un homme cruel, féroce; que sais-je? on vous aura appelé un *buveur de sang;* et vous vous croirez bien et dûment lavé de cette tache, après que vous aurez versé le sang de celui qui vous l'a jetée à la face!

Troisième réflexion.

Encore si le duel offrait un moyen vraiment efficace de réparer les injures!.... — Mais quoi! vous êtes offensé; le choix des armes vous appartient; comment allez-vous vous battre? — A l'arme blanche? — Mais l'avantage, à qui sera-t-il? — A celui dont la cause est la plus juste? — Non; il sera ou à la force corporelle, ou à l'adresse, ou à l'habitude de l'escrime; et si vôtre adversaire l'emporte sur vous sous ces rapports, j'ai bien peur que l'unique réparation que vous en obteniez, ce soit de vous faire tuer par lui. — Préférerez-vous le pistolet? — Ici les choses se passent un peu différemment; un nouvel élément vient s'introduire dans l'affaire, et complique les chances du combat : je veux dire le hasard. Après que les armes auront été chargées, les pas comptés, il reste à savoir à qui il appartiendra de tirer le premier : Tête ou pile; la chose se décide ainsi; et voilà de quoi compenser, et même largement, les avantages corporels dont il était question tout à l'heure. Ceci n'est pas bien assurément, et toutefois, s'il fallait absolument opter, je n'hésite pas à dire qu'à tout prendre, je le préférerais encore; car le hasard, s'il est aveugle, est du moins impartial; il peut protéger, et, dans le fait, il a protégé souvent le faible contre l'insolence du fort. Où en sommes-nous donc réduits, bon Dieu! — A mettre l'innocence sous la sauvegarde du hasard, à l'invoquer, ce hasard, comme une divinité bienfaisante et tutélaire!.... Et voilà comme, pour avoir admis un seul principe faux, vous êtes condamné à dévorer un long cortége d'absurdités qu'il traîne à sa suite!

Peut-être s'agit-il d'une offense qui ne s'attaque pas précisément à votre personne : le cas est bien plus grave, bien

plus odieux ; c'est votre sœur, votre femme, votre fille qui a été outragée ; il n'est pas de paix, pas de repos pour vous sur la terre, que vous ne l'ayez vengée. — Mais pour tirer cette vengeance, quelle sûreté vous offre le moyen auquel vous avez recours ? Vous espérez tuer le coupable ; fort bien ; mais enfin, il faut bien admettre que cet espoir peut vous trahir ; et si la chance du combat vous était contraire, si c'était vous qui succombiez, dites, quelle en serait la conséquence pour celle à qui vous avez voulu rendre l'honneur ? La conséquence, la voici : Hier, on disait d'elle : c'est une femme perdue. Demain, on n'en répétera pas moins ce propos ; demain, on continuera de lui jeter à la tête son déshonneur ; mais, avec lui, on lui jettera quelque autre chose encore — le sang de son frère, de son père ou de son époux.

2° Le préjugé du duel n'est pas moins *odieux* qu'il n'est absurde.

Il blesse, en effet, il attaque dans leur essence même, les droits les plus chers à l'homme : — l'Egalité, la Liberté.

L'*Egalité*. — Que deux hommes du peuple viennent à se prendre de querelle et à se battre à coups de poing ou de bâton ; si l'un des deux reste sur le carreau, ce sera un meurtre ; celui qui a survécu court grand risque de finir ses jours au fond d'un bagne. Maintenant, à ces *manants*, substituez deux *hommes comme il faut ;* mettez entre leurs mains un instrument tranchant, ou droit ou recourbé, peu importe, pourvu toutefois qu'il ait au moins trois pieds de longueur, car cette condition est essentielle : oh ! alors la chose est toute différente ; ce n'est plus un crime, c'est une *affaire d'honneur ;* le sang qui aura été versé ne criera ni répression ni vengeance ; cette affaire, comme on l'appelle, s'est passée *selon les règles ;* que faut-il davantage ?

La *Liberté*. — Messieurs, ce que je réprouve le plus dans le préjugé du duel, ce n'est pas précisément le sang versé, le deuil des familles qu'il traîne à sa suite : il peut avoir, et

il a souvent, en effet, une autre conséquence plus déplorable encore; à savoir, une atteinte grave, profonde, à ce qu'il y a de plus respectable, de plus sacré au monde, — la liberté de conscience. Je m'explique.

Que deux hommes, poussés l'un contre l'autre par un sentiment exalté du point d'honneur, se battent et s'entretuent, c'est un malheur, sans doute; la raison et la religion les condamnent, la société s'en afflige : et toutefois, à le bien prendre, ils ont agi dans la sphère de leur liberté; s'ils en souffrent, c'est, au fond, leur affaire. Mais ici, que voyons-nous? — Un homme honnête et vertueux qui, par un enchaînement de circonstances indépendantes de sa volonté, se trouve placé dans cette affreuse, cette désespérante alternative : point de milieu ; il lui faut ou se résigner à être perdu d'honneur, à n'oser plus se montrer en public, à subir l'humiliante et misérable condition d'un paria; ou, s'il veut échapper à cette extrémité, c'est pour tomber dans une autre, pire encore, — celle de souiller sa conscience d'une action que, à tort ou à raison, il envisage comme un crime. Remarquez bien que j'ai dit : *à tort ou à raison*, et ce n'est pas sans dessein que j'ai employé cette expression : c'est qu'ici il ne s'agit pas précisément de savoir si le duel est en lui-même une action bonne ou mauvaise, légitime ou coupable ; non, la question est ailleurs, la véritable question est celle-ci : M'est-il permis, à moi, de regarder le duel comme un crime, comme un *double suicide* (pour employer l'expression d'un éloquent magistrat)? Et, si cela m'est permis, aurai-je la faculté de m'en abstenir, oui ou non? — Non, vous ne l'aurez pas, répond le monde. — Et c'est cet excès d'intolérance qui me révolte, qui arrache du fond de mes entrailles un cri d'indignation.

3° L'*inconséquence* des apologistes du duel saute aux yeux.

Je suppose qu'on nous demande s'il est un cas, un seul cas où il soit permis d'agir contre le devoir; nous répondrons *non*, sans la moindre hésitation. De même, nous ne balance-

rons pas un instant pour proclamer qu'il vaut mieux être bon que de paraître tel ; en d'autres termes, qu'une bonne conscience est préférable à une bonne renommée. — Et maintenant, que la même question soit faite en l'appliquant à telle personne, à tel fait, à telles circonstances, la réponse sera toute différente : notre estime sera réservée à l'homme qui aura eu le mérite facile de suivre le torrent de l'opinion, de s'abandonner à la rapidité de son cours. Et celui qui n'aura pas craint de remonter ce torrent, qui aura lutté péniblement, courageusement avec lui, celui-là n'obtiendra de nous que des paroles de mépris !

Inconséquence énorme surtout chez certaines personnes, qui se figurent pouvoir concilier les préceptes de la religion avec les lois du faux honneur. Tel homme ne rougit pas du nom de chrétien ; tout au contraire, il s'en fait gloire ; enfant soumis de l'Eglise, il n'aurait garde de manquer à aucune de ses prescriptions. Eh bien ! qu'on vienne à raconter devant lui qu'un duel a eu lieu, que l'un des combattants a été tué : c'est un grand malheur ! dira-t-il ; mais il était inévitable : l'injure avait été atroce ; elle était de la nature de celles qui ne se lavent que dans le sang. — Mais quoi ! l'Évangile n'interdit-il pas, non seulement l'homicide, mais l'acte, que dis-je ? mais jusqu'à la simple pensée de la vengeance ? Est-il rien de plus formel, de plus absolu que ce point ? — Cela est vrai ; mais enfin, que voulez-vous ? Il était impossible que cette personne se comportât autrement qu'elle ne l'a fait : elle eût été déshonorée. — Ainsi, voilà, de votre aveu, la loi du monde placée au-dessus de la loi de Dieu ! Et vous osez vous dire chrétien ! et vous vous figurez peut-être que vous l'êtes en effet !

4° Il n'est pas besoin de longs raisonnements pour établir qu'il y a souvent autant d'*injustice* que d'inconséquence dans l'opinion que je combats.

Un homme a souffert une injure sans en demander raison :

et vous, aussitôt, de vous écrier : c'est un lâche! — Un lâche, soit, si c'est la peur de la mort qui a dicté sa conduite. Mais qui vous dit qu'elle n'a pas été inspirée par un tout autre motif, — par le sentiment du devoir ?

Un orateur célèbre a dit, il y a quelques années, à la tribune de la Chambre des Députés : « Dans un pays où l'honneur » est plus cher que la vie, il y a plus de courage à refuser un » duel, qu'à en accepter dix (1) ». Cette parole est à la fois vraie et éloquente : je dis éloquente, surtout parce qu'elle est éminemment vraie. Et c'est qu'en effet le courage physique, qui consiste à affronter la mort dans un combat, est chose vulgaire chez les Français. Mais affronter jusqu'au déshonneur même, si la loi rigoureuse du devoir le commande, mais compromettre sa réputation pour ne pas compromettre sa conscience, c'est un acte courageux au plus haut degré, j'ai trop peu dit, c'est un acte héroïque (2). Et l'homme qui aura eu assez de force d'âme pour ne pas reculer devant cette terrible, cette épouvantable épreuve, vous osez le flétrir du nom de lâche! — Messieurs, il se commet sur cette terre beaucoup d'actions mauvaises, d'actions coupables, que je blâme et que je réprouve. Mais, entre toutes, il n'en est pas une, non, pas une seule, qui m'inspire autant de repoussement, autant d'horreur, que l'action de l'homme qui verse le ridicule sur la vertu d'autrui.

Un éloquent magistrat a laissé tomber de ses lèvres une belle parole : « Le moment est venu de dire : honneur à celui » qui refuse un duel (3)! » Je remercie Dieu de m'avoir procuré l'occasion de la répéter aujourd'hui, cette même parole :

(1) M. de Lamartine.

(2) Cette belle pensée est de Sénèque : « Nemo mihi pluris videtur æsti- » mare virtutem, nemo illi magis esse addictus, quàm *qui boni viri famam* » *perdidit, ne conscientiam perderet* ». (Epître 81.)

(3) M. Dupin aîné : *Conclusions dans l'affaire Lamarthonie.*

— *Honneur à qui refuse un duel!* — Ce langage, au premier abord, a quelque chose d'étrange, il faut en convenir; il est bien contraire, assurément, au langage que parle le monde; mais est-il réellement contraire à la conscience publique? Pour répondre à cette question, j'emprunterai quelques lignes à un écrivain distingué de nos jours, M. de Tocqueville, qui, dans son savant ouvrage *De la Démocratie en Amérique*, s'est exprimé en ces termes : « L'honneur, au temps de son plus » grand pouvoir, régit la volonté beaucoup plus que la croyance; » et les hommes, alors même qu'ils se soumettent sans hésita- » tion, sans murmure, à ses commandements, sentent encore, » par une sorte d'instinct obscur, mais puissant, qu'il existe » une loi plus générale, plus ancienne et plus sainte, à la- » quelle ils désobéissent quelquefois sans cesser pour cela de » la reconnaître. *Il y a des actions qui ont été jugées à la fois* » *honnêtes et déshonorantes. Le refus d'un duel a souvent été* » *dans ce cas.* »

Messieurs, il m'est tombé un jour entre les mains un petit volume, dont le titre a piqué ma curiosité; sur la couverture, on lisait ces seuls mots : *Ce que tout le monde pense et que personne ne dit.* — Eh bien! ce que tout le monde pense, osons le dire : Honneur à celui qui refuse un duel! Oui, honneur à lui! car il a fait une chose qui vaut mieux qu'un bon discours, qu'un bon livre, ou même qu'une bonne loi : il a fait une bonne action. Osons le proclamer bien haut. Que les hommes dont le caractère commande l'estime, dont le nom seul fait autorité, ne craignent pas de faire profession ouverte de leurs sentiments sur ce point; et nous verrons, n'en doutons pas, une coutume, triste legs d'âges que notre orgueil qualifie de *barbares*, et qu'il ne rougit pas d'imiter, tomber peu à peu en discrédit, et enfin disparaître sans retour.

Dans cette œuvre, une grande part, la plus grande peut-être, appartient à un sexe qui, faible sous bien des rapports, est réellement le plus fort là où il s'agit de l'opinion. Ces

hommes que vous voyez prêts à s'entr'égorger pour une futile querelle, que pensez-vous qu'ils redoutent davantage? — Peut-être les sarcasmes de leurs camarades? — Non pas précisément: ce qu'ils redoutent surtout, ce qui les pousse au combat, c'est un sourire de moquerie sur les lèvres d'une femme.

Voici ce qui se passe fréquemment. Telle femme a horreur du sang; elle s'évanouit à la pensée qu'une seule goutte en pourrait être versée pour sa cause. A-t-elle reçu une injure? Qu'un jeune homme généreux, ardent, se présente pour la venger, elle le lui défend impérieusement, au nom même de l'amour qu'elle lui a inspiré; s'il persiste, elle le menace de toute sa colère et de toute sa haine. Et si ce jeune homme se soumet, en frémissant, à la loi rigoureuse qu'elle lui a imposée, que va-t-elle faire? De quel prix paiera-t-elle son obéissance? — De quel prix? — Vous la verrez rougir devant lui, de cette rougeur qui monte sur le visage à l'aspect d'un être avili; elle ne lui témoignera plus que du mépris, ou que cette froide indifférence qui n'est, dans le fond, qu'une espèce de mépris, et peut-être la plus cruelle entre toutes. — Et vous, de dire : Voilà comme les femmes aiment! — Dites bien plutôt : Voilà comme agissent les femmes qui n'ont jamais su ce que c'est que d'aimer! — Écoutez-les : elles ne peuvent supporter l'idée que l'estime publique cessera d'environner l'objet de leur amour. — C'est dire, en d'autres termes, que ce qu'elles aiment dans un homme, c'est la considération qui s'attache à sa personne, et qui rejaillira sur elles. — Ah! gardons de profaner le nom sacré de l'*amour*, en le prêtant à un sentiment dont l'impur égoïsme est la base. Eh quoi! l'on a vu des femmes suivre celui qu'elles aimaient dans les rigueurs de l'exil, dans les ténèbres des cachots; on en a vu même qui ont volé avec ardeur, avec joie, jusque sur l'échafaud, ou pour sauver sa vie, ou pour partager sa mort : et ce courage magnanime leur manquerait précisément là où il est le plus nécessaire à l'être auquel elles ont dévoué leur destinée! Elles

seront des lions pour défendre sa fortune, sa liberté ou sa vie ; des agneaux, quand il s'agira de défendre un bien cent fois plus cher à l'homme d'honneur que la vie même : — sa réputation.

L'ascendant des femmes est immense dans la question qui nous occupe. Si elles s'accordaient pour blâmer la faiblesse de celui qui a cédé à un faux point d'honneur, pour louer le courage de celui qui l'a bravé ; par cela seul, la source de la plupart des duels serait tarie.

III. ACTIONS.

Quelque grand que soit l'ascendant de la parole, il en est un plus puissant encore : celui de l'action.

Un mot célèbre d'un des premiers Pères de l'Eglise me revient en ce moment à la pensée : « Le sang des martyrs est » une semence de chrétiens (1)». Et c'est qu'en effet l'homme qui, par un motif de conscience, refuse un cartel, et se soumet à toutes les conséquences de ce refus, est un martyr, et peut-être plus qu'un martyr. Car, comme l'a fait très-bien observer un éloquent écrivain, « s'il faut un effort de courage » pour sacrifier sa vie, il faut quelque chose de plus pour » supporter toute une vie de sacrifices (2)». Cela étant, pourquoi l'héroïsme de cet homme ne porterait-il pas aussi ses fruits ? Je ne dirai pas avec Rousseau, qu'*il n'en sera que plus honoré ;* je prévois, au contraire, qu'il lui faudra creuser péniblement un large sillon dans le champ de l'humiliation et de la souffrance. Mais pourquoi serait-il défendu d'espérer que la grande leçon qu'il aura donnée au monde ne sera pas perdue ? que son exemple enfantera de généreux imitateurs ?

(1) Tertullien.
(2) M. l'abbé Gerbet.

qu'à la mémoire de son nom s'attachera quelque jour la gloire d'avoir porté un coup mortel au préjugé contre lequel il aura généreusement, courageusement protesté ? Et une telle perspective ne serait-elle donc pas digne de faire palpiter quelque noble cœur ?

Disons-le toutefois : Ce n'est pas des dévouements individuels que nous avons à attendre des résultats très-importants. Une force beaucoup plus grande, une force immense réside dans l'action collective, — celle qui s'exerce au moyen de l'association.

L'idée d'une association contre le duel n'est pas nouvelle ; nous en trouvons un premier exemple remarquable dans notre propre pays. En 1651, un brave gentilhomme, le marquis de Fénelon (oncle de l'illustre archevêque de Cambrai), en fonda une à Paris. La formule de déclaration, souscrite par tous les associés, était conçue en ces termes :

« Les soussignés font, par le présent écrit, déclaration pu-
» blique et protestation solennelle de refuser toutes sortes
» d'appels, et de ne se battre jamais en duel, pour quelque
» cause que ce puisse être, et de rendre toutes sortes de té-
» moignage de la détestation qu'ils font du duel, comme d'une
» chose tout à fait contraire à la raison, au bien et aux lois
» de l'Etat, et incompatible avec le salut et la religion chré-
» tienne; sans pourtant renoncer au droit de repousser, par
» toutes les voies légitimes, les injures qui leur seront faites,
» autant que leur profession et leur naissance les y obligent;
» étant toujours aussi prêts de leur part à éclairer de bonne
» foi ceux qui croiraient avoir lieu de ressentiment contre
» eux, et à n'en donner sujet à personne. »

De nos jours, en 1837, nous avons vu un projet analogue d'association conçu par un magistrat français, M. Dutrône, conseiller à la cour royale d'Amiens.

La même année, une association contre le duel se fondait à nos portes, en Belgique, dans la ville de Liège.

En 1844, ce sont les étudiants de l'université de Heidelberg qui conviennent d'abolir l'usage du duel, et de soumettre tous les différends qui pourraient s'élever entre eux, à un jury d'honneur composé de dix de leurs pairs, élus, à nombre égal, par les deux adversaires. — Quelques mois s'étaient à peine écoulés, et les étudiants de trois autres universités allemandes — Kœnigsberg, Leipsick et Iéna — suivaient ce généreux exemple.

Je passe rapidement sur tous ces essais, plus ou moins heureux, et je me hâte d'arriver à une association qui comptera parmi les événements les plus mémorables de notre siècle : je veux parler de celle qui s'est fondée à Londres, au commencement de 1842. Je lisais, il y a peu de jours, son quatrième compte-rendu, publié en 1850 : on y remarque que la liste générale des membres comprend plus de cinq cent quatre vingts noms; que la plupart de ceux-ci appartiennent à la haute aristocratie anglaise; que plus de la moitié sont officiers dans les armées de terre ou de mer; enfin, que treize amiraux et vingt-quatre officiers-généraux y figurent.

En se faisant inscrire, tous les membres ont déclaré, sur l'honneur, que jamais ils ne se battraient en duel, et ils ont pris l'engagement de soumettre toute affaire d'honneur à la décision d'un certain nombre de juges arbitres, nommés annuellement par la société. Dans ce cas, aux termes des statuts, les *seconds* exposent l'affaire, et les juges arbitres dictent les termes de la satisfaction, s'ils reconnaissent qu'il y a lieu à satisfaction, soit par l'une des parties, soit par toutes les deux. Les parties signent une lettre au président de la cour, contenant les termes de la satisfaction exigée.

En tête des statuts figure le préambule suivant, qui respire un parfum exquis de sentiment religieux :

« Les membres de cette association, dans l'intime conviction » où ils sont que l'usage du duel est à la fois déraisonnable, » criminel, contraire à toutes les lois divines et humaines, se

» promettent, avec l'assistance divine, d'user de tous les » moyens qui seront en leur pouvoir, pour détourner, par » leur exemple et autrement, leurs semblables d'une pratique » aussi injurieuse à Dieu, aussi funeste à l'humanité, et aussi » incompatible avec les lumières d'une nation professant le » Christianisme, et avec la haute responsabilité qu'une telle » qualité lui impose (1). »

Messieurs, en lisant le compte-rendu que je viens de mentionner, je me suis senti partagé entre deux impressions contraires. D'un côté, j'admirais cet élan qui, — dans le même pays où, naguère, à la voix d'un pauvre moine, on a vu des masses de dix mille, de cent mille hommes s'enrôler dans une association de *tempérance*, — organisait une sainte ligue contre le duel. Mais pourquoi le dissimuler? Pendant que, comme homme et comme chrétien, j'applaudissais de tout mon cœur à cette généreuse tentative; comme Français, je souffrais, oui, je souffrais cruellement à la pensée que ma nation qui, par une mission particulière de la Providence, semble destinée à marcher à la tête de la civilisation, et à donner à l'Europe et au monde l'exemple de tout ce qui est bon, grand, généreux, que la France, dis-je, n'a pas encore songé à entrer, même d'un pas lent et timide, dans la voie que lui ont tracée si largement ses voisins d'Outre-Manche.

Je suis loin, sans doute, de contester la part légitime d'influence qui peut appartenir à une législation répressive du duel, sagement combinée : et toutefois, je pense qu'on ne doit lui attribuer qu'une importance secondaire; car, ainsi que l'a dit un ancien, les meilleures lois sont bien faibles, sinon impuissantes, à lutter contre les mœurs (2); les mœurs,

(1) « .... and so wholly incompatible with the enlightened and respon- » sable state of a nation professing christianity. »

(2) « Quid leges sine moribus
» Vanæ proficient? » (Horace.)

au contraire, ont une force qui non seulement seconde et corrobore l'action des lois, mais qui peut les suppléer, et qui les a quelquefois suppléées en effet. Aussi, est-ce surtout des associations contre le duel, liées à l'institution de jurys, conseils ou tribunaux d'honneur, que j'attends à la fois, et la réforme du préjugé que je combats, et, ce que le duel — nous l'avons vu — ne peut point assurer, une répression réelle, sérieuse, efficace des injures.

De quoi s'agit-il, en effet, pour atteindre ce double but? Il s'agit uniquement de faire prévaloir une idée bien simple, bien naturelle, une de ces idées qu'il suffit d'un peu de bon sens pour comprendre, d'un peu de bonne volonté pour adopter. Cette idée, c'est que l'injure doit porter avec elle le déshonneur, non pas à celui qui l'a reçue, mais plutôt, mais au contraire, à celui qui l'a faite (1).

Venons à l'application, et comparons l'état des choses tel qu'il existe maintenant avec celui que je conçois.

Aujourd'hui, l'honneur de chaque citoyen est à la merci du premier venu; et, pour le recouvrer, il n'est qu'un seul moyen : se battre avec l'agresseur.

Demain, c'est l'honneur de l'agresseur qui sera compromis; et, pour le recouvrer, un seul moyen restera à celui-ci : faire des excuses.

Aujourd'hui, dans un régiment, on dit à un officier : Vous avez insulté un de vos camarades; vous lui devez une réparation : allez..... vous battre avec lui.

Demain, on lui dira : Vous avez insulté un de vos camarades; vous lui devez une réparation : allez..... lui faire des excuses.

Aujourd'hui, l'on dit : Vous ne voulez pas vous battre? Vous êtes indigne de porter l'épaulette.

(1) « Niuna sorte d'ingiuria non offende mai l'onore di chi la patisce, » ma sempre di chi la fece.» (Maffei.)

Demain, l'on dira : Vous ne voulez pas faire des excuses? Vous êtes indigne de porter l'épaulette.

Vous le voyez, Messieurs ; c'est là un changement bien léger en apparence : un mot substitué à un mot, rien de plus. Mais ce n'en serait pas moins, dans la réalité, une réforme immense, capitale; je l'appelle de mes vœux les plus instants.

Encore quelques mots, et j'ai fini.

J'ai entendu quelquefois demander si le moment actuel était bien choisi pour attaquer le duel. Le préjugé, dit-on, est très-affaibli ; il tend insensiblement à disparaître ; le progrès des lumières, l'adoucissement des mœurs finiront par amener ce résultat ; n'est-il pas à craindre qu'en voulant précipiter une réforme qui serait arrivée naturellement par la force même des choses, on ne provoque chez une nation aussi irritable que la nôtre une réaction en faveur du point d'honneur?

Messieurs, je crois, au contraire, que jamais la lutte n'a pu être engagée dans un moment plus opportun que celui où nous sommes.

En effet, le préjugé du duel est encore trop vivace — et des exemples récents l'ont prouvé — pour que l'entreprise puisse être regardée comme superflue.

Il ne l'est plus assez pour que ce soit une entreprise téméraire.

Est-ce à dire qu'on puisse en garantir le succès? — Non, sans doute; mais cette certitude n'est nullement nécessaire. Le succès ne dépend pas toujours de nous; mais l'effort en dépend, et c'est l'effort qui nous est demandé. Qui ne veut travailler qu'à coup sûr, se condamne à croupir dans une inertie honteuse.

A l'homme, de planter, d'arroser; à Dieu, de donner l'accroissement où et quand il lui plaît.

Pour moi, si, dans le cours de ma vie, j'avais été assez heureux pour venir en aide à quelque victime de la tyrannie

du point d'honneur, fût-ce à une seule, je pourrais me dire que mon passage sur la terre n'a pas été tout-à-fait inutile; et ce serait pour moi une pensée bien douce, bien consolante, quand le jour sera venu de remettre mon âme entre les mains de Dieu.

MÉMOIRE

SUR

L'ÉDUCATION DES SOURDS-MUETS,

PAR M. PIROUX.

MESSIEURS,

La double infirmité des sourds-muets, comme toutes les autres infirmités humaines, ne s'explique bien qu'autant qu'on voit en elle une des tristes conséquences de la chute du premier homme et un des motifs de la divine rédemption.

Rien n'égale, on le sait ou on le devine, la douleur d'une mère, lorsqu'elle s'aperçoit que jamais son enfant n'entendra et ne répétera ses douces paroles, et qu'elle doit, à son tour, se rendre sourde-muette pour lui. Le père n'est pas moins affligé. La famille entière pleure. Les étrangers mêmes sont douloureusement émus, et la religion n'est pas assurément la dernière à déplorer une si grande infortune.

On fait d'abord maintes expériences qui confirment plus ou moins l'existence de l'infirmité. On en mesure le degré. On remonte aux causes ; on demande les premiers remèdes à la médecine ; on ne recule devant aucuns sacrifices : vains efforts !

Bientôt la tendresse des parents s'exalte ou se refroidit. Sans le vouloir, sans le savoir, ils aggravent le plus souvent les conséquences de la lésion. Ils deviennent inconsolables, ou ils se consolent trop aisément. Ils se font illusion, ou ils adoptent des préjugés. Ils ne comprennent pas assez que ce qu'ils ont de mieux à faire est de se résigner, de prendre courage et d'accomplir, plus strictement que jamais, tout ce que la sagesse et le dévouement leur prescrivent à l'égard de leurs autres enfants.

Sans doute, ce sera toujours un grand malheur que de naître sourd; mais n'oublions pas que, dans le passé, la réparation n'était pas, pour ainsi dire, possible; tandis qu'elle l'est devenue pour le présent, et surtout pour l'avenir.

A vrai dire, ici, réparation ne signifie pas rétablissement dans l'état normal, mais amélioration telle, que l'Eglise, la société, la famille et l'individu s'en contentent et bénissent les mains qui la réalisent.

Où trouver d'ailleurs, dans cette vallée de larmes, le parfait bonheur? Où sont les individus, les familles, les races, les nations qui aient longtemps cheminé sans secousses et sans accidents? Après tout, ne vaut-il pas mieux être privé d'une faculté que d'en faire un mauvais usage?

Soit épreuve, soit châtiment, acceptons tout ce que Dieu nous envoie, et travaillons sans relâche à tirer le bien du mal; la récompense ne se fera pas attendre, et cette récompense surpassera nos peines, comme les fruits surpassent les semences.

Secourir efficacement tous les genres d'infirmité et en particulier la surdité de naissance, est une tâche difficile à remplir; mais il faut, bon gré mal gré, se l'imposer de nos jours, si l'on ne veut pas se voir ravir bien au-delà de ce qu'on n'aura pas donné.

Tout homme pauvre, ignorant ou infirme, est un champ d'un autre ordre à cultiver par les riches, les savants et les

heureux. Que s'ils sont assez aveugles pour trouver bon de s'en dispenser, malheur à eux!

L'humanité étant faite à l'image et à la ressemblance de Dieu, et la seconde personne divine étant descendue du ciel pour la racheter de sa chute, il est absolument nécessaire que les grands rachètent ici-bas les petits. La foi nous le conseille incessamment, et la raison nous en donne les moyens.

De même que les sciences sont descendues dans les arts, et les belles-lettres dans presque tous les esprits, que l'économie politique a sondé toutes les misères sociales, de même la philosophie doit descendre de ses hauteurs pour créer une médication intellectuelle et morale en faveur des sourds et des aveugles de toute sorte.

On dirait que tout, dans le passé, n'a servi qu'à former l'homme à l'état normal, et que ce labeur est enfin consommé, tandis qu'au présent et à l'avenir est réservé le soin de relever l'homme à l'état anormal.

Avant d'avoir atteint sa majorité, l'homme individuel et social est un être *physique*, *moral* et *intellectuel;* mais dès qu'il en jouit, il est un être *intellectuel*, *moral* et *physique*, ce qui est bien différent.

Autrefois, et il fallait qu'il en fût ainsi, une forte portion de l'humanité était à la portion la plus favorisée de la société, de la famille et de la nature, comme *servir*, *aimer* et *connaître* sont à *connaître*, *aimer* et *servir;* mais il n'en saurait plus être ainsi, depuis que la civilisation, secondant la vraie religion, a fait partout primer les facultés de l'âme sur celles du corps.

L'homme fait est réellement devenu une intelligence servie par des organes, et n'est plus une organisation servie par une intelligence bornée.

Désormais donc, il devra être considéré dans sa triple nature, comme un principe intellectuel en communion avec Dieu, comme un principe moral en communion avec ses

semblables, comme un principe physique en communion avec la matière. Il n'y aura plus d'exception que pour les hommes atteints d'une infirmité native ou accidentelle, et, pour eux seulement, dans la société humaine, le corps passera toujours avant l'âme, comme chez les enfants.

Pour quiconque observe la marche des événements, il est certain que la délivrance de l'homme à l'état normal s'opère de nos jours avec une rapidité étonnante pour beaucoup de personnes; mais Dieu ne semble l'avoir permise que pour appeler une plus grande somme d'efforts bienfaisants sur l'immense plaie qu'on nomme l'*humanité souffrante*.

Ne craignons pas comme l'impie. L'homme s'agite, et Dieu le mène. Simples fidèles, faisons-nous les soldats de l'Église; et si nous savons nous imposer les nouveaux devoirs, l'ordre nouveau sanctionnera nos plus anciens droits, car il ne s'agit plus de détruire, mais de tout améliorer avec le temps.

Après avoir constitué la famille et l'individu, avec l'autorité et l'obéissance, et après avoir formellement accepté l'Église et son Dieu, avec une autorité et une obéissance d'un autre ordre, il nous reste à réorganiser la société politique et civile où la patrie, avec l'ordre et la liberté, avec la liberté et l'ordre, en réglant logiquement et moralement les rapports du peuple et de son chef, du chef et de son peuple, et enfin les rapports des citoyens entre eux.

Dans des temps où le catholicisme nous prépare un ordre social plus parfait, la ville de Nancy, qui n'a pas cessé d'être la tête et le cœur de la Lorraine, a su prendre courageusement l'initiative de la fondation d'une Société de patronage en faveur des sourds-muets (1). Cette Société vivra, grandira et fournira la première un exemple fécond. Elle sera

(1) La même Société protège et assiste aussi les aliénés, les aveugles et les orphelins.

bien reçue, car elle entend seulement venir en aide à la religion, à l'administration publique, aux établissements et aux familles, dans le soulagement à procurer aux infirmes qu'elle a adoptés.

De la protection qu'elle accordera aux sourds-muets, en les suivant du berceau jusqu'à la tombe, sortiront des lumières inattendues, non seulement en ce qui les concerne, mais encore quant aux moyens de redresser tous les écarts de l'ordre moral, car avec eux tout est à créer : sociabilité, raison, moralité, profession. Ils sont orphelins, puisqu'ils ne peuvent s'entretenir avec les auteurs de leurs jours; ils sont aveugles pour tout ce qu'ils ne voient pas de leurs yeux; ils sont aliénés, puisqu'ils ne peuvent lier leur action à notre parole. Ne connaissant pas nos lois, ils seraient forcément criminels, si l'instinct de leur conservation ne se trouvait pas mieux de ne faire ni bien ni mal.

Mais les salutaires conséquences que comporte le patronage efficace des sourds-muets, ne s'arrêteront pas à ce progrès. Outre que ces infortunés fournissent à la charité chrétienne l'aliment par excellence, ils feront faire un grand pas à la philosophie pratique et à la science du langage en général.

Ils sont, en effet, comme ces mines souterraines d'où nous allons extraire le précieux métal que le ciel ne nous a pas offert tout façonné. Nous avons à créer en quelque sorte en eux, à force de patience et de talent, ce qui se produit pour ainsi dire spontanément en nous, qui devons enfin cesser d'être des enfants ingrats.

La surdité-mutité se rencontre à peu près également dans les deux sexes, dans les diverses classes de la société, et avec tous les tempéraments; mais il s'en faut de beaucoup que les causes, les degrés, les origines, les suites, les circonstances soient les mêmes. De là, la difficulté de faire entrer tous les moyens de réparation dans une seule et unique théorie. On peut même avancer que les individus atteints de surdité

native diffèrent tellement l'un de l'autre que, s'il faut absolument à la méthode d'éducation un tronc commun, elle a besoin de branches à l'infini.

On estime que la population sourde-muette est à la population entendante et parlante comme un est à quinze cents, et l'on croit remarquer que la proportion ne cesse pas d'augmenter dans le sens fâcheux. Chez certains individus, l'affection semble résulter d'un trop plein d'énergie cérébrale produisant paralysie du nerf auditif; chez d'autres, d'un excès de faiblesse produisant atonie du même nerf. Enfin, on peut supposer que le dixième des cas environ provient d'un vice d'organisation chez les parents.

Les législateurs païens retranchaient impitoyablement les sourds-muets de la société, dont ils ne pouvaient supporter les charges. Il n'en a plus été ainsi partout où a pénétré la doctrine chrétienne.

Toutefois, on ne croit pas qu'avant le milieu du XVI^e^ siècle, on se soit occupé scientifiquement de l'instruction des sourds-muets. Mais il faut bien se garder de penser qu'ils aient été jusque-là toujours délaissés ou maltraités par leurs parents et leurs voisins. La tendresse de la mère, l'autorité du père, la nécessité et l'utilité des travaux domestiques, l'empire de l'exemple, les bonnes dispositions ont certainement produit, pour la vie de famille, bien des fils plus soumis, plus laborieux, quoique sourds, que tant d'hommes, dont l'infirmité plus cachée, plus centrale, a consisté dans le vice et l'erreur.

De nos jours encore, il n'est pas rare de rencontrer des sourds-muets qui, renfermés dans le cercle de la vie domestique, valent bien autant, sinon mieux, que certains élèves de nos écoles que l'orgueil a perdus.

Ce fait prouve que les patrons sont appelés à rendre un immense service aux sourds-muets, en donnant à leurs parents les directions qui leur ont jusqu'ici manqué. Ne réussiraient-ils, avec l'autorité de leur bienfaisance, qu'à faire cesser,

à l'égard de ces infortunés, la répulsion qu'inspirent encore aux masses les diverses difformités physiques, morales et intellectuelles; qu'à les soustraire aux vexations des enfants plus heureux, mais plus méchants; qu'à leur paraître un apôtre de la bonne nouvelle, un défenseur, un ami, qu'ils leur rendraient encore un signalé service.

Ah! puisse-t-il arriver bientôt le jour où, grâce à la merveilleuse assistance et aux loisirs inespérés que l'humanité entière a récemment trouvés dans l'emploi des machines, les malades de l'ordre intellectuel et moral seront secourus comme le sont, depuis longtemps et avec des soins si minutieux, les malades de l'ordre physique! Ce sera comme la découverte d'un nouveau monde pour la charité.

Pour hâter, dans la mesure trop étroite de nos moyens, l'avénement du règne de Dieu sur les sourds-muets, étudions avec attention le mal qu'il s'agit de guérir et le remède à employer.

Avant tout, comprenons bien et retenons bien ceci : la théorie ou la science procède toujours intellectuellement, moralement et physiquement, parce qu'elle va du général au particulier, de l'actif au passif; tandis que la pratique ou l'art procède toujours physiquement, moralement et intellectuellement, attendu qu'elle va du particulier au général, du passif à l'actif. Au point de vue d'une Société de patronage et d'une école, l'éducation des sourds-muets apparaît donc comme théorique ou analytique, tandis qu'au point de vue des parents elle se montre comme pratique ou synthétique; elle commence par les soins du corps, continue par les soins du cœur, et termine par les soins de l'esprit. A chacun sa tâche.

Cette loi du développement de l'homme sourd ou non n'a malheureusement pas été comprise. Sans mettre les parents en demeure de faire leur œuvre préparatoire, les instituteurs de sourds-muets ont voulu enseigner intellectuellement l'écriture seule, dont ils n'ont fait qu'une lumière sans chaleur ni force.

Le charitable et illustre abbé de l'Épée n'a pu sortir du mécanisme des signes traducteurs ; son digne successeur, l'abbé Sicard, n'a pu s'élancer au-delà du mécanisme grammatical. Bébian, esprit supérieur, mais caustique, a imprimé à la doctrine un développement logique qui s'est continué à travers des difficultés plus grandes que les premières.

Enfin, la loi morale pénètre maintenant dans les méthodes, et l'on commence à s'apercevoir que la vraie source de la réparation est dans des relations domestiques et sociales, effectives et réglées, disciplinant le corps, formant le cœur, instruisant l'esprit et pliant les membres au travail.

Le simple peuple, sans s'inquiéter de la cause, donne généralement le seul nom de *muet* à tout homme qui ne parle pas. Il n'est frappé que de l'effet. Les savants, pour faire leurs classifications, remontent au principe des choses, et pour ce qui regarde les *muets*, par suite de surdité, ils ont consacré la double dénomination de *sourd-muet*, à laquelle on a donné jusqu'ici trop de portée.

En dehors des vrais *sourds-muets*, il y a en effet les *muets* par une vicieuse conformation de l'appareil vocal ; les *muets* par l'absence de l'éducation maternelle ; les *muets* par suite d'un certain degré d'idiotisme, et enfin les *muets* par aliénation mentale.

Il y a même parmi les *sourds-muets* des individus qui ne sont que *demi-sourds*, et auxquels on aurait pu rendre la parole, si on avait su s'y prendre. Bien plus, il y a des individus qui, n'étant devenus *sourds* qu'après avoir parlé, auraient pu conserver la parole et parviendraient à la recouvrer, si on n'ignorait pas les moyens fournis par la science pour opérer ce bienfait.

Les médecins doivent certainement être consultés les premiers, bien que leur science semble s'arrêter devant les rapports du physique et du moral.

Que l'on s'adresse ensuite aux instituteurs de sourds-muets,

que l'on se procure leurs ouvrages, que l'on visite leurs établissements, et quoique leur science sorte à peine de ses longs tâtonnements, on ne manquera pas de s'éclairer sur la précieuse marche à suivre.

Dans nos écoles, les muets par surdité congéniale composent à peu près les trois cinquièmes du nombre total des élèves. Ceux qui ont parlé en forment environ le cinquième, et ceux qui ne sont que demi-sourds un autre cinquième.

Quant aux muets par aphonie et excès de bégaiement, par délaissement, par idiotisme et par aliénation mentale, il n'en existe que trop; mais on n'a pas de données certaines pour en déterminer le nombre.

Les premiers essais d'enseignement tentés en faveur des individus atteints d'un mutisme attribué à une surdité plus ou moins intense ont porté sur la parole, et si l'on croit les récits qui en ont été faits, on aurait, parfois, obtenu de fort beaux résultats. Mais rien ne fait connaître, avec certitude, le caractère distinctif de l'infirmité à laquelle on avait affaire, et, soit que les instituteurs n'aient pas eu assez de dévouement pour livrer leur secret au public, soit que leurs élèves aient eu la plus rare aptitude, soit enfin que leur art ait été en eux sans qu'ils en eussent conscience, le passé ne nous a pas légué, sur la matière, un seul ouvrage digne d'être cité.

Le premier conseil à donner aux parents des muets de toute sorte, c'est de ne pas discontinuer de parler à leurs enfants, et d'avoir soin de ne parler qu'à l'oreille des demi-sourds, en leur mettant une main sur les reins et une sous le menton, et en établissant entre elles une sorte d'antagonisme. On fera plus, on exagérera l'accent, on chantera même, et l'on aura recours aux instruments de musique les plus simples, aux cris et aux bruits. Si l'emploi de ces moyens ne suffit pas pour obtenir des mots parlés, on ne fera entendre et reproduire à l'enfant, pendant un certain temps, que des sons, des articulations et des syllabes. On lui fera comprendre que le

souffle, matière première de la voix, est fourni par la poitrine, les sons par le larynx et les articulations par les diverses parties mobiles de la bouche. Les mains ou les doigts, appliqués sur les organes en jeu, l'informeront merveilleusement des conditions les plus profondes de la phonation.

Etant obtenue la production de la voix chez le demi-sourd, on a soin de diviser momentanément la parole en physique, morale et intellectuelle.

La parole physique ne sera que sons, articulations, syllabes, mots, phrases, abstraction faite de tout sens moral et intellectuel. La parole morale, composée des mêmes éléments matériels, les transformera en exclamations, en mots et en phrases exclamatives, exprimant les sentiments et les mouvements de l'âme, et s'arrêtera aux commandements et aux défenses. Quant à la parole intellectuelle, elle se servira des produits précédents pour entrer dans le domaine des demandes et des réponses. Alors le miracle sera consommé, le muet parlera.

Si l'on n'a pas réussi jusqu'à ce jour d'une manière satisfaisante, c'est qu'on a voulu aller de prime-saut de la parole physique à la parole intellectuelle, et qu'on a compté pour rien la parole morale, la seule à cultiver chez le demi-sourd, car, quand elle lui a été donnée, elle absorbe la parole physique, et elle se transforme, pour ainsi dire, spontanément en parole intellectuelle. Elle est comme le flambeau à allumer, ou la terre cultivée à laquelle il ne faut plus que confier des semences pour récolter un jour les plus riches moissons.

Supposons que les moyens que nous venons d'indiquer ne produisent pas encore l'effet désiré. Eh bien, on y ajoutera les suivants, qui servent aussi à l'éducation des sourds complets.

On partira des actions que doit faire l'enfant, des positions dans lesquelles il doit se tenir. On les réglera, tantôt en lui en offrant le modèle, tantôt en le caressant ou en le châtiant. On ne craindra pas de le heurter aux articulations où l'on re-

marquera qu'il est amolli, courbé, anguleux, de manière à lui faire sentir que ses muscles doivent être en quelque sorte militairement tendus. On blâmera en lui et on repoussera, par des gestes plus ou moins menaçants, cette passion de voir l'écorce et le mouvement des objets et d'attendre quelque aventure qui satisfasse une de ses passions naissantes.

On l'empêchera de se livrer corps et âme à des jeux enivrants, où l'on reconnaîtra que les facultés intellectuelles et morales s'écoulent et s'épuisent dans les facultés physiques trop follement employées.

On exigera, dans les attitudes, un rassemblement convenable des membres, et dans les actions, un rayonnement complet qui dénote qu'elles sont pleines de l'effet à produire, et on fera en sorte d'y faire ajouter un cri et un bruit. En un mot, on dénouera l'enfant, on le sculptera physiquement, si l'on peut parler ainsi.

On ne manquera pas de toujours parler, comme nous l'avons déjà dit, en donnant ces leçons d'un nouveau genre. Car, rien ne procure de l'éloquence au corps comme d'en faire le traducteur riche et fidèle de la parole, et de faire du tronc et des membres la tige et les rameaux tangibles et visibles du verbe, qui ne semble naître et progresser que dans certaines scènes ou cérémonies domestiques, sociales et religieuses.

Après avoir donné aux actions et aux positions de l'enfant la rectitude voulue et l'avoir rendu adroit dans tout ce qu'il fera, on aura recours à la pantomime, à la saltation, aux diverses sortes de démarches, pour l'arracher à la lourdeur de son corps, et lui donner les premiers sentiments moraux qui font faire société.

Ce premier étage construit, on en construira un autre, qui élèvera déjà vers le ciel, c'est celui de la mimique, des gestes et de la physionomie, auxquels on ajoutera un chant quelconque analogue à leur expression.

Ici, l'enfant n'aura plus à s'élever au-dessus du sol par des

élans et des bonds, et à se délivrer de la loi de gravitation. La partie inférieure du tronc et les membres abdominaux deviendront, pour la partie supérieure du tronc, les membres thoraciques et la tête, une sorte de piédestal ou de base. La nature physique sera subjuguée. Sur les reins au dehors, et le diaphragme au dedans, s'assoiera dès ce moment une force nouvelle, la force morale, qui reste explicite dans la mimique et le chant, et qui devient implicite dans la parole et les signes.

Pour qu'il y ait progrès normal dans l'homme, il faut que s'unifient en lui le principe physique, le principe moral et le principe intellectuel. De plus, il faut encore que l'unité règne dans toutes les communications faites au toucher, à la vue et à l'ouïe, au point que tout soit un, comme, par exemple, lorsqu'on serre la main d'un ami, qu'on lui sourit et qu'on lui parle. Sans ce besoin d'unification qui conduit à la plénitude d'existence et même à Dieu, il ne serait jamais possible de redresser une faculté altérée. On ne pourrait jamais tirer la parole de la respiration, ni les signes de la locomotion.

Quand on en est à la mimique et au chant, on donne en quelque sorte la vie à l'âme du sourd ou du demi-sourd, qui alors n'est plus occupé que de la manifestation de ses sentiments et de son imagination, à l'aide de la partie susdiaphragmatique, soit extérieure, soit intérieure, de sa personne. Son geste devient gracieux, sa voix se module, et l'on voit poindre en lui l'aurore de la vie intellectuelle, celle des signes, chez ceux qui ne doivent parler ni naturellement ni semi-naturellement, celle de la parole chez ceux qui sont appelés à la recouvrer. La pensée rationnelle elle-même commence à se montrer chez ceux que Dieu a destinés à conduire les autres.

Nous voici arrivés à la partie de la tâche qui couronne l'œuvre, au développement des signes chez les uns, et de la parole chez les autres, lequel développement doit aboutir à la lecture et à l'écriture, qui semblent comprendre tout l'homme,

puisqu'ici l'espace et le temps ne sont plus un obstacle aux communications.

Par l'emploi des moyens qui précèdent, il se peut que le demi-sourd s'empare de la parole, et alors son audition, sous l'influence de sa propre voix, s'améliorera au-delà de toute espérance. Nous savons par expérience que les mêmes procédés raniment parfois la parole engourdie du sourd-muet qui avait autrefois parlé. Dans ce cas, l'éducation se peut continuer à peu près comme chez les autres enfants.

Si la famille n'a pas réussi, secondée qu'elle a pu être par l'instituteur primaire du lieu, il est à croire qu'elle devra recourir à un établissement de sourds-muets.

Admettant que les parents n'ont pas cessé de parler à leurs enfants, tout en agissant et faisant de la pantomime et de la mimique, nous pouvons affirmer qu'on aura toujours un admirable résultat. D'abord, on aura pénétré l'enfant des sentiments et des idées dont la rationalité disparaît quand on ne parle pas; ensuite, on aura moulé dans sa mémoire des physionomies parlantes, qui l'aideront beaucoup à parler et surtout à lire, comme on dit, sur les lèvres de l'interlocuteur. Combien ne voit-on pas d'adultes parlants, mais atteints de surdité, qui savent conclure du jeu extérieur de l'appareil vocal, aux paroles que l'on prononce, aux pensées que l'on exprime!

Mais alors même que les parents des jeunes sourds-muets n'auraient pas réussi à leur rendre la parole ou à les faire lire sur les lèvres, il ne serait pas moins avantageux de leur avoir toujours parlé, d'avoir chanté, fait de la musique devant eux, tout en étalant à leurs yeux des actions, de la pantomime et de la mimique, faites dans l'amour de Dieu et du prochain.

Quand l'homme se coupe en deux et qu'il rejette un ou deux des trois langages qui correspondent à l'ouïe, à la vue, au toucher, ses sentiments et ses idées perdent aussi une ou

deux de leurs faces. Mais quand surtout c'est la parole, ce langage du toucher intérieur, qui est supprimée, tout n'est pas seulement fractionné, mais même tronqué et miné, ce qui est le plus terrible; car alors on s'individualise de plus en plus, c'est-à-dire qu'on ne garde que l'existence absolue ou physique, avec un semblant d'existence relative ou morale et intellectuelle, dont la fin est de jouir, de briller et de s'enrichir aux dépens des autres.

Il est d'ailleurs prouvé que les meilleurs élèves ont toujours été ceux avec lesquels on procède comme nous l'indiquons. Malheureusement, soit que le zèle manque, soit qu'on se trompe, soit qu'on le trouve plus commode, on se jette trop tôt dans les rameaux alors presque sans tige que l'on nomme les signes. Les enfants sourds-muets s'y plongent naturellement, on s'y noie avec eux, et l'âme devient l'esclave du corps, la famille l'esclave de l'individu, comme plus tard l'école serait l'esclave de l'élève, si une communauté pouvait subir le joug d'un orgueilleux infirme.

Qu'arrive-t-il? que la vie morale manquant au sourd, la vie physique et la vie intellectuelle, dont elle forme le lien, ne prennent pas en lui leur entier accroissement et meurent, l'une ou l'autre, beaucoup plus tôt.

Comme les mots, les signes sont éminemment intellectuels, mais ils en diffèrent en ce que la convention qui les consacre est particulière à la famille, à l'école, tandis que les mots sont compris de toute une nation. Ce caractère, propre aux signes, tient à ce qu'ils sont produits par les organes qui nous mettent surtout en rapport avec les corps, et non par ceux qui sont destinés à nous mettre en rapport avec les esprits.

Quoi qu'il en soit, on ne peut se dispenser de se créer un langage de signes avec les sourds. Seulement ce langage ne se séparera pas de la parole, si elle doit être enseignée. Mais s'il faut l'abandonner, on s'efforcera de développer les signes en

les accompagnant d'une pantomime et d'une mimique convenables, qui les empêcheront de se mettre exclusivement au service de la mémoire et des passions.

Sans cette précaution, les signes n'auraient d'autre syntaxe que celle du hasard, et le sourd ne les emploierait jamais que comme des armes pour plaider sa cause. Les signes ont généralement la vertu de séparer l'esprit du corps, mais aussi ils ont le défaut de le séparer encore du cœur. De là, la difficulté de les deviner plutôt que la facilité de les comprendre.

Quand les signes sont assez développés et peuvent servir à la conversation, on doit les rapprocher de la langue écrite et les employer à la traduction des mots et des phrases. Mais par quel bout prendre alors la langue écrite? De deux manières : tantôt pratiquement, ou selon la méthode maternelle, tantôt théoriquement, ou selon la méthode grammaticale; pratiquement, c'est-à-dire en faisant servir les mots et les phrases aux communications usuelles; théoriquement, c'est-à-dire en construisant la langue comme on construit un édifice. Dans le premier cas, on part de la phrase faite la plus courte, comme *Merci, Madame; Salut, Monsieur,* établissant une relation et renfermant le verbe à l'état latent.

Dans le second cas, on enseigne successivement les différentes sortes de mots avec leurs accidents, et puis on les assemble en phrases, d'après les règles de la syntaxe toujours difficiles à saisir. La première méthode est naturelle, la seconde est artificielle ; le secret est de savoir les fondre en une seule méthode mixte.

Il est une sorte d'écriture qui se figure avec les doigts et qu'on nomme dactylographie ou dactylologie. On en tire un précieux secours pour l'enseignement de l'écriture proprement dite et de la parole, par la méthode maternelle, et pour dominer les signes, qui n'ont de valeur rationnelle que comme instrument de traduction ou d'interprétation.

L'alphabet manuel fournit les éléments de cette écriture,

dont on se sert généralement mal, parce qu'au lieu d'assembler les lettres en syllabes, mots ou phrases, on les présente une à une comme font les compositeurs en imprimerie.

Nous avons reconnu que les sourds-muets se créaient ordinairement un système de signes abstraits de la parole, de la mimique, de la pantomime et de l'action. Ces signes varient excessivement d'un enfant à un autre et n'ont guère de suite que dans des descriptions, des récits et des contestations. Dans les explications où préside le raisonnement, ils font défaut. Originaires de l'action, ils la représentent à merveille dans ses effets, tant bien que mal dans ses moyens, et très-imparfaitement dans ses causes. Cette loi des signes donne à l'enfant sourd-muet une sorte d'intelligence industrieuse, ou d'industrie intelligente qui fait qu'on en admire toutes les étincelles. Mais combien cette faculté est inférieure à l'intelligence de la parole et à la parole de l'intelligence, surtout pour les conséquences qui en découlent dans l'avenir!

Une chose essentielle pour le perfectionnement des signes, c'est de les employer à l'expression d'une pensée entière, ou de donner à la phrase un membre intellectuel et un membre moral. Exemple : *Vous êtes bon, puisque vous m'instruisez.* Si l'enfant dit seulement dans ses signes : *Vous êtes bon*, ou *vous m'instruisez*, il ne s'élevera pas aux rapports dont se nourrit la raison, et il sera sans raison.

Si l'on tient à faire parler artificiellement le sourd-muet complet, on y réussira, bien qu'on ne puisse compter sur une forte dose de voix physique et morale. Voici comment on s'y prendra. Après avoir marié le mouvement au souffle, l'action au cri, la pantomime à la musique, saisie par le tact dans les vibrations des instruments, la mimique au chant, ou au moins à une voix qui en suivra toutes les formes, on travaillera avec l'œil et la main sur l'appareil vocal pour en obtenir tous les sons, toutes les articulations, toutes les syllabes. Ensuite, aidé de l'écriture qu'on fera lire à haute voix, on

formera des mots, des phrases, dont le sens sera enseigné par signes, et qu'on fera apprendre par cœur. Enfin, on obligera l'élève à dire de vive voix les mots et les phrases, à s'en servir, et il parlera. Bientôt même ses paroles pourront traduire ses signes pendant qu'il les fait, et il pourra aller jusqu'à une sorte de parole improvisée; mais, ayant vieilli dans le silence et assoupli ses facultés aux signes, il ne pourra jamais sortir entièrement de son ancien état, ni ajouter le geste et encore moins l'accent à sa parole.

Inutile de répéter que le même procédé réussit plus sûrement avec les demi-sourds et les sourds qui ont parlé. Toutefois, chez ceux-ci, il faut opérer avec beaucoup plus de délicatesse et de subtilité, puisqu'il s'agit de raviver une fonction tombée en désuétude.

Au fond, notre théorie consiste à procurer successivement à l'individu toutes les conditions d'existence physiques, morales et intellectuelles, en le prenant dès l'instant où il arrive en ce monde, et en le suivant jusqu'à ce qu'il passe dans l'autre; en développant parallèlement en lui les fonctions de la respiration et de la locomotion, de manière à obtenir le souffle avec le mouvement, le cri avec l'action, la musique avec la pantomime, le chant avec la mimique, la parole avec les signes, la pensée de la raison avec celle de l'imagination; de manière aussi à progresser, tant bien que mal, il est vrai, dans les modifications correspondantes de la matière qui appartiennent à l'industrie naturelle ou acquise, à toutes les phonographies et à toutes les mimographies.

Le mérite de l'instituteur est de savoir où il en est dans l'ordre de la nature, de la société et de la grâce; de ne rien tenter avant le temps, et de ne pas faire pour son élève plus que le jardinier ne fait pour les plantes qu'il cultive.

Le but suprême est de doter le sourd-muet d'habitudes, de préceptes et de principes qui façonnent, dirigent et éclairent sa volonté dans la sphère sociale inférieure où son infirmité

le retiendra à jamais. Comme nous, il se développe passivement, imitativement et activement; mais on dirait qu'il est condamné à ne pouvoir jamais se reprendre en sous-œuvre, c'est-à-dire que son entendement sera toujours asservi à sa volonté. Or, la volonté est une force centrifuge, tandis que l'entendement est une force centripète, et c'est de leur alliance que l'homme tire sa force de projection dans cette vie. Donc, il ne faut pas s'attendre à ce que le sourd-muet parvienne jamais à unir, dans de larges proportions, la vie individuelle à la vie de famille, à la vie de société, à la vie religieuse, et surtout à délivrer le courant vital descendant qui vient de la grâce, du courant vital ascendant qui vient de la nature. De même que, chez l'aveugle-né, les forces physiques et morales ne peuvent suivre les forces intellectuelles, qui s'en isolent, de même, chez le sourd de naissance, les forces intellectuelles ne peuvent précéder les forces morales et physiques, qui vont sans elles. Il faudra donc toujours un conducteur à l'aveugle, qui ne connaît pas assez nos chemins, et un tuteur au sourd-muet, qui ne connaît pas assez nos lois.

Naturellement esclave de ses besoins et de ses instincts, le sourd se persuade trop volontiers que le dévouement de son instituteur n'est réel que quand il en favorise la satisfaction. Il se trouble jusqu'à la peur et la stupéfaction toutes les fois qu'on promulgue devant lui les lois constitutives de la vraie personnalité humaine et celles de la famille, de la société, de la religion. Il craint de perdre les jouissances qu'il éprouve, s'il est obligé de les soumettre à des règles. Il ne voit pas d'assez haut le rapport qui existe entre *prendre* et *rendre*. Lui imprimer la crainte d'un châtiment, s'il vient à faire un mal dont il n'a pas conscience, c'est le vrai moyen de l'amener un jour à faire le bien par devoir.

Il est à remarquer que, dans son langage, qu'on a malheureusement plié à des théories erronées, il n'indique ou ne désigne longtemps que les substances, en laissant deviner ceux

de leurs modes sur lesquels il veut attirer l'attention de l'interlocuteur. S'il y ajoute la désignation du mode, il ne précise pas l'expression du rapport. Si enfin il forme une proposition, il s'inquiète encore moins d'en formuler le rapport avec une autre. De sorte qu'on peut dire que le sourd-muet inculte ne nous fait comprendre que les termes et nous laisse deviner les rapports qui les lient. Il les sent à son point de vue et se figure que nous devons les sentir comme lui, sans avoir besoin de les comprendre. Son entendement diffère par conséquent beaucoup du nôtre, qui met les rapports avant les termes, le verbe au-dessus des autres mots, et qui ne pense qu'avec les lumières de la raison générale jointes à celles de la raison individuelle.

De loin en loin on rencontre des infirmes atteints à la fois de surdité et de cécité congéniales ou accidentelles. On conçoit que, quand une de ces infirmités survient longtemps après l'autre, le sourd-aveugle ait reçu un premier développement qui peut se continuer jusqu'à un certain point. Mais si la surdité et la cécité datent de la naissance, quelle éducation donner à l'infortuné aussi cruellement frappé? Il est à la fois sourd et muet, aveugle et immobile.

Tout porte à croire que l'ouïe est le sens par excellence des facultés intellectuelles, comme la vue l'est des facultés morales, comme le toucher l'est des facultés physiques. Par conséquent, le sourd-aveugle n'est susceptible que d'un développement physique réel, et le développement moral et intellectuel ne peut être en lui qu'artificiel, sauf certaines aspirations inséparables de l'âme unie au corps.

Que pour une existence aussi réduite on redouble de bonté et de charité, voilà tout ce que nous avons à recommander, car nous ne pouvons admettre, comme l'ont soutenu quelques enthousiastes, qu'on puisse retirer des êtres tombés si bas, pour les élever jusqu'au langage institué.

Jusqu'à ce jour, les sourds-muets n'ont pas vu se person-

nifier pour eux l'autorité, les vertus et les lumières qui depuis de longs siècles s'établissent et rayonnent au-dessus de nous. Ils avaient beau chercher, quitter le toit paternel, ils ne rencontraient pas le protecteur dont Dieu leur avait mis le besoin dans le cœur. Privés des droits civils et politiques, étrangers à notre législation, ils ne profitaient de notre bienfaisance que par rencontres fortuites. La religion ne pouvait pas les admettre à tous les sacrements ; l'instruction que quelques-uns recevaient restait artificielle, et n'éclairait pas pour eux le chemin de la vie. Il fallait que la philosophie chrétienne descendît jusqu'à eux, et que des bienfaiteurs s'offrissent, au sein de la foule de leurs concitoyens indifférents, pour leur servir de refuge et de guide, leur tenir lieu de père et de mère.

Que Dieu soit loué, un grand progrès se fait et une sorte d'armée bienfaisante va combattre pour eux!

Dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, il y a la vie de l'individu et la vie de l'espèce. Les pauvres sourds-muets n'avaient que la première, encore se trouvait-elle réduite au degré inférieur à celle du dernier des esclaves, bien qu'ils eussent quelquefois dans l'âme les plus sublimes élans vers les hauteurs qu'on ne leur découvrait pas.

Ne pouvant être ni prêtres, ni législateurs, ni instituteurs, ni industriels, ni soldats, ils étaient employés aux travaux les plus grossiers, et on se jouait souvent d'eux quand on ne les repoussait pas avec horreur. Enfants disgraciés de la nature, ils ne l'étaient pas moins de la société, qui ne songeait pas à leur faire connaître les devoirs du fils, de l'époux, du citoyen et du chrétien. Mais depuis qu'on est parvenu à les discipliner, à les éduquer, à leur donner une profession, à les instruire, à les rendre à la religion, ils peuvent au moins venir occuper parmi nous les dernières places.

L'écriture fait ce qui était impossible à la parole. Elle fait arriver à leur intelligence les lois humaines et divines, et par

là leurs facultés prennent toute l'extension qu'elles comportent.

Certainement, quelque grandes que soient les merveilles des sciences et des arts, elles ne surpassent pas ce que la philosophie chrétienne parvient à réaliser en faveur des sourds-muets de naissance.

Le présent mémoire ne saurait être bien compris à une simple lecture, ni sans essayer de joindre la pratique à la théorie. Il ne s'adresse point aux personnes qui n'ont pas fait les études ou du prêtre, ou du professeur, ou du légiste, ou du médecin, ou au moins de l'instituteur primaire. Il ne pouvait donc parler un langage familier, ni s'isoler des grandes lumières du Christianisme, de la philosophie, de la politique, ni éviter d'être une science à part. Pour accomplir l'éducation des enfants sans infirmité, que de doctrines diverses n'y a-t-il pas? Celle des sourds-muets exige à plus forte raison de sérieuses méditations et des études spéciales.

Peut-être cesserons-nous bientôt de manquer de livres propres à guider les parents, les instituteurs et tous les bienfaiteurs de l'humanité souffrante. Alors tout deviendra facile. On saura ce que, dans la famille, l'enfant sourd-muet réclame de soins physiques, moraux et intellectuels, ce que l'école primaire pourra lui faire faire de progrès, ce que le chef d'atelier ordinaire devra lui apprendre, ce que le curé et le maire sont appelés à lui faire de bien.

En attendant, nous ne pouvons que recommander aux parents de s'occuper sous tous les rapports de leur enfant sourd-muet, à commencer par le corps qui n'a pas moins besoin de propreté et de salubrité que d'aliments et de vêtements convenables; de ne pas oublier que la santé et la force lui viendront surtout de la sobriété et du travail; d'exiger de lui un maintien modeste et décent; de régler l'emploi de son temps; de profiter de l'expérience de la vie pour exciter en lui le repentir ou l'espérance; de le forcer à dire la vérité et à abandonner les prétextes; de refréner ses ca-

prices; de lui faire aimer ce qui est beau et haïr ce qui est laid.

La correction, les réprimandes, les conseils, le bon exemple, l'éloignement des mauvaises compagnies sont les principaux moyens de donner une bonne éducation à tous les enfants, et à plus forte raison à ceux qui n'entendent pas. S'efforcer de procurer à ceux-ci de l'industrie et de bonnes mœurs, c'est chose essentielle, car après cela on réussit aisément à former leur langage de signes, leur mémoire, leur imagination, leur esprit et leur jugement, bien que l'absence de la parole laisse parfois à leur intelligence une sorte de vagabondage, une subtilité malicieuse, difficile à combattre. Accoutumer le jeune sourd-muet à la pratique du culte domestique et public est chose absolument indispensable, si on veut l'empêcher de faire un mauvais usage de ses facultés. Ne paraîtrait-il qu'imiter, qu'il ne faudrait pas moins y tenir, car la première loi du cœur, c'est l'imitation.

Dès que le jeune sourd-muet peut aller à l'école primaire, on l'y envoie. Là, il se pliera à la discipline et s'accoutumera à l'obéissance. Parmi ses camarades, il s'en trouvera qui auront naturellement de la bonté pour lui et qui se mettront à converser avec lui à l'aide des signes. Quant aux autres, on les empêchera de se moquer de lui et d'en faire leur bouffon.

Admis à prendre part aux récréations, aux jeux, aux promenades, aux exercices gymnastiques, aux prières de la petite communauté, l'enfant sourd-muet se fera une tout autre existence et sera tout radieux de l'accueil fraternel qu'il aura reçu. Rentré chez ses parents, il sera plus rangé, plus docile, et vu d'un meilleur œil.

Non seulement l'instituteur pourra lui apprendre à écrire et à dessiner, mais il réussira encore à lui enseigner l'alphabet manuel, et s'il veut faire de petites cartes portant d'un côté un nom et de l'autre le dessin de l'objet, il réussira à lui faire apprendre le sens d'une grande quantité de dénomina-

tions. Bientôt les signes interprèteront les mots écrits, et il n'y aura pas de limite au progrès. L'enfant sourd-muet pourra même apprendre de petites phrases, la géographie, l'arithmétique, et étudier tout ce qui s'offre dans des gravures, aujourd'hui si multipliées dans nos livres.

Quelle gloire et quel bonheur ce sera pour le modeste maître d'école de jeter les premières semences dans un sillon qui s'ouvre pour la première fois depuis 6,000 ans ! Des témoignages de satisfaction lui arriveront de toutes parts, et il se sera procuré une source de précieuses observations.

Dès que le jeune sourd-muet a l'âge d'entrer en apprentissage, il ne faut pas manquer de le mettre chez un maître, car si l'on ne dirige pas ses forces vers le travail, il contractera des habitudes d'oisiveté, de légèreté qui centupleront les conséquences funestes de son infirmité.

Nos législateurs ne sauraient tarder longtemps encore à établir des lois qui protègent tous les sourds-muets, et qui favorisent dans une mesure raisonnable ceux qui, ayant reçu le bienfait de l'instruction, sauront y joindre le mérite de la bonne conduite. Le gouvernement de son côté et toutes les administrations départementales et communales trouvaient autrefois une excuse à la faiblesse de leur concours, dans la nécessité de satisfaire à des besoins d'un autre genre, dans l'obscurité qui enveloppait l'art d'élever les sourds-muets, dans l'exemple de trop d'éducations manquées ; mais de nos jours, où l'on est arrivé aux dernières limites de mille perfectionnements, dont profite le citoyen que la nature n'a point disgracié, il faut absolument, sous peine de reculer dans la pire des barbaries, que l'on prenne à tâche de soulager et de civiliser tous les êtres humains qu'un vice de conformation avait à nos yeux rendus incurables. Nous nous disions, dans notre ignorance et notre indifférence : il n'est pas possible de rendre aux sourds-muets la plénitude de la vie intellectuelle,

donc il faut se borner à les supporter dans la mesure que la morale publique ne blâme pas trop hautement.

Nous demandons pardon à nos auditeurs pour la longueur de cet exposé, et surtout pour des considérations qui, au premier coup d'œil, y paraissent déplacées. Mais nous avions à emprunter nos preuves à toutes les sources, à montrer que non seulement le sourd-muet ne retirait pas de la société le soulagement auquel il a droit, mais même que le monde d'autrefois achevait de le perdre.

Permettez qu'avant de terminer, je paie, devant vous, un large tribut de reconnaissance à la ville de Nancy, aux huit départements circonvoisins et au gouvernement pour les moyens qu'ils m'ont généreusement donnés de fonder et de soutenir, dans l'ancienne capitale de cette Lorraine à laquelle je suis heureux d'appartenir, un établissement de sourds-muets.

Soyez, je vous prie, indulgents pour moi. Les fatigues commencent à m'affaiblir, et je ne puis être tout à la fois éloquent pour vous et éloquent pour ces pauvres enfants.

Nota. Après la lecture de ce mémoire, M. Piroux a présenté à l'assemblée plusieurs de ses élèves, dont trois jeunes filles, complètement privées de l'ouïe et de la parole et réduites à y suppléer par le geste et la langue écrite, et trois petits garçons doués, à des degrés divers, du sens auditif, et auxquels, à force d'étude, de soins et de patience, il est parvenu à faire articuler assez nettement les phrases les plus essentielles dans l'usage de la vie.

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE

(XVII[e] SESSION).

MM.

ALSACE D'HÉNIN (D'), à Bourlémont (Vosges).

ANCELON, docteur en médecine et membre de plusieurs sociétés savantes, à Dieuze.

ANGEVEL, chef de l'institution de la Trinité, à Lamarche-en-Barrois (Vosges).

ANGLADA, docteur en médecine, délégué de la société médicale d'Indre-et-Loire, à Tours.

ANTOINE, avoué à la cour d'appel, à Nancy.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (D'), avocat à la cour d'appel de Paris, élève-pensionnaire de l'école des chartes.

ARNAUD, ancien pharmacien, membre de la société centrale d'agriculture, à Nancy.

ARNAUD (Prosper), pharmacien, à Nancy.

AULNETTE DU VAUTENET, membre de plusieurs sociétés savantes, au Breil (Ille-et-Vilaine).

AVAUCOURT (D'), sous-inspecteur des forêts, à Nancy.

AVET, propriétaire, membre de la société centrale d'agriculture, à Nancy.

AYMAR-BRESSION, secrétaire de l'Académie agricole, manufacturière et commerciale, à Paris.

BAGRÉ, docteur en médecine et membre du conseil général de la Meurthe, à Vic.

BAILLARD, président de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

BAILLY, docteur en médecine, membre de l'académie nationale de médecine, à Paris.

BALTHASAR (l'abbé), membre de la société d'archéologie lorraine et curé, à Maisoncelles-Tuileries (Oise).

BARBAUT, pharmacien, à Nancy.

BARBEY, ancien attaché aux Affaires Etrangères, à Nancy.

BARNAGE (l'abbé), professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire, à Nancy.

BARTHÉLEMY (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Sébastien, à Nancy.

BARTHÉLEMY (Edouard DE), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Troyes.

BASTIEN (l'abbé), curé, à Fléville (Meurthe).

BASTIEN, docteur en médecine, à Brême (Allemagne).

BATAILLE (Charles-Louis), membre de la société d'archéologie lorraine, à Toul.

BAZAILLE, notaire, à Rohrbach (Meurthe).

BEAUPRÉ, conseiller à la cour d'appel, membre de la société des sciences, lettres et arts, et de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

BÉCHET fils, docteur en médecine, professeur-adjoint à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, à Nancy.

BÉDOR, docteur en médecine, correspondant de l'académie nationale de médecine, à Troyes.

BÉGEL (l'abbé), membre de la société d'archéologie lorraine et curé, à Laitre-sous-Amance (Meurthe).

BENOIT (l'abbé), curé, à Laneuveville-lès-Nancy.

BENOIT (Charles), agrégé à la faculté des lettres, à Paris.

BENOIT, procureur de la République, à Saint-Dié.

BENTZ, agronome, délégué de la société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, à Saint-Léonard (Bas-Rhin).

BERMENT (Auguste), notaire, à Neuviller-sur-Moselle (Meurthe).

BERNARD (l'abbé), professeur de philosophie à l'institution de la Trinité, à Lamarche-en-Barrois (Vosges).

BERTIER (Antoine), propriétaire-cultivateur et membre de plusieurs sociétés savantes, à Roville (Meurthe).

BERTIN, docteur en médecine, membre de la société de médecine, à Nancy.

BERTINI, conseiller de la faculté de médecine de l'université royale et membre de plusieurs académies, à Turin.

BESVAL, négociant, à Nancy.

BILLOT, régent au collége, à Haguenau.

BINGER, ancien notaire, à Nancy.

BIZEMONT (DE), propriétaire, à Nancy.

BLANC (l'abbé), aumônier du lycée national, à Nancy.

BLANCHEUR, notaire, à Nancy.

BLAU, professeur au lycée national, à Nancy.

BLIM (l'abbé), vicaire à Vassy (Haute-Marne).

BLONDLOT, docteur en médecine, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, membre de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

BOISELLE, vérificateur des poids et mesures, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

BONAPARTE (Charles), naturaliste, à Paris.

BONFILS père, docteur en médecine, membre de la société des sciences, lettres et arts, correspondant de l'académie nationale de médecine, à Nancy.

BONFILS (Paul-François), à Nancy.

BONNAIRE (Justin), avocat à la cour d'appel, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

BONNET, docteur en médecine, professeur d'agriculture et membre de plusieurs académies, à Besançon.

BORDEAUX (Raymond), docteur en droit, délégué de la société française pour la conservation des monuments historiques, à Evreux.

BOUCHER (François), géomètre, à Saint-Dié.

BOUILLET, membre de plusieurs académies, à Clermont-Ferrand.

BOULANGÉ, ingénieur des ponts-et-chaussées, membre de l'académie, à Metz.

BOUR (J.-N.), manufacturier, à Nancy.

BOUR, ancien notaire, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

BOURGEOIS (l'abbé), chanoine de la cathédrale, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

BOURION, membre de la société centrale d'agriculture, à Nancy.

BRACONNOT, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), membre de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

BRAVE, licencié ès-lettres, régent de rhétorique au collége, à Lunéville.

BRETON (l'abbé Charles), docteur en philosophie, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

BRIAUDE-LAMARCHE, propriétaire, à Nancy.

BRIQUELOT, docteur en médecine, membre de la société de médecine, à Nancy.

BRUNEMENT, notaire, à Nancy.

BUFFET (Louis), ancien ministre, membre de l'Assemblée nationale, à Paris.

BUYER (Jules DE), membre du conseil général de la Haute-Saône, à la Chaudeau (Haute-Saône).

BUZONNIÈRE (DE), membre de plusieurs académies, à Orléans.

CARESME, recteur de l'académie, membre de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

CARRÉ, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, à Metz.

CARRIÈRE (Désiré), homme de lettres, à Mirecourt.

CASTARA, docteur en médecine, à Lunéville.

CASTEL, docteur en médecine, à Nancy.

CATINEAU, capitaine d'artillerie, inspecteur de la raffinerie de salpêtre, à Bordeaux.

CAULAINCOURT (DE), propriétaire, à Lille.

CAUMONT (A. DE), directeur de l'Institut des provinces et de la société française pour la conservation des monuments historiques, etc., à Caen.

CAUMONT (DE), recteur honoraire, membre de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

CHABERT (F.-M.), archéologue, à Metz.

CHAPIA (l'abbé), membre de la société d'archéologie lorraine et curé, à Vittel (Vosges).

CHARLOT, négociant, à Moussey (Vosges).

CHARMONT (DE), propriétaire et membre de la société centrale d'agriculture, à Nancy.

CHARPILLET, membre de la société des sciences et arts de Rennes, à Nancy.

CHATELAIN, docteur en médecine, médecin-en-chef de l'hôpital militaire, à Nancy.

CHATELAIN, adjoint au maire, président de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

CHATELAIN (Charles), docteur en médecine, à Nancy.

CHAUVINIÈRE (DE LA), fondateur du cercle agricole, à Paris.

CHAVANNE, docteur en médecine, à Mirecourt.

CHEVANDIER (Eugène), manufacturier et membre du conseil général de la Meurthe, à Cirey.

CHRÉTIEN, professeur d'agriculture et secrétaire-adjoint de la société centrale d'agriculture, à Nancy.

CHRISTOPHE, agent-voyer de première classe et membre de la société d'archéologie lorraine, à Toul.

CLAUDEL, ancien maire, membre de la société d'émulation des Vosges, à Epinal.

CLAUDOT, docteur en médecine, à Neufchâteau.

CLERC, directeur des postes, à Nancy.

CLESSE (Edouard), membre de plusieurs académies, à Commercy.

COËTLOSQUET (Charles DU), membre de l'Assemblée nationale, à Paris.

COLLEN-CASTAIGNE, membre de la société d'émulation de Rouen et de l'association normande, à Bolbec (Seine-Inférieure).

COLLENOT (Louis), membre de la société centrale d'agriculture, à Amance (Meurthe).

COLLESSON, ancien notaire et membre de la société centrale d'agriculture, à Blâmont.

COLLESSON, étudiant, à Blâmont.

COMICE AGRICOLE (le) de Putanges (Orne).

CONSTANT (l'abbé), professeur au petit séminaire, à Châtel (Vosges).

CORRARD DES ESSARTS, architecte, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

COUVREUR, receveur de l'enregistrement, à Nancy.

CUNY (Albert), architecte et membre de la société d'archéologie lorraine, à Lunéville.

CUSSY (DE), membre de plusieurs sociétés savantes, à Vouilly (Calvados).

DALIEN, docteur en médecine, membre de la société de médecine, à Nancy.

DAUBRÉE (Alfred), orfèvre-bijoutier, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

DAURIER, directeur de la ferme-école, membre de la société centrale d'agriculture, à Varincour (Meurthe).

DEBLAYE (l'abbé), membre de la société d'archéologie lorraine et curé, à Sainte-Hélène (Vosges).

DÉGOUTIN, juge d'instruction, à Vic.

DELALLE (l'abbé), vicaire-général du diocèse de Nancy et de Toul.

DEMANGE, professeur-adjoint à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, membre de la société de médecine, à Nancy.

DENIS père, membre de plusieurs académies, à Commercy.

DEROBE (l'abbé), membre de la société philomatique de Verdun et curé, à Beaumont (Meuse).

DEROCHE, docteur en médecine, à l'asile public d'aliénés, à Maréville (Meurthe).

D'ESCOBAR-YBÉDOYA, membre de plusieurs sociétés d'agriculture, à Paris.

DESGOUTIN (Léopold), agronome, à Vandeléville (Meurthe).

DES MOULINS (Charles), un des sous-directeurs de l'Institut des provinces, membre de plusieurs académies, à Bordeaux.

D'ESTOCQUOIS, professeur à la faculté des sciences, à Besançon.

DIDRON aîné, secrétaire du comité historique des arts et monuments, à Paris.

DIGOT (Alfred), à Nancy.

DIGOT (Aug.), docteur en droit, avocat à la cour d'appel, secrétaire de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

DIGOT (Paul), avocat à la cour d'appel, à Nancy.

DIGOT (Prosper), à Nancy.

DOLOT, secrétaire-archiviste de la société lorraine de l'union des arts, à Nancy.

DONQUER DE T'SERROLOFS, propriétaire, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT, membre de plusieurs académies, à Chartres.

DRON père, agronome, à Dombasle (Meurthe).

DRON fils, agronome, à Dombasle.

DROUOT (Antoine), membre de la société centrale d'agriculture, à Nancy.

DU CHATELLIER, secrétaire-général de l'association bretonne, à Quimper.

DUCHESNE, professeur au lycée national, à Nancy.

DUCOUREAUX, négociant, à Nancy.

DUFRESNE, conseiller de préfecture et membre de plusieurs académies, à Metz.

DUMAS (Emilien), membre de plusieurs académies, à Sommières (Gard).

DUMONT, substitut du procureur de la République et membre de plusieurs sociétés savantes, à Saint-Mihiel.

DURÉCU (Armand), membre de plusieurs académies, au château de Thuit-Simmer (Eure).

DUVERNOIS (l'abbé), vicaire, à Vassy (Haute-Marne).

EHRMANN, professeur à la faculté de médecine, à Strasbourg.

ELIE-BAILLE, président du tribunal de commerce et membre du conseil municipal, à Nancy.

EUDES-DESLONGCHAMPS, doyen de la faculté des sciences, à Caen.

EURIAT-PERRIN, propriétaire-cultivateur, à Roville-devant-Bayon (Meurthe).

FABIN, consul de France, à Cronstadt.

FABVIER, conseiller à la cour d'appel, à Nancy.

FAVIER-GERVAIS, négociant, membre du conseil général de la Meurthe, à Nancy.

FEBVREL, président du tribunal de première instance, à Saint-Dié.

FÉE, professeur à la faculté de médecine, à Strasbourg.

FERRY (l'abbé), chanoine de la cathédrale, à Nancy.

FERRY (Eugène), ancien représentant du peuple, à Merviller, près Baccarat (Meurthe).

FERRY-MILLON, avocat, à Saint-Dié.

FEUILLET, juge de paix, à Lyon.

FEYEN aîné, artiste-peintre, président de la société lorraine de l'union des arts, à Nancy.

FINCK (l'abbé), membre de la société d'archéologie lorraine et curé, à Lay-Saint-Christophe (Meurthe).

FOBLANT (Maurice), membre de l'Assemblée nationale, à Paris.

FOURIER (Xavier), membre de la société d'archéologie lorraine, à Ligny-en-Barrois (Meuse).

FRANÇOIS, notaire, à Nancy.

FRIRY, membre de plusieurs sociétés savantes, à Remiremont.

GABRIEL, instituteur primaire communal, à Nancy.

GAHON, architecte de la ville et membre de la société d'émulation, à Epinal.

GAIFFE, ingénieur-opticien, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

GAROT (l'abbé), chanoine de la cathédrale, à Nancy.

GASPARD (Alexis), notaire, membre de la société d'archéologie lorraine, à Mirecourt.

GAUGAIN, trésorier et délégué de la société française pour la conservation des monuments historiques, à Bayeux.

GAULARD, correspondant de la société des sciences, lettres et arts de Nancy, et régent au collège, à Mirecourt.

GAUVAIN (Charles DE), membre de la société centrale d'agriculture, à Nancy.

GENOUILLAC (DE), membre de plusieurs académies, à Rennes.

GENOUILLAC (Paul DE), à Rennes.

GÉNY (Alexandre), membre de la société d'archéologie lorraine, secrétaire du comité du musée historique lorrain, à Nancy.

GÉNY fils, étudiant, à Nancy.

GÉRARD (l'abbé), secrétaire de l'évêché, à Nancy.

GERBAUT, ancien receveur à cheval, à Nancy.

GERMAIN (Victor), manufacturier, à Nancy.

GILLET, juge d'instruction, membre du conseil municipal, à Nancy.

GIRARDIN, docteur en médecine, à Nancy.

GOBRON, agronome, membre de la société centrale d'agriculture, à Buzancy (Ardennes).

GODFROY (l'abbé), professeur d'Ecriture Sainte au grand séminaire, à Nancy.

GODFROY, médecin, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

GOETZMANN, agronome, membre de la société centrale d'agriculture, à Nancy.

GOMIEN (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'hospice départemental, à Nancy.

GOUGET (l'abbé), curé, à Han-sur-Meuse.

GOUY (Jules), propriétaire, membre de la société centrale d'agriculture, à Nancy.

GRANDGEORGE, membre de la société d'émulation des Vosges, à Dompaire.

GRANDJEAN, docteur en médecine, professeur-suppléant à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, à Nancy.

GRESSIER, conservateur du dépôt de la marine, à Paris.

GRIDEL (l'abbé), vicaire-général du diocèse de Nancy et de Toul.

GRILLOT, architecte du département des Vosges, membre de la société d'émulation, à Epinal.

GUÉPRATTE, directeur de l'institut philologique, à Nancy.

GUÉRIN, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Nancy.

GUERRIER DE DUMAST, ancien sous-intendant militaire, membre de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

GUIBAL, juge de paix, membre de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

GUIBAL, architecte, à Nancy.

GUILLAUME (l'abbé), aumônier de la chapelle ducale, secrétaire-archiviste-trésorier de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

GUILLORY, président de la société industrielle, à Angers.

HALDAT (DE), correspondant de l'Institut (Académie des sciences), secrétaire-perpétuel de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

HAMONVILLE (Louis D'), membre de la société d'archéologie lorraine, à Saint-Mihiel.

HANRIOT, recteur de l'Académie départementale des Ardennes, à Mézières.

HARDOÜIN, membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine, à Valformant, près Rennes.

HARFORT (Charles), membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

HAUDEVILLE (l'abbé), à Corbigny (Nièvre).

HAUSSONVILLE (O. D'), ancien député, à Paris.

HÉBERT, notaire honoraire, à Paris.

HENRIET père, artiste-vétérinaire, membre de la société centrale d'agriculture, à Nancy.

HENRIET fils, artiste-vétérinaire, à Nancy.

HENRIOT, agent-voyer-en-chef et architecte du département de la Meurthe, à Nancy.

HENRY, vétérinaire, membre de la société centrale d'agriculture, à Rosières-aux-Salines (Meurthe).

HEYMÈS (l'abbé), vicaire à la paroisse Saint-Pierre, à Nancy.

HOGARD, agent-voyer-en-chef du département des Vosges, membre de plusieurs sociétés savantes, à Epinal.

HOLANDRE, ancien bibliothécaire de la ville, membre de plusieurs académies, à Metz.

HOMBRES-FIRMAS (L.-A. D'), docteur ès-sciences, correspondant de l'Institut et de la société des sciences lettres et arts de Nancy, membre de plusieurs académies françaises et étrangères, délégué des académies et sociétés d'agriculture de Nimes et de Montpellier, ancien secrétaire-général du congrès scientifique, à Alais (Gard).

HUART (D'), membre de l'académie et de plusieurs autres sociétés savantes, à Metz.

HUART (Paul D'), agronome, à Bettange (Moselle).

HUMBERT (Léon), architecte, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

HUMBERT, capitaine du génie, à Lunéville.

HUMBERT, régent de physique au collège, à Lunéville.

HUOT, substitut du procureur de la République, à Orléans.

HUSSON, agronome, membre de la société centrale d'agriculture, à Haussonville (Meurthe).

HUSSON, pharmacien, membre de plusieurs sociétés savantes, à Toul.

HUSSON, banquier, à Nancy.

IDOUX, régent de mathématiques spéciales au collège, membre de plusieurs académies, à Lunéville.

IDOUX (l'abbé), curé, à Haillainville (Vosges).

JACOB, vétérinaire, membre de la société centrale d'agriculture, à Nancy.

JACQUEL (l'abbé), curé à Liézey (Vosges).

JACQUET, inspecteur de l'instruction primaire, à Nancy.

JANIN, instituteur, à Lay-Saint-Christophe (Meurthe).

JAQUINÉ, inspecteur-divisionnaire honoraire des ponts-et-chaussées, membre de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

JAQUINÉ (Edouard), ingénieur-en-chef des ponts-et-chaussées, membre du conseil municipal, à Nancy.

JEANTIN, président du tribunal de première instance, à Montmédy.

JOBARD, directeur du musée de l'industrie, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.

JOGUET, proviseur du lycée national, membre de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

JOUVE, ingénieur, à Nancy.

JULLIAC (Eugène), négociant, à Nancy.

KÆUFFER, rédacteur du journal *l'Espérance*, à Nancy.

KELLER, propriétaire, à Lunéville.

KERGORLAY (Louis DE), membre de plusieurs académies, à Fosseuse (Oise).

LA COUR (DE), membre de plusieurs sociétés savantes, à Reignac (Indre-et-Loire).

LACURIE (l'abbé), membre de plusieurs académies, à Saintes.

LA FLIZE, avocat, ancien représentant du peuple, à Nancy.

LA FLIZE (l'abbé), chanoine honoraire, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

LALLEMANT (l'abbé), ancien professeur, à Nancy.

LALLEMENT (Louis), étudiant en droit, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

LAMBEL (DE), général de brigade, à Fléville (Meurthe).

LAMBEL (Alexandre DE), membre du conseil général de la Meurthe, à Fléville.

LAMBERTYE (Léonce DE), membre de plusieurs académies, à Chaltrait (Marne).

LAMBLE, avocat, à Saint-Dié.

LAMBRON DE LIGNIM, membre de plusieurs sociétés savantes, ancien secrétaire-général du congrès scientifique, au Morier, près Tours.

LANDREVILLE (Edouard DE), avocat à la cour d'appel, à Nancy.

LANDRIAN (René DE), propriétaire, à Outremécourt (Haute-Marne).

LA PLACE (DE), inspecteur général des haras, à Nancy.

LA PORTE (DE), membre de plusieurs sociétés savantes, à Meslay (près Vendôme).

LAURENS, docteur en médecine, membre de la société de médecine, à Nancy.

LAURENT (Paul), inspecteur des forêts, professeur à l'école forestière, membre de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

LAURENT, professeur de mathématiques au lycée national, à Chaumont.

LAUTEL, instituteur, membre de la société d'archéologie lorraine, à Hagnéville (Vosges).

LEBÈGUE DE GIRMONT (l'abbé), curé, à Saint-Nicolas-du-Port.

LEBÈGUE DE PASSONCOURT, membre de la société centrale d'agriculture, à Laneuveville-lès-Nancy.

LEBRUN, architecte, membre de la société d'archéologie lorraine, à Lunéville.

LECLERC, procureur de la République, à Nancy.

LECLERC, ancien notaire, à Nancy.

LEFEBVRE DE TUMEJUS, membre de la société centrale d'agriculture, à Bulligny (Meurthe).

LEFEVRE, directeur du mont-de-piété et de la caisse d'épargne, membre du conseil municipal, à Nancy.

LEFORT (Alfred), propriétaire, à Charmes (Vosges).

LE GALL, conseiller à la cour d'appel, ancien secrétaire-général du congrès scientifique, à Rennes.

LEGOFF (Olivier), professeur au lycée national, à Nancy.

LEMAIRE, principal du collège, à Lunéville.

LEMOINE, docteur en médecine, maire de Nancy.

LEPAGE, archiviste du département de la Meurthe, membre de la société des sciences, lettres et arts, vice-président de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

LÉPINAU (Ernest DE), propriétaire, à Nancy.

LEROY (Jean-Nicolas), ancien cultivateur, à Augny-lès-Metz (Moselle).

LEROY, avocat, membre de la société d'émulation des Vosges, à Epinal.

L'ESPÉE (Marcien DE), avocat à la cour d'appel, à Nancy.

LEVALLOIS, ingénieur-en-chef, secrétaire du conseil des mines, à Paris.

LEVAVASSEUR, rédacteur du journal *l'Impartial*, à Nancy.

LÉVYLIER (Edmond), avocat à la cour d'appel, à Nancy.

LÉVYLIER (Joseph), juge au tribunal de commerce, à Nancy.

LÉVYLIER (Léopold), docteur en médecine, membre de la société de médecine, à Nancy.

LÉVYLIER (Prosper), ancien officier, à Nancy.

LIÉNARD (Félix), président de la société philomatique, à Verdun.

LOTZ (Adolphe), propriétaire, à Saint-Dié.

LOUIS, avocat à la cour d'appel, membre du conseil général de la Meurthe, à Nancy.

MADELIN (Jules), négociant, juge-suppléant au tribunal de commerce, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

MADIESSE (l'abbé), économe du pensionnat de la Malgrange, à Jarville (Meurthe).

MAGGIOLO, docteur-ès-lettres, principal du collège, à Pont-à-Mousson.

MAGNIEN, pharmacien, à Nancy.

MAIRE-RICHARD, ancien notaire, à Dompaire (Vosges).

MALGLAIVE (DE), propriétaire, membre de la société centrale d'agriculture, à Neuviller-sur-Moselle (Meurthe).

MALGRAS, principal du collège et directeur de l'école normale primaire, à Mirecourt.

MALHERBE (Alfred), juge d'instruction, président de l'académie et de la société d'histoire naturelle, à Metz.

MANGIN, juge au tribunal de première instance, à Lunéville.

MANSE (l'abbé), chanoine de la cathédrale, à Nancy.

MARCHAL (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Pierre, membre de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

MARCHAL père, ancien représentant du peuple, à Nancy.

MARCHAL fils, docteur en médecine, membre du conseil municipal, à Nancy.

MARMOD (Stanislas), avocat à la cour d'appel, à Nancy.

MARSAL (l'abbé), principal du collége, à Blâmont.

MASSON (l'abbé), chanoine de la cathédrale, à Nancy.

MASSON, propriétaire, membre de la société centrale d'agriculture, à Nancy.

MASSON (l'abbé), membre de la société d'archéologie lorraine et vicaire, à Dieuze.

MASSU, colonel du génie en retraite, à Nancy.

MATHIEU, inspecteur des forêts, professeur à l'école forestière, à Nancy.

MATHIEU DE VIENNE (Edmond), avocat à la cour d'appel, à Nancy.

MATHIEU DE VIENNE (Aimé), étudiant en droit, à Nancy.

MATHIEU-PERNET, négociant, à Nancy.

MATHIS DE GRANDSEILLE, propriétaire, à Blâmont.

MAUD'HEUX, avocat, président de la société d'émulation des Vosges, à Epinal.

MEAUME (J.-J.-G.), inspecteur honoraire d'académie, à Nancy.

MEAUME (Edouard), professeur à l'école forestière, membre de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

MEIXMORON-DOMBASLE (DE), fabricant d'instruments aratoires, membre de la société centrale d'agriculture, à Nancy.

MELLET (DE), correspondant des comités historiques, etc., à Chaltrait (Marne).

MÉNESTREL, docteur en médecine, à Serécourt (Vosges).

MENGIN, général de brigade, à Metz.

MENGIN (Albert), élève de l'école polytechnique, à Paris.

MENJAUD (Monseigneur), évêque de Nancy et de Toul.

MENNESSIER (Louis-Hippolyte), propriétaire, à Metz.

MÉRODE (Félix DE), membre de plusieurs académies, à Trélon (Nord).

METZ-NOBLAT (Alexandre DE), avocat à la cour d'appel, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

MICHAUX (Victor), chirurgien-sous-aide-major, à Nancy.

MIRGUET (l'abbé), directeur du pensionnat Saint-Léopold, à Nancy.

MONET, membre de l'Assemblée nationale, à Paris.

MONNIER, président de la société centrale d'agriculture, membre de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

MOREL, curé de la paroisse Notre-Dame de Bonsecours, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

MOREL, docteur en médecine, médecin-en-chef de l'asile public d'aliénés, à Maréville (Meurthe).

MOREY (Prosper), architecte de la ville, membre de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

MORIÈRE, président de la société linnéenne, secrétaire général de l'association normande, à Caen.

MORTET, juge de paix, à Haroué (Meurthe).

MOUGEOT (Joseph-Antoine), docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruyères (Vosges).

MOUROT, président de chambre à la cour d'appel, membre du conseil général de la Meurthe, à Nancy.

MOUSCET (l'abbé), membre de la société d'archéologie lorraine, à Neuviller-lès-Badonviller (Meurthe).

MUNIER, fabricant, à Nancy.

MUTHS (l'abbé), régent au collège, à Blâmont.

MYON (DOLARD DE), membre de la société centrale d'agriculture, à Nancy.

NAVILLE, propriétaire-agriculteur, à Charmes (Vosges).

NÉRET, docteur en médecine, médecin-en-chef de l'hôpital Saint-Charles, à Nancy.

NOËL, avocat, notaire honoraire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Nancy.

NOËL (Félix), propriétaire à Sommerviller (Meurthe).

NOGET (l'abbé), membre de plusieurs académies, supérieur du séminaire, à Sommervieu (Calvados).

NOLLET-FABERT, membre de la société de l'union des arts, à Nancy.

OLRY, négociant, à Nancy.

PAILLART, premier président honoraire de la cour d'appel, membre correspondant de l'académie de Rouen, à Nancy.

PANGE (DE), général de brigade en retraite, à Pange (Moselle).

PARISOT-GARNIER, secrétaire de la société d'agriculture de la Meuse, à Bar-le-Duc.

PARMENTIER (l'abbé), chanoine honoraire de la cathédrale de Varsovie et curé, à Tignécourt (Vosges).

PERNOT, artiste-peintre, membre de plusieurs académies, à Vassy (Haute-Marne.

PERROT (Alexis), propriétaire, à Rosières-aux-Salines (Meurthe).

PERROT (Pierre-Etienne), principal du collège, à Phalsbourg.

PETIT-LAFITTE, trésorier de la société linnéenne, à Bordeaux.

PETITOT, membre et délégué de la société philomatique, à Verdun.

PHULPIN, négociant, à Saint-Dié.

PIROUX, directeur de l'institut des sourds-muets, membre de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

PITOY, négociant, membre du conseil municipal, à Nancy.

PITT, inspecteur honoraire de l'académie, à Nancy.

POIREL, ingénieur-en-chef des ponts-et-chaussées, à Rosières-aux-Salines (Meurthe).

POIROT (l'abbé), curé de la cathédrale, à Nancy.

POUGNET (Maximilien), membre du conseil général de la Moselle, à Gros-Tenquin (Moselle).

PRANEUF (ARNAUD DE), juge au tribunal de première instance, à Lunéville.

PRAT, manufacturier, à Demange-aux-Eaux (Meuse).

PROUVÉ, propriétaire, membre de la société centrale d'agriculture, à la Madeleine (près Saint-Nicolas-du-Port).

PROVENSAL (Eugène), propriétaire, à Nancy.

PUTEGNAT, docteur en médecine, membre de plusieurs académies, à Lunéville.

PUTON (Ernest), membre de la société d'émulation des Vosges, à Remiremont.

QUILLIARD-DELAPORTE, membre de la société d'archéologie lorraine, à Chaumont (Haute-Marne).

QUINTARD, adjoint au maire, à Nancy.

RAIGECOURT (DE), général de brigade en retraite, à Nancy.

RAVINEL (Félix DE), membre de l'Assemblée nationale, à Paris.

REGNAULT, greffier-en-chef à la cour d'appel, à Nancy.

REGNEAULT, professeur à l'école forestière, membre de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

RÉGNIER père, ancien directeur des contributions indirectes, à Nancy.

RÉGNIER (Joseph), homme de lettres, à Nancy.

REICHENSPERGER (A.), conseiller à la cour royale, à Cologne.

RENAUDIN, docteur en médecine, directeur de l'asile public d'aliénés, à Maréville (Meurthe).

RENAULD (Jules), avoué, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

REVERCHON, ingénieur-en-chef des mines, à Troyes.

RICHARD, conservateur de la bibliothèque publique, membre de plusieurs académies, à Remiremont.

RIOCOUR (DE), membre du conseil général de la Meurthe, à Nancy.

RISTON, président de chambre à la cour d'appel, à Nancy.

ROBERT, sous-intendant militaire, membre de plusieurs académies, à Metz.

ROISIN (baron Ferdinand DE), membre de plusieurs académies, au château de Kurenz, près Trèves.

ROLIN (Gabriel), membre de plusieurs sociétés savantes, à Nancy.

ROLLAND DE MALLELOY, ancien magistrat, à Nancy.

ROUBALET fils, huissier, à Nancy.

ROUSSEL, docteur en médecine, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, à Nancy.

ROUX, docteur en médecine, membre de plusieurs académies, à Marseille.

ROYS (DE), membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

SAINT-DIZIER, régent d'histoire au collége, etc., à Bergerac (Dordogne).

SAINT-FLORENT (DE), membre de la société d'archéologie lorraine, à Vandœuvre (Meurthe).

SAINT-GERMAIN (Charles DE), membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

SAINT-REMY (René DE), juge-suppléant au tribunal de première instance, à Nancy.

SAINT-VINCENT (DE), président du tribunal de première instance, à Charleville.

SARGET, à Bordeaux.

SAUCEROTTE, docteur en médecine, correspondant de l'académie nationale de médecine et de plusieurs autres sociétés savantes, à Lunéville.

SCHACKEN (DE), docteur en médecine, membre de la société centrale d'agriculture, à Nancy.

SCHÜTZ, professeur, membre de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

SCITIVAUX (DE), membre du conseil général de la Meurthe et de plusieurs sociétés savantes, à Nancy.

SÉNÉCA, procureur général près la cour d'appel, correspondant de la société des antiquaires de la Morinie, à Nancy.

SERS (Louis), ancien auditeur au conseil d'état, à Urville (Moselle).

SIMON (Félix), étudiant, à Metz.

SIMON (Louis), pépiniériste, membre de l'académie, à Metz.

SIMON (Victor), vice-président du tribunal de première instance et membre de l'académie, à Metz.

SIMONIN père, docteur en médecine, membre de la société des sciences, lettres et arts, correspondant de l'académie nationale de médecine, etc., à Nancy.

SIMONIN (François), ancien pharmacien, membre de la société de médecine, à Nancy.

SIMONIN (Edmond), docteur en médecine, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, vice-président de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

SIMONIN, greffier du tribunal de première instance, à Nancy.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE (LA) d'Ille-et-Vilaine.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE (LA) de Marseille.

SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE (LA) de Bordeaux.

SONREL, principal du collège, à Remiremont.

SOUHAIT (Charles), propriétaire, à Nancy.

SOULTRAIT-TOURY (Georges DE), inspecteur des monuments historiques de l'Allier, à Mâcon.

SOYER-WILLEMET, conservateur de la bibliothèque publique, trésorier archiviste de la société des sciences, lettres et arts, secrétaire-archiviste-trésorier de la société centrale d'agriculture, à Nancy.

STRATEN-PONTHOZ (DE), membre de plusieurs académies, à Metz.

SUARD, ancien pharmacien, à Nancy.

SULIKOWSKI, docteur en médecine, à Jallaucourt (Meurthe).

SUZAINCOURT (DE), au château de Laulnay (Sarthe).

TAROT, président de chambre à la cour d'appel, ancien secrétaire-général du congrès scientifique, à Rennes.

TERLECKI (DE), membre de plusieurs académies, à Paris.

TÉTARD, propriétaire, à Haussonville (Meurthe).

THERRIN, docteur en médecine, ancien chirurgien principal, membre de l'académie nationale de médecine, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

THIÉBERT, ancien architecte de la ville, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

THIRIOT, notaire, membre du conseil municipal, à Nancy.

THOMAS (Jean-Basile), expert en propriétés, à Paris.

THOUVENIN (Charles), étudiant en droit, à Vézelise (Meurthe).

THOUVENOT (l'abbé), curé, à Saint-Julien (Vosges).

TILLOY (l'abbé Anselme), curé, à Hauteville (Marne).

TISSERAND, professeur à l'école vétérinaire, à Lyon.

TISSERAND, propriétaire, à Chaligny (Meurthe).

TOURDES, professeur à la faculté de médecine, à Strasbourg.

TOUSSAINT, banquier, à Nancy.

TURCK (Amédée), directeur de l'école d'agriculture, à Sainte-Geneviève (près Nancy).

TURCK (Léopold), docteur en médecine, ancien représentant du peuple, à Plombières (Vosges).

ULMANN, grand-rabbin, à Nancy.

VACY, professeur de mathématiques, à Nancy.

VAGNER, gérant du journal *l'Espérance*, membre de plusieurs sociétés savantes, à Nancy.

VANSON (l'abbé), professeur de physique au grand séminaire, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

VATRY (DE), membre de l'Assemblée nationale, à Paris.

VAULTRIN, professeur au lycée national, à Nancy.

VICHARD, professeur de calligraphie, à Nancy.

VIERZBOLOVICZ (Michel), professeur de musique, à Troyes.

VIGNERAL (DE), au château de Ry (Orne).

VILLEMOTTE (DE), membre du conseil municipal et de la société centrale d'agriculture, à Nancy.

VINCENT, docteur en médecine, membre de la société centrale d'agriculture, à Nancy.

VION (Michel), professeur au lycée national, délégué de la société d'émulation d'Abbeville, à Amiens.

VIVENOT, architecte, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

VOLMERANGE, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Nancy.

WARREN (Edouard DE), ancien officier au service britannique, membre de la société des sciences, lettres et arts, à Nancy.

WAULTRIN, conseiller à la cour d'appel, membre de la société d'archéologie lorraine, à Nancy.

WINTER, médecin, membre de la société de médecine, à Nancy.

XARDEL, fabricant de produits chimiques, à Malzéville (Meurthe).

ZEILLER, ingénieur-en-chef des ponts-et-chaussées, à Nevers.

ZELLER (l'abbé), membre de la société d'archéologie lorraine et curé, à Balléville (Vosges).

ZEYSSOLFF, agronome, délégué de la société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, à Strasbourg.

LISTE

DES

OUVRAGES OFFERTS

AU CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

MM.

ANCELON. Le choléra-morbus épidémique à Château-Voué (Meurthe); in 8°.

Sur la cause la plus fréquente et la moins connue des accidents déterminés par l'inhalation du chloroforme; in 8°.

ANDRÉ. Mémoire sur l'état actuel de l'agriculture, etc.; in 8°.

ASSOCIATION BRETONNE. Bulletin archéologique de l'association bretonne (Classe d'archéologie). Année 1849, I volume; année 1850, II volume, 1re livraison; grand in 8°.

AULNETTE DU VAUTENET. De la stabilité comme principe primordial de toute théorie architectonique, appliquée à l'origine et à l'établissement du style ogival; in 8°

Annuaire de l'association des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs. 6e année; in 32.

AYMAR-BRESSION. Journal des travaux de l'académie nationale agricole, manufacturière et commerciale; 19e année, 1849; 1 volume grand in 8°.

Revue générale de l'exposition de 1849; grand in 8°.

BALLY. Exploration scientifique de la ville de Nantes pendant l'épidémie cholérique; in 8°.

Note sur la topographie médicale de Rennes; in 8°.

Topographie médicale d'Angers (le choléra dans cette ville); in 8°.

Topographie médicale de Tours; in 8°.

BARTHÉLEMY (Edouard DE). Notice sur les établissements des hospitaliers militaires en Champagne ; in 8°.

BATAILLE. Le foyer leucquois ; 1 volume in 8°.

BÉDOR. Mémoires de la société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube ; seconde série, nos 13 et 14 ; in 8°.

BENTZ et CHRÉTIEN. Premiers éléments d'agriculture (2de partie) ; in 12.

Premiers éléments d'horticulture, etc. ; in 12.

BERTINI. Della azione medicamentosa delle acque minerali ; in 4°.

Della statistica medica in Italia considerazioni ; in 4°.

Idrologia minerale degli stati sardi ; un volume in 8°.

Memoria sulla migliare ; in 8°.

Rapport de la commission créée par S. M. le roi de Sardaigne pour étudier le crétinisme ; in 4°.

Relazione del XIV congresso scientifico francese tenutosi in Marsiglia, nel settembre 1846 ; in 8°.

BLONDLOT. Considérations sur les phénomènes vitaux ; in 8°.

Essai sur les fonctions du foie et de ses annexes ; in 8°.

Nouveaux perfectionnements à la méthode de Marsh, pour la recherche chimico-légale de l'arsenic ; in 8°.

Sur l'origine du sucre de lait ; in 8°.

Traité analytique de la digestion considérée particulièrement dans l'homme et dans les animaux vertébrés ; 1 volume in 8°.

BONAPARTE (Charles). Quatre grands tableaux synoptiques, contenant les classifications des mammifères, des oiseaux, des amphibies et des poissons.

Les mêmes tableaux ; nouvelle édition.

BONNET. Cépages du département du Doubs et particulièrement ceux de Besançon ; in f°.

Des signes anciens et nouveaux pour reconnaître les bonnes vaches laitières.

Instruction pour la conservation des fumiers, par le plâtrage ; in f°.

Manuel d'agriculture ; 1 volume in 8°.

Mesurage des bœufs gras ; in f° et in 4°.

CARRIÈRE (E.). Recherches sur la minéralogie des gites métallifères de Framont, ou description des principales espèces minérales qui se rencontrent dans les exploitations de minerai de fer de cette localité ; in 8°.

CAUMONT (DE). Actes de mauvais goût signalés par l'Association normande ; in 8°.

Annuaire de l'institut des provinces et des congrès scientifiques. 1850. In 12.

Association normande ; in 8°.

De la réforme académique en France ; in 8°.

Des cartes agronomiques en France ; grand in 4°.

Exposition régionale de peinture, sculpture, de produits d'horticulture et d'agriculture, de produits de l'industrie, etc., pour le centre de la France, à Bourges, octobre 1849 ; in 12.

Extrait de la circulaire adressée à MM. les curés de son diocèse, par Mgr. de Bonald, évêque du Puy ; in 8°.

Inspection des monuments historiques ; in 8°.

Mon opinion sur plusieurs questions qui doivent être soumises au congrès des délégués des sociétés savantes des départements ; in 8°.

Notes sur les tombeaux et les cryptes de Jouarre (Seine-et-Marne) ; in 8°.

Procès-verbal des séances de l'institut des provinces, tenues à Caen en octobre 1846 ; in 8°.

Promenades archéologiques dans les communes du littoral de l'arrondissement de Caen et dans quelques localités voisines (notes destinées aux baigneurs de Luc) ; in 8°.

Revue normande ; t. I et II ; in 8°.

Second mémoire sur la géologie de l'arrondissement de Bayeux ; in 8°.

Société linnéenne du Calvados ; in 8°.

Statistique monumentale de l'arrondissement de Falaise ; 1 volume in 8°.

Statistique routière de Caen à Rouen ; in 8°.

Travaux de la Société française pour la conservation des monuments, en septembre 1847 ; in 8°.

Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Sens, à Tours, à Angoulême et à Limoges, en 1847, par la Société française pour la conservation des monuments historiques ; un volume in 8°.

Coup-d'œil général sur le congrès de Marseille (session de 1846), par M. Richelet ; in 18.

Rapport sur la statistique monumentale du Calvados, par M. Charles Des Moulins ; in 8°.

Recherches historiques sur l'étude de la botanique à Caen, jusqu'à l'établissement du jardin des plantes ; par M. l'abbé de La Rue ; in 8°.

CHAPIA (l'abbé). Etudes sur les écrits du B. Pierre Fourier, formant le 7e livre de son histoire ; in 8°.

CHARCELLAY. Discours prononcé à la société médicale d'Indre-et-Loire.

Trachéotomie pratiquée deux fois sur le même sujet, à cinq semaines d'intervalle, et suivie de guérison; in 8°.

CHAUVINIÈRE (DE LA). Prospectus de la médaille frappée en l'honneur de Mathieu de Dombasle, et un exemplaire de cette médaille.

Quelques mots sur l'Institut agronomique de Versailles, et sur la détresse de l'agriculture; gr. in 8°.

CHEVANDIER (Eugène). Rapport (au conseil général de la Meurthe), au nom de la commission d'administration, sur l'aliénation projetée des bois de l'Etat dans le département de la Meurthe; grand in 8°.

CHRESTIEN. De l'application des sciences physiques et chimiques à la pathologie et à la thérapeutique générales; etc.; in 8°.

Exposition sommaire des principales doctrines médicales; in 8°.

CORBLET (l'abbé). Des dictons historiques et populaires de Picardie; in 8°

DENIS père. L'illustration restituée à la montagne de Montsec; in 8°.

DES MOULINS (Charles). Raisonnons un peu, s'il vous plaît; in 18.

D'HOMBRES-FIRMAS. Description d'un clou magique; in 8°.

Essai sur la croissance des arbres; in 8°.

Etudes hydrogéologiques sur les puits artésiens, ou plutôt sur les puits naturels et les sources ascendantes du département du Gard; in 8°.

Liquéfaction du sang de saint Janvier; in 8°.

Mémoire sur le noyer et les effets de son ombrage; in 8°.

Notes sur Fressac (Gard) et description de deux anciennes térébratules inédites; in 8°.

Note sur les effets extraordinaires de la foudre; in 8°.

Notes sur l'amphithéâtre de Pouzzoles; in 8°.

Recueil de mémoires et d'observations sur divers sujets. Cinquième partie; 1 volume in 8°.

Souvenirs de Pœstum; in 8°.

Troisième mémoire sur les ossements fossiles des environs d'Alais; in 8°.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT. Les artistes au moyen âge; grand in 8°.

DUFRESNE. Notice sur quelques antiquités trouvées dans l'ancienne province leuke (évêché de Toul), depuis 1832 jusqu'en 1847; in 8°.

DUMONT. Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar, du Bassigny et des Trois-Evêchés; 2 volumes grand in 8°.

FÉE. Exposition des genres de la famille des polypodiacées (Classe des fougères); in 4°.

Mémoire physiologique et organographique sur la sensitive et les plantes dites sommeillantes; in 4°.

GERBAUT. Essais sur le goût dans les décorations d'église ; in 18.

GUIBAL. Calendrier perpétuel ; in f°.

Carte géologique du département de la Meurthe.

Conseils pour faciliter la solution des problèmes de géométrie ; in 8°.

De l'instruction secondaire et en particulier de l'étude de la langue latine ; in 8°.

Essai sur la théorie de l'art du dessin ; in 8°.

Introduction à l'étude de l'harmonie ; in 4°.

Mémoire sur les cercles tangents ; in 8°.

Notice sur la géologie du département de la Meurthe ; grand in 8°.

Ruth, poëme en trois chants ; in 18.

GUILLAUME (l'abbé). Six planches lithographiées représentant l'église collégiale de Saint-Georges, etc.

HADOL (l'abbé). Une planche, gravée sur bois, représentant l'intérieur et l'extérieur de la nouvelle église ogivale de Mattaincourt.

HALDAT (DE). Optique oculaire, suivie d'un essai sur l'achromatisme de l'œil ; in 8°.

HÉBERT. Crédit foncier.

De l'impôt sur les créances hypothécaires; etc. ; in 8°.

Essai sur la formation d'un catalogue général des livres et manuscrits existant en France à l'aide de l'immatriculation ; grand in 8°.

De l'utilité d'un système général d'immatriculation des personnes, des immeubles et des titres, etc.; in 8°.

Exposé complet d'un système général d'immatriculation des personnes, des immeubles et des titres ; 2de, 3e et 4e parties; in 8°.

La réforme administrative, etc. ; in 8°.

Lettre à MM. les membres du conseil général de l'agriculture et du commerce ; in 8°.

Lettre sur les avantages d'un système d'immatriculation générale, etc. ; in 8°.

Ma carte de visite à MM. les représentants à l'Assemblée nationale et autres personnes notables, au sujet de la réforme hypothécaire ; in 8°.

Mémoire adressé à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, et à MM. les membres de la commission hypothécaire ; in 8°.

Projet de cautionnement hypothécaire national ; in 8°.

HUSSON (de Nancy). Traité sur le calcul des intérêts en matière civile, et des escomptes en matière de commerce; suivi etc.; in 4°, autographié.

La tenue des livres en une leçon; in-4°, autographié.

HUSSON (de Toul). Esquisse géologique de l'arrondissement de Toul, suivie d'un aperçu botanique des environs de cette ville; in 8°.

Supplément à l'esquisse géologique de l'arrondissement de Toul; in 8°.

Annotations et corrections à l'esquisse géologique de l'arrondissement de Toul; in 8°.

JOBARD. Almanach des bons conseils pour 1850. Première année; in 16.

Brevets de priorité. Projet de loi rédigé etc.; grand in 8°.

Comment la Belgique peut devenir industrielle, à propos de la société d'exportation; in 8°.

Constitution d'une noblesse industrielle, à l'aide des marques de fabrique considérées comme blason de l'industrie et du commerce; in 8°.

Entente cordiale du propriétaire et du prolétaire, dialogue; grand in 8°.

Grand tunnel des Alpes de 12,290 mètres, proposé par M. le chevalier Maus, inspecteur du génie civil; grand in 8°.

La force, le capital et le droit, drame industriel, précédé d'une lettre à M. Wolowski sur la propriété intellectuelle; in 8°.

La marque ou la mort, pamphlet anonyme; in 8°.

Nécessité de l'instruction professionnelle; grand in 8°.

Projet de loi sur les brevets d'invention, de perfectionnement, d'importation et d'exploitation; in 8°.

Un mot d'urgence au conseil général sur la propriété industrielle. Brevets d'invention; in 8°.

LAUTEL. Répertoire alphabétique des actes de l'état civil de la commune de Hagnéville, arrondissement de Neufchâteau (Vosges), ou revue desdits actes de 1650 à 1850; in f°, manuscrit.

LEBRUN. Géologie. Notions élémentaires de géologie à l'usage des gens du monde; in 8°.

Une visite à la côte d'Essey; in 8°.

Tableau, suivant d'Alberti, des fossiles du trias, séparés suivant les formations, augmentés pour la Lorraine; in 8°.

LEPAGE (Henri). De la dépopulation de la Lorraine au XVII^e siècle; in 12.

Lettres sur l'histoire de Lorraine; in 8°.

Pierre Gringore. Extrait d'Études sur le théâtre en Lorraine; in 8°.

MAIRE (Xavier). Notice sur le haras de Rosières; in 8°.

MASSON (l'abbé). De la maladie des pommes de terre; causes et remèdes; in 8°.

MEIXMORON-DOMBASLE (DE). Du succès et des revers dans les entreprises d'améliorations agricoles. — De l'administration du personnel

dans une exploitation rurale, par Mathieu de Dombasle; 1 volume in 12.

MOREL (l'abbé). Pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Secours. Notice historique et descriptive; in 18.

MOREL. Manuel à l'usage des membres de la société de patronage pour les aliénés, les sourds-muets, les aveugles et les orphelins; in 18.

Rapport médical sur l'asile de Maréville (Meurthe); in 8°.

Société libre de patronage, en faveur des aliénés, des sourds-muets, des aveugles et des orphelins; in 8°.

MOUGEOT (Antoine). Notice sur le Caulopteris Lesangeana, fougère fossile trouvée dans les carrières de Baccarat; in 8°.

PERNOT. Lithographie représentant le monument gallo-romain de Fontaines, près Vassy.

Notice sur tous les ordres de chevalerie de tous les peuples du monde, suivie des noms des champs de bataille célèbres etc.; in 4°, manuscrit illustré.

PIROUX. Institut des sourds-muets de Nancy. 23e année. Distribution des prix du 26 août 1850; in 8°.

Solution des principales questions relatives aux sourds-muets, considérés en eux-mêmes et dans la société, au moyen de 25 tableaux synoptiques annotés; in 4°.

PUTEGNAT. Mélanges de chirurgie; in 8°.

Sur les causes prochaines de la paralysie des muscles sous-cutanés de la face; grand in 8°.

Mémoire sur un point de l'étiologie de la rage; grand in 8°.

Nature, contagion et génie épidémique de la fièvre typhoïde; in 8°.

PUTON (Ernest). Essai sur les mollusques terrestres et fluviatiles des Vosges; grand in 8°.

Rapport à la société géologique de France sur les roches des Vosges, travaillées pour la décoration dans les ateliers de M. Colin, à Epinal; in 8°.

REICHENSPERGER. Deux planches lithographiées représentant des chapelles superposées.

RENAUDIN. Administration des asiles d'aliénés; in 8°.

RICHARD. Ancien voyage dans une partie de l'arrondissement de Remiremont; in 8°.

Essai chronologique sur les mœurs, coutumes et usages anciens les plus remarquables dans la Lorraine; in 12.

L'Echapenoises ou transaction faite entre le duc de Lorraine Ferri III et le chapitre de Remiremont, le 18 juillet 1295; in 8°.

Le ru du bâton ; in 8°.

Notice sur la bibliothèque publique de Remiremont; in 12.

Traditions populaires, croyances superstitieuses, usages et coutumes de l'ancienne Lorraine. Seconde édition ; 1 volume in 12.

SAUCEROTTE. De l'enseignement historique de la médecine, etc.; in 8°.

De l'influence des maladies du cœur sur les facultés intellectuelles et morales de l'homme ; in 8°.

Histoire critique de la doctrine physiologique, suivie de considérations sur l'histoire philosophique de la médecine, et sur l'hippocratisme moderne ; 1 volume in 8°.

SECRÉTAIRES-GÉNÉRAUX (LES) DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE RENNES. Congrès scientifique de France. Seizième session, tenue à Rennes en septembre 1849. T. I; in 8°.

SIMONIN père. Résumé des observations météorologiques faites à Nancy pendant l'année 1849, et de la constitution médicale de la même année; in 8°.

SIMONIN (Edmond). De l'emploi de l'éther sulfurique et du chloroforme à la clinique chirurgicale de Nancy ; t. I et t. II, 1re livraison ; 2 volumes in 8°.

Du strabisme. Opérations pratiquées pour sa guérison ; in 8°.

SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE DE VERDUN (Mémoires de la), tome IV ; in 8°.

STRATEN-PONTHOZ (DE). Chambres consultatives d'agriculture; in 8°.

Planches, gravées au trait, représentant 9 pierres tombales de l'église de Port-sur-Seille (Meurthe).

Sociétés agricoles. Exposé aux comices du département (de la Moselle); in 8°.

Manuel de drainage, par Stephens, traduit par Fréd. d'Omalius ; 1 volume in 12.

TADINI (DE). Notice sur un nouveau speculum-oculi. Etc. In 8°.

THOMAS. Traité général de statistique, culture et exploitation des bois ; 2 volumes in 8°.

VIOT (Léon). Caisses de la providence agricole ; in 8°.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

Pages.

MÉMOIRES DE LA TROISIÈME SECTION.

Considérations sur les causes du goitre et du crétinisme endémiques à Rosières-aux-Salines (Meurthe), par M. le Dr Morel. 1

Etudes sur les causes du goitre et du crétinisme endémiques à Rosières-aux-Salines, par M. le Dr Ancelon 33

Mémoire sur le traitement de la fièvre typhoïde, par M. le Dr Bertini 49

Fragments d'une topographie médicale de Nancy, par M. le Dr J.-B. Simonin père 64

Cas remarquable de superfétation observé sur une fille âgée de 14 ans, et guéri au moyen d'une opération, par M. le Dr Sulikowski 74

De la fièvre typhoïde observée sur le cheval, par M. Rougieux. . 78

De l'application des sciences physiques et chimiques à la médecine, au point de vue de la méthode et de l'organisation de cette science, par M. le Dr Saucerotte 100

MÉMOIRES DE LA QUATRIÈME SECTION.

Recherches sur le véritable nom et l'emplacement de la ville que la Table Théodosienne appelle andesina ou indesina, par M. Aug. Digot 120

Note sur la déduction géométrique des formes architectoniques, au moyen-âge, par M. A. Reichensperger. 141

Observations sur la déviation de l'axe et l'élargissement des nefs dans les églises du moyen-âge, par M. l'abbé Godfroy. 144

Du style roman dans le Verdunois, par M. Félix Liénard. 150

Note sur l'époque de la fondation de l'église de Saint-Nicolas, par M. Aug. Digot. 162

Extraits historiques sur la fabrication et le cours des monnaies dans le Barrois et la Lorraine, aux XIVe, XVe et XVIe siècles, etc., par M. V. Servais 164

Mémoire sur la bataille de Nancy, par M. l'abbé Marchal. 184

Coup-d'œil sur l'histoire des corporations d'arts et métiers dans la Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés, par M. H. Lepage. . 209

Philosophie de l'histoire de Lorraine (400-1766), par M. G. de Dumast 275

MÉMOIRES DE LA CINQUIÈME SECTION.

Considérations sur les privilèges du génie, par M. Ch. du Coëtlosquet 305

De l'étude des Pères de l'Église, par M. l'abbé Charles Breton. . . 313

De l'influence du roman-feuilleton sur notre littérature, au double point de vue de la morale et du goût, par M. de Mellet 321

Recherches sur les écoles épiscopales et monastiques de la province ecclésiastique de Trèves, par M. Aug. Digot 326

Considérations sur les causes qui ont amené, dans les arts, la révolution du XVIe siècle, par M. F.-A. Pernot. 426

Considérations sur les causes de la chute et de la renaissance de l'art ogival, par M. l'abbé Masson. 440

De la renaissance de l'art ogival, par M. de Mellet. 454

Coup-d'œil sur l'histoire de la caricature en France, par M. F.-A. Pernot. 457

Considérations sur les moyens de détruire, ou au moins d'affaiblir en France, le préjugé du duel, par M. Ch. du Coëtlosquet. . . 469

Mémoire sur l'éducation des sourds-muets, par M. Piroux. 495

Liste générale des membres du congrès scientifique (XVIIIe session). 519

Liste des ouvrages offerts au congrès scientifique. 537

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.

Le choix des mémoires à imprimer a été arrêté dans l'assemblée des secrétaires-généraux ; mais M. Aug. Digot a été chargé seul de tous les détails de l'impression.

Nancy, le 20 mars 1851.

De Haldat, Soyer-Willemet, Blondlot, Aug. Digot.

ERRATA.

Page 120, ligne 2, au lieu de *Valckenaer*, lisez *Walckenaer*.

Page 348, ligne 10, au lieu de *Frothaire*, lisez *Frotaire*.

AVIS AU RELIEUR.

La planche qui accompagne le mémoire de M. Morel doit être placée vis-à-vis la page 32.

Le *fac-simile* du segment de la Table Théodosienne et la carte de la partie occidentale de la *Civitas* des *Leuci* seront intercalés entre les pages 140 et 141.

Le plan de la bataille de Nancy peut être placé soit entre les pages 208 et 209, soit à la fin du volume.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

PARTIE OCCIDENTALE
de la **Civitas** des **Leuci**.

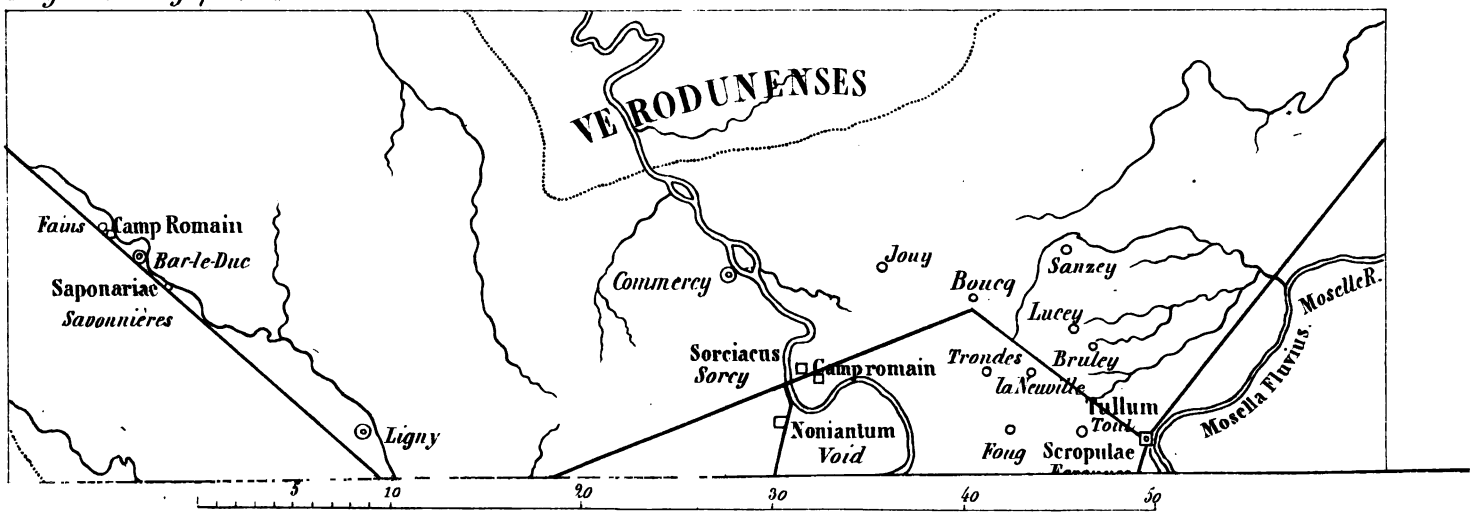

E

rence du Mémoire

ARCHAL

emplacement

de Nancy. 1477.

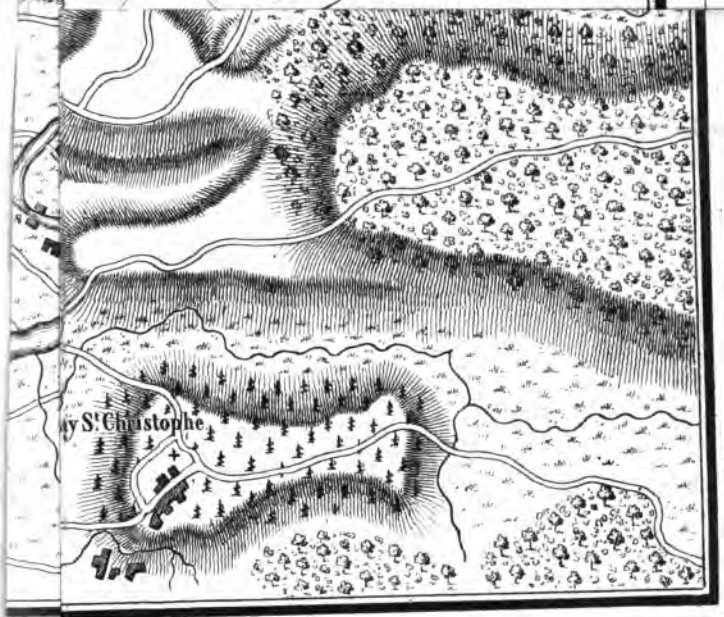

Lith. L. Digeut à Nancy.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

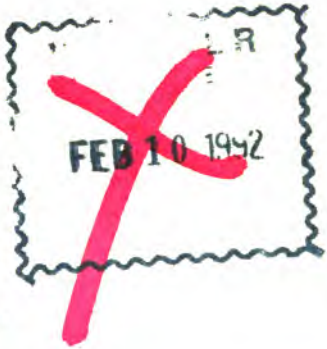

Widener Library
3 2044 079 350 542